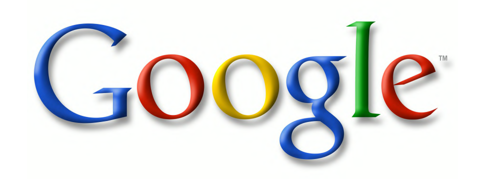
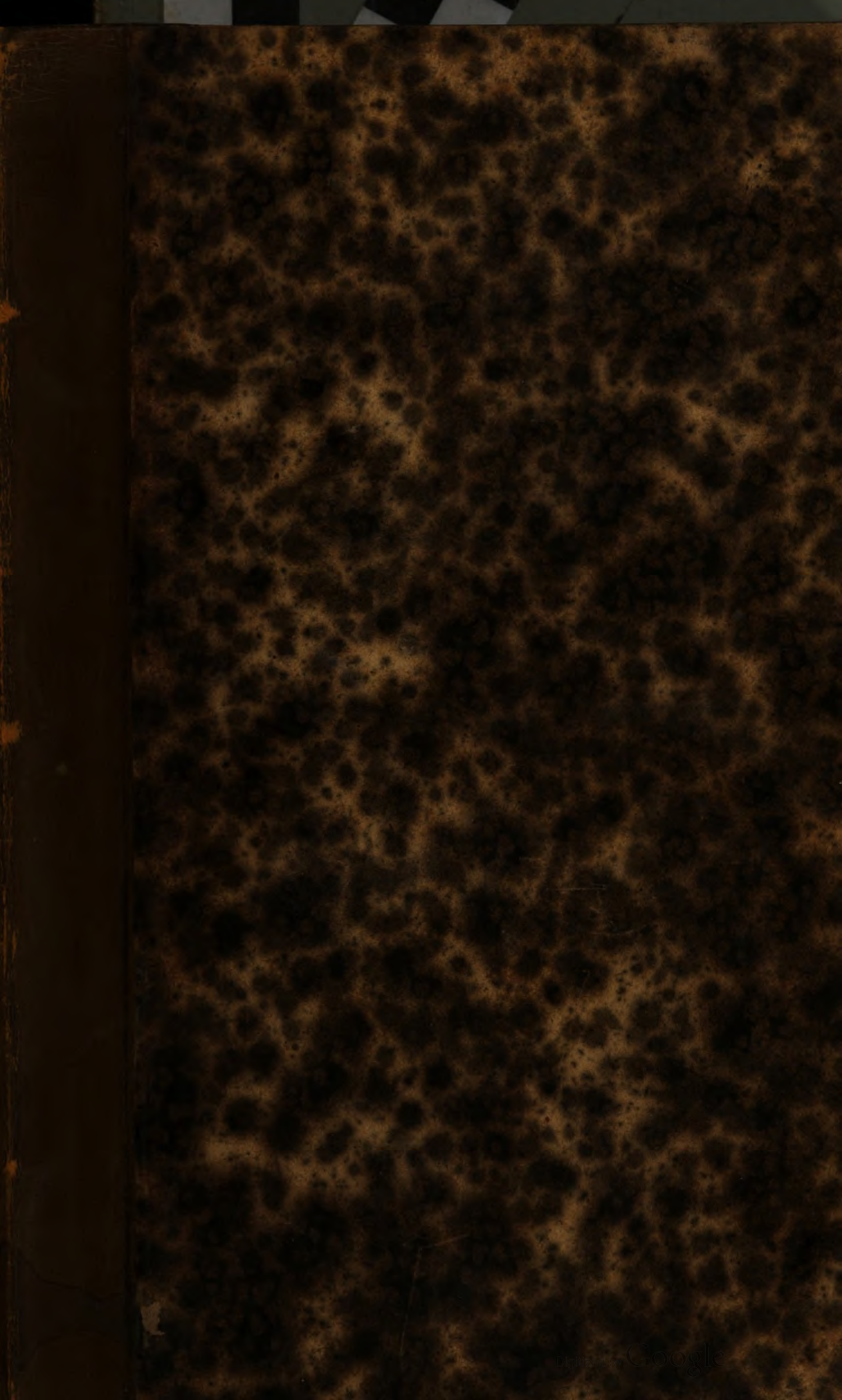
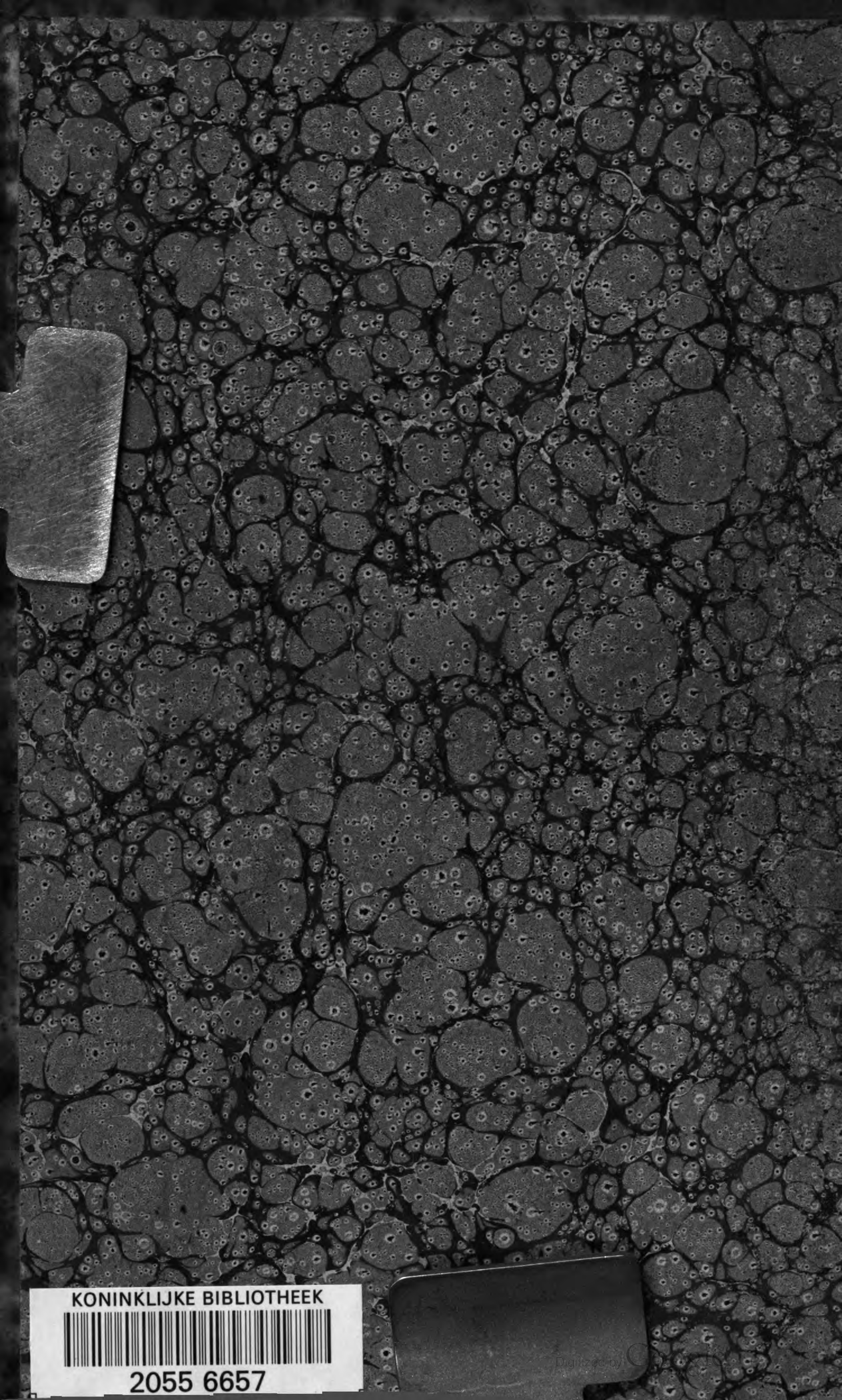
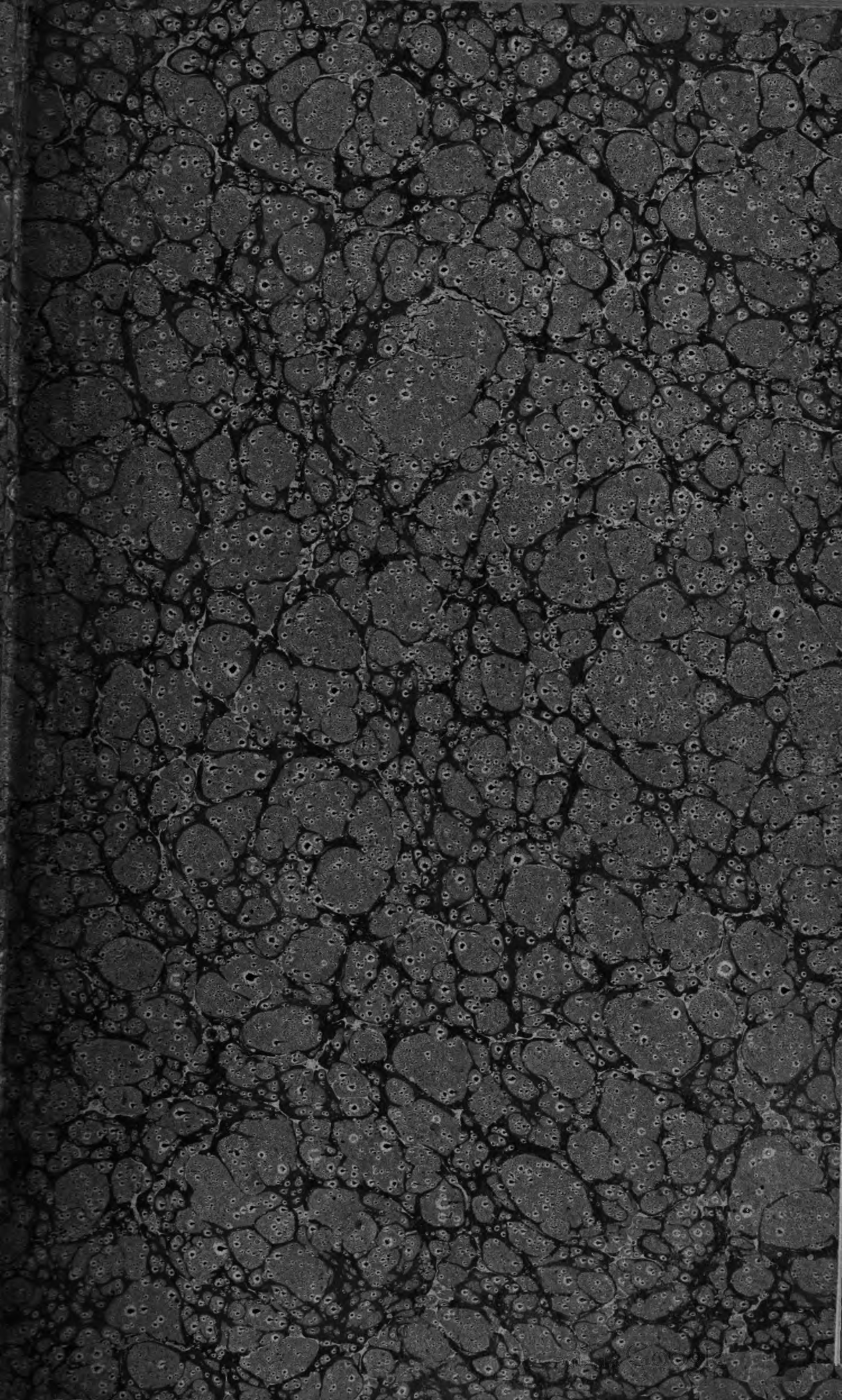





KONINKLIJKE BIBLIOTHEEK
2055 6657
Digitized by Google

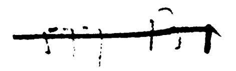


BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

DEUXIEME SÉRIE. — TOME PREMIER.

(ANNÉES 1857-1858.)



A PARIS,

CHEZ MME V^{E} JULES RENOUARD,

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

RUE DE TOURNON, N° 6.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

SECONDE SÉRIE.

TOME PREMIER.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 6 JANVIER 1857,

A TROIS HEURES,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. V. LE CLERC, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu, la rédaction en est adoptée.

La Société est informée de la mort d'un de ses membres, M. Charles Martin-Fortris, président du tribunal civil et du conseil d'arrondissement de Nogent-le-Rotrou.

— M. le Président proclame membre de la Société, après avoir soumis son admission à l'approbation du Conseil :

945. M. Desprez (Artus), auditeur au conseil d'État, rue des Saints-Pères, n° 15, présenté par MM. le marquis de Roys et J. Desnoyers.

Ouvrages offerts.

De la part de diverses sociétés savantes :

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, troisième série,

2e volume, 1re livraison (t. XXII de la collection). Caen, 1856, 1 vol. in-4.

Ce volume est présenté par M. le Président, au nom de M. Charma, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie.

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, cinquième année (1856), 1er et 2e trimestre. Paris, 1856, in-8.

Mémoires de la Société académique de Cherbourg. Année 1856, 1 vol. in-8.

Mémoires de la Société dunkerquoise des sciences, lettres et arts. Année 1855. Dunkerque, 1856, in-8.

De la part des auteurs :

Catalogue des actes de Philippe Auguste, avec une introduction historique sur les sources, les caractères et l'importance historique de ces documents; par M. Léopold Delisle. Paris, Durand, 1856, 1 vol. in-8.

Rapport sur un document inédit communiqué par M. de La Fons de Mélicocq, correspondant du comité, concernant les dépenses faites par la ville de Lille pour les enfants trouvés, au XVe *et au* XVIe *siècle. — Recherches sur le sort des enfants trouvés en France, antérieurement à saint Vincent de Paul;* par M. J. Desnoyers, membre du comité historique. Brochure in-8 de 31 pages. Extrait du *Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, publié par le ministère de l'instruction publique, t. III, 1856, n° 9.

Études scientifiques sur le déluge, suivies d'une notice sur l'église de Beaucaire. — De l'accord du récit biblique de la création avec les sciences physiques; notices historiques, par M. le marquis de Roys. Extrait de la *Revue catholique*. Versailles, 1854-1856, in-8.

Mémoire sur les archives du chapitre de Saint-Pierre de Lille, par M. le docteur Le Glay, garde des archives du Nord, correspondant de l'Institut. Lille, 1856, brochure in-8 de 40 pages. Extrait des *Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*.

La Villa Brennacum, étude historique; par M. Stanislas Prioux, correspondant du comité de la langue, etc., près le ministère de l'instruction publique et des cultes. Paris, 1856, in-12.

Alesia, par M. Delacroix. Besançon, 1856, grand in-8. Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du département du Doubs*.

Notice historique sur le culte de saint Médard, par M. l'abbé Corblet

Amiens, 1856, brochure in-8. Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*.

Correspondance.

M. Paul Martin-Fortris, maire d'Authon, annonce la mort de M. son frère, président du tribunal civil de Nogent-le-Rotrou, et, comme lui, membre de la Société de l'Histoire de France.

— M. Alexandre Sorel et M. Aug. Dragicsevics adressent au Conseil des remercîments pour leur admission au nombre des membres de la Société.

— M. le marquis de Roys fait hommage des notices historiques ci-dessus indiquées, et présente M. A. Desprez pour faire partie de la Société.

— M. de Monmerqué exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance du Conseil; il espère pouvoir prochainement lui offrir, de la part de l'auteur, l'important ouvrage publié récemment à Lyon par M. Montfalcon, sous le titre de *Monumenta Lugdunensis historiæ.* Cet ouvrage devra se composer de 9 vol. petit in-fol., dont le premier vient de paraître.

— M. de La Fons de Mélicocq adresse un nouveau document inédit relatif à la captivité de Jehan, comte d'Estampes et de Nevers; extrait des Archives générales du Nord, lettres missives, f° 115. Déjà M. de La Fons avait envoyé, sur le même personnage, un document qui fut inséré dans le *Bulletin* de 1846, p. 347.

Renvoi du document à la rédaction du *Bulletin*.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

OEuvres diverses de Grégoire de Tours, t. I. La composition est terminée; il ne reste plus que 3 feuilles à tirer. Le volume pourra être distribué dans le courant de ce mois.

L'éditeur, M. Bordier, est autorisé à déposer, aussi promptement qu'il le pourra, la copie du deuxième volume, dont l'impression commencera dès que la remise du manuscrit aura été faite.

M. le trésorier-archiviste est invité à faire imprimer les lettres de distribution de ce volume, qui, suivant une décision antérieure du Conseil, complétera la livraison de l'année 1856.

Mémoires de Mathieu Molé, t. IV. Les feuilles 1 à 14 sont tirées, huit autres feuilles sont en pages, environ deux feuilles en placards. On continue la composition.

Annuaire arriéré (topographie ecclésiastique). La feuille comprenant les pages 241 à 276, corrigée et sous presse; la feuille suivante en composition.

Œuvres historiques de Thomas Basin. M. Bellaguet, commissaire responsable de cet ouvrage, annonce que l'éditeur, M. Quicherat, est prêt à remettre la copie du troisième volume. Toutefois une difficulté se présente, que le Conseil seul peut résoudre. Lorsqu'il fut décidé que l'édition des *OEuvres de Th. Basin* ne formerait que trois volumes, il n'avait point encore été question des sommaires analytiques à placer en tête des deux grandes histoires de Charles VII et de Louis XI. L'utilité de ces sommaires était d'autant plus réelle, que le texte latin étant publié sans traduction, ils en facilitent la lecture et éclaircissent beaucoup le récit.

En conséquence de cette augmentation, quatorze feuilles de l'Histoire de Louis XI ont dû être rejetées au commencement du troisième volume. L'Apologie demande dix feuilles, il en faut deux pour le *Breviloquium*, ce qui portera déjà ce volume à vingt-six feuilles, sans compter les notices et les pièces promises dans la préface, non plus que la table, complément indispensable de tout l'ouvrage. Cet ensemble formerait un volume de trente-huit à quarante feuilles, étendue qui n'est pas admissible.

Si le Conseil autorise l'adjonction d'un quatrième volume, on porterait le troisième à vingt-huit ou vingt-neuf feuilles, et l'on composerait le quatrième de plusieurs des opuscules de Th. Basin, dont on ne devait d'abord donner qu'une analyse, entre autres d'un traité rédigé en français pour la défense des libertés gallicanes. Aux notices sur les autres traités de Th. Basin, qu'on ne publierait pas intégralement, et aux pièces nombreuses concernant sa vie, on joindrait quelques documents importants choisis parmi ceux qui n'ont point encore été imprimés, sur les règnes de Charles VII et de Louis XI.

Le Conseil accueille favorablement cette proposition et la renvoie à l'examen du comité de publication. Les membres de ce comité présents à la séance, et auxquels les observations de M. Quicherat ont été déjà communiquées, ne sont pas moins disposés à autoriser la publication d'un quatrième volume. En conséquence, cet accroissement de l'ouvrage est autorisé, et l'impression du troisième volume, composé suivant le plan ci-dessus indiqué, pourra commencer immédiatement.

— M. Bordier annonce qu'il espère avoir terminé avant la fin du mois la rédaction des tables du *Bulletin*, dont il a été chargé par le Conseil. — Il demande et obtient l'autorisation d'ajouter, s'il était nécessaire, une demi-feuille au dernier numéro du *Bulletin* de 1856.

— M. de La Villegille présentera à une prochaine séance les résultats de l'examen fait par le comité des fonds des inventaires des ouvrages déposés chez M. Renouard, chez M. Lahure, et chez M. l'archiviste, ainsi que l'examen des comptes de la caisse au 1er janvier 1857.

— M. Bouvier fait espérer au Conseil que Mlle Dupont remettra, le 1er février prochain, la copie du premier volume des *Chroniques anglo-françaises de Jean de Wavrin.*

— Le Conseil procède au renouvellement du comité de l'Annuaire, pour la composition du volume de l'année 1858; sont élus :

MM. De Wailly, président,
Taillandier,
L. Delisle,
J. Desnoyers.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Documents inédits pour servir à l'histoire des arts et des mœurs aux XVe *et* XVIe *siècles.*

Nous réunissons sous ce titre divers extraits tirés des archives municipales de Lille et de Douai. Ces documents, communiqués à la Société de l'Histoire de France, par M. le baron de La Fons de Mélicocq, présentent pour la plupart un intérêt qu'on n'a pas besoin de faire ressortir et dont tous nos lecteurs jugeront facilement par eux-mêmes.

I. — *Documents extraits des registres aux comptes de S. Amé de Douai.*

1416. XLVl livres, pour XX couronnes d'oir du cuing du roy, nostre sire, à Jehan de Pressy, conseiller de mons. le duc de Bourgongne, et commis à recevoir le don et ottroy nouvellement fait à mon dit seigneur

par les gens de l'église de son pays d'Atois (*sic*), pour le fait de son procès meu à Constance, que Mess. de capitre (de S[t] Amé) ont donné et ottroyé à mondit seigneur pour les causes dessusd., et fait paier et délivrer aud. Jehan de Pressy, si comme par sa quittance donnée le xxvi[e] jour de novembre iiii[c]. xv[l] puet apparoir (fol. xxxvi 2°).

1424. Un prévôt de S. Pierre de Douai demande à estre inhumé dedans le cœur de led. église Saint-Pierre devant le cobinet[1].

As poures membres de Dieu il donne, à cascun, ung vies parisis.... donna et lessa à tout le collége de Saint-Pierre, tant canoines comme cappelains, quatre liv. à pitanche, pour boire ensamble, a le querque de dire vigillez, commendassez et messes. Item pareillement au collège de Saint-Amé quatre liv. à pitanche, à telle et sanlable querque. Item as prescheurs et freres mineurs, cascun lieu, ung franc à pitanche, à tel et samblable querque. Item à le Trinité seze solz, à tel et samblable querque. Item donna et lessa, pour Dieu et en aumosne, à Estevenet Pinchon, son nepveu et fillieul, tous ses livres, pour prier pour l'ame de luy. Lessa à Jehan Burghot, prestre et cappellain de S[t] Pierre, ses coutiaulz virelez d'argent qu'il porte à toute jour, et, aveuc ce, se courtte hupplande chevauchoire, et feru et fourée de gris. A sire Gille Lodille, prestre, son bréviaire et son court mantelet chevaucheret. A son frère, chanoine de S[t] Pierre, le meilleur gobelet d'argent qu'il ara en son ostel (Couvertures en parchemin d'un reg. aux comptes de S[t] Amé.).

1426-27. xliii[s]. vii[d]. restitués à Philippart Tariles, de Corbehem, pour certains despens fais aud. lieu aux barres qui furent faites aud. lieu sur le terre, juridiction et seigneurie de Mess. et à le candeille (la fête patronale), ou furent plusieurs de Mess., le bailli, Jehan Cordouwan, Jaqmart de Bruille, Fese et plusieurs aultrez, et est sur plus grant somme qu'il dist avoir soustenu (fol. xxxvi v°).

1439. Vingt livres de chire en quoy a esté condempné par ordonnance de Mess. de capite, Jehan Mares, demourant à Ecourt, pour ce que ledit jour de le candeille d'Ecourt, il se combaty aud. Pierot Galloys, et, avec che, après que le bailly de Mess. l'eût print et fait prisonnier, se mist à deffense à l'encontre dud. bailly, et frappa après luy de ses piés et de ses poings, en lui disant pluseurs injures et vilaines parolles, et, depuis qu'il fu mis es prisons, se absenta et rompy led. prison, et s'en ala (à) Arleux. Après, à le requeste d'aulcuns de ses amis, lesquelz en avoient requis Mess., se mit à merchy et se rendy prisonnier es prisons de l'église, et fu condempné par mesdits sieurs que,

1. 1538. xii[s] à ung paintre pour avoir pourtraict ung patron pour faire ung (robinet?, cobinet?) que mess. ont intention faire faire pour le cœur de leur église.

par ung dimenche, il yroit à la procession en l'église S[t] Amé, entre le croix et le prestre, sans capron, sans coroye, et descaulz, portant un cherge de chire, et, là, prieroit merchi à Mess. et à leur bailly, et autant en feroit aud. lieu d'Ecourt, et, avec che, fu condempné en xx[l] de chire à le fabricque de ledite église.

1448. Restitué par le commandement de mesd[s]. s[rs]. au bailli de capitre xxxviii[s], pour despens par lui soustenus en septembre, à l'Ecluse, auquel lieu il demeura la nuittié, et, avec lui, Jehan du Temple, Jorge Harpin et Martin Dupuch, demourans à Douay, qui l'avoient compagnié au lieu de Saudemont, pour ce que le jour de la candeille, il vint un porc saingler en le court de la maison Jacqmart Lendon, qui est soubz le jurisdiction de Mess., et, là, fut prins vif et wardé jusques au vespre, que ledit bailly le fist amener à l'Ecluse, et les dessusd. avec luy; lequel porc, les sergents et plusieurs aultres, qui estoient de le terre d'Oisy, voloient avoir et enmener de forche, et disoient qu'il devoit appartenir à madame la comtesse de Ligney, pour ce qu'il estoit venu de ses terres, et tellement y fu procédé que led. bailly, qui soustenoit le contraire, en disant qu'il n'estoit point poursievy, ne cachié, que led. porc lui demoura, et le fist amener vif à l'église.

1499. A Baudechon Gervais, pour avoir fait ung tableau à registrer les lettres que l'on mettra et prendra au treage, vi[s]. — A Simon Lesculier, pour avoir emply led. tableau, et le avoir ouvret, apoictié[1] avec luy pour xvi[s]. — 1519. vi[s]. à maistre Cornille Cromba, clerc du chapitre, pour avoir de la cire, pour refaire le tableau estant aux triages de l'église deseure le trésorerie[2].

1529. Donné le dimenche xxvii[e] jour de mars (v. s.) par Mess. aux vicaires, au soupper, apprès qu'ils eurent juer leurs jeus pour le feste du couronnement de l'empereur, iiii lot de vin de xxviii[s]. Ils reçoivent encore iiii lots de vin pour la procession faite à cette intention. Pour le disner de Mess. le jour de la feste du couronnement de l'empereur, ciiii[s]. — Aux joeurs de marionnettes, pour leur paine et salaire d'avoir juez devant le S[t] Sacrement le jour de la feste du couronnement de l'empereur, viii[s].

1542. Le xxvii[e] jour de mars, jour des pélerins, fut jué en l'église

1. Et l'avoir ouvré, appointé avec lui.

2. On lit dans les reg. aux comptes de l'hôtel de ville de Lille, juin 1382 : A demiselle Marie, femme Jacqmon as Pois, pour et en ayde du pourcach de le soingnie à ardoir devant Noste-Dame de la Trelle, en révérence et mémore de pryer que li ville n'ait encombrier, laquelle songnie doibt en longhèce comprendre le tour de la ville, xl[s]. — Au sujet de ces *ex-voto*, voy le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, sept. et oct. 1846, p. 350

St Amé par permission de Mess. le jeu et histoire de la résurrection par les vicaires et enffans de ceste église ; sy eurent deux lots de vin, en la nef de lad. église, et deux lotz pour le récréation des compaignons, que Mess. ordonnèrent à ce recepveur paier, selon l'anchienne coustume, aud. pris de xɪɪ^s le lot, sont xʟᴠɪɪɪ^s.

1548. Le jour des pélerins, l'an de ce compte, quy fut l'endemain du jour de Pasques, quant on fist le mystère desd. pélerins pour les vicaires en cest église, sy eurent deux lotz de vin faisant led. mystère, et deux lots de vin au soupper, au pris de six solz le lot, sont xxɪɪɪɪ^s.

II. — *Documents extraits des archives de l'hôtel de ville de Lille.*

1415. *Vins de courtoisie présentés aux ambassadeurs de Charles VI, qui viennent faire jurer le traité d'Arras.*

On présente xxɪɪɪɪ los de vin, le xe avril, à MM. David de Rambures et à Me Jehan Le Bailly, président de parlement, ambassadeurs du roy, à leur retour de Gand ; lesquels firent requèste à Monsieur le gouverneur de Lille et à la loy d'icelle ville de faire le serment sur le fait de la paix darrain traitié devant Arras, comme avoient fait les trois Estas de Flandres, sur quoi ils accordèrent délay de ɪɪɪ jours.

A leur retour d'Arras (le 14 avril), pour recepvoir le serment de la paix, on leur présenta xᴠɪ los de vin.

On en présenta xɪɪ le 16 avril à Me Jehan Le Bailly, lorsqu'il vint en la halle recepvoir le serment et exposer le volenté du roy, tant aux nobles, comme aux officiers et lois de Douay et d'Orchies.

1424. *Le comte de Lembourg envoie défier le duc de Bourgogne.*

Pour despens des bouches fait par les eschevins, conseilliers et serviteurs, le xxɪɪɪɪ^e jour du mois d'aoust, ɪɪɪɪ^c et xxɪɪɪɪ, que lors se tinrent, le soir, ensemble, pour cause d'aucunes lettres de deffiance de Monsieur le duc de Bourgongne venues par le comté de Lembourg et autres du pays d'Allemaigne, avoec pour le sallaire d'un compaignon qui poursuivi le messagier qui avoit apporté lesd. lettres, et pour le construction et coppie d'icelles lettres qui estoient en allemant, pour ce que les originaulx furent envoyés devers Mess. du conseil de nostre dit seigneur, à Gand, pour tout ce ɪɪɪɪ^l.

A Jehan Queval, pour lui (et) Thomas Le Nepveut qui, du command d'eschevins, alèrent en plusieurs places en la ville de Lille, pour trouver une femme estrange, que on disoit estre venue avoec ung messagier qui avoit apporté deffiance de la personne de nostre très-redoutable seigneur par le comte de Lembourg et autres d'Alemaigne : lequel

messagier n'avoit peu estre trouvé, et adfin de savoir à ledite femme la vérité desdites deffiances : avoec laquelle estoit une jone fille, menre d' ans, laquelle fille fut mise en garde et gouvernée en l'ostel Pierre Cosembos (*sans doute* Rosambos), par ordonnance de halle. Pour ce aux dis Jehan Queval et Thomas Le Nepveut, et aussi pour le garde et gouverne de ladite jone fille, par VIII jours, XXVIII^{s}.

Emprunts forcés faits par la duchesse de Bourgogne.

1456. On prête à la duchesse de Bourgogne VII^{c}. XX^{l}. pour l'advancement du traictié de mariage, pourparlé et conclut, comme l'en dit, de très-noble et puissant seigneur, Ms. Jehan de Combres (Coimbre), son nepveut[1], et de la fille de très-excellent et puissant prince le roy de Chipre, à rendre ladite somme de IIIe escus à ladite ville endedens la fin du mois de décembre mil IIII^{c} LVII. Pour ce ycy lesd. III^{c} escus, qui vallent VII^{c} XX livres[2].

On lit à la marge : Alloué, toutes voies, pour ce qu'il n'apparoit point de quittance de mad. dame, ne d'autre son officier et recepveur; aussi n'apparoit point par lettre de mad. dame qu'elle promette de rendre, ou faire rendre à lad. ville ycelle somme de III^{c} escus, ou de assignation.

1466. A Mahieu Dommessent, qu'il a paié, du command d'eschevins, à Mess. Anthoine Doignies, chevalier, seigneur de Bruay, et que ottroyé luy a esté par les eschevins, conseilliers et huyt hommes de cestedite ville, pour les causes cy après déclairées : c'est assavoir que led. gouverneur se transporta devers eulx, en plaine halle, et remonstra auxd. eschevins, que il avoit pleu à mon très-redouté seigneur, Mons. le duc, le pourveoir de l'estat et office de lad. gouvernance, pour le récompenser des pertes et domaiges qu'il avoit eus pour sa raenchon, à cause de ce qu'il fut print prisounier au rencontre du Montleheury[3]. Afin que ycelluy Mons. le gouverneur peust plus aisément trouver amis et faire finance, comme il disoit, et est vray que les lettres de sond. don le contenoient expressément, mesmes disoit que, au moyen de sesd. lettres et de pareille remontrance, il avoit esté secouru par autres villes des mettes dudit office, quy luy avoient fait dons de pluiseurs sommes de deniers, en requérant auxd. eschevins, conseil et huit hommes de

1. Son frère, suivant l'*Art de vérifier les dates*, t. VII, p. 44; t. V, p. 135, éd. in-8.

2. Arch. de l'hôtel de ville de Lille, reg. aux comptes, fol. LXXVII v°.

3. Son fils, Philippe d'Ognies, y fut tué (Mém. de Commynes, liv. I, c. IV, t. I, p. 41 de l'éd. de la Soc. de l'Hist. de France).

lad. ville, pour ce asemblés, que ycelle ville luy voulsist faire aucune aide, offrant de la recongnoistre à son povoir. Sur quoy yceulx eschevins, conseil et huit hommes, considéracion eue auxd. remonstrances, meismes, pour ensievir le bon plaisir de mondit très-redouté seigneur, dont il appert assez par lesd. lettres de don, désirant faire le bien de lad. ville, présentèrent et donnèrent publiquement en lad. halle aud. gouverneur, en lui requérant qu'il voulsist tousjours avoir les affaires de lad. ville pour recommandez, la somme de IIIc livres.

A la marge : Royé pour ce don, qui semble estre excessif, et qui ne se doit consentir sans ottroy de monseigneur, meismement que, sur les comptes précédens, a esté deffendu et ordonné non plus faire tels dons, à paine de les recouvrer sur ceux qui l'auroyent fait payer. Pour ces causes, soit royé et recouvré sur ceulx qui l'ont fait payer; mais d'autant souffrance leur sera baillié de cy à la Toussaint, anno LXVII, et ne soit le reste parpayé[1].

Présents et vins de courtoisie, offerts par la ville de Lille à Jehan de Wavrin, à Baudouin, bâtard de Bourgogne, etc.

1463. On présente XII los de vin à monsieur du Forestel, à son retour de la ville de Rome, où il avoit esté avoec autres en ambassade de par nostre très-redouté seigneur, Mons. le duc, par devers nostre saint père le pappe, pour cause du voyage de Turquie[2].

1465. A messire Anthoine Doignies, chevalier, seigneur de Brouay, gouverneur de Lille, Jehan, bastard de Wavrin, aussi chevalier et seigneur du Forestiel, conseilliers et chambellans de nostre très-redouté seigneur, Mons. le duc de Bourgongne, Grard de Locron, escuier, bailly de Lille, maistre Allard de La Porte, aussy conseiller de nostre très-redouté seigneur, et maistre de la chambre des comptes aud. lieu, et Jehan de Daulet, aussy escuier, prévost de lad. ville, leur adjoinct, qui, le jour de Toussaint darrenièrement passé, par vertu de lettres et commission de nostredit seigneur, et, ou nom d'icelluy, renouvellèrent la loi de ceste dite ville; à chascun VIII salus à Ls la pièce, sont c livres[3].

1463. Donné en courtoisie à Bauduin, bastart de Bourgongne, natif de Lille, mesmement que, à cause de ce, il estoit recommandé à lad. ville, donnant assés à entendre qu'il avoit désir de avoir ung cheval, et que de tant plus, se l'en lui faisoit ladite courtoisie, à sa pre-

1. Arch. de l'hôtel de ville de Lille, reg. aux comptes, fol. LXVIII v°.
2. *Ibid.*, fol. LXII v°.
3. *Ibid.*, fol. LXVII v°.

mière requeste, il auroit, en temps et en lieu, lad. ville pour recommandé. Pour ce XL salus d'or de C livres [1].

Les échevins de Lille font connaître au comte de Charolois qu'ils ont constitué prisonniers deux fauconniers du comte de Nevers, etc.

1465. A Jehan le Cherf, messagier de la ville de Lille, envoyé hastivement, par ordonnance des échevins, en la ville de Brouxelles, porter lettres clozes à Ms. de Charrolloix, touchant la prinse faite en ceste ville de Lille d'un nommé Jehan de Gherne, et d'un autre, appellé Willequin, fauconniers de Ms. le conte de Nevers. Touchant aussi qu'il pleust à mondit seigneur de Charrolloix rescripre son bon pleisir sur lad. prinse, et aussi, comment l'on se auroit à conduire des autres serviteurs dud. seigneur et aussi de ceulx des seigneurs de Croy, s'aucuns estoient trouvés en ceste dite ville. Lequel Ms. de Charrolloix, de sa grâce, rescripvy sur tout lettres auxd. eschevins, mesmes que de lad. prinse il estoit très-content, et, au surplus, que l'en lui envoyast led. Jehan de Gherne, soubz seure garde. Où il vacqua par VIII jours finis le XIe jour d'apvril darrain passé, aux gaiges de XXIIII s. pour jour, sont IX^l^. XII sous [2].

Le messager de la ville de Lille se rend à Bruxelles, pour remettre au duc de Bourgogne une copie du traité de Conflans.

1465, 1er octobre [3]. A Gilles de Jeffries, messagier de la ville, envoyé hastivement en la ville de Brouxelles, par devers notre très redouté seigneur et prince, Mons. le duc, chargié de lettres clozes, contenant en brief la manière du traictié de la paix : lequel traictié avoit esté envoyé aux eschevins par le capitaine de Mondidier (*Hue de Mailly*), pour honneur desquelles nouvelles il pleut à nostredit très-redouté seigneur faire donner aud. Gilles X mailles Arnoldus ; il reçoit seulement XXIIII^l^. de la ville, pour le louage de son cheval, durant ses quatre jours de voyage [4].

Philippe le Bon fait défendre à ses bonnes villes de se rendre à l'assemblée, convoquée à Anvers par le comte de Charolois (le 3 janvier 1463, v. s.).

Nous lisons, néanmoins, dans le reg. aux comptes, fol. VI^xx^ VII v°,

1. Arch. de l'hôtel de ville de Lille, reg. aux comptes, fol. LXVIII v°.
2. *Ibid.*, fol. LV v°.
3. Toutefois, le traité de Conflans est du 5 octobre
4. Fol. CIX v°. En décembre 1466 la ville faisait présenter VIII lit. de vin à Hues de Mailly.

que : les dépputez de Lille retournèrent du voyage par eulx empris devers Ms. le comte de Charrolloix, à certaine journée par lui tenue en Anvers, au IIIe jour de janvier, pour doubte de encourir en l'indignacion de Ms. le duc qui avoit sur ce rescript ses lettres de deffense, à laquelle cause, ceulx de la ville de Douay qui, pareillement, s'estoient party pour estre à lad. journée, se arrestèrent en cestedite ville.

Nouveau document sur frère Didier [1].

1454 (v. s. Pâques, le 21 avril). Donné un aumoesne par manière de pitanche le jour de Nostre-Dame en mars, à frère Didier, bon prescheur, pour lui et ses compaignons, et semblablement le jeusdy ensuivant, à chascune fois LXs sont VIl. Pour seize lots de vin de Beaune à lui présenté et donné, en chascun desd. deux jours VIII los à VIs le lot, sont IIIIl XVIs. Aux connestables des archers et arballestriers de ceste ville de Lille, que ordonné leur a esté en courtoisie, et, aussi, pour leur sallaire d'avoir conduit le peuple de cested. ville au preschement de frère Disdier aux Jacoppins, quy fut led. jeudy, où le peuple de cested. ville ala tout comptié et gardèrent cependant iceulx archiers et arballestriers les portes de led. ville; si comme auxd. archers IIIIl et auxd. arbalestriers LXs., sont VIIl.

Juillet 1472. *M. de Fiennes envoie avertir que les François machinent, à Amiens, une orible entreprise sur la chastellenie de Lille.*

A Thibault, serviteur de monsieur de Fiennes [2], lequel apporta (le 5 septembre) nouvelles et advertissement de par led. Sr, affin que, hastivement, l'on prinst conseil avec ceulx de la souveraine justice de mondit seigneur le duc et les nobles de la chastellenie de Lille, sur chertaine orible entreprinse que les Franchois d'Amiens et autres avoient proposée qui, entre autres choses, estoit d'entrer en la chastellenie de Lille, et venir brûler jusques aux portes de cestedite ville. Pour ce, pour les très-grans dilligences que en ce fist led. Thiébault, trois mailles Ernoldus de LXVIs.

A Hubert Le Josne, pour courtoisie à lui faite à cause de ce qu'il avoit esté envoyés par Mons. de Ravestain, de la ville de Bapalmes en cestedite ville, affin de eslever soudainement gens de gherre, pour furnir les places qu'il avoit desgarnies jusques ad ce qu'il eust levé le siége de Mondidier, que les Franchois y vouloient mettre, comme disoit par ses lettres, XVIs.

1. Voy. le *Bulletin* de la Société de l'Histoire de France, juillet 1813, p. 109.

2. On donne (1er juillet) VIs à ung des serviteurs de messire Jaques de Luxembourg, lequel aporta lettrez à eschevins de certain assault fait à la ville de Biauvaix par mondit seigneur duc, par manière d'assay.

1477-78. *Guillebert Perart et autres ambassadeurs du roy arrêtés, à Lille, par aucuns du commun.*

Payé, tant pour la restitution faite à Guillebert Perart et autres ambaxadeurs du roy, venant de Tournay, ayant saulfconduit de messire Jehan de Luxembourg et Mons. de Lannoy, pour passer par ceste ville et aller devers le roy, lesquelz furent prins et arestez par aucuns du commun, et leur fut leur argent et espées prins par aucuns, dont lesdis eschevins ne purent avoir cognoissance pour les faire restituer. Pour ce, pour laditte restitution, avec pour les despens par eulx faits durant le temps qu'ilz furent détenus en cested. ville, et de ceulx qui les gardèrent, xxv^l^ xi^s^ vi^d^.

Pour autres despens depuis faits par ledit Perat, qui fut, de rechief, aresté et empeschié par lesdis du commun, et détenu en cesteditte ville jusques ad ce que par lettres de nostre très-redouté prince il fut commandé le laissier aller. Pour ce, pour les despens dudit Perat, Jacot Masure, Miquiel de Lessenc qui, depuis, ont esté exécutés, et autres qui les gardèrent, xix^l^ vii^s^ vi^d^.

Pour les despens faits à l'ostel du Cherf Couchant par ung nommé Guilbert Perat, ambaxadeur du roy, à la seconde fois qu'il fut aresté et empeschié en cested. ville par aucuns du commun d'icelle, portant yceuls despens xxii^s^ x^d^., comme pour l'accat d'une espée qui fut restituée ou lieu d'une qui lui avoit esté ostée audit lieu du Cherf Couchant, portant ledit accat xl^l^ lxii^s^ x^d^. [1]

1477. *Charolloix, le hérault, desgradé et exécuté à mort pour avoir induit ceulx de la ville d'Aire à prendre traitié au roy.*

Le 2 mai, Thomas Hennebelle, hérault de L'Espinette, porte à la princesse Marie, a Tenremonde, le blason de hérault d'armes, que soulloit porter en son vivant Charrolloix le hérault qui, pour ses démérites, avoit esté exécutés à mort en cesteditte ville.

A Loyset le trompette pour le louaige d'un cheval sur lequel il se transporta avant lad. ville, et sonna sa trompe en plusieurs carfours d'icelle ville, lorsque Charrolloix le hérault fut executez, après lequel son de trompe l'on déclaroit en hault au peuple de cested. ville les mésuz commis par led. Charrolloix, vi^s^.

Payé par ordonnance du chappitaine et eschevins de la ville à Jehan

1. On fait envoyer jusques au Pont à Wendin, une trompette de robinet du Quesnoy, qui estoit venu à Lille pour ravoir ung prisonnier, lequel trompette aucuns des communes de cette ville vouloient villonner, et de fait le menachoient de tuer.

Ployart, maistre de la haute œuvre d'icelle ville, pour l'exécution par lui faite de la personne de Charrolloix le hérault, et ycellui avoir escartelé et mis les quartiers audehors des portes de lad. ville, XVI[l].

1480. *Cruautés attribuées aux François.*

On envoie à Pont à Wendin pour veoir aucuns compaignon que les Franchois avoient illecq fait pendre, pour ce que la renommée estoit qu'il servoit aucuns grans seigneurs du pays de monsieur le duc.

1550. *Deffense de faire gaigeures sur voiaiges en lieux saints.*

Pour ce que plusieurs manans de ceste ville et taille se ingèrent bien souvent de baillier argent, ou vendre aucune chose sur leur retour du sainct voiaige de Jhérusalem, de Romme, S[t] Jacques et aultres, à recevoir de ung denier deux, trois, quatre, ou aultre grant gaing et excessif selon qu'ilz conviengnent et se accordent avec les prendeurs : quy se fait non seullement pour l'affection que yls pevent avoir de aller visiter lesd. lieu et saincts, ains pour le grant prouffit qu'ils espèrent pour ce avoir en cas de retour. Lesquels contractz causent souventes fois la ruynne et perdition des bailleurs, prendeurs, leurs femmes et enffans, et plusieurs différens et procès. Eschevins et conseil de ceste ville pour ad ce pourveoir et remédier, ont, par ledit statut et ordonnance, ordonné et statué, ordonnent et statuent que, doresnavant, aucun, ou aucune, quelz qu'ilz soient, ne se ingèrent, ne advanchent de contracter, baillier argent ou aultre chose à aultruy, à ravoir et payer à leur retour desd. voiaiges, ou aultres, ou aucuns d'iceulx, et, semblablement, que personne ne se ingère de faire aucunes gaigures pour quelle cause que ce soit, à péril que telz contractz et gaigures seront, et sont maintenant pour lors déclarées nulz et de nulle valleur, et de par les contrevenans estre pugnis à la discrétion d'eschevins.

1595. *Mesures prises pour arrêter les excès de la justice contre les prétendus sorciers.*

Des lettres patentes données à Bruxelles le 8 novembre 1595, prouvent que l'épreuve par l'eau froide était encore en usage contre les sorciers et les sorcières. On y lit : « Nous sommes advertis que, puis naguères, cedict mal (de sorcelerie) s'est engrevé, et que, journellement, en pluisieurs lieux, signament champestres, sont esté trouvées pluiseurs personnes, spéciallement femmes, entachées de ce crime, lesquelles, comme confessées ou convainques, averoient esté exécutées par le feu, et en grandt nombre, dont nous avons horreur, pour les abominations que l'on dict elles commectent contre Dieu, contre la relligion et contre leurs prochains. Quy pis est, le bruit court qu'il y en at encoires aultre

grande multitude entachée du mesme. Entendons aussy que, pour descouvrir et manifester ledict crime contre aulcunes personnes, chargées et accusées de samblable maléfice, on les prend et jecte en l'eauwe, piedz et mains liés, prenant argument que, sy elles demeurent sur l'eauwe, ils sont sorciers ou sorcières, ou sy les corps tirent à bas, qu'ilz ne le sont pas ; forme de probation estrange, non approuvée de droit, conséquamment par trop dangereuse et nullement admissible ; et que, par samblables moyens, preuves et conjectures, on en a exécuté plusieurs, voires en quelques villaiges jusques à quatorze ou quinze femmes, comme sorcières, quy est une chose de très-grand poix, et à quoy y il convient mectre la main souveraine, pour deux effectz : l'ung, pour extirper fondamentalement et radicalement ces abominations et blasphemeurs contre Dieu et la saincte foy chrestienne, punissant, par droict et procédures judiciaires et légittimes, lesdits culpables ; l'aultre, que ne soit faict facilement tort aux simples et innocens, et personnes délirantes, infatuées d'ignorance et vieillesse, comme souvent sont vielles femmes décrépites, que l'on dict le plus estre entachées de ce crime. Pour ceste cause, nous désirons pourveoir, et, signament en noz pays de Brabant, Flandres, Luxembourg, Haynault, Lembourg et Namur, où l'on dict ce maléfice régner le plus, vous faisons la présente, afin que nous advertissiés ce que vous avez plus particulièrement entendu de cecy en vostre gouvernement, nous escripvant joinctement le nombre des personnes exécutées pour ledict crime, depuis ung an en an; de la forme que on tient à l'instruction des procès, etc. [1]. »

III.

BIBLIOGRAPHIE.

100. — *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, avec une introduction sur les sources, les caractères et l'importance historique de ces documents; par Léopold Delisle. Paris, Durand, 1856, in-8 de CXXVIII et 656 pages. (10 fr.)

Ce volume, dédié à la mémoire de Benjamin Guérard, et digne de ce nom respecté, contient l'analyse de 2262 actes appartenant au règne de l'un des plus grands rois de la France et touchant d'une manière plus ou moins directe à son administration. Chaque analyse est suivie de l'indication de toutes les sources manuscrites ou imprimées qui ont fourni le texte de l'acte. L'ouvrage est précédé d'une introduction dans laquelle l'auteur décrit avec sa sûreté habituelle, et dans le plus grand détail, le premier genre de ces éléments de son tra ail, les sources

1. Reg. blanc aux ord du gouverneur de Lille, fol. CCLVII r° et v°

manuscrites. Des renseignements analogues, mais plus abondants encore, sont rassemblés, à la fin du volume, dans une table alphabétique des cartulaires et autres manuscrits cités. L'introduction contient en outre quelques aperçus concernant l'importance des ressources que cette simple collection d'analyses offre aux historiens et un examen des caractères particuliers que présentent les actes de Philippe Auguste. Voici quelques règles tirées de cet examen :

Les actes de Philippe Auguste peuvent se ramener à trois grandes classes : 1° *Les chartes* attestant les ventes, échanges, concessions, que le roi faisait, les jugements définitifs qu'il rendait à sa cour, certaines conventions entre particuliers qu'il approuvait, les priviléges qu'il octroyait ou reconnaissait. Elles se distinguent à des formes solennelles de rédaction qui ne sont jamais employées dans les autres actes, savoir : l'invocation de la Trinité, les souscriptions des grands officiers de la couronne, le monogramme du roi; leur date indique le lieu, l'année de l'incarnation et celle du règne; la date du mois n'est pas exprimée; le sceau (en cire verte) pend à une courroie ou à des lacs de soie; il est toujours annoncé avant la date. 2° *Les lettres patentes* servant d'ordinaire à transmettre des ordres ou des avis qu'il n'était pas utile de tenir secrets et à répandre des ampliations du même acte dont la charte était le texte primordial et officiel. Elles ne renferment ni invocation, ni souscriptions des grands officiers, ni monogramme; elles débutent souvent par un salut qui n'existe point dans les actes de la première classe; elles sont datées du lieu, de l'année de l'incarnation et du mois, mais non de l'année du règne; le sceau pend, tantôt à des lacs de soie, tantôt à une simple ou double queue de parchemin, il n'est point constamment annoncé dans la pièce. 3° *Les lettres closes* dont on usait pour les affaires courantes ou confidentielles, et qui, à la différence des actes compris dans les deux classes précédentes, n'avaient qu'une autorité temporaire et ne pouvaient être ouvertes sans qu'on en brisât le sceau. Les lettres closes sont ordinairement dépourvues de dates.

Le fait généralement admis que Philippe Auguste a pris, *dans ses actes*, le titre de *rex Franciæ*, est inexact; le roi se qualifie, sans exception, *rex Francorum;* mais dès le XIIe siècle, l'expression *rex Franciæ* était entrée dans l'usage vulgaire et même officiel.

Philippe Auguste plaçait le commencement de l'année de l'incarnation au dimanche de Pâques, ou plutôt à une certaine heure du samedi qui précédait, et le commencement de son règne au jour de son sacre, c'est-à-dire au 1er novembre 1179.

La formule *astantibus in palatio quorum nomina supposita sunt et signa*, mise dans les actes avant les signatures des grands officiers de la couronne, n'indique pas que ces officiers assistassent à l'expédition des actes, mais seulement qu'ils étaient alors les officiers en fonctions.

Il convient d'apporter une extrême réserve à se prononcer contre l'authenticité d'une charte. Sur les 2262 pièces retrouvées jusqu'ici comme appartenant au règne de Philippe Auguste, dix seulement sont notées comme fausses, et quatre ou cinq comme suspectes.

A la suite de son catalogue des actes de ce règne, M. Delisle a placé le texte des plus intéressants de ceux qui étaient inédits. Ils sont au nombre de 42. On y remarque en particulier un acte de la reine Ingeburge relatif à sa réconciliation avec le roi son mari et des pièces qui montrent la part que ce dernier prenait secrètement dans l'élection des empereurs d'Allemagne. Le volume se termine par une table de tous les noms de lieux et de personnes.

Nous avons lieu d'espérer que cet inventaire, précieux en lui-même par son caractère d'œuvre exacte et à peu près complète, n'est que la première partie d'un travail approfondi sur le règne de Philippe Auguste.

H.-L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 FÉVRIER 1857,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARION, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu, la rédaction en est adoptée.

— M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil ;

946. M. le comte Louis DE PODENAS, rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 12; présenté par MM. le marquis de Nadaillac et le duc de Castries.

947. M. Oscar DE VALLÉE, avocat général à la cour impériale de Paris, rue Godot de Mauroy, n° 35; présenté par MM. Lascoux et Moignon.

Ouvrages offerts.

Par le Ministère de l'Instruction publique :

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. T. III, n° 11. Années 1855-1856. In-8.

Par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique :

Bulletin de l'Académie. Tome XXII, 2e partie, Bruxelles, 1855, in-8.

Id. Tome XXIII, 1re partie, 1856, in-8.

Annuaire de la même Académie, année 1856. 1 vol. in-12.



Publications de la Commission royale d'histoire :

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, ou Recueil de ses Bulletins, 2e série. Tome VIII. Bruxelles, 1856, in-8.

Collection de chroniques belges inédites. — Recueil des chroniques de Flandre, publié sous la direction de la Commission royale d'histoire; par M. J. J. de Smet. Tome III, 1 vol. in-4, de IV et 742 pag. Bruxelles, 1856.

Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II; par M. Gachard. 1 vol. in-8, de LXXX et 329 pages. Bruxelles, 1855.

Synopsis actorum Ecclesiæ Antverpiensis. — *Liber Prodromus tomi tertii Synodici Belgici.* Edidit M. P. F. X, de Ram. In-8, de VII et 326 p. Bruxelles, 1856.

Revue des Opera diplomatica de Miræus, sur les titres reposant aux Archives départementales du Nord, à Lille; par M. Le Glay. 1 vol. in-8, de XVI et 202 pages. Bruxelles, 1856.

De la part de diverses autres Sociétés savantes :

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. 2e série. Tome IV, livraisons I et IV.

Ces deux cahiers manquant à la bibliothèque de la Société ont été adressés par M. Charma à M. V. Le Clerc, qui les transmet au Conseil.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, 3e série, tome III, année 1854. Évreux, 1856, in-8.

Statuts constitutifs et règlement de la Société archéologique d'Avesnes (Nord), suivis d'une notice sur le Chapitre de Saint-Nicolas d'Avesnes; par M. A. L. Bourgeois. Avesnes, 1856, in-8.

Ouvrages offerts de la part des auteurs :

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par M. A. Dinaux; 3e série. Tomes I, II, III et IV. Valenciennes, 1851-1854, 4 vol. in-8.

La nouvelle édition de Saint-Simon, par M. le comte de Montalembert. Extrait du *Correspondant* du 25 janvier 1857. Brochure in-8, de 39 pages.

L'auteur, en offrant cette notice au Conseil, rappelle les motifs qui lui avaient fait proposer, il y a peu d'années, à la Société, la publication

d'une nouvelle édition de ces Mémoires, et le plan qui lui paraissait le plus convenable. Il sera donné, dans le prochain numéro du *Bulletin*, une analyse du mémoire de M. le comte de Montalembert, dans lequel ses vues sont développées.

Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans, 1re partie ; par M. Giraud, ancien député. Lyon, 1856, 2 vol. in-8, gr. pap. — La première partie de cet important ouvrage contient le cartulaire inédit de Romans, et plusieurs autres documents originaux.

Histoire du pays et de la ville de Sedan, par M. l'abbé Pregnon. Charleville, 1856, 3 vol. in-8.

Origines chrétiennes de la Gaule. Lettres au R. P. dom Paul Piolin, religieux bénédictin de la congrégation de France à Solesmes, en réponse aux objections contre l'introduction du christianisme dans les Gaules aux IIe et IIIe siècles ; précédées de lettres sur la nécessité d'un examen de l'ouvrage intitulé : Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence ; par M. William d'Ozouville. Paris, 1855, 1 vol. in-8.

Supplément aux lettres précédentes, par le même. Paris, 1856. In-8.

Le cygne dans les armes de Boulogne ; lettre à M. de Bayser..., par M. l'abbé Haigneré. (Extrait.) Boulogne, 1856, br. in-8.

Antiquités du département de l'Eure. — Découvertes de constructions et sépultures gallo-romaines dans la commune de Menneval, près Bernay (Eure); par MM. Léon Métayer et Gardin fils. Premier rapport. Bernay, 1856, br. in-4.

Ce mémoire est offert à la Société de la part de M. Geoffroy Saint-Hilaire, qui l'avait reçu de M. Geoffroi-Château, juge à Bernay.

Correspondance.

M. V. Le Clerc exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance du Conseil ; il transmet deux livraisons des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, qu'il avait réclamées et reçues de M. Charma, secrétaire de cette Société.

— MM. Carlier, Félix Hannoye et A. Dragirsevics, adressent des remercîments de leur admission au nombre des membres de la Société.

— M. le marquis de Nadaillac propose l'admission de M. le comte L. de Podenas.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Mémoires de Mathieu Molé, t. IV. Feuilles tirées jusques et y compris la feuille 14 ; chez l'auteur, feuilles 15 à 21.

Chroniques de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin, tome III. Feuilles 1 à 4 composées, la feuille 1re en deuxième.

Annuaire arriéré (topographie ecclésiastique). Tiré jusqu'à la p. 276 ; la composition et les corrections des feuilles suivantes continuent.

— M. Ravenel, commissaire responsable des *Chroniques anglo-françaises de Jean de Wavrin*, annonce au Conseil que Mlle Dupont, éditeur de cet ouvrage, dont elle a commencé à s'occuper depuis plus de quinze ans, d'abord pour le Comité historique du ministère, puis pour la Société de l'Histoire de France, est prête à en mettre sous presse non-seulement le premier volume, ainsi qu'elle l'avait fait espérer dans une séance précédente, mais encore les deuxième et troisième volumes, les plus riches en documents nouveaux et inédits.

Le Conseil, informé très-indirectement que la Commission royale d'histoire de Belgique paraîtrait avoir aussi projeté la publication de ces mêmes *Chroniques*, trouve convenable de s'adresser au secrétaire de cette Commission, M. Gachard, conservateur des Archives du royaume, à Bruxelles, afin de connaître ses intentions réelles à cet égard. Les excellentes relations qui existent depuis fort longtemps entre la Commission historique de Belgique et la Société de l'Histoire de France, ne peuvent permettre de douter du résultat de cette démarche.

M. le comte de Montalembert, devant se rendre sous très-peu de jours en Belgique, offre d'être auprès de M. Gachard l'intermédiaire du Conseil, et de lui faire connaître, par un extrait du procès-verbal de cette séance, les intentions de la Société, que la Commission royale d'histoire ignore très-vraisemblablement. L'offre obligeante de M. le comte de Montalembert est agréée par le Conseil.

— M. le président du comité des fonds fait connaître l'état des recettes et des dépenses de la Société, qui ont dépassé 21 000 fr. pendant l'année 1856. Il ne pourra présenter que dans la prochaine séance les résultats des inventaires des dépôts et magasins de livres de la Société, au 1er janvier dernier.

— Le Conseil, consulté par le même comité, sur la question de savoir s'il conviendrait d'ajouter une couverture imprimée à chaque

numéro du Bulletin, n'en reconnaît pas l'utilité. — La nouvelle série du Bulletin, commençant avec le numéro de janvier 1857, portera en tête de chaque numéro l'indication seule de la séance du mois auquel il se rapporte.

— M. de Wailly communique au Conseil le projet d'une nouvelle édition des *Mémoires de Joinville*. Si le Conseil en reconnaît, en principe, l'utilité, la personne qui est disposée à s'en occuper continuerait, achèverait son travail, et le soumettrait à l'approbation du comité de publication, qui en référerait définitivement au Conseil. — Ce projet est accueilli dans les termes ci-dessus énoncés.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

De la géographie ancienne du Lyonnais et de la France.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, a mis au concours, pour l'année 1858, une « Etude géographique sur le Lyon-« nais, le Forez et le Beaujolais aux xe, xie xiie et xiiie siècles. » Le programme publié à cette occasion par l'Académie est ainsi conçu :

« La géographie du moyen âge n'a été jusqu'ici, à un très-petit nombre près d'exceptions, que l'objet de recherches secondaires ou accessoires. Pour peu que l'on soit familiarisé avec les travaux modernes entrepris sur le passé de la France, il est impossible de n'être pas frappé de la complète insuffisance de nos connaissances en ce qui la concerne, et de ne pas émettre le vœu que quelques hommes de loisir et de travail consacrent leurs efforts à en éclaircir les obscurités.

« Notre vœu serait d'avoir un tableau complet de la géographie de la France aux diverses époques de notre histoire. Mais une telle entreprise est vaste, et dépasse infiniment les forces d'un homme. Le genre d'exploration qu'elle exige ne peut s'accomplir qu'en détail et par le concours réglé de forces individuelles soumises à une direction supérieure. Qu'il nous soit permis de comparer un travail de ce genre à celui qu'ont exigé la carte de Cassini et la carte de l'état-major, deux œuvres collectives et pourtant si remarquables par leur unité.

« Ce que nous demandons aux concurrents est une petite partie de ce travail, et une partie limitée dans l'espace et dans le temps. Nous

nous bornons aux départements actuels du Rhône et de la Loire, qui formaient au siècle dernier un seul gouvernement, qui appartiennent encore aujourd'hui à la même circonscription pour le gouvernement religieux. Et comme il serait long d'embrasser le temps parcouru depuis nos origines, nous nous sommes restreints à une seule époque, la plus ignorée de nos annales, quoiqu'elle ait assurément les mêmes titres qu'aucune autre à être bien connue.

« Cette époque, dont la durée est d'un peu plus de quatre siècles, est celle pendant laquelle le Lyonnais, le Beaujolais et le Forez, détachés de la France carlovingienne, ont été indépendants, ou ont dépendu de l'Empire, ou ne sont rentrés qu'imparfaitement sous la dépendance de la France capétienne, Lyon n'ayant été définitivement réuni à la France qu'en 1312, sous le règne de Philippe le Bel. Cette époque est celle où les gouvernements provinciaux ont eu la plus grande autorité et souvent la plus grande autonomie.

« Comme la monographie que l'Académie propose n'est dans sa pensée qu'une partie d'un tout bien plus considérable, et qu'elle pourrait, bien exécutée, servir de modèle à d'autres monographies analogues, il nous a paru utile d'en tracer le plan avec quelques détails qui en feront mieux ressortir l'importance.

« La géographie historique ne peut être une simple étude des lieux et une simple reconnaissance des noms qu'ils ont portés. Elle doit comprendre l'histoire de toutes les divisions politiques et administratives du sol, étudier parallèlement les divisions civiles et les divisions ecclésiastiques, et s'attacher à montrer ce qu'il y a eu d'invariable dans ces divisions, dont la plupart remontent encore aux Romains. Elle doit expliquer l'origine des comtés de Lyonnais et de Forez avec leurs vicissitudes, et leur situation soit vis-à-vis de la France, soit vis-à-vis de l'Empire, faire connaître la distribution du pays en seigneuries, châtellenies, fiefs, villes, bourgs et communes avec ou sans juridiction, en archiprêtrés, archidiaconés, paroisses, etc., décrire les abbayes et les maisons religieuses avec leurs appartenances. Une étude de ce genre n'est pas seulement le complément de tous les travaux faits sur notre ancienne organisation sociale; elle est d'une nécessité absolue pour donner à ces travaux la précision et la netteté définitives qui leur manqueront toujours autrement.

« Les concurrents devront encore recueillir, chemin faisant, toutes les indications utiles ou précieuses qu'ils rencontreront sur les monuments des villes, les châteaux, les églises, les abbayes, sur les relations de toute sorte des populations et des localités entre elles, sur l'agriculture, sur le commerce, sur l'industrie. Sans doute nous ne pourrons jamais arriver à refaire exactement la statistique du passé,

les éléments de cette statistique n'ayant été réunis à aucune époque; toutefois, il est possible de rassembler çà et là des indications intéressantes à l'aide desquelles la condition économique des générations d'autrefois cesse sur beaucoup de points d'être une énigme. Il ne faut pas oublier non plus qu'on n'arrivera jamais sous ce rapport à des résultats sérieux que par des recherches entreprises sur les lieux mêmes, et où la curiosité des explorateurs s'unisse aux connaissances de l'érudit.

« Il serait difficile de tracer plus exactement dans un programme la limite des recherches que l'on demande aux concurrents. On leur recommande seulement de s'en tenir au cadre du tableau géographique qui est, comme on le voit, suffisamment vaste, et de n'en sortir par aucune digression, aucun empiétement sur le terrain de l'histoire proprement dite.

« Il n'est pas non plus possible d'énumérer toutes les pièces dont l'étude est nécessaire pour faire un tableau géographique du Lyonnais. Nous dirons cependant que l'Académie désire une étude de première main faite sur les chartes originales et les monuments manuscrits de nos bibliothèques et de nos archives. L'époque qu'elle a choisie est mal connue, et il ne suffirait pas d'en répéter ce que l'on connaît. La publication des cartulaires de Savigny et d'Ainay, et l'index géographique qui s'y trouve, aideront sans doute les concurrents, mais ne renferment qu'une partie des documents nécessaires.

« La lacune que l'Académie désire combler, en choisissant un sujet de prix dans la géographie du moyen âge, est si réelle qu'on ne pourrait citer aux concurrents aucun travail comme modèle. On peut rappeler cependant que M. Guérard a fait en abrégé un excellent tableau géographique de la France féodale; que MM. Le Prevost et Cibrario ont fait d'intéressantes monographies géographiques; que la Bibliothèque de l'École des chartes et les Bulletins des Comités de l'histoire, de la langue et des monuments, renferment quelques essais de ce genre; que nos contrées elles-mêmes ont été l'objet de recherches semblables, et que plusieurs de ces recherches, telles que celles de M. de Gingins de la Sarraz, ont abouti à des résultats non moins sérieux qu'intéressants.

« Que les concurrents n'oublient pas que ce travail, qui devra être nécessairement complété par la rédaction d'une bonne carte, est destiné, dans la pensée de l'Académie qui propose le prix, à servir lui-même de modèle à toute une série de travaux analogues, dont le résultat serait une description de l'ancienne France, égale aux meilleures descriptions et aux meilleures cartes que nous puissions avoir de la France actuelle. »

La géographie ancienne de la France, en effet, a besoin de tous les efforts de l'érudition pour sortir des limbes où nous la voyons encore. Depuis la *Notitia Galliarum*, publiée par Adrien de Valois en 1675, jusqu'à nos jours, il n'a paru sur ce sujet que le cadre tracé à grands traits, en 1831, par Guérard, sous le titre d'*Essai sur les divisions territoriales de la Gaule*. Ces deux ouvrages, si remarquables d'ailleurs, la tentative inachevée et très-peu satisfaisante de d'Expilly [1], et le simple *Dictionnaire des Postes*, qui n'a certes pas de prétention scientifique, mais qui contient la charpente du travail pour les noms de la plus notable partie des lieux habités, forment tout ce que la France a produit d'œuvres d'ensemble sur les origines de sa géographie actuelle [2]. On y joindrait, si elle était faite (et avec bien plus d'avantage que notre Dictionnaire des Postes), mais malheureusement elle est encore à faire, la liste alphabétique de toutes les dénominations marquées sur la précieuse carte de Cassini. Après ces ouvrages généraux, parmi tous lesquels le plus ancien est encore le plus complet [3], on ne trouverait plus à citer que des études partielles, comme celles de d'Anville et de Walckenaër sur la géographie gauloise, ou de M. Desnoyers sur la topographie ecclésiastique.

Il n'en saurait être autrement. Les œuvres d'ensemble doivent suivre les investigations de détail, non les précéder; et, pour connaître entièrement la géographie des Gaules, c'est d'abord aux érudits de chaque province d'épuiser les notions qui peuvent être fournies par un examen minutieux des documents à leur portée, joint à la plus exacte connaissance des lieux. L'Académie de Lyon, dans son programme, a rappelé les études locales déjà faites par M. Le Prevost sur une partie de la Normandie, et les recherches faites par M. Aug. Bernard dans son cartulaire de Savigny. Elle eût pu rappeler de même plusieurs autres travaux analogues non moins recommandables, tels que ceux de feu M. Cauvin sur le Maine, de M. Le Glay sur le Cambrésis, de M. Quantin sur le département de l'Yonne, et surtout les amples Tables de la *Collection des Cartulaires de France*, publiée d'abord par Guérard et Géraud, avec MM. Marion et Deloye, maintenant par MM. de Wailly, Marion et Delisle. L'on pourrait même composer un Dictionnaire de l'ancienne France en se bornant à fondre ensemble les Tables géographiques des

1. Dictionnaire géographique des Gaules et de la France, 6 vol. in-fol., 1762-1770.

2. Voy. sur cette matière la nomenclature plus détaillée présentée par M. J. Desnoyers, p. 265 et suiv. de l'*Annuaire* de la Société de l'Histoire de France pour 1837.

3. Adrien de Valois n'a cependant pas mentionné la cinquantième partie des lieux de la France. Dans la Table de son livre, la lettre A compte 300 noms; dans le Dictionnaire des Postes, seulement pour les lieux habités, elle en a 3000.

grands recueils historiques publiés par les Bénédictins ou par d'autres savants; mais il est heureux que cette lourde entreprise n'ait pas été tentée, car elle n'aurait guère pu produire d'autre résultat que d'égarer et de décourager les investigateurs.

Rien n'est plus dangereux en effet que de se fier, sans une critique sévère et continuelle, aux renseignements géographiques fournis par les textes imprimés durant le cours des trois siècles qui ont précédé le nôtre. Ainsi une table générale de la géographie des meilleurs Recueils des Bénédictins, celui de dom Bouquet par exemple, travail qui serait éminemment utile pour le Recueil lui-même et pour la comparaison des éléments historiques dont il se compose, n'avancerait que faiblement nos connaissances géographiques sur l'ancienne France, parce que les indications qu'on y trouve sur les temps antérieurs au XIIIe siècle ne sont pas assez sûres. Nous pouvons en citer une preuve. Sur cinquante diplômes carlovingiens dont nous avons eu récemment l'occasion de collationner les exemplaires originaux avec le texte imprimé dans dom Bouquet, dix environ contenaient les leçons géographiques les plus fausses telles que : *Ciddenaco*, au lieu de Caldennaco; locus *Succonicus* et vinea *Rantas*, au lieu de Sacconicus et Plantas[1]; *Pugromedis*, *Pantum* et *Sigontiacum*, au lieu de Nigromedis, Namtum et Sigproscum[2]; *Blandonaic*, au lieu de Bladonau, *Nota* et *Wilre*, au lieu de Notuwilre, *Valdivilla*, au lieu de Lialdivilla[3]; *Stoliciensi* et *Cauciacum*, au lieu de Stolviensi et Conriacum[4]; etc. Il y a même des noms admis dans ces textes qui jetteraient la perturbation dans les travaux du géographe le plus attentif, ce sont les noms imaginaires; par exemple, dans un diplôme accordé par Louis le Germanique à l'abbaye de S. Arnoul de Metz[5] figure le nom d'un certain village nommé *Lusmesellam;* or, ce nom n'est dû qu'à une erreur de lecture : il s'agit de la concession d'un droit de pêche ou de bateau sur la Moselle, et le diplôme original porte *jus Mosellam*. Ce genre d'erreur n'est pas extrêmement rare, et, pour en citer un second exemple, pris aussi dans un grand recueil, qui n'est pas, il est vrai, celui de dom Bouquet, la signature d'un témoin, dans une charte plus ancienne encore que la précédente, est exprimée par les mots : *signum Boniverti de Foulozu*, lorsqu'il aurait fallu : Signum

1. Diplôme de l'an 834, relatif à l'église de Langres; d. Bouq. VI, 595.

2. Diplôme de l'empereur Lothaire pour l'abbaye de S. Ouyan, d. Bouq. VIII, 394.

3. Diplôme de Louis le Germanique pour l'abbaye de Ste-Glossinde; d. Bouq. VIII, 425.

4. Diplôme de Carloman, de l'an 882, appartenant à S. Bénigne de Dijon; d. Bouq. IX, 463.

5. Dom Bouquet, VIII, 424.

Boniverti *defensoris*. Et l'on remarquera que rien n'est plus aisé, en cherchant dans le Dictionnaire des Postes ou sur la carte de Cassini, que de rapprocher le prétendu *Lusmesella* de Lumes (département des Ardennes) ou de Luméville (département de la Meuse), aussi bien que le prétendu *Foulozu* de Foulognes (département du Calvados), de Foulzy (département des Ardennes), ou de telle autre localité qui pourrait présenter de même quelque trompeuse apparence de synonymie.

Les études de géographie à faire sur l'ancienne France ne doivent donc être basées qu'avec les plus scrupuleuses précautions sur les textes imprimés. Il ne faut pas non plus user sans défiance des cartulaires. Il est juste pourtant d'observer que la plupart des documents transcrits dans les cartulaires y étant insérés précisément à cause de leur caractère domanial, et pour conserver la mémoire de droits de propriété, leur partie géographique offre des garanties spéciales d'exactitude; mais ces garanties s'évanouissent ordinairement lorsque les textes transcrits sont antérieurs de plus d'un siècle ou deux à l'époque où le cartulaire a été exécuté.

Enfin les diplômes originaux eux-mêmes, les diplômes originaux les plus authentiques, peuvent être des sources d'erreur. C'est ce qui vient d'être démontré pour une pièce importante de l'abbaye de Saint-Denys (Charte de l'abbé Fulrade, de l'an 777) par une personne à qui une connaissance parfaite des localités a permis de dire en parlant de cette pièce et de plusieurs autres actes du même temps et de la même provenance, que les scribes qui les ont rédigés « ne connaissaient certainement pas le pays dont ils parlaient[1]. »

Est-ce à dire, s'il en est ainsi, qu'il faille renoncer à traiter la question si bien exposée par l'Académie de Lyon, et abandonner l'espoir de voir paraître un jour un tableau complet de la géographie des Gaules? Nullement. Un texte isolé vous induit en erreur, mais dix autres peuvent vous fournir les moyens de le rectifier. Ce qui semble ressortir avec certitude des observations précédentes, c'est que ceux qui se livreront à de tels travaux doivent procéder avec une extrême circonspection, et de plus s'imposer la loi de recueillir toutes les variantes d'une même dénomination géographique, en marquant la date à laquelle chacune d'elles appartient et la source où elle a été puisée.

1. Voy. une notice publiée, sur le diplôme de Fulrade, par M. Aug. Krœber, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XVIII, p. 50.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

2. *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon* sur le siècle de Louis XIV et sur la Régence, collationnés sur le manuscrit original par M. Chéruel, et précédés d'une Notice par M. Sainte-Beuve. Tomes I à XI. Paris, imprimerie Lahure; librairie Hachette, 1856; édition in-8, devant avoir 20 volumes, au prix de 4 francs le volume. — Une édition in-18, publiée par le même éditeur, et aussi complète, aura 12 volumes au prix de 24 francs.

3. — *La Nouvelle édition de Saint-Simon*, par M. le comte de Montalembert. Extrait du *Correspondant* du 25 janvier 1857. Brochure in-8 de 39 pages.

Il n'est pas d'écrits historiques d'une importance comparable à celle des Mémoires du duc de Saint-Simon qui aient eu une plus étrange destinée. Presque ignorés ou méconnus pendant près de cinquante ans, conservés sous le séquestre, ou comme des papiers d'État, dans les archives du Ministère des affaires étrangères, livrés cependant en 1788, en 1796, puis en 1818, à une publicité partielle et fort incomplète, redevenus plus tard propriété privée, et alors publiés pour la première fois intégralement, en 1829 d'abord, puis en 1840-1842, ces Mémoires ont promptement conquis dans la littératnre historique un rang des plus élevés. Leur auteur a été comparé à Tacite, à Bossuet, à La Bruyère. La renommée de Saint-Simon est devenue, de nos jours, de plus en plus populaire, grâce surtout aux quatre éditions de ses Mémoires entreprises simultanément, l'an dernier, éditions qu'un procès jugé récemment contre l'un des éditeurs (M. Barba) a réduites à deux, celles publiées par M. Hachette, en conservant la propriété du manuscrit à son possesseur actuel, M. le général de Saint-Simon.

L'Académie française, en choisissant, il y a quelques années, l'éloge du duc de Saint-Simon pour sujet du prix d'éloquence, avait encore plus contribué à lui faire rendre cette justice posthume par la voix de son éloquent secrétaire perpétuel. Deux des quatorze discours envoyés au concours, ceux de MM. Lefèvre-Pontalis et E. Poitou, ont été couronnés en 1855, et leur publication a justifié le choix de l'Académie. D'autres notices mises récemment au jour, et surtout celle de M. Sainte-Beuve placée en tête de la dernière édition, ainsi que les études de MM. Taine et de Carné, ont de plus en plus porté l'attention sur la valeur historique et littéraire de ces Mémoires. Mais, plus que tout autre peut-être, M. le comte de Montalembert a-t-il cherché à mettre en évidence le génie de Saint-Simon... « Je professe, dit-il dans la notice que nous annonçons ici, pour Saint-« Simon une sorte de culte, et je le range, après Bossuet toutefois, au-dessus de « tous les écrivains de notre langue. Je mets son âme encore plus haut que son « talent... Fier de compter parmi les plus anciens et les plus ardents admirateurs

« de ce grand homme de bien et d'honneur, je crois lui avoir témoigné cette ad« miration d'une façon plus pratique en obtenant de l'Académie française qu'elle « donnât son éloge pour sujet du prix d'éloquence, et en sollicitant sans relâche « de la *Société de l'Histoire de France* une édition définitive du plus éloquent « et du plus curieux de nos historiens. » Les lecteurs du Bulletin se rappelleront en effet qu'en 1854 et 1855, la publication de ces Mémoires fut proposée par M. le comte de Montalembert au Conseil de la Société, et que, si ce projet ne fut pas immédiatement pris en considération, ce fut surtout à cause de l'étendue considérable de l'ouvrage, et à raison d'engagements antérieurs pour d'autres publications déjà commencées.

L'édition donnée par M. Chéruel, pour M. Hachette, rend moins regrettable celle que la Société n'a point entreprise, et qui n'eût pu, à beaucoup près, paraître avec une aussi rapide régularité. Toutefois, cette nouvelle édition ne semble point à M. de Montalembert atteindre encore le but qu'il s'était proposé, et, tout en la considérant comme beaucoup préférable aux précédentes, tout en rendant justice au mérite de l'auteur consciencieux et éclairé de l'*Histoire de l'Administration monarchique en France jusqu'à la mort de Louis XIV* et de plusieurs autres bons ouvrages ou éditions de documents historiques importants, il indique les améliorations dont cette nouvelle édition lui paraît susceptible. Des notes beaucoup plus nombreuses, un commentaire quasi perpétuel lui paraissent indispensables. « Aucun écrivain, aucun historien surtout, n'a plus « besoin, dit-il, d'être commenté, éclairé, rectifié, corrigé. On éprouve à chaque « pas le désir de savoir de qui et de quoi il est question. Je ne parle pas seule« ment des détails biographiques et chronologiques, des alliances et des parentés, « des particularités d'étiquette ou de mœurs contemporaines sur lesquels on est « littéralement arrêté à toutes les pages par l'absence d'explications ou de ren« seignements nécessaires (p. 8).... Ce qui est plus important, c'est l'autorité « usurpée qu'on risque d'attribuer à ses jugements historiques. Sans aucun « doute il a été sincère; il est au suprême degré ce que doit être l'historien, « droit, vrai, franc, plein d'honneur et de probité, mais il n'est pas toujours bien « informé et moins souvent encore impartial. Sa crédulité est quelquefois exces« sive; sa haine vigoureuse du vice, de l'hypocrisie, de la bassesse, l'a plus d'une « fois aveuglé. Ses opinions exigent donc un contrôle attentif et perpétuel. Il est ur« gent de mettre en garde le lecteur consciencieux contre les erreurs de fait et de ju« gement dont Saint-Simon regorge. Il faut qu'un commentaire courant, au bas de « chaque page, réponde aux besoins de tout homme qui veut savoir le vrai des « choses, et qui n'a pas le temps d'aller vérifier chacune des assertions du terrible « historien. Il faut le mettre en présence des auteurs contemporains, des corres« pondances officielles, etc. (p. 9)... Il faut aussi reconnaître qu'aucune édition « des Mémoires ne sera complète sans un certain nombre de notes destinées à « rectifier ou à compléter ses assertions sur les questions de généalogies, » pour lesquelles la prédilection de Saint-Simon est bien connue (p. 12).

Les notes topographiques sembleraient aussi utiles à M. de Montalembert, et plus encore les notes linguistiques et philologiques, non-seulement sur les vieux mots qu'on ne comprend plus, et qui sont si nombreux dans les Mémoires, mais aussi sur les mots qui y apparaissent pour la première fois. Enfin M. de Monta-

lembert désirerait qu'on fît pour Saint-Simon ce que M. de Monmerqué a fait pour les Lettres de Madame de Sévigné, ce que M. Le Clerc a fait pour Cicéron, « une sorte d'édition *Variorum*, qui ne laisserait rien à désirer aux plus exigeants « sous le rapport historique, généalogique, philologique, dût cette édition avoir « trente volumes ; serait-ce trop pour un tel océan de faits, de vérités et de beautés « (p. 17)? » Nous dirons, avec M. de Montalembert, que M. Chéruel a toutes les qualités et tous les titres nécessaires pour rendre à l'histoire et à la littérature ce service essentiel.

Ce plan d'une édition des Mémoires aussi complète que le comprend M. de Montalembert n'est que la moindre partie de son intéressante notice. On y trouve de nombreux exemples à l'appui de son opinion, et surtout une appréciation approfondie des différents genres de mérite qui caractérisent l'ouvrage de Saint-Simon, tels que la vivacité de ses récits, la vérité, la variété de ses portraits, sa généreuse indignation contre tous les scandales ou les ridicules dont il avait été témoin, sa haine de tous les genres de despotisme, et aussi l'aveu sincère des exagérations et des préventions systématiques auxquelles il n'avait pu se soustraire, malgré toute la droiture de sa conscience.

Des considérations de haute politique, entremêlées aux jugements littéraires du savant académicien, rappellent l'éloquent orateur de l'ancienne Chambre des pairs, mais elles sont étrangères à la nature des études historiques auxquelles est exclusivement consacré ce Bulletin.

J. D.

4. — *Alise*, études sur une campagne de Jules César ; par M. Rossignol. In-4 de 16 feuilles, plus une carte. Dijon, Lamarche et Drouelle. Paris, Didron.

L'auteur de cette dissertation nie l'attribution de l'*Alesia* de César à Alaise en Franche-Comté. (Voy. le *Bulletin* de 1856, p. 336). Nous reviendrons sur la polémique très-vive et les divers écrits que cette question a fait naître.

5. — *Annales de Calais*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ; par Charles Demotier. In-8 de 32 feuilles, plus 3 vignettes et 2 plans. Calais, Demotier.

6. — *Essai sur Jean de Wesel*, précurseur de la réformation. Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, par Gustave Schadé. In-8 de 2 feuilles 1/2. Imprimerie de Mme veuve Berger-Levrault, à Strasbourg.

7. — *Essai sur l'histoire de la Ligue à Poitiers ;* par Ouvré. In-8 de 10 feuilles. Imprimerie de Dupré, à Poitiers.

8. — *Études sur Pierre Lizet*, premier président au parlement de Paris au XVIe siècle ; par F. de Larfeuil. In-8 de 4 feuilles 1/2, plus une planche. Imprimerie de Hubler et Dubos, à Clermont-Ferrand.

9. — *Essai historique et archéologique* sur la ville de Pont-de-

l'Arche et sur l'abbaye de Notre-Dame de Bonport; par Léon Duranville. In-8 de 15 feuilles, plus 5 planches. Rouen, Lebrument.

10. — *Esprit (l') dans l'histoire*. Recherches et curiosités sur les mots historiques; par Édouard Fournier. In-18 de 8 feuilles. Paris, Dentu. (3 fr.)

11. — *Flandre (la)* sous Jeanne et Marguerite de Constantinople; par C. R. Dautrevaux. In-18 de 8 feuilles. A Wazemmes, chez Horemans.

12. — *Histoire des fiefs et principaux villages de la seigneurie de Commercy*. Tome Ier, comprenant Pont-sur-Meuse, Lerouville, Euville, Vignot et l'abbaye de Rengeval; par Dumont, juge à Saint-Mihiel. In-8 de 32 feuilles, plus un tableau généalogique et chronologique des seigneurs de Commercy, 5 plans et 2 lithographies. Nancy, Dard.

13. — *Histoire de l'armée* et de tous les régiments, depuis les premiers temps de la monarchie française jusqu'à nos jours; par Adrien Pascal, J. Ducamp, le colonel Brahaut et le capitaine Sicard. Edition illustrée par MM. Philippoteaux, E. Charpentier, H. Bellangé, Morel-Fatto, Sorieul, de Moraine et Lalaisse, de magnifiques gravures sur acier, de types représentant les uniformes français depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, et de têtes de page intercalées dans le texte. Paris, Barbier. 5 vol. in-8. (18 fr. le vol.)

14. — *Histoire de Lorraine;* par Aug. Digot. Tome V, in-8 de 29 feuilles, plus un plan. Nancy, Vagner.

15. — *Histoire du commerce de toutes les nations*, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours; par H. Scherer, traduit de l'allemand, avec l'autorisation de l'auteur, par MM. Henri Richelot, chef de bureau au ministère du commerce, et Charles Vogel, rédacteur au même ministère; avec des notes et une préface. Deux volumes in-8, ensemble de 75 feuilles. Paris, Capelle. (18 fr.)

16. — *Jacqueline Pascal*. Premières études sur les femmes illustres et la société du XVIIe siècle; par M. V. Cousin, troisième édition, revue et augmentée. In-8 de 31 feuilles, avec *fac-simile*. Paris, Didier.

Cet ouvrage complète les *Études sur les femmes illustres et la société du XVIIe siècle*, par M. V. Cousin. Cette collection se divise en 5 volumes, savoir: Madame de Hautefort, — Madame de Chevreuse, — Jacqueline Pascal, — Madame de Longueville, — Madame de Sablé.

17. — *Livre (le) des usaiges et anciennes coustumes de la conté de Guysnes*, avec une introduction et des notes par M. Tailliar, conseil-

ler à la cour de Douai, et un aperçu historique sur le comté de Guines, par M. Courtois, avocat, etc. In-8 de 22 feuilles. Imprimerie de Chanvin fils, à Saint-Omer.

Publié par la Société des Antiquaires de la Morinie.

18. — *Mémoires du duc de Raguse*, de 1792 à 1832, imprimés sur le manuscrit original de l'auteur, avec le portrait du duc de Reichstadt, celui du duc de Raguse, et de quatre *fac-simile*, un de Charles X, un du duc d'Angoulême, un de l'empereur Nicolas, et un du duc de Raguse. Tome Ier. In-8 de 28 feuilles 3/4. Paris, Perrotin.

L'ouvrage se composera de 8 vol. Prix de chaque volume : 6 fr.

19. — *Monographie de la commune de Juvigny*; par M. Alexandre Aubert, curé de Juvigny, etc. In-12 de 9 feuilles 2/3. Châlons-sur-Marne, Laurent et Lefèvre. (1 fr. 25 c.).

20. — *Maldonat* et l'Université de Paris au XVIe siècle; par le P. J. M. Prat, de la compagnie de Jésus. In-8 de 40 feuilles 1/2. Paris, Julien, Lanier.

21. — *Nouveau (le) Spon*, ou Manuel du bibliophile et de l'archéologue lyonnais. Grand in-8 de 23 feuilles 1/4, avec *fac-simile* de différentes éditions françaises, marques typographiques, planches, fleurons, encadrements; par M. Monfalcon. Imprimerie de Vingtrinier, à Lyon.

22. — *Notices sur Jehan Froissart*, chroniqueur et poëte, sur les célébrités valenciennoises qui entourent sa statue. Programme des fêtes données à Valenciennes, à l'occasion de l'inauguration de ce monument, les 21, 22 et 23 septembre 1856. In-8 de 5 feuilles. Imprimerie de Henry, à Valenciennes.

23. — *Notes historiques* sur Notre-Dame de Montroland et sur le prieuré de Jouhe; par L. Jeannez, procureur impérial à Lons-le-Saunier. In-16 de 12 feuilles, plus 3 lithographies. Lons-le-Saunier, Gauthier sœurs.

24. — *Notice sur quelques vieilles enseignes de la ville d'Amiens*, par A. Janvier. In-12 d'une feuille 1/2. Imprimerie de Caron, à Amiens.

25. — *Nouvelles françoises en prose*, du XIIIe siècle, publiées d'après les manuscrits, avec une introduction et des notes; par MM. Moland et C. d'Héricault. In-16 de 11 feuilles 1/2. Paris, Jannet. (5 fr.)

Collection de la Bibliothèque elzevirienne. Les nouvelles qui composent ce volume sont : le Conte de l'empereur Constant, Amis et Amile, le Conte du roi Flore et de la belle Jehanne, l'Histoire de la comtesse de Ponthieu, les Amours d'Aucassin et de Nicolette avec la musique notée.

26. — *Priviléges accordés à la couronne de France par le saint-siége*. Publiés d'après les originaux conservés aux archives de l'empire et à la Bibliothèque impériale par M. A. Tardif. In-4 de 55 feuilles. Imprim. impériale. Paris, F. Didot. (12 fr.)

27. — *Recherches* sur l'explication des monogrammes de quelques médailles inédites des derniers temps de l'empire d'Occident et de l'époque mérovingienne; par M. le marquis de Lagoy. In-4 de 2 feuilles, plus une planche. Impr. de Vitalis, à Aix.

28. — *Recherches sur la vie et les œuvres du père C. F. Ménestrier*, suivies d'un recueil de lettres inédites de ce père à Guicheron, et de quelques autres lettres de divers savants de son temps; par M. Paul Allut. Lyon, Scheuring. In-8, 1856. Imprimerie de Louis Perrin.

Quoique le savant jésuite Claude Ménestrier ait été l'une des gloires scientifiques du Lyonnais, ses travaux héraldiques tinrent son nom longtemps en défaveur, même dans son pays, et personne ne lui avait accordé jusqu'à présent l'honneur d'une biographie spéciale. L'ouvrage de M. Allut contient une étude étendue sur la vie littéraire, les disputes et les travaux pleins d'originalité du P. Ménestrier. Autour de cette biographie, l'auteur a groupé une histoire du collége de Lyon, où le P. Ménestrier passa presque toute sa vie, une bibliographie complète de ses écrits, comprenant cent cinquante-trois articles, une réimpression de deux des meilleures dissertations sorties de sa plume et des plus rares, enfin un volumineux fascicule de sa correspondance. Les magnifiques types de M. Louis Perrin, les vignettes dues à son crayon et plusieurs gravures ou *fac-simile*, surtout un portrait du P. Ménestrier, gravé par M. Fugère à la manière des médaillons de Ficquet, font en outre du livre de M. Allut une œuvre typographique des plus remarquables.

29. — *Recueil mémorable* de Hugues Bois-de-Chesne, chronique inédite du XVIIe siècle, suivie de la relation du siége d'Héricourt en 1637, par Charles Duvernoy; accompagnée de notes historiques et publiée, d'après les manuscrits originaux, sous les auspices de la Société d'émulation de Montbéliard, par L. Wetzel, architecte. In-8 de 11 f. 1/2. Imprimerie de Deckherr, à Montbéliard.

30. — *Restitution d'un nom de lieu disparu*, retrouvé sur une dalle funéraire en l'église de Ferici (Seine-et-Marne; par M. Eugène Gresy. In-8 d'une demi-feuille. Imprimerie de Lahure, à Paris.

H.-L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 MARS 1857,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE BARANTE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est adoptée.

La Société est informée de la perte qu'elle vient de faire de deux de ses membres :

M. François Guérard, conseiller à la cour impériale d'Amiens, et M. Reynaud (de Mérignac).

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur admission à l'approbation du Conseil :

948. M. Gariel, à Grenoble, pour la bibliothèque publique de cette ville; correspondant, M. Aug. Durand.

949. M. le baron James de Rothschild, consul général d'Autriche à Paris, rue Laffitte, 19.

950. M. J. Valton, rue Taitbout, 36.

Ces trois nouveaux membres sont présentés par MM. N. de Wailly et A. Bouvier.

951. M. William Cornwallis Cartwright, rue de Chaillot, 74; présenté par M. L. Delisle.

Ouvrages offerts.

Par la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube :

Mémoires, t. VII, deuxième série, troisième et quatrième trimestres de 1856. Troyes, in-8.

De la part des auteurs :

Revue de l'art chrétien, publiée sous la direction de M. l'abbé Corblet, 1re et 2e livraisons, année 1857, in-8.

Essais critiques sur les historiens originaux de Charles VII, roi de France; par M. Vallet de Viriville. Paris, in-8. Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes.*

Un dernier mot à M. Henri Martin (au sujet de Charles VII et de Jeanne d'Arc); par M. G. du Fresne de Beaucourt. Paris, Durand, 1857, in-8.

Précis de l'histoire de l'église Notre-Dame de Chartres depuis son origine jusqu'à nos jours, suivi *de l'appréciation de l'histoire de Chartres, par M. de Lepinois*; par M. J. F. Ozeray. Sedan, 1856, in-8.

Delphinalia, recueil publié par M. H. Gariel. Grenoble, 4 livraisons in-8, 1852-1855.

Correspondance.

M. Gachard, directeur général des Archives du royaume, et secrétaire de la Commission royale d'histoire de Belgique, ayant reçu, par l'intermédiaire de M. le comte de Montalembert, communication de l'extrait du procès-verbal de la séance du Conseil de la Société de l'Histoire de France du 3 février dernier, concernant la publication des *Chroniques de Jean de Wavrin*, s'empresse de répondre, en entrant dans les vues du Conseil.

Il n'est aucunement, dit-il, dans les intentions de la Commission royale d'histoire, ni par conséquent dans celles de son secrétaire, de publier cet ouvrage. Si la Commission avait eu ce projet, elle y renoncerait bien certainement, en apprenant que la Société de l'Histoire de France a résolu de comprendre la *Chronique de Wavrin* dans ses publications, et qu'elle a confié le soin de la mettre en lumière à Mlle Dupont, à qui les études historiques sont déjà redevables d'une excellente édition des *Mémoires de Commynes*. On s'était mépris sur le but des extraits que M. Gachard avait demandés à un de ses correspondants à Paris. Ignorant la résolution de la Société, il avait pensé,

pour faire connaître le caractère de cet ouvrage, à prendre copie seulement des tables des derniers volumes et de quelques chapitres, comme il l'a déjà fait pour plusieurs autres chroniques.

En donnant ces explications au Conseil de la Société, M. Gachard l'assure de son ardente sympathie et de celle de la Commission royale d'histoire tout entière, pour les importants travaux que poursuit la Société avec tant de persévérance et de succès.

Le secrétaire est chargé de répondre à M. Gachard, dont la lettre est si parfaitement obligeante pour la Société.

— MM. Ozeray (de Bouillon) et Corblet font hommage à la Société d'ouvrages indiqués ci-dessus. Celui-ci annonce que la *Revue de l'art chrétien* insérera les extraits de procès-verbaux de Sociétés savantes, en ce qui concerne l'objet de cette publication, ainsi que l'analyse des ouvrages qui lui seront adressés en double exemplaire.

— L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand adresse le programme des prix qu'elle décernera en 1857 et 1858.

Une médaille d'or de la valeur de 300 fr. sera accordée pour chacun des sujets historiques suivants :

1857. 1. Histoire de l'une des bonnes villes d'Auvergne (avec transcription de pièces originales dans des dépôts d'archives).

— 2. Étude comparée de la coutume d'Auvergne et des coutumes des provinces voisines (Bourbonnais, Berry, Nivernais, Marche), dans leurs rapports avec la condition des personnes et des propriétés.

— 3. Éloge d'un homme célèbre de l'Auvergne, avec l'appréciation de ses œuvres.

— 4. Légende sur les pèlerinages de N. D. du Port, de N. D. de Valcivière, de N. D. d'Orcival; ou une pièce de vers sur un sujet relatif à l'Auvergne.

1858. 5. Histoire numismatique et monétaire de l'Auvergne.

— 6. Sidoine Apollinaire et son siècle.

— 7. Histoire du château et du duché de Montpensier; en insistant sur leurs rapports avec l'Auvergne et le Bourbonnais.

— 8. Mémoire sur les constructions civiles, militaires et religieuses de la province d'Auvergne, à partir du IXe siècle jusqu'au XVIIe inclusivement.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Mémoires de Mathieu Molé, t. IV. La composition et la mise en pages sont terminées ; on n'attend plus que la table alphabétique pour achever ce volume.

Th. Basin : Histoire de Louis XI et de Charles VII, t. III. Composé jusques et y compris la feuille 14 ; feuilles 1 à 7 tirées.

Topographie ecclésiastique de la France, suite (Annuaire de 1854). La correction des tableaux imprimés et la composition des notes continuent.

Table des vingt-trois premières années du Bulletin. Placards 1 à 4 en correction.

— M. N. de Wailly, au nom du comité de publication, dont il est président, annonce au Conseil que M. Douët-d'Arcq a préparé et remis la copie d'un volume de la *Chronique de Monstrelet*. Il se propose de réunir à la fin de l'ouvrage, sous forme de dictionnaire, la plus grande partie des notes de biographie, de généalogie et de géographie locale, et d'ajouter quelques pièces justificatives empruntées au Trésor des Chartes. L'ouvrage formera au moins six volumes, dont deux pourront paraître chaque année.

Le Conseil, conformément au vœu exprimé par le comité, adopte définitivement cet ouvrage, désigne M. Bellaguet pour commissaire responsable, fixe le tirage à 500 exemplaires, et autorise la mise sous presse du premier volume, dès que la copie aura été examinée par M. le commissaire.

— M. le président du même comité entretient aussi le Conseil de la proposition qui lui avait été renvoyée de publier les *Mémoires de Joinville*. L'examen du comité ayant été favorable à cette demande, le Conseil autorise son auteur, M. Marion, à poursuivre le travai préparatoire, et en admet la publication en principe.

— Sur la demande de M. le président du comité de l'*Annuaire*, le Conseil autorise de donner la même étendue au volume de 1858 qu'à celui de 1857, afin de pouvoir y faire entrer les six derniers mois de la *Liste générale des Saints*, composée d'après le martyrologe de Chastelain.

— Un membre (M. Chéruel) entretient le Conseil de la convenance qu'il pourrait y avoir d'adjoindre aux textes latins du moyen âge, que

la Société publie en ce moment, ou dont elle a décidé l'impression prochaine, quelques mémoires inédits plus modernes et susceptibles d'intéresser un plus grand nombre de lecteurs. Il indique, entre autres, les *Mémoires du marquis d'Argenson*, pour le XVIII[e] siècle, et le *Journal d'Arnaud d'Andilly*, pour le XVII[e]. M. Rathery, membre de la Société et bibliothécaire au Louvre, a déjà examiné assez à fond les Mémoires de d'Argenson, pour pouvoir en faire l'objet d'une proposition formelle. En conséquence, M. Rathery sera invité à présenter prochainement un plan développé qui permettra d'apprécier le caractère et l'étendue de l'ouvrage.

— M. le président du comité des fonds présente un rapport très-circonstancié sur les inventaires des magasins où sont déposés les ouvrages de la Société, ainsi que sur les recettes et les dépenses du trésorier pendant l'année 1856. Les recettes se sont élevées à 21 867 fr., sur laquelle la vente a produit 6685 fr. Les dépenses, presque uniquement consacrées aux frais de publication, se sont élevées à 20 639 fr.

Les divers inventaires et les comptes du trésorier, qui ont été trouvés parfaitement réguliers, sont renvoyés à l'examen de MM. les censeurs, et devront servir de bases à leur rapport pour la prochaine assemblée générale de la Société. — Des remercîments sont adressés à M. le trésorier et à M. le président du comité des fonds.

— Le Conseil désigne les ouvrages suivants pour composer le prix d'histoire de la Société au concours général de 1857.

Vie de S. Louis	6 vol.
Éginhard..................	2
Villehardouin.	1
P. de Fenin................	1
	10

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

Recherches sur les rues de l'ancien Paris. — Quartier du Louvre.

Le dernier volume de la *Revue archéologique* contient une suite remarquable d'études sur l'ancienne topographie de la paroisse Saint-

Sulpice à Paris. L'auteur de ce travail, M. Adolphe Berty, à qui nous avons dû l'an dernier (voy. *Bulletin* de 1856, p. 222) une description de la découverte qu'il a faite au moyen de vieux actes de la maison habitée par le connétable Duguesclin, rue Barre-du-Bec, veut bien nous donner le fruit de ses recherches sur le quartier du Louvre. Elles sont extraites d'une *Histoire du Louvre, des Tuileries, et des terrains sur lesquels s'étendent aujourd'hui les deux palais*. Les limites qu'on s'est posées dans cette histoire sont la rue des Poulies, la rue Saint-Honoré, la place de la Concorde et la Seine.

Rue des Poulies. Elle aboutissait d'une extrémité à la rue Saint-Honoré et de l'autre au quai de l'École.

Dans une charte de 1265 il est parlé des cens à percevoir sur une certaine maison de la rue des Poulies, et sur les *poulies* qui s'y trouvaient *super quadam domo in vico de pooliis, et super poliis et pertinentiis*. Qu'étaient-ce donc que ces poulies dont la rue a pris son nom? Suivant Sauval, ce serait une sorte de jeu ou exercice inconnu, opinion complaisamment adoptée par presque tous les auteurs ; suivant M. Génin, le mot serait dérivé de *pullus* et signifierait une écurie [1]. Ces hypothèses sont entièrement fausses : les poulies en question étaient un appareil à travailler les draps et servant à cette opération qu'on nomme actuellement *le ramage*. Dans divers titres relatifs au fief d'Autonne [2], situé dans la rue des Rosiers et dans celle des Écouffes, qui a été aussi appelée rue des Poulies [3], nous avons en effet trouvé les passages suivants : « Ostel du pot d'estaing, aultrement dit les Poulies (1453) ; — jardin ouquel avoit anciennement des poulies (1552) ; — ung jardin appellé le jardin des Poulies, à *cause des poulies à draps* que l'on tenoit illec (1583) ;— grand jardin nommé anciennement le jardin des Poulies, *à cause des poulies à draps* que l'on y tenoit (1583) ; —deux maisons et deux *poulies à draps* (1583). » Rien n'est plus concluant, mais ces textes ne sont pas les seuls que nous puissions citer, et nous indiquerons encore une pièce du xve siècle [4] dans laquelle l'auteur, faisant allusion à un grand nombre d'enseignes de Paris, dit que : « Tous ceulx qui serviront les roys et les roynes seront vestus de *draps qui seront faits aux Polies*, en la rue des Blancs-Manteaux. » Le

1. *Récréations philologiques*, tome Ier.

2. Archives de l'Hôtel-Dieu.

3. On le voit dans ces mêmes titres.

4. Bibliothèque impériale, fond latin $\frac{4641}{B}$, f° 118. Le titre de la pièce est ainsi conçu : « Cy s'ensuit 1 esbatement du mariage des IIII filz Hémon, où les enseignes de plusieurs hostelz de la ville de Paris sont nommez. » Depuis que nous l'avons copiée elle a été publiée.

rapport entre les poulies [1] et la fabrication des draps est ici parfaitement manifeste, et conséquemment, non-seulement Sauval et M. Génin se sont trompés dans leurs conjectures, mais Jaillot s'est également abusé en imaginant que la rue des Poulies devait son nom à un membre de la famille Des Poulies, laquelle ne s'est appelée de cette façon que parce qu'elle exerçait la profession « d'ampoliéeur. »

La rue des Poulies se nommait ainsi dès le milieu du XIII[e] siècle [2]. On lit dans différentes chartes : « *Vicus de poliis* » (1256) ; — « *Vicus qui dicitur des polies* » (1262) ; — « *Vicus poliarum,* » et « rue des Pollies » (1285). Cette désignation s'est toujours conservée à travers d'insignifiantes variantes d'orthographe ; mais la rue a été souvent, dans sa partie méridionale, confondue avec la rue des Fossés-Saint-Germain ; par exemple, dans un censier de 1531, une maison est énoncée « faisant le coing du fossé sur la rivière, » et l'hôtel de Bourbon est dit aboutir « par devant audict fossé Saint-Germain. » Dans le livre de la Taille de 1292 on trouve la rubrique de « le fossé Saint-Germain, le renc Robert de Villeneuve, jusques sus la rivière. » Il est en outre arrivé que la rue des Poulies, dans le voisinage de la Seine, a été appelée rue de Bourbon, à cause de l'hôtel de Bourbon qui y était situé. Un acte de 1583 mentionne une maison faisant le coin du quai et de la rue de Bourbon ; un autre indique « la rue de Bourbon au fossé Saint-Germain, » et le plan de Gomboust montre qu'on en faisait autant au XVII[e] siècle. Enfin nous avons vu cette même partie de la rue qualifiée de *rue du Noyer* ou *Nouier*, en 1353 et 1341, par rapport à la maison du Noyer qui y était, et qu'on réunit à l'hôtel de Bourbon en 1385. Toutes ces appellations néanmoins ont été plus ou moins exceptionnelles, et il était plus habituel de considérer la rue comme se prolongeant jusqu'au quai. On lit dans le censier de l'évêché de 1399 : « La rue des Poulies qui commence en la grant rue de Saint-Honnoré et fenist sur le quay de la rivière, envers l'ostel de Bourbon. »

Les lettres patentes du 26 décembre 1758, prescrivant le dégagement des abords du Louvre, ayant fait abattre tous les bâtiments qui étaient

1. On peut croire, sinon à une analogie complète, du moins à une grande ressemblance de destination entre les poulies à draps et ces tiroirs, *tiratoria*, qui servaient à tendre les étoffes, et dont il est question dans le Glossaire de Du Cange (*voce Tiratorium*).

2. Jaillot cite une charte du cartulaire de Saint-Germain l'Auxerrois (f° 52, v°), dans laquelle la rue des Poulies serait mentionnée à l'année 1205. Cette charte, écrite en français, porte effectivement la date de 1205, mais par erreur évidente ; car il y est parlé d'Oudart de La Neuville comme garde de la prévôté de Paris, et il n'en a occupé la charge que de 1280 à 1283.

situés au-devant de la colonnade, ont fait disparaître les deux tiers du côté occidental de la rue des Poulies; le côté oriental, entamé par l'établissement de la place Saint-Germain l'Auxerrois, ordonné par arrêt du Conseil du 13 novembre 1784, a été détruit par suite du décret du 3 mai 1854. Ce décret n'a conservé que la partie de la rue comprise entre celles de Saint-Honoré et de Rivoli, en lui donnant une largeur de vingt mètres, ce qui en fait une voie toute nouvelle.

Rue Saint-Honoré. Cette rue, telle que nous la voyons, est formée de trois tronçons jadis fort distincts : le premier est celui qui s'étendait de la rue de la Ferronnerie à la première porte Saint-Honoré (située à quelques mètres de la rue de l'Oratoire); le second est celui qui s'étendait de cette première porte Saint-Honoré, bâtie par Philippe Auguste, à la deuxième porte Saint-Honoré, située près de la rue Saint-Nicaise; le troisième est celui qui traversait le faubourg Saint-Honoré, lequel finissait un peu avant la rue Royale. Primitivement les trois tronçons n'avaient formé qu'une seule et même voie qui, tronc commun du chemin du Roule, de Neuilly, de Clichy, etc., remontait certainement à une antiquité fort reculée, mais n'était vraisemblablement pas d'origine gallo-romaine, et dont nous n'avons encore pu trouver aucune mention antérieure au XIII[e] siècle [1]. Une charte de 1222 l'énonce simplement : *Strata publica, ab culina sancti Honorati.... usque ad poncellum de Rollo.*

La rue Saint-Honoré a emprunté son nom à la collégiale qui y fut fondée en 1205, au coin du chemin de Clichy (rue des Bons-Enfants); aussi la partie située outre l'enceinte de Philippe Auguste est-elle celle qui a, la première, été appelée rue Saint-Honoré, ou, à cause de son importance, grant rue Saint-Honoré, *vicus Sancti Honorati* (1260), *magnus vicus Sancti Honorati* (1255), et quelquefois chaussée Saint-Honoré, l'expression de chaussée s'appliquant à toutes les grandes routes partant de Paris, et cessant d'être en usage quand ces routes s'étaient transformées en rues. Pour la partie comprise dans l'enceinte de Philippe Auguste, elle ne s'est confondue, sous le nom de grand'rue Saint-Honoré, avec celle qui reçut d'abord cette dénomination, que vers la fin du XIV[e] siècle, après que l'érection de la clôture de Charles V eut annexé à la ville son premier faubourg occidental. Plus anciennement il n'y avait pas à Paris de rue Saint-Honoré, et la voie qui continuait la rue de la Ferronnerie était considérée comme formée de

1. Les rues de Paris, mentionnées dès le XII[e] siècle, sont excessivement peu nombreuses, et huit ans d'études sur les monuments originaux ne nous en ont encore révélé que seize, auxquelles nous pouvons d'ailleurs joindre quelques noms de territoires, tels que ceux de Laas, de Gibard, etc.

deux rues, l'une, la plus rapprochée du grand pont, qui avait nom la rue du Château-Fétu [1], et l'autre qu'on disait la rue de la Croix du Tiroir [2], *vicus crucis du Tiroir* (1294), et qu'on désigna antérieurement par la simple formule : « à la Croix du Tiroir, » *juxta crucem de Tyrouer* (1248), — *ante crucem dou Tirouer* (1267), à cause d'une certaine croix connue sous ce vocable, et qui était proche de la rue de l'Arbre-Sec. Du reste il n'y a pas un bien grand nombre de titres où il soit fait mention de la rue de la Croix du Tiroir, et déjà, au commencement du XIVe siècle, on ne la distinguait pas de la rue du Château-Fétu : on lit dans un titre de 1324 : « *In vico de Chesteau-Fétu, juxta crucem de Tyrouel.* » Au contraire il existe une foule d'indications de la rue du Château-Fétu, que nous avons vue énoncée « *apud castellum Festuci* (1227), — *vicus qui vocatur Chastel Festu* (1234), — *vicus Castri Festuci* (1238, 1255), — *vicus Castri Festu* (1244), — *locus qui dicitur Castellum Festuci* (1247), — *vicus qui dicitur Chastel Festu, per quem itur ad ecclesiam Sancti Eustachii* (1267), — *vicus de Castello Festucæ* (1275), — rue de Chastiau-Festu » (1305, 1387, etc.), et enfin « rue Sainct-Honoré, dicte le Chasteau-Festu » (1442).

Le mot Tiroir a été écrit de bien des façons : Tyroor (1236), Trioer (1238), Tyrouer (1238, 1248, 1253), Tirout (1253), Tirouer (1256), 1267, 1348, 1491, 1567, etc.), Tyruel (1259), Tyrouel (1282, 1286), Tiroer (1268, 1367), Tyroir (1293), Tiréeur (12..), Turuol (1308), Trieur (1344), Treour (1387), *Tiratorium* (1437), Traiouer (1521), Trahouer (1558), Trehouer (1569), Traihouer, Traihoir, Trahoir, Tiroir, Tiroi, etc., etc.; mais toutes ces manières d'orthographier tendent à démontrer que le radical est le verbe tirer, *trahere*. Il est donc absurde de supposer, comme Sauval et Bonami, que la Croix du Tiroir devait son nom au fief de Thérouenne, qui d'ailleurs en était fort éloigné; il serait encore plus ridicule de croire, comme du Breul, que la Croix du Tiroir perpétuait le souvenir du supplice infligé en 613 à Brunehaut, qui ne fut pas même mise à mort à Paris ; et quant à la conjecture de Lebeuf, touchant des machines à tirer des étoffes (*tiratoria*) qui auraient pu se trouver là, elle ne repose sur quoi que ce soit de sérieux, n'ayant pour base qu'une hypothèse. Ce qu'on tirait, ou plutôt ce qu'on *triait* à l'extrémité de la rue de l'Arbre-Sec, c'étaient, suivant toute apparence, les animaux de boucherie qu'on y amenait. Raoul de Presles le dit formellement : « Et pourre à proprement par-

1. A cause d'une maison nommée le Château-Fétu, qui était proche de la rue Tirechape, et aboutissant dans la rue Béthizy.

2. La rue de l'Arbre-Sec a été aussi nommée rue de la Croix du Tiroir, au XIIIe siècle.

ler est-elle appellée la Croix du Tirouer, pour les bestes que l'on y trioit [1]. » Or, non-seulement aucun texte n'a jamais été invoqué pour prouver qu'il s'est trompé, mais encore une charte de 1357 vient démontrer qu'il a bien dit vrai, et que de son temps il y avait encore de ces *tiroirs* ou *traits* près des marchés. Dans cette charte est indiqué un terrain placé entre un certain hôtel et « le *trait* de la place aux pourceaux [2]. »

La signification du mot Château-Fétu n'a pas été plus élucidée par les historiens que celle du mot Tiroir. Lebeuf, que sa science incontestable n'empêchait pas toujours de se livrer aux suppositions les plus excentriques, partant de cette hypothèse qu'il avait bâtie en l'air relativement à la Croix du Tiroir, en a échafaudé une non moins fantastique sur le Château-Fétu de la rue Saint-Honoré ; suivant lui, ç'aurait été une espèce de halle couverte de branchages [3], et qui aurait servi à déposer les étoffes destinées à être préparées dans le tiroir créé par son imagination. Il est inutile de dire qu'il ne cite aucun fait directement à l'appui. Jaillot a fait observer qu'on ne comprenait guère le mot de château appliqué à un hangar ; il a de plus objecté qu'il y avait, en 1348, un autre Château-Fétu près de Saint-Landry, et qu'on n'y vendait aucune marchandise. Nous ajouterons que nous connaissons un troisième Château-Fétu (de 1407), rue des Chiens, puis un quatrième rue de Bièvre, et que les titres relatifs à ce dernier nous mettent à même d'en interpréter le nom. Nous constatons effectivement que, après avoir été énoncé en 1358, « l'hostel appellé Chasteau-Festu [4], » il l'a été en 1368 « le chastel Malgarny, » en 1388, « l'hostel Maugarny, » et qu'en 1428 ce n'était plus qu'une « granche. » La conséquence ne semble pas difficile à déduire : Fétu est synonyme d'objet sans valeur ; « je n'en donnerais pas un fétu, » dit-on pour exprimer le peu de cas qu'on fait d'une chose : Château-Fétu, *Castellum Festucæ*, et Château-Malgarni veulent donc dire une maison misérable, en mauvais état, n'ayant si solidité, ni prix, comme un *fétu* de paille.

1. *Cité de Dieu*, lib. V, cap. xxv, p. 134 v°, du manuscrit de Sainte-Geneviève.

2. Arch. de Saint-Denis de la Chartre, reg. S 1052, f° 145.

3. Hist. du dioc. de Paris, tome Ier, p. 59.

4. Et « ostel de Dormans » (1393). Il appartint à Miles de Dormans, l'évêque de Beauvais, et à un comte de Vendôme ; il faisait le coin de la rivière de Bièvre, qui coupait l'îlot compris entre la rue de Bièvre et la rue Perdue, avant d'aller se jeter dans la Seine en face de cette dernière rue. — Arch. de l'Emp., S 1490, pièces retirées.

— En vertu d'un décret daté du 4 mars 1857, M. le comte Léon de Laborde est nommé directeur des Archives de l'Empire en remplacement de M. de Chabrier.

— La Société des antiquaires de Normandie met au concours le sujet suivant : *Mémoire sur Dudon de Saint-Quentin*.

Les concurrents présenteront : 1° La biographie de l'écrivain ; 2° une étude critique de son ouvrage et de l'édition qui en a été donnée par Duchesne ; 3° une notice des différents manuscrits que les bibliothèques publiques ou particulières en ont pu conserver. La Société souhaite que ce travail puisse servir d'introduction à une réimpression, si désirable, du livre de l'historien normand. Sont admis à concourir, avec tous les gens de lettres étrangers à la Compagnie, les membres eux-mêmes de la Société, à l'exception de ceux dont se composera le jury d'examen. Chaque mémoire devra être remis, franc de port, avant le 15 août 1858, à M. Charma, secrétaire. Le prix est de 500 francs ; il sera décerné dans la séance publique de novembre 1858.

— Les deux questions suivantes sont mises au concours par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Première question. — *Charlemagne est-il né dans la province de Liége ?* Un prix de 3000 francs sera décerné à l'auteur du mémoire renfermant une solution affirmative ou négative de la question. Les manuscrits devront être adressés à l'Académie avant le 1er février 1858.

Seconde question. — La famille carlovingienne est essentiellement belge et même liégeoise. Cette origine n'est cependant pas suffisamment constatée : français ou allemands, les historiens qui ont traité cette importante période des annales du moyen âge ont cédé à l'influence du sentiment national, et vu, dans la glorification de Charlemagne et de ses illustres ancêtres, la glorification de l'un ou de l'autre des deux grands peuples qui nous avoisinent. Désireuse d'obtenir un livre où les titres de notre pays soient discutés avec impartialité, et dans lequel les faits soient envisagés à un point de vue belge, l'Académie propose la question suivante : *Exposer l'origine belge des carlovingiens. Discuter les faits de leur histoire qui se rattachent à la Belgique.* — Le prix réservé à cette question est un capital de 6000 francs, inscrit au nom de l'Académie, au grand-livre de la dette publique belge à deux et demi pour cent, avec jouissance des intérêts à partir du 1er juillet 1856. Le concours est ouvert jusqu'au 1er février 1859.

— La Société archéologique de Touraine décernera en 1858 un prix de 300 francs au meilleur catalogue analytique des pièces et documents relatifs à la Touraine qui se trouvent dans les douze premiers

volumes de D. Housseau, à la Bibliothèque impériale. L'analyse de chaque pièce devra comprendre la date, les noms des comparants avec leurs titres et qualités, l'objet précis de la charte avec la mention des localités impliquées dans la transaction, l'indication du fonds d'où elle a été tirée, ainsi que le volume et la page de D. Housseau où elle se trouve actuellement. Pour les volumes suivants jusqu'au 29 et dernier inclusivement, il suffira de donner une table des notices, dissertations ou autres matières relatives à la Touraine qui y sont contenues. Les manuscrits devront être adressés avant le 1er avril 1858 au bureau de la Société, à Tours, et le prix sera décerné dans la séance du mois de juillet de la même année.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

31. — *De l'union des arts et de l'industrie*, par M. le comte de Laborde, membre de l'Institut. Paris, imprimerie impériale, 1856. 2 vol. grand in-8 de 207 et 635 pages. Tome I, *le Passé*; tome II, *l'Avenir*.

L'auteur de cet ouvrage, important et remarquable à plus d'un titre, était l'un des membres de la commission de l'Exposition universelle de Londres, où il représentait la France dans le cinquième groupe du jury international, classe consacrée aux beaux-arts et aux industries qui s'y rattachent. C'est le rapport rédigé par M. le comte de Laborde en cette occasion, qui lui a fourni le sujet ou le prétexte fort heureux de l'ouvrage que nous annonçons. Véritable encyclopédie de faits instructifs ingénieusement rapprochés et comparés, d'idées et d'observations fines appuyées sur une connaissance approfondie de la matière, de théories séduisantes, souvent neuves et hardies, toujours présentées avec habileté, avec chaleur, avec une conviction entraînante, d'un style animé et pittoresque, ce livre, malgré son étendue, se fait lire jusqu'au bout avec un très-vif intérêt et un véritable profit.

Dans la première partie (*le Passé*), l'auteur caractérise l'état des arts chez les principaux peuples de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes, toujours dans leurs rapports intimes avec l'histoire et l'état social de chaque période, en comparant entre elles leurs physionomies diverses, et en signalant surtout les causes et les caractères de chacune des grandes transformations de style et de goût national. La France occupe naturellement dans ce tableau la plus grande part, et l'on y voit l'histoire de la société française au point de vue du mouvement des arts, soit dans leur propre essence, soit surtout dans leurs relations avec l'industrie, avec la vie et le goût publics et privés, soit dans leurs emprunts,

soit dans leurs influences, influences exercées, influences subies au dedans et au dehors. L'auteur retrace à chaque époque, dans cette double action réciproque des arts et de l'industrie, le rôle de la cour, de l'aristocratie, du clergé, de la finance, de la bourgeoisie, des corporations, des académies quand elles apparurent, l'enseignement public, le goût des collections, la vie des artistes, la part du gouvernement dans l'organisation des arts et de l'industrie, les caprices incessants de la mode, dominant et dominés tour à tour. On y voit presque toujours, depuis le XIIIe siècle, la suprématie, et toujours l'action puissante de l'industrie artistique de la France sur celle de l'Europe entière. Dans l'histoire des Expositions des beaux-arts en France depuis 1673, et de l'industrie depuis 1798, l'auteur a présenté plusieurs documents nouveaux ou peu connus.

Arrivant à l'étude des beaux-arts à l'Exposition universelle de Londres en 1851, M. le comte de Laborde examine et caractérise successivement la part des différents peuples, exposants qu'il divise en *nations primitives*, savoir : l'Inde, la Perse, la Chine, le Japon, les tribus de l'Amérique, de l'Océanie et de l'Afrique; et en *nations industrielles :* Russie, Danemark, Suède, Espagne, Grèce, Hollande, Italie, Allemagne, Amérique, Sicile, Belgique, Angleterre. Dans ces appréciations, l'auteur, fidèle au plan qu'il a suivi dans la partie consacrée à l'histoire de l'art en France, signale constamment les rapports des arts et de l'industrie entre eux et avec la vie sociale de chaque nation.

Dans le second volume, beaucoup plus étendu que le premier, et intitulé *l'Avenir*, l'auteur a surtout pour but d'indiquer les moyens de conserver à la France la supériorité dans les arts qu'elle s'est généralement acquise, et de s'opposer à l'envahissement du mauvais goût, par tous les moyens d'action publique et privée dont le gouvernement et la nation, dans toutes les classes, peuvent disposer. Tant d'idées neuves, ingénieuses, tant de théories inspirées par l'amour du beau et du bon, par le sentiment généreux d'un patriotisme pour ainsi dire artistique, mais que la pratique n'a pu encore justifier, y sont développées, qu'il serait impossible d'en exposer même ici les principales, étrangères d'ailleurs au caractère de ce Bulletin. La vulgarisation des arts et leur union la plus intime à toutes les professions industrielles, tel est surtout le but que poursuit l'auteur. Comme dans la première partie, il s'appuie très-souvent sur l'histoire pour en démontrer l'application utile et possible. On y découvre à chaque page la diversité infinie de savoir et la vivacité de pensées qui donnent un grand attrait à toutes les publications de M. le comte de Laborde.

J. D.

32. — *Alaise*, *Alise*, ni l'une ni l'autre ne peut être *Alesia*. Études critiques d'histoire et de topographie; par Victor Revillout. In-8 de 4 feuilles 1/2. Imprimerie de Mme veuve Deis, à Besançon.

Voy. ci-dessus, p. 29.

33. — *Alise. Étude historique, topographique et militaire* sur la cité gauloise d'Alesia; par M. R. de Coynart, chef d'escadron d'état-

major. In-8 d'une feuille 3/4, plus 2 cartes. Imprimerie de Martinet, à Paris.

Extrait du *Spectateur militaire*, cahier de novembre 1856.

C'est le second mémoire du même auteur en faveur de l'attribution d'Alesia à Alise Sainte-Reine.

34. — *Ambassade de Michel de Castelnau en Angleterre* (1575-1585). Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris; par G. Hubault, licencié ès lettres. In-8 de 9 feuilles 3/4. Imprimerie de Mme veuve Belin, à Saint-Cloud.

35. — *Delphinalia*, publié par H. Gariel, bibliothécaire de la ville de Grenoble (1852-1856), in-8.

Ce recueil de documents inédits contient les articles suivants : Des états du Dauphiné d'après un manuscrit inédit de Murinais, député de la noblesse aux états généraux de 1614. — La vie de Jean Rabot, conseiller au parlement de Grenoble et chancelier ou logothète de Naples, du temps de Charles VIII et de Louis XII, par Guy Allard. — Éloge de Jean de La Croix conseiller au parlement, puis évêque de Grenoble, par Guy Allard. — Mémoires sur Lesdiguières, par le capitaine Arabin. — Désordres des huguenots à Grenoble en 1572. — Mémoire de ce qui s'est passé en Dauphiné depuis les troubles de l'an 1567. — Extrait d'un registre des délibérations de l'église de Vienne, concernant la ville de Vienne. — Lettre de consolation à M. de Créqui, sur la mort du connétable de Lesdiguières. — Lettre du capucin J. Ducros au baron des Adrets.

36. — *De immunitatibus* quæ a regibus nostris primæ et secundæ stirpis concessæ fuerunt. Disputationem proposuit ad doctoris gradum promovendus L. Gregoire, olim Scholæ normalis alumnus. In-8 de 6 feuilles 1/2. Nantes, Guéraud; Paris, Dumoulin.

37. — *De politicis* in Richelium lingua latina libellis. Facultatis litterarum Academiæ Parisiensis disquisitionem proponebat G. Hubault. In-8 de 9 feuilles 3/8. Imprimerie de Mme veuve Belin, à Saint-Cloud.

38. — *Dauphin* (*le*), duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV. Étude historique, par M. le baron Trouvé, ancien préfet du département de l'Aude, etc. In-18 de 8 feuilles. Paris, Amyot.

39. — *Essai historique sur l'abbaye de S. Barnard* et sur la ville de Romans, par M. Giraud (Ire partie). — Cartulaire de S. Barnard. Lyon, impr. de Perrin; 2 vol. in-8.

L'abbaye de Romans fut fondée par Barnard Ier, ou saint Barnard, archevêque de Vienne, pendant son épiscopat (837-842). La première partie de l'ouvrage de M Giraud ne conduit le récit que jusqu'à l'année 1218, c'est-à-dire que ses deux volumes s'arrêtent là où commence ordinairement l'histoire pour la plupart des villes et des monastères de la France. Le cartulaire de Romans est en effet

des plus précieux par son ancienneté; il fut composé vers la fin du XIe siècle et comprend 418 documents, dont la plus grande part se rapportent aux Xe et XIe siècles, époque ordinairement si pauvre. Nous aurons ultérieurement l'occasion de reparler de cet excellent ouvrage et d'en démontrer l'utilité pour l'histoire du Dauphiné.

40. — *Geofroy Tory*, peintre et graveur, premier imprimeur royal, réformateur de l'orthographe et de la typographie sous François Ier; par Aug. Bernard. In-8 de 17 feuilles 1/4, avec un grand nombre de gravures sur bois dans le texte. Paris, Edwin Tross. (9 fr. 25 c.)

Geofroy Tory, né à Bourges, vers 1485, professeur dans différents colléges de Paris, de 1508 à 1516, devint libraire, puis imprimeur dans cette ville, et fut nommé imprimeur royal par François Ier en 1530. Il abandonna la typographie en 1536 afin de pouvoir se livrer entièrement à la gravure, qu'il pratiquait déjà depuis un voyage qu'il avait fait en Italie, en 1516, pour se perfectionner dans son art. Il mourut à Paris vers 1557, après avoir transformé la gravure en France et enrichi de ses travaux en ce genre les livres des plus célèbres imprimeurs de son temps, Simon de Colines, Robert Estienne, etc. Tory, graveur des marques typographiques de presque tous les imprimeurs de la première moitié du XVIe siècle, est de plus un réformateur heureux de la langue française : il est le premier qui ait imprimé des livres avec l'accent, l'apostrophe et la cédille, dont le premier aussi il avait proposé l'emploi dans son *Champ fleury*, ouvrage commencé en 1523 et achevé en 1526. (*Journal de la Libr.*)

41. — *Histoire du pays et de la ville de Sedan*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; par M. l'abbé Pregnon, curé de Torcy, 3 vol. in-8, avec planches. Sedan, Poncin-Rouelle; Paris, Dumoulin.

42. — *Inventaire* des meubles, bijoux et livres estant à Chenonceaux, le huit janvier MDCIII, précédé d'une Histoire sommaire de la vie de Louise de Lorraine, reine de France; suivi d'une Notice sur le château de Chenonceaux; par le prince Galitzin. In-8 de 6 feuilles 1/4. Paris, Techener.

43. *La Réforme et la Ligue* en Anjou, par Ernest Maurin, professeur d'histoire à Angers. Paris, Durand; Angers, Cosnier; in-8 de XII et 322 pages.

Etude historique entièrement composée avec les *Registres des délibérations et conclusions* de l'hôtel de ville d'Angers, amendés et complétés par toutes les pièces authentiques que l'auteur a pu retrouver, et par plusieurs mémoires particuliers, dont le plus curieux est le *Journal* de Louvet, sergent royal au présidial d'Angers et furieux ligueur.

44. — *La Chasse royale*, composée par le roy Charles IX, et dédiée au roy très-chrétien de France et de Navarre Lovys XIII, très-utile

aux curieux et amateurs de chasse. Paris, chez Mme veuve Bouchard-Huzard. 1857.

Réimpression faite avec grand soin d'un livre rare, et suivie d'une notice bibliographique.

45. — *Lettres inédites* de la marquise de Créqui à Senac de Meilhan (1782-1789), mises en ordre et annotées par M. Édouard Fournier; précédées d'une introduction par M. Sainte-Beuve. In-18 de 12 feuilles. Paris, Potier.

46. — *Manuscrits de Pagès*, marchand d'Amiens, écrits à la fin du XVII[e] et au commencement du XVIII[e] siècle, sur Amiens et la Picardie, mis en ordre et publiés par Louis Douchet, membre de la Société des antiquaires de Picardie. Tome I. In-18 de 16 feuilles. Imprimerie de Caron, à Amiens.

L'ouvrage aura deux volumes. Les manuscrits originaux de Pagès sont conservés à la bibliothèque communale d'Amiens. Ils forment 10 volumes in-folio.

47. — *Mélanges de littérature et d'histoire*, recueillis et publiés par la Société des Bibliophiles françois, première partie. Petit in-8 de 21 feuilles. Paris, Techener, Potier, Tross.

Notice sur Mme la vicomtesse de Noailles. — Mémoire sur Pierre de Craon. — Conversation de la marquise de Pompadour et du président de Meinières. — Notice sur un évangéliaire byzantin. — Sur Germain Pillon. — Lettres de l'abbé Viguier. — Mémoires de Pajou et de Drouais pour Mme Dubarry. — Lettres du duc de Choiseul à M. Senac de Meilhan.

48. — *Paix et Trêve de Dieu*, étude sur les premiers développements du tiers état par l'Église et les associations, par M. Sémichon, de Neuchâtel, in-8. (7 fr.)

Ce livre, dont nous n'avons encore sous les yeux que le prospectus, doit offrir une étude des institutions de la France sous les premiers rois de la troisième race et des bienfaits dus pendant cet intervalle à l'influence de l'Église Depuis trois cents ans, dit l'auteur, on célèbre la renaissance des XV[e] et XVI[e] siècles; c'est aux XI[e] et XII[e], au contraire, que brilla réellement une renaissance aussi éclatante et plus féconde que l'autre; une renaissance qui, véritable mère du progrès moderne et de la civilisation chrétienne, créa de magnifiques institutions, enfanta la paix, non la guerre, l'union des cœurs, non la séparation, et de merveilleux monuments.

H.-L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 7 AVRIL 1857,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE BARANTE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu; la rédaction en est adoptée.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

952. M. Racinet, avoué, rue Pavée Saint-André, 14; présenté par MM. Alex. Sorel et A. Bouvier.

953. M. Éthiou-Peron, pour la maison Ve J. Renouard, rue de Tournon; présenté par MM. de La Villegille et Bonvier.

954. M. Alexis de Tocqueville, membre de l'Académie française, et de l'Académie des sciences morales, hôtel de Bedfort, rue de l'Arcade; présenté par M. de Barante.

955. M. le colonel Ch. Paulin, rue du Bac, 90; présenté par MM. J. Marion et Ch. Muteau.

Ouvrages offerts.

De la part de l'Académie royale des sciences, etc., et de la Commission royale d'histoire de Belgique :

Annuaire de l'Académie, 23e année, 1857. 1 vol- in-12.

Bulletin, t. XXIII, 2e partie, année 1856. In-8.

Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire, 2e série, t. IX, 1er Bulletin.

Complément des deux séries de ce même Bulletin.

Documents relatifs aux troubles du pays de Liége, sous les princes-évêques, Louis de Bourbon et Jean de Hornes, édités par M. de Ram. Bruxelles, 1844. In-4.

Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, édités par M. de Reiffenberg, t. VII et VIII. In-4.

Chronique des ducs de Brabant, par Edm. de Dynter, éditée par M. de Ram, t. III, 1857. In-4.

Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste, par M. Gachard. Bruxelles, 1854 et 1855, 3 vol. in-8.

De la part de diverses autres sociétés savantes :

Rapport à l'assemblée générale annuelle de la Société du progrès des lettres des Pays-Bas, tenue à Leyde en 1856 (en hollandais). In-8.

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 5e année, 1856, n° 7. In-8.

Société des Antiquaires de Picardie : — Mémoires, t. XIV. Amiens, 1856. In-8. — Complément d'une partie du *Bulletin* et des *Coutumes locales de la prévôté d'Amiens;* publiés par cette Société.

Société des Antiquaires de la Morinie : — Bulletin historique, 5e année, 19e et 20e livraisons. Saint-Omer, 1857. In-8.

Société archéologique de Touraine : — Mémoires, t. IV, V et VII ; les trois premiers trimestres du t. VIII. Tours, 1856. In-8.

Société industrielle d'Angers : — Bulletin, 27e année, t. VII de la 2e série, 1856.

Bulletin monumental, publié sous la direction de M. de Caumont, 3e série, t. III, 1857, nos 1 et 2. Caen, in-8.

Congrès scientifique de France, vingt-deuxième session, tenue au Puy, en 1855. Le Puy, 1856, 2 vol. in-8.

Ouvrages offerts par les auteurs :

Dictionnaire général d'administration, publié sous la direction de M. Alfred Blanche, secrétaire-général du ministère d'Etat, ancien directeur et professeur de droit administratif à l'Ecole d'administration. Paris, P. Dupont, 1857, 4 vol. in-8, et 1 volume de supplément.

Les ruines et chroniques de l'abbaye d'Orval, par M. Jeantin, 2e édition. Paris, 1857. In-8.

Dalles tumulaires de Guillaume Sal-en-Bien, bourgeois de Paris, etc., par M. Moutié. Paris, 1857. Broch. in-8.

Fortifications de Voves, par M. de Laqueille. Chartres, 1857. In-8.

Quelques nouveaux documents archéologiques sur Alaise, par M. Ch. Fr. Waraigne. Besançon, 1857. In-8.

Notice sur Jean de Luxembourg, roi de Bohême, par M. le comte de Puymaigre. Metz, 1857. In-8.

Della vita e dei tempi di monsignor Giansecondo Ferrero-Ponziglione, memorie storiche di G. Adriani. Torino, 1856. I vol. grand in-4, et trois broch. in-8.

Correspondance.

M. le comte de Podenas, M. A. Blanche et M. Oscar de Vallée, remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société.

— M. Blanche fait hommage de son *Dictionnaire général d'administration*, ci-dessus annoncé.

— M. de La Fons de Mélicocq adresse plusieurs extraits des *Comptes de la recette générale des ducs de Bourgogne*, conservés dans les archives de la préfecture du département du Nord.

Ces documents, tous inédits, sont surtout relatifs à l'histoire des guerres civiles sous Charles VI et à des usages ou à des événements du XVe siècle. Les principaux articles sont :

1. 1411. Présents de vin faits par Jean sans Peur à plusieurs grands seigneurs, à des dignitaires ecclésiastiques et à certains chefs de la faction des bouchers de Paris.

2. 1413. Lettres de Jean sans Peur au roi, à la reine, etc.

3. 1414-1438. Documents relatifs à la proposition de Jean Petit.

4. 1420. Don au doyen de la collégiale de Montereau, qui avait gardé le corps de Jean sans Peur, etc.

5. 1421. Exhumation de Jean sans Peur.

6. 1420. Menu du dîner donné par Philippe le Bon aux seigneurs et aux théologiens qu'il consulte, relativement à la plainte qu'il va adresser au roi, au sujet de la mort de son père.

7. 1419. Don aux religieux de Rousseauville, qui ont inhumé les

Français morts à Azincourt. — 1420. Fondation d'une messe pour le repos de leurs âmes.

8. 1448-49. Confrérie Saint-André à Paris.

9. 1430-1453. Exécution de différentes personnes.

10. 1420-1434. Médecine. Remèdes.

11. Jouets du comte de Charolois.

Ces documents sont renvoyés à la rédaction du Bulletin.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Mémoires de Mathieu Molé, t. IV. Il ne reste plus à composer que la table analytique.

Th. Basin : Chroniques de Charles VII et de Louis XI, t. III. La composition est terminée ; le volume est tiré jusqu'à la feuille 21.

Chroniques de *Jean de Wavrin*, t. I. La première feuille est chez l'auteur, ainsi que les placards 5, 6 et 7.

Topographie ecclésiastique (Annuaire de 1854), feuille 9 (cartons 25, 26 et 27), en bon à tirer. On continue la composition des notes et la correction des tableaux.

Tables de la collection du Bulletin, feuille 1re, tirée ; feuille 2, chez l'auteur. On continue la composition.

— M. le comte de Montalembert confirme les dispositions toutes bienveillantes de la Commission royale d'histoire de Belgique, exprimées dans la lettre de M. Gachard, secrétaire de cette commission, relativement aux *Chroniques de J. de Wavrin*, lettre communiquée au Conseil dans sa dernière séance.

— M. le Président informe le Conseil de la démarche qu'il a cru convenable de faire auprès de M. le comte d'Argenson, au sujet des *Mémoires du marquis d'Argenson*, ministre des affaires étrangères sous Louis XV, et dont la publication a été proposée à la Société dans la dernière séance. M. d'Argenson est disposé à éditer lui-même ces Mémoires dans la collection de M. Janet, mais d'après d'autres manuscrits qu'il possède, qui paraissent différents de ceux dont il a été parlé au Conseil, et à un point de vue différent de celui que se propose la Société.

Il est donné lecture d'un rapport de M. Rathery sur ces *Mémoires* que de son côté il avait depuis longtemps, d'après une étude attentive, jugés dignes de figurer au nombre des ouvrages publiés par la

Société de l'Histoire de France. Il fait connaître le manuscrit autographe et inédit de la bibliothèque du Louvre, qui servirait de base à cette édition. Ces *Mémoires du marquis d'Argenson* s'étendent de 1725 à 1757, et fourniraient à l'impression six ou huit volumes, suivant les retranchements plus ou moins considérables qui sembleraient nécessaires.

Après une longue délibération, le Conseil reconnaît l'importance de ces Mémoires et admet, en principe, l'utilité de les publier dans la collection de la Société. L'autorisation en sera demandée à M. le ministre d'État, de qui relève la bibliothèque du Louvre. Mais, toutefois, si cette autorisation est accordée, il n'y serait définitivement donné suite, suivant les usages de la Société, qu'après un nouvel examen du comité de publication et même après la mise au jour du premier volume de l'édition annoncée par M. le comte d'Argenson, et dans le cas où celle-ci ne rentrerait pas entièrement dans les vues de la Société.

— M. Bellaguet, commissaire responsable des *Chroniques de Monstrelet*, demande l'autorisation, qui est accordée, de faire mettre immédiatement sous presse le premier volume de cet ouvrage, dont le manuscrit lui a été remis par l'éditeur désigné, M. Douët-d'Arcq. M. Bellaguet annonce que, d'après une nouvelle appréciation de l'étendue de l'ouvrage et des documents accessoires, il devra former au moins sept volumes.

— M. Naudet, directeur général de la Bibliothèque impériale, veut bien offrir au Conseil de mettre à sa disposition, pour ses réunions mensuelles, la salle du Zodiaque, dans laquelle a lieu le cours d'archéologie, la salle du Conservatoire de la Bibliothèque impériale dans laquelle la Société se réunissait depuis nombre d'années, étant rendue inabordable par les travaux de maçonnerie qui se font en ce moment à la Bibliothèque. M. le Président exprime à M. Naudet la reconnaissance de la Société pour la bienveillante hospitalité que la Bibliothèque impériale lui a accordée depuis son origine. Le Conseil se réunira donc dorénavant, et jusqu'à nouvel ordre, dans la salle du Zodiaque, rue de Richelieu, à quatre heures, les jours habituels de ses séances, pendant la durée du cours d'archéologie dont les leçons ne se terminent pas plus tôt.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

Vies de quelques papes, par Bonivard.

François Bonivard, né en 1493, mort en 1570, est un écrivain génevois du XVIe siècle. Il est encore peu connu en France, mais il mérite d'y être apprécié par son esprit plein de verve et sa franche gaieté gauloise. C'était un gentilhomme savoyard, pourvu presque en naissant, grâce au rang de sa famille, du riche prieuré de Saint-Victor près Genève, et nourri d'une instruction solide. Il avait été jeté dans les rangs de la Réforme par une humeur belliqueuse, de pétulants instincts, et un rare désintéressement : il l'aimait, parce qu'il avait souffert pour elle, ayant passé huit années prisonnier dans le château de Chillon, à cause de ses amitiés avec les patriotes de Genève; mais il n'était rien moins que réformé par goût, et l'on ne comprendrait pas que ce caractère jovial et généreux eût vécu dans la cité de Calvin et aux côtés de Calvin lui-même, s'il n'eût été placé sous la protection de garanties toutes particulières. Une assez notable partie du territoire de la république se composait des terres du prieuré de Saint-Victor, dont Bonivard avait fait cession moyennant une rente viagère; il eût donc pu être dangereux de se brouiller avec lui. Du reste le gouvernement génevois montra toujours pour l'ancien prieur une paternelle et touchante indulgence; il se contentait de le rappeler de temps en temps à plus de régularité dans ses paroles ou sa conduite, et à lui faire épouser malgré lui ses chambrières en légitime mariage. Il utilisait en même temps ses talents littéraires et l'avait chargé de composer des chroniques de Genève. Ces *Chroniques* sont l'œuvre capitale de Bonivard, à côté de laquelle il écrivit un assez grand nombre de petits traités d'histoire, de morale et d'érudition. Une partie de ces écrits est encore inédite, quoique aucun d'eux ne soit sans valeur. Deux savants Génevois, MM. J. J. Chaponnière et G. Revilliod, viennent de publier, avec un grand luxe typographique, l'un des plus intéressants de ces opuscules inconnus qui, sous le titre bizarre de *Advis et devis de la source de l'idolatrie et tyrannie papale*, contient la vie de onze papes dont l'auteur avait été contemporain. Ce ne sont pas précisément des biographies, mais plutôt des satires; cependant Bonivard n'a pas fait pis que les autres écrivains qui ont peint les mœurs romaines, et il a le mérite de parler moins d'après les livres que d'après ce qu'il a vu lui-même, ou entendu raconter. N'accordât-on d'ailleurs que la plus

mince valeur à ses récits comme documents historiques, il leur resterait l'intérêt du style. Nous mettrons le lecteur à même d'en juger par quelques extraits :

« L'on ha commencé pour flatter les papes de les appeler vicaires de Christz haiant les clefz du ciel, auquel pour havoir entrée chascun fonçoit argent. Mais puisque nous havons parlé de eux en général, il faut descendre au particulier, non pas de touz, car il y hauroit trop affaire, mais de ceux seullement de mon temps, combien que d'autres encores en hont escrit, mais j'onse bien dire que j'hai encor esté informé de plusieurz de leurz miracles que eux n'hont pas. Si hai-je vescu l'aage de onze papes qui sont telz : Alexandre VI.me, Pie III.me, Jule II, Léon X.me, Adrien VI.me, Clément VII.me, Paul III.me, Marcel, Jule III.me, Paul IV.me, Pie IV.me. Commençons du premier.

« Alexandre VI.me de ce nom, estoit de Valence en Espaigne, appelé devant sa papauté Roderich Borja, neveu du pape Calixte qui le fit cardinal; un fin frotté, mauvays garçon et proprement un espaignol italianisé, et à Rome, qu'est le pire; home sans conscience voire sans Dieu, qui n'advisoit ni gué ni planche pourveu qu'il accomplist ses desirz qui ne tendoient fors à enrichir et aggrandir deux bastardtz qu'il havoit, nommez Cesar et Francesco.

César Borgia avait été fait cardinal par le pape Alexandre VI, mais un jour « il gecta chappel, rochet et chappe cardinalesques sus un buisson et ne volut plus estre de *Dominus vobiscum*. Si ne devint il pas plus paouvre ni plus home de bien par changement d'habit, car son père le fit confanonier de l'Église; le roy luy donna une femme de sang royal, et quant et cela Valence et le Valentinois qu'il esleva en duchée et fut pour ce nomé le duc Valentin. D'estre home de bien, il l'estoit en telles conditions : il estoit paillardt, inceste, larron, meurdrier à l'ouvert et à couvert, desloyal, trahistre; à la reste le meilleur enfant du monde. Il estoit blasphémateur et joueur, si que haiant une fois joué 100 000 ducatz, il dit : « Je ne m'en soucie; les pechez des « Allemans me referont tout cela. » Ce qu'il disoit à cause que les Allemans estoient si gourmantz de pardonz que incontinant que l'on en envoioit en leur pays ilz n'espargnoient aucun argent pour en havoir. »

Le père qui avait livré le prince Djim à Charles VIII, mais après l'avoir empoisonné, « persévéra a faire tourz de pape au roy; car après que le dict roy eut guaigné la royaume de Naples, craignant que à son retour il ne luy fist finesse, tascha que toutte l'Italie conspira contre lui si que à son retour ilz lui allèrent au devant jusques à Fornoue où

ilz lui donnèrent battaille, laquelle il vaincquit et, maugré leurz dents, s'en retourna en France, nonobstant qu'ilz fussent dix contre un. »

Pie III. « Alexandre succéda un cardinal gentilhomme de Siena nomé par avant Francesco Picolhomini, nepveu du pape Pie II qui l'havoit faict cardinal. Il estoit en extime d'home de bien, mais s'il eust vescu il ne fust pas esté par aventure meilleur que les autres; mais il ne vesquit après sa coronation que xxvii jourz; et fut esleu l'an 1503. Il se fit appeler Pius III. »

Jules II. « Julle II, natif de Savonne et nepveu du pape Sixte, se nomoit par avant Jullien de Ruere. Son père et lui s'appelloient de La Ror ou Du Chesne combien qu'ilz ne fussent pas, de nature, partiz de celle maison, mais par adoption seullement, car ilz estoient touz deux vilains a double quarillon et ceux de la maison de la Ror sont gentilshomes d'ancienne race de Piedmont, que j'hay cogneux, portantz un chesne pour leurz armes. Si hai oui raconter come Sixte et son nepveu acquirent ce nom et armes. Ce Sixte estoit cordelier fort sçavant et docteur en théologie, appellé frère François. Quel estoit le droict sournom de sa famille, je n'hay entendu. Le premier et plus riche gentilhome de celle maison haiant des enfantz appella ce frère Francesque pour estre leur pædagogue, qui les instruisit en letres et bones meurz, tellement que le Seigneur de luy se contentant luy fit des biens beaucoup et davantage, luy fit ce honeur de luy donner son nom et ses armes, l'adoptant come se faict souvent en Italie; et fut despuys appellé frère Françoys de Ruere qui après, par son sçavoir fut faict ministre provincial de son ordre, après général, puis cardinal et après pape.

« Estant pape il donna le chappel à ce Jullien son nepveu, qui despuis fut pape, de merveilleuse condition, car il estoit fort cholérique; laquelle condition le vin ne luy amoindrissoit pas qu'il visitoit plus souvent dedans les flascons que son breviaire et falloit courir, tout partout, pour luy en treuver d'assés fort pour luy, car il n'en treuvoit point voirre de la Malvoysie. Il ne desiroit que la guerre à cause qu'il estoit un home, par orgueil, de sa papauté enragé, qui ne pensoit assubjectir seullement la terre mais les cieux et les enferz; ce qu'il monstra à la mort d'un sien nepveu que luy estant legat en Avignon y havoit entretenu ès estudes et là son dict nepveu s'estoit enamouraché de certaine bourgeoise de la ville. Et quant son oncle fut pape, il l'envoia querre pour le faire cardinal; et il y alla mais non pas sans y mener son plus précieux bagage que fut la bourgeoise. Et estant à Rome eut incontinent le chappel avec telles dépendences que rien ne

luy manquoit, que l'incita davantage a exercer le mestier vénérien avec sa dame, tellement qu'il s'esrena en sorte qu'il fut abandonné des médecins de quoy le pape fut bien marri, et voiant qu'il ne le pouvoit garder de la mort temporelle, le volut faire de la spirituelle. Le vait treuver et le volut ouir en confession; puis appella toute l'assistence pour luy servir de tesmoignage, et devant eux faict deffense à touz les dyables, sus intermination de centupler leurz peines et d'estre enchainez de plus fort, de s'approcher de l'âme de son paouvre nepveu quant elle sortiroit de son corps de cent paz à la ronde. Semblablement commanda aux anges, sus paine de privation de la vision divine, que tout incontinent qu'elle sortiroit hors de son corps qu'ilz la deussent porter en paradis et la y colloquer entre les chérubins et séraphins. Ne sçay s'ilz lui obéirent, mais ce que me garde de le croire fermement est que j'hay veu des homes qui ne sont pas si fortz que les anges ni les dyables qui n'hont pas tant redoutté ses menaces qu'ilz n'eussent battuz et tuez ses soldatz devant Ravenne.

« Il n'estoit pas trahistre come Alexandre son prédécesseur et Léon son successeur et ne faisoit pas et deffaisoit pas come eux et presque touz les autres, ains tenoit ce qu'il promettoit. Il estoit au conclave après la mort de Innocent et briguoient la papauté luy et Borja qui fut despuis pape Alexandre et eurent quelques parolles; mais Julles appella l'autre Marrana et luy donna un soufflet; pourquoy dès à ce que Alexandre fut esleu il n'eut plus grandt haste que de monter en un esquif sus le Tybre, se sauver à Hostie et dès là par mer en France où il fut bien recuilli du roy Louis XIIe; et le pape haiant bone volonté de l'havoir escrivit au roy qu'il luy persuadast s'en retourner et quant et ce escrivit à luy un bref par lequel il luy promettoit toutte impunité. Sus quoy le roy luy vouloit suader qu'il allast; mais luy, cognoissant le merchadant auquel il havoit affaire, luy respondit : « Sacra maeista, non. Mi voglio fidar in pel di bastia morta. » Et demoura en France jusques apres la mort de Alexandre, en grandt honeur pour ce qu'il s'estoit monstré bon Françoys au royaume de Naples. N'i havoit qui le faschat fors le cardinal d'Amboise qui estoit aussi légat; car le dict d'Amboise estoit fort hautain et de Briere ne l'estoit pas moins. Si failloit il touttes foys qu'il s'humiliast envers le légat s'il vouloit estre bien en cour; ce qu'il faisoit, mais envis, jusques après la mort de Alexandre; car lors le roy envoia luy et le cardinal Ascanio Sforza qu'il tenoit prisonnier, haiant tout le royaume pour prison, leur donnant charge de donner leur voix et de tascher à en faire donner ès autres pour eslire d'Amboise en la papauté, qui n'estoit que un asne, non haiant en teste fors orgueil et outrecuidance,

et l'appelloit-on communément en France *l'Asne roge*, ce que tous deux promirent au roy et outre ce *maria et montes*. Mais un messire Claude de Leyssel qui havoit esté premièrement archevesque de Marseille et maistre de requestes, et après de Turin, ha raconté, moy présent, come il estoit lors ambassadeur à Rome pour le roy, lequel luy avoit escrit qu'il allast treuver le cardinal de Rucre devant qu'ilz entrissent en conclave et le prier de sa part d'havoir souvenance de la promesse qu'il luy havoit faicte touchant l'élection du légat, réservant touttes fois que s'il prétendoit, luy, à la papauté qui ne l'en vouloit pas presser plus avant mais luy aideroit de tout son credit et pouvoir. Lors le cardinal luy respondit : « Disetti à la majestà del re che non voglio esser papa, manco che quello superbo asino lo sia. Corpo di Dio ! quando eramo in Franza non godevamo parlar con lui, e si parlavemo bisognava che fosse con la berretta in man. Che farebbe io si era papa? Corpo di Dio nel sara ! » Si entrerent en conclave et pour ce que à cause de certaines brigues il ne pouvoit pas pour lors estre esleu il tascha tant qu'il fist eslire Pie, duquel nous havons parlé, pour ce qu'il estoit fort ancien et ne pouvoit plus guères vivre et se pensoit que sa vie durant il pratiqueroit pour luy succéder ; ce qu'il fit et fut pape après luy. Après quoy il n'eut plus grandt haste que de avancer ses parentz et de guerroier suyvant son naturel.

« Pour ce que le roy de France se voulant aider da la pragmatique sanction ne luy vouloit pas souffrir conférer en France les bénéfices à son appetit, il conceut contre luy griefve haine. Il commença la guerre contre un comte de la Mirandole qui tenoit le parti de France; et alla, luy en persone, assiéger la Mirandole, où l'on dict qu'il faisoit des actes de playsante forcennerie et pour rire, come se conte ; car il estoit monté sur un cheval thurch, portant graudt barbe, une cymeterre et autres armes, et quant il rencontroit quelque brasve soldat il luy disoit : « Hai tu ammazato qualcun Frantzos? » Si l'autre luy respondoit : « Padre santo, non ; » il luy faisoit marcher son cheval sus; s'il luy disoit : « Padre santo, si ; » il lui disoit : « Basa me il pe. » L'autre luy baisoit le pied et le pape luy donnoit sa benediction, absolution, et une paire de ducatz qu'il aymoit mieux.

« Y failloit que son buffet ne fust jamais desgarni de flascons et de vins de touttes nations et des meilleurz que l'on sceust finer et demandoit les quelz estoient les vins frantzosi? On luy montroit un flascon de vin d'Orlean, un d'Anjou, un des musquat de Frontignan, un d'Arboys, un de Beaune, etc. ; alors il battoit touz les flasconz d'un baston disant : « In despecto di Dio di gli vini frantzosi bottigloni. » Mais jamais il n'eust donné un coup à celluy d'Arbois ni de Beaune, car il disoit : « Questi non son frantzosi ma bourguignoni. » Mais à la fin il n'en y

havoit point avec lequel il n'accordast, et en signe de réconciliation ne donnast *osculum pacis*. Quant il s'estoit conseillé à ses flascons, ilz luy mettoient la cholère en teste de laquelle il ne se povoit descharger fors en mesdisant et maudissant le roy de France. Si advint un jour que le cardinal d'Hongrie qui portoit la devise de Bacchus aussy bien en son visage comme le pape, havoit disné avec luy. Lors après disner le pape, selon sa coustume, de se desgorger contre le pauvre roy l'appellant : « Jotton, tristo, scelerato, perocho Turcho, etc. » Lors le cardinal lui dict : « Padre santo, la vostra santità devrebbe haver respecto che costui è anchora il primo re de Cristianità. » Lors le pape de tourner sa cholere contre luy et luy dict : « Va poltron, va sassin, va manigoldo, etc. » Le cardinal escouttoit tout en patience jusques que le pape luy dict : « Va embriago. » Lors le cardinal oste son chappel et luy dict : « Padre santo, ringratio la vostra sanctità di l'honor che mi fa de mi comparar a si stessa. » Le pape ne sceut que luy respondre fors : « Corpo di Dio, tu disi il vero. »

Il appelloit les Espaignolz pour ce qu'ilz sont légerz : *volucres cœli;* les Génevoiz pour ce que leur train est sur mer : *pisces maris;* les Allemans *pecora campi;* les François *pissavinos* et de touz autres tiltres de leur roy, et se mocquoit de eux de ce qu'ilz l'havoient en telle révérence et craignoient si fort son excommuniement, si que j'hai ouy raconter à Mons[r] de Turin, duquel j'hai parlé cy devant, qu'estant un jour à Bologne assés mal acompaigné, l'on luy vint anoncer come les Françoyz n'estoient pas loin de là ; lors ses conseillers luy persuadoient se retirer afin qu'ilz ne le vinssent là accabler ; mais, lui, dict : « Nol farò, perche non ho paghura. So ben il modo per eschivar lon furia ; quando sarano a la porta, me gli farò portare vestito de gli mei habiti pontificali e lor faro aprir. Lor me vegneran basar el pe como bestie. » Qui voudroit touz les faictz et dictz non seullement publiques mais particulierz de ce pape, il luy en faudroit faire un singulier volume.

Léon X. — « Il estoit sçavant en letres grecques et latines, en ce institué par le Politien, et davantage bon musicien, en laquelle art il se delectoit démesurément. A la reste, bel personage de corps, mais de visage fort lait et difforme, car il l'havoit gros plus tost par enfleure que par chair ni gresse, et d'un œil ne voioit goutte, de l'autre bien peu, sinon par le bénéfice d'une lunette de béril, appelé en italien un ochial ; mais avec icelluy il y voioit plus loin que home de sa cour. Hors quelques letres grammaticales qu'il havoit et quelque musique, ce n'estoit de luy fors ce que disoit le cardinal S. George : « Una grossa peza di carne, con duoi debili ochi in testa; » un gros gourmant et beuveur, combien que non yvroigne ; non adonnant que à voluptez à boire

et manger, quelquefois à la chasse. Touchant à paillardise, luy n'estant que cardinal n'en estoit point accoulpé.

« Pour le moins, s'il ne faisoit mal, il n'empêchoit pas à le faire, car estant à table et haiant devant icelle ses musiciens, buffons, joueurz de farces et semblables playsanteurz il ne se soucioit d'autre ; ains, quant on luy portoit nouvelles de quelque affaire publique ou particulier où il falloit pourveoir cependant qu'il estoit en ses playsirs, il disoit : « De gratia lassiet mi goder questo papato in pace. Domini Dio mi l'ha dato. Andati da monsegnor de Medicis. » Ce monsegnor de Medicis estoit Julien, fin frotté, caut et mauvais garson, come à bastardt et Florentin appartient, de l'ordre des chevallierz de Rhodes et grandt prieur de Rome, lequel Léon fit cardinal desirant qu'il fut pape, combien que, par les loix papales mesmes, bastardtz sont incapables de chappeaux roges ; mais le cardinal Sancti et quattre luy prestèrent la main pour jurer d'havoir veu à son père espouser sa mère secrettement. S'ilz havoient juré vérité Dieu le sçait, mais cependant ce cardinal estoit pape de faict, l'autre de tiltre tout seullement ; car il ne failloit que le pape fist chose contre la volonté de son frère ou s'il la faisoit c'estoit sans vallue. Quelquefois le pape donnoit un bénéfice à un et le cardinal à un autre et recevoit le pape mesme l'annate ; le cardinal sourvenant luy faisoit révoquer tout cela ; puis si le premier s'en venoit plaindre au pape, il luy respondoit : « Voi l'havemo dato ; ma inanzi reservaveramus nobis in pectore pro tali. » Si l'autre demandoit restitution de ses denierz, il havoit ceste response : « Habiate pacientia per questa volta, un giorno viegnera che vuoi recompensaremo. » Si l'autre ne se contentoit, qu'il prinst une carte s'il vouloit. Davantage faisoient les provisions si embrouillées que nul en pouvoit havoir sinon par procès, et immortel car il failloit que l'acteur impetrast du pape le juge de la cause, qui se nomoit auditeur ; et quant l'on havoit longtemps plaidoyé, celluy qui havoit peur d'estre condamné impétroit un autre rescrit, par argent ou faveur, par lequel le pape révoquoit la cause de devant le premier juge et la commettoit-on à un autre favorisant au suppliant et après à un autre *et sic in infinitum*. Si que j'hai cogneu deux gentilzhomes qui hont plaidoyé l'un contre l'autre un bénéfice à telz costz que s'ilz eussent employé l'argent à part ilz en eussent peu fonder un bénéfice de plus grande vallue. Tout estoit à vendre, chappeaux roges, mythres, crosses, chappeaux de protonotaires, abbayes, prieurez, prevostez, chanoines, cures, voire jusques aux chapelles de la vallue de dix florins. Si qu'ilz devindrent chappellierz car ilz cousurent bien XXXI chappeaux roges qu'ilz vendirent touz en un jour bien chèrement, à sçavoir les uns 20 000 ducatz, les autres 30 000, les au-

tres 40 000, voire jusques à la somme de 100 000, à aucuns chaulz marchantz qui vouloient bien achatter la fumée sans manger du rosti; car il en y havoit qui n'havoient pas de revenu pour entretenir quatre chevaux et d'attendre d'havoir grandtz bénéfices du pape c'estoit pour néant; car tout faisoit mestier à ses parentz. Si que ces cardinaux de millier, non pouvant entretenir famille condécente à leur dignité pour les accompaigner au consistoire, attendoient en quelque coing que la trouppe des groz et riches passast, puis se fourroient parmi affin que l'on pensast que une part de la compagnie fust à eux. Pasquil et Marforio havoient leur passe temps à en deviser et en fut jouée une comédie à deux personnages, à sçavoir un cardinal qui n'havoit que un vallet en tout son train, auquel il havoit commandé par deux foyz qu'il allast « in campo de fiori à comprar l'insalata, » ce qu'il fit; mais il le luy commanda pour la III[me] foys, et lors le vallet luy dict : « Yo gli « son jà andato due volte, vui gli podetti ben andar voi una; andici « donque. »

« Haiant le pape nouvelles de la bataille de Marignan, s'en vint à grandes journées à Boloigne et manda le roy (François I[er]) qui l'alla treuver là, où le roy luy baisa la pantouffle, et après s'entrefirent grandes caresses. Finallement le pape par confirmation d'amitié donna au roy une belle grande enseigne de taffetas par laquelle il le constituoit Coronel et Confanonnier de l'Église pour aller reconquester la Terre saincte et Constantinople sur les mécréantz; et pour fournir aux frays de cela, belles et amples bulles ou burles de pardon, et rémission de paine et de coulpe à touz ceux qui y contribueroient, et davantage que autant de testonz qu'on donneroit pour cela autant delivreroit-on d'âmes de purgatoire. Sus cecy mon fol de roy s'en retourne en France avec ses bulles et son confanon, faict escrire force doubles de ces bulles, et au pied estoit pourtraict armé de touttes pièces et à genoux devant le pape qui assis en sa chairre luy donnoit le confanon; et havoit-on treuvé un porte colace qui havoit presté la lengue et la plume au roy, annonçant ses prouesses par lesquelles il conquesteroit le Thurch, la Thurchie et tout le monde, s'il havoit subside d'argent; pourquoy exhortoit tout le monde à y contribuer et entre tant de verz ne me souvient que de cestuy cy :

Gallica Thurca ferox sentiet arma statim.

Mais nonobstant que ce roy fust fort cholérisé contre le Thurch et le voulust aller prendre, tout soubdainement après qu'il eut recouvré pour ce force denierz, la régente sa mère le pria tant qu'il eut pitié de luy et dict qu'il valloit mieux employer cela au service de Venus que

de Mars; ce que fut faict, et en eut bien sa part madame d'Estampes et ne souffit encor pas de l'argent de la croysade pour fournir à la guerre vénérienne, mais faillut encore casser xy.ᵉ homes d'armes par faute d'argent, de quoy la bazonche joua la farce telle que havons racontée.

« D'autre costé, si le roy et sa cour faisoient grandt chère, le pape et la sienne n'en faisoient pas moins pour ce qu'ilz estoient sans soucy. Il n'estoit question que de jouer farces et comédies, aller en masque, prebstres, moynes, évesques et cardinaux, treuver les curtisanes et ne furent jamais en telle bobance du temps de mémoire de pape que de cestuy-cy. Je fus à Rome soubz son pontificat l'an 1518 qu'il me fut dict que le pape havoit touz les ans de tribut d'elles 11 800 ducatz luy payant, une chascune qui havoit plus de trois amoureux, tant seullement un ducat pour teste; celles qu'en havoient moins estoient franches. J'havoie affaire à un et le me faillut aller treuver chieux une curtisane où il estoit avec un sien compaignon, devisantz avec la dame, qu'estoit brasvement acoustrée, le beau bonet de veloux ferré d'or, au rebras, la belle image de dix escuz, dessus le beau plumas voletant, dessoubz la belle coiphe d'or, au corps la belle verdizalle de taphas déchiquetée par les braz et dessoubz la chemise de toille de Hollande flosquante, le poignardt d'argent sus le cul. Bref, on l'eust tenue pour une princesse. Et à l'haut bout de la table havoit un petit bonhomeau tout debout qui ne portoit pas sus soy d'acoustrement à la vallue d'un escu. Je demandai à ces deux, en nostre lenguage que la dame ni le bonhomeau n'entendoient pas, quel etoit ce bonhomeau? Ilz me respondirent que c'estoit un évesque espaignol, à droict bien favori de la dame, car elle havoit de luy 50 ducatz touz les moyz. « Come vous « soufre-il donc icy, » dis-je. Ilz me respondirent : « Il est bien forcé, « car ce n'est pas aujourdhui son jour, veu qu'il n'ha fors un jour de « la sepmaine. » Je disois lors : « L'on dict en nostre pays que touz « les folz ne sont pas à Rome, mais si en y ha-il beaucoup. »

« Or ce poltron de pape, se révoltant contre les François, par ses menées leur fit perdre Milan; de quoy il fut si esjoui que riant, beuvant et bancquettant, il mourut de joye soubdainement, la neuvième année de son pontifficat, de Christ 1522 et le premier de décembre. »

III.

BIBLIOGRAPHIE.

49. — *Advis et devis de la source de lidolatrie et tyrannie papale*, par quelle practique et finesse les papes sont en si haut degré montez; suivis des difformes reformateurz, de l'advis et devis de mençonge et des faulx miracles du temps présent; par François Bonivard, ancien prieur de Saint-Victor. Genève, chez J. G. Fick. In-8 de VI et 190 pages, avec portraits, lettres et fleurons du XVI[e] siècle. Paris, Cherbuliez. (15 fr.)

50. — *Le Roman de Prusse*. Note sur une lettre du P. Ménestrier, où il est question de ce prétendu roman; par M. A. de Terrebasse, 12 pages in-8.

On a beaucoup cherché, et sans le trouver, ce *Roman de Prusse*, cité par le P. Ménestrier dans une lettre à Guichenon. M. de Terrebasse démontre qu'il n'existe pas, et que la citation du savant jésuite se rapporte seulement au chapitre 58 du Petit Jehan de Saintré, intitulé : « Comment la dame des belles cousines requist à Saintré d'aller en Prusse contre les Sarrasins. »

51. — *Mélanges d'histoire et de littérature*, par Guillaume Favre, publiés par J. Adert, ancien professeur à l'Académie de Genève. 2 vol. in-8; 1856; Genève, impr. de Ramboz.

Cet ouvrage n'a pas été mis dans le commerce. Sa publication est une œuvre de piété filiale; mais il pouvait affronter le grand jour et la critique. M. Favre, mort en 1851, à l'âge de quatre-vingts ans, était un de ces hommes intelligents qui, nés dans l'opulence, consacrent leur vie tout entière à l'étude. Il avait été pendant quarante ans l'un des administrateurs de la belle bibliothèque fondée à Genève par Calvin, et comptait parmi ses amis les savants les plus illustres. Les deux volumes que nous annonçons contiennent une élégante biographie de G. Favre par M. Adert, une précieuse correspondance composée de quelques lettres de Raynouard, Inghirami, Akerblad, Sismondi, Mme de Staël; de dix lettres du cardinal Angelo Maï, et de trente-cinq lettres de Guill. Schlegel; puis les ouvrages suivants de Guill. Favre : Une étude sur la vie et les ouvrages de Marius Filelfe; une importante dissertation sur les histoires fabuleuses d'Alexandre le Grand chez les divers peuples de l'Asie et de l'Europe, un essai sur la littérature des Goths et un catalogue descriptif des livres imprimés à Genève avant le XVI[e] siècle.

52. — *Les Tragiques*, par Théod. Agrippa d'Aubigné, nouvelle édition revue et annotée par Ludovic Lalanne. Paris, Jannet. 1856. (Bibliothèque elzevirienne); in-18 de XL et 351 pages.

Ce poëme, composé de neuf mille vers, se divise en sept livres, dont voici le plan :

Au premier livre, intitulé *les Misères*, d'Aubigné retrace les guerres civiles et les calamités dont la France fut désolée durant la seconde moitié du XVIe siècle, grâce aux vices des rois et des grands ; ceux-ci sont flagellés dans le deuxième livre, *les Princes*. Les gens de justice ont leur part de satire dans le troisième, *la Chambre dorée*. Le quatrième, *les Feux*, est la peinture des persécutions exercées contre les réformés, comme le suivant, *les Fers*, est celle de leurs combats et de leurs victoires. Le sixième, *Vengeances*, offre le tableau des châtiments dont Dieu frappe sur cette terre les impies et les persécuteurs, en attendant l'expiation suprême à laquelle le poëte convie ses lecteurs, en décrivant dans le septième livre, intitulé *le Jugement*, la fin du monde et le jugement dernier. En parcourant ce volume, on est saisi d'étonnement; on se demande comment une telle peinture des agitations du XVIe siècle, un tableau si élevé, si fier, si religieux, si plein de grandeur, a pu rester pendant deux siècles et demi si profondément inconnu. En vain dit-on que ce livre a toujours été rare, qu'il est venu trop tard, et qu'il a paru lorsqu'on était las de querelles, qu'il est l'épopée du calvinisme et que ce fut là son malheur ; en vain se récrie-t-on, non sans justesse, contre le style souvent obscur et affecté de l'auteur ; c'est une sorte de tache pour le goût français, ou du moins pour les protestants, d'avoir laissé oublier les *Tragiques* de d'Aubigné. A bien juger, ce soldat bavard et fanfaron est un poëte de premier ordre.

53. — *Metz ancien*, par feu M. le baron d'Hannoncelles, premier président de la cour royale de Metz. Ouvrage édité par MM. Tardif de Moidrey. 2 vol. in-fol., ensemble de 149 feuilles, texte encadré, avec planches, armes et blasons. Metz, Rousseau-Pallez.

Jean-François-Gilbert Gérard, baron d'Hannoncelles, premier président de la cour royale de Metz, officier de la Légion d'honneur, né à Metz le 15 avril 1758, est mort le 3 mai 1838. Il laisse en manuscrits : *Metz moderne*, que les éditeurs n'ont pas l'intention de publier, et une *Histoire de Lorraine*, à laquelle la mort l'empêcha de donner son dernier développement. (*Journal de la Librairie*.)

54. — *Notes et documents* pour servir à l'histoire de Chateauvillain ; par J. Cornandet, bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne). In-8 de 9 feuilles 1/4, plus un plan.

55. — *Philippi Caurianæ de obsidione Rupellæ commentarius*. Histoire du siége de la Rochelle en 1573, traduite du latin de Philippe Cauriana, publiée par la Société littéraire de la Rochelle. In-8 de 13 feuilles, plus 2 plans. La Rochelle, Siret.

Texte latin, traduction en regard. La dédicace est signée : L. Delayant.

H.-L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation, rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

AVIS.

Le tome III de l'*Histoire de Charles VII et de Louis XI*, par *Th. Basin*, — le tome IV des *Mémoires de Mathieu Molé* et la *Table générale des Bulletins* (1834-1856) vont être mis très-prochainement en distribution. — MM. les Membres de la Société recevront de M. A. Bouvier, trésorier, la lettre d'avis destinée à retirer ces volumes à la librairie de Mme J. Renouard, rue de Tournon, 6.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL, DU 28 AVRIL. — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DU 5 MAI 1857.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 28 AVRIL 1857,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. TAILLANDIER, ANCIEN VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et la rédaction en est adoptée.

Ouvrages offerts.

De la part de l'auteur :

Études historiques et biographiques, par M. le baron de Barante, de l'Académie française. Paris, 1857, 2 vol. in-8.

De la part de sociétés savantes :

Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France, année 1857, 1er trimestre ; in-8. Cette publication remplacera l'*Annuaire*, publié pendant plusieurs années par cette Société.

Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse romande, 2e liv. du t. XIV. Lausanne, 1856. In-8.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1857, n° 1. In-8.

Travaux de la Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort, années 1855-56. Rochefort, 1857. In-8.

Mémoires de l'Académie d'Arras, t. XXVII et XXIX, 1854 et 1856, 2 vol. in-8.

Bulletin agricole, publié par la Société centrale d'agriculture du département du Pas-de-Calais. Arras, 1857. In-8.

De la part de M. le comte Achmet d'Héricourt, qui a aussi adressé les deux ouvrages précédents :

Journal de dom Gérard Robert, religieux de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras. Arras, 1852. In-8.

Chronique d'Artois, par François Baudouin. Arras, 1856. In-8.

De la part des auteurs :

Office de Pâques ou de la Résurrection, accompagné de la notation musicale, etc., par M. Victor Luzarches. Tours, 1856. In-8.

Poëmes inédits de Froissart : la Cour de May, etc. Notice par M. Kervyn de Lettenhove. Extrait de cette notice ; br. in-8.

Tableau des principaux abus existants dans le monde judiciaire au XVIe *siècle*, par M. Ch. Bataillard. Paris, 1857. In-8.

Correspondance.

M. le comte de Laborde, directeur général des Archives de l'Empire, s'empresse de répondre à la demande qui lui a été adressée de la part de la Société, qu'il se fait un plaisir de mettre à sa disposition, pour la séance générale, annuelle, du 5 mai prochain, la salle des cours de l'École des Chartes.

M. de Wailly, directeur de cette École, et qui ne peut, pour cause de maladie, assister à la séance du Conseil, a chargé M. de Mas-Lâtrie, sous-directeur des études, de transmettre au Conseil la même autorisation, en ce qui le concerne.

— M. le président de la Société d'Histoire de la Suisse romande, adresse à la Société la 2e liv. du t. XIV des *Mémoires et documents* publiés par cette compagnie savante, qui a déjà enrichi les études historiques d'utiles et nombreuses publications. Ce volume contient des

Recherches sur les acquisitions des sires de Montfaucon et de la maison de Châlons dans le pays de Vaud, par M. le baron de Gingins La-Sarraz, bien connu par d'importants travaux sur les guerres de Bourgogne, sur les rois de Provence, etc.

— M. Boutiot, archiviste de la ville de Troyes, adresse la copie de deux lettres inédites et originales, qui se rapportent à la Saint-Barthélemy et qui ont été récemment découvertes dans les archives municipales de cette ville, dont l'inventaire s'achève.

La première de ces lettres, datée du 27 août 1572, est d'un sieur Pierre Belin, marchand à Troyes, et alors à Paris où il s'était rendu pour demander la suppression d'un prêche calviniste établi à deux lieues de Troyes, dans la seigneurie d'Isle appartenant à la duchesse de Nevers.

La seconde est signée par un gentilhomme nommé Du Chastellet, alors gouverneur de Langres. Elle est datée de cette ville et fait connaître les mesures que le roi avait prises pour assurer l'exécution de sa volonté dans la ville de Troyes.

Le Conseil décide que ces deux lettres seront imprimées dans un prochain n° du Bulletin. (Voir plus loin art. *Variétés*.)

— M. de Godefroy Menil-Glaise, membre de la Société, adresse la rectification suivante à la liste des Archevêques de Paris donnée dans l'Annuaire de 1849.

Déjà l'auteur de ce travail, M. Marion, avait rétabli à juste titre Mgr. Gigault de Bellefonds, omis précédemment, et auquel revient le n° d'ordre 118. Mais, selon M. de Godefroy, il aurait eu tort de dire que Mgr Sibour doit prendre le n° d'ordre 126 au lieu de 125, car cette même liste de 1849 comprend par erreur, sous le n° 121, le cardinal Maury qui doit en être rayé, n'ayant jamais été titulaire, mais seulement administrateur capitulaire. Le pape refusa constamment de l'instituer et lui enjoignit même de quitter les fonctions d'administrateur et de retourner à son siége de Montefiascone et de Cornetto, dont il n'était pas relevé.

— M. Antonin Macé, professeur d'histoire à la faculté de Grenoble, et les autres membres de la Commission du Congrès scientifique de France, annoncent que la vingt-quatrième session se réunira à Grenoble le 3 septembre 1857 ; ils invitent MM. les membres de la Société de l'Histoire de France à y assister. Cette lettre circulaire indique sommairement les principaux sujets de recherches historiques à faire dans le Dauphiné. Un programme des questions qui seront plus spécialement étudiées dans cette réunion, sera distribué postérieurement.

Travaux de la Société.

Le Secrétaire présente l'état des impressions :

Chroniques de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin, t. II. Terminé.

Mémoires de Mathieu Molé, t. IV. On compose la table générale.

Chronique de Jean de Wavrin, feuilles 1 et 2 en bon à tirer ; feuilles 3 à 5 en pages.

Topographie ecclésiastique (2e partie): sous presse : cartons 25, 26 et 27. La feuille suivante en composition.

Tables des Bulletins. La composition est terminée, les feuilles 1 à 3 sont tirées.

Le Secrétaire dépose, de la part de M. de Certain, la copie manuscrite, complète et entièrement prête pour l'impression, des *Miracles de saint Benoît*.

Le Conseil désigne M. L. Delisle pour commissaire responsable, autorise l'impression immédiate de l'ouvrage, après l'examen préalable du commissaire, et fixe à 500 le nombre des exemplaires à tirer.

— M. le président du Comité des fonds informe le Conseil que les travaux de construction qui s'exécutent à la Bibliothèque impériale ont nécessité le déplacement de la bibliothèque particulière de la Société. M. Naudet a bien voulu mettre à la disposition du Conseil un autre local plus vaste et non moins convenable. De nouveaux remerciements sont offerts, au nom de la Société, à M. le directeur général de la Bibliothèque impériale et à MM. les conservateurs du département des imprimés dont ce local dépendait.

— Le Conseil fixe l'ordre du jour de l'assemblée générale de la Société. M. de Barante ne pouvant, à son vif regret, se trouver à Paris pour cette séance, elle sera présidée par M. Victor Le Clerc, premier vice-président. Après les rapports habituels du secrétaire et des censeurs et après les élections, la Société entendra deux lectures, l'une de M. V. Le Clerc sur une question d'histoire littéraire du XVe siècle, et l'autre par M. Rathery, de quelques extraits des Mémoires du marquis d'Argenson.

La séance est levée à cinq heures et demie.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 5 MAI 1857,

Dans la salle des Cours de l'École des Chartes, au palais des Archives de l'Empire,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. VICTOR LE CLERC,

Membre de l'Académie des inscriptions, doyen de la Faculté des lettres, vice-président, en l'absence de M. de Barante, président.

M. V. Le Clerc ouvre la séance par une courte allocution, dans laquelle il exprime les regrets de la Société, privée par l'absence de son illustre Président, d'un de ces discours qu'elle entendait toujours avec le plus vif intérêt. Laissant au rapporteur habituel le soin d'exposer l'état et les progrès des travaux de la Société, M. le Président se borne à en rappeler l'importance, et il annonce qu'il communiquera, ensuite, des *Recherches sur les poëtes italiens en France au* XIVe *siècle*.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE, M. J. DESNOYERS, SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ, DEPUIS SA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN MAI 1856.

MESSIEURS,

« Depuis votre dernière assemblée générale, trois nouveaux volumes de la collection de la Société de l'Histoire de France vous ont été distribués. Ce sont :

Le tome II de l'*Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin* (éditeur, M. Quicherat; commissaire responsable, M. Bellaguet);

Le tome III des *Mémoires de Mathieu Molé* (éditeur, M. Aimé Champollion; commissaire responsable, M. Ch. Lenormant);

Le tome Ier des *Livres des Miracles et autres opuscules de Grégoire de Tours* (éditeur, M. Bordier; commissaire responsable, M. Marion).

Ces trois volumes, représentant la souscription de l'année 1856, sont les 63e, 64e et 65e de la collection publiée par la Société, indépendamment des Annuaires et des Bulletins.

L'impression de deux autres volumes, le IIIe des *Chroniques de Thomas*

Basin et le IVe des *Mémoires de Mathieu Molé*, est achevée ou sur le point de l'être; vous les recevrez prochainement. Ils feront partie de l'exercice courant.

Deux ouvrages, dont l'impression était autorisée depuis longtemps par le Conseil, ont été mis sous presse; savoir : les *Grandes Chroniques d'Angleterre par Jean bâtard de Wavrin, seigneur du Forestel* (éditeur, Mlle Dupont; commissaire responsable, M. Ravenel);

Les *Miracles de saint Benoît* (éditeur, M. de Certain; commissaire responsable, M. Léopold Delisle).

Les manuscrits de trois autres volumes, continuant ou complétant des publications déjà commencées, doivent être déposés, selon l'engagement pris par MM. les éditeurs, avant la fin de cette année. Ce sont :

Le tome II des *Opera minora* (*Livres des Miracles*, etc.) de *Grégoire de Tours*, édité par M. A. Bordier;

Le tome IV et dernier des *Chroniques de Thomas Basin*, édité par M. Quicherat;

Le tome II et dernier des *Chroniques d'Anjou*, (éditeurs, MM. Marchegay et Salmon; commissaire responsable, M. L. Delisle).

L'impression d'un quatrième ouvrage, les *Mémoires de Beauvais-Nangis*, commencée depuis plusieurs années, devra être aussi reprise sous peu de temps, ainsi que nous l'a fait espérer M. de Monmerqué, qui a été détourné de ce travail par d'autres publications importantes.

Enfin, trois ouvrages nouveaux, dont l'ensemble ne devrait pas former mois de quinze volumes, ont paru à votre Conseil, soit définitivement, soit seulement en principe, susceptibles de figurer, même sous un délai assez prochain, dans la collection de la Société. Ce sont :

La *Vie de saint Louis par le sire de Joinville* (éditeur, M. Marion);

Les *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet* (éditeur, M. Douet-d'Arcq; commissaire responsable, M. Bellaguet);

Les *Mémoires du marquis d'Argenson sur le règne de Louis XV*, dont l'éditeur n'a pas encore été désigné, mais est déjà suffisamment indiqué au choix du Conseil.

Tel est, Messieurs, en résumé, l'état actuel de vos publications; je dois vous dire quelques mots de chacune d'elles, en me bornant à une mention très-succincte pour celles qui vous sont déjà connues, soit par la distribution des volumes, soit par les précédents rapports annuels.

L'éditeur de l'*Histoire de Charles VII et de Louis XI, par Th. Basin*, M. J. Quicherat a terminé, en moins de quatre mois, la publication du

troisième volume de cet ouvrage, qui contient les VIe et VIIe livres, c'est-à-dire le complément de l'histoire de Louis XI. On y voit de nouveaux témoignages de l'inimitié de Basin contre ce prince, son persécuteur, de même que dans la première partie de son histoire, on trouve les témoignages de sa vive sympathie pour Charles VII.

Un autre écrit de l'évêque de Lisieux, désigné sous le titre d'Apologie, termine ce volume. Quoique plus personnel à Th. Basin, cet écrit, justificatif de sa conduite à différentes époques de sa vie, et surtout de ses sentiments à l'égard de Louis XI, et des causes de son exil volontaire, n'en contient pas moins un grand nombre de détails neufs et importants sur les intrigues de la cour et sur les affaires publiques de la France durant la seconde moitié du XVe siècle. Il a été composé à Trèves en 1474 et 1475. Des sommaires analytiques, très-détaillés, semblables à ceux qui ont été placés par l'éditeur en tête des volumes contenant l'Histoire de Charles VII et de Louis XI, facilitent l'étude de ce nouveau document.

Le IVe et dernier volume sera mis sous presse vers la fin de cette année. Il contiendra le Projet de réforme de la procédure et la Défense des libertés de l'Église gallicane, rédigé en français par Basin ; une analyse des autres traités, dont l'impression intégrale a paru surabondante ; des pièces nombreuses concernant sa vie, et plusieurs documents inédits sur les règnes de Charles VII et de Louis XI, tendant à éclaircir des faits mentionnés trop succinctement par Th. Basin, ou négligés par les autres historiens contemporains. Cet ouvrage a déjà pris sa place parmi les sources historiques les plus précieuses et les plus authentiques du XVe siècle. Il la doit à son intérêt réel et au mérite de l'édition.

Le IVe et dernier volume des *Mémoires de Mathieu Molé*, presque entièrement imprimé, complétera prochainement cette publication importante, qui a été diversement jugée. Vous y trouverez, Messieurs, un fragment de l'introduction que M. le comte Molé avait rédigée lui-même, et que sa mort a laissée inachevée ; ainsi qu'une nouvelle édition de l'écrit qu'il avait publié, dans sa jeunesse, sous le titre de *Vie de Mathieu Molé*, et que M. de Barante a bien voulu revoir pour l'impression. L'éloge de M. Molé, que vous écoutiez ici l'an dernier, avec un si vif intérêt, était une autre dette payée à l'amitié, au grand profit de l'histoire. La notice que l'éditeur, M. Aimé Champollion, a placée à la suite de ces deux pièces, répondra, nous l'espérons, à la plupart des objections qui lui ont été faites. Tout en reconnaissant que les notes, réflexions et écrits divers du premier-Président, si consciencieusement recherchés par l'éditeur dans les nombreux re-

cueils manuscrits de la Bibliothèque impériale, où ils étaient épars et oubliés, n'étaient point destinés par son auteur à être jamais livrés, en cet état du moins, à la publicité, M. Champollion nous semble avoir aussi démontré qu'il eût été facile, en les dénaturant, de leur donner une forme qui leur eût mieux mérité le titre de *Mémoires*. En agissant ainsi, il eût imité les premiers rédacteurs des Mémoires de Richelieu. Mais telle ne pouvait être aujourd'hui la méthode d'un éditeur consciencieux. Celui de Molé, en exposant, avec une exactitude rigoureuse, les provenances diverses des fragments tous émanés du premier-Président, et auxquels il a religieusement conservé leur forme primitive, a suffisamment prouvé que la réunion de ces documents authentiques, presque tous inédits, offrait sur la vie publique de l'un des plus grands magistrats dont la France s'honore, et sur l'histoire politique de son temps, une source d'instruction désormais indispensable à l'étude de cette époque, et surtout à celle des rapports du pouvoir royal avec le parlement.

Ce volume, qui contient les deux dernières années (1649 et 1650) des Mémoires, renferme aussi un appendice composé d'un grand nombre de pièces publiées, les unes *in extenso*, les autres seulement par extraits. Les plus importantes de ces pièces sont le récit rédigé par le roi Louis XIII lui-même de la campagne de Lorraine en 1633, et des siéges de Corbie, de Colioure et de Perpignan en 1636 et 1642; des fragments des Mémoires dits de Richelieu pour les années 1639, 1640 et 1641; une relation des Barricades de Paris en 1648, par un témoin oculaire, provenant des manuscrits de Lancelot; les extraits d'un assez grand nombre de lettres de Mazarin concernant les événements de 1649 et 1650, et l'analyse de trente-sept lettres inédites de Mathieu Molé à Dupuy.

Vous avez reçu, Messieurs, vers la fin de l'année 1856, le premier volume des Œuvres diverses de Grégoire de Tours, publiées sous le titre de *Livres des Miracles et autres Opuscules*, et qui sont destinées à compléter la grande Histoire ecclésiastique publiée, il y a vingt ans, dans votre collection, par MM. Taranne et Guadet. Ce volume contient les deux livres de la *Gloire des Martyrs*, dont le IIe est entièrement consacré à la vie et aux miracles de saint Julien.

L'éditeur, M. Bordier, s'est efforcé, avec succès, de conformer sa traduction à la naïveté du récit légendaire de l'auteur, souvent très-difficile à reproduire. Il a fait précéder cette première partie de l'ouvrage d'une notice intéressante, relative aux travaux de dom Ruinart sur Grégoire de Tours, de la traduction ou de l'extrait des portions les plus importantes de la préface latine du savant bénédictin, auteur de

la principale édition des Œuvres du saint évêque de Tours, et d'un certain nombre de lettres inédites écrites par dom Ruinart, à l'occasion de recherches que son travail avait exigées.

Outre le tableau général de la vie ecclésiastique et populaire de la France à la fin du VIᵉ siècle, que présente cette littérature légendaire, qui consolait par la foi ces temps de misère et d'oppression, on trouve dans ce premier volume, en ce qui concerne la France, des détails de mœurs particulièrement relatifs à l'Auvergne, au Limousin, au Poitou, à la Saintonge, à la Bretagne, à la Touraine, à l'Orléanais, à la Bourgogne, à la Champagne, à la Provence et au Languedoc. L'histoire de pèlerinages célèbres; la structure, l'ornementation, la vie intérieure des basiliques et de leurs cryptes; les veilles, les assemblées à leurs portes et autour de leurs enceintes, consacrées par le droit d'asile; des renseignements sur différentes sortes d'épreuves judiciaires ecclésiastiques, et surtout l'épreuve par l'eau bouillante; sur les livres des légendes transmis d'une église à l'autre et destinés aux lectures publiques auprès de la tombe des saints, des détails précis sur l'agriculture, et en particulier sur le pastorage dans les montagnes de l'Auvergne; sur l'irrigation artificielle des jardins et vergers des environs de Limoges: telles sont, entre beaucoup d'autres, les indications curieuses qu'on rencontre dans ce premier volume, intéressant surtout pour l'histoire d'Auvergne, par le livre spécialement consacré à saint Julien de Brioude.

Sous l'enveloppe généralement uniforme des légendes, qui se reproduisaient, évidemment par imitation, d'un lieu à un autre, on rencontre ainsi beaucoup de renseignements sur la vie des populations rurales, renseignements d'autant plus précieux qu'ils sont indirectement mêlés au récit des miracles et aux biographies des saints, but unique du travail de l'évêque de Tours.

Par son caractère et par les soins de l'éditeur, cet ouvrage prendra donc rang au nombre des plus importantes publications de la Société.

C'est à un ordre de faits et de renseignements analogues, mais pour des temps un peu plus récents, et pour un état social un peu différent, pour les IXᵉ, Xᵉ et XIᵉ siècles, que se rapporte le volume des *Miracles de saint Benoît*, dont le manuscrit, complétement achevé, a été déposé au Conseil, dans sa dernière séance, de la part de l'éditeur M. E. de Certain.

Ayant eu l'honneur, dans mon rapport de l'an dernier, de vous rappeler, Messieurs, quels étaient le caractère et l'origine de cette publication, je me bornerai à mentionner que le récit des miracles opérés pendant et après la translation du corps de saint Benoît d'Italie au monastère de Saint-Florent sur Loire, fut successivement et officiellement

rédigé par des moines, les plus savants de cette célèbre abbaye : Adrevald, Aimoin, André, Raoul-Tortaire et Hugues de Sainte-Marie ou de Fleury.

Aux portions de ces récits déjà publiées dans la collection des Bollandistes ou dans les Vies des Saints et dans les Actes de l'ordre de Saint-Benoît, M. de Certain a ajouté plusieurs parties inédites, importantes, copiées par lui à Rome dans le fonds précieux de la reine de Suède qui fait partie de la bibliothèque du Vatican; il a pu en collationner quelques autres sur des manuscrits de la bibliothèque impériale et de la bibliothèque de la ville d'Orléans.

Des sommaires analytiques, dont l'utilité nous est de mieux en mieux démontrée pour tenir lieu le plus souvent d'une traduction, précèdent les cinq récits originaux. L'auteur, signale dans son introduction, les principaux caractères de chacun d'eux et les lumières qu'ils répandent sur les mœurs privées, sur les premiers développements de la vie féodale dans la partie de la France centrale où était située l'abbaye de Fleury ou de St-Benoît-sur-Loire, et même sur quelques faits d'histoire générale. La période à laquelle appartiennent ces documents (IXe-XIe s^es), est des plus obscures, ce qui en augmente encore l'intérêt.

En se décidant à livrer enfin à l'impression les *Chroniques anglo-françaises de Jean de Wavrin*, dont l'étude l'a occupée pendant plus de quinze années, Mlle Dupont a donné un exemple, rare en tout temps et surtout chez la plupart des auteurs et des éditeurs de notre époque. Espérant toujours, par des recherches incessantes, augmenter le trésor de renseignements historiques sur le XVe siècle, dont elle n'a utilisé qu'une partie dans son excellente édition de Commynes, elle hésitait et différait encore, et il a fallu les insistances réitérées de votre Conseil pour commencer cette impression qui marche rapidement.

Le travail considérable de l'éditeur dans cette publication ne consiste pas seulement, comme pour tous les ouvrages historiques, à éclaircir par de bonnes notes les passages douteux, les généalogies incomplètes, les indications de lieux incertaines, les dates controuvées. Il consiste en outre ici à reconnaître dans cette vaste compilation faite au XVe siècle, et qui, dans ses différentes séries, ne comprend pas moins de douze gros volumes in-fol. de la Bibliothèque impériale qu'il faut réduire en trois volumes in-8, tout ce qui fut emprunté à des sources déjà connues, telles que Froissart, Monstrelet, G. Chastelain, les grandes Chroniques de Flandre, etc. Il consiste à faire un choix dans les parties inédites et à n'y conserver que ce qui a vraiment un intérêt historique pour la France, ou du moins pour les pays voisins, dans leurs rapports avec la France.

C'est ce travail que Mlle Dupont a entrepris et terminé en grande partie, puisque le manuscrit presque entier de l'ouvrage, ainsi réduit, est prêt à être mis sous presse et que l'impression en a été effectivement commencée. Vous vous souvenez, Messieurs, que le plan adopté par l'éditeur et entièrement approuvé par le Conseil, consiste à publier la liste complète de tous les titres et chapitres de ces chroniques, en indiquant pour chacun d'eux s'ils sont inédits ou à quelle source ils ont été empruntés, et à placer à leur ordre chronologique les chapitres qui auront paru dignes d'être publiés. Cette méthode fera connaître l'ouvrage en son entier et permettra de consulter aisément, au besoin, dans le manuscrit les portions qui seraient restées inédites.

Cette publication a été l'objet de relations avec la Commission royale d'histoire de Belgique, si honorables pour la Société et pour l'éditeur de Commynes et de Wavrin, que je me fais un devoir de les rappeler ici. Vous avez vu en effet, Messieurs, dans l'un des derniers numéros du *Bulletin*, que le Conseil fut informé très-indirectement que cette savante compagnie, qui a déjà enrichi la littérature historique d'un grand nombre de publications importantes, et que son digne secrétaire M. Gachard, auteur lui-même de plusieurs ouvrages justement estimés, paraissaient avoir le projet de publier une édition des *Chroniques de Wavrin*. Des rapports, dont M. le comte de Montalembert voulut bien se rendre l'intermédiaire, eurent lieu entre le Conseil de la Société et la Commission royale de Belgique. Le résultat vous en est connu, Messieurs ; il amena cette assurance, donnée dans les termes les plus sympathiques, que si la Commission royale d'histoire de Belgique ou son secrétaire avaient conçu le projet de publier cet ouvrage, ils s'empresseraient d'y renoncer en apprenant que la Société de l'Histoire de France s'en occupait et en avait confié le soin au savant éditeur de Commynes.

Il est des historiens dont la célébrité et la popularité sont telles, qu'il suffit de les nommer pour rappeler par leur nom seul le caractère, la valeur, l'époque de leurs écrits, et que leur place est infailliblement marquée dans toute collection de documents sur l'histoire de France. De ce nombre sont *Joinville* et *Monstrelet*.

Pourquoi la Société de l'Histoire de France a-t-elle si longtemps différé de leur faire prendre rang au nombre de ses publications? pourquoi a-t-elle paru leur préférer des écrits d'un mérite bien inférieur? peut-être à cause de cette célébrité même. Ils n'ont été oubliés, pourrait-on dire, que parce qu'ils étaient trop connus. On trouve en effet les écrits de *Joinville* et de *Monstrelet* dans les principaux recueils de chroniques; l'absence de manuscrits nouveaux ne permet pas

d'améliorer sensiblement les éditions antérieures. Les besoins des études historiques semblaient donc suffisamment satisfaits et il pouvait paraître plus convenable de porter les ressources très-limitées de la Société sur des textes moins communs ou inédits.

Telle n'a pas été toutefois l'opinion de votre Conseil administratif, et il a cru devoir satisfaire alternativement à cette double tendance.

Si vous voulez bien vous rappeler, Messieurs, tous les efforts tentés par le Conseil, depuis plus de vingt ans, pour assurer la publication de plusieurs autres ouvrages d'une importance aussi réelle, tels que *Suger* et *Froissart*, et les espérances que tant de fois j'ai eu l'honneur de vous exprimer, en son nom, à cet égard, espérances fondées cependant sur le mérite et le dévouement des éditeurs qui s'étaient eux-mêmes offerts à son choix, vous vous étonnerez moins que les œuvres de *Joinville* et de *Monstrelet* aient si longtemps attendu leur tour. Le Conseil voulait avoir la certitude que des éditeurs, appelés aussi par leurs études aux recherches que ces deux publications exigent, fussent préparés à les entreprendre et à les conduire à bonne fin. C'est ce que votre Conseil ne doute pas avoir trouvé dans M. Marion pour *Joinville*, dans M. Douet d'Arcq pour *Monstrelet*.

Joinville.—Monument précieux de la langue française à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle, source des plus fécondes de renseignements authentiques sur la vie publique et privée de saint Louis, dictée par le dévouement et l'affection à un sujet fidèle, ami et compagnon du saint roi pendant un si grand nombre d'années, témoin oculaire et personnel pendant toute sa première croisade, de 1248 à 1254, la chronique du sire de Joinville réunit au plus haut degré les qualités qui donnent le plus grand prix aux documents historiques : véracité, candeur, style animé et plein de vie, rien ne manque aux récits de Joinville dont le nom s'est si complétement associé à celui de saint Louis, qu'ils se font aimer l'un l'autre et sont à jamais inséparables.

Parmi les nombreux historiens contemporains de saint Louis, qui nous ont laissé le récit de sa vie, tels que Geoffroy de Beaulieu, Guillaume de Chartres, l'anonyme de Saint-Denis, que M. N. de Wailly a reconnu être Guillaume l'Écossais, le confesseur de la reine Marguerite et Guillaume de Nangis, Joinville est le seul qui n'eût pas le caractère ecclésiastique. Son livre est, après celui de Villehardouin, la plus ancienne narration historique rédigée en dehors des influences et des habitudes des chroniques monastiques et cléricales.

Remarquable à ce titre et à tant d'autres, la vie de saint Louis a

toutefois manqué pendant longtemps de deux caractères essentiels à tout document historique, l'époque certaine et la forme primitive, originale, de sa rédaction. Les dates de la naissance et de la mort de l'auteur offrent elles-mêmes quelque incertitude, variant de 1220 à 1229 pour la première, de 1315 à 1319 pour la seconde.

Un prologue joint aux manuscrits des premières éditions, a laissé longtemps indécise la question de savoir si Joinville avait écrit par ordre de la reine Marguerite, veuve de saint Louis, ou par celui de la reine Jeanne de Navarre dernière épouse de Philippe le Bel, pour l'instruction de Louis le Hutin, son fils, avant qu'il montât sur le trône, ce qui fait une différence d'environ trente-cinq années. Cette incertitude paraît généralement résolue, et les critiques les plus compétents, depuis Ducange jusqu'aux savants éditeurs du t. XX du Recueil des historiens de France, MM. Daunou et Naudet, ont adopté la date la plus récente. La mention de l'année 1309 qui termine le meilleur manuscrit est un des plus forts arguments en faveur de cette opinion.

Cependant, une opinion intermédiaire, qui supposerait la rédaction de Joinville commencée du vivant de la reine Marguerite et terminée ou reproduite plus tard pour Louis le Hutin, à la demande de sa mère, la reine Jeanne, et peu de temps avant la mort de l'auteur, me semblerait propre à résoudre certaines difficultés qui, jusqu'ici, sont restées à peu près sans solution, et entre autres, la réunion dans le prologue de plusieurs manuscrits, des noms de Marguerite avec celui d'un jeune roi du nom de Louis. Telle serait aussi l'invraisemblance que Joinville n'eût rédigé ou dicté qu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans environ des souvenirs de sa jeunesse, anciens déjà de plus de cinquante ans pour la plupart, ceux de la croisade de 1248 à 1252, et ceux-là précisément dont le récit est le plus remarquable par la fraîcheur, l'enjouement, la naïveté, la vivacité d'esprit et la multiplicité des détails.

Une autre invraisemblance, résultant de cette rédaction tardive, consisterait en ce que la reine Marguerite, qui avait accompagné son époux à la croisade pendant six années, qui avait eu alors de très-fréquentes relations avec Joinville et dont le nom figure dans plusieurs des manuscrits comme lui ayant demandé cette rédaction de ses souvenirs, y serait cependant restée complétement étrangère, tandis que la reine Jeanne de Navarre, qui connaissait moins l'auteur, qui le voyait peu à la cour, dont il se tint presque constamment éloigné pendant les vingt dernières années de sa vie, aurait seule déterminé cette rédaction.

De l'aveu même de Joinville, son ouvrage se compose de deux por-

tions bien distinctes : l'une qui résume ses souvenirs, ses impressions personnelles et qu'il rédigea lui-même ; l'autre, empruntée à une source inconnue, qui peut être celle des grandes Chroniques de Saint-Denis, ou toute autre qu'il signale en ces mots à la fin de son récit, en notant qu'il y en a fait insérer l'extrait par une autre main :

« Je faiz savoir a tous que jai ceans mis grant partie des faiz nostre « saint roy devant dit, que je ai veu et oy, et grant partie de ses faiz « que jai trouvez qui sont en un romant, les quiex jai fet escrire en « cest livre.... (Manuscrit 2016, de la Bibl. imp., le plus authentique).

La date de 1309 qui se lit ensuite dans ce même manuscrit : « Ce fu « escript en lan de grâce mil ccc et IX, ou moys doctobre », indiquerait ou la terminaison de cette deuxième partie de l'ouvrage ou celle de la copie. Telle est peut-être la source des doutes émis au XVIIIe siècle, sur l'authenticité de la rédaction de Joinville.

Les manuscrits qui ont servi aux différentes éditions de Joinville ne sont pas d'ailleurs propres à éclaircir ces difficultés. Six à huit textes ont été connus et plus ou moins bien utilisés. De ces manuscrits, trois se sont entièrement perdus avant d'avoir servi à aucune publication; deux seulement existent en France, à la Bibliothèque impériale, et l'on n'en connaît plus d'autres en Europe. Ce sont deux des manuscrits perdus qui ont servi de base aux plus anciennes éditions.

L'édition *princeps*, celle publiée à Poitiers en 1547 (petit in-4), par Antoine Pierre de Rieux, d'après un manuscrit trouvé dans les papiers du roi René, ne reproduit qu'un texte dont l'éditeur se vanta d'avoir rajeuni le style et dans lequel il introduisit de nombreux fragments qui lui sont étrangers.

Cette édition fut réimprimée en 1596 et en 1608 ou 1609.

La seconde édition fut publiée à Paris en 1617 (in-4), par Claude Menard, lieutenant de la prévôté d'Angers, d'après une autre copie découverte à Laval « dans un ramas de diverses paperasses d'un vieux ministre protestant. » Le nouvel éditeur publia intégralement et sans l'altérer ce second texte ; mais malheureusement ce texte était altéré d'avance, et l'on y reconnaît le style du XVIe siècle ou tout au plus de la fin du XVe.

Ce fut cependant à l'aide de ces deux éditions seulement, et après avoir vainement usé de toutes les ressources qui étaient en son pouvoir pour tâcher de découvrir d'autres manuscrits, que Ducange publia en 1668 (in-fol.), son édition de l'*Histoire de Saint-Louis* contenant, avec Joinville, d'autres documents originaux, et enrichie de vingt-sept dissertations sur les mœurs publiques et privées et sur l'administration de la France au XIIIe siècle. Ces dissertations de Ducange font le prix principal de son édition, pour laquelle il dut se borner à un choix

difficile, quoique le plus souvent heureux, dans les deux textes connus, mais si fort altérés l'un et l'autre.

Ce n'est qu'en 1761, près d'un siècle après l'édition de Ducange, que l'acquisition faite en Italie et en Belgique, pour la Bibliothèque du roi, de deux manuscrits plus anciens et plus purs, permit à trois érudits, Mellot, Sallier et Capperonnier, de donner enfin un texte de Joinville beaucoup plus identique avec la rédaction originale, s'il ne lui est pas encore entièrement conforme.

Ce sont ces mêmes manuscrits, les deux seuls connus aujourd'hui, et particulièrement le manuscrit 2016, suppl. fr., achevé en 1309, du vivant de l'auteur, qui ont servi de base à l'édition du grand Recueil des historiens de France. (T. xx, 1840.) Les deux éditions de Joinville insérées dans les deux collections de Mémoires relatifs à l'Histoire de France (celle commencée en 1785, et celle de M. Petitot, 1824), reproduisent le texte de Ducange, à physionomie plus moderne et d'une lecture plus facile. C'est au contraire le texte le plus ancien que MM. Michaud et Poujoulat ont publié dans leur collection en l'accompagnant d'une traduction en langue moderne.

Lorsqu'en 1740[1], M. de La Bastie entretenait avec joie l'Académie des inscriptions de la découverte faite à Lucques, par La Curne Sainte-Palaye, du premier manuscrit original de Joinville, il exprimait l'espérance que la grande Collection des Historiens de France dont on imprimait alors le IVe volume, fournirait bientôt l'occasion, toute naturelle, de donner une nouvelle édition de notre grand historien. Il ne se doutait pas, non plus que le corps savant auquel il s'adressait, qu'un siècle entier se passerait avant que ce précieux recueil, malgré le zèle, le dévouement et le savoir de ses éditeurs successifs, fût parvenu à la période chronologique qui admettrait la publication de Joinville.

Il n'est pas besoin de vous dire, Messieurs, qu'à défaut de manuscrits nouveaux, l'édition de la Société de l'Histoire de France aura aussi pour base les deux textes de la Bibliothèque impériale, déjà utilisés dans l'édition du Recueil des Historiens de France, à moins qu'un hasard heureux n'en fasse découvrir quelque autre, jusqu'ici oublié et méconnu. On ne peut voir sans quelque étonnement cette destinée étrange des manuscrits précieux de l'un de nos plus célèbres historiens, de l'auteur de la vie de l'un des plus grands rois de la monarchie. Deux de ces manuscrits, après avoir figuré sur les premières listes de la Bibliothèque des rois de France, ne s'y sont plus retrouvés depuis le XVIe siècle; quelques-uns ont été découverts par hasard

1. *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, édition in-4°, t. XV, p. 742.

au fond de provinces fort éloignées de celle qu'habitait pendant sa très-longue carrière le sénéchal de Champagne. Les autres sont venus de Lucques et de Bruxelles, vers le milieu du XVIIIe siècle seulement, combler au moins en partie le vide si regrettable qui existait dans la Bibliothèque du roi.

N'y aurait-il pas à faire une histoire intéressante des destinées diverses des textes manuscrits de nos principaux historiens?

En reproduisant dans l'édition de Joinville que prépare M. Marion pour la Société de l'Histoire de France, plusieurs lettres originales de cet historien qui existent encore, ainsi que la charte de 1257, renouvelée en 1294, en partie autographe, publiée déjà par M. L. Delisle (*Bibl. de l'Éc. des Ch.*, 1856, p. 60), et la paraphrase du *Credo*, attribuée à Joinville, document dont la composition remonte à l'année 1250, mais qui aurait été transcrit en 1287, ainsi que l'a démontré M. Artaud lorsqu'il fit connaître, en 1849, cette intéressante découverte dans le Recueil de la Société des Bibliophiles français, on fournirait à l'étude des exemples du style primitif et de la rédaction la plus ancienne de la vie de saint Louis.

Monstrelet. — Il serait difficile de comparer deux historiens d'un caractère plus différent que Joinville et Monstrelet; il serait impossible de trouver entre eux d'autre analogie que leur parfaite véracité, dans les conditions si diverses où ils ont composé, l'un et l'autre, leurs écrits. Le premier raconte avec vivacité et enjouement, principalement ce qu'il a vu et entendu; il se met presque constamment en scène dans son récit, mais sans la moindre arrière-pensée de vanité individuelle. C'est surtout au point de vue du saint roi dont il avait été le compagnon et l'ami, qu'il recueille et développe ses souvenirs personnels. Sauf l'orgueil et la prolixité qu'on ne peut lui reprocher, il rappellerait même les Mémoires dictés par Sully à ses secrétaires; on y voit la même affection et le même dévouement à son roi.

Enguerrand de Monstrelet, au contraire, parle très-peu de lui-même, si ce n'est pour s'excuser d'entreprendre la grande tâche d'historien et pour exposer sa méthode; il parle très-peu de la part qu'il aurait prise aux événements dont il fait le récit; et si l'on n'avait la preuve, par quelques passages de ses chroniques, qu'il accompagna en plusieurs de ses campagnes le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, auquel il était affectueusement dévoué, on croirait qu'il ne quitta jamais les paisibles fonctions de receveur, puis de bailli du chapitre et enfin de prévôt de Cambrai, alors ville impériale et neutre dans les démêlés de la France, de la Bourgogne et de l'Angleterre.

On dirait qu'à ces fonctions il joignit celles d'historiographe attitré, chargé officiellement de rassembler (pour quelle puissance ? on l'ignore,) les documents originaux à l'appui du récit des événements qu'il retrace.

C'est un historien de profession qui écrit en conscience, avec ordre, mesure, avec preuves, en vue de ses contemporains et même de la postérité. Toutefois, s'il ne participa pas activement aux guerres et aux désastres du xve siècle, dont il était le témoin, il ne négligea rien pour donner à ses récits toute la garantie de vérité dont ils étaient susceptibles. Il expose lui-même, dans le prologue de son premier livre, sa méthode historique, qu'on ne saurait trop louer, méthode bien faite pour inspirer la plus entière confiance. Il interroge les chevaliers, les hérauts et poursuivants d'armes de plusieurs seigneurs et pages : « qui, « de leur droit et office, doivent de ce estre justes et diligents enqué- « reurs et vrais relateurs. » Il entend et compare les rapports des différents partis ; il se les fait réciter plusieurs fois ; il nous avertit de tous ceux dont il doute, et sur ces derniers il interroge de nouveau les témoins, un an plus tard, afin de laisser se calmer les émotions trop vives d'un premier souvenir.

Son désir d'impartialité n'est pas moins évident, quoiqu'on l'ait taxé d'un peu de faiblesse pour la cour de Bourgogne.

« A mon pouvoir, dit-il, ai voulu, come raison, donner et rendre « à chacune partie vraie déclaration de son faiz, selon ma connois- « sance, car autrement faire serait embler et taire l'honneur et « prouesse que les vaillants hommes et prudents auroient acquis à la « peine, travail et péril de leur corps, dont la gloire et louange doit « être rendue et perpétuellement dénoncée à l'exaltation de leurs « nobles faits. »

« Et parce que icelle besogne est de soi dangereuse et ne se peut du « tout mectre en particulière affection...., l'auteur prie et requiert « toutes nobles personnes et autres, de quelque état qu'elles soient, « qui liront son livre de l'excuser s'ils y trouvent quelque chose qui « leur déplaise ; puisque, dit-il, délibéré me suis d'écrire la vérité. »

Les erreurs et les mérites de ses récits, il en reporte toute la responsabilité sur les témoins qu'il a interrogés, tandis qu'il ne se donne lui-même que « comme un simple expositeur. »

C'est en conséquence de cette méthode que Monstrelet a inséré dans ses Chroniques un si grand nombre de pièces justificatives, ordonnances, édits royaux, mandements, traités, négociations, lettres, plaidoyers, délibérations d'assemblées politiques ou religieuses. Plusieurs de ces documents étaient empruntés surtout aux archives municipales de la Picardie dont il était originaire, et où il avait conservé d'intimes relations. Il n'est pas jusqu'à certains actes officiels des conciles de Pise, de

Constance et de Bâle qu'il n'ait fidèlement reproduits. Nécessairement, la rapidité et la continuité du récit en souffrent un peu, mais on y avance avec une confiance si complète qu'on trouve peut-être dans ce repos de l'esprit, que la vérité vient en quelque sorte trouver sans effort, une suffisante compensation d'un récit plus brillant, plus passionné, plus animé, tel que celui de Froissart. Continuant la narration de ce grand historien, Monstrelet étend la sienne de 1400 jusqu'en 1443, et a eu lui-même plusieurs continuateurs, jusqu'en 1467, puis jusqu'en 1498, et même jusqu'en 1516.

Si les manuscrits de Joinville sont rares, il n'en est pas de même de ceux de Monstrelet, quoique l'étendue des Chroniques soit au moins six fois plus considérable que celle de la Vie de saint Louis.

Les copies des Chroniques ont été très-multipliées, et ce paraît être d'après des textes non essentiellement différents, qu'ont été données, à Paris, les deux grandes éditions du XVIe siècle, en 3 volumes in-fol.; celle de 1512 et de 1518, par P. Desrey, Verard et Lenoir, en caractères gothiques ; celle de 1572, par Denis Sauvage, reproduite en 1595 et en 1603.

Depuis cette époque jusqu'à nos jours, il ne fut point donné d'autre édition de Monstrelet. Ducange en avait bien fait entrevoir le projet dans la vaste encyclopédie de son érudition historique. Dans ce but, il avait relevé, au nombre de plus de mille, les énonciations erronées de noms de lieux ou de familles, qu'il reconnut dans l'édition de 1572.

M. Dacier, de son côté, paraît avoir eu aussi l'intention de publier une nouvelle édition de Monstrelet, comme il l'avait projeté pour Froissart, mais pour celui-ci avec un commencement d'exécution. Ce fut sans doute dans cette vue qu'il lut à l'Académie des inscriptions, en 1775, une dissertation très-complète sur la vie et les Chroniques de cet historien, dissertation qui fut imprimée en 1786 dans le t. XLIII (édit. in-4°) des Mémoires de cette Académie. M. Dacier y établit de la manière la plus formelle que tous les appendices ajoutés au récit original, qui s'étend de 1400 à 1443, postérieurement à cette dernière date dans les éditions du XVIe siècle, étaient étrangers à Monstrelet et que les plus importants étaient en partie l'œuvre de Jacques Duclerc, en partie des extraits des grandes Chroniques et de Jean Chartier.

Mais c'est à M. Buchon qu'il faut attribuer le mérite de la réalisation d'une édition de Monstrelet entreprise sur ces bases, et par conséquent très-supérieure à celle de F. Desrey et de Sauvage. M. Buchon l'a publiée deux fois, d'abord de 1824 à 1829 dans sa *Collection des Chroniques nationales françaises*, puis en 1837, dans le *Panthéon littéraire*.

Le Conseil de la Société de l'Histoire de France, en adoptant le projet d'une édition nouvelle de Monstrelet, ne s'est point dissimulé que c'était peut-être, à raison de son étendue (6 à 7 volumes au moins), une entreprise un peu lourde, mais elle a été favorablement influencée par la certitude que l'éditeur désigné, M. Douët-d'Arcq, avait mûrement préparé son travail; qu'il profiterait pour l'améliorer, non-seulement des deux éditions de M. Buchon, mais de plusieurs très-bons textes manuscrits, existants (trois au moins) à la Bibliothèque impériale, que celui-ci connaissait déjà, il est vrai, mais dont il n'avait pas tiré tout le parti possible.

D'autres manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal et des bibliothèques de Lille et de Saint-Omer, ne paraissent pas avoir été connus de M. Buchon; ils seront sans nul doute l'objet de l'examen de M. Douët-d'Arcq.

L'espérance du Conseil n'a point été trompée: déjà le premier volume est prêt à être livré à l'impression et a été déposé entre les mains de M. Bellaguet, commissaire responsable. Les notes, qui manquent presque entièrement aux éditions de M. Buchon et qui peuvent être fort utiles pour éclaircir les nombreuses indications généalogiques et géographiques qu'on trouve dans les Chroniques de Monstrelet, formeront, du moins les plus importantes, une sorte de Glossaire qui sera le complément de l'ouvrage.

Peut-être conviendrait-il de distinguer plus complétement qu'on ne l'a fait dans les précédentes éditions, les documents originaux et le récit du chroniqueur. En imprimant les premiers en plus petits caractères, on pourrait diminuer d'un volume l'étendue de cette publication qui devra durer plusieurs années.

Mémoires du marquis d'Argenson. — Si votre Conseil administratif, Messieurs, a reconnu l'utilité de comprendre dans l'ensemble de vos publications quelques-unes des plus importantes chroniques du moyen âge qui semblaient y avoir été oubliées jusqu'ici, il a aussi voulu répondre aux autres exigences des études historiques et aux goûts divers de ceux qui les cultivent, en accueillant avec faveur une proposition relative à des Mémoires plus modernes. Il s'est souvenu du succès du *Journal de l'avocat Barbier*, succès qui, grâce à la judicieuse réserve apportée par le premier éditeur, M. de La Villegille, n'a point été diminué par la publication d'une édition nouvelle entreprise en dehors de la Société.

Vers la fin de l'année 1855, l'attention du monde littéraire avait été reportée par un critique dont l'opinion jouit, à juste titre, d'un grand crédit, sur un publiciste, sur un penseur du XVIIIe siècle, plus connu

par ses écrits très-avancés d'économie sociale et politique, et par ses relations intimes avec Voltaire, avec les plus célèbres économistes de cette époque, que par ses Mémoires historiques proprement dits. M. de Sainte-Beuve publia dans l'*Athenæum français*, des mois de novembre et décembre 1855, une série d'articles qui furent très-remarqués, sous ce titre : *Le marquis d'Argenson d'après les manuscrits*.

L'écrivain, le personnage qui reparaissait ainsi sur la scène, était le fils aîné de Voyer d'Argenson, lieutenant général de police pendant les premières années du XVIIIe siècle, garde des sceaux de 1718 à 1720, connu par la fermeté de son caractère et par la participation qu'il avait eue à la destruction de Port-Royal.

Le frère de l'économiste, de celui dont nous nous occupons, avait été longtemps ministre de la guerre sous Louis XV, et celui-ci, l'auteur des Mémoires, né en 1694, mort en 1757, avait été passagèrement ministre des affaires étrangères de 1744 à 1747, après avoir rempli antérieurement les fonctions de conseiller au parlement de Paris, de conseiller d'État, d'intendant du Hainaut et du Cambrésis et d'intendant du duc d'Orléans, fils du régent. Il était membre de l'Académie des inscriptions, et possesseur d'une très-riche bibliothèque qui fut plus tard augmentée par son fils, le marquis de Paulmy et qui forme aujourd'hui presque entièrement la Bibliothèque de l'Arsenal.

Ses relations de famille, de situation politique et d'amitié, le placèrent en rapports habituels avec ce que la haute administration et la société littéraire de la première moitié du XVIIIe siècle, présentaient de plus éminent et de plus illustre.

Les écrits dejà connus du marquis d'Argenson consistent surtout en deux ouvrages publiés après sa mort, l'un sous ce titre : *Considérations sur le gouvernement de la France*, ou *Jusqu'où la démocratie peut-elle être admise dans le gouvernement monarchique?* ouvrage écrit en opposition à celui de Boulainvilliers et dans lequel se trouvent déjà exposées des doctrines qui ne prévalurent que beaucoup plus tard. Il en parut plusieurs éditions, en 1764 et en 1784; mais il avait circulé manuscrit longtemps auparavant, et il fut cité avec grands éloges par Voltaire et par J. J. Rousseau, même avant d'être une des bases, puis un des échos des théories de l'abbé de Saint-Pierre.

L'autre ouvrage, intitulé *Loisirs d'un Ministre d'État* ou *Essais dans le goût de ceux de Montaigne*, fut édité trois fois, de 1785 à 1788, par les soins du fils de l'auteur, le marquis de Paulmy, qui fit subir au manuscrit original dont il tirait ces extraits, de notables altérations ; puis en 1825 dans la Collection de Mémoires relatifs à la Révolution française, sous le titre de *Mémoires du marquis d'Argenson*, par les soins de M. le comte René d'Argenson, arrière-petit-neveu du marquis.

Cette dernière édition, beaucoup plus conforme au texte du manuscrit, est accompagnée de lettres originales et d'autres pièces qui ajoutent à l'intérêt des Mémoires, quelque abrégés et mutilés que ceux-ci aient été.

Ces Mémoires ne contiennent en effet qu'une très-faible portion, la quinzième à peine des Mémoires manuscrits qui ont fixé l'attention de M. de Sainte-Beuve et qui, d'un autre côté, avaient été, depuis plusieurs années, l'objet d'un examen attentif de l'un des membres les plus distingués de la Société de l'Histoire de France, M. Rathery, bibliothécaire au Louvre où ces manuscrits sont conservés.

C'est sur la proposition directe de celui-ci et sur un rapport détaillé qu'il a présenté tout récemment au Conseil, que la publication de ces Mémoires a été prise en sérieuse considération.

Le manuscrit fait partie d'un fonds considérable de documents et de pièces originales provenant des familles d'Argenson et de Luxembourg. Il est intitulé *Matériaux pour l'histoire des choses arrivées de mon temps*, se compose de 8 gros volumes in-4, s'étend de 1725 à l'année 1757, peu de jours avant la mort de l'auteur, et remonte encore plus haut par ses souvenirs et les traditions de sa famille. Ces manuscrits sont écrits, comme les Mémoires de Barbier, jour par jour; mais ils présentent en bien plus grand nombre et à un point de vue plus élevé, des considérations économiques et politiques, ainsi que des portraits des contemporains de l'auteur. D'autres parties d'une première rédaction sous le titre de *Matériaux des Mémoires de ma vie* (1730-1744), et deux autres manuscrits intitulés : *Mémoires d'État* (1731-1744), et *Remarques en lisant* (1742-1756), complètent et modifient cette rédaction plus générale dans laquelle on ne remarque que fort peu de lacunes, si ce n'est pour la durée du ministère du marquis d'Argenson. Cette portion de sa vie paraît avoir été l'objet d'une rédaction particulière et manque à la Bibliothèque du Louvre.

Tout en reconnaissant, avec M. Rathery et d'après son témoignage, d'après celui de M. de Sainte Beuve, et aussi d'après les extraits connus par la publication partielle faite en 1825, l'importance de ces Mémoires qui ne formeront pas, à l'impression, moins de 6 ou 8 volumes, suivant les retranchements plus ou moins nombreux qui seraient jugés nécessaires, votre Conseil administratif n'a pu prendre qu'une résolution provisoire et conditionnelle.

La publication par la Société de ces Mémoires appartenant à la Bibliothèque du Louvre, est en effet subordonnée à l'autorisation de M. le ministre d'État, autorisation que nous avons tout lieu d'espérer. D'un autre côté, M. le comte René d'Argenson se propose de donner dans la *Bibliothèque elzevirienne* (format in-18) de M. Jannet, une

nouvelle édition des Mémoires qu'il avait déjà publiés en 1825, d'après d'autres documents manuscrits qu'il possède et qui paraissent différer de ceux du Louvre. Ce projet est sur le point d'avoir un commencement d'exécution ; le Conseil en a été informé par notre illustre président, M. de Barante, qui s'était empressé, comme il le fait toujours, dans les intérêts de la Société, d'user de sa puissante influence pour aplanir les difficultés que pouvait rencontrer cette publication. Il a donc paru tout à fait convenable d'attendre que le premier volume de cette édition eût paru avant de décider s'il y avait lieu, d'entreprendre prochainement la publication proposée.

Le point de vue sous lequel M. d'Argenson, d'une part, et le Conseil de la Société, d'une autre part, envisagent le caractère et l'intérêt de ces Mémoires, ainsi que la méthode de l'éditeur, diffèrent assez notablement. Héritier du nom et des traditions de sa famille, M. d'Argenson paraît vouloir écarter tout ce qui pourrait porter ombrage, même indirectement, sinon à la réputation de ses ancêtres qui ressort de ces Mémoires parfaitement honorable et respectable, du moins à certains caprices de pensées du rédacteur, à certaines rivalités de famille, et ne vouloir faire qu'un choix très-restreint, dans les limites du sujet, de l'intérêt le plus général, sans beaucoup s'inquiéter de la physionomie originale de la rédaction, ni de la partie anecdotique, partie que l'éditeur choisi par la Société jugerait, au contraire, convenable de reproduire autant que possible.

Il se présente ici, vous le voyez, Messieurs, une limite assez délicate à fixer entre les droits qui ressortissent du domaine de l'histoire et le respect dû aux susceptibilités, souvent légitimes, des familles. Les intérêts de la vérité historique, et des appréhensions honorables mais exagérées, trouveront, vous n'en douterez pas, une garantie suffisante dans la critique éclairée dont M. Rathery a déjà fait preuve plus d'une fois. Les fragments de ces Mémoires de d'Argenson qu'il vous lira dans cette séance, pourront vous donner une idée, quoique fort incomplète, de leur caractère et de leur intérêt.

Ainsi que vous le voyez, Messieurs, par la variété de ses choix, votre Conseil administratif s'efforce chaque année de combler, au moins en partie, les lacunes qui s'offrent en si grand nombre dans la série de nos publications. Il en restera longtemps encore de fort regrettables. La Société ne doit pas se dissimuler que les publications historiques qui se font en assez grand nombre, en même temps que les siennes, lui imposent le devoir de redoubler de zèle et d'attention à maintenir ses travaux dans la voie de critique sage et réservée qui a dicté jusqu'ici ses décisions.

Votre Société, Messieurs, n'est peut-être pas moins utile par son

influence et par son exemple, que par ses publications. C'est ainsi qu'elle voit entreprendre par d'autres voies plusieurs travaux sur lesquels son attention s'était sérieusement portée, mais auxquels ses ressources ne lui auraient pas permis de donner une impulsion assez directe et assez rapide, tels que les Mémoires de Saint-Simon par exemple, dont M. le comte de Montalembert a récemment encore entretenu de nouveau le Conseil ; tels que la Correspondance de Mme de Maintenon, qui deviendra aussi très-vraisemblablement, pour M. le duc de Noailles, le sujet d'une publication particulière d'un grand intérêt.

La Société est, de plus en plus, tellement assurée des plus honorables sympathies, qu'elle doit marcher avec une entière confiance vers un but, qui ne sera sans doute atteint que longtemps après nous. Mais, comme dans les anciennes corporations religieuses dévouées aux études historiques et littéraires, ce qui fait sa force et garantit sa durée, c'est la réunion de tous les efforts isolés de ses membres, se confondant en un faisceau commun. Les uns par leurs travaux érudits et patients d'éditeurs ou de commissaires responsables, les autres par l'impulsion utile de leur exemple et de leurs conseils, d'autres par un zèle désintéressé pour l'accroissement de la Société et par la publicité donnée à ses ouvrages, tous par un sentiment de douce et honorable confraternité qui ajoute un nouveau charme à celui de l'étude, contribuent à consolider chaque jour notre modeste et laborieuse association.

C'est au nom de ces liens de confraternité que je dois, Messieurs, m'acquitter d'une autre partie plus pénible de la tâche qui m'est confiée, celle de vous rappeler les collègues que la mort a enlevés à notre Société depuis votre dernière assemblée générale.

Ils sont malheureusement trop nombreux et appartiennent à plus d'un genre d'illustrations, puisque nous comptons parmi eux Aug. Thierry, notre grand historien ; le peintre célèbre, Paul Delaroche, dont les tableaux exposés en ce moment excitent une sympathie si générale et si bieu méritée ; M. le comte de Tocqueville, administrateur et économiste habile, et plusieurs autres de nos honorables collègues, MM. Busche, ancien préfet et administrateur ; Fr. Guerard, conseiller à la cour d'appel d'Amiens ; Halphen, juge au tribunal de Versailles ; Martin-Fortris, président du tribunal de Nogent le Rotrou ; Thonnelier, orientaliste distingué.

Puissent leurs familles, être sensibles à ce témoignage de la sympathie que notre Société littéraire porte à ceux qui ont aimé à unir leurs efforts aux siens et qui ont entre eux ce lien commun d'un goût égal et d'un même dévouement pour l'étude de notre histoire nationale[1]. »

1. Ces notices seront insérées dans un prochain numéro du Bulletin. J. D.

RAPPORT DE MM. LES CENSEURS, DUTENS ET BOCQUET (RAPPORTEUR), SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE DE L'ANNÉE 1856.

MESSIEURS,

« A votre dernière assemblée générale, nous vous avons entretenu des améliorations que votre trésorier, de concert avec MM. les membres du comité des fonds, avait réalisées dans la gestion et dans la comptabilité, et de celles qu'il se proposait d'introduire successivement. Ces améliorations nous avons pu les constater aujourd'hui; et vous les apprécierez, comme nous, lorsque nous vous aurons soumis l'exposé des comptes des recettes et des dépenses dont vous nous avez confié l'examen. La clarté, l'exactitude que nous étions habitués à rencontrer dans les comptes des années précédentes, nous les avons retrouvées au même degré dans les comptes de cette année.

Il restait en caisse au 1er janvier 1856..............			3662 f. 10 c.
Encaissement de 384 cotisations......		11 520 f. »	
Vente au ministère de l'instruction publique..................	810 f. »		
Par l'archiviste.........	3837 »		
Par la maison Renouard.	2038 50 c.	6685 50	18 205 50
			21 867 60

Les dépenses se répartissent ainsi :

Honoraires........................		3317 f. »	
Frais d'impression......	15 619 f. »		
Brochage et reliure.....	473 40 c.		
		16 092 40 c.	
Remises au libraires.................		618 66	
Dépenses diverses (abonnement à la Bibliographie de la France, loyer, frais de gestion, distribution d'imprimés, affranchissements, gages, étrennes, fournitures, etc.)		611 42	
		20 639 48	21 867 60
Solde en caisse au 1er janvier 1857.....		1 228 12	

Dans cet exposé des recettes et des dépenses, ce qui doit attirer votre attention, c'est d'abord le chiffre des cotisations qui s'est élevé de 345 à 391.

C'est une augmentation de 46 membres; mais ce nombre se trouve réduit à 379, par suite de décès.

Nous remarquerons néanmoins que ce chiffre est le plus élevé que nous ayons atteint depuis 1848, année où le nombre des membres de notre Société est tombé tout à coup au-dessous de 300, de 429 que nous comptions en 1847. Depuis, ce nombre resté quelque temps presque stationnaire, n'a cessé de s'accroître sans réaction; et, si nous pouvons conclure des admissions faites depuis janvier dernier, il est probable que, sous le rapport des cotisations, nous n'aurons rien à envier à l'année la plus prospère de celles qui ont précédé 1848.

Mais cette infériorité dans le nombre des cotisations est bien près d'être compensée par la vente des ouvrages que nous avons édités. Chaque année nous voyons s'accroître le revenu que nous tirons de la vente de nos livres. La vente de 1856, beaucoup plus productive, est venue confirmer les espérances que nous fondions sur cette ressource qui ne peut nous faire défaut.

L'année dernière le produit de nos livres s'était élevé au chiffre de 7717 fr.; mais si nous en retranchons 1765 fr. dus par la maison Renouard sur l'exercice 1854, et dont le montant n'a été versé qu'en 1855, nous ne trouvons réellement qu'un chiffre de 5952 fr. 50 c.

Cette année, la vente de vos livres a produit le chiffre de 6685 fr. 70 c. C'est plus que ne vous rapporteraient 220 cotisations.

Votre fonds ne se trouve pas diminué par ces ventes; car, chaque année, de nouvelles impressions viennent remplacer le vide opéré par l'empressement avec lequel sont recherchés les livres publiés par notre Société.

L'année dernière vous aviez dans vos différents dépôts 11 401 volumes, plus 3443 Annuaires; nous ne parlons pas du Bulletin, qui n'est pas sans importance. Au commencement de cette année, il restait en magasin 11 204 volumes papier ordinaire, plus 124 volumes papier vélin, et 3540 Annuaires.

C'est à peu près le même nombre de volumes que l'année précédente, c'est-à-dire une valeur de près de 80 000 francs.

Quelque arides que soient ces détails, nous avons cru qu'ils méritaient votre attention. En nous en rendant compte, nous avons mieux compris l'importance et la solidité des ressources mises à votre disposition pour alimenter vos publications annuelles. L'une que vous trouvez dans le produit de vos cotisations, a pu subir à une certaine

époque une assez forte diminution ; mais vous avez pu voir qu'elle ne tarderait pas à revenir au chiffre le plus élevé que vous ayez atteint ; l'autre, que vous avez créée, car elle ne pouvait exister à l'origine de votre Société, repose sur la vente des livres que vous avez publiés : celle-ci n'a cessé de s'accroître dans une progression remarquable.

En présence de ces faits, nous pouvons pressentir que, dans un avenir assez prochain, nous pourrons donner à nos publications une plus grande extension. Déjà, en 1847, nos revenus nous avaient permis de publier un quatrième volume, et rien ne pouvait nous empêcher d'espérer qu'il en dût être ainsi à l'avenir. Malheureusement 1848, année où nous perdions plus de 130 membres, nous a forcés à revenir au nombre des volumes que nous publiions antérieurement. Nos recettes suffisaient même à peine pour couvrir nos dépenses. C'est ainsi que nous avons été amenés à emprunter à l'exercice de l'année suivante, pour solder celui de l'année courante. Grâce à cette irrégularité imposée par la nécessité, le cours de vos publications s'est maintenu, et vous avez continué à recevoir les volumes, l'Annuaire et les numéros du Bulletin, comme dans les années ordinaires. Mais votre comité des fonds a compris qu'en bonne comptabilité cet état de choses ne pouvait se prolonger longtemps, et du jour où il a entrevu la possibilité d'entrer dans une voie plus régulière, de balancer les dépenses d'une année avec les recettes, il s'est empressé de le faire. Déjà l'excédant de vos recettes a reçu cette application, et tant que le résultat qu'il se propose, et qui ne peut se faire attendre longtemps, n'aura pas été obtenu, nous ne devrons pas dépasser le nombre des volumes que nous publions.

Par ce qui a été fait, vous pouvez, Messieurs, apprécier l'avenir qui nous est réservé. Notre marche a été lente, mais sûre. A l'origine, n'ayant d'autre ressource que les rares cotisations d'hommes mus par le désir de faire connaître tout ce qui pouvait jeter quelque lumière sur notre histoire, notre Société s'est bornée à publier un Bulletin renfermant des chartes, des traités, des fragments de chroniques ; puis elle y a joint un ou deux volumes, ensuite un Annuaire ; enfin, trouvant de nouvelles ressources dans l'accroissement du nombre de ses membres et dans la vente des livres déjà publiés, elle a pu éditer trois volumes par an, et même quatre dans l'année 1847. Nos revenus étant ramenés au chiffre de cette année prospère de 1847, et pouvant même le dépasser, nous pouvons compter qu'avant peu cette distribution annuelle de quatre volumes deviendra régulière. Nous sommes heureux de vous faire connaître ces détails. Espérons qu'ils auront du retentissement parmi les personnes qui s'intéressent à notre histoire. Nul doute qu'elles ne viennent s'associer à nous et augmenter nos res-

sources. Chaque bulletin mensuel nous annonce l'admission de nouveaux membres. Nous n'avons plus à craindre ces tâtonnements, ces incertitudes qui accompagnent les commencements de toute association, même les mieux combinées. Ils trouveront donc une société bien constituée, des revenus certains et qui ne peuvent que s'accroître; des garanties enfin dans les statuts qui nous dirigent, et dans l'expérience des membres qui composent votre comité de publication, celui des fonds, et dans l'habileté de notre trésorier à qui nous devons beaucoup d'améliorations.

Vous vous associerez à nous pour leur exprimer la reconnaissance à laquelle ils ont droit, et pour ce qu'ils ont fait, et pour ce qu'ils se proposent de faire.

Nous concluons à l'approbation des comptes présentés par M. le trésorier pour l'exercice 1856. »

Dutens,

Bocquet, *rapporteur*.

M. le Président met aux voix les conclusions de ce rapport, et l'approbation des comptes de M. le trésorier, qui sont adoptés par l'assemblée.

Élections.

L'assemblée procède à la nomination de onze membres du Conseil et de deux censeurs. Les fonctions de dix membres cessaient en 1857, conformément au règlement; un onzième membre était à nommer en remplacement de M. Augustin Thierry que la Société a perdu depuis la dernière assemblée générale et qui devait faire partie du Conseil jusqu'en 1858.

Sont successivement nommés à la majorité des suffrages :

MM. de Barante,
de Chabrillan,
J. Desnoyers,
Lacabane,
Lascoux,
J. Marion,

MM. de Mas-Lâtrie,
Mignet,
Chéruel,
Thiers,
Quicherat.

Sont réélus censeurs, MM. Bocquet et Dutens.

Lectures historiques.

M. V. Le Clerc lit un savant et intéressant *Mémoire sur les poetes italiens en France au* XIV[e] *siècle.*

Ce mémoire étant destiné au prochain volume de l'Histoire littéraire de la France, publiée par l'Académie des inscriptions, ne peut malheureusement pas être inséré dans le Bulletin, suivant le désir que le Conseil en avait exprimé à l'auteur.

M. Rathery communique plusieurs extraits des *Mémoires inédits du marquis d'Argenson* sur le XVIII[e] siècle, d'après le manuscrit original de ces Mémoires conservé dans la Bibliothèque du Louvre.

Correspondance. — Nouveaux membres. — Ouvrages offerts.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur admission à l'approbation de l'assemblée :

956. M. VIEILLARD, conservateur de la Bibliothèque du Sénat, pour représenter cette bibliothèque.

Il est proposé par MM. Minoret-Aubé et de Bouis.

957. M. CAUCHOIS-LEMAIRE, chef de section aux archives de l'Empire, rue Geoffroy-Lasnier, 22; présenté par MM. de Mas-Lâtrie et Lallemand.

958. M. CHARLES DRION, président du tribunal de 1[re] instance de Schlestadt (Bas-Rhin), présenté par MM. Read et Parent de Rosan.

M. Drion aura pour correspondant MM. Treüttel et Wurtz, libraires rue de Lille.

— M. le comte de Chabrillan, membre du Conseil de la Société, écrit pour exprimer ses regrets d'être empêché d'assister à l'assemblée générale de la Société par suite de la mort toute récente de Mme la marquise de Chabrillan, sa tante.

La Société reçoit les deux ouvrages suivants :

Mémoires inédits et opuscules de Jean Rou, avocat au parlement de Paris (1659) *secrétaire interprète des États généraux de Hollande depuis l'année* 1689 *jusqu'à sa mort* (1711). — 1638-1711. Publiés pour la Société de l'Histoire du protestantisme français, d'après le manuscrit conservé aux archives de l'Etat, à la Haye; par Francis Waddington. Paris, 1857. 2 vol. in-8.

Cet ouvrage est offert par M. Read, au nom de la Société du protestantisme français, dont il est président.

La Chasse royale composée par le roy Charles IX et dédiée au roy treschrestien de France et de Navarre Loys XIII [en 1625 par Villeroy]. Très-utile aux curieux et amateurs de chasse. Nouvelle édition précédée d'une introduction par M. Henri Chevreul, et enrichie de poésies de Charles IX et d'autres documents. Paris, Potier, 1857, in-12.

Offert par l'éditeur, M. H. Chevreul, membre de la Société.

La séance est levée à 6 heures.

II.

VARIÉTÉS.

Lettres relatives à la Saint-Barthélemy, conservées dans les archives municipales de la ville de Troyes (Aube).

Communiquées par M. Boutiot, archiviste de Troyes.

1re *Lettre.*

« Monsieur le maire, je receus vostre lettre..... que m'avez envoyees d'aultant quelles ne seruent plus à rien. Je vous ay escript par ung laquais envoyé expres comme les choses estoient passees, mes elles ont contynué depuis jusques à present et contynuent encor avec une délibération de Sa Magesté de faire fin à extermyner les religieux. Je croy que aues receu lectres pour y satisfaire et estre confirmation du roy enuoyée par Monsieur de Ruffe [1] pour acheuer l'execution de sa volonté, non pas là seulement mes partout son royaulme. Monseigneur de Guisse (sic) ma dit cejourdhuy que vous teniez la main à la guarde des portes et faire faire bon guet comme l'on faict en ceste ville. Quant aux lectres contre les usuriers, je ne les puis retirer de monsr Damon et pour cause. Jay parlé du moyen d'auoir deniers pour nostre fortification, mes il ny a point d'ordre, attendu les affaires qui sont survenues en ceste court qui ne sont pas sy petites quelles ne importent le maintien du royaulme. Vous entendres comme elles ce (sic) sont passees et ceulx qui ont este extermynés pour leurs faultes pour auoir voulu attenter à Sa Majesté, de sa mere et de ses frères, pour à quoy obvier a esté nécessaire prevenir. Je ne espere pour lors faire cy long séjour. Quant j'aure responce de monseigneur de Guysse, je serey prest

1 Ou Rauffe,

de men retorner et lors vous direy à la vérité ce que je peu connaistre des affaires.

Monsieur, après vous avoir presenté mes humbles recommandations à vos bonnes graces.

Vostre humble et affectionne frère et amy.

De Paris ce xxvii[e] d'aoust 1572.

Signé : P. Belin.

Je vous prye de bien prendre guarde au feu que lon pourrait mettre dedans la ville.

Suscription :

A Monsieur le maire de Troyes.

2[e] *Lettre.*

« Messieurs, j'ay voz lectres et suys esté très ayse d'auoir entendu de vous, comme par cy deuant j'auoys desja faict par monsieur de Sainct Phalle [1], comme vostre ville est en paix et sureté tant dedans que dehors : de quoy je rens grace à Dieu. Si aultrement me l'eussiez faict entendre je n'eusse failly à vous aller trouver avec les forces que Sa Majesté m'a ordonné de prendre, comme je tiens que monsieur de Sainct Falle vous pourra auoir dict, auquel j'ay adressé le double de ma commission ; vous ne sauriez faire plus grand seruice à Sa Majesté ny à moy plaisir que de continuer à la bonne garde que vous faictes en vostre ville, comme vous l'escripuez, vous priant tres affectueusement y continuer et me faire souvent part de voz nouvelles, qui sera l'endroit où je va pour y commander. De bien bon cueur, a voz bonnes graces priant Dieu,

Messieurs, vous tenir en saincte bonne et longue vie.

Votre entièrement bien bon et affectionné amy.

Signé : Du Chastellet-Jehan [2].

A Langres ce huictiesme septembre 1572.

Suscription :

A Messieurs les mayre et eschevins
de Troyes,
A Troyes.

1. Anne de Vaudray, bailli de Troyes.
2. Chevalier du Saintt-Esprit de la promotion de 1582.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

56. — *Office de Pâques* ou de la Résurrection, accompagné de la notation musicale et suivi d'hymnes et de séquences inédites, publié pour la première fois d'après un manuscrit inédit du XIIe siècle de la bibliothèque de Tours, par Victor Luzarche. Tours, Bouserez. Paris, Potier. Gr. in-8 de XLVIII-70 pages.

On ne connaît pas plus d'une dizaine de ces petits drames écrits en latin, qui furent la transition du théâtre ancien à nos spectacles modernes et dans lesquels les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, arrangées pour être représentées dans les églises, faisaient les délices de nos pères. M. Edel. du Méril les a publiés dans ses *Origines latines du théâtre moderne* (1849). Depuis, M. Luzarche a fait connaître une des plus intéressantes compositions de ce genre (intitulé *Adam*; voy. ci-dessus 1854, p. 173). L'office de la résurrection n'est pas aussi important en tant qu'œuvre littéraire, mais il a l'avantage d'être accompagné de la notation musicale, écrite sur une portée de quatre lignes suivant la méthode de Guy d'Arezzo.

57. — *Origines chrétiennes de la Gaule.* Supplément aux lettres du R. P. dom Paul Piolin, religieux bénédictin de la congrégation de France, à Solesmes, en réponse aux objections contre l'introduction du christianisme dans les Gaules aux IIe et IIIe siècles; augmenté de la notice des métropoles et cités de l'empereur Honorius, présentant le tableau des églises de la Gaule en l'an 400. In-8. Le Mans, imp. et lib. Julien, Lanier et Comp.

58. — *Recherches sur la paroisse de Vallon*, et principalement sur son histoire féodale, suivies de remarques sur la prononciation et d'un vocabulaire des mots usités dans l'ancien doyenné de ce nom. In-18 jésus, 303 p. Le Mans, imp. et lib. Gallienne.

59. — *Recherches* sur les personnages nés en Champagne dont il existe des portraits dessinés, gravés ou lithographiés. Liste des portraits, noms des artistes dont ils sont l'œuvre, indication du format, précédés d'une courte notice biographique; par Soliman Lieutaud, auteur d'une liste de personnages nés en Lorraine, de députés, etc. In-8 de 8 feuilles 1/2. Paris, chez l'auteur, rue de Seine, 23; Rapilly, quai Malaquais, 5.

60. — *Recueil des bouches à feu les plus remarquables depuis l'origine de la poudre à canon jusqu'à nos jours*, commencé par le général d'artil-

lerie Marion, et continué, sur les documents dus à MM. les officiers des armées françaises et étrangères, par Martin de Brettes, capitaine d'artillerie à l'état-major de l'Ecole polytechnique, et J. Corréard, directeur du *Journal des Sciences militaires.* In-4 de 68 feuilles (avec un atlas de 120 planches). Paris, chez Corréard.

61. — *Recueil de documents inédits ou rares* sur la topographie et les monuments historiques de l'ancienne province du Maine, publié sous la direction de M. l'abbé Lottin, chanoine de Saint-Julien, et de M. Lassus, architecte; gravé par M. Toulouse, architecte. Livraisons 1, 2 et 3, texte. In-folio de 3 feuilles 1/2. Imprimerie de Silbermann, à Strasbourg. Au Mans, chez Pesche; à Paris, chez Toulouse.

62. — *Remarques sur le patois*, suivies d'un Vocabulaire latin-français inédit du XIV[e] siècle, avec gloses et notes explicatives, pour servir à l'Histoire des mots de la langue française; par E. A. Escalier. Gr. in-8 de 42 feuilles. Douai, Wartelle.

63. — *Romans (li) de Dolopathos*, publié pour la première fois en entier d'après les deux manuscrits de la Bibliothèque impériale; par MM. Charles Brunet et Anatole de Montaiglon. In-16 de 14 feuil. 1/2. Paris, Jannet. (5 fr.).

64. — *Ruines (les) de la Coutume de Normandie*, ou Petit dictionnaire du droit normand restant en vigueur pour les droits acquis; par M. V. Pannier, juge honoraire au tribunal de Lisieux; 2[e] édition, précédée d'une notice bibliographique sur les diverses éditions de la Coutume de Normandie, par Ed. Frère. In-16 de 5 feuilles. Rouen, Lebrument; Paris, Durand.

65. — *Siége du château de Caen par Louis XIII.* Episode de la guerre civile de 1620; par M. Léon Puiseux, professeur agrégé d'histoire au lycée impérial de Caen, etc. In-8, 116 p. Caen, imp. Hardel; lib. Le Gost-Clérisse.

66. — *Tableau de la littérature française au XVIII[e] siècle*, par M. de Barante, de l'Académie française. Ouvrage adopté par l'Université. Huitième édition, revue et augmentée. In-18 jésus, 395 p. Paris, imp. et lib. le Normant.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 2 JUIN 1857,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARION, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le secrétaire lit les procès-verbaux de la séance du Conseil, du 28 avril 1857, et de l'Assemblée générale de la Société du 5 mai. La rédaction en est adoptée.

M. le Président annonce au Conseil les pertes nouvelles et très-sensibles que la Société vient de faire dans la personne de deux de ses membres les plus éminents, l'un et l'autre membres de l'Institut; M. le marquis de Pastoret, de l'Académie des beaux-arts et sénateur, qui était depuis plusieurs années membre du Conseil, et M. Dureau de La Malle, de l'Académie des inscriptions, l'un des fondateurs de la Société, et qui avait aussi fait longtemps partie de son Conseil administratif.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

959. M. le comte Tanneguy Duchatel (Charles-Marie), membre de l'Institut, ancien ministre, rue de Varennes, 69; présenté par M. Ch. Lenormant.

960. M. Francis Meunier, docteur ès lettres, rue d'Enfer, 59, présenté par MM. V. Le Clerc et Magnin.



Ouvrages offerts.

Par la Société archéologique de Rambouillet :

Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame des Vaux de Cernay, de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Paris; composé d'après les chartes originales conservées aux archives de Seine-et-Oise, enrichi de notes, d'index et d'un dictionnaire géographique; par MM. Lucien Merlet et Aug. Moutié, membres de la Société archéologique de Rambouillet, sous les auspices et aux dépens de M. H. d'Albert, duc de Luynes, membre de l'Institut. Tome I, de 1118 à 1250 (contenant 512 chartes). Paris, 1857. 1 vol. in-4.

Cet ouvrage sera précédé d'une introduction et accompagné de dix planches de sceaux, qui sont déjà gravées, du *fac-simile* de la charte de fondation, d'une carte topographique, etc., qui paraîtront avec le troisième volume.

Par la Société impériale archéologique du midi de la France :

Le tome VII, 3e livraison, de ses *Mémoires.* Toulouse, 1857, in-4.

Autres ouvrages offerts de la part des auteurs :

Notice et extraits du manuscrit intitulé : Gestes des nobles Francoys descendus du roi Pryam, par M. Vallet de Viriville. Mai 1857, in-4.

Église d'Ablain Saint-Nazaire, par M. le comte Achmet d'Héricourt. Arras, 1856, in-4.

Mathieu Herbelin, religieux prémontré, par M. Stanislas Prioux. Paris, 1857, in-8.

Souvenirs d'un voyageur, par C. de N. (Ch. de Nugent). Paris, 1857, in-8.

Correspondance.

M. Cauchois-Lemaire adresse des remerciements pour son admission au nombre des membres de la Société.

— Le bureau d'une commission, dont le secrétaire est M. Jomard, pour l'érection d'une statue à Geoffroy Saint-Hilaire, dans Étampes, sa ville natale, adresse une circulaire faisant connaître que les souscriptions pour le monument à la mémoire de ce grand naturaliste sont reçues aux secrétariats de l'Institut et de la Faculté des sciences de Paris.

— M. H. de La Plane, secrétaire général de la Société des antiquaires de la Morinie (à Saint-Omer), adresse le programme des sujets proposés par cette Société pour le concours de l'année 1858 :

1° Une médaille d'or de la valeur de 300 fr. sera accordée à l'auteur du meilleur inventaire, critique, analytique et raisonné de tous les manuscrits historiques concernant la partie du département du Pas-de-Calais autrefois comprise dans l'ancienne Morinie, manuscrits qui se rencontrent principalement dans les bibliothèques publiques de Paris et au dépôt des archives de l'Empire.

On devra faire une très-courte analyse de chaque document, en suivant l'ordre géographique et chronologique.

2° Une médaille d'or de 200 fr. sera décernée à la meilleure monographie inédite de l'une des communes ou de l'un des établissements civils et religieux des arrondissements de Boulogne et de Saint-Omer.

Adresser ces mémoires à M. de La Plane, à Saint-Omer, avant le 15 octobre 1858.

— M. de La Fons de Mélicoq adresse des documents inédits concernant Jeanne d'Arc, extraits du manuscrit n° 26 de la bibliothèque de Lille, intitulé : *les Chroniques de France* (xv° siècle). Le Conseil décide que ces extraits seront insérés dans un prochain numéro du *Bulletin*. Ils paraissent hostiles à Jeanne d'Arc, comme le témoignage de Monstrelet et ceux des chroniques bourguignonnes.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Table de la collection des Bulletins, terminée.

Mémoires de Mathieu Molé, t. IV. Tiré jusques y compris la feuille 27. On compose la table.

Chroniques de J. de Wavrin, tome I, feuilles 1 et 2 tirées; feuilles 3, 4, 5 et 6, chez l'auteur.

Chroniques de Monstrelet, tome I. Feuilles 1 et 2 tirées; feuilles 3, 4 et 5 rentrées On continue la composition.

Miracula Sancti Benedicti, feuilles 1 et 2 tirées; feuille 3 chez l'auteur.

Topographie ecclésiastique (annuaire 1854, 2° partie), cartons 28, 29 et 30, en correction.

— M. de Bouis communique au Conseil, de la part de M. Cherest, avocat et membre du Conseil général du département de l'Yonne, un manuscrit de Louis-Henri de Loménie de Brienne, intitulé :

Deuxième partie des *Mémoires de M. le comte de Brienne, secrétaire d'État*, contenant une relation exacte des voyages de l'auteur en Alle-

magne, Hollande, Danemark, Suède, Laponie, Prusse, Pologne, Italie, de l'an 1652 jusqu'en 1655 inclusivement.

Ce manuscrit appartient à la bibliothèque publique de la ville d'Auxerre, qui échappa à la spoliation ministérielle qui lui fut imposée en faveur de Montpellier. Il est autographe, écrit *currente calamo*; avec tout l'abandon d'un prisonnier qui n'écrit que pour se distraire, qui parle de tout et de tous avec une entière liberté. Il comble une lacune considérable entre les chapitres x et xi de l'édition de ces Mémoires, donnés par M. F. Barrière en 1828 (2 vol. in-8, Ponthieu). Ce n'est pas seulement, comme son titre pourrait le faire supposer, la traduction de l'*Itinerarium* de l'auteur; mais ce doit en être plutôt le développement, ou une œuvre à part. Les manuscrits de Louis-Henri de Brienne sont rares, et la confusion qui paraît s'être faite entre les Mémoires de son père, Henri-Auguste et les siens, s'est continuée jusqu'à nos jours.

M. de Bouis indique sommairement des observations nombreuses et intéressantes recueillies par l'auteur, soit dans la cérémonie du couronnement du roi des Romains à Nuremberg, soit en Hollande, chez les Elzevirs, soit dans la rencontre avec les souverains de Danemark, voyageant dans un modeste chariot, soit à la cour de Suède, dont les armées, les plus renommées de toute l'Europe, avaient conservé l'usage de canons en cuir bouilli. La course rapide de Louis-Henri de Brienne autour de la Baltique présente des tableaux de la nature et des mœurs de contrées bien peu connues alors.

Au milieu de sa narration, l'auteur revient souvent sur lui-même, sur les affaires de son temps, sur ses contemporains; il donne des renseignements intimes sur plusieurs ambassadeurs français; il trace les portraits des souverains, des princes et princesses, des ministres des cours étrangères.

En résumé, ce manuscrit se lit avec un intérêt soutenu. M. de Bouis n'en propose pas l'impression au Conseil, mais il le croit mériter d'être soumis au comité de publication, dont M. Cherest, qui tiendrait à honneur d'en obtenir le patronage, attendra la décision pour entreprendre le travail de mise au net, de coordination, de suppressions; car il y en aurait d'indispensables.

Si ces fragments n'étaient pas assez étendus, ou trop étrangers aux affaires de France pour former une publication particulière, ils pourraient être joints, en appendice, aux *Mémoires de Beauvais Nangis*, publiés par M. de Monmerqué.

Le Conseil renvoie le manuscrit à l'examen du comité de publication, et remercie MM. de Bouis et Cherest de cette communication intéressante.

Élections.

Le Conseil procède au renouvellement de son bureau pour l'exercice 1857-1858.

Sont élus à la majorité des suffrages :

Président......... M. de Barante.

Vice-Présidents.... MM. Marion.
Lascoux.

Secrétaire......... M. J. Desnoyers. (Ses fonctions devront durer jusqu'en 1861.)

Secrétaire adjoint... M. Teulet.

Trésorier-archiviste. M. Bouvier.

Comité de publication.

MM. de Wailly, président.
Magnin.
Ravenel.
Lenormant.

Comité des fonds.

MM. de La Villegille, président.
Bellaguet.
Taillandier.
de Bouis.

Le *Comité de l'Annuaire*, renouvelé au mois de janvier dernier, se compose de :

MM. de Wailly, président,
L. Delisle.
J. Desnoyers.
Taillandier.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

Document nouveau sur Jeanne d'Arc.

Ce document, dû à une obligeante communication de M. le baron de La Fons de Mélicocq, a d'autant plus d'intérêt qu'il émane d'un ennemi de la Pucelle. On y remarque diverses circonstances dont les autres historiens n'ont jamais parlé : celle-ci, par exemple, que Jeanne aurait été fille d'auberge à Paris, allégation qui d'ailleurs paraît n'être qu'un bruit mensonger. Ces extraits proviennent d'un manuscrit du xvᵉ siècle intitulé : *Les Chroniques de France*, pet. in-fol., pap., de 228 feuillets, conservé sous le nº 26 à la bibliothèque de la ville de Lille. L'auteur, qui ne se fait pas connaître, était un fougueux bourguignon qui commence son récit aux dernières années du xiiiᵉ siècle et le poursuit jusqu'en 1464. Ces chroniques offrent beaucoup d'importance, dit M. de La Fons, pour l'histoire du xvᵉ siècle.

Siége devant la ville d'Orliens.

1428. — « A ce siége lever (celui d'Orléans) avoit le Dolfin avec luy une femme, nomée la Pucelle, laquelle, par renomée folle, disoit le comun de France qu'elle estoit envoiée de par Dieu pour secoure le Dolfin; mais il fu bien sceu que la dite femme estoit du païs de Loraine, d'une ville appellée Vaucouleurs, et estoit fille d'un homme tenant hostelerie, et avoit celle fille, qui estoit pour lors jone, forte et roide. Et demora à Paris et aprit à chevauchier et à mener les chevaulx à l'iaue. Et à cause que elle estoit de volenté légière, quant aucune fois se logoient gens d'armes elle s'accompaignoit aveuc eulx et prenoit leur lance et apprenoit à le tenir et à coure à cheval, la lanche au puin. Et lui prist enfin volenté de lui en aler avec auchuns hommes d'armes et se boutoit aulcunefois à l'asault. Et luy fist le Dolfin delivrer unes armures à son point et bon cheval et le retint avec luy. Et par l'avis de son conseil fist pronunchier faitement (?) par toutes les villes où yl estoit obéy par ung carme faisant sermon au peuple que celle femme estoit une pucelle que Dieu avoit tramis du ciel au Dolfin pour conquester le royaume et y celuy remettre en son obéissance. Et ne faisoit doubte, comme il preschoit que tant que la dᵗᵉ Pucelle fust avec luy qu'il n'eiust victoire contre ses ennemis. Et l'apelloient ly aulcuns du comun de France *l'angelisque*, et en faisoient et en cantoient pluisieurs canchons, fables et bourdes moult merveilleuses; et tant que par

ledit prescheur et le vois et renommée d'icelle furent pluiseurs villes, fortresses et castiaus mis en l'obéissance du Dolfin (fol. II[c] v°).

Armée d'Anglés pour aler en France.

« En l'an mil IIII[c]xxix, environ le mois de juillet, party (d'Angleterre ?) le roy d'Engletere, ung vaillant capitaine acompaigniés de plusieurs gens d'armes jusques au nombre de xv cents, lesquelz venoit pour secoures devers le duc de Betefort régent ; et estoient tous les dy Englès vestus de blanc. Et pour tant que la renomée estoit en Engletere du fait de la Pucelle, ledit capitaine avoit fait faire ung estendart tout blancq dedens lequel avoit une quenuelle chergié de lin à quoy pendoit ung fuisel autour du fillé, comme à moitiet fusée et y estoit entresemé en plusieurs lieus de fusiaus wis et avoit escript audit estendart : *Or viegne la belle!* en signefiant qu'il lui donroit à filler comme il ne fally mie ainsy que vous orés chy après (fol. II[c] 1 r°).

Le Dolfin fu mené sacrer à Rains par la Pucelle.

« Après, en ce mesme temps que le vois[1] estoit en France de la Pucelle, s'en vint le Dolfin à Rains soy faire sacrer et estoit la Pucelle comme la conduitresse de l'armée. Et après son sacre contendy de lui aler faire couronner à Paris ; mais ceulx de la ville ne le volrent consentir et ala ladite Pucelle au plus près des murs et demanda con lui aportast les clefz au non de Dieu, de qui elle se disoit estre mesaigière. Mais par le ruse de pluiseurs bons et saiges clers lesquelz dirent au comun que c'estoit cause fainte, dyabolique et erreur à ceulx qui le créoient, lui fu envoiet ung virton lequelz li percha tout oultre la cuisse, dont se party plus que le pas et retourna en l'ost du Dolfin qui pour lors avoit grande armée et tous les jours monteplioit (fol. II[c] 1 r° et v°).

Assemblée de par le duc de Betefort pour résister contre la Pucelle.

Quant le duc de Betefort perchut le fait du Dolfin par la vertu de la Pucelle, sy fist très-grant mandement de gens, et asamblée de Piquars et Englés, jusques au nombre de XII[m]., lesquelz tienrent les camps envers la ville de Senlis. Et, quant le Dolfin le seut, sy vint alencontre d'eulx à grosse et puissant compaignie de lad[te] Pucelle, à intencion d'avoir jour de bataille contre led. duc de Betefort : et estoient en nombre les gens du Dolfin bien L[m] hommes, tant de hommes d'armes, comme d'archies d'Escoche Et, quant le duc de Betefort seut le venue du Dolfin, sy se trairent en ung fort où yl avoit derrière eulx maisons et murs, et ne les povoit-on assalir fors d'un seul, et, là, estoient les

1. La renommée.

archies mis en ordenance en deux ellez, et avoient fait haies de penchonz, que les hommes d'armes ne povient effondrer sur eulx, et furent ainsy près d'un jour entirs, et, en la fin, commenchièreut bataille. Là veist-on les flèches des archies de Engleteres voller plus drut que naige, dont faloient resortir les gens du Dolfin; car les hommes d'armes de Franche, lesquelz estoient bien montés, à l'intencion de rompre le trait des Englés, ne porent faire course, pour les penchons que les Englés avoient devant eulx, et pour le lieu fort où yl estoient. Après che afustèrent les Franchois deux engiens à poure d'emprès une haie qui estoit enprès ledit fort, pour tirrer sur les Englés tout du long des batailles, affin de les faire desmarcher et mettre en desroy, et en tuèrent des Englés x ou XII. Mais le Régent et pluiseurs aultrez de ses seigneurs chevauchèrent de bataille en bataille, et entretirent tellement lesdittes bataillez, que oncques ne se bougèrent, ne desmarchèrent ung pas. Et venoient aucunes fois pluiseurs hommes d'armes de Franche coure jusques au fort, la lance avallée; mais estoient rencontrés de hommes d'armes d'Engletere. Et, en celui mesme fort estoient avec les Englés mons[r] de Habourdin, mons[r] de Croy et pluiseurs aultrez seigneurs de Picquardie, lesquelz se boutèrent près dud. fort, et vièrent (sic) coure sur La Hire, qui gardoit les engiens, avec L hommes d'armes, tellement qu'il mirent le capitaine en desroy, et, par leur vaillandise gaignèrent lesdis engiens, dont yl furent moult joieulx, et ne doubtèrent après en riens les François, et demorèrent après ce en leur fort, comme tous assurés. Et, quant le Dolfin percut que nullement ne les pooit avoir hors de leur fort, ne eulx adamager, sy se party d'illeuc et renvoia des gens chalcun en son lieu (fol. II[c] I v°. — II[c] II r° et v°).

Comment les Franchois levèrent le siége devant Compiègne.

« A une course fut prise la Pucelle d'un archier du bastart de Vendôme et fu livrée à mons[r] le conte de Ligny qui donna audit archier pour sa prise grant finanche; qui, depuis le vendy as Englès lesquelz en firent plus grant feste que seyl eussent gaigniet tout l'or de Lombardie. Et incontinent qu'il' eurent yl le menèrent à Rouen. Et fut arse sur le marchiet de Rouen devant tout le peuple (fol. II[c] V, v°).

Jacques du Clercq [1].

La grande impulsion donnée aux études historiques, depuis bientôt

1. Cette notice est due à l'habile éditeur de Comynes, Mlle Dupont.

un demi-siècle, a fait naître en France une si grande quantité de recueils consacrés à la publication de documents relatifs à ces études, qu'il devient d'une extrême difficulté de s'assurer si telle ou telle pièce qui peut importer à l'histoire est ou n'est pas inédite. Le hasard de mes recherches m'eu a fait rencontrer une de ce genre, que je n'ai vu imprimée nulle part, qui concerne un chroniqueur très-renommé, et dont, pour cette raison, je pense que la communication ne saurait déplaire aux lecteurs du *Bulletin*. Il s'agit de Jacques du Clercq, le chroniqueur artésien dont l'œuvre, englobée en partie, sous le voile de l'anonyme, dans le troisième volume des anciennes éditions de Monstrelet, a été ensuite restituée dans son entier à son auteur véritable par M. de Reiffenberg, en 1823, et par M. Buchon, en 1826.

Jacques du Clercq, jusqu'à ce jour, semble avoir porté malheur à ceux qui, soit spécialement, soit en passant, se sont occupés de lui. Swertius[1] d'abord, puis Foppens[2], lui donnent pour frère Jean du Clercq, abbé de Saint-Waast d'Arras. C'est évidemment une erreur. Du Clercq, comme il nous l'apprend lui-même[3], eut deux frères et

1. Jacobus Clericus, sive de Clercq, Artesiensis, dominus de Beauvoir, et Joannis frater, Vedastini monasterii antistitis olim clarissimi, qui obiit anno M. CCCC. LXII. mens. septemb. anno ætat. octogesimo sexto. Jacobus quum inter aulicos vitam duceret, plerumque tempus, observandis principum ac præcipue Philippi Boni Burgundiæ ducis actionibus et variis rerum eventibus impendit. Scripsit *Commentaria*, seu *Diarium earum quæ rerum Atrebati et locis finitimis contingebant*. Ms. servantur in bibliotheca Vedastina. (SWERTIUS, *Athenæ belgicæ*, Antwerp., 1628, fol. P. 359.)

2. *Bibliotheca Belgica*, I, 509.

3. « Le dix-neuviesme jour du mai..... qui est jour Saint-Yves, cloist son dernier jour en l'eage de quatre-vingt nœuf ans, maistre Jacques du Clercq, mon père, licentié en decrets, conseiller et advocat de monseigneur le duc de Bourgogne. Icellui maistre Jacques se maria en l'an mil quatre cent et neuf en la ville de Compiègne, à une josne fille de Pierre de Camelin, nommée Jehanne...; fust.... tant qu'il vesquit conseillier et advocat en la chastellenie de Lille, Douay et Orchies, de laquelle sa première femme il olt sept enfants, desquels les deux premiers moururent josnes : les autres cinq feurent nommés, le premier Sobier, lequel fust depuis licentié en decrets et en loix, et chanoine d'Arras et escolastre de Cassel ; la deuxieme olt nom Marie....; le tierch *fus je* nommé Jacques du Clercq, qui me marriay en la ville de Lille à une josne fille, nommée *Jehenne*, fille d'ung escuyer nommé Balduin de *La Cherie*, de laquelle je n'eus nuls enfants : la quarte olt nom Floure.... La cinquiesme eust nom Jehanne.... Icellui maistre Jacques fust vefve en l'an mil quatre cent trente quatre, le septiesme jour de mars ; et depuis se remaria en l'an mil quatre cent trente neuf à une femme vefve.... de laquelle il eust ung fils qui mourut josne, etc. » (Tome XV, p. 99-100.)

quatre sœurs, issus tant du premier que du second mariage de son père. Le seul de ses frères qui vécut ne portait pas le prénom de Jean et ne fut point abbé de Saint-Waast. Aurait-il, par hasard, oublié justement de mentionner ce frère qui avait donné quelque lustre à son nom? Cela ne semble pas admissible. Il y a plus : c'est par Jacques du Clercq que Swertius, Foppens et le *Gallia Christiana*[1] sont renseignés sur l'époque précise de la mort de Jean du Clercq, et nous voyons dans le passage du chroniqueur, où cette mort est relatée[2], qu'il n'est fait aucune mention d'un lien quelconque entre les deux homonymes. Aurait-il manqué de signaler ce rapport de parenté, lui qui, si complaisamment, remonte dans le passé généalogique de sa famille? Non, évidemment. Donc, malgré la double autorité de Swertius et de Foppens, je crois que l'abbé de Saint-Waast n'était pas frère de Jacques du Clercq.

M. Buchon, qui a si bien mérité des amis de notre histoire nationale en mettant au jour tant de chroniques inédites, et envers lequel notre reconnaissance serait beaucoup plus grande encore s'il eût apporté à leur publication le soin qu'il mettait à les découvrir, M. Buchon dit quelques mots à peine de du Clercq, et ces mots contiennent trois erreurs. En aucun endroit de ses mémoires, du Clercq ne *nous apprend* qu'il est né en 1424 (ce qui est douteux), ni qu'il se soit marié en 1446, et les qualifications que lui donne M. Buchon ne lui appartiennent pas, mais bien à son père[3].

Enfin M. Emile Gachet (car l'érudition la plus incontestable et la mieux prouvée ne peut mettre personne à l'abri de l'erreur dès qu'il s'agit de du Clercq), M. Emile Gachet, confondant ce dernier avec son prétendu frère, le fait mourir en 1462[4], oubliant ce qu'il sait aussi

1. III, 389.

2. « En ce temps, audit an mil quatre cent soixante deux, le quinziesme jour de septembre, à trois heures après midi, en l'église de Saint-Vaast d'Arras, en l'âge de quatre vingt et six ans, cloist son dernier jour Jehan du Clercq, abbé de Saint-Vaast d'Arras et rendit ame en sa chambre, sur son lit, lequel avait esté abbé trente quatre ans de la dite église. Icelui abbé avait moult hautement et bien gouverné ladite église et avait esté moult craint de tous ses moines et plus qu'abbé n'avoit été passé deux cents ans.... La mort du dit abbé déplut fort à ceux d'Arras et du pays d'environ et à ses religieux, et fut moult plaint, et moult de peuple priait pour lui que Dieu par sa grace mist à repos son ame, etc. (Tome XIV, p. 208-210).

3. XII, II, 2 ; XV, 99.

4 *Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire*, deuxième série, tome I, p. 196, 197. M. Emile Gachet a été induit en erreur par Foppens qu'il cite et qui avait déjà fait tomber dans la même faute les continuateurs du P. Le Long.

bien que personne, que l'œuvre du chroniqueur ne s'arrête qu'au 22 juin 1467, au lendemain de l'inhumation du duc de Bourgogne, Philippe le Bon.

Si du Clercq a donné suite à l'intention qu'il exprime[1] formellement de faire un volume ou deux des choses advenues depuis 1467, il peut pousser beaucoup plus avant cette continuation de sa chronique, car, ainsi qu'il résulte de la pièce qu'on va lire, il ne mourut que dans le courant de la seconde année du XVI[e] siècle.

ÉGLISE DE S. NICOLAS EN LATTRE, EN CITÉ D'ARRAS.

Ci gistent Jacques du Clerq, escuyer, seigneur de Beauvoir en Ternois, et demoiselle Jenne de la Lacherie sa femme, lequel Jacques trespassa le 21 de septembre 1501, et ladite dame l'an 1503, 26 septembre[2].

Le dernier cahier de la *Correspondance littéraire* contient un madrigal un peu fade, mais qui aurait le rare mérite d'être six vers inédits de La Fontaine, et probablement les derniers qu'il aurait faits, car il est mort le 13 avril de l'année dont ils portent la date. Les voici avec leur suscription :

« 1695. Vers par M. de La Fontaine pour Mlle Simon, très-belle personne et très-sage, fille d'un architecte du roy.

« Qui voit, Iris, vos traits charmants
Pousse loin l'ardeur de son zèle.
Tous vos amis sont vos amants.
Quel dessein avez-vous, la belle,
Quel pouvoir sur tous nos esprits?
Tous vos amants sont vos amis. »

1. « Les choses advenues de la cognoissance de moy... ay enquis au mieux que j'ai sceu et peu, et les ay mis par escript au plus vray que j'ai sceu et peu.... Et combien que ce n'est pas tout ce que j'ay escript des choses advenues, et n'est seulement que des choses advenues durant le temps dessus dit qui dura jusques à la mort d'icelluy Philippe le Grand, duc de Bourgogne, desquelles choses j'ay compilé ce présent livre, et des choses depuis advenues, *j'ay intention d'en faire ung aultre volume ou deux*, selon que je vivray, ou qu'il adviendra des choses en mon temps. » (Tome XII, p. 274.)

2. Les armes des du Clercq et des Lacherie se trouvent ensemble, au f° 169 r° d'un recueil manuscrit de la Biblioth. impér., intitulé *Epitaphes*, vol. 23.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

67. — *Administrations* (des) départementales électives et collectives. 1790-an VIII ; par le baron de Girardot, secrétaire général de la Loire inférieure. Paris, Guillaumin, 412 pages in-8.

Cet ouvrage dont l'auteur a publié, il y a quelques années, un traité des assemblées provinciales, contient l'histoire de l'organisation et de l'administration des départements de la France, de la Belgique et de l'Italie dans l'intervalle des années 1789 à 1800. Voici les principaux points traités dans ce livre : Coup d'œil sur l'ancienne administration. Projets et discussions sur le plan de la division de la France en départements. Décret constitutif des départements et des administrations départementales et de districts (22 déc. 1789). Opposition des états provinciaux, confusion des pouvoirs publics et autres difficultés d'exécution du nouveau décret. — La patrie est déclarée en danger et les conseils généraux de département et de district sont mis en permanence. — La Convention casse tous les corps administratifs. Réélection. Esprit politique des nouveaux corps. Administration des départements d'après la constitution de 1793. Les districts sont conservés. — Conduite politique des corps administratifs élus en 1793. Fédéralisme. Mesures révolutionnaires. Représentants du peuple en mission dans les départements ; ils exercent tous les pouvoirs administratifs et législatifs. Organisation du gouvernement révolutionnaire (14 frim. an II). Organisation administrative de la constitution de l'an III. Les départements sont divisés en cantons qui s'administrent par un conseil composé d'un représentant de chaque commune. Bureaux centraux pour les grandes villes. Candidatures, costumes, règlements, traitements (ans V et VIII). — Administrations départementales et cantonales de l'an IV à l'an VIII. — Institution des préfectures, 28 pluviôse an VIII (17 février 1800).

68. — *Archives*, bibliothèques et inscriptions de Malte ; par M. L. de Mas-Latrie. Paris, imprimerie impériale, 240 pages in-8.

Les archives publiques de l'île de Malte conservées à Cité-la-Valette sont formées, pour la plus grande partie, des archives de l'ancien ordre des chevaliers de l'Hôpital de Saint-Jean établis successivement à Jérusalem, à Rhodes et à Malte ; elles contiennent en outre les archives particulières de la municipalité de Malte soit avant soit depuis l'établissement de l'ordre dans l'île. Ces anciens documents étaient dispersés lorsqu'en 1851 un arrêté du gouvernement de l'île en a ordonné la réunion et créé sous le nom de *Record's room* ou *Camera de' Ricordi* les archives actuelles. Elles contiennent 2000 à 2500 articles dont les plus anciens (Bulles des papes ; concessions des princes étrangers à l'ordre de Saint-Jean ; diplômes émanés des grands maîtres de l'ordre) remontent au XIVe siècle. — La bibliothèque de Malte se compose de 34 000 volumes, dont environ 400 manuscrits. — Les inscriptions funéraires de la cathédrale de Saint-Jean forment un

véritable musée lapidaire; elles sont au nombre de 421. Voici les noms français qu'on y trouve : Abel, Audouard, Bailly de La Salle, de Bar, de Baroncelles, de Béon de Luxembourg, Bernard d'Avernes, de Binet de Montifroi, de Blacas, de Blécourt, de Blot, du Vivier, Brulart de Genlis, de Bruno, de Bussan, de Cabre-Roquevaire, de Cais, de Castellane, de Castel-Saint-Pierre, de Challemaison, de Chambray, dc Champléon, Chapelle de Jumilhac, de Chastelet-Moyencourt, de Chevestre de Cintray, de Clinchamps de Bellegarde, de Collonge-Foresta, Constans, de Cordon d'Evieu, Costart de Hottot, de Crémaux, de Culant, Dessales, Dumesnil de Maupas, Dupré, Dupuy-Trigonan, de Durand-Sartous, d'Etampes, Valençay, du Fay de La Tour-Maubourg, du Fay-Gerlande, Fassion de Saint-Jay, de Félines, de Félin-La-Reinarde, de Fleurigny, de Fougasse, de Fougières-Ducluzeau, de Foville d'Escranville, de Freslon, de Fresnoy, de Foudras, de Gaillard, Galléan, Giache de Calan, de Glandèves-Cuges, de Guast, de Guerin de Tencin, du Hamel, Jumeau de Perriers, de Jean, de La Baume de Foursat, Lanfranc, Sangon, de La Salle, de Lates d'Entraigues, Le Cœur, Le Nourry du Mesnil, Loppin, de Loubert de Martainville, de Loyach de La Bachellerie, Mainard, de Maisonseule, de Marbœuf, de La Marche de Parnac, de Saint-Martin, de Saint-Maur Lordove, Menville, de Merles-Beauchamp, Le Métayer de La Haye-le-Comte, de Montagnac, de Montaignac-Bord, de Montelieu, de Moretton-Chabrillan, de Morges-Ventavon, Mottet, de Navineau de La Durandière, Nicolaï, d'Oraison, de Pannizes, de Saint-Paul, Petit, Picol de Combreux, de Philippe de Saint-Viance, de Saint-Pol, de Pollastron, de Soniac, de Pontevès, de Puget, de Rabastens, de Raymond d'Eux, de Rety de Vitré, de Picard, de Riquetti-Mirabeau, de Robin de Gravezon, de Robins-Barbantane, de Romieu, de Saix de Chervé, Seigneuret, Sevin de Bandeville, de Seytres-Caumont, de Saint-Simon, de Simiane, de Thaon de Revelle, de Thianges, de Tressemanes, de Vachon, de Véran, de Verdelin, de Veure, Le Vexel du Tertre, de Viguier, de Vignes Parizot, de Villages, de Villeneuve-Villevieille, de Villeneuve-Thourenc, de Vincens-Savoillan, de Vintimille, de Vion de Thesancourt, de Virieu-Puppetières, de Wignacourt.

69. — *Armorial du Bourbonnais;* par le comte Georges de Soultrait. In-8, VIII-335 p. et 26 pl. Moulins, imp. et lib. Desrosiers et fils. 15 fr.

70. — *Cartulaire* de l'abbaye de Notre-Dame des Vaux de Cernay, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Paris, composé d'après les chartes originales conservées aux archives de Seine-et-Oise, enrichi de notes, d'index, et d'un dictionnaire géographique; par MM. Lucien Merlet et Aug. Moutié, membres de la société archéologique de Rambouillet, sous les auspices et aux dépens de M. H. d'Albert, duc de Luynes, membre de l'Institut. Tome 1er (1118-1250) texte latin. In-4, 476 p. Paris, imp. Plon.

Publication de la Société archéologique de Rambouillet. Recueil de Chartes. L'ouvrage formera 3 volumes dont nous parlerons quand ils seront achevés.

71. — *Catalogue général de la librairie française au XIXe siècle,* indiquant, par ordre alphabétique de noms d'auteurs, les ouvrages publiés

en France du 1er janvier 1800 au 31 décembre 1855; par M. Paul Chéron, de la Bibliothèque impériale. Tome 1er, 3e livraison. (Béranger-Bonichon.) In-8 à deux colonnes, 192 p. Paris, imp. Guiraudet et Jouaust; lib. Jannet.

72. — *Congrès archéologique de France.* Séances générales tenues en 1855 à Châlons-sur-Marne, à Aix et à Avignon, par la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques. In-8, LVI-553 p. Caen, imp. et lib. Hardel; Paris, lib. Derache. (1856).

73. — *Dictionnaire* d'orfévrerie, de gravure et de ciselure chrétiennes, ou de la mise en œuvre artistique des métaux, des émaux et des pierreries, comprenant, etc.; par M. l'abbé Texier. Grand in-8 à deux colonnes, 748 p. et figures. Petit-Montrouge, imp. et lib. Migne, 8 fr.

74. — *Essai* sur les monnaies du comté de Bourgogne depuis l'époque gauloise jusqu'à la réunion de la Franche-Comté à la France, sous Louis XIV; par L. Plantet et L. Jeannez. In-4, 292 p. et XV pl. Lons-le-Saunier, imp. et lib. Robert; Paris, Rollin, Dumoulin.

75. — *Essai* sur l'histoire de la justice criminelle à Bordeaux, pendant le moyen âge (du XIIe au XVIe siècle); par M. E. Henry Brochon fils, avocat. In-8, 63 p. Bordeaux, imp. veuve Crugy.

76. — *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France,* avec notes, pièces justificatives et documents historiques entièrement inédits; par M. le comte d'Haussonville. Tome III. In-8, VIII-480 p. Paris, imp. Claye; lib. Michel Lévy frères, 7 fr. 50 c.

77. — *Histoire* de l'ordre militaire de Saint-Louis, depuis son institution en 1693 jusqu'à 1830; par Alexandre Mazas, ancien officier d'état-major, terminée par Théodore Anne, ancien garde du corps du roi. Deux vol. in-8. Paris, Dentu. (20 fr.)

78. — *Histoire-Musée* de la république française, depuis l'assemblée des notables jusqu'à l'empire; par Augustin Challamel, accompagnée des estampes, costumes, médailles, caricatures, portraits historiques et autographes les plus remarquables du temps. Troisième édition. In-8. Paris, G. Havard.

Cette édition formera deux vol. grand in-8.

79. — *Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie;* par dom Grenier, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Publiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale; par MM. Ch.

Dufour et J. Garnier. In-4, xvi-597 p. Amiens, imp. Duval et Herment; Paris, lib. Dumoulin. 15 fr.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. Documents inédits concernant la province. Tome III.

80. — *Les Archives municipales de la ville d'Ussel.* Etudes historiques et juridiques sur les anciennes chartes et autres pièces qui y sont conservées; par M. Paul Huot, procureur impérial près le tribunal de cette ville. In-4 à deux colonnes, 124 p. Ussel, imp. Faure.

81. — *L'Église de Saint-Georges à Schlestadt*, ou notions historiques et archéologiques sur le moyen âge; par J. T. M. Fritsch, chanoine honoraire et curé cantonal de la même église. In-12, 167 p. et vignette. Mulhouse, imp. Baret.

82. — *Les rues de Troyes* anciennes et modernes, revue étymologique et historique avec un plan; par M. Corrard de Breban. In-8. Troyes et Paris, 152 pages.

83. — *Mémoires* de la Société d'agriculture des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube (tome XXI).

Contient : Recherches historiques et archéolog. sur les restes mortels du pape Urbain IV par M. l'abbé Coffinet (p. 1-47). — Etudes sur les documents antérieurs à l'année 1285 conservés dans les archives des quatre petits hôpitaux de la ville de Troyes, par M. d'Arbois de Jubainville (p. 49-116). — Quarante-deux lettres missives de Henri IV conservées dans les archives municipales de la ville de Troyes; par M. Boutiot (p. 285-359).

84. — *Monuments antiques à Orange.* Arc de triomphe et théâtre. Publiés sous les auspices de M. le ministre d'Etat, par A. Caristie, architecte, membre de l'Institut. Texte. In-folio, 97 p. Paris, Didot.

L'ouvrage est accompagné de 51 planches.

85. — *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne,* revue des familles d'ancienne chevalerie ou anoblies de ces provinces, antérieures à 1789, avec leurs généalogies et armes, suivie d'un traité héraldique sous forme de dictionnaire; par M. O'Gilvy. Séries 1 à 8. Grand in-8, 192 p. et pl. d'écussons en couleur. Bordeaux, imp. Gounouilhou; Paris, lib. Dumoulin. (60 fr.)

86. — *Notice* historique et archéologique sur le palais, l'abbaye et les deux églises de Choisy-au-Bac, près Compiègne (Oise); par Zacharie Rendu, architecte, etc. In-4, 35 p. Amiens, imp. Lenoël-Hérouart.

87. — *Notice* historique et généalogique sur la maison d'Arnaud de Valabris. In-8, 23 p. Lyon, imp. Perrin.

88. — *Notice* historique sur l'ancienne abbaye et le village de Saint-Fuscien-aux-Bois, près Amiens; par Charles Salmon. In-8, 54 p. Amiens, imp. Lenoël-Hérouart.

89. — *Notice historique sur Donzère* (Drôme); par l'abbé A. Vincent. In-18 raisin, 50 p. Valence, imp. Marc-Aurel.

90. — *Notice* sur la voie Aurélienne dans le Var; par M. l'abbé Doze. In-8, 15 p. Draguignan.

91. — *Notices* et documents historiques publiés par Paul Marchegay. In-8 de 475 pages.

Volume composé d'articles parus dans différents recueils, mais tous relatifs à l'histoire de l'Anjou. En voici la liste d'autant plus utile que ce volume n'a pu être imprimé qu'à 48 exemplaires : L'abbaye et les statuts de Fontevraud. — L'ambassade de Hongrie à Angers en 1487. — Lettres de Charles VIII roi de France concernant la guerre de Bretagne, juin 1486. — Les chroniques de Saint-Aubin d'Angers. — Renseignements historiques demandés par le roi René aux gens de la chambre des comptes d'Angers. — La cérémonie de l'abbé dans l'eau à Montreuil-Bellay. — La charte du comte de Beaufort. — Les anciens seigneurs de la Roche-sur-Yon. — Horloge publique à Angers en 1384. Un enterrement au XII[e] siècle. — Anecdotes sur le bon roi René. — Lazare de Baif et Michel Ange. — Le droit de sépulture, charte de l'an 1075. — Louis XI, M. de Taillebourg et M. de Maigné. — Le sergent du duc de Thouars et les gens M. de La Chateignerai. — Testament de Samuel Majou. — L'abbesse de Nyoiseau et l'historien Rangeard. — Le pont de Durtal en 1096 et 1310. — Saint-Michel-la-Palud, charte de 996. — Tombeau de Guy Le Clerc abbé de la Roë. — La curatelle du vicomte de Thouars en 1364. — Etablissement à Fougères de drapiers normands, 1417-1421. — Vingt-neuf Chartes angevines en langue vulgaire, de 1258 à 1275. — Cartulaires français en Angleterre. — Quiriac, évêque de Nantes et l'église de Prigny, 1063. — Le droit de naufrage, 1233. — Recherches historiques sur l'exploitation des ardoisières d'Angers. — Geoffroy Plantagenêt et le charbonnier de Loches, histoire du XII[e] siècle. — Le Vaudelenay-Rillé. — Ancienneté de la maison de Doué. — La Sèvre Niortaise. — Charte et lettre de Guiano, seigneur d'Ancenis, 1178. — Présent fait au duc de Bretagne par la ville d'Angers, 1458. — Le ministre de Louis XI et le chapelain de Châteaugontier. — Epluchard, maison de plaisance du roi René. — La garde de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire en 1615. — La seigneurie de Noirmoutier en 1484. — Maître Richard, clerc et physicien, à Angers, 1304. — Les colliberts de Saint-Aubin d'Angers. — Chartes et tarifs de la cloison d'Angers en 1373. — Cinq lettres des enfants de Guillaume le Taciturne. — Lettres des rois de France et des ducs d'Anjou aux maires et échevins d'Angers, de 1488 à 1593. — Campiniacus et Campaniacus, traduction de deux chartes du XI[e] siècle.

H.-L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 7 JUILLET 1857,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARION, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est adoptée.

Ouvrages offerts.

De la part du ministre de l'instruction publique :

Revue des Sociétés savantes, t. II, janvier 1857, in-8.

Par diverses sociétés académiques :

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 5e année, nos 9 et 10, 11 et 12. Paris 1857, in-8.

Mémoires de l'Académie de Dijon, 2e série, t. V, année 1856. Dijon, 1857, in-8 et atlas in-4.

Mémoires de l'Académie d'Arras, t. XXIV. Arras, 1849, in-8.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, t. Ier, no 1. Angers, 1857, in-8.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, 2e série, t. VIII, no 41-42. Troyes, 1857, in-8.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1857. Poitiers, in-8.

Bulletin monumental, publié par la Société pour la conservation des monuments, 3e série, t. III, nos 3 et 4. Caen, 1857, in-8.

De la part des auteurs :

L'Alesia de César rendue à la Franche-Comté. — Réfutation de tous les Mémoires pour Alise, par M. J. Quicherat. Paris, 1857, in-8.

Les rues de Troyes anciennes et modernes, avec un plan, par M. Corrard de Breban. Troyes, 1857, in-8.

De l'identité de race des Gaulois et des Germains, par le général Renard (extrait). Bruxelles, 1856, in-8.

Des origines de la communauté de biens entre époux, par M. Louis Passy, docteur en droit, avocat à la Cour impériale de Paris, archiviste-paléographe. Paris, 1857, in-8.

Résumé des principes généraux de la science héraldique, par M. Oscar de Watteville, extrait du complément de l'Encyclopédie moderne, (Didot). Paris, 1857, in-12.

Le *Moniteur viennois*, no du 3 juillet 1857.

Correspondance.

Son Excellence M. le ministre d'État et de la Maison de l'Empereur, par une lettre du 22 juin, adressée au président de la Société, accorde l'autorisation qui lui avait été demandée de publier le *Journal du marquis d'Argenson, ministre sous Louis XV*, d'après les manuscrits originaux que possède la Bibliothèque impériale du Louvre. En conséquence, ces manuscrits seront mis, pour cet objet, à la disposition de l'éditeur désigné par le Conseil de la Société de l'histoire de France.

— Le secrétaire donne ensuite lecture de deux lettres qu'il a reçues de M. de Barante. Dans la première, celui-ci exprime de nouveau ses vifs regrets d'avoir été empêché par sa santé d'assister à la dernière assemblée générale de la Société. « M. V. Le Clerc est bien bon, dit « M. de Barante, d'avoir fait remarquer mon absence, et j'espère que « la Société se sera associée aux paroles bienveillantes qu'il a prononcées « à ce sujet. J'aurais voulu entendre la lecture qu'il a faite. Tout « ce qu'il écrit a le mérite de l'érudition et le charme d'un style fin et « naturel. Je vous prie de témoigner au conseil toute ma reconnaissance « de l'honneur qu'il m'a fait en me confiant de nouveau les « fonctions de président de la Société. C'est une grande bonté de con-

« tinuer ainsi à m'accorder un suffrage qui est pour moi une pré-« cieuse distinction, lorsque j'ai la mauvaise fortune d'être si souvent « absent. »

Dans sa seconde lettre, M. de Barante exprime l'espérance que, grâce à la réponse favorable de M. le ministre d'État, la Société va décider définitivement la publication des *Mémoires de d'Argenson*, et que M. Rathery, qui sera un éditeur excellent pour cet ouvrage, pourra sans doute avoir mis sous presse un premier volume au commencement de l'année prochaine.

— M. le marquis de Roys, membre de la Société, adresse la copie de plusieurs documents originaux du XIIIe et du XIVe siècle, concernant l'histoire de la ville de Beaucaire. Ces documents, intéressants pour l'histoire ecclésiastique du pays, sont éclaircis par des commentaires fort instructifs. Ils ont été déjà publiés, mais seulement en extraits assez courts, par M. de Roys lui-même, dans une notice sur l'église de Beaucaire, imprimée dans la *Revue catholique*, et dont l'auteur a fait hommage à la Société.

Beaucaire (*Bellicadri castrum*), encore célèbre par ses foires, avait au moyen âge une grande importance comme commandant dans le comté de Toulouse, c'est-à-dire, du côté de la France, un des principaux passages du Rhône, dont la rive gauche appartenait à l'Empire. L'ancien usage de ces désignations de *France* et d'*Empire*, pour chacune des deux rives du fleuve, s'est complétement conservée dans le pays.

Les deux actes principaux communiqués par M. de Roys sont :

1° Une transaction au sujet de certains droits de sépulture et autres priviléges, faite en l'année 1276, entre les habitants de Beaucaire et le prieur d'un prieuré dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu, et dont la chapelle servait au culte public en même temps qu'une église plus ancienne ;

2° Le procès-verbal de la visite faite à Beaucaire, en 1365, par un commissaire du pape Urbain V, résidant à Avignon, pour la réformation du diocèse d'Arles.

Ces documents seront communiqués à la rédaction du Bulletin.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Mémoires de Mathieu Molé, tirés jusqu'à la feuille 29, la 7e feuille de la table en composition.

Chronique de Monstrelet, tirée jusques et y compris la feuille 10; chez l'auteur, feuilles 11, 12 et 13.

Miracula sancti Benedicti, tirés jusqu'à la feuille 3; en bon à tirer la feuille 4; la feuille 5 en deuxième.

La Chronique de Jean de Wavrin et la *Topographie ecclésiastique* sans changements depuis le mois dernier.

— Il est fait lecture d'une lettre de M. Rathery, qui donne de nouveaux détails sur la méthode qui lui paraîtrait la plus convenable à suivre dans la publication des *Mémoires de d'Argenson*, et sur le nombre de volumes que les manuscrits du Louvre pourraient fournir à l'impression.

Au moyen de quelques retranchements indispensables, et dont il a été parlé dans le premier rapport de M. Rathery, en tenant compte des notes biographiques et historiques indispensables, ainsi que de quelques fragments à emprunter à d'autres manuscrits de l'auteur, les *Mémoires-Journaux du marquis d'Argenson*, ou *Matériaux pour l'histoire des choses arrivées de mon temps* (1725-1757), devraient former au moins six volumes in-8 de 600 pages chacun, indépendamment des tables.

M. Rathery répond à l'objection que pourrait susciter contre ce projet l'édition in-18 commencée par M. le comte d'Argenson, dans la *Bibliothèque elzévirienne* de M. Jannet. Il montre qu'en reproduisant fidèlement, sous leur forme et avec leur physionomie originales, les manuscrits autographes de la bibliothèque du Louvre, on pourra aisément donner une édition qui offrirait encore des avantages réels à côté de celle que publie M. le comte d'Argenson.

M. Rathery, présent à la séance, développe quelques unes des considérations précédentes, qui sont appuyées par plusieurs autres membres. Le Conseil, favorable à ce projet, en renvoie l'examen au comité de publication.

M. de Wailly, président du comité, fait remarquer au Conseil que le retard qui serait la conséquence de ce renvoi est inutile, et que la réunion du comité serait difficile en ce moment. L'opinion des membres du comité ne paraît pas moins bien fixée que celle du Conseil, tant par la lecture des deux rapports de M. Rathery, que par cette discussion et celle de la séance du 7 avril dernier. En conséquence, le Conseil décide, en principe, la publication des *Mémoires de d'Argenson*, conformément au plan proposé par M. Rathery; désigne celui-ci pour éditeur, l'invite à préparer, le plus activement possible, la copie d'un premier volume, qui sera, suivant le règlement, soumis au comité de publication, dès qu'il sera achevé.

M. le président du comité des fonds communique au conseil une lettre de M. Lahure concernant surtout les magasins où sont déposés

en partie les ouvrages de la Société. — Renvoi à l'examen de ce comité.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Le droit du seigneur.

Il est inutile de définir ici le *Droit du seigneur* et même de le nommer par aucune des vingt ou trente dénominations obscènes qui lui appartiennent. Ce droit, ou plutôt cet abus odieux dont l'idée seule nous révolte, gisait relégué, à l'état de curiosité des temps antiques, dans les livres de jurisprudence et d'histoire, lorsqu'en 1854 il se fit tout d'un coup beaucoup de bruit à son occasion. M. Dupin, ancien procureur général à la cour de cassation, ayant, au mois d'avril de cette année, rendu compte à l'Académie des sciences morales et politiques d'un livre intitulé : « Coutumes locales du bailliage d'Amiens, » publié par M. Bouthors, greffier en chef de la cour impériale de cette ville, fut amené à dire, en parlant de faits détestables qu'on y trouve mentionnés :

« Que les amis posthumes de la féodalité ne viennent pas dire que ce « sont là des fables ou des exagérations inventées par les adversaires « de l'ancienne aristocratie seigneuriale. On peut contester certains « récits qui ne se trouvent que dans des chroniqueurs crédules ou dans « quelques écrivains passionnés; mais quand de tels faits sont écrits « dans des lois où ils sont qualifiés droits, le rôle officieux de la dé« négation devient impossible. Ce qu'il y a de plus scandaleux, c'est « que les seigneurs, même ecclésiatiques, prétendaient à l'exercice de « ce droit. J'ai vu, dit Boerius (*décision* 297) juger dans la cour de « Bourges, devant le métropolitain, un procès d'appel où le curé de la « paroisse prétendait que, de vieille date, il avait la première connais« sance charnelle avec la fiancée. »

Le rapport de M. Dupin fut vivement attaqué dans le journal *l'Univers* par M. Louis Veuillot qui reprenant sa thèse, quelques mois après, en fit un volume intitulé *Le droit du seigneur au moyen âge*[1]. Cet écrit plein de verve pourrait être cité comme un modèle d'habileté, voire même de style, si l'invective y tenait moins de place. M. Veuillot y soutient que le droit du seigneur n'a jamais existé, si ce n'est dans quelques imaginations maladives du siècle où nous vivons.

« Ce serait une grande folie, dit-il, d'affirmer qu'il n'y eut ni mau-

1. A Paris, chez Vivès, 1854; 460 pages, in-12.

vaises mœurs, ni oppressions, ni misères, ni barbarie au moyen âge : tout cela s'y trouvait même dans le meilleur temps, le temps de saint Louis, fondateur de cette royauté paternelle qui devint le plus populaire des gouvernements; et tout cela se voit encore. Mais ce que je défie de justifier, c'est le comble de déraison et d'injustice avec lequel de prétendus docteurs en condamnant sommairement le moyen âge s'obstinent à n'y pas voir cet admirable instrument de civilisation, cet admirable patron de l'humanité, cet universel ouvrier de Dieu qu'on appelle l'Église catholique, ou qui ne le veulent voir que pour l'envelopper dans l'absurde et brutale condamnation dont ils frappent tout le reste. La société ne promettait aux hommes ni la richesse ni le bonheur sur la terre, mais elle voulait que tous eussent la joie de connaître Dieu, de l'espérer, la gloire et le contentement de le servir. Les pauvres serfs savaient deux choses que l'Église apprend d'abord à ses enfants : la dignité de leur origine, la sublimité de leur fin. Le christianisme, par une action constante, enveloppait la société tout entière, et le pouvoir absolu de l'homme sur l'homme devait tomber infailliblement de deux manières à la fois : parce que le faible croissait en dignité, parce que le fort croissait en charité. Sous l'influence de l'esprit chrétien, sans lutte violente, autant par concession que par conquête, le droit s'adoucit et se transforme. Dans l'intervalle du XIIe au XVIe siècle tous les serfs avaient peu à peu obtenu leur liberté. »

« Les affranchissements se firent cependant pour la plupart sous de certaines conditions destinées, non à opprimer l'affranchi, mais à rappeler le bienfait du maître et à constater les droits des deux parties. La condition ordinaire fut une redevance quelquefois bizarre, le plus souvent insignifiante, comme la prestation d'un œuf, d'une alouette, de trois épis de blé. Tel seigneur même se contentait de la fumée d'un plat qu'on venait lui offrir et qu'on emportait aussitôt, tel autre d'une chanson. Tel encore était le fameux droit de faire battre les marais pendant la nuit pour empêcher le coassement des grenouilles, l'un des grands griefs de l'esprit moderne contre le moyen âge. Il y a foison d'électeurs, en France, et des plus fiers qui, volontiers, se rendraient acquéreurs ou même simples locataires d'un petit bien de campagne à condition de battre les marais, une nuit ou deux, tous les dix ou vingt ans pour payement de leurs loyers et héritages. »

« C'est à l'époque de la renaissance et du protestantisme, au XVIe siècle, que l'on commence à proscrire les usages féodaux. Tout le passé fut systématiquement couvert d'ignominie. Les protestants y travaillèrent avec l'instinct sûr de la haine; les catholiques avec l'ardeur de l'ignorance. La frénésie des études païennes n'y servit pas médiocrement. Tout ce que le moyen âge avait eu de beau, de bon, de glorieux, de

chrétien fut méconnu, bafoué, oublié. Les gens de loi ne furent pas les moins ardents à cet ouvrage. La justice a toujours été un peu jalouse de la religion. »

J'abrége cruellement. Je n'ai cependant encore atteint que la page 136 du livre de M. Veuillot. Poursuivons, en redoublant d'efforts pour arriver à l'objet du litige et pour être bref sans briser les anneaux qui forment la chaîne des pensées de l'auteur.

« La doctrine chrétienne, élevant la femme à des honneurs dont elle n'avait jamais joui, lui a donné des vertus dont il ne semblait pas qu'elle pût être ornée. Elle a entouré le mariage de pompe, de révérence et d'honneur. En même temps qu'elle prodiguait à ce sujet les enseignements d'une vertu sublime, l'Église autorisait, elle inventait les cérémonies les plus touchantes, les symboles les plus doux et les plus purs pour en relever la célébration et en perpétuer la mémoire. Les premiers chrétiens secondèrent admirablement cette sagesse et le mariage n'était pour eux qu'une sorte d'intermittence à l'état de virginité. Toutes ces grandes idées sont admirablement exprimées dans les cérémonies et les prières par lesquelles le prêtre procède à la célébration du mariage. L'Église pousse encore plus loin son rôle de mère: en bénissant la maison des époux, la chambre nuptiale, le lit et enfin les époux eux-mêmes lorsqu'ils étaient couchés. Quel trésor de bonté et de pureté! Quel amour tout divin d'une mère toute divine et quelle sagesse inspirée du ciel dans ces cérémonies, dans ces prières, dans ces bénédictions intarissables. Voilà le mariage suivant l'esprit de l'Église. Le souvenir de Tobie qui passa les trois premiers jours de son mariage en gardant la continence, histoire plus familière au moyen âge qu'au jour d'hui, était l'exemple vivant proposé aux époux et, jusqu'au XVI[e] siècle, cette sanctification des trois premiers jours était recommandée par l'Église comme une obligation; mais, au XVI[e] siècle, ce n'était plus qu'un conseil. — Et l'on veut jeter à l'Église l'odieuse imputation d'avoir sanctionné par sa propre pratique, par les actes de ses propres ministres (dont elle punissait les simples péchés par des années de pénitence) la plus impudente, la plus criminelle, la plus infâme violation de toutes ses lois! L'Église, qui mettait des restrictions à l'usage légitime du mariage et qui le punissait en certaines occasions par des peines canoniques, aurait toléré à un titre quelconque le droit d'adultère et l'aurait revendiqué même pour ses prêtres! Qu'il faut être incrédule pour croire cela! Mais, dira-t-on, le texte de Boerius? Le texte de Boerius est inepte ou ineptement interprété, voilà tout. Bohier, mort président à Bordeaux en 1539, a pu être assez peu catholique; il est possible aussi que ses ouvrages, publiés après lui, aient été revus par des mains protestantes. Ou cette phrase est une invention de sec-

taire, ou Boerius était le plus grand sot du monde s'il a cru tout de bon ce qu'il raconte; ou ce qui est peut-être la seule interprétation juste de ce texte, il a noté, sans y entendre le moindre mal, parce qu'il n'y en avait point, un fait tout simple dont l'ignorance moderne a fait seule une monstruosité. »

« M. Dupin aurait trouvé la vérité en se donnant la peine de réfléchir un instant. L'Église voyant des hommes indociles supporter avec peine une prescription si propre à attirer les grâces de Dieu, mais n'ayant d'ailleurs aucun moyen matériel de l'imposer, exigea qu'ils rachetassent un peu leur intempérance par une dernière forme d'obéissance et par une légère charité. C'est cette aumône qu'on a l'indécence de transformer en indemnité réclamée par le curé ou par l'évêque pour représentation du droit de première connaissance charnelle avec la fiancée (p. 221). »

« Cette démonstration est sans doute concluante, » ajoute en cet endroit M. Veuillot.

Quelle démonstration? Il n'y a pas encore eu dans toute cette première moitié du volume une seule phrase qui soit autre chose qu'exposition et insinuation pure. Mais combien cette préparation du terrain est habile! Le lecteur candide qui s'est laissé conduire jusqu'ici par M. Veuillot, qui a tenu dans ses mains les pages si vives, si colorées, si entraînantes de son livre, n'a pas besoin d'aller plus loin ; il est sous le charme et déjà gagné, il peut dire, avec la foi seule et sans discussion, qu'en effet l'accusation est absurde et le fait impossible. Et voilà le droit du seigneur à moitié déraciné de l'histoire.

Malheureusement ces préliminaires, quelque habiles qu'ils soient, sont complétement en dehors de la question. Personne ne songe à nier la grandeur et les bienfaits de l'Église, ni à dire qu'elle ait autorisé ces scandales. On dit qu'un curé mal inspiré réclamait l'exercice de ce droit. On n'ajoute pas qu'il fût approuvé, ni par ses supérieurs, ni par les canons; on mentionne, au contraire, sa condamnation prononcée par la cour métropolitaine de Bourges. Le long exorde et l'effet oratoire mis en œuvre par M. Veuillot sont donc des artifices qui peuvent tromper quelques lecteurs, mais non pas obscurcir la vérité.

Il n'est pas difficile de dénigrer aujourd'hui un magistrat du XVI[e] siècle dont la mémoire est oubliée; cependant Nicolas Boyer ne prête point tant à rire. Né à Montpellier en 1469, il fut un homme honorable autant que savant. Il occupa successivement le siége de conseiller au parlement de Paris et celui de président au parlement de Bordeaux. Par sa femme, il était neveu de Guillaume de Cambray, archevêque de Bourges. Il mourut à l'hôpital, dit M. Veuillot; la vérité est qu'il se fit enterrer par humilité dans un hôpital, auquel il laissa ses biens, sauf ses

livres, qu'il avait légués à ses collègues du parlement de Bordeaux. Quant à ses sentiments entachés de protestantisme, voici comment en parle un de ses éditeurs : « Si je voulais faire connaître complétement sa piété et sa religion, ce livre ne suffirait pas. Je me contenterai de dire qu'il haïssait plus que chien et vipère cette nouvelle race de gens dont l'esprit est plein d'hérésies, la bouche de blasphèmes, et que tous mes collègues du parlement, tout le peuple de Bordeaux l'ont connu si ardent à la prière que jamais son livre d'Heures ne quittait ses mains. » C'est par les fonctions d'avocat de l'officialité de Bourges que Boyer avait commencé sa carrière et c'est en cette qualité qu'il avait recueilli, *de visu*, le fait curieux rappelé par M. Dupin et qui, dans l'original, est constaté en ces termes :

« Et ego vidi in curia Bituricensi, coram metropolitano, processum appellationis in quo rector seu curatus parochialis prætendebat ex consuetudine *primam habere carnalem sponsæ cognitionem*, quæ consuetudo fuit annullata et in emendam condemnatus. »

Je n'accuserai pas M. Veuillot d'avoir sciemment altéré ce texte; mais il est certain que les éditions de Boyer portent « *in emendam condemnatus*, » quoique plusieurs de ceux qui l'ont traduit aient, à tort, rendu les derniers mots par ceux-ci : La coutume fut *changée en amende*. M. Veuillot, faisant un léger pas de plus, remplace de sa propre autorité *condemnatus* par *commutata* et il ne manque pas d'ajouter que puisqu'il y eut transformation et non suppression du droit, c'est que ce droit n'avait rien de scandaleux. Cette preuve est à rayer comme on voit. Maintenant la nature des prétentions du demandeur était-elle aussi simple et aussi légitime que le dit M. Veuillot? Les termes dont Boyer se sert, termes qui n'ont aucun rapport avec ceux qui sont employés dans les textes où il est question de suivre l'exemple de Tobie, semblent en pleine contradiction avec cette interprétation nouvelle; et quant à l'esprit qui inspira Boyer lorsqu'il inscrivit cette réminiscence dans ses *Decisiones*, il suffit de dire que sa citation vient à la fin d'un passage relatif aux peines portées contre l'adultère. Mais où se décèle une mauvaise cause, c'est quand revenant après coup (p. 264 et 365) sur le vieux légiste dont il pense avoir affaibli le mérite, M. Veuillot dénature la citation et prétend que Boyer *a entendu dire*, qu' « *on allègue le ouï dire* de Boerius », que « Boerius ne connaissait cet usage que *pour en avoir entendu parler*. » L'honnête Boyer cependant avait clairement écrit : « Et ego vidi, » j'ai vu moi-même.

Ce procédé de M. Veuillot, consistant à discuter en avocat, c'est-à-dire à éblouir par des hors-d'œuvre, puis à atténuer ou à tourner les documents qui le gênent et à ruiner l'autorité de ceux qui les produisent, toutes ces circonvolutions par lesquelles il remplace la simple re-

cherche et le simple amour de la vérité éclatent à chaque page de son livre; mais on est étonné d'y trouver aussi de ces distractions qui consistent à citer tout à fait à faux.

« Deux grands ramasseurs d'ordures, dit-il (p. 278), Rabelais et « Montaigne, ne disent rien du *maritagium*. On peut juger s'ils auraient « négligé cette aubaine. » Montaigne a écrit cependant (l. III, ch. v) : « Et avoient les Romains en coustume, revenant de voyage, d'envoyer au devant en la maison faire sçavoir leur arrivée aux femmes pour ne les surprendre. Et pourtant a introduit *certaine nation* que le prêtre ouvre le pas à l'espousée le jour des noces pour oster au marié le doute et la curiosité de chercher en ce premier essai, etc.... » — Il existe une grotesque tradition allemande relatée par Jacob Grimm, en ces termes : « Ceux qui viennent célébrer leurs noces dans ce lieu doivent inviter le maire et son épouse.... Quand les convives seront retirés, le nouvel époux laissera coucher le maire avec sa femme; sinon, il la rachètera pour cinq schellings. » M. Veuillot rapporte ce passage, mais sans mettre le mot *coucher*, ce qui atténue singulièrement le sens, et il ose ajouter aussitôt : « Je ne sais pas pourquoi M. Bouthors a supprimé « l'*épouse* du maire, puisqu'elle assistait à la cérémonie de par la cou« tume. Ce sont ces inexactitudes, qu'on ne devrait pas signaler chez un « greffier, qui donnent des tentations aux faibles (p. 377). » — Ailleurs (p. 229) nous lisons, toujours dans l'ouvrage de M. Veuillot : « M. Du« pin écrit avec une assurance admirable qu'Eusèbe de Laurière cite plu« sieurs autres exemples pour d'autres pays que la France. Ne dirait-on « pas qu'il vient de lire le *Glossaire du droit français* et qu'il a vu de ses « yeux, outre « plusieurs exemples » de l'incontinence légale des curés « et des évêques féodaux, le fameux arrêt de 1409.... Eh bien! il n'a pas « ouvert Laurière et Laurière ne donne pas l'arrêt. » Il ne donne pas l'arrêt, c'est vrai, mais il en donne l'analyse, qu'à son tour M. Veuillot rapporte aussi, et de Laurière cite si bien d'autres pays que la France comme ayant vu s'exercer le droit du seigneur, que M. Veuillot cherche à le réfuter par des exemples tirés de l'histoire de la Savoie, de la Belgique et de l'Écosse. — Les religieux de Saint-Étienne de Nevers passent pour avoir perçu les revenus du droit en question. « On ne « manque jamais, dit M. Veuillot, de les citer avec cette dernière men« tion qui vaut une preuve pour la masse des lecteurs : *Voyez Laurière; « voyez Papon*. Oh! oh! voyons Papon! » Notre critique parcourt donc les différents endroits du Recueil d'arrêts de Papon où il pensait rencontrer quelque confirmation du fait en litige et il ne manque pas de triompher de ce qu'il ne trouve rien sur les religieux de Saint-Étienne. Mais il se garde de citer ces paroles du vieux jurisconsulte, commentateur de la coutume du Bourbonnais : « Ce royaume a demeuré plus de qua-

tre ou cinq cents ans infect de cette ordure (le droit du seigneur), sans adviser à y donner ordre et retirer le vice et exécration d'iceluy.... Il est exécrable qu'en aucuns endroits d'iceluy royaume, et mesmes en Auvergne, s'est trouvé coutume observée et tolérée, que le seigneur du lieu avoit droit de coucher la première nuit avec l'espousée. Ce sont actes barbares et brutaux, indignes non-seulement de chrétiens, mais d'hommes »

C'est ainsi que d'un bout à l'autre, absorbé par les nécessirés de sa cause, le rédacteur en chef de l'*Univers* méconnaît ou torture tout ce qui éloigne de ses vues. Il cite une longue liste d'écrivains qui n'ont point parlé, dit-il, du droit du seigneur; une partie d'entre eux en parlent expressément; il cite la grande collection diplomatique du XVIIIe siècle, si connue sous le nom de Rymer, son auteur, comme étant un ouvrage publié en 1816; on produit une pièce de l'an 1302 dans laquelle la maison de Duras joue un mauvais rôle : M. Veuillot la condamne comme ayant été fabriquée en 1820 pour nuire à l'opinion royaliste en décriant M. le duc de Duras, alors premier gentilhomme du roi, mais on lui montre qu'elle avait été imprimée en 1812, par Malte-Brun. Nous ne pouvons tout relever; nous renvoyons, pour cent autres détails, à une réponse en forme qui vient d'être faite aux assertions de M. Veuillot et dont il est temps de parler.

Il nous suffira de dire encore qu'après avoir défendu le clergé de l'imputation d'avoir jamais exercé un droit impie sur les mariages, l'auteur absout également les seigneurs laïques. Il soutient que les droits de ceux-ci, sous quelque dénomination que la malice populaire les ait désignés pour se venger d'une gêne fiscale, n'étaient pas autre chose que l'obligation imposée au serf qui voulait se marier d'en acheter la permission. Toutes ces formules d'après lesquelles, si on les prenait à la lettre, il semblerait que le seigneur fût autorisé à prélever ses droits en nature, sont à ses yeux des formules purement comminatoires. Et prenant à partie chacun des faits où l'on prétend voir ce prétendu droit du seigneur, faits qui, selon son compte, se réduiraient à une douzaine, il cherche à les détruire en détail. C'est par où finit son ouvrage.

Tel est le système, et son auteur a jusqu'à la fin le mérite d'exposer ses conclusions sans ambiguïté : « Je dis que la prétendue coutume n'a « été ni générale ni particulière, ni récente ni ancienne, ni du temps « de saint Louis, ni du temps de Clovis ; qu'elle n'a été ni une réalité « ni une figure, ni un rachat ni un tribut ; qu'elle n'a pas existé.... « Personne ne produit des textes de *lois* où de tels faits sont qualifiés « *droits*. On n'en produira point ; il n'y a rien à produire. Tout ce que « M. Dupin affirme, il ne l'a trouvé que dans des chroniqueurs cré-

« dules et dans des écrivains passionnés. Que dis-je? Il ne l'a même « pas trouvé là, car les traces du mensonge sautent aux yeux : il l'a « pris en l'air, et sa conviction repose sur quelque couplet d'opéra-« comique. »

Mais en vain une croyance vous domine; pour la prouver aux autres, il faut des preuves; et, quoique présentée d'une manière très-séduisante, la thèse si nouvelle de M. Veuillot n'avait été acceptée que par des esprits prévenus ou faciles à prévenir. Toutefois, il n'y avait point été répondu jusqu'à présent, car s'il faut peu de temps pour nier et pour détruire en colorant un brillant paradoxe, il en faut beaucoup, au contraire, pour construire sur nouveaux frais, pour trouver d'autres matériaux, pour peser avec impartialité les termes d'une contestation. Cette tâche cependant vient d'être accomplie. M. Jules Delpit, dans un volume intitulé : *Réponse d'un campagnard à un Parisien, ou Réfutation du livre de M. Veuillot sur le droit du seigneur*[1], discute pied à pied l'opinion du rédacteur en chef de l'*Univers*. M. Jules Delpit publia, il y a dix ans, un gros volume in-4° d'études sur les documents français conservés dans les archives et les bibliothèques de l'Angleterre. C'est donc un campagnard à qui l'histoire du moyen âge est familière, et dont la plume n'est point novice. Aussi, dès le premier mot, avec une véhémence trop grande mais digne du ton de son adversaire, et qui jusqu'à la fin ne se refroidit pas, il développe nettement sa pensée contenue dans cette épigraphe : « Il y a moins d'impudeur dans les mots, quels qu'ils soient, que dans le mensonge. »

Au lieu des douze exemples étriqués que M. Veuillot a réunis au bout de son livre comme au bout d'un pilon, pour mieux les écraser sous le poids de ses 350 pages de considérations générales, M. Delpit produit soixante-douze textes où il voit le droit du seigneur constaté soit expressément, soit indirectement. Il n'égare pas son lecteur à travers d'éblouissants préliminaires ; il lui met les faits sous les yeux et déroule tout d'abord ses soixante-douze textes, concluants ou non. Nous lui avons emprunté beaucoup déjà ; nous lui emprunterons encore la liste suivante que nous formons de ceux d'entre ces témoignages qui nous ont paru les plus graves.

— Et mi, comme sire de Mareuil, peut et doit avoir droit de braconage sur filles et fillettes en me dite seigneurie, si se marient. Et si ne les bracone, échéent en deux solz envers ledite seigneurie. » (Reconnaissance féodale, rendue par Jean de Mareuil, en 1228.)

1. Imp. à Bordeaux ; librairie de Dumoulin, à Paris. 1 volume in-8, de 300 pages.

— L'abbaye du Mont-Saint-Michel percevait sur les habitants du village de Verson (Calvados), un droit qu'un trouvère du XIIe siècle décrit en ces termes dans une pièce de vers intitulée : *Les vilains de Verson.*

Se vilain sa fille marie
Par dehors de la seignorie,
Le seignour en a le culage :
Trois sols en a del mariage.
Trois sols en a? Raison por quei?
Sire, je l'vos di par ma fée :
Jadis advint que le vilein
Ballout sa fille par la mein
Et la livrout a son signor
(Ja ne fut de si grant valor!)
A faire idonc sa volonté,
Anceis qu'il li eust el doné
Rente, chatel ou heritage
Por consentir le mariage.

— Un acte du XVe siècle (Archiv. de l'emp., P. 305, n° 38), porte que le seigneur de Rivière-Bourdet, en Normandie, a le droit, si on ne lui paye certaine redevance, « de aler, s'il lui plaist, couchier, avec l'espousée. »

— D'après une charte ou loi du bailliage d'Amiens, en date du 28 septembre 1507, on trouve ce privilége décrit, sous le n° 17, parmi ceux que le seigneur de Rambures exerçait dans sa terre de Drucat : « Quant aucun des subgietz ou subgiettes dudit lieu de Drucat se marye, le marié ne pœult couchier la première nuyt avec sa dame de nœupce sans le congié, licence et auctorité dudit seigneur, ou que ledit seigneur ait couchié avecque ladite dame de nœupce; lequel congié il est tenu de demander audit seigneur et à ses officiers; pour lequel congié obtenir ledit maryé est tenu de bailler un plat de viande avec deux los de bruvaigne (breuvage).

— Fléchier, le célèbre évêque de Nîmes, nous montre dans ses Mémoires sur les grands jours de Clermont, tenus en 1665, ce que le droit du seigneur était encore au temps de Louis XIV. Il raconte que le comte de Montvallat y fut condamné dans ses prétentions à l'exercice de ce droit assez commun, dit-il, en Auvergne : « Ce droit, ajoute Fléchier, donnoit, dans son origine, pouvoir au seigneur d'assister à tous les mariages qui se faisoient entre ses sujets, d'être au coucher de l'épousée, faire les cérémonies que font ceux qui vont épouser par procuration les reines de la part des rois. Cet usage ne se pratique plus aujourd'hui, soit parce qu'il seroit incompatible aux seigneurs d'être de toutes les noces de leur village et de porter leurs jambes dans les lits de tant de

bonnes gens qui se marient, que parce que cette coutume étoit un peu contraire à l'honnêteté et qu'elle exposoit les gentilshommes qui avoient l'autorité, et qui n'avoient pas toujours la modération, à des tentations assez dangereuses. Cette honteuse cérémonie a été changée en reconnaissance pécuniaire, et, par un accord mutuel, les seigneurs ont demandé des droits plus solides et les sujets ont été bien aises de se rédimer de cette loi si dangereuse à leur honneur. M. de Montvallat trouvoit que les anciennes coutumes étoient les meilleures, lorsque quelque belle villageoise alloit épouser, il ne vouloit pas laisser perdre ses droits ; et comme on le tenoit assez redoutable sur ce sujet et que l'on craignoit que la chose passât la cérémonie, on trouvoit encore plus à propos de capituler et de lui faire quelque présent considérable. Quoi qu'il en soit, il faisoit valoir ce tribut et il en coûtoit bien souvent la moitié de la dot de la mariée. »

— Un père jésuite, qui s'est illustré par sa loyauté non moins que par sa science, Daniel Papebrock, parlait ainsi vers la même époque des restes du droit du seigneur subsistant alors en Belgique : « Les vestiges de ce droit existent encore chez nous en différents cantons où les paysans payent au seigneur de la terre pour racheter, dit-on, le droit de première nuit. En effet, quoique la loi chrétienne ait supprimé l'abus honteux par lequel l'odieux paganisme attribuait au seigneur les prémices du mariage, il resta cependant un droit pécuniaire que le mari dût payer en reconnaissance du droit. (*Acta sanctor. april.*, III, 822.)

— Dans un dénombrement donné par le seigneur de Bizanos (Basses-Pyrénées), le 12 septembre 1674, on lit : « Item, temps passé les dits soubmis étoient en telle subjection que les prédécesseurs dudit dénombrant avoient droit toutefois et quantes qu'ils prenoient femme en mariage de coucher avec l'espouse la nuict la plus prochaine des nopces ; ce devoir a esté pourtant converty par sesdits prédécesseurs en cest autre, savoir : que les soubmis sont tenus et obligés, chaque fois qu'il se fait des noces dans ledit lieu, de lui porter une poule, un chapon, une épaule de mouton, deux pains, un gâteau et trois écuelles de bouillie. »

— Suivant le témoignage d'un auteur américain, les Français avaient apporté leur odieux droit du seigneur dans le Canada, où le gouverneur de Sark et plusieurs autres seigneurs des environs de Montréal s'étaient réservés le pouvoir d'exercer auprès des nouvelles mariées le droit de jambage, comme celui auquel prétendait le comte de Montvallat.

— Enfin, un dénombrement des droits qu'exerçait, en 1538, le seigneur de Louvie, déclare ceci : « Les habitants du village d'Aas, près les Eaux-Bonnes, dans les montagnes d'Ossau, sont tenus de mener la mariée au seigneur de Louvie pour qu'il en fasse à son plaisir, et s'il

arrive que le premier-né des enfants de ces mariages soit un mâle, il est franc, parce qu'il a pu être engendré des œuvres dudit seigneur en la première nuit de ses susdits plaisirs[1]. »

C'en est assez. A quoi bon discuter quand on a de pareils documents sous les yeux? A quoi bon discuter lorsqu'on sait qu'en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, tous les écrivains qui, depuis le XVI[e] siècle, ont parlé du droit du seigneur, tous les hommes de cette époque, si proche de nous, qui l'ont vu pour ainsi dire vivant encore au milieu d'eux, tous ceux même qui payèrent de leur tête en 1793 pour les anciens excès de la féodalité, tous ont parlé de ce droit ou l'ont compris comme ces textes nous le font comprendre.

Nous avons entendu des amis du paradoxe de M. Veuillot se retrancher derrière une distinction et dire : « Le droit du seigneur a existé, il est vrai, mais en fait seulement; il n'a été qu'un abus, une œuvre d'oppression condamnable et condamnée; jamais il n'a été reconnu comme droit. » Cela est ainsi à partir du XV[e] siècle; pour les temps antérieurs nous n'en savons rien; nous savons seulement qu'au moyen âge le droit s'établissait par la coutume. Mais d'ailleurs qu'importe? On ne reproche pas à la justice d'avoir consacré cette monstruosité, pas plus qu'au clergé de l'avoir admise. On reproche aux mœurs d'avoir pu la tolérer.

H. L. B.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

Études historiques et biographiques par M. de Barante, de l'Académie française. Paris, chez Didier, 1857; 2 vol. in-8.

Sous ce titre, l'illustre auteur des *Ducs de Bourgogne*, de l'*Histoire de la Convention* et de l'*Histoire du Directoire*, vient de publier la première série d'un recueil que tous les amis des études littéraires et historiques liront avec un grand intérêt, et dont la première édition est déjà épuisée. Quoique la plupart de ces notices et biographies soient connues, elles acquièrent un nouveau prix par leur rapprochement, et présentent sur les différentes époques auxquelles elles se rapportent une source d'enseignements beaucoup plus généraux que ne sembleraient le comporter de simples biographies. Presque toutes celles qui sont comprises dans le premier volume et en partie dans le second se rattachent aux mouvements politiques et aux événements qui ont changé si souvent l'état de la France et de l'Europe depuis soixante ans. Ainsi que le fait remarquer M. de Barante dans sa préface, on ne peut rappeler la vie des hommes qui ont pris part aux affaires publiques sans rap-

1. « Et si advien que lo prumer nascut sio enfant mascle, ès franc, per ço qui pourra star engendrat de las obras deudit senhor de Lobie en ladite prumère ney de sous susdits plasers » Ce texte, déjà publié dans une édition des *Fors de Béarn*, imprimée en 1842, a été reproduit par M. Bascle de Lagrèze dans une dissertation intitulée : *Essai sur le droit du seigneur*. Paris, 1855, in-8.

peler les circonstances auxquelles ils se sont trouvés mêlés et l'influence qu'ils y ont exercée. Les notices sur les chefs vendéens peuvent servir à la connaissance de cette grande guerre civile; la vie du comte de Saint-Priest, dont Versailles et la guerre de Sept ans furent le point de départ, et qui, ambassadeur durant plus de vingt ans, ministre de Louis XVI pendant l'Assemblée constituante, de Louis XVIII pendant l'Émigration, a vu les premiers jours de la Restauration, embrasse ainsi la succession des plus grands événements qui ont agité la France depuis 1789. Les biographies de M. le comte Mollien, de M. le comte de Saint-Aulaire, de M. Molé, et de plusieurs autres personnages politiques, présentent les considérations les plus élevées sur l'administration impériale, sur la Restauration et sur l'histoire parlementaire du gouvernement de Juillet, et des premières Assemblées qui lui ont succédé. Les rapports intimes d'amitié ou les relations politiques qui ont existé entre l'auteur et la plupart des hommes éminents dont il retrace la vie ne peuvent diminuer la confiance des lecteurs. « La bienveillance, dit M. de Barante, est souvent plus juste que l'aversion ou l'esprit chagrin et satirique. Lorsqu'on a pénétré dans une intime connaissance, lorsqu'on a observé les intentions plus que les opinions, le caractère plus que la conduite déterminée par l'action des circonstances, on est amené à apprécier la véritable valeur de celui dont on raconte la vie. Ce n'est pas indulgence, ni apologie, c'est justice. On peint le modèle tel qu'on l'a vu de près ; et souvent deux portraits peuvent être ressemblants et différer par le coloris; les portraits de Saint-Simon qui ont tant de relief et de vie sont parfois calomnieux.... »

Le second volume des *Études* reproduit, avec d'autres notices sur nos principaux historiens, plusieurs des discours prononcés par M. de Barante dans les séances générales annuelles de la Société de l'histoire de France, dont il est président, depuis son origine, en 1832. On y trouve l'appréciation approfondie de quelques-uns des ouvrages publiés par la Société.

Deux autres volumes compléteront cet intéressant recueil sous le titre d'*Études littéraires et historiques*. Ils contiendront plusieurs morceaux inédits d'une assez longue étendue, en particulier une histoire du Parlement avant la Fronde.

Voici la liste des notices qui composent les deux volumes déjà publiés :

Tome Ier. — Cathelineau. — Bonchamp. — Lescure. — L'abbé de Folleville. — D'Elbée. — Henri de La Rochejaquelein. — Le prince de Talmond. — Bernard de Marigny. — Carrier. — Sombreuil. — Stofflet. — Charette. — Bernier. — Louis de La Rochejaquelein. — Le général Desaix. — Le comte de Saint-Priest. — Camille Jordan. — Le général Foy. — Caulaincourt, duc de Vicence. — Gouvion-Saint-Cyr. — Discours prononcé à la Chambre des pairs (1838), à l'occasion du décès de M. le marquis d'Osmont. — Éloge du prince de Talleyrand (*id.* 1838). — Notice sur la vie et les ouvrages de M. le comte de Montlosier. — Le baron Mounier. — Le comte d'Haussonville. — Le comte Mollien. — Le comte de Saint-Priest.

Tome II. — Notice sur M. le comte de Pontécoulant. — Sur le comte Louis de Saint-Aulaire. — Éloge de M. le comte Molé. = *Études historiques*. — De l'Histoire. — Grégoire de Tours. — Froissart. — Comines. — Brantôme. — Pasquier. — Vertot. — Guérard. — Notice historique sur la ville de Riom. — Sur la ville de Thiers. — Sur la ville de la Roche-sur-Yon. — Napoléon-Vendée. — Des *Essais sur l'histoire de France*, par M. Guizot. — Discours prononcé à la séance de la Société de l'histoire de France, le 8 mai 1843. — Sur Richer, *Histoire de son temps* (Société de l'histoire de France.) — Sur l'*Histoire de Philippe-Auguste*, par M. Capefigue. — Sur l'*Histoire des Français*, par M. Monteil. — Introduction à la *Chronique du religieux de Saint-Denis* (publiée par M. Bellaguet dans la Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France.) — Sur les *Remontrances*. — Sur le *Journal d'un bourgeois de Paris* (Société de l'Histoire de France.)

J. D.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation, rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 AOUT 1857,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est adoptée.

M. le Président proclame membre de la Société, après avoir soumis sa nomination à l'approbation du Conseil :

961. — M. le duc D'AUMALE, à Twickenham, près Londres, présenté par M. A. Passy. Son correspondant à Paris sera M. Cuvillier-Fleury.

Dons offerts à la société.

De la part de M. Magnin :

Moule en plâtre du crâne de Jean sans Peur, duc de Bourgogne ; exécuté par les soins de la Commission d'antiquités du département de la Côte-d'Or.

Par le Ministère de l'instruction publique :

Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts, t. III, n° 12. Paris, 1857, in-8.

De la part de diverses sociétés savantes :

Bulletin monumental, par la Société française pour la conservation des monuments, t. III, n° 5. Caen, 1857, in-8.



Bulletin de la Société des antiquaires de France, 2e trimestre de 1857. Paris, in-8.

Annuaire départemental, publié par la Société d'émulation de la Vendée, 3e année, 1856. Napoléon, 1857, in-8.

De la part de l'auteur :

Notice générale des antiquités de Vichy-les-Bains (Allier), par M. J. M. Chauvet. Cusset, 1851, in-8.

Correspondance.

M. le Ministre de l'Instruction publique adresse à M. le Président de la Société une lettre contenant l'invitation d'assister, avec les autres membres du bureau, à la solennité de la distribution des prix du Concours général, qui aura lieu le 10 août à la Sorbonne.

— M. V. Derode, secrétaire perpétuel de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, adresse le programme des sujets de prix qui sont mis au concours pour 1858 et 1859 (médailles d'or de 300 fr.).

Les sujets historiques sont les suivants :

Pour 1858, une étude biographique sur l'un des hommes remarquables nés à Dunkerque ou dans l'arrondissement, et morts avant 1850. — Histoire maritime et commerciale de Dunkerque.

Pour 1859, Histoire des troubles religieux au XVIe siècle dans le nord de la France, et particulièrement dans la Flandre maritime. — De l'influence de la domination espagnole dans la Flandre, au point de vue des lois, des mœurs et des institutions.

Travaux de la Société.

M. le Président dépose le tome IV et dernier des *Mémoires de Mathieu Molé*, édités par M. Aimé Champollion, 1 vol. in-8 de LXXXIV et 580 pages.

Le secrétaire fait connaître l'état des impressions :

Chroniques de Monstrelet, tome Ier. Feuilles tirées jusques et y compris la 17e.

Miracula Sancti Benedicti, feuilles 1 à 6 en bon à tirer ; feuilles 7 et 8 chez l'auteur.

Annuaire de 1858, feuille 1re en bon à tirer ; feuilles 2 et 3 en pages ; feuille 4 en composition.

Chroniques de J. de Wavrin, au même point qu'en mai dernier.

Topographie ecclésiastique de la France (annuaire de 1854) : sans changements depuis la dernière séance.

— Sur la proposition de M. le président du comité des fonds, le Conseil considérant que l'achèvement de ce dernier travail (*Topographie ecclésiastique*), qui devait composer l'Annuaire de 1854, peut, à raison de son étendue et de ses difficultés, entraîner encore quelques délais, et qu'il est urgent de rétablir la régularité des publications de la Société en comblant aussi prochainement que possible cet arriéré, prend la décision suivante : Le comité de l'Annuaire fera choix d'un travail prêt à être imprimé dans le plus bref délai, et qui composera l'Annuaire de 1854. Aussitôt que la portion de la *Topographie ecclésiastique de la France*, qui était destinée à cet Annuaire, et dont 350 pages sont déjà tirées, et plus de 150 composées, sera terminée sans lacunes, et comprendra plusieurs grandes Provinces ecclésiastiques complètes, suivant le plan de l'auteur (M. J. Desnoyers), il formera l'Annuaire dont la publication sera la plus prochaine. Le Conseil autorise même le comité à devancer, à cet effet, de plusieurs mois l'époque habituelle de la mise au jour de l'Annuaire. Ce qui est imprimé suffirait, il est vrai, et au delà, pour former un Annuaire ordinaire; mais il reste encore quelques lacunes, et le Conseil trouve aussi plus convenable, d'après l'opinion de M. N. de Wailly, de ne point tronquer les notes de ceux des diocèses dont les tableaux seuls sont déjà imprimés, afin de se conformer au plan suivi par l'auteur dans les premières parties de l'ouvrage.

— M. le président du comité de publication fait connaître l'avis du comité sur le projet de publier un complément des *Mémoires du comte de Brienne*, dont le manuscrit avait été communiqué dans une précédente séance par M. de Bouis, de la part de M. Cherest.

Ces mémoires sont en partie inédits, mais non entièrement neufs; ils sont plutôt anecdotiques qu'historiques, et ne sont pas assez étendus pour former seuls un volume. Le comité n'est pas d'avis d'en décider la publication, quelque intérêt qu'ils puissent offrir. Toutefois, M. de Monmerqué est invité à voir s'il ne les jugerait pas de nature à compléter le volume des Mémoires de Beauvais-Nangis, dont il s'occupe depuis plusieurs années pour la Société.

— M. le président du comité des fonds fait connaître au Conseil les conditions auxquelles Mme veuve Renouard offre d'ajouter à son dépôt actuel des ouvrages de la Société, ceux qui étaient précédemment dans les magasins de M. Lahure. Le comité est autorisé à accepter les conditions offertes.

— Le Conseil autorise la remise d'un exemplaire des œuvres de Th. Bazin à M. Hauréau, qui offre d'en faire le sujet de plusieurs articles dans le journal le *Siècle*.

La séance est levée à 4 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Nous avons donné précédemment (*Bulletin* de 1857, p. 37) un extrait de l'important travail de M. Ad. Berty sur la topographie de l'ancien Paris, extrait contenant une vue générale, une sorte de préface de l'histoire de la rue des Poulies. Nous poursuivons cette publication. Aujourd'hui l'auteur passe aux détails en commençant à décrire, les documents en mains, chaque hôtel, chaque maison, chaque terrain du quartier du Louvre et des Tuileries.

Rue des Poulies. — Côté occidental.

PAROISSE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS.

JUSTICE ET VOIRIE DE L'ÉVÊCHÉ. CENSIVE DU CHAPITRE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS.

Hôtel de Bourbon. Il n'est pas vrai que, comme l'a dit Jaillot, l'origine de l'hôtel de Bourbon soit presque contemporaine de Philippe Auguste, et l'assurer, c'est faire une erreur d'un siècle; les renseignements suivants, recueillis sur les documents originaux, en sont une preuve.

Les sires de Bourbon ne possédaient rien dans le voisinage du Louvre, lorsque, le jeudi avant la Saint-Laurent, l'an 1303, Louis, fils aîné du comte de Clermont, acheta, pour 1400 livres parisis, une maison qui avait été à Oudart de Neufville, et que l'acte de vente énonce : « Séant à Paris, ou fossé Saint-Germain-l'Aucerrois.... en la censive du chapitre de l'église de Saint-Germain dessus dit, tenant d'une part à la meson du Noier, qui est au prieur de la Charité-sur-Laire (*sic*), et de l'autre part à la meson qui fu Robert Evrout, abboutissant par derrières au manoir dudit Robert. » Cette première acquisition fut suivie de celle de la maison d'Evrout, qui fut vendue en trois fois; savoir : 1° un quart nous ignorons quand ; 2° un second quart le samedi avant la Mi-Carême, 1308, par Gérard dit Larde, et Jehanne Gu-

dinne qui l'avait eu par héritage de Marie, la femme de Robert Evrout, lequel était bourgeois de Paris, mais habitait Compiègne. Ce second quart est dit : « Séant.... sus la rivière, si comme l'en va au Louvre.... tenant d'une part à la meson Vivien le Portier, et d'autre part à Pierre le Bourssier (qui tenait le reste), et par derrières au manoir monseigneur Enguerran de Marigny (hôtel d'Alençon) » ; il était de la censive de Saint-Denis de la Chartre, et par conséquent il était compris dans une zone de 25 toises de large à partir de la rue d'Autriche; il renfermait en outre « la quarte partie de onze hostises séanz en la rue d'Osteriche » et la moitié d'une maison que l'on disait « à la Cage, séant en Hosteriche, tenant à la meson Jehan du Droiz, d'une part, et d'autre part à la meson Homart de la Marche. » Le tout fut vendu au prix de 320 livres de bons parisis. La troisième et dernière partie de la propriété d'Evrout, en formant la moitié, et qui était aussi en censive de Saint-Denis de la Chartre, fut vendue 900 livres le vendredi avant les Brandons, 1312, par ce Pierre le Boursier que nous venons de nommer et Perrenelle la Ramonnière; le lot est énoncé dans l'acte de vente « moitié d'une grande meson.... qui fu feu Robert Evrout.... sus la rivière de Sainne, près de la porte du Louvre.... tenant à la meson Jehan Gudin d'une part, et d'autre part à l'autre moitié de ladite meson, que noble homme et puissant monseigneur Loys de Clermont, chamberier de France, sire de Bourbonnois, ainzné filz du conte de Clermont, tient à présent...; de rechef plusieurs mesons ou estages assis en la rue de Hosteriche, ou renc pardevers ladite grant meson, tenant à icelle grant meson, et à la court d'icelle, en la censive dessus dite. De rechef la moitié d'une petite meson assise en ladite rue, à l'opposite des antiens mesons (de l'autre côté de la rue), et estages dessus diz, tenant à la meson Jehan du Pont. »

On peut, au moyen des textes qui précèdent, se faire une idée assez nette de ce que devait être l'hôtel de Louis de Bourbon. La forme, en plan, se rapprochait de celle d'une croix irrégulière, dont trois branches aboutissaient sur les voies publiques (quai, rues des Poulies et d'Autriche) circonscrivant l'îlot ; et la quatrième aboutissait à l'hôtel de Marigny. On ne voit point que cette bizarre disposition ait eu lieu de se modifier beaucoup avant la fin du XIVe siècle. A cette époque l'hôtel fut rebâti après avoir été considérablement augmenté au moyen de nombreuses acquisitions, qui, quoi qu'on en ait écrit, n'intéressèrent en rien l'hôtel d'Alençon, et consistèrent seulement dans la suite de maisons que nous allons indiquer, en suivant, autant que possible, l'ordre topographique, assez confus, résultant des titres obscurs dont nous nous aidons.

Sur la rue des Poulies : la maison du Noyer, qui appartenait

au Prieur de la Charité-sur-Loire, et était contiguë à cette première maison achetée en 1303. Elle fut obtenue, le 13 février 1385, en échange de deux autres situées à la porte Bordelle. Elle faisait hache au derrière des deux suivantes. — La maison de l'Image-Notre-Dame, contiguë à la précédente, acquise pour 200 francs, le 26 mars 1384, de Pierre de Beauvais, dit du Noyer. — Autre maison contiguë, qui paraît être la même qu'une dont la moitié fut achetée le 29 mai 1389. — La maison des Cauches, Coches, Coiches ou Coqueletz, contiguë, achetée 900 francs, de Robert Ridel, le 16 septembre 1388.

Sur le quai : Maison contiguë à une maison vide faisant le coin du quai, achetée le 8 mai 1353. — La maison de l'Image Sainte-Catherine, achetée le 29 juin 1395, pour 400 écus à la couronne. — La maison de la Barbe-d'Or, contiguë, achetée avec la suivante pour la somme de 1000 francs, le 16 février 1389. Le 26 mai 1385, il avait déjà été fait acquisition d'une place de 4 toises 2 pieds de long, sur 2 toises 2 pieds de large, située au derrière de la maison de la Barbe-d'Or; sur cette place, en 1399, se trouvait la cuisine de l'hôtel de Bourbon. — La maison du Plat-d'Estaing, contiguë, et appartenant à Robert Roussel. — La maison de l'Escu de France, contiguë, achetée le 10 avril 1388. Le 26 mai 1365 il avait aussi été fait acquisition d'une place derrière cette maison, et qui tenait à la partie postérieure de l'hôtel du Noyer; il y avait alors des étables, et elle mesurait 4 toises 2 pieds de long, sur 4 toises 4 pieds de large. La maison de l'Escu de France et toutes celles qui précèdent étaient de la censive du chapitre Saint-Germain l'Auxerrois; toutes celles qui suivent étaient de la censive du prieuré Saint-Denis de la Chartre. — La maison de l'Escu de Bretaigne, achetée 200 francs le 19 décembre 1385. — La maison du Fer-à-Moulin, contiguë, achetée le 23 mai 1386 (?). — Autre maison contiguë, acquise le 31 décembre 1385. — Deux autres maisons contiguës, la première à Jean Monet, la seconde à Jean Chaut. — Autre maison contiguë, achetée le 10 décembre 1395. Elle avait, hors œuvre, 9 toises de profondeur, 16 pieds de largeur au bout vers l'hôtel de Bourbon, et 15 et demi seulement sur le quai. — Deux places vides, contiguës, ayant appartenu à Simon Vergal. La seconde, où il y avait eu une maison appartenant à Jehan de la Haute-Maison, faisait le coin oriental du quai et de la rue d'Autriche. — Maison contigue, dite de la Nasse, à laquelle aboutissaient les places précédentes. — Une maison appartenant à Thomas du Moret. — Maison contigue, achetée le 22 novembre 1389. Nous avons encore rencontré la mention de quelques autres propriétés, mais en termes trop vagues pour que nous puissions mettre le renseignement à profit. Nous sommes sûr toutefois que le nombre total

des maisons acquises depuis le commencement du siècle, n'excéda point une trentaine, et conséquemment il est entièrement invraisemblable que le duc de Bourbon eut affaire à 300 vendeurs, comme on lit dans l'ouvrage de Sauval, qui cite, parmi les maisons achetées, celle du maréchal Mathieu de Trie, dont il ne nous est parvenu aucune indication, et celle du comte d'Etampes auquel rien n'appartenait probablement, dans cette région, que les propriétés rapprochées de la rue Saint-Honoré et dont nous parlerons plus loin. En fait de demeures seigneuriales, nous avons seulement vu qu'en 1355 le *seigneur d'Attichi* avait, sur le quai, une maison qui tenait à une autre contiguë à celle de Michel Le Normand ; cette dernière était attenante à une quatrième touchant à la « maison vuide » faisant le coin de la rue du Noyer ou des Poulies : les unes et les autres ont été certainement englobées dans l'hôtel de Bourbon.

La reconstruction de l'hôtel de Bourbon ne semble pas avoir eu lieu avant 1390, car c'est le 23 avril de cette année que fut donné l'alignement sur le quai. Cet alignement ne suivit pas les anciens vestiges, mais l'encoignure de la rue des Poulies étant conservée, il déplaça de 15 pieds, vers le midi, celle de la rue d'Autriche, en empiétant sur la chaussée du quai, ce qui valut à l'évêque de Paris une indemnité de 100 livres. L'alignement sur la rue des Poulies fut donné assez longtemps après le 1er mai 1397, et la prise de terrain qui en résulta fut évaluée à 40 livres. A cette époque, l'hôtel de Bourbon devait être en grande partie rebâti, puisqu'il est appelé « le grant hostel neuf » dans une charte de 1396. Au mois de février 1397, le roi permit d'y conduire « le gros d'un poys de l'eaue des fontaines » qui venaient au château du Louvre.

En 1418, au moment où les Bourguignons chassèrent de Paris les Armagnacs, l'hôtel de Bourbon fut pillé, et le duc ayant cessé pendant plusieurs années de payer les cens dus au chapitre Saint-Germain-l'Auxerrois, celui-ci, le 4 novembre 1425, obtint, en vertu du privilége aux Bourgeois, que l'hôtel lui fût adjugé. Cette circonstance décida le duc à en faire don, le 20 décembre 1426, au duc de Bedford, régent du royaume, au nom de Henri V, à la charge d'acquitter les redevances arriérées. Dans la suite, les Anglais ayant été expulsés de la capitale, le duc de Bourbon rentra en possession de son manoir, et deux transactions eurent lieu en 1448 et 1459, entre lui et le Chapitre, pour l'amortissement définitif des sommes qui restaient à payer.

L'arrêt de confiscation rendu le 27 juillet 1527, contre le connétable de Bourbon, comme traître, fut le commencement de la ruine de l'hôtel. On le démolit en partie ; on dérasa par exemple la petite tou-

relle en encorbellement du coin de la rue des Poulies ; on brisa les écussons, on barbouilla les portes de ce jaune que le bourreau appliquait aux maisons des coupables de haute trahison. Cependant François Ier y logea son premier écuyer. De nouvelles mutilations s'effectuèrent à la fin du XVIe siècle, lorsqu'on perça, à travers les dépendances, une rue allant au Louvre, mais on respecta la chapelle et la grande salle où se tinrent les États généraux, en 1614, et qui servit de théâtre pour la cour sous Louis XIII et Louis XIV. L'hôtel avait été acheté, dit-on, 300 000 livres, par Marie de Médicis ; nous ignorons de qui et à quelle date. En 1664, la résolution d'élever l'aile orientale du Louvre moderne nécessita la destruction de la plus grande partie du *Petit-Bourbon*, ainsi qu'on disait alors ; la chapelle particulièrement disparut. Dans ce qui restait, divisé en deux parties, on établit, vers le nord, les écuries de la reine, et, vers le midi, le garde-meuble de la couronne, à l'usage duquel on fit servir plusieurs des anciens bâtiments. Le tout fut rasé en vertu des lettres patentes du mois de décembre 1758, relatives au dégagement des abords du Louvre. Le commencement de la démolition précéda même l'apparition des lettres, car elle fut entamée le 20 septembre, suivant un passage du journal de Barbier. Le terrain est resté vague ensuite. En 1830, il était entouré d'une ignoble clôture de bois qui, le 29 juillet fut en partie arrachée pendant la prise du Louvre. Le lendemain, on y enterra les cadavres d'un certain nombre de combattants, et l'on y éleva un tombeau provisoire qui a été conservé jusqu'à la translation des ossements des victimes de la révolution, dans les caveaux de la colonne de Juillet. Aujourd'hui c'est un jardin dépendant du Louvre, et orné d'une riche clôture en fer doré.

L'hôtel de Bourbon devait être un des plus magnifiques du vieux Paris. On n'en connaît point de plan complet ; mais nous en avons découvert deux qui, d'ailleurs fort bien faits, reproduisent ce qui fut conservé des anciens bâtiments après la démolition de 1664. Il en existe en outre plusieurs vues qui concordent entre elles, et avec les plans. De ces vues, la meilleure est celle qu'offre le tableau de Saint-Germain des Prés, exécuté avant le saccagement de 1527. Nous la reproduisons ainsi que les quelques gravures du XVIIe siècle qui en donnent la meilleure idée. La façade, sur la rivière, était formée d'abord d'un corps d'hôtel de neuf toises de largeur, qui faisait le coin de la rue des Poulies, était muni d'une petite tourelle en saillie sur l'encoignure, et couvert d'un toit en pavillon, surmonté de lucarnes. Venait après, un édifice rectangulaire de 12 toises de longueur sur 5 toises de largeur, dirigé perpendiculairement au quai, sur lequel il faisait front. C'était le principal corps d'hôtel ; il était divisé intérieurement en trois travées

par deux rangs de colonnes, et s'ouvrait sur la cour, vers le Louvre, par une suite d'arcades. On remarquait au dessous de son pignon une sorte de balcon fermé, dans le genre de ceux que les Anglais nomment *oriels*, dont le petit toit était revêtu de plomb et couronné des armes de Bourbon [1]. La balustrade du balcon, découpée à jour, avait pour motif un agencement de fleurs de lis et de lettres capitales dont la réunion formait le mot ESPÉRANCE (devise de l'ordre du Chardon fondé par le duc d'Orléans); et ces fleurs ainsi que ces lettres étaient « enchassées dans des bâtons recroisés ou lozangés à double orle, ouvertes et alternativement entières et à demi [2]. » Contigu au corps de logis dont nous parlons, s'étendait ensuite jusqu'à la rue d'Autriche, un bâtiment de 4 toises de largeur environ, dont le toit en appentis, était décoré de lucarnes à jour. Il renfermait une longue galerie, promenoir ordinaire des ducs, qui, enrichie de peintures « exquises » et resplendissante de dorures, était, pour cette raison, appelée la *Galerie dorée*. « De fait, dit Sauval, alors il n'y en avoit point en France qui l'égalât ni en grandeur, ni en assiette. » C'est dans le bâtiment de la galerie et vers son dernier tiers qu'était percée la grande porte de l'hôtel, laquelle, très-richement décorée et chargée aussi de dorures, avait nom la *Porte dorée*. Les vantaux en étaient ferrés de gros clous de cuivre doré. En haut de la porte et dans toute sa largeur, était sculptée « une ceinture.... enlacée en rouleau, bordée de chaque côté et tout du long, de clous dorés, au lieu des perles qu'on voyait à celle des chevaliers; et enfin attachée avec un ardillon par un bout et par l'autre avec une boucle, l'un et l'autre émaillés de verd, ébarbillonnés et déchiquetés comme la tête d'un chardon. » Au milieu de chaque vantail apparaissait de même la ceinture de l'ordre du Chardon, avec le mot Espérance, et avant que le bois des panneaux fût rompu comme il l'était au XVII[e] siècle, il devait se trouver en bas une ceinture sculptée, faisant pendant à celle du haut.

Relativement à la disposition des bâtiments, un ancien plan manuscrit, du XVI[e] siècle, nous en donne seul un aperçu, malheureusement

1. « Ce corridor (l'oriel,) est couvert de plomb, sur le sommet duquel sont eslevées les armes de Bourbon : De France, sans nombre, au baston de gueules brochant sur le tout, comme on le voit plus clairement aux vitres de la chapelle de Bourbon, portées et soutenues par des anges. Ces armes, sur ledit corridor, sont couchées sur le costé droict et tymbrées au mézail tarré de front. Ainsi qu'il appartient à haut et puissant seigneur. » André Favyn, *Théâtre d'honneur*, p. 781, Au XVIII[e] siècle on croyait à tort que ce balcon était celui où s'était placé Charles IX, le jour de la Saint-Barthélemy, pour tirer sur les protestants.

2 Sauval, t. II, p. 210, et Favyn, *loco cit*.

peu précis, et qu'éclaircissent médiocrement les indications que nous a fournies un inventaire fait en 1457, et que nous renvoyons en notes [1]. Sauval mentionne la grande salle, dont le comble était si haut qu'il semblait de niveau avec celui de Saint-Germain l'Auxerrois, et qui, assure-t-il, était plus vaste qu'aucun autre du royaume, n'ayant pas moins de 35 toises de longueur sur 18 pas de largeur. L'une de ces dimensions pourrait convenir à la galerie du quai, mais l'autre ne saurait s'y appliquer, et les plans ne laissent pas voir la place d'un édifice aussi considérable, en dehors de ceux que nous connaissons [2]. Pour la chapelle, on sait qu'elle était orientée et voisine de l'hôtel d'A-

1. « Chambre de l'Ermeurerie. — Chambre haulte du paveillon d'emprès l'orloge. — Chambre basse dudict paveillon. — Grant chambre apparez. — Petite allée juxte la gallerie. — La garde-robe de Madame. — La chambre Madame joignant la chambre Monseigneur. — En la haulte chappelle. — Chambre joignant la chambre Monseigneur. — En l'oratoire. — La gallerie sur la rivière. — Chambre du bout de ladite gallerie. — Ou (au) retraict de ladite chambre, sept panneaux de verre, telz quelz. — La grant salle dudit hostel de parement. — L'eschansonnerie. — Grant cuisine. — Au garde-manger. — Petite chambre sur ladite cuisine — En la librairie. — En la chambre basse, plancher de boys, près le puys des estuves. — Dessus le four des estuves, près le puys fut trouvé une chaudière, et une fontaine à biberon de cuivre. — Item en la chambre d'auprès les estuves, furent trouvés deux pourtraictures de morts avecques leurs lances. — Es baignouères dudit hotel, furent trouvez grans cuves à baigner, de bois d'Irlande. — Estuves d'emprès les baignouères. — Chambre près la gallerie, près le préau. — Une chambre appellée la chambre Mons[r] de Lyon, joignant la grant gallerie, devers le Louvre. — Chambre de la tapicerie. — Chambre au bout d'icelle. — Chambre du portier. — Estable du four. — Chambre de dessus ledit four. — Deux estables joingnant l'escuierie (les écuries étaient le long de la rue d'Autriche). — Estable joignant icelle. — Chambre de la penneterie, près la grant salle. — La chambre au-dessus de la fruiterie. — La haulte chambre joingnant la chambre baudequin (tendue de la riche étoffe appelée *baudequin*). — Grant chapelle. — Oratoire. — Chambre basse du concierge. — Chambre haulte dudit concierge. — Ou hault paveillon. — Chambre de la trésorerie. » — On lit dans un passage de l'inventaire : « Item en la plupart dudit hostel n'y a nulles fenestraiges assis en fenestres, et aussi en la plus part où il y a fenestres assis en chassiz tant en galleries que ailleurs n'y a nulles verrières. »

2. Le 2 mai 1515 la duchesse de Bourbon donna à louage à M[e] Jehan Legrant « La grant salle basse de l'ostel de Bourbon, à Paris, avec la galerie basse estant au bout de ladicte salle, auprès de la chapelle d'iceluy hostel, qui, » est-il ajouté dans l'acte, « a servy de fourrière, durant que madicte Dame a esté dernièrement par deçà. » Puisque la galerie basse étant au bout de la grande salle, se trouvait près de la chapelle de l'hôtel, il est certain que la grande galerie du bord de l'eau n'est pas celle qui renfermait la grande salle. La grande salle, suivant toute apparence, faisait partie du corps d'hôtel à pignon sur le quai.

lençon. Comme dans le reste du palais, on y avait prodigué les sculptures, la peinture et l'or; les écussons aux armes de Bourbon et les emblèmes de l'ordre du Chardon. Les fenêtres, aux splendides vitraux coloriés, étaient terminées par des fleurs de lis [1], et, auprès de l'autel, se trouvait « un oratoire de menuiserie à claire-voye » avec quatre panonceaux; le premier aux armes de Charles VI, le second aux armes du dauphin, le troisième aux armes de Louis II, duc de Bourbon qui fit bâtir la chapelle [2], et le quatrième aux armes d'Anne, dauphine d'Auvergne, sa femme. Le clocher de la chapelle, qui s'élevait fort haut au-dessus du toit, était, au dire de Favyn, « enceint et entouré d'un cercle de plomb doré, chargé en façon de chappeau ducal, de fleurs de lyz deschiquettées en teste de chardons. »

La superficie totale de l'hôtel de Bourbon était d'environ 2800 toises.

Hotel de Combaut. D'abord maison sans désignation, partie de l'hôtel de Bourbon, aboutissant à la cour de cet hôtel et y ayant issue [3]. Après avoir été acquis par la duchesse de Bourbon, il passa en héritage à la duchesse d'Angoulême, mère de François Ier. Cette princesse, par lettres du 1er juillet 1528, en fit don à Jehan le Verrier, dit de Nismes, premier valet de chambre du roi, et à sa fille Jeanne; libéralité confirmée par François Ier le 21 mars 1532, et par Henri II, le 1er juin 1547. En 1571, la maison appartenait au seigneur de Houlles, mari de Jeanne le Verrier. Démolie vers 1583, lorsqu'on perça la rue du Petit-Bourbon, elle laissa une place vide qui, peu de temps après, fut achetée 1830 livres par Robert de Combaut, maître d'hôtel du roi. Il y fit construire un hôtel qui prit son nom, et fut, le 22 juillet 1602, cédé par sa veuve, Louise de la Béraudière, à François de la Béraudière, abbé commendataire de Noailles. L'hôtel de Combaut passa ensuite au duc d'Orléans, frère de Louis XIII. Jean du Buisson qui l'acquit de lui, le 11 avril 1647, le revendit le 30 juin 1666 et pour la

1. Nous interprétons que les frontons couronnant les baies avaient un amortissement en forme de fleur de lis, ou que le réseau des fenêtres était disposé en forme de fleur de lis, ainsi qu'il s'en voit un exemple dans l'église Saint-Séverin, mais d'un siècle environ plus moderne que ne devait être la chapelle de Bourbon.

2. Les lettres C et V « pratiquées par l'architecte dans les pierres de la croisée.... ouverte au-dessus du portail de la chapelle, » ont fait croire qu'elle avait été commencée sous Charles V.

3. Si Sauval ne s'est point trompé en affirmant que, sous le règne de Philippe le Long, le maréchal Mathieu de Trie avait une maison située entre l'hôtel de Bourbon et celui d'Alençon (t. II, p. 51), cette maison pourrait être la même que celle qui est devenue l'hôtel Combaut.

somme de 600 000 francs, au roi Louis XIV, qui en avait besoin pour l'agrandissement du Louvre.

La suite à un prochain numéro.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 7 août, a décerné les deux premières médailles du concours des antiquités de la France, *ex æquo*, à M. Deloche, pour ses *Études sur la géographie historique de la Gaule au moyen âge, et en particulier sur les divisions territoriales du Limousin ;* et à M. Rossignol, pour son ouvrage intitulé : *Alise, études sur une campagne de Jules César*, br. in-4°. La troisième médaille est partagée entre M. Fabre, pour ses *Études historiques sur les clercs de la bazoche*, 1 vol. in-8°, et M. Labarte, pour ses *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge*, 1 vol. in-4°.

Rappel de mentions très-honorables : 1° A MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, pour le t. II de leur ouvrage intitulé : *Anciens évêchés de Bretagne. Histoire et monuments ;* in-8°. 2° A M. Lepage, pour ses *Recherches sur l'origine et les premiers temps de Nancy ;* in-8°.

Des mentions très-honorables sont accordées : 1° A M. Tastu, pour son mémoire manuscrit intitulé : *La Croisade de 1285 et les événements qui l'amenèrent, d'après quelques chartes inédites des archives de la couronne d'Aragon et les chroniques contemporaines ;* 2° A M. Bulliot, pour son ouvrage intitulé : *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays Éduen ;* 1 vol. in-8°. 3° A M. Doublet de Bois-Thibault, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Recherches historiques sur l'ancien monastère de Saint-Martin-au-Val-les-Chartres* (*Eure-et-Loir*).

Des mentions honorables sont accordées : 1° A M. O. des Murs, pour son *Histoire des comtes du Perche, de la famille des Rotrou ;* 1 vol. in-8°. 2° A M. A. Darsy, pour son ouvrage intitulé : *Gamaches et ses seigneurs ;* 1 vol. in-8°. 3° A M. Bizeul (de Blain), pour sa brochure intitulée : *Des Nannètes aux époques celtique et romaine*, 1re partie. *Époque celtique ;* in-8°. 4° A M. Henri Ouvré, pour ses deux ouvrages intitulés : l'un, *Essai sur l'histoire de Poitiers depuis la fin de la Ligue jusqu'à la prise de la Rochelle ;* 1 vol. in-8° ; l'autre, *Essai sur l'histoire de la Ligue à Poitiers ;* 1 vol. in-8°. 5° A M. Ernest Mourin, pour son ouvrage intitulé : *La Réforme et la Ligue en Anjou ;* 1 vol. in-8°. 6° A M. de La Quérière, pour son travail manuscrit intitulé : *Saint-Cande-le-Jeune, ancienne paroisse de la ville de Rouen, supprimée en l'année* 1779. 7° A M. l'abbé Barrère, pour son *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ;* 2 vol. in-4°. 8° A M. l'abbé Desroches, pour ses *Annales civiles, militaires et généalogiques du pays d'Avranches, ou de toute la basse Norman-*

die; 1 vol. in-4°. 9° A M. Léon Puiseux, pour sa brochure intitulée : *Siége du château de Caen par Louis XIII. Épisode de la guerre civile de* 1620*;* in-8°. 10° A M. Faucillon, pour sa brochure intitulée : *La faculté des arts de Montpellier* (1242 *à* 1790)*;* in-8°.

L'Académie maintient le premier prix (Gobert), à M. B. Hauréau, auteur de la continuation du *Gallia christina* (*Province de Tours*)*;* 1 vol. in-f°. Le second prix est décerné à M. Digot, auteur de l'*Histoire de Lorraine;* 6 vol. in-8°.

L'Académie ne décerne pas cette année le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, mais elle accorde une mention très-honorable à M. Cohen, pour son ouvrage intitulé : *Description générale des monnaies de la République romaine, communément appelées médailles consulaires* ; 1 vol. in-4°.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

67. — *Abrégé de l'histoire de la réforme en Allemagne*, depuis Luther jusqu'à la paix d'Augsbourg (1517-1555) ; par Charles-Philippe Eberhardt, pasteur à Coucelles-Chanssy (Moselle). In-16, 40 p. Metz, imp. Alcan ; Paris, lib. Grassart.

68. — *Allocution* prononcée le lundi 2 mars 1857 par M. l'abbé Duquesnay, curé de Saint-Laurent, en l'église de la Madeleine, à la mémoire de Jacques Cœur, argentier du roi Charles VII, pour l'Association des inventeurs et des artistes industriels. In-8, 8 p. Paris, imp. Juteau ; Bolle-Lassalle, 68, rue de Bondy.

69. — *André des Bordes;* épisode de l'histoire des sorciers en Lorraine ; par Henri Lepage, archiviste du département de la Meurthe. In-8, 55 p. Nancy, Wiener.

70. — *Chroniques de Touraine* (supplément aux) ; par André Salmon, archiviste honoraire de la ville de Tours, etc. Publié par la Société archéologique de Touraine. In-8, xxxix-67 p. Tours, imp. Ladevèze ; lib. Guilland-Verger ; Paris, lib. Dumoulin.

71. — *Constructions et sépultures gallo-romaines*, découvertes dans la commune de Menneval, près Bernay (Eure) ; par MM. Léon Métayer et Gardin fils. 3ᵉ rapport. In-4, 16 p. Bernay, imp. Lefèvre.

72. — *Discussion* historique et impartiale sur l'époque de l'établissement de la foi chrétienne dans les Gaules, et principalement sur l'origine des églises de Limoges et de Mende; par l'abbé J. B. E. Pascal, ancien curé, chanoine honoraire, membre du clergé de Paris. In-8, 118 p. Imp. à Toulouse; Paris, Bray.

73. — *Documents* historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue dans les temps anciens et modernes. Tome III. In-8, VIII-804 p. Rodez, imp. Ratery.

74. — *Dubay, en Vivarais*, baron, seigneur de Cros, Cevelas, Abeilhouse, et coseigneur de la baronnie de Boffres. In-8, 36 p. et planches d'armoiries. Valence, imp. et lib. Marc-Aurel.

75. — *Dictionnaire des cardinaux*, contenant des notions générales sur le cardinalat, la nomenclature complète, par ordre alphabétique, des cardinaux de tous les temps et de tous les pays; la même nomenclature par ordre chronologique; les détails biographiques essentiels sur tous les cardinaux sans exception; de longues études sur les cardinaux célèbres, qui, en si grand nombre, ont rempli un rôle supérieur dans l'Eglise, dans la politique ou dans les lettres; par M. l'abbé C. B. Grand in-8 à deux colonnes, 912 p. Petit-Montrouge, imp. et lib. Migne. (9 fr.)

76. — *Étude sur le gouvernement de Charles VII*. Thèse présentée à la faculté des lettres de Paris, par Hippolyte Dansin, professeur d'histoire au lycée de Strasbourg. In-8, 215 p. Strasbourg, Silbermann.

77. — *Fragment sur l'histoire de la littérature médicale au moyen âge*. Poema medicum; par J. E. Pétrequin. In-8, 16 p. Lyon, imp. Vingtrinier.

78. — *Histoire et traité des sciences occultes*, ou Examen des croyances populaires sur les êtres surnaturels, la magie, la sorcellerie, la divination, etc., depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours; par le comte de Résie. Tome I. In-8, XXVIII-642 p. Périgueux, imp. Bouchardie; Paris, lib. Louis Vivès.

79. — *Histoire financière de la France*, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à l'année 1828, précédée d'une introduction sur le mode d'impôt en usage avant la révolution; suivie de considérations sur la marche du crédit public et les progrès du système financier, et d'une table analytique des noms et des matières; par Jacques Bresson. 2 vol. in-8, XII-866 p. Paris, imp. Plon.

80. — *Histoire universelle de l'Église catholique;* par l'abbé Rohr-

bacher, précédée d'une notice biographique et littéraire, par Charles Sainte-Foi, augmentée de notes inédites de l'auteur, colligées par A. Murcier, ancien élève de l'Ecole des chartes, et suivie d'un atlas géographique spécialement dressé pour l'ouvrage par A. H. Dufour. Tome VII. In-8, 612 p. Paris, Gaume frères. Chaque volume, 5 fr.

81. — *Histoire de la sainte église d'Arles;* par l'abbé J. M. Trichaud, missionnaire apostolique, etc. Tome I. In-8, 357 p. Arles, imp. veuve Cerf; Paris, lib. Giraud. (3 fr. 50 c.)

82. — *Historia diplomatica Friderici secundi*, sive constitutiones, privilegia, mandata, instrumenta quæ supersunt istius imperatoris et filiorum ejus. Accedunt epistolæ paparum et documenta varia. Collegit, ad fidem chartarum et codicum recensuit, juxta seriem annorum disposuit et notis illustravit J. L. A. Huillard-Breholles, in archivo cæsareo Parisiensi archivarius. Auspiciis et sumptibus H. de Albertis de Luynes, unius ex Academiæ inscriptionum sociis. Tomus V. Pars 1. In-4, 650 p. Paris, imp. Plon; lib. Franck. (16 fr.)

83. — *Histoire et description des vitraux et des statues de l'intérieur de la cathédrale de Reims*; par M. l'abbé V. Tourneur, archiprêtre, curé de Sedan. In-8, 82 p. Reims, imp. et lib. Regnier.

84. — *Histoire de la ville de Charlieu*, addition au livre de M. Desevelinges portant le même titre; par Aug. Bernard. In-8, 50 p. Lyon, imp. Vingtrinier; Paris, lib. Dumoulin.

85. — *Histoire des fiefs* et principaux villages de la seigneurie de Commercy. Tome II, comprenant Laneuville-au-Rupt, Saint-Aubin, Sommières et Saulx-en-Barrois, Ménil-la-Horgne, Ville-Yssey, Chonville et Morville, et l'abbaye de Riéval; par Dumont, juge à Saint-Mihiel. Grand in-8, 468 p. et 6 cartes. Nancy, imp. et lib. Dard; Paris, lib. Derache.

86. — *Histoire de N. D. de Buglose*, près Dax (Landes), et souvenirs du berceau de saint Vincent de Paul; par M. l'abbé A. Labarrère. Iu-8, XXVIII-423 p. Paris, Vrayet de Surcy.

87. — *Histoire de la Sainte-Chapelle;* publiée, dessinée et rédigée par Decloux et Doury. Livraisons 1 à 10. In-folio, 60 p. et 20 pl. Paris, imp. Malteste et Cie.

88. — *Notice* sur les armoiries de Marseille; par Bouillon-Landais, archiviste de ladite ville. In-8, 20 p. Marseille, imp. Olive.

89. — *Notice historique* sur la compagnie du noble jeu de l'arc et des arquebusiers de la ville de Châlons-sur-Marne, et sur la fête don-

née par elle en 1754 ; par M. Sellier. In-8, 76 p. Châlons, imp. et lib. Laurent.

90. — *Tombeau romain de saint Léothade*, évêque d'Auch, de 691 à 718. Notice historique et descriptive ; par M. l'abbé F. Canéto, supérieur du petit séminaire d'Auch. In-8 de 2 feuilles 1/4, plus 4 planches. Paris, Didron.

91. — *Trésor de vénerie*, composé l'an M.CCC.LXXXX.IV ; par Hardouin, seigneur de Fontaines-Guérin, et publié, pour la première fois, par M. H. Michelant. In-8 de 10 feuilles, avec vignettes. Metz, Rousseau-Pallez.

Ouvrage terminé par un glossaire servant à expliquer les mots les plus difficiles, surtout dans l'acception spéciale qu'ils peuvent avoir en vénerie, et un index contenant quelques notes biographiques sur les principaux personnages cités dans l'œuvre en vers de Hardouin.

92. — *Trois drames historiques :* Enguerrand de Marigny, Beaune de Semblançay, le Chevalier de Rohan ; par M. Pierre Clément, de l'Institut. In-12. XII-439 p. Paris, imp. Bonaventure et Ducessois ; lib. Didier et Comp. 3 fr. 50 c.

93. — *Une rectification historique*. François Ier et le Sanitat de Nantes ; par M. A. de La Borderie, archiviste paléographe. In-8 de 2 feuilles 1/2. Imprimerie de Masseaux et Bourgeois, à Nantes.

Rectification importante pour la mémoire de François Ier, accusé, lui et ses courtisans, d'avoir infecté Nantes du mal de Naples (*Journal de la Lib.*).

94. — *Vicomté (de la) de l'eau de Rouen* et de ses coutumes au XIIIe et au XIVe siècles ; par Ch. de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, membre de la Société de l'Eure. In-8 de 33 feuilles. Paris, Durand ; Rouen, Lebrument.

95. — *Vie de la b. Jeanne de Valois*, duchesse de Berry, fondatrice de l'Annonciade, d'après les manuscrits, les auteurs contemporains et les monuments authentiques du procès de béatification (1464-1505) ; par M. l'abbé Th. Moulinet, curé de Notre-Dame de Châteauroux. In-12 de 11 feuilles. Imp. à Baugency. Paris, Vivès.

H.-L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

AVIS.

Le tome Ier des *Chroniques de Monstrelet* et l'*Annuaire* de 1858 sont terminés. MM. les membres de la Société recevront sous peu de jours la lettre d'avis destinée à retirer ces volumes à la librairie de Mme veuve Renouard.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 6 OCTOBRE 1857,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu; la rédaction en est adoptée.

Le Conseil est informé de la nouvelle perte que la Société vient de faire dans la personne de l'un de ses membres, M. Salmon, ancien élève de l'Ecole des Chartes, éditeur, avec M. Marchegay, des *Chroniques d'Anjou*.

M. le président proclame membre de la Société, après avoir soumis son admission à l'approbation du Conseil :

962. — M. Le Roy, maître de pension à Cany (Seine-Inférieure), membre de la Société des antiquaires de Normandie, etc., présenté par M. Ethiou-Pérou. Son correspondant à Paris sera Mme veuve Renouard.



M. le président rappelle que le prix d'histoire, fondé par la Société de l'Histoire de France, a été remporté, au Concours général de 1857, par l'élève de rhétorique *Léon de Lamontagne*, de Joigny, élève du lycée impérial Louis-le-Grand.

Ouvrages offerts.

Par diverses sociétés savantes :

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie; 3ᵉ série, 2ᵉ volume, 2ᵉ livraison. Caen, 1857. In-4.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1857, n° 2. Amiens. In-8.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 2ᵉ trimestre de 1857. Poitiers. In-8.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie. 6ᵉ année, 21ᵉ et 22ᵉ livraisons, janvier à juin 1857. Saint-Omer. In-8.

Mémoires de la Société Dunkerquoise des Sciences, Lettres et Arts. Année 1856. Dunkerque, 1857. In-8.

De la part des auteurs ;

Mémoire sur les variations de la livre tournois depuis le règne de saint Louis jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale; par M. N. de Wailly, membre de l'Institut. Paris, 1857. In-4.

Recherches sur le système monétaire de saint Louis, par le même. Paris, 1857. In-4.

Ces deux Mémoires sont extraits du t. XXI, 2ᵉ partie, des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Notice historique sur la vie et les travaux de M. B. Guerard, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; par M. Naudet, secrétaire perpétuel de cette Académie. (Notice lue dans la dernière séance publique de l'Académie.)

Le père André et Charles de Quens, notices biographiques; par M. Charma, professeur à la Faculté des lettres de Caen, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie.

Ces deux notices et les Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie sont transmis par M. V. Le Clerc, de la part de M. Charma.

La Paix et la Trêve de Dieu. — Histoire des premiers développements

du Tiers État par l'Église et les associations; par M. Ernest Semichon, avocat. Paris, Didier, 1857. In-8.

Cet ouvrage est offert à la Société par M. de Roissy, de la part de l'auteur.

Vie du pape Grégoire le Grand; légende française, publiée pour la première fois par M. Victor Luzarches. Tours, 1857. In-8.

Recherches sur les anciennes pestes de Troyes ; par M. Bouthiot. Troyes, 1857. In-8.

Notice historique et liturgique sur les cloches; par M. l'abbé Corblet. Paris, 1857. In-8.

Compte rendu des Congrès archéologiques de Mende et de Valence, et du Congrès scientifique de Grenoble ; par le même. Paris, 1857. In-8.

Histoire religieuse de la Flandre maritime et en particulier de la ville de Dunkerque. Études par M. Victor Derode. Dunkerque, 1857. In-8.

Annuaire du département de la Manche. 29e année (1857). In-8.

4e année (1832), 16e et 17e (1843-1844) de la même collection.

Discours prononcé par F. O. Ward, esq. à la séance d'ouverture du Congrès international de bienfaisance. Bruxelles, 15 septembre 1857. In-8.

Correspondance.

M. Boutiot fait hommage du Mémoire ci-dessus annoncé : il remercie le Conseil de l'insertion dans le Bulletin de lettres relatives à la Saint-Barthélemy qu'il avait communiquées. Il demande trois exemplaires du n° qui les contient. — Ces nos seront adresssés à M. Boutiot.

Travaux de la Société.

Le Secrétaire présente l'état des impressions :

Chroniques de Monstrelet. Tome Ier terminé, sauf le titre sur lequel le Conseil doit être consulté. Tome II, feuilles 1 à 5, chez l'auteur.

Miracula Sancti Benedicti, feuilles 9, 10, 11, chez l'auteur.

Chronique de Wavrin et les autres travaux sous presse, sans changements.

Annuaire de 1858, feuilles 6 et 7 (fin), rentrées en bon à tirer.



M. de Wailly communique au Conseil deux lettres de M. Doüet d'Arcq, éditeur des *Chroniques de Monstrelet,* et de M. Bellaguet, commissaire de l'ouvrage, qui n'a pu assister à la séance. M. l'éditeur jugeant convenable d'indiquer clairement, dès l'abord, aux lecteurs que cette nouvelle édition de Monstrelet ne contient, des trois livres qu'on a toujours imprimés jusqu'ici sous son nom, que les deux premiers, les seuls qui sont réellement l'œuvre de ce chroniqueur, propose de rédiger ainsi le titre :

La Chronique de Monstrelet en deux livres, — 1400–1444 ; ou bien : *Les deux livres de la Chronique de Monstrelet.*

Le Conseil adopte le premier de ces deux titres.

Sur la proposition du commissaire de ce même ouvrage, le Conseil autorise l'impression immédiate et la publication prochaine du second volume dont le manuscrit est complet.

— M. le président du comité de l'Annuaire annonce que M. L. Delisle remettra dans le courant de ce mois la copie entière du travail qui devra composer le volume arriéré de 1854, à défaut de la *Topographie ecclésiastique de la France*, rédigée par M. J. Desnoyers, qui prendra place dans un Annuaire subséquent. Ce sera la reproduction des *Calendriers présentant les différentes combinaisons de la Pâque et des fêtes mobiles*, depuis le 1[er] janvier jusqu'au 31 décembre. Ces calendriers, au nombre de 70, que M. L. Delisle réduira à 35, figurent déjà, isolément disposés en colonnes, dans la 1[re] édition in-4 de l'*Art de vérifier les dates*, où ils forment autant de calendriers distincts ; mais ils ne sont plus isolés dans la grande édition de cet ouvrage, ce qui les rend d'un usage bien moins facile pour l'étude.

— Le Secrétaire (M. J. Desnoyers) annonce que pendant un nouveau voyage qu'il a fait, durant les vacances dernières, dans le territoire des anciens archevêchés de Mayence, de Cologne, d'Utrecht et d'Anvers, principalement en vue de compléter son travail sur la topographie ecclésiastique de ces anciennes dépendances de la Gaule chrétienne, il a vu avec surprise que plusieurs des bibliothèques publiques les plus importantes de ces pays, riches cependant en grands recueils historiques français, ne possèdent presque aucun des ouvrages de la Société de l'Histoire de France. Il demande s'il ne serait pas utile d'en faire connaître l'existence à ces établissements en leur adressant quelques volumes, ou tout au moins le premier et le dernier de la collection des *Annuaires*. Cette proposition est renvoyée au comité des fonds.

La séance est levée à 4 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Quelques anciens documents sur la ville de Beaucaire [1].

J'ai eu l'honneur d'offrir à la Société de l'Histoire de France, une courte notice sur des actes anciens concernant l'Église de Beaucaire. Le soin de la Société à recueillir les documents authentiques relatifs à l'histoire de France, m'a fait penser qu'elle accueillerait avec quelque intérêt la reproduction complète des actes dont je n'ai dû insérer dans cette notice que des extraits assez courts. Beaucaire, encore célèbre par sa foire, avait, au moyen âge, une assez grande importance, comme commandant, dans le comté de Toulouse et par conséquent du côté de la France, un des principaux passages du Rhône dont la rive gauche appartenait à l'Empire. Les voyageurs qui descendaient le Rhône de Lyon à Arles, s'étonnaient de voir les mariniers du fleuve désigner ses rives par les noms de France et Empire. Ils ont complétement conservé cette vieille habitude de leurs pères.

C'était entre Beaucaire, nommé *Ugernum* par Strabon, et Tarascon que la voie Domitienne traversait le Rhône. Cette voie est encore parfaitement reconnaissable entre Beaucaire et Nîmes, et dans la portion qui ne se confond point avec la grande route, plusieurs bornes miliaires sont encore en place et ont servi, il y a un peu plus d'un siècle, au chevalier de Virgile, pour fixer la longueur exacte du mille romain, dans un Mémoire adressé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

La première église de Beaucaire, sous le vocable de saint Pierre, était au bord du Rhône, et souvent les terribles inondations du fleuve la rendaient inabordable. Au XIIIe siècle, elle faisait partie de la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem du même nom. Depuis longtemps une église avait été construite dans un verger de pommiers, sur un point supérieur aux plus hautes eaux. Au XIIIe siècle, c'était un prieuré dépendant de la célèbre abbaye de la Chaise-Dieu (Casa Dei) et desservi, pour le service paroissial, par des religieux de l'abbaye. Plusieurs difficultés s'étaient élevées entre le prieur Guillaume Guarda et

1. Notice communiquée à la Société de l'Histoire de France, par M. le marquis DE ROYS, l'un de ses membres.

les habitants de la ville. Elles furent terminées par la transaction suivante que nous reproduisons. Quelques mots sont indéchiffrables ou même effacés, mais ils sont généralement peu importants. Il n'est pas besoin de rappeler qu'alors, dans presque tous les écrits, les *æ* et *œ* étaient rendus par des *e* simples.

In nomine Domini, amen. Anno Incarnationis ejusdem millesimo ducentesimo septuagesimo quinto, decimo quinto Kalendarum septembris, domino Philippo Francorum rege regnante; notum sit cunctis, tam presentibus quam futuris, quod cum inter milites et ceteros homines castri Bellicadri, Arelatensis diecesis ex una parte, et Guillelmum Guarda priorem Beate Marie Mamas.... ejusdem castri eclesie, materia questionis suborta fuisset. Asserebant siquidem milites et alii homines dicti castri dictum priorem, seu clericos dicte eclesie, pro sepultura, exigere certam pecunie quantitatem, ac etiam, contra justitiam, retinere lectos quibus mortui ad eclesiam deferuntur; nec non aliquibus decedentibus intestatis, proximiores intestati compellere pro hujus modi sic mortuo facere testamentum. Petebant insuper cymeterium ampliori et quod due eclesie in Comdamina edificerentur que administrarent eclesiastica sacramenta cum parochialis eclesia non sufficiat propter magnum augmentum populi dicti castri. Prior vero predictus negabat se nunquam pro sepultura aliquid exegisse, dicens lectos tam de jure quam de consuetudine retinere debere, et se non compulisse proximiores ab intestato defuncti ad faciendum testamentum, sed adhuc ipsum per capellanos eclesie aliquando produxisse. Asserebat insuper cymeterium sufficere et eclesiam matricem ad ministrandum eclesiastica sacramenta. Tandem super his et aliis, intervenientibus venerabili viro domino Raymondo Marie domini pape camerario, et discreto viro domino Bermundo de Castaneto archidiacono Narbonensi et ipsius pape capellano de speciali mandato ipsius Summi Pontificis, ipsis facto oraculo vive vocis prout ipsi asserebant, de concessu predicti prioris et Hugonis de Aren conmonachi sui in monasterio Case Dei in predicta eclesia cum dicto priori residentis, pro parte sua et nomine eclesie memorate; et domini Hugonis Barbaynga militis, Guillelmi Guigonis domicelli, Guillelmi de Riperiis et Bertrandi de Vinariis predicti castri habitatorum et sindicorum per commune dicti castri ad sonum campane et preconis secundum quod moris est; congregatum, ad hoc specialiter electorum prout constat per quoddam publicum instrumentum inde factum per magistrum Adam de Blezis notarium domini regis in curia sua Bellicadri, pro parte sua et nomine communitatis predicte. Talis communis compositio seu ordinatio facta fuit, videlicet quod pro sepultura nihil exigatur omnino, nec

sepultura alicui denegaretur, imo clerici eclesie corpus usque ad eclesiam, ex inde usque ad sepulturam associent processionaliter et cum cruce, nisi essent tales defuncti qui deberent de jure carere eclesiastica sepultura. Porro si quis decesserit condito testamento et aliquid de lecto in quo portetur disposuerit, nihil amplius, nomine lecti, quam testator disposuit prior petat. Si vero testator de lecto nihil duxerit ordinandum, tunc heredes portent eum ad eclesiam in lecto pannis ornato prout eis videbitur expedire, et cum pannis matrix eclesia retinere poterit sicut superius. Lectus vero ligneus et capsa, in quocumque casu, per heredes seu proximiores poterunt reportari. Si vero alibi quam in cemeterio dicte matricis eclesie libere corpus associet usque ad locum hactenus consuetum et inhibi possit lectum retinere donec de (pretio?) portantes conveniant cum eadem. Ceterum pro aliquo abintestato defuncto, non compelletur proximos facere testamentum. Sane cemeterium novum muro alto circum quoque clausum fiet extra Castrum in loco aliquo competenti, quem emere tenebitur communitas dicti Castri et in dicto cemeterio fiet eclesia expensis communitatis predicteque eclesie parochiali predicte omnino sicut capella subjaceat ac nomine ipsius ministret eclesiastica sacramenta, eclesiam vero matricem sive a parte chori sive a parte in longum poterit communitas augmentare prout de concilio magistrorum lapidum, juratorum, e aliorum bonorum virorum, concilio viderit expedire cum minore tamen incommodo.... matricis eclesie supradicte. Acto et convento inter partes. Expressive quod domini Raymondus et Bermundus interpretendi predicta usque ad annum contiguum et completum ab hodie (ambo simul?) vel alteruter altero absente habeant plenariam potestatem, nec non corrigendi super predictis, si qua fuerint corrigenda et dubia, si qua fuerint declaranda. Predicta omnia et singula predictus prior laudavit et approbavit et contra nunquam venire promisit et se facturum quod abbas Case Dei ad requisitionem dictorum dominorum Raymundi et Bermundi vel alterutrius eorum altero absente, laudabit et comprobabit per suas patentes litteras, omnia et singula superius scripta sicut superius sunt expressa, et hoc, inquam, promisit dominus prior prestito super se sancta Dei Evangelia corporaliter juramento . Hoc acto quod si dominus abbas nollet laudare et comprobare predicta sicut superius est expressum, sindici seu homines dicti Castri habeant in omnem casum, reportandi lectum et pannos cum quibus mortui ad sepulturam deferuntur liberam facultatem, ita quod eis seu pro eis nihil possit petere dominus prior. Dicto etiam quod sindici nomine quo supra, omnia prescripta et singula laudaverunt et comprobaverunt, seque nunquam venturos in aliquo promiserunt, ac tactis sacrosanctis Evangeliis juraverunt. Acta fuerunt hec infra Castrum

Bellicadri anno et die prescriptis, in presentia et testimonio domini Petri Miahelis rectoris eclesie de Valino Biterensis diocesis, domini Raymundi de Arneto presbyteri, domini Poncii Cadelli militis, Bertrandi de Guarda et plurium aliorum; et mei Johannis de Alegre predicti domini regis notarii publici qui mandato supradictorum Raymundi et Bermundi et rogatu predictorum prioris et sindicorum hec in publicam formam scripsi et signo meo signavi in quorum omnium robur et testimonium huic publico instrumento sigillum nostrum duximus apponendum. Nos Bermundus predictus nunc miseratione divina Albiensis episcopus, tunc archidiaconus Fossoleti in eclesia Narbonense et domini pape capellanus, ad majorem permissorum omnium firmitatem presenti publico instrumento nostrum fecimus apponi sigillum in testimonium veritatis, anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo sexto, decimo tertio Kalendarum Julii.

On peut remarquer cet usage de porter les morts à l'église dans des lits avec des draps qui demeuraient la propriété de l'église. Les corps étaient-ils inhumés sans cercueil? L'abus contre lequel la commune de Beaucaire réclamait, d'engager les parents d'un mort intestat à lui supposer un testament paraît, au premier coup d'œil, assez extraordinaire et peu compréhensible. Les premiers princes chrétiens, à cause de l'ignorance générale, de l'éloignement des notaires et autres officiers civils, avaient autorisé les curés et par suite les vicaires et chapelains à recevoir des testaments. Plusieurs dispositions des conciles, dans les VIII[e] et IX[e] siècles, en fournissent la preuve. On comprend que même après la mort, lorsque les plus proches parents, les héritiers naturels venaient affirmer devant le prêtre que le défunt avait exprimé une certaine volonté, on pût y ajouter foi. De l'usage à l'abus il n'y avait qu'un pas, mais on voit ici le prieur protester contre l'assertion, et la confiance avec laquelle les syndics de la commune acceptent l'arbitrage des commissaires du pape, prouve combien ils appréciaient l'esprit de justice et l'impartialité du clergé. Ces commissaires décident effectivement qu'on ira chercher les corps dans leur demeure, pour les conduire à l'église et de là au lieu de la sépulture, processionnellement, la croix en tête, sans rien exiger. On y voit la différence du serment sur l'Évangile pour les ecclésiastiques qui tenaient le livre ouvert sur leurs genoux, et les laïques qui étendaient la main sur le livre.

Le zèle de la cour Apostolique pour la discipline ecclésiastique se remarque surtout dans l'acte suivant, procès-verbal de la visite faite à Beaucaire par Jean de Lergis, prieur de la Chartreuse de Valbonne, commissaire du pape Urbain V pour la réformation du diocèse d'Arles en 1365.

Universis presentes litteras inspecturis Johannes de Lergis humilis prior domus vallis Bundicionis ordinis Carthusiensis Avenionensis diocesis, commissarius seu delegatus ad visitandum Ecclesias, monasteria et alia pia loca exempta virorum ac etiam.... civitatis et diocesis Arelatensis, eorumque personnas et in eis inquisitionis et reformationis ministerium exequendum, a sede Apostolica specialiter deputatus, salutem et sinceram in Domino caritatem. Noveritis quod nos præfatus Johannes commissarius inquisitionis, visitationis et reformationis apud Bellicadrum, et locis vicis infra scriptis officium exercentes auctoritate apostolica de his quæ invenerimus et ex tangentibus decernimus, statuimus et ordinemus, in modumque sequitur, et in forma ac virtute commissionis factæ nobis in hac parte, cujus tenor infra totus inseritur. Et primo, circa ecclesiam Beatæ Mariæ de Pommeriis Bellicadri. Cum per debitam informationem reperimus quod de consuetudine antiqua, dicta ecclesia regi debeat et serviri per quatuor capellanos idoneos qui ibi curam exerceant animarum, duos diaconos et tres clericos vitæ probatæ et testimonii laudabilis qui in servitio ibidem tenentur, insistere monemus omnes et singulos ad quod expectat quod ita servetur, et illos servitores prædictæ Ecclesiæ qui nunc sunt et erunt pro tempore; seu in prædictis se habeant in moribus pariter et in vita quod Dei mater Ecclesia propter eorum bona exempla in majore reverentia habeatur, et inde perpetuus.... ædificationis recipiat ad salutem. Item quod operarii ecclesiæ Beatæ Mariæ de Pommeriis prædictæ, citius quo bono modo fieri poterint provideant dictam Ecclesiam de uno bono et sufficienti misto seu missali ad usum Ecclesiæ Arelatis, de exemplari et textu Evangeliorum et uno manuali seu.... libro ad.... randum pueros bonis et sufficientibus secundum facultates eorum et Ecclesiæ sic statutum. Item, cum debeant multum variare et quandoque in media nocte quumque citius et interdum.... pro matutinis pulsare, injungimus eisdem operariis vel eis qui erunt pro futuro tempore, sub pœnis infra scriptis quatenus citius pro bono modo poterint, emant unum horologium bonum et sufficiens per quod possint horas cognoscere tum de die quam de nocte. Item quod provideantur de coopertoriis et tersoriis pro calicibus quibus involvantur et tergantur honeste. Item quod ad vitandum pericula quæ possent evenire ante locum ubi corpus Christi reservatur, fiat unus gradus lapideus ut sine periculo ad dictum locum repositionis facilius accedatur. Item ut iidem operarii infra trium mensium spatium diligenter procurent et investigant quo et quanta de bonis ipsi operi et caritantibus ordinatis tradita fuerint ad ædificationem murorum et clausuræ Belliadri aliis usibus vel personis et ea recuperare studeant et intendant. Item monemus syndicos villæ Bellicadri tenore præsentium sub pœnis infra scriptis

quatenus infra festum Paschæ proximæ futurum campanas capellanarum seu prioratuum Sancti Lazari prope Bellicadrum et aliarum capellanarum seu prioratuum quas inde ceperant, reddant et restituant et collocari faciant in locis pristinis earumdem. Item monemus clericos dictæ Ecclesiæ Bellicadri qui sunt et erunt pro tempore ad serviendum ibidem ordinati, quatenus serviant ad baptisandum pueros et in officium, Curatum in sacramento altaris et unctionem portandi et ministrandi et aliis officiis Ecclesiæ et servitiis ibidem consuetis; quod prior Sancti Sixti in dicto prioratu vivat et diligenter impendat servitia consueta et quod faciat ibi fieri unum ostium et clausum, in absentia custodis, locus teneatur propter honestatem. Item comperimus quod prioratus seu capella Sancti Lazari prope Bellicadrum pluribus reparationibus indigeat et minetur ruinam; infundimus Johanni Bruzandi draperii procuratori prioris seu capellani dicti loci quod de bonis ipsius prioratus quæ primo ipsum recipere contingerit, eumdem prioratum reparari faciat et ibi secundum quod dicitur et est fieri ab antiquo consuetum, per unum sacerdotem idoneum qui non habeat curam animarum desserviri faciat in divinis et de prædictis bonis satisfaciat competenter, concedentes eidem procuratori auctoritatem prædictam quod de receptis possit deducere quod expendetur pro præmissis et per dictum priorem deducantur. Item quod hospitale vetus Bellicadri quod tenuit Franciscus de Vinhaco decem et septem annis, visitando reperimus multiplice desolatum. Monemus dictum Franciscum præsentem sub pœnis infra scriptis quod in dicto hospitali, infra festum Paschæ proximæ futurum, provideat de decem lectis completis, de matalaciis, flachiatis et linteaminibus et cetera alia omnia quæ ibi debent et fieri solent ab antiquo faciat et adimpleat et hoc per ipsum; de bonis ipsius hospitalis alienata sunt vel distincta, ad jus et proprietatem ipsius hospitalis infra festum sancti Michaelis studeat revocari et nos auctoritate nobis commissa prout de jure possumus et debemus, revocamus, cassamus, irritamus et annulamus, et de administratione sua de tempore præterito magistro Petro Paleii procuratori piarum causarum et Petro Amoracio in præsentia domini prioris Bellicadri infra dictum terminum Paschæ rationem reddat; item quod ad rationem reddendam, supra nominatis personis infra terminum ulterio dictum et reponendum in statum debitum et alienatum revocandum; idem de hospitalibus de mercato et de novo hospitali per Guillelmum Galle gubernatorem eorum statuimus et precepimus observandum sub pœnis infra scriptis. Item volumus, præcepimus et mandamus ut de cetero in Ecclesia Sancti Petri de ripa quæ prima Ecelesia parochialis dicti loci antiquitus fuit ut de hoc, per testes idoneos, sumus plenarie informati, quod quolibet die dominica et festiva per sufficientem et idoneum capellanum, ad onus et

expensas eorum quorum alias est fieri consuetum et servatum ad quos spectare dignoscitur, missam cum nota, precedentibus vesperis consuetis, celebretur, deinde qualibet die privata et feriali, saltem missa secreta et alia divina servicia quæ ibi solita fieri ab antiquo tempore debite persolvantur, et hoc eis qui ad hoc tenentur præcepimus sub pœnis infra scriptis. Item cum ex parte plurimorum nobilium Burgentium et aliorum habitantium Bellicadri nobis gravis quærimonia deferatur quod pauperes Bellicadri qui in dicta ecclesia non sunt servitio assignati, ab aliquibus impediuntur ne recipiant in dicta ecclesia eleemosinas in speciali vel generali ex largitione fidelium more.... voluntatis largitorum prohibemus sub pœnis infra scriptis hæc fieri, omnes autem et singulas personas supra dictas et quilibet earum prout ad eum expectat et expectare potest, monemus per presentes auctoritate qua fungimur in hac parte et eis et eorum cuilibet, in virtute sanctæ obedientiæ et sub pœnis excommunicationis et centum florenorum anni, Cameri apostolicæ applicandarum, si contra fuerint aut promissis contemnantes adimplere recusaverint, qua quomodo tenor litterarum Apostolicarum sequitur in hoc verbo :

Urbanus episcopus servus servorum Dei dilecto filio Johanni de Lergis priori domus Vallis Bundicionis Carthusiensis Avenionensis diocesis salutem et Apostolicam benedictionem. Ad reformationem quorumlibet ecclesiarum, monasteriorum ac piorum locorum, cum ea deformata sentimus more officii nostri debitum libenter prout nobis ex alto per.... intendentes ad hoc exequendum personas discretas secundum cor nostrum assumimus, quæ habentes præ oculis solum Deum commissum, eis in hac parte ministerium sciant ac velint fideliter exercere. Saue ad audienciam nostram fide digna relatio pervenit quod nonnulla ecclesia cum cura et sine cura, nec non monasteria tam virorum quam etiam mulierum, ac prioratus et hospitalia exempta civitatis et diocesis Arelatensis tam in capite quam in membris, in spiritualibus et temporalibus præsertim ex personarum earumdem ecclesiarum, monasteriorum, prioratuum et hospitaliorum dissolutione aliisque culpis gravibus sunt quod dolenter referimus reformanda. Nos itaque de his volentes et circa ea providere, de opportuno reformationis remedio intendentes, de tua quoque religiosa discretione gerentis in Domino fiduciam pleniorem, tibi quem nuper ad visitandum et reformandum Arelatensem Ecclesiam duximus destinandum per apostolica scripta committimus et in veritate sanctæ obedientiæ districte præcipiendo mandamus quatenus ad singulas Ecclesias, monasteria, prioratus et hospitalia dictarum civitatum et diocesis de quibus videris expedire personaliter accedens ac habens præ oculis solum Deum, in eis auctoritate nostra visites et inquiras tam in capite quam in membris....

hisque visitationis et inquisitionis officio noderis indigere et quæ per visitationem et inquisitionem hujusmodi reformanda, corrigenda aut emendenda cognoveris, eadem auctoritate præfata, appellatione post, posito compescendo non obstantibus quibuscunque privilegiis et litteris apostolicis.... ecclesiarum, monasteriorum, prioratuum ac hospitalium prædictorum.... aliquibus.... indultum quod interdici, suspendi vel excommunicari.... litteras Apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto hujusmodi mentionem. Datum Avenione die.... Novembris, pontificatus nostri anno tertio.

Hanc ordinationem apud Bellicadrum exercentes in ecclesia Beatæ Mariæ de Pommeriis, operarios dictæ ecclesiæ in ipsa ecclesia volumus remanere, conservare et debere ostendi si velint copiam fieri omnibus et singulis quorum interest aut interesse poterit in futurum. Quas quidem ordinationes nostras per notarium publicum infra scriptum scribi et in hanc publicam formam redigi mandamus et fecimus et nostri sigilli appensione muniri.

Acta fuerunt hæc in cimeterio ecclesiæ parochialis Beatæ Mariæ de Pommeriis, anno Domini millesimo trecentesimo sexagesimo quinto secundum morem Romanorum curiæ, indictione tertia, die vicesima prima mensis februarii, præsentibus discretis viris Johanne Alazei, Pontio Salvatoris operario dictæ ecclesiæ Johanne Vauterii, Guillelmo Laurentii, Michaele Rous et pluribus aliis testibus ad præmissa vocatis et rogatis pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini Urbani divina providentia papæ quinti anno tertio ut supra.

Et ego Johannes Capen presbyter diœcesis Sagiensis, publicus auctoritate imperiali notarius, cujusdam cedulæ papyreæ ubi dictæ ordinationes continebantur de mandato ipsius domini visitatoris, coram ipso et in mei et præscriptarum personarum præsentia factæ per fratrem Petrum H.... melius monachum domus Vallis Bundicionis Carthusiensis ordinis et omnibus aliis sicut per eumdem dominum visitatorem agerentur et fierent et dum diceretur quod erant ordinationes suæ in hac parte et sic faciebat et ordinabat prout ibi continebatur primus interfui et de dicta cedula formaliter transcripsi, et in hanc publicam formam de mandato ipsius redegi de quibus a me notario publico petiit dominus visitator sibi fieri publicum instrumentum unum vel plura et una cum sigillo suo me presentibus litteris inscripsi et eas meo signo consueto signavi in testimonium veritatis requisitus et rogatus.

La lettre apostolique d'Urbain V prouve que si malheureusement des abus s'étaient introduits dans l'Église, du moins le saint-siége ne les a jamais supportés. Le diocèse d'Arles était, il est vrai, bien voisin d'A-

vignon où résidait alors le souverain Pontife, mais la teneur même du bref prouve la ferme volonté de réprimer tous les désordres.

Le prieuré de Saint-Lazare dont il est question dans le procès-verbal de visite était au midi et très-près de la ville de Beaucaire. Il fut probablement réuni au monastère des cordeliers dont l'église, sous le vocable de Saint-Paul, forme aujourd'hui la seconde paroisse de Beaucaire. En réparant cette église pour la rendre au culte en 1810, on y a trouvé le tombeau de Tannegui du Châtel qui, après le traité d'Arras, se retira à Beaucaire dont il était capitaine viguier. Malheureusement les ouvriers craignant d'être retardés par la curiosité publique, se hâtèrent d'en faire disparaître les traces, comme le font encore tous les jours, par ordre souvent même des propriétaires, lorsque dans des fouilles, il rencontrent des débris de mosaïques, les maçons de Nîmes redoutant l'intervention de la commission des monuments antiques.

Le prieuré de Saint-Sixte était à l'ouest de la ville, près de l'entrée du tunnel du chemin de fer. Il y avait un troisième prieuré au sommet du petit massif montagneux qui domine le confluent du Gardon et du Rhône dont le point culminant porte le nom de montagne de l'Aiguille, un autre sommet devant le plateau de Nîmes celui de mont Youton. Un troisième avait été arrasé pour l'érection du monastère qui s'appelait le prieuré de Saint-Roman de l'Aiguille. Tous les environs du monastère, sauf quelques dépressions, étaient des montagnes nues, propres seulement au pâturage ; de fréquentes discussions s'élevaient entre le prieur et les habitants de Beaucaire relativement aux limites de ces dépaissances. Elles furent portées devant le tribunal du juge mage (judex major). Une première sentence prononcée par Raymond de Hauterive juge mage et Guillaume de Porte professeur en droit, assesseurs de Philippe de Saulxe-Bernard sénéchal de Beaucaire et Nîmes, au mois de juin 1218, laissa subsister de nombreuses difficultés qui ne furent définitivement aplanies que par un jugement rendu le 20 septembre 1314 par Guillaume de Rochemaure, chevalier suppléant du juge mage Pierre de Malbosc.

Dans un acte du 20 janvier 1355 (1356) relatif à la nécessité d'entourer de remparts la ville de Beaucaire *située à la frontière du royaume de France*, l'église de Saint-Pierre *sur la rive* doit être garnie de contreforts et de créneaux pour être rendue défensable, et le mur de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem y attenant, que les commandeurs avaient détruit en partie pour leur avantage, doit être relevé et garni d'un massif solide. Une tour de construction sarrasine, près de la chaussée du Rhône, au lieu dit Saint-Pierre de Camp-Public (de campo publico) défendait le domaine de cette commanderie tenue le 16 mars 1309 (1310) par le frère Duranty du Bosc, représentant Hugues de Stachia

grand bailli de Saint-Gilles. C'était un massif octogone de 30 mètres de rayon dont les murs, de 2 m. d'épaisseur et de 6 m. de haut soutenaient à l'intérieur des voûtes surbaissées supportant une terrasse. Au centre une tour carrée de 8 mètres de côté, s'élevait à 20 mètres au-dessus de cette terrasse. La moitié de cette tour, du haut en bas, s'était écroulée, probablement à la suite d'un tremblement de terre dans le XVIe siècle. L'autre moitié continuait à subsister et paraissait devoir défier les siècles, lorsqu'en 1842, l'ingénieur des ponts et chaussées en ordonna la démolition, non par mesure de sûreté publique, mais pour en employer les matériaux à la réparation de la digue. M. Eyssette, alors maire, mit opposition à cet acte de vandalisme et demandait à faire acquérir ce monument si intéressant. Le conseil de préfecture le débouta de cette opposition. Il fallut employer la mine pour détruire ce qui restait debout, et la dépense que cette destruction entraîna s'éleva au-dessus de ce qu'aurait coûté la même quantité de pierre prise aux carrières au-dessus de l'ancien prieuré de Saint-Sixte.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

96. — *Chants historiques* et populaires du temps de Charles VII et de Louis XI, publiés pour la première fois d'après le manuscrit original, par M. Le Roux de Lincy (Trésor de pièces rares ou inédites, t. XIIe). Paris, A. Aubry, in-18 de XVI et 208 pages (6 fr.).

A l'éditeur de l'intéressant *Recueil de chants historiques français du* XIIe *au* XVIIIe *siecle* (publié en 1841 par M. Le Roux de Lincy), il appartenait plus qu'à personne de faire la découverte d'un manuscrit du XVe siècle contenant trente-six chansons, presque toutes inédites, sur les événements du temps. M. Le Roux de Lincy, devenu l'acquéreur de ce volume, en a fait le meilleur usage possible; il l'a étudié, annoté, il a mis en tête de chaque pièce une notice historique, et il a fait imprimer le tout dans la jolie collection d'Aug. Aubry. Ces chansons, qui paraissent avoir toutes été composées par des soldats bourguignons entre les années 1403 et 1472, sont remarquables par un esprit très-hostile à Louis XI, et à ce propos l'éditeur dit avec une grande justesse : « C'est l'œuvre de ses ennemis, je l'accorde pour une petite part; mais, pour la plus grande, je soutiens que ces vers, composés par des soldats dans le rhythme populaire, sont un juste châtiment infligé à la mémoire de ce roi très-habile sans doute, mais aussi très-violent, très-corrompu. Du reste, Louis XI, avec cette perspicacité qu'il montra dans

presque toutes les actions de sa vie, mit le plus grand soin à détruire les témoignages spontanés de l'opinion publique.» (Voy. Thomas Basin, liv. II, chap. xxv.)

97. — *Histoire de l'Agriculture*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la mort de Charlemagne, et *Documents inédits sur l'histoire des Gaulois*, leur origine, leurs principales migrations. Ils s'établissent dans le pays qui porta plus tard le nom de Judée; ils font la conquête de l'Egypte; ils pénètrent dans la Grèce et dans tout l'Occident. Ce sont eux et non les Phéniciens qui ont doté ces pays des bienfaits de l'écriture alphabétique; ils importent la vigne dans la Gaule et dans l'Italie; leur agriculture d'une grande perfection; leur industrie; modification du climat de la Gaule, de l'Italie et de l'Amérique, etc. — Par M. Victor Cancalon. Paris, Guillaumin; in-8 de XXVI et 474 pages.

Ouvrage d'un agronome et d'un écrivain distingué, mais d'une érudition sûre. Par les documents *inédits* dont l'auteur prétend avoir fait usage, il faut entendre des documents très-connus auxquels il donne une signification inaperçue avant lui : les Géorgiques, par exemple, où Virgile a décrit, dit-il, l'agriculture des Gaulois et non celle des Romains. Quant aux graves questions soulevées dans le titre de ce livre, voici un exemple de la manière dont l'auteur les résout et de la facilité avec laquelle il tranche les problèmes d'histoire, d'art et de philologie. Après avoir établi, en quatre pages (p. 123-127), que les peuples pasteurs qui envahirent l'Égypte étaient des Gaulois, il ajoute : « De plus, quoique les Égyptiens aient sans doute cherché à effacer les traces et le souvenir de leur servitude, quelques noms de lieux dérivés de la langue des Gaëls existent encore aujourd'hui. Dans leur langue, *carn* ou *karn* signifie des amas de pierres, des pierres levées qui servaient souvent à indiquer des sépultures, et par extension des nécropoles. Il y avait en Égypte une ville nommée Karnac. C'est dans le palais de Karnac que Touthmosis III, le Mœris des Grecs, fit sculpter, vers l'an 1725, la table généalogique des souverains qui avaient occupé le trône avant lui. Il *existait* également dans l'Armorique de la Gaule un bourg appelé Karnac, où l'on *voyait* beaucoup de pierres levées. Dans les monuments qu'on y a découverts, on remarque ce goût des grandes masses qui caractérise l'architecture égyptienne. » Et plus loin (p. 129) : « Mais avant de pénétrer en Égypte, les Gaëls étaient déjà une nation puissante; ils avaient des établissements nombreux dans la Judée et d'autres parties de l'Asie méridionale. En effet, Abraham, qui vivait dans la Chaldée, sortit de la ville de *Caran*, située dans les plaines de la Mésopotamie au-dessus de Babylone, et vint dans la terre de Chanaan. Eh bien, ce mot *caran* est gaëlique, il signifie : sommet. » Etc.

98. — Mémoire sur les variations de la livre tournois depuis le règne de saint Louis jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale; par M. Nat. de Wailly. Paris, imprim. imp., 250 pages. In-4.

La livre tournois a toujours valu 20 sols et le sol 12 deniers, mais la quantité d'or ou d'argent correspondant à ces mots livre, sol et denier, a subi (principa-

lement sous les rois Philippe le Bel, Philippe de Valois, Jean et Charles VII) des changements profonds et continuels. La fabrication des monnaies était entre les mains du pouvoir un moyen de se créer des ressources en ruinant ses débiteurs et ses créanciers. M. de Wailly remarque avec raison que le système monétaire de la France étant fixé d'une manière invariable par la loi depuis 1803, nous oublions, tout en jouissant de ce bienfait, les souffrances qui l'ont précédé. Constater d'après les ordonnances des rois, les documents émanés de la chambre des comptes et les autres renseignements que peuvent fournir l'histoire et la numismatique, quelles ont été année par année les variations de valeur réelle subies par les monnaies en France, tel est l'objet du *Mémoire* de M. de Wailly. Ce travail indispensable à ceux qui veulent se rendre compte du sens exact de tous les documents du moyen âge dans lesquels il est question de sommes données ou reçues, avait de quoi, malgré son utilité, effrayer tout autre que le savant auteur de ce Mémoire, si bien préparé par ses récentes recherches sur les finances de saint Louis, à des calculs d'une extrême délicatesse qu'il a poussés jusqu'à la dixième décimale.

Le principal de ce travail consiste en tableaux chronologiques, de 1258 à 1793, de la valeur intrinsèque des espèces d'or, d'argent et de billon. Ces tableaux se divisent en deux parties placées en regard l'une de l'autre. Dans la première, on trouve : 1° la date des documents indiquée suivant l'usage moderne qui fixe au 1er janvier le commencement de l'année; 2° le nom des espèces; 3° leur titre légal exprimé en carats pour l'or, en deniers et en grains d'argent-le-roi pour l'argent; 4° leur taille, c'est-à-dire le nombre de pièces que l'on tirait du marc; 5° le cours de la pièce, toujours exprimé en monnaie tournois; 6° le cours du marc monnayé, c'est-à-dire la valeur nominale pour laquelle un marc pesant d'espèces avait cours; 7° le titre du marc de matière, en carats pour l'or, en argent-le-roi pour l'argent, quand ce titre est connu; 8° le prix du marc de matière en monnaie tournois, c'est-à-dire la somme que les marchands recevaient en livrant aux ateliers monétaires un marc pesant. La seconde partie donne : 1° la valeur intrinsèque de la pièce au titre légal; 2° le *pied* de la monnaie au titre légal; 3° la tolérance connue, c'est-à-dire le nombre de 32es de carats d'or ou le nombre de grains d'argent-le-roi qui, aux termes d'un texte positif, pouvait manquer au titre légal; 4° le titre résultant de cette tolérance; 5° la valeur intrinsèque de la pièce au titre de tolérance; 6° le pied de la monnaie au titre de tolérance; 7° l'indication des textes qui servent de preuves au tableau et les renvois aux observations qui l'expliquent ou le complètent.

99. — *Petit vocabulaire latin-français* du XIIIe siècle, extrait d'un manuscrit de la bibliothèque d'Evreux, par L. Alph. Chassant. In-12, XVI-47 p. Evreux, imp. Canu; Paris, lib. A. Aubry. (2 fr. 50 c.)

H.-L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 NOVEMBRE 1857,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et la rédaction en est adoptée.

Ouvrages offerts.

Par le Ministère de l'instruction publique :

Les cinq volumes suivants de la Collection des documents inédits sur l'histoire de France :

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, publié par M. Guérard, membre de l'Institut de France, avec la collaboration de MM. Marion et Delisle. Paris, 1857. 2 vol. in-4.

Cet ouvrage, terminé sous la direction de M. N. de Wailly, forme les tomes VIII et IX de la Collection des Cartulaires de France.

Mémoires de Claude Haton, contenant le récit des événements accomplis de 1553 à 1582, principalement dans la Champagne et la Brie; publiés par M. F. Bourquelot, professeur adjoint à l'École des Chartes, Paris, 1857. 2 vol. in-4.



Histoire de la guerre de Navarre, en 1276 *et* 1277, par Guillaume Anelier de Toulouse; publiée avec une traduction, une introduction et des notes, par M. Francisque Michel, correspondant de l'Institut, Paris, 1856. 1 vol. in-4.

De la part de l'université de Kiel :

Schriften der Universitat zu Kiel aus dem Jahr 1856. Tome III, Kiel, 1857, in-4.

De la part de la Société des Antiquaires de l'Ouest :

Bulletin, deuxième trimestre de 1857, Poitiers, in-8.

De la part des auteurs :

Les Clercs à Dijon, note pour servir à l'histoire de la Bazoche, par M. Ch. Muteau, Dijon 1857. in-8.

Coup d'œil sur la forêt d'Ardenne, dans son état primitif et ses défrichements, par M. Ozeray. Br. in-8, extr. des *Monuments archéologiques*, publiés par la Société archéologique d'Arlon (province du Luxembourg).

Notice nécrologique sur M. le baron Destouches, préfet de Seine-et-Oise, par M. Armand Marquiset, Besançon, 1857. Br. in-8.

Notice nécrologique sur M. Eugène Sibille, chef d'escadron au 13e régiment d'artillerie, blessé mortellement sous les murs de Sébastopol; par M. A. Marquiset. Besançon, 1857. Br. in-8.

Programmes des prix proposés par l'Académie des Sciences, etc., *de Rouen, pour les années* 1858, 1859, 1860.

Les sujets historiques ou littéraires sont :

Pour 1858, *Mémoire sur les artistes normands et les œuvres d'art en Normandie au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle*. (Pr. de 750 fr.)

Pour 1859. *Études littéraires sur les femmes nées en Normandie qui se sont fait un nom dans les lettres au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle*. (Pr. de 500 fr.)

Travaux de la Société.

Le Conseil est informé que le premier volume des *Chroniques de Monstrelet et l'Annuaire* de 1858 sont terminés et vont être mis en distribution.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Monstrelet, tome II, feuilles 1 à 6 en bon à tirer, feuilles 7 et 8 chez l'auteur.

Miracula Sancti Benedicti; feuilles 10, 11, 12 chez l'auteur.

— M. Rathery annonce que la copie du premier volume des *Mémoires de d'Argenson* sera terminée, ainsi que l'introduction de l'ouvrage, au mois de janvier prochain suivant l'engagement qu'il en avait pris, et que cette copie pourra être alors soumise au Comité de publication, avec le plan définitif fixant l'étendue de l'ouvrage. Il demande que le Comité veuille bien choisir un commissaire responsable ; M. Cheruel est désigné pour cette fonction.

— M. de Mas-Latrie fait part au Conseil de l'intention de M. le comte de Laborde, directeur général des Archives de l'Empire, d'acquérir pour la bibliothèque de ces Archives, une collection complète des ouvrages publiés par la Société. Cette demande est renvoyée au Comité des fonds, à l'effet de faire profiter l'administration des Archives de tous les avantages que la Société peut accorder, d'après ses règlements.

La séance est levée à 4 heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

COMPTES ROYAUX

APPARTENANT A LA PÉRIODE DE CHARLES VI, ROI DE FRANCE, 1380-1422 (1).

La Société de l'Histoire de France a déjà publié sous ce titre : *Comptes de l'argenterie des rois de France au* XIV*e siècle*, un volume de documents analogues à ceux dont je viens entretenir le lecteur. Ce volume est épuisé depuis plusieurs années. Le succès qu'il a obtenu, indépendamment du mérite de l'éditeur, dit assez l'intérêt qu'inspire au public ami de l'histoire ce genre de documents.

Les comptes, en effet, considérés comme témoignages historiques,

1. Article dû à M. Vallet de Viriville, professeur adjoint à l'École des Chartes. Voy. le *Bulletin* de 1854, page 103.

possèdent une importance sensible et qui leur est propre. Pour les faits déjà connus, ils nous fournissent, avec un genre de preuves particulier, des détails d'une précision souvent incomparable. Beaucoup d'autres faits, et des plus intimes, ne sont révélés que par ce seul ordre de témoignages. Les comptes *royaux*, soumis à la vérification et à l'enquête minutieuse d'une magistrature spéciale, offrent un caractère d'authenticité qui s'ajoute à ces avantages. Personne ne conteste, enfin, que la série de ces documents dont une portion notable nous a été conservée, ne forme une source précieuse d'instruction. Personne ne conteste qu'il importe de recueillir ces comptes à la suite des chroniques originales, dont elles offrent une sorte de complément et souvent de piquant commentaire. Denys Godefroy, dès le XVII[e] siècle, reconnaissait cette vérité. Il ne manqua pas en effet, à la suite de ses historiens de Charles VI (Paris, imprimerie du Louvre, 1653, in-folio), d'insérer un choix de pièces, malheureusement très-restreint, et tiré de la chambre des comptes, que lui avait communiqué M. d'Hérouval.

J'ai rassemblé des renseignements assez étendus sur les comptes qui se rapportent à l'histoire de Charles VI et de son époque. Une première collection ou premier noyau de ces documents subsiste, comme on sait, à la direction générale des Archives. Diverses bibliothèques publiques possèdent de leur côté des fragments, soit originaux, soit en copie, qui proviennent de la même source que les registres de la direction générale. Ces morceaux dispersés ne font point toujours double emploi avec les débris que conserve le dépôt central. Il arrive souvent, au contraire, que les fragments des bibliothèques étendent ou complètent la série des archives. En dernier lieu, d'autres extraits, également divisés, ont été imprimés, çà et là, par des historiens anciens ou modernes.

J'ai pensé qu'il serait avantageux de réunir, dans un seul tableau, l'indication générale et sommaire de tous ces morceaux isolés ou épars. Pour dresser ce tableau d'ensemble, j'ai cru qu'il était nécessaire de négliger subsidiairement toutes les divisions secondaires que présentent les collections connues de ces matériaux. Ainsi le classement suivi à la direction des Archives a groupé les registres en les rapprochant par un certain lien d'analogie : comptes de l'hôtel, comptes de la vénerie, comptes de l'argenterie de la reine, etc., etc. Quelque intérêt et quelque profit que présentent ces subdivisions, il m'a semblé qu'il était indispensable de les sacrifier pour dresser ce cadre général. J'ai considéré comme un document historique propre à éclairer l'ensemble du règne de Charles VI et de son époque, tout registre ou fragment de compte royal appartenant à cette période, quelle qu'en pût être d'ailleurs l'espèce, ou le lieu d'où il est tiré. A ce titre, j'ai fondu tous ces documents en un seul corps, et je n'ai laissé subsister entre eux d'autre lien

ni d'autre principe de classement que l'ordre purement chronologique. Au surplus, comme ce même ordre chronologique domine également dans les divisions secondaires dont j'ai cru devoir briser le cadre, le lecteur trouvera entre ses mains toutes les indications nécessaires pour reconstituer aisément ces séries ou classements secondaires.

Un double but ou mobile m'avait amené à consulter ces comptes royaux. Je voulais, en premier lieu, étudier dans ces registres l'histoire et le mécanisme de l'une des grandes institutions administratives et financières de la monarchie française au moyen-âge, je veux dire la chambre des comptes. En second lieu, je me proposais d'y chercher des renseignements historiques sur la jeunesse de Charles VII, sur son éducation et sur les circonstances qui entourèrent ce prince, à son entrée dans la vie. Ces divers points, et beaucoup d'autres, sont éclairés d'une vive lumière par les documents dont il s'agit. J'y ai puisé notamment des notions extrêmement curieuses sur Isabeau de Bavière, mère de Charles VII. Déjà M. L. de Lincy avait emprunté à cette source des extraits intéressants qu'il a publiés dans ses *Femmes célèbres de la France*. La série des comptes royaux permet de restituer la chaîne de ces renseignements depuis l'arrivée d'Isabelle en France, (1385), non pas, malheureusement, jusqu'à sa mort, arrivée en 1435, mais jusqu'à un terme avancé de sa carrière, jusqu'à l'an 1422, époque où elle disparaît de la scène du monde. Ces notions offrent l'intérêt à la fois le plus vif et le plus sérieux : le plus vif, comme peinture de mœurs et d'intérieur; le plus sérieux, comme complément du personnage ou comme portrait historique d'Isabeau de Bavière. J'ai dépouillé l'un après l'autre avec le plus grand soin toute la série des registres que possède la direction générale pour le règne de Charles VI (KK 13 à KK 53). J'ai compris dans ce travail quelques fragments de la même catégorie qui se trouvent au département des manuscrits de la bibliothèque impériale. Les extraits que j'ai ainsi formés peuvent, d'après mes calculs, représenter le dixième de la matière totale. Je me propose de mettre au jour ces extraits d'une manière analytique, et j'en ai déjà commencé la publication (1). Ces fragments, si je ne me trompe, serviront à montrer l'intérêt, considérable et varié, qui s'attache à leur contenu. Peut-être inspireront-ils le désir de voir donner la publicité non pas intégralement, mais presque intégralement (2), aux textes originaux.

1. Voyez *Cabinet historique*, revue mensuelle, 1857, pages 237, et *Archives de l'art français*, numéro du 15 novembre 1857, pages 177 et suiv.

2. Les formules de style et les observations des correcteurs ou maîtres des comptes occupent une grande place dans ces registres. Elles forment, pour ainsi dire une seconde matière, étrangère à la première, et qui cependant s'y trouve

En attendant, et comme information préalable propre à éclairer ce projet, nous nous bornons à mettre sous les yeux du lecteur l'index général et bibliographique de ces comptes royaux.

Mes recherches personnelles et directes, comme je l'ai déjà indiqué plus haut, n'ont embrassé jusqu'ici que la direction générale et la grande bibliothèque. Une heureuse circonstance me permet toutefois d'offrir au public le résultat d'une enquête plus étendue. Tous les lecteurs de ce Bulletin connaissent les investigations auxquelles M. le comte Léon de Laborde s'est livré à l'égard des comptes royaux ou publics du XIV[e] siècle, principalement en vue de l'histoire des arts. Pour guider ses propres travaux de ce genre, le savant académicien avait dressé une notice de tous les comptes royaux dont il avait pu découvrir l'existence. Instruit de mes recherches, M. de Laborde, devenu directeur général des Archives, ne s'est pas borné à me communiquer avec la plus affable obligeance, les *cartes* ou bulletins qu'il avait méthodiquement réunis sur ce sujet, il a poussé la libéralité jusqu'à se dessaisir en ma faveur de ces bulletins, fruit de ses investigations, en m'autorisant à en faire usage comme de ma chose propre. J'ai profité de cet abandon pour transcrire et joindre à mon travail antérieur l'indication des comptes originaux qui existent ailleurs qu'aux archives du Palais Soubise et à la bibliothèque de la rue de Richelieu. C'est ainsi que j'ai pu enrichir et compléter cette liste bibliographique d'un complément utile et précieux. J'y ai joint enfin l'indication des fragments imprimés que mes recherches m'ont fait connaître.

Index des comptes de Charles VI qui nous sont restés.

De 1380, octobre 1, à 1390, décembre 31. Comptes de l'hôtel du roi. K. K. (1). N° 30.

1380. Comptes de l'écurie du roi ; fragments du compte deuxième. K. K. 34, fol. 1 à 9.

1380-1391. « Compte de Richard d'Auchy, concierge de l'ostel du roy nostre sire, de Beauté-sur-Marne, de certaine vaisselle et joyaux d'or et d'argent à lui baillez en garde de par le roy n. s. pour servir

mêlée. Ces formules elles-mêmes offrent un intérêt spécial. Elles nous font connaître et nous montrent au vif le jeu ou fonctionnement administratif de cett institution. Je pense donc qu'on pourrait avec avantage publier *in extenso* l'un de ces comptes, des moins étendus, en y comprenant toutes les annotations que présenterait le document original. On supprimerait ensuite toutes les notions similaires, de ce genre, et l'on y suppléerait par une indication critique de la forme du compte, envisagé à ce point de vue spécial.

1. Cette double lettre indique la série des registres de comptes royaux à la direction générale des Archives.

ledit seigneur en son hostel. » Registre in-folio parchemin; incomplet; formant 22 feuillets. Cabinet Moore (1). (L.)

1382 environ. Inventaire des joyaux et bagues du roy, rangez par ordre alphabétique; sans date; 1 vol. in-4°, 52 feuillets de papier; s. Victor, 1106. (L.)

De 1382 (nouveau style), janvier 1, à 1388, décembre 31, écurie du roi. K. K. 34.

1383. Comptes de la chevaucherie du roy vers Bourbourg. Gaignières, 772-1; t. I, p. 453. (L.)

1383-4. Comptes de l'hostel du roy; 18 feuillets parchemin. Ms. supplément français 1494-4.

1387. « Ce sont les parties que le roy en son grant conseil a ordonné estre détraiz et ostez de son trésor. » Original parchemin. Bibliothèque impériale. Mélanges Clairambault. Vol. XVI.

1387 (1388, n. s.). Comptes de l'hostel du roy, de janvier à juillet. Ms. s. fr., 1494-4.

1388 (n. s.), janvier 1, juin 30. Argenterie du roi. K. K. 19.

De 1388, novembre 1, à 1389, mai 27. Vénerie du roi. K. K. 36.

1389, janvier 31, juin 30. Argenterie du roi. K. K. 20.

1389 (n. s.). « Despence de la somme de deux mille francs d'or receue par moy Montagu, pour le roy, pour mettre en ses coffres et en faire sa volenté. » Du mois de février 1388. Original; rouleau de parchemin, signé du roi. Mélanges Clairambault. Vol. XVI. (L.)

1389 (n. s.). « Despence de la somme de 2,000 fr. d'or, » etc. *Mars*. Clairambault. Vol. XVI. — *Avril*, id., ibid. — *Mai*, id., ibid. — *Septembre*, id., ibid. (L.).

1389-1398. Compte de la vénerie du roy. Ms. s. fr. 1394. 8 vol. in-folio velin. (L.)

De 1390, juin 1, à 1391 (n. s.), janvier 31. Argenterie du roi. K. K. 21. Du folio 1 au folio 109.

1390-1391. « Compte de l'argenterie du roi pour plusieurs choses achetées et délivrées pour la feste de la venue de la royne à Paris. » Fragment. 12 feuillets parchemin. Ms. s. fr. 1341. Acquisition de drap d'or, etc.

De 1390, janvier 1, à 1392, juin 24. Journal du trésor. K. K. 13.

De 1390, novembre 1, à 1404 (n. s.), janvier 71. Fauconnerie du roi. K. K. 37.

De 1391, août 1, à 1392 (n. s.), janvier 31. Argenterie du roi. K. K. 22. (Voy. 1404-5. Ms. s. fr. 1494.)

1. M. Moore était un libraire-commissionnaire anglais : il est mort vers 1853. — Les articles signés d'un L sont ceux dont je dois l'indication à l'extrême obligeance de M. le comte Léon de Laborde.

De 1391-2, février 1, à 1392-3, janvier 31. « Quatriesme compte extraordinaire de l'argenterie du roy n. s. » Ms. s. fr. 1494-1.

1392-1400 (1). Fragments sans ordre et transposés. Argenterie du Roi. K. K. 28.

1392. « Ce sont les noms des officiers de l'ostel le roy ausquelz ont esté délivrez les cousteaulx de la livrée d'icelluy seigneur pour le terme de Pasques mil ccc iiij^xx et douze, faiz par Charles d'Orgères, coustelier, demourant à Paris et délivrez aux diz officiers par l'ordonnance et commandement de Guillaume Tirel dit Taillevent, maistre des garnisons de la cuisine du roy n. s. » Une feuille de parchemin scellée du sceau de Taillevent. Bibliothèque impériale, cabinet généalogique. Vol. CCXVII (L.).

De 1392 (n. s.), février 1, à 1393 (n. s.), janvier 31. Argenterie du roi. K. K. 23.

De 1392-3, février 1, à 1393-4, janvier 31. « Cinquiesme compte ordinaire de l'argenterie du roy, » etc. Ms. s. fr., 1494. Fragment de quelques feuillets arrachés au registre K. K. 23 des archives.

De 1392-3, février 1, à 1393-4, janvier 31. Feuillets appartenant à ce compte intercalés à partir du fol. 109 dans le registre des archives. K. K. 26, (Voy. l'analyse de ce registre ci-après 1398, février 1, à septembre 30.)

1392-6. Comptes de Jean Chaux, changeur du trésor. Gaignières, 772-1, page 459.

1393. « Ce sont les parties de la despense de la somme de cinq mille liv. t. receue par moy Jehan de Roolot, pour le roy pour mettre en ses coffres et en faire sa volenté pour le mois de juillet. Vu par le roy à S.-Germain-en-Laye. Bibliothèque de l'arsenal, *histoire* 358. » (L.)

De 1393, novembre 8, à 1394 (n. s.), janvier 31. Argenterie du roi. K. K. 21, du feuillet 110 au feuillet 197 verso.

1393, mai 24, à 1400. Argenterie de la reine. K. K. 41.

De 1393, décembre 25, à 1402, juin 24. Recettes du trésor. K. K. 14.

De 1394 (n. s.) février 1, à 1395 (n. s.), janvier 31. Argenterie du roi. K. K. 24.

1396. Compte particulier de Charles Poupart, argentier du roy, concernant : 1° mariage d'Isabelle de France avec le roi d'Angleterre, le 12 mars 1395-6; 2° mariage de Jeanne, sa sœur, avec le comte de Montfort, le 19 septembre suivant. Gaignières, 772-1.

1396 (n. s.), février 1, à 1397 (n. s.), janvier 31. Argenterie du roi. K. K. 25.

1. Ce registre porte la cote de l'année 1401.

1397. « Déclaration des joyaulx, vaisselle d'or, etc., d'Isabelle, reine d'Angleterre, à la solennisation de son mariage ; » datée du 20 novembre 1397. 6 feuillets parchemin. Supplément français, 1826.

De 1397-8, janvier 1, à 1403, juin 30 ; hôtel de la reine. K. K. 45.

De 1398, janvier 1, à 1405-6, mars 18. Livre des changeurs du trésor. K. K. 15.

1398 (n. s.), février 1, septembre 30. Argenterie du roi. K. K. 26.

De 1399, septembre 22, à 1412-3, avril 1er. Écurie du Roi. K. K. 35.

1400-1427. Inventaire des cautions des receveurs et officiers des finances du roy, apportées en la chambre des monnaies depuis l'an 1400 ; ledit inventaire fait par Jehan Fromont et Robert Bailleux, clercs du roy en sa chambre des comptes, ès mois de septembre et octobre 1427. Ms. Gaignières, 772-1 ; page 655. (L.)

De 1400-1, février 1, à 1402-3, janvier 31. Argenterie de la reine. K.K. 42 (1).

De 1402-3, février 1, à 1407, septembre 30. Argenterie de la reine. K. K. 43 (2).

De 1403, juillet 1, à 1406, décembre 31. Hôtel de la reine. K. K. 46 (3).

De 1404, octobre 1, à 1405 (n. s.) mars 31. 23e compte de l'argenterie du roy. Ms. s. fr., 1494-2.

1404-5. Compte de l'argenterie du roy. Ms. s. fr., 1494. L'an 1391 s'y trouve mêlé.

De 1405, (n. s.). Janvier 1. à 1409, décembre 31. Comptes de l'hôtel du roy. K. K. 31-32.

De 1404-5, avril 1, à 1405, septembre 30. Comptes de l'argenterie du roy. Ms. s. fr. 1494-3.

1407, (n. s.). Janvier à juillet. Compte de l'hôtel du roi. Fragment. 5 feuillets parchemin. Recette. Ms. s. fr. 1341. (L).

De 1407, octobre 1, à 1408, septembre 30. Hôtel de la reine. Fragment. K. K. 48.

De 1407, octobre 1, à 1409, Argenterie du roi. K. K. 29.

De 1407-8, janvier 1, à 1409, juin 30. Comptes du Trésor. K. K. 16.

1408-1438. Comptes relatifs à Yolande d'Aragon, reine de Sicile (4),

1. Extraits dans le *Cabinet historique* 1857 pages 238 et suiv.

2. Extraits *ibid.*, page 240.

3. Id. *ibid.*

4. Femme de Louis II et belle-mère de Charles VII. Je joins ici l'indication de ces comptes à cause du grand rôle que joua, même sous Charles VI, cette princesse distinguée.

à la direction générale des archives : savoir : pour les années 1408-1414, K. K. 243.— 1418-9-1427, K.K. 243.—1431-1438, K. K. 244.

De 1408, octobre 1, à 1411, septembre 30. Trésorerie de la reine. K. K. 48 (1).

De 1409, septembre, à 1410, août environ. Comptes des guerres. K. K. 40.

1413. Inventaire des livres du roy en sa librairie du Louvre. Ms. s. fr. 178. 32. (L.) Voy. 1423.

1416. Hôtel de la reine. K. K. 47.

De 1416, (n. s.) mars 1, à 1417, (n. s.) avril 18. Menus plaisirs de la reine (2). K. K. 49.

1418. (Récolé le 4 septembre) Inventaire des joyaux de la couronne. K. K. 39.

1418-1419. « Extrait du compte de Macé Héron, trésorier des guerres du roy n. s. et de Monseigneur le régent le royaulme, daulphin de Viennois, etc., pour le paiement des gens de guerre qui ont servi le dit seigneur, depuis le partement que fit de Paris mon dit seigneur le régent, jusqu'au derrenier octobre 1419 ; qui sont quatorze mois et quatorze jours (3). Imprimé dans D. Morice *Memoires* ou preuves de l'*histoire de Bretagne*, 1744, in-fol., tome II, colonne 983 et suivantes.

De 1419, septembre 20, à 1423, septembre 30. Ecurie du Dauphin puis roi (4). K. K. 53.

1420. Janvier 1, décembre 31. Comptes du Trésor du roi. K. K. 17.

1420, mai 21, à septembre 18. Argenterie de la reine, K. K. 44.

De 1421, janvier 1, à 1423, juin 30. Chambre aux deniers du Dauphin puis roi. K. K. 50.

De 1421, septembre 1, à 1422, novembre 11. Hôtel du roi. K. K. 33.

1421-1422 (Charles VI). Deux extraits du compte de la chambre du roi du 1er janvier 1421 (1422 n. s.) au 30 juin 1422, transcrits à la chambre des Comptes le 2 juin 1435. Indiqué par Raynal (*Histoire du Berry*, t. III, p. 6).

1. Extraits dans Le Roux de Lincy, *Femmes célèbres de la France*, 1848, in-12, tome I., pages 623 et suiv.

2. Extraits dans Le Roux de Lincy, *ibid.*

3. Quatorze mois et quatorze jours, en remontant, conduisent au 18 août 1418. Or le Dauphin quitta Paris dans la nuit du 28 au 29 mai 1418. Il s'éloigna le 30 pour ne plus y revenir qu'en 1437 (*Itinéraire de Charles VII*, inédit). Ce comptable calcule sans doute depuis le jour où son administration, *après le partement de Paris*, fut établie dans son nouveau siége, à Bourges ou à Poitiers. Le régent résida alternativement dans ces deux villes.

4. Charles VII.

1423. Inventaire des livres de la bibliothèque de Charles VI, fait par ordre du duc de Bedford. Bibliothèque Sainte-Geneviève, Q. 5. Voy. 1413.

1422-1423. Comptes des tapisseries de Charles VI, partagées entre Henri V, le duc de Bedford, Henri VI et l'évêque de Beauvais (1). K. K. 54.

De 1422, mai 1 à 1422, novembre 1. Extrait du compte de Hémon Raguier, trésorier des guerres du roy, imprimé dans Morice, preuves de l'histoire de Bretagne, 1744, in-fol. t. II, col. 1120.

1425-1426. Compte ou état de la chapelle du roi (Charles VI), transmise à Henri VI; Bedfort régent. K. K. 38.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

101. — *Armorial de la noblesse de France*, publié par une société de généalogistes paléographes, sous la direction de M. d'Auriac. In-4, armes et blasons. Paris, imp. d'Aubusson et Kugelmann.

102. — *Cartulaire des sires de Rays*. Notice, tables analytique et alphabétique, choix de documents, liste des sires de Rays; par Paul Marchegay. In-8, 101 pages. Paris, Techener.

103. — *Chronique de la régence et du règne de Louis XV* (1718-1763), ou *Journal de Barbier*, avocat au parlement de Paris. In-18 jésus. Paris, Charpentier, 6 vol. à 3 fr. 50.

104. — *Des Colonies et des voies romaines en Auvergne*. Mémoire où sont exposées, d'après les monuments, les origines de l'histoire primitive de la province; par P. P. Matthieu. In-8, 562 pages. Clermont-Ferrand, imp. et lib. Thibaud.

105. — *Dictionnaire géographique, historique, archéologique et biographique des communes du département de Vaucluse*; par M. Jules Courtet, ancien sous-préfet. In-8, XL-385 pages. Avignon, imp. et lib. Bonnet fils (6 fr.).

106. — *Des faits relatifs à Jeanne d'Arc et au sire de Gaucourt*. Lettres à M. Henri Martin, auteur d'une histoire de France; par le marquis de Gaucourt. In-18, VIII-136 pages. Paris, Garnier frères.

1. Pierre Cauchon, juge de la Pucelle.

107. — *Dénombrement d'un seigneur de Nesle dans le XIII[e] siècle*, avec des notes historiques, suivi de la généalogie de ce seigneur ; par Leroy-Morel. In-8, 17 pages. Amiens, imp. Lenoël-Hérouard.

108. — *Essai sur les causes de la dépopulation de la Dombes et l'origine de ses étangs*, par M. C. Guigue, ancien élève de l'École des Chartes, etc. In-8, 72 p. Bourg-en-Bresse, imp. Milliet-Bottier. Paris, lib. Dumoulin ; Lyon.

109. — *Essai sur les anciennes juridictions d'Alsace*, par M. Véron-Réville. Grand in-8, xv-248 pages. Colmar, imp. Hoffmann.

110. — *Esquisse historique, légendaire et descriptive de la ville de Pontarlier, du fort de Joux et de leurs environs*, avec un précis de l'histoire de la Franche-Comté; par Ed. Girod. In-12, xvII-431 p. Pontarlier, imp. et lib. Thomas, 3 fr.

111. — *Etude sur la basilique de Saint-Just* et les antiquités de Valcabrère ; par Louis de Fiancette d'Agos. In-12, vIII-84 p. et figures. Saint-Gaudens, imp. Abadie.

112. — *Etude historique* sur la ville de Montivilliers; par Ch. Vesque. In-8, 36 p. Le Havre, imprimerie et librairie Roquencourt.

113. — *Gallia christiania* (du) et de ses auteurs, étude bibliographique; par Victor Fouque. In-8°, 91 p. Paris, Tross.

114. — *Gallia christiana*. Critique historique et littéraire. In-12, 24 p. Châlons-sur-Saône, imp. Montalan.

115. — *Grammaire héraldique*, contenant la définition exacte de la science des armoiries, suivie d'un vocabulaire explicatif; par H. Gourdon de Genouillac. In-12, 158 p. Paris, Dentu, 2 fr.

116. — *Histoire de l'imprimerie en Bretagne*, composée d'après des documents inédits et contenant le catalogue des imprimeurs qui ont exercé dans cette province depuis le xv[e] siècle jusqu'à nos jours ; par Toussaint Gautier. In-8, 62 p. Rennes, imp. Péalat.

117. — *Histoire des communautés des arts et métiers de l'Auvergne*, accompagnée des bannières que portaient ces communautés avant 1789, par J. B. Bouillet, grand in-8, xxxI-421 p. et 35 pl. Clermont-Ferrand, imp. Hubler.

118. — *Histoire des populations pastorales de l'ancien consulat de Tarascon*, pour faire suite aux Etudes historiques sur l'ancien pays de

Foix et le Couserans; par A. Garrigou. In-8, 52 p. Toulouse, imp. Calmettes.

119. — ***Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne et de ses monuments,*** **depuis son origine jusqu'à l'époque actuelle (1854); par L. Barbat. In-4°, Châlons, imp. et lib. Martin; Paris, V. Didron. 40 fr.**

120. — ***Institutions de l'art chrétien,*** **pour l'intelligence et l'exécution des sujets religieux, ou documents puisés aux sources de l'Ecriture sainte, de la tradition catholique, des légendes et des attributs sous le point de vue de la peinture, de la sculpture et de la gravure, avec un** ***Traité*** **archéologique et pratique sur l'architecture, l'ornementation et l'ameublement des églises; par l'abbé J. B. E. Pascal, ancien curé, chanoine honoraire, etc. 2 vol. in-8, 589 p. Toulouse; Paris, lib. Bray.**

121. — ***Journal inédit d'Arnauld d'Andilly.*** **(1614-1620). Par Halphen, juge suppléant au tribunal civil de Versailles. In-8°, xxxv-506 p. Paris, Techener.**

122. ***La vie et les temps de Ferrero-Ponziglione.*** **Della vita e dei tempi di monsignor referendario Giansecondo Ferrero-Ponziglione; memorie storiche di Giovambatista Adriani, professore di storia e geographia nel collegio militare di Racconigi, membro della regia deputazione sovra gli studi di storia patria. Torino, 1856. In-fol, pl. Tipogr. Ribotta.**

Volume splendide publié sous les auspices du chef actuel de la famille Ferrero-Ponziglione dont les titres de noblesse et d'ancienneté remontent au XIIe siècle. Le référendaire apostolique Giovanni Secondo Ferrero était le premier conseiller du cardinal Maurice de Savoie, qui joua un grand rôle dans les affaires publiques de ce pays sous la régence si troublée de Christine de France, sœur de Louis XIII. M. Amandi raconte dans son livre avec un grand détail la vie de cet homme remarquable et les événements auxquels il a pris part. L'appendice qu'il a joint à ce travail est d'une véritable importance pour l'histoire; il contient la correspondance du conseiller et forme une suite d'environ deux cents documents émanés des principaux personnages qui figurèrent dans les affaires savoisiennes depuis l'année 1605 jusqu'à l'année 1632.

123. — ***L'Église de Brou et la devise de Marguerite d'Autriche,*** **poésies précédées de documents inédits; par Philibert Le Duc. In-12, xii-47 pages. Bourg-en-Bresse, imp. Milliet-Bottier.**

124. — ***Les Mosaïques chrétiennes des basiliques et des églises de Rome,*** **décrites et expliquées par Henry Barbet de Jouy, conservateur-adjoint des antiques au musée du Louvre. In-8, xxxi-142 pages. Paris, Victor Didron (5 fr.).**

125. — *La Sainte-Chapelle de Paris*, après les restaurations commencées par M. Duban, architecte, terminées par M. Lassus, architecte. Ouvrage exécuté sous la direction de M. V. Calliat, architecte. Texte historique par M. de Guilhermy. In-folio, XII p. et 78 planches. Paris, lib. Bance. (45 fr.)

126. — *L'abbé de Saint-Pierre*, membre exclu de l'Académie française. Sa vie et ses œuvres, précédées d'une appréciation et d'un précis historique sur l'idée de la paix perpétuelle, suivies du jugement de Rousseau sur le projet de paix perpétuelle et la polysnodie, ainsi que du projet attribué à Henri IV, et du plan d'Emmanuel Kant pour rendre la paix universelle, etc.; avec des notes et des éclaircissements; par M. J. de Molinari, professeur au musée royal de l'industrie belge, etc. In-18 jésus, 435 p. Paris, Guillaumin. 3 fr. 50 c.

127. — *Le Trésor des chartes de Lorraine*, par H. Lepage, archiviste du département de la Meurthe. In-8°, 184 p. Nancy, Wiener.

128. — *Les La Boderie*. Etude sur une famille normande, par M. le comte H. de Laferrière-Percy. In-8°, 200 p. et vignettes. Caen, imp. et lib. Hardel, 3 fr. 50.

129. — *Le château d'Aux en* 1794. Rectification historique concernant la révolution; par M. Dugast-Matifeux. In-8, 36 p. Nantes, imp. veuve Mellinet.

130. — *La Muse historique*, ou Recueil des lettres en vers contenant les nouvelles du temps écrites, à S. A. mademoiselle de Longueville, depuis duchesse de Nemours (1650-1665), par J. Loret. Nouvelle édition, revue sur les manuscrits et les éditions originales, et augmentée d'une introduction, de notes et d'une table générale des matières; par MM. J. Ravenel et Ed. V. de La Pelouze. Tome Ier (1650-1654), grand in-8 à deux colonnes, IV-582 p. Paris, imp. Guiraudet et Jouaust; librairie P. Jannet. 15 fr.

131. — *Les Epoques militaires de la grande Kabylie*, par A. Berbrugger, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Alger. In-18, 319 p. et une carte de la grande Kabylie, par Mac-Carthy. Alger, imp. et lib. Bastide; Paris, Bestel; 2 fr.

132. — *Le Combat de trente Bretons contre trente Anglais*, d'après les documents originaux des XIVe et XVe siècles; suivi de la biographie et des armes des combattants; par M. Pol de Courcy. In-4°, 76 p. et 3 planches. Saint-Brieuc, imp. Prudhomme.

133. — *Mémoire sur la bataille de Tolbiac et le lieu où elle s'est livrée;* par L. W. Ravenez. In-8, 27 pages. Reims, imp. Régnier.

134. — *Marques typographiques*, ou Recueil des monogrammes, chiffres, enseignes, emblèmes, devises, rébus et fleurons des libraires et imprimeurs qui ont exercé en France, depuis l'introduction de l'imprimerie, en 1470, jusqu'à la fin du XVIe siècle. A ces marques sont jointes celles des libraires et imprimeurs qui, pendant la même période, ont publié, hors de France, des livres en langue française. In-8, 281 p. Paris, Pottier, J. Techener.

135. — *Mélanges archéologiques*, ou Recueil de dessins d'objets, vases, sceaux, monnaies et fragments antiques trouvés dans différentes localités d'Auvergne, accompagnés de quelques notes en regard ; par G. Grange, antiquaire. Texte in-4, 24 p. Clermont-Ferrand, imp. et lib. Thibaud.

136. — *Mémoires inédits* et opuscules de Jean Rou, avocat au parlement de Paris (1659), secrétaire interprète des Etats généraux de Hollande, depuis l'année 1689 jusqu'à sa mort (1711), 1638-1711. Publiés pour la société de l'*Histoire du protestantisme français*, d'après le manuscrit conservé aux archives de l'Etat à la Haye, par Francis Waddington. 2 vol. grand in-8, XXXII-793 p. Paris, Meyrueis (16 fr.)

137. — *Mémoire* sur une découverte de monnaies, de bijoux et d'ustensiles des IIe et IIIe siècles, faite en Vendée ; par Benjamin Fillon. In-8°, 64 p. et une grav. Napoléon-Vendée, imp. et lib. Sorry.

138. — *Monographie de l'insigne collégiale de Saint-Salvi d'Albi;* par M. H. Crozes. In-16, 154 p. et gravure. Paris, librairie Victor Didron.

139. — *Monographie de l'abbaye et de l'église de Saint-Remi de Reims.* Précédée d'une notice sur le saint apôtre des Francs, d'après Flodoard; par M. l'abbé Poussin. In-8°, 283 p. Reims, Lemoine-Canart.

140. — *Monographie de l'église Saint-Spire de Corbeil* (Seine-et-Oise); par M. Pinard. In-8, 63 p. Corbeil, imp. Crété.

141. — *Ménard Léon,* sa vie et ses ouvrages, d'après les documents originaux les plus authentiques, manuscrits autographes, papiers de famille, etc.; par A. Germain, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Montpellier. In-4, VIII-137 p., un tableau et un portrait Montpellier, imp. Martel aîné.

142. — *Notice historique sur l'ancienne abbaye royale de Saint-*

Arnoud; par M. Théodore Le Puillon de Boblaye, général. In-8, 154 pages, 2 plans et 2 vignettes. Metz, imp. et lib. Rousseau-Pallez.

143. — *Notice historique sur le château de Suzanne*, en Santerre (Somme), et sur la maison et le marquisat d'Estourmel, de l'ancienne province de Picardie; par l'abbé Paul Decagny. In-8, 111 pages. Péronne, imp. Quentin (1 fr. 50).

144. — *Notice historique sur Notre-Dame de Gaillan;* par J. J. Monlezun, chanoine d'Auch et du Puy. In-12, 36 pages. Auch, imp. Portes.

145. — *Notice historique* sur l'abbaye royale de Sainte-Claire d'Argentan, pour faire suite à l'*Histoire de Marguerite de Lorraine*, religieuse et fondatrice de ce monastère; par M. l'abbé E. Laurent, chanoine honoraire de Bayeux, etc. In-18 raisin, 392 p. Argentan, imp. Barbier; Paris, lib. Vivès.

146. — *Notices* historiques, topographiques et archéologiques sur l'arrondissement d'Abbeville; par Ernest Prarond, 2 vol. in-16. Abbeville, imp. et lib. Jeunet.

147. — *Notice historique sur la ville des Baux*, en Provence, et sur la maison des Baux; par Jules Canonge. In-18 jésus, 127 p. Avignon, imp. et lib. Aubanel.

148. — *Notice biographique et bibliographique sur Gabriel Peignot*, par P. D. In-8°, 64 p. Paris, Techener.

149. — *Nouveau Manuel de bibliographie universelle*, par MM. Ferdinand Denis, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; P. Pincon, bibliothécaire à la même bibliothèque, et de Martonne, ancien magistrat. In-8° à trois colonnes, XI-706 p. Bar-sur-Seine, imprimerie Saillard. Paris, lib. Roret, 25 fr.

150. — *Portraits intimes du XVIIIe siècle.* Études nouvelles d'après les lettres autographes et les documents inédits; par Ed. et J. Goncourt, in-18 raisin, XII-272 p. Paris.

151. — *Recherches sur les peintres-verriers champenois;* par M. Chaubry, baron de Troncenord. In-8, 19 p. Châlons, imp. et lib. Laurent.

H.-L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation, rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 1er DÉCEMBRE 1857,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le Président annonce la mort d'un des sociétaires, M. Arthur Desprez, auditeur au conseil d'État, décédé à Marseille, à son retour d'une mission en Algérie.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur admission à l'approbation du Conseil :

963. M. Léopold MARCEL, notaire honoraire à Louviers; présenté par M. A. Passy et M. le marquis de Blosseville, député de l'Eure.

964. M. le vicomte de RICHEMOND, rue du Cherche-Midi, 23; présenté par MM. A. Durand et J. Desnoyers.

965. M. Hippolyte GOSSE, de Genève, à Paris, 33, rue Jacob; présenté par M. A. de Bure, adjoint au maire de Moulins et H. Bordier.



Ouvrages offerts.

De la part de sociétés savantes :

Bulletin monumental, publié par M. de Caumont, pour la Société française d'archéologie, 3e série, t. III, n° 7. Caen, 1857, in-8.

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, 23e et 24e livraisons, 6e année, juillet à décembre 1857. Saint-Omer, 1857, in-8.

De la part de M. le duc de Luynes et de MM. Merlet et Moutié :

Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame des Vaux de Cernay, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Paris ; composé d'après les chartes originales conservées aux archives de Seine-et-Oise, enrichi de notes, d'index et d'un dictionnaire géographique, par MM. Luc. Merlet et Aug. Moutié, membres de la Société archéologique de Rambouillet, aux dépens de M. d'Albert, duc de Luynes, membre de l'Institut. T. Ier, 2e partie, 1251-1300. Paris, 1857, 1 vol. in-4.

Cet important ouvrage fait partie des publications de la Société archéologique de Rambouillet.

De la part de l'auteur :

Les voyageurs modernes dans la Cyrénaïque et le Silphium des anciens ; par M. Ant. Macé, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble. Paris, 1857, in-8.

Correspondance.

M. le duc d'Aumale adresse au Conseil des remercîments de son admission au nombre des membres de la Société de l'Histoire de France, dont il suivait depuis longtemps les travaux avec un vif intérêt, et qui a rendu, dit-il, de si éminents services aux études historiques.

— M. Leroy, instituteur à Cany, témoigne aussi sa reconnaissance d'avoir été reçu membre de la Société.

— M. le marquis de Blosseville, M. Albert de Bure et M. Durand, écrivent pour proposer l'admission de M. Léopold Marcel, de M. Hippolyte Gosse, et de M. le vicomte de Richemond.

— M. Adriani, membre de l'Académie des sciences de Turin et de la Commission royale pour l'histoire nationale du Piémont, rappelle avoir fait hommage à la Société, il y a plusieurs mois, d'un de ses ouvrages intitulé : *Memorie della vita e dei tempi di Mgr Giansecondo*,

Ferrero-Ponziglione, publié à Turin en 1856, en un vol. in-4. L'envoi de cet ouvrage remarquable, enrichi d'un grand nombre de documents originaux, et qui intéresse même l'histoire de France dans ses rapports avec l'Italie, sous le règne de Louis XIII, est en effet parvenu à la Société par la voie de la librairie, mais sans lettre qui en fît connaître la provenance.

M. Adriani rappelle aussi, au nom de M. le comte Sclopis, président actuel de la Commission royale d'histoire du Piémont, que cette Commission verrait avec plaisir se renouveler les relations d'échanges qui ont existé pendant plusieurs années entre les deux associations historiques, et qui sont interrompues depuis 1848; elle s'empresserait d'adresser à la Société de l'Histoire de France celles de ses publications qui lui manqueraient. Le Conseil autorise la continuation de ces échanges et l'envoi des volumes manquant à la Commission royale d'histoire de Turin. Des remercîments seront aussi adressés à M. Adriani pour le don de son savant ouvrage.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Chroniques de Monstrelet, t. II, feuilles 12 et 13 chez l'auteur.

Miracula Sancti Benedicti, feuilles 10 à 13, rentrées en bon à tirer.

Chroniques de Jean de Wavrin, t. Ier, feuilles 3 à 6, rentrées en bon à tirer; placards 11 et 12, chez l'auteur.

— M. le trésorier appelle l'attention du Conseil sur les frais considérables auxquels s'est élevée la publication des derniers Annuaires de la Société; ils coûtent plus qu'ils ne rapportent, et cependant ils doivent être continués, car ils forment une collection importante et fort estimée pour les utiles instruments d'études et pour les travaux originaux qu'ils renferment. M. le trésorier demande s'il n'y aurait pas lieu d'augmenter le prix de vente de ces volumes, tout en s'efforçant d'en diminuer les frais d'impression.

L'examen de cette proposition est renvoyé aux deux comités des fonds et de l'Annuaire, auxquels se réuniront MM. les membres du bureau du Conseil.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Les Chroniques de France; MS. de Lille, n° 26.

Nous avons donné ci-dessus (page 102), grâce à l'obligeance de M. le baron de La Fons-Melicocq, quelques fragments relatifs à Jeanne d'Arc, que notre laborieux correspondant avait tirés d'un manuscrit de la bibliothèque de Lille. Ces fragments ont éveillé la curiosité, et l'ouvrage entier de cet historien flamand, inconnu jusqu'alors, sera probablement livré sous peu de temps à l'impression. Voici d'autres extraits dont nous sommes redevables à la même main et qui achèveront de faire connaître le caractère et l'utilité de ces *Chroniques*.

XIVe siècle. *La rébellion du commun de Bieauvoisis contre les nobles du pais*.

Dont avinrent que s'esmurent les paisans de Bieauvoisis (pour ce que les chevaliers, qui les devoient garder, avoient pris consail ensemble de yaus oster tous leurs biens) moult mervilleusement sur leurs seigneurs, et s'asemblèrent grant plenté pour coure sur les chevaliers, et tuèrent moult de gentilshommes, de chevaliers et d'escuiers, femmes et enfans, et abatoient leurs forteresses et leurs maisons. Quant le prouvost des marchans de Paris seut le crueuse esmute de ces paisans, yl fist yssir le comun de Paris, et alèrent abatre le tour de Gournay, et aultres fortresses quy estoient otour de Paris. Et, en ce tamps, alèrent les paisans de Biauvoisis devant Compiègne, et demandèrent qu'on leur envoiast et rendesist tous les gentilz hommes et femmes qui là s'estoient là mis au refuge, mais les bourgois leur refusèrent, et portèrent garant aux nobles du royaulme de France qui en le ville estoient. En ce tamps s'en fuioient tous les nobles hommes de Franche; les aulcuns hors du royaulme; les aultres en aucunes grosses villes et fortes fortresses, car moult doubtoient la cruaulté des paisans qui, sans pité et sans rainchon, tuoient femmes et enfans, et tous hommes de noble lignée, et faisoient serment que de destruire tout le noble sang de Franche, et tant estoient ostiné en leur erreur. Dont, par leur folle emprinse, allèrent assalir ung castel, qu'on nomme le Plaisier (le Plessis-de-Roye), et estoit à Mahieu de Roye, où pluiseurs hommes nobles et femmes, et enfans estoient mis à sauveté. Mais Raoul de Couchy et pluiseurs aultres chevaliers s'asemblèrent et alèrent contre yaulx, et

les desconfirent, et en tuèrent grant plenté. Après ce se rasemblèrent les paisans en pluiseurs lieux en Biauvoisis, et en France, et meismes cil de Biauvais estoient contre les nobles, et enmenèrent plusieurs nobles en la ville de Biauvais, qui, là, furent tués par le consentement du comun de la ville : et aussi le maire d'Amiens envoia cent hommes du comun de la ville, en l'ayde des paisans, mais ce despleut moult au conseil, et furent remandé, et repairèrent sans mesfaire aux nobles hommez, se pau non. (Fol. XLVII r° et v°.)

Pourquoy les mors de Rosebecq ne furent enterrés.

En ce tamps estoit en Flandres grant horreur et grant pugnaisnie en le place où le grant bataille devoit estre, dont le trache duroit plus d'une grant lieue long [1]; car les mors n'avoient point esté enterrés, ne osté de celle place par le deffense du roy et de ses gens, pour ce qu'ils réputoient les Flamens comme gens mescréans et errans contre Dieu et l'Église, et contre le roy et leur seigneur. Et les quiens, leux et bestes, sauvaiges les corps humains de ceulx qui là gisoient mors, dévoroient, et y furent veu en celle place maint grant et mervilleux oysel, dont le peuple d'entour avoit grand mervelles. (Fol. IIII^xxIX r° et v°.)

De la mort du duc d'Orliens.

Après ce en l'an mil IIIIC et VII, après Pasques, que le duc d'Orliens estoit à Paris et le duc Jehan avoec le roy, qui, pour ce tamps estoit malade, et, adont, le duc d'Orliens contendoit à parvenir à son intencion, et s'acorda de ung cardinal, qu'on nommoit pour lors pape de le Lune, quy puis fu déposez, et par élection en fu fait ung nouveau. Celuy pape de le Lune, par le pourcas et exhort du duc d'Orliens, fist couvertement une monition, affin de pourgetter sentence sur le dy roy et la royne, et tous ses enfans, pour eulx escachier et déboutter hors du royaulme, et devoit, de son auctorité, rapeller le duc d'Orliens, pour régenter et gouverner la couronne. C'estoit grant trahison et grant diablerie, qui se volloit faire hoir; maiz c'estoit fort afaire, car yl estoit hait de moult de gens pour ses démérites : et estoit bien licite de avoir contre ung tel mal faicteur et traitre ung bon campion et deffenseur de la couronne de France. Or, dist le saige, de malvaise œuvre et commenchement en sourt maise fin ; car bien brief après, en l'an dessusdit XXIIIe de novembre, ainsy qu'à ung soir du vespre, le

[1] Le nombre des ochis du costé des Flamens fut de XXXVI m. (Fol. IIIIXX VI v°.)

duc d'Orliens retournoit de l'ostel de Saint-Pol, fu rencontrés soudainement d'un mauvais vent, en le grant rue de Saint-Anthoine, emprès la porte Baudet, dont yl fu rué jus du cheval, et lui vola ung piaug en le cauch, du premier cop. Adont sourdy grant effroy, et crioient ses gens aide, mais riens ne luy vally, car de ce tout rude vent moru prestement en la place, dont la ville fu fort estourmie, pour le guet qui fu effraé : et monta le prouvost à cheval, à puissance des gens d'armes; mais n'alèrent gaire lonc, car yl trouvèrent la caucié semée de caudetreppes, dont le cheval du prouvost fu enferrés, tellement qu'il chey par terre. Adont fu grande la murmure avant Paris dont pluiseurs quy firent signe de plourer, en estoient bien joieulx, et disoient en bas : Bénoit soit ceulx qui l'ont mis en ce point; car tous jours eslevoit et exauchoit tailles, gabelles et autres imposicions. Lendemain fu le corps porté en terre aux Célestins, et fu fait ung moult solennel service. Quant Phlepes de Masières[1], le trahistre dessusdit, seut la mort de son mestre, il en fu moult esbahit. (Fol. cx r° et v°.)

Comment le bon duc Jehan fu poursievys.

Et le bon duc cevaucha tant et esploita, que yl arriva à jour à Esclusiers, et avoit envoiet devant, tellement qu'il trouva pour son repas tout prest, et les chevaux repeuls, et ne dormy gaires. Adont envoia ung sien varlet devant, à Bapames, où il vint au point du jour, et fist apointiter le cuisine, pour rechevoir en seigneur, et presyt ung chapelain, pour luy canter messe. Et tantost et incontinent soleil levant, vint le duc à Bapames. De quoy les seigneurs de la ville, à qui le varlet avoit nonchiet tout l'affaire, issirent hors au devant de luy, à belle compaignie de gens d'armes et d'archiers, de quy il fu grandement loggy et festyés. Lors s'en ala à son hostel, où yl trouva le prestre revestu pour dire la messe, qu'yl oy par grant dévotion, regraciant Dieu de ce que ainsy se trouvà en sa terres. Et, après la messe, s'asit au digner, et fist savoir sa venue aux bonnes villes, comme Arras, à Lille et ailleurs, dont pluiseurs luy vinrent au devant en belle et riche ordenance, et vint Aras, et d'Aras à Lille, et de Lille en Flandres. (Fol. cxi v°- cxii r°.)

1. Il dit plus loin (fol. cxvi) que le duc envoia Ph. de Masières, à cause de ses malefices, sorceries et trahisons, prisonnier à Bapaumes, *dont depuis en yssi par son encantement*, dont le bon duc en fu moult dolans.

Comment le duc Jehan fu mandé non paroir (sic) *Amiens pour oir s'escusances de la mort du duc d'Orliens.*

Quant le bon duc Jehan se fu retrés à seureté au pais de Flandres, les nobles du sang roial dessus nommez, par conseil et avis, mandèrent au duc Jehan qu'il venist Amiens, pour savoir qu'il vouloit respondre de ceste cose, et luy envoièrent ung saulf conduit de par le roy, pour luy et pour tous ses alyés : et le duc y vint à brief jour, accompaigniés moult noblement de pluiseurs seigneurs et gens d'armes, lesquels avoit fait entrer dedens aucuns logis, en pluiseurs osteulx, en la ville, pour doubte de trahison; et avec che se sentoit bien amés des manans et des bourgois et habitans de la ville, et fist poindre à son hostel, emprès Notre-Dame, où ses armes estoient, une lance de guerre à fier tranchant et afillé, et emprès d'icelle ung rabot, et d'autre costé fist poindre une lance à tournoier, à ung fer de rochet, et fist en segnefiance de paix, car le rochet le segnafie : car, se aulcun se vault prendre aud. rochet, il estoit prest, en toute raison, de entendre à toute pais; et s'il est quy à ladite lance de guerre se veulle prendre, yl est prest de respondre à tout homme, et un rabot c'est pour tout mettre à lonnit (*à l'uni*) : c'est à savoir pour démolir bones villez et castiaulx et fortresses de tous ses adversaires, et mettre au fu et à l'espée tous ceulx qui à luy voront registrer. Et, quant ce fu fait, il vint au palais de l'évesques, où yl trouva tous les princes, assis en belle ordenance, lesquels se levèrent tous al'encontre de luy, en luy faisant grant honneur : et puis y ot maintes haultes parolles alléguiées touchant la mort du duc d'Orliens et maintes reproches, avec pluiseurs salvations en contraire proférées et rechitées. (Fol. cxii r° et v°.)

Les princes ayant mené le duc Jehan à leurs hosteus, le festoièrent moult révérament. Et, quant yl perchut ce, yl envoia prestement à son ostel et fist planer et effachier le fer de la lance et le rabot. (Fol. cxiii r°.)

On lisoit dans la complainte de la duchesse d'Orléans contre Jean sans Peur (suivant notre chroniqueur) « que le duc Jehan fuist amené en la place, où ledit fait et occision avoit esté fete, et lui mis à genoux nut chief, jusqu'à cet heure qu'on avoit en celle place canté vegilles et commendasses, et en la fin fesist une croix sur la terre de son doit, et le baisast. (Fol. cxviii r°.)

Comment le duc Jehan fist tenir court au roy.

Et, quant vint le jour de Noel, le roy tint court moult notables, et

estoient tous ces drechoirs querquiés de vasellez d'or et d'argent, en sy grant nombre quonques on n'en avoit jamais tant veu; car le duc Jehan avait fait effondrer le trésor de Montagu. (Fol. VI, XI v°.) — Or yl avoient trouvé ung coffre tout plain d'or, lequel y avoit esté XX ans, et de ce avoit fait renouveler le vasselle du roy toute neufve; et, aud. trésor fu trouvé la nef du roy Phelipe[1]. Aud. jour se séoit le roy en son siége royal, furent ordonné les prince chascun en son dégré. Là y ot grande et solennelle feste; là y oist on pluiseurs instrumens musiquaus : et estoit vestu le roy d'une robe d'or, qui toute estoit ouvrée à l'esquille de finez perles, de rubis, dyamans et balais (*ibid.*).

Comment les Ermignac furent à Saint-Denis.

Le duc d'Orliens y entra et ses deux frères, qui moult furent bien festiet de l'abé de Saint-Denis, et le trésorier après. Et adont le trésorier a pris les reliques et le dignité, destoupa ung put, qui pièçha avoir esté fourclos, et mist les reliques dedens, et restoupa le put, et mist pieres dessus. Quant les Ermignac urent furté la ville, sy demandèrent au trésorier, où estoient les joiaux et reliques, et yl respondy que les Bourguions les avoient enportez, ne oncques pour quelque paine qui lui seurent faire, ne par prière, ne les vault raculer, mais yls trouvèrent ung cofre, auquel estoient une grant partie des joiaux de la royne, et l'esfondrèrent, et prirent ce qu'il en avoit et firent grant feste : et trouvèrent en icelluy cofre une couronne d'or, et non obstant que ce ne fut point la couronne du roy, toutesfois le prist le comte d'Ermignac, et l'asist sur la teste du duc d'Orliens, et lui dist « Mons., pour sauver mon serment, je vous fay roy de France, combien que point ne possessés de la terre, mais anchois que je retourne en ma terre, je vous en feray possesser, et vous menray sacrer à Rains. » Ainsi le couronna le conte roy de France; mais sa royauté ne dura point longement. (Fol. VIIXXXVI v°.)

Comment le dolfin (depuis Louis XI) *fu menés juer en Flandres.*

En l'an M. IIIIC. LX le duc Phelipe, tousjours contendans à faire plaisir et serviche au dolfin, yl le mena, pour lui oster de mérancolie, par toutes ses bonnes villes de Flandres, comme à Gand, à Bruges, à Ypre, à Furnes, à Bergues, à Boulongne-sur-Mer, puis retournèrent, par

1. Il parle d'*une paix à baisier à la messe, qui fu portée vendre sur le pont à Paris et en rechurent* (les princes partisans du duc d'Orléans) XXXVI M. *frans*. (Fol. VIXX XIII r°.)

Saint Omer, à Aire, et pareillement à l'Escluse, et dedens le castel et en pluiseurs aultrez places, *mais, comme pluiseurs ont dit depuis, le duc Phelipe menoit le leu ès brebis.* (Fol. IIC. XXI r° et v°.)

Dans la description qu'il fait de l'entrée de Louis XI à Paris, nous remarquons « cinq femmes, toutes vestues de drap d'or, à manière de royne, ayant sur leur bras leurs nons, selon les cinq lettres de Paris : la première portoit P, qui segnefie paix : la seconde A, par quoy est entendu amour : la tierche portoit R, par quoy est entendu rayson : la quarte portoit I, par quoy est entendu joye : et le chinquième portoit S, par quoy est entendu seureté. Et estoient toutes cinq richement montées à cheval, vestues de drap d'or jusques as piés, et, devant elles, ung héraux ayant cote d'armes, semet du blason de Paris. (Fol. IIC. XXI v° - IIC. XXIII r°.)

Et ot ung fol, chevauchant sur ung cheval à IIII piés, à manière d'un singe. (Fol. IIC. XXIIII v°.)

Comment Galiace, duc de Melan, envoia Philippe de Masiers au service du duc d'Orliens, et des sorcheries et encantements que fist ledit Philippe.

Après ce que led. Galiace ot fait morir son oncle Barnabo, dont yl fu vray successeur et hirreteur, yl envoia led. Phelipe de Masières en France, au service de son beau filz, Loys d'Orliens, tendant à fin que, couvertement, yl trouvast manière de pourchachier la mort du roy, frère dud. Loys, duc d'Orliens. et, pareillement, de ses enfans. Par lequel Phelipe dessusd. et ses adhérens firent (furent) depuis maint mal et griefve trahison machinés dont maint hommes sont mors depuis, et de maulx avenus comme vous orés cy après. Or avint ainsy, comme led. Phelipe estoit avec le duc d'Orliens, en France, une fois yl trouva ung moine apostat, lequel estoit moult saiges en lettre d'ars de nigromansie: c'est à savoir de faire carmins, encantemens et invocations de diables. Lequel avoit (avec) led. moine prist les habis du duc Lois et les vesty, et prist l'espée dudit Loys, duc, avec ung anel d'or appartenant pareillement audit duc; et sy prirent avec eulx ung chevalier, ung escuier et ung varlet, et s'en alèrent ensamble, tout secrètement, en une place apellée *Mogay*, et, ylleuc, en une tour, loingz de gens, led. moine fist ung conjurement et invocations de diables, lesquelz yllec vinrent présens, en forme d'ome, les conjura et les constraindz de consacrer et de dire à l'espée et à l'ennel, ne say quelque pourpost, mais à celle messe (*sic*) heures, le roy Charle, estant à Biauvais, luy prist telle maladie que, onques puis, n'eut santé et luy prist, ylleuc, la maladie sy soudainement, où yl crioit en hault

hay : « ostés-moy l'espée de mon frère, qui me traince le corps! je suis par lui trahis! » Dont ses gens le reprenoient moult et metoient grand paine à le apaisier : disant que son frère n'estoit point ylleuc; mais ne le purent, en grant tamps, mettre hors de ce propos. (Fol. c. v°.)

De la mommerie du duc d'Orliens et ses trahisons.

Environ ce tamps avint que ledit Loys, lequels avoit tousiours led. traitre Phelippe de Masières à son conseil, mist en avant au roy son frère, de faire une mommerie, de nuit, en la salle de l'ostel de St-Pol, et avoit, par le conseil dud. trahitre, fait faire x ou xii cotes de toille doublés et emplies de soufre, harpoy et craisses, et, au dehors, toute couverte de lin, et fist ledit Lois acroire au roy que, oncques mais, n'avoit veu faire plus bel et joieux esbatement, pour complaire et esjoir les damez. Et, quant vint à ung certain jour, dont yl furent d'accord à faire les danses, après souper, lesdites robes estoient prestez aud. lieu, et en vesty prumier le roy unne et le conte de Gorgin (*sic*), le conte de Poitiers, le bastart de Fois, chascun une, et pluiseurs aultrez demoisieaulx de cy, au nombres de ix ou x; mais ledit Loys se sevra d'en vestir, disant que le siene estoit trop petite; mais yl s'ofrist à porter le torse, pour esclarier les danseurs pardevant les dames. Mais avint que le bastart de Fois apella deux de ces serviteurs et leur commanda à tenir chascun ung frec lincheul à l'uis de la salle, à cause se, par flamesque ou aultre mesquief, le fu se prenoit à aulcuns aians vestus les dites robes, yl fussent prest de le sauver par les dis fres lincheus. Et vault ledit Loys à toute fin, que, pour mieulx faire la grimache, qu'yl fussent atechiet ensamble. Mais yl y ot ung des varlés de cambre du roy qui dist au roy : « Sire, trop y a de péril à vous tenir ensamble, pour le doubte du fu. » Et, quant ledit Loys s'aperchu, yl bouta aud. varlet le fu au visaige, et l'escauda moult vilainement, et luy dist par grant air : « Ribaut! qui t'emeult d'en parler de nostre esbatement? » Adont sallirent avant trompettes et ménestreus, flahutes. tamburin, chalemelles, qui firent moult de mélodies. Et, ainsy comme les danses se devoient commenchier, qu'il se tenoit en tresque (*entrelacés*) par les mains, à manière d'ommes sauvaige, le duc Lois portoit le torse devant; mais, ainsy comme par mesquief, tout de gré, se laissa cheoir au millieu d'eux, et, ainsy comme il se frotoient l'un à l'autres, oncques ne se porent garder que tous ne fuissent entrepris du fu : et, se n'eust esté par ung coler d'argent, par lequel les dames recongnurent le roy, yl euist esté ars et brûlé sans nul recouverier;

mais elles le couvresirent sy estaint de leurs grandes robes, quonques le fu ne s'y pot esprendre, et firent tant qu'elle orent le robe tirée jus du roy; mais des aultrez en y ot IIII ou V mors que ars en la place : et mesme le bastart de Fois s'enfuy vers ses gens, mais yl n'y pot venir à tamps, et fu ars. Adont se leva la noise et y ot grant effroy par la ville de Paris, et acourut du comun plus de XL m. devant led. hostel, pour tant que le vois couroit par la ville, que on voloit mourdrir le roy, et crioient alarme et tout en desroy, pour rompre et abattre le maison de St-Pol, et pour tuer tous ceux qui estoient là dedens. Quant le roy vint à eulx et s'amoustra par le fenestre, et leur pria qu'il s'en retournassent chascun à sa maison, et qu'il n'y avoit heu fors joieuseté, et les remerchia moult de le déligense et bonne volenté que yl luy avoient monstré. (Fol. CI. — CII.)

Comment les seigneurs murmuroient fort.

Quant vint l'endemain, que les nouvelles furent esparses avant Paris, des seigneurs qui, yllec, avoient esté ars et mors par tel encombrier, fasoient mervilleusement grant murmure et grant parlement entre eux, communament disoient : « Ha! sire roi! pourquoy tenez-vous ces trahites autour de vous? qui ne chasent fors à vous destruire. Pourquoy n'en prendés-vous vengeance, sans espargnier frère, cousins ou parens? » (*Ibid.*)

Comment le duc Loys d'Orliens cuida empoisonner le roy, son frère.

En celui tamps le roy et son frère Loys s'en alèrent un jour esbatre là où estoit leur mère, la royne Blance[1], et avec eulx moult d'aultrez barons. Et, quant la royne vit ses deux enfans, les congoy et festia moult grandement, et les baisa tous deux, et avoit moult richement fait apareillier le dynier; mais Lois n'avoit soing de mengier, et fist amener ses chevaulx, pour aler chachier au bois; mais prumier s'en ala en la cuisine et demanda au quelx où estoient les plas, lesquelz on devoit servir devant le roy, et le keulx se mist à genoux et luy dist : « Sire! les vechy. » Et, tantost, bouta sa main en aulxcuns d'ycheulx plas : ne say que yl y fist, et puis monta à cheval. Adont avint que le roy fu assis au diner, les escuier prinrent desd. plas et

[1] Blanche, femme de Philippe de Valois, morte en 1398. Elle n'eut, toutefois, de Philippe de Valois qu'une fille née posthume, du même nom qu'elle, qui mourut en bas âge. (*Art de vérifier les dates*, t. V, p. 40.)



portèrent à la table du roy ; mais le keut dist à la mère du roy que le duc d'Orliens avoit mis poudre aulcune au plat du roy, et ne savoit pour quelle raison c'estoit. Adont lui dist la mère au keut, que yl se garda bien qu'yl n'en desist mot, synon par son congiet, et fist erraument (promptement) lever les plas par les serviteurs, et dist qu'on les portast à l'aumonnier, disant qu'yl fussent enfouys prestement en terre, et que l'aumonnier n'y touchast. Et le roy qui ne pensa fors à esbatemens et à joieuseté, ne se donnoit de garde et fist signe aulx serviteurs de aporter les mès; mais sa mère lui dist que de ceulx ne gousteroit point pour l'eure : puis dist en son coraige : « de malheure s'est alyés Loys, mon filz, à telz traheteurs, qui lui baillent tels interdictions et ennortemens que, pour faire morir son frère germain. Nonobstant que lad. mère du roy euist commandé à enfouir les plas, sans en touchier par l'asaieur, yl en avoit pris une petite touce du doit; mais prestement, yl quey à terre, et le faly porter couchier; dont puis ne s'en leva, et morut au bout de v sepmaines. Quant ce vint vers le scir, que ledit Lois d'Orliens revint de cachier, le roy lui demanda à quoy yl s'estoit occupez le journée, qu'il n'avoit esté à diner, et y luy respondy qu'il luy estoit plus de chacier qu'il luy estoit de mangier. Quant sa mère l'entendy, sy se prinst à rire du bout du dent, et dist : « Lois! vous avés chaciet, mais vous n'avés riens pris. » (Fol. CII, r° et v°.)

Des imposicions et gabelles qu'eslevoit le duc Lois d'Orliens.

En ce tamps estoit le roiaulme gouverné par ycelui Lois, duc d'Orliens, et pour tant que le roy, son frère, estoit mal disposés, et que led. Lois despointoit le pais de France et les bones villes par eslever soubsides et gabelles, imposicions, s'assamblèrent pluiseurs hommes de France, tant comme clergiet, et nobles, et marchans et aultrez communaultez, et fu avisé par yceulx de faire gouverneur du roiaulme le duc Philippe de Bourgoingne, et fu establis ainsy comme pour régenter et gouverner led. roiaulme, dont ledit Lois en fu tant marys, dolans et courouchiés, qu'yl pensa et avisa par moien de son conseil de mettre une embusque en batiaus sur Seine, x ou XII hommes, pour souprendre led. duc Philippe, quant yl s'en yroit voller (*chasser au vol*), comme souvent avoit acoustumé d'aler, à peu de compaignie : et ce se faisoit par le consail de Phelipe de Masières, trahitre, lequel leur disoit que bien se sauveroient après ce qu'ilz aroient mis affin led. Phelipe, par les batiaulx, et que bien seroient aseurs à l'autre lès de Sainne. Et ainsy fu fait; mais Dieu ne voolt point la mort du bon duc

Philippe, car, par l'un des x à qui le marchait avoit esté fait, fu tout l'afaire révellé audit duc Philippe par escript, avec les noms de tous les x, qui du fait estoient coupables; de laquelle cruaulté et trahison le duc Philippe fu moult esbahis, comme à luy qui point ne se doubtoit, et bouta le billet secrètement en son puignet, sans en faire quelque mentyon à créature; mais, quant vint au soir qu'il deust aler couchier, à lui despoullier ce brievet luy quey en la chambre, adont ung sien varlet le releva, et dist : « Monseigneur, regardés quel brieu vous est maintenant queu? » lors le prist le bon duc, et apella aulcuns de ses plus privés, et leur remonstra comment Lois, son nepveu, avoit marchandé de lui ochir. Ne say quel chose yl en avint des dessud. marchans; mais depuis se garda de yssir de Paris, ne aler par les rues, sans compaignie (Fol. CIII, r° et v°.)

Comment yl vint ung homme pour tuer le duc Jehan[1].

1411. Ainsy que le duc Jehan sejournoit à Douay, le jour devant qu'il deust partir, vint devant luy ung homme, prebstre comme il apparoit, et, quant yl fu devant le duc, yl fu soupris et ne pot dire mot, et lui trambloient tous ses membres, lequel fu pris, et fu trouvé ung ponçon en son pourpoint, et cognu qu'il avoit marchandé à certain marchiet fait de mourdrir le bon duc; lequel fu mis en prison, affin que de le mener en parlement afaire en avoit, pour plus avant vérifier les trahysons de ses ennemis. (Fol. VII^xx VII, r°.)

Comment le comte de St-Pol eult le gouvernement et ordonnance pour garder Paris.

En ce tamps estoit le noble conte de St-Pol, nommé Walerant, capitaine de Paris, et du tout gouverneur, avec le pruvost des marchans et le maistre des bouchiers, lequel et quatre filz, qui, depuis, se gouvarnarent grandement, et fu le ville de Paris sauvée par leur sens. Et, par le conseil dud. conte de St-Pol, avec led. prouvost et le maistre des bouchier, qui s'apelloient *les gris* : et firent belle ordonnance à Paris, pour tant que la ville estoit moult grande, qu'il le partiroit en quatre quartiers, et, puis ordonnèrent à chascun quartiers, centeniers, cinquanteniers et diseniers, et ordonnèrent quatre capi-

1. Bourdon le capitaine dist s'il faisoit tant qu'il peust tenir le duc Jehan à merchy, ou à sa volonté, *qu'il en feroit pareillement que de ung cras bœuf.* (Fol. VII^xx XII v°.)

taines pour conduire chascun quartier : et, par ainsy saroit chascun chommé où il debvoit aler à se garde pour le guet, affin que mieulx gardaisent la personne du roy et du duc de Ghiane, et aulz de la bonne ville de Paris. (Fol. VII^xx XII r°.)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

152. — *Catalogue* des monnaies lorraines de la collection du musée départemental; par Jules Laurent, directeur, troisième supplément. In-8, 31 pages. Epinal, imp. veuve Gley.

153. — *Des Institutions commerciales en France*. Histoire du bureau du commerce et du conseil royal des finances et du commerce; par le vicomte Hutteau d'Origny, ancien maire du 10e arrondissement. T. Ier, in-8, 542 pages. Paris, Dentu.

154. — *Documents inédits* sur la rédaction des coutumes du comté de Vaudémont; sur les causes qui l'ont empêché d'aboutir à un texte officiel; sur la féauté de Vaudémont et les singularités de cette juridiction; publiés et annotés par M. Beaupré, conseiller à la cour impériale de Nancy. In-8, 37 pages. Nancy, imp. Lepage.

155. — *Essai sur Michel de Marillac*, garde des sceaux sous Louis XIII. Sa vie et l'ordonnance de 1629; par Arnault-Ménardière, avocat. In-8, 53 pages. Poitiers, imp. Dupré.

156. — *Études pratiques* tirées de l'architecture du moyen âge en Europe; par M. Thomas H. King, architecte à Bruges; avec un texte historique et descriptif par George Hill, M. A. Tome Ier, contenant les églises de Braine, Étampes, Flavigny, Alby, Saint-Bertrand de Comminges, Altenberg, Auxerre, Maulbron, Semur, Dijon, Séez, Spire, Gelnhausen, Lunebourg et Toulouse. 100 planches gravées à l'eau-forte sur cuivre. In-4, 85 pages. Paris, imp. Claye; Paris, Didron. (75 fr.)

157. — *Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne*; par Alexis Bigot. In-8, VIII-422 pages et 40 pl. Rennes, imp. Cattel et comp.; Paris, lib. Rollin.

158. — *Histoire* des choses les plus remarquables advenues en Flandre, Hainaut, Artois et pays circonvoisins, depuis 1586 jusqu'à 1674; mise en lumière par le sieur Pierre Le Boucq, gentilhomme valenciennois ; publiée avec une notice sur l'auteur et sa famille, par le chevalier Amédée Le Boucq de Termas, ancien élève de l'École des chartes. Grand in-8, VIII-374 pages et 7 pl. Douai, imprimerie et litho. Ceret-Carpentier.

159. — *Rapport sur les anciens vêtements sacerdotaux* et les anciens tissus, adressé à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes; par Charles de Linas. In-8, 84 pages. Paris, Didron.

160. — *L'abbaye de Wissembourg*, par M. L. Spach, archiviste du département du Bas-Rhin, président de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. In-8, 86 pages. Strasbourg, imp. Berger-Levrault.

161. — *Les rues de Troyes* anciennes et modernes, revue étymologique et historique, avec un plan; par M. Corrard de Breban. In-8, VIII-152 pages et un plan. Troyes, imp. et lib. Bouquot; Paris, Delion, Dumoulin. (3 fr.)

162. — *Recherches historiques* sur le monastère royal ou chapitre noble de Montfleury, près Grenoble, de l'ordre de Saint-Dominique; par Henri de Maillefaud. Grand in-8, VIII-183 pages et 3 vignettes. Grenoble, imp. Maisonville.

163. — *Vie d'Antoine Duprat*, chevalier, seigneur de Nantouillet, baron de Thiers et de Thoury, comte de la Valteline, chancelier de France, de Bretagne, du duché de Milan et de l'ordre du roi, évêque de Valence, de Die, de Meaux et d'Alby, archevêque de Sens, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, primat des Gaules et de Germanie, légat *à latere;* par le marquis du Prat. In-8, xx-459 p. et portrait. Paris, imp. Wittersheim ; lib. Techener.

164. — *Voyage chez les Celtes*, ou de Paris au mont Saint-Michel, par Carnac, suivi d'une notice sur les monuments celtiques des environs de Paris, avec de nombreux dessins lithographiés; par A. Carro; in-8, 195 p., et 27 lithographies. Meaux, imp. Carro; Paris, lib. A. Durand.

Le texte de ce petit ouvrage est dépourvu de prétention scientifique; mais les planches forment un excellent recueil plein d'exactitude et de vérité. Étendu à toute la France, un tel travail serait précieux.

165. — *Vie et Testament de Jean Chandon*, seigneur de la Montagne, premier président de la cour des aydes, conseiller d'Estat sous Henri III et Henri IV, né à Mascon, le 30 mai 1535, écrite par lui-même et copiée sur le manuscrit conservé dans les archives de la famille par un de ses arrière-petits-neveux, M. Paul Chandon de Briailles. In-8°, 45 p. Epernay, imp. et lib. Fiévet.

166. — *Résumé* des principes généraux de la science héraldique; par Oscar de Watteville. In-18 raisin, 71 p. et 4 planches. Paris, Didot.

167. — *Recherches historiques* sur Aubigné et Verneil (Maine); par Fortuné Legeay. In-16, 520 p. Le Mans, imp. et lib. Julien.

168. — *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen* depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVI[e] siècle; par Ernest de Freville, 2 vol. in-8, 1857.

Ouvrage posthume d'un savant modeste enlevé prématurément à ses travaux. Ern. de Fréville, né le 24 février 1811, mort le 18 novembre 1855, a consacré dix ans à perfectionner cet ouvrage que l'Académie de Rouen avait couronné en 1845. Le premier volume contient une histoire entièrement neuve et fondée sur l'étude des documents originaux, le second est tout entier consacré à la reproduction de ces documents eux-mêmes, qui pour la plupart sont inédits et forment un recueil de près de deux cents textes, des années 977 à 1722, tous exclusivement relatifs à l'histoire du commerce maritime de la Normandie.

169. — *Tour (la) de Saint-Jacques-la-Boucherie*, ou Mémoire historique, archéologique et critique sur ce monument et sur sa restauration; par N. M. Troche. Grand in-16, 84 pages. Le Mans, imp. et lib. de Julien Lanier.

H.-L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

AVIS.

Aux termes d'une décision prise par le Conseil, dans sa séance du 1er juillet 1856, la Société de l'Histoire de France a fixé un délai de deux années à l'expiration desquelles elle cesse de garantir à ses membres la délivrance des volumes qu'ils doivent recevoir, mais qu'ils auraient négligé de retirer.

Les volumes publiés dans le courant de l'année 1856, et pour lesquels, par conséquent, la garantie cessera d'avoir lieu au 1er janvier 1859 sont les quatre suivants :

85. *Histoire des règnes de Charles VIII et de Louis XI*, t. II ;
86. *Mémoires de Molé*, t. III ;
87. *Annuaire historique pour* 1857 ;
88. *Œuvres diverses de Grégoire de Tours*, t. I.

MM. les membres qui n'auraient pas retiré leur exemplaire et les volumes qui ont paru antérieurement à 1856, sont invités à se présenter le plus promptement possible chez Mme veuve Renouard. Autrement ils s'exposeraient à voir ces volumes s'épuiser et à éprouver des lacunes dans leur collection. En cas de perte des lettres d'avis qui leur avaient été adressées, ils peuvent se procurer des *duplicata* de ces lettres chez le Trésorier Archiviste de la Société.

Conformément à la décision prise par le Conseil dans la séance du 5 janvier, le prix de l'*Annuaire* a été porté de 2 francs à 3 francs.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 JANVIER 1858,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARION, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :



966. M. le général TRIPIER, membre du Comité des fortifications, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 52 ; présenté par MM. de Cailleux et Ch. Lenormant.

967. Mme veuve François GUERARD, à Amiens, présentée par MM. J. Desnoyers et Bouvier. Son correspondant à Paris sera M. Delorme, rue Férou, 6.

968. M. Aimé Cherest, membre du conseil général de l'Yonne, à Auxerre, présenté par MM. Marion et Léop. Delisle. Correspondant, M. Achille Poulin, rue Bonaparte, 30.

La Société est informée de la perte qu'elle vient de faire de trois de ses membres :

M. TARANNE, bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, mort à Paris, le 29 décembre ; M. le baron PIERRUGUES DE BEAUJOUR, décédé à Callas-du-Var, le 7 décembre, et M. Casimir d'HÉBRAIL, chef de division à la chancellerie de la Légion-d'Honneur.

Ouvrages offerts.

Par le ministère de l'Instruction publique :

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, t. IV, nos 1 à 4, année 1857, in-8°.

De la part de Sociétés savantes :

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, 3e série, 2e volume. Caen, 1857, in-4°.

Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, t. V, 1re livraison. Dijon, 1857, in-4°.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, 4e série, t. VII, 4e livraison. Toulouse, 1857, in-4°.

De la part de l'éditeur, M. le duc d'Aumale :

Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre. Londres (s. d.), 1 vol. in-8°.

De la part de M. Eugène Halphen :

Journal inédit d'Arnaud d'Andilly, 1614-1620, publié et annoté par M. Achille Halphen. Paris, 1857, in-8°.

De la part des auteurs :

Notice historique sur le premier parcellaire de Vienne, 1634-1667, par M. Adolphe Fabre. Vienne, 1857, in-8°.

Un mot sur les romans de Girard de Roussillon, par le même. Vienne, 1857, in-8° (extrait).

Jeanne d'Arc est-elle française? 3e et dernière réponse à M. Henri Lepage, par M. Athanase Renard. Paris, 1857, in-8°.

Souvenirs du Bassigny champenois; Jeanne d'Arc et Domremy, par le même. Paris, 1857, in-8° (extrait).

A messieurs les membres de la Société de l'Histoire de France; Épilogue des Mémoires du marquis d'Argenson (pour l'édition elzévirienne de M. Jannet, par le marquis d'Argenson). Paris, (s. d.), in-12.

Correspondance.

M. le comte Th. Duriez de Verninac annonce la perte douloureuse que sa famille vient de faire dans la personne de M. le baron Pierrugues de Beaujour.

— M. Constant Halphen fait hommage du *Journal inédit d'Arnaud d'Andilly*, que M. son frère, Achille Halphen, avait laissé sous presse, quand il mourut à Versailles, en 1857.

— M. Cuvillier-Fleury, en adressant le volume qui contient les documents relatifs au roi Jean, exprime les regrets de l'éditeur, M. le duc d'Aumale, de n'avoir pu offrir plus tôt à la Société cet ouvrage, qui n'a été tiré qu'à un très-petit nombre d'exemplaires pour une Société historique anglaise, et qui ne se trouve plus dans le commerce.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Chroniques d'Angleterre, par Jean de Wavrin, t. I, 13 feuilles et 3 placards.

Chroniques de Monstrelet, t. II, 21 feuilles.

Miracula Sancti Benedicti, 17 feuilles.

— M. Rathery dépose la copie du premier volume des *Mémoires du marquis d'Argenson*, faite sur les manuscrits autographes, en très-grande partie inédits, de la Bibliothèque du Louvre. Il donne lecture d'une partie de l'introduction indiquant la méthode qu'il a suivie. — Renvoi au Comité de publication pour l'examen définitif de cette publication.

— M. Marion, à titre de commissaire responsable des *Opera minora de Grégoire de Tours*, dépose la copie du deuxième volume de cet ouvrage que lui avait remis l'éditeur, M. Bordier. Le manuscrit paraît à M. le commissaire responsable, en état d'être mis sous presse. Le Conseil en autorise l'impression. Le secrétaire le transmettra à M. Lahure.

— M. le président soumet au Conseil les propositions suivantes, que les deux Comités des fonds et de l'Annuaire, réunis au bureau, ont jugées opportunes, après une délibération dont le secrétaire expose le résumé.

Le prix de chaque volume de l'*Annuaire* sera porté désormais de 2 fr. à 3. fr. Cette augmentation de prix s'appliquera pareillement aux volumes des années antérieures.

A moins d'une autorisation spéciale du Conseil, chaque Annuaire sera composé de six feuilles, conformément à une décision précédente.

Le Conseil adopte ces propositions qui lui semblent propres à concilier les frais élevés de cette partie des publications de la Société avec son utilité incontestable.

— M. le président du Comité des fonds, conformément au règlement, fait connaître au Conseil l'état des recettes au 1er janvier 1838.

— Le Conseil procède au renouvellement du Comité de l'Annuaire pour le volume de 1839.

Sont élus :

MM. L. Delisle, président.
Cheruel.
J. Desnoyers.
J. Marion.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIETÉS.

Une satire contre Philippe le Bel.

1290.

Le caractère de Philippe le Bel est une des énigmes de notre histoire. Ceux qui l'ont étudié y ont trouvé surtout la sombre physionomie d'un despote intelligent, laborieux, mais impitoyable et sans âme. « Philippe s'occupoit avec un intérêt constant du gouvernement de ses états; il avoit une volonté, des plans, des projets qu'il suivoit avec persistance, et s'il étoit haï il étoit aussi un des monarques les plus redoutés qui eussent régné sur la France. Tout devoit changer lorsqu'il mourut. A un monarque sévère, impérieux, ennemi du plaisir succéda une cour brillante et dissipée. (Sismondi, *Hist.* IX, 298) ». L'appréciation de M. H. Martin est encore plus décidée : « Philippe le Bel, dit-il, paraissait peu soucieux de gagner le renom de chevalerie; il ne laissait pas toutefois rouiller sa royale armure pour se plonger dans la mollesse des rois fainéants, et ce n'était pas la société des jongleurs et des folles femmes qu'il préférait à celle des barons. Ce prince, qui n'eut pas de jeunesse, ne s'entourait que de légistes pâlis sur les Pandectes; il apprenait avec eux la théorie de l'absolutisme dont l'instinct était inné dans son âme.... et le vague même où les historiens contemporains laissent ses mœurs et ses sentiments privés a quelque chose qui effraye et qui glace : pas un mot, pas un trait qui indique si cet homme a eu un cœur et des entrailles. (*Hist.* IV, 390) ».

Tel est le jugement général de l'histoire à l'égard de Philippe IV. Cependant des doutes sont survenus à cet égard dans l'esprit de ceux qui ne pouvaient trouver d'accord avec un tel caractère le goût de Philippe le Bel pour le luxe, pour la chasse, pour les somptuosités de la cour et ses énormes besoins d'argent. On avait aussi remarqué dans ces derniers temps une chronique publiée pour la première fois dans les tomes XX et XXI du Recueil des Historiens de France, et dont l'auteur adoucissait singulièrement les teintes qui assombrissent le personnage de Philippe. « C'était, dit-il à plusieurs reprises, un prince remarquable par son caractère bienveillant et plein de douceur, mais dont le tort fut de se fier sans réserve à des conseillers pervers. » Ce chroniqueur nommé Guillaume l'Ecossais, était un religieux de Saint-Denis, qui avait approché du roi, qui l'avait assisté à ses derniers

moments, et qui écrivit vers 1317, trois ans après la fin du règne. Son témoignage est donc important.

En voici un autre, également de grande valeur, qui donne une solution différente. C'est une satire du temps de la jeunesse de Philippe IV, et qui le représente comme un homme dissipé, uniquement occupé de ses plaisirs et laissant faire le mal autour de lui, pourvu qu'on le laissât goûter les délices de la vie princière. La pièce dont je parle se trouve à la suite d'un manuscrit du XIVe siècle conservé à la Bibliothèque de la ville de Soissons et portant ce titre : *Summa Britonis super bibliam.* Tout le volume est de la même main. Cette satire composée de cinquante vers latins ne brille point par l'élégance du style, mais elle ne manque pas d'énergie et de couleur. On y traite le souverain d'écervelé, de sot, d'ivrogne, et pour ses conseillers, ce sont des fourbes, des pillards, des voleurs, des gens corrompus et venimeux. Cette colère était un peu prématurée, car Philippe ne s'était pas encore livré aux malversations qui déshonorent particulièrement son règne, mais celui qui parle ici paraît être un homme d'église qui prophétise assez sainement des maux de l'avenir. Voici la pièce et la traduction. Grâce aux lumières et à l'obligeance de M. Calland, bibliothécaire de Soissons, je puis garantir l'exactitude du texte.

Quoddam dictum de moribus et vita Philippi regis Francie.

Flebilis anxia plangito Francia! Gaudia dele.
Pectore clausam promere causam quero querele,
In caveis tu Tartareis resides vitiorum;
Lux moritur tibi, nox oritur tenebreque malorum,
Ecce dolor : prior ille color tuus adnihilavit
Quem victoria priscaque gloria testificavit;
Per Carolos superando polos famosa fuisti,
Pipinos terræ dominos dominans habuisti,
Nunc puerum regem tenerum te plango regentem
In matutino dape vino ventre tumentem.
Quidam villani minus urbani, male sani,
Fures, latrones, predones, visphiliones
Ac intentores, auctores ac monitores
Ambitionis, seditionis, proditionis,
Sunt laterales, pene sodales, huic speciales;

Sunt inameni pectore, pleni tabe, veneno.
Rex inconsultus, stultus quamvis sit adultus,
His cedit, penitus credit, quasi servus obedit.
Rex habet exosos, morosos : generosos;
Credit ventosis, verbosis, mente dolosis.
Rex sine langore non ést cum plena dolore
Revera latera sua sint, medicinaque sera.
Clauditur, obstruitur, sepelitur, non aperitur
Janua juris crimine puris a nocituris.
O rex sublimis tua mens nimis extat in ymis;
Causarum tibi cura parum, sed deliciarum
Exerces usum, lusum querens et abusum.
O puer, enervis cervis aprisque protervis
Atque feris intente feris, venator haberis,
Semper venaris, juvenaris, nec meditaris,
Quod nisi subveniat et fiat propitiator
Ipse Deus, rex æthereus mundique creator,
Stantem, regnantem, venantem, bruta fugantem
Te modo rapturum, fugiturum, terga daturum,
Cum sint ad postes hostes ac tu medio stes.
Respice Normannos, Alemannos atque Britannos
Qui te circumdant, venum dant, fraude redundant.
Fidis in Hispanis malesanis fide profanis;
Aragon es; non Aragones tua sub juga pones.
Querens per guerras alias terras, nimis errans;
Tolle minas, in pace sinas terras alienas.
Sis residens, tua regna videns, male facta recidens;
Integra cura reddere jura, timere futura.
Quelibet infestans, detestans teque molestans
Natio seu regio te rodit, prodit et odit.
Si tamen imbelles, versipelles cito velles
Tollere, regeneres, procul abjiceres, nec haberes
Servando gregem, legem, legum quoque regem
Incoleres et diligeres magis ecclesiæ res,
Ac negares te per proceres, firmius remaneres.

« Pleine de larmes et d'angoisse, ô France, il faut te lamenter ! Plus de joies ! Pour moi, je demande à dire hautement la cause du chagrin renfermé dans mon cœur. Tu gis dans les profondeurs infernales du vice, et ta lumière meurt, et les ténèbres du mal s'élèvent autour de toi comme la nuit. C'est là ma douleur. Ta couleur primitive s'est effacée, celle dont la victoire et ta gloire antique étaient le témoignage. Les Charles t'avaient rendue fameuse par delà les pôles, et sous la domination des Peppins tu dominais la terre ; maintenant je te plains, gouvernée comme tu l'es par un enfant, par un roi de jeune âge, qui dès son premier repas gonfle de vin son ventre. Quelques vilains sans politesse et sans esprit, voleurs, larrons, pillards, fourbes et insolents, auteurs et fauteurs de séditions, d'ambitions et de trahisons, se tiennent à ses côtés, presque compagnons avec lui, et sont ses hommes de confiance. Ces gens sont brutaux de nature, gangrenés, venimeux. Le roi écervelé, sans raison quoique en âge de raison, les écoute et les croit pleinement, et leur obéit comme un esclave. Le roi tient les cœurs généreux pour détestables et pour ennuyeux ; mais ceux auxquels il se fie, ce sont les vaniteux, les verbeux et les artificieux. Le roi n'est pas entièrement sain quand ses côtés sont si évidemment malades, et que le purgatif se fait tant attendre. L'entrée de la justice est close ; elle est barrée ; elle est couverte plutôt qu'ouverte et ce sont les dangereux qui la ferment aux innocents. O roi sublime ! ton esprit reste trop dans le fond des abîmes. Tu te fais peu souci de rendre la justice, mais pour les délices tu sais en user, en cherchant ton plaisir, et même en abuser. Enfant ! tu frappes avec passion les cerfs timides, les sangliers terribles et sauvages, tu passes pour un chasseur. Tu t'occupes sans cesse de chasser, de folâtrer et non de penser. A moins que n'y subvienne Dieu lui-même, le roi d'en haut et le créateur du monde, et qu'il ne prenne sous sa protection cet indifférent régnant, chassant et poursuivant les bêtes, tu seras bientôt enlevé, prêt à fuir et tournant déjà le dos, car les ennemis sont à tes portes, et tu te trouves au milieu d'eux. Vois les Normands, les Allemands et les Anglais qui t'entourent, te vendent ; en fraude ils abondent. Tu te fies aux Espagnols, gens d'esprit mauvais et de foi douteuse. Tu es Aragonais ; mais tu ne soumettras pas les Aragonais. Tu cherches par des guerres à t'emparer de nouvelles terres ; quelle erreur ! Retire tes menaces, et laisse en paix les domaines d'autrui. Demeure chez toi et regarde dans ton royaume pour en ôter ce qui s'y fait de mal. Veille à rendre loyale justice et à redouter l'avenir. Il n'y a pas de nation ni de pays qui, te détestant, te nuisant et te gênant, ne te ronge, ne te trahisse et ne te haïsse. Si tu voulais pourtant renvoyer vite les sots et les insolents, les remplacer, les repousser bien loin, et ne plus les avoir

là, en sauvegardant ton peuple et la loi et le roi des lois, tu cultiverais et aimerais davantage ce qui touche l'Église, tu te gouvernerais par les grands, et tu serais plus solide. »

Ce sont ces derniers mots qui m'ont semblé pouvoir faire supposer que ce poëte emporté appartenait au clergé français ; mais là se borne tout ce que j'en puis dire. L'auteur de la partie principale du manuscrit, Guillaume le Breton, qui n'est nullement le célèbre biographe de Philippe Auguste, est-il aussi celui qui a composé les pièces qui terminent ce volume? On l'ignore. Le seul point certain qui est en même temps le point le plus intéressant, c'est que c'est bien de Philippe le Bel qu'il s'agit.

Le prince contre lequel sont dirigés les traits de notre satirique se nommait Philippe, l'intitulé le dit ; il était, on le voit, tout jeune encore ; or Philippe IV monta sur le trône le 6 octobre 1285, à l'âge de dix-sept ans. La pièce donc peut très-bien lui être rapportée ; mais de plus, les allusions qu'elle contient relativement à la guerre d'Aragon sont de nature à ne pouvoir se rapporter qu'à lui. Son père lui avait laissé en héritage cette guerre qui traîna en longueur pendant six années, et fatigua outre mesure les populations du midi de la France. Le poids des levées pesait principalement sur le Languedoc; les côtes de la Méditerranée étaient à la merci des flottes aragonaises conduites par l'habile amiral Roger de Loria, et le roi se refusant à tout accommodement paraissait vouloir éterniser une lutte qui n'était pas seulement indifférente au pays, mais ruinait son commerce. Pour triompher plus sûrement des Aragonais, Philippe fit alliance avec le roi de Castille, don Sanche, et il voulut même s'entendre en personne avec lui. Dans ce but, il fit un voyage à Bayonne et vit en effet son allié dans cette ville, au printemps de l'année 1290, puis il se hâta de retourner dans ses châteaux de l'Ile-de-France qu'il ne quittait guère. Lorsqu'on rapproche cette suite de circonstances du passage de notre satire, où l'auteur conseille au roi de ne pas se fier aux Espagnols, et de retourner chez lui au lieu de menacer les domaines de ses voisins, il est impossible de ne pas donner à cette petite pièce, pour date précise et à mon avis certaine, l'époque où le roi était à Bayonne, c'est-à-dire les premiers mois de l'année 1290, mars ou mai [1].

Rarement les érudits ont le bonheur de traiter une question historique aussi attrayante, par son intérêt immédiat, que celle dont l'Aca-

1. Voy. le *Regum mansiones et itin.*, par M. de Wailly; *Histor. de Fr.*, XXI.

démie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg vient de publier le programme en ces termes :

« L'un des faits les plus importants dans l'histoire moderne des divers États de l'Europe a été l'affranchissement de la population rurale des entraves qui, derniers restes des institutions féodales, s'opposaient le plus au fonctionnement régulier des forces productives de l'agriculture. Abolition du servage et des corvées, transition plus ou moins graduée du servage à la liberté individuelle et au droit de propriété foncière, telles ont été les phases essentielles de cet affranchissement. Les réformes tendantes à ce but se sont opérées de manières diverses, selon les temps et les lieux, et ces différences dans le mode d'exécution ont entraîné dans les résultats obtenus des différences sensibles, tant sous le rapport du bien-être des cultivateurs et des seigneurs, que sous celui du développement de l'agriculture, et partant des forces productives et de la richesse des États. Aussi est-ce un problème du plus haut intérêt, pour l'homme d'État et pour l'homme de science, de rechercher quels ont été en ce point les résultats produits par les législations diverses. L'examen de cette question a paru à l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg digne d'être proposé au concours des historiens et des publicistes comme sujet d'un prix extraordinaire.

« Sans vouloir, par des prescriptions trop précises, déterminer au juste la marche à suivre dans l'examen de la question proposée, l'Académie a cependant jugé à propos d'indiquer d'une manière générale le point de vue sous lequel elle désire que le sujet soit traité.

« L'Académie demande un exposé historique et des recherches statistiques sur l'affranchissement des paysans dans les différents États de l'Europe. L'auteur aura surtout en vue le côté économique de la réforme, sans cependant en négliger le côté juridique et social. C'est pourquoi il devra s'attacher à montrer les diverses phases des dispositions législatives concernant la libération personnelle, le rachat ou la suppression des corvées et autres charges auxquelles étaient assujettis les paysans, et enfin le droit d'acquérir la propriété territoriale; il devra exposer en détail les calculs qui ont servi de base aux divers systèmes de rachat, et, après avoir établi un parallèle entre les systèmes suivis dans différents États, il devra faire ressortir les motifs qui ont déterminé cette variété dans des mesures tendantes au même but, et montrer les conséquences qu'elles ont entraînées, tant sous le rapport du bien-être des seigneurs et des paysans que sous celui de la force et de la prospérité des États. Toutes les déductions et conclusions doivent être rigoureusement établies au moyen d'une étude comparative des faits historiques et statistiques, méthode qui a si puissamment contribué aux

progrès des sciences d'observation, et qui, dans le cas actuel, est indispensable pour mettre en garde contre les idées préconçues et contre les raisonnements purement théoriques. L'Académie désire non une dissertation écrite au profit de telle ou telle opinion ou de tel ou tel système exclusif, mais un examen impartial des faits fournis par l'histoire et par la statistique; et cet examen sera d'autant plus utile que les faits sur lesquels il sera établi seront mieux constatés. Un pareil examen permettra à l'auteur d'apprécier à leur juste valeur les différents modes d'exécution mis en pratique pour arriver à l'affranchissement dont il s'agit.

« On n'est pas rigoureusement tenu de comprendre dans les recherches tous les États de l'Europe où le servage a existé ; toutefois, d'après les conditions du programme, il est évident que le travail qui embrassera la question dans sa plus grande généralité aura la préférence.

« Le Mémoire qui sera jugé répondre aux conditions du programme aura droit au prix fixé à 500 ducats de Hollande.

« Les ouvrages qui, sans traiter la question d'une manière aussi générale, n'exposeront les recherches demandées que relativement à un ou plusieurs États, donneront droit à un prix de 100 à 200 ducats de Hollande.

« Les Mémoires peuvent être écrits en russe, en français ou en allemand. Ils seront adressés : *A l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg*, sans signature, mais munis d'une devise. Un billet cacheté y annexé, portant la même devise que le Mémoire, renfermera le nom et l'adresse de l'auteur. Le Mémoire couronné sera publié par l'Académie, et l'auteur en aura cinquante exemplaires à sa disposition. Les billets des Mémoires non couronnés seront brûlés, et les pièces mêmes déposées aux archives de l'Académie.

« Le terme jusqu'à l'expiration duquel les Mémoires devront être présentés est fixé au 13 mars 1860. L'adjudication des prix se fera dans la séance publique du 29 décembre de la même année. »

III.

BIBLIOGRAPHIE.

170 — *Abbrégé* de la vie et de la mort de messire Charles de La Savssaye, cvré de Sainct-Iacques de la Bovcherie, par le sieur de La Savlaye, ensemble : les Ivstes regrets des bons paroissiens de Sainct-Iacqves de la Bovcherie, de la mort de leur pasteur, et vne harangve

de M. de La Savssaye qui n'auoit pas encore esté mise en lumière. Petit in-8°, v-110 p., fac-simile et fleurons. Lyon, sur le Rhosne, par Louis Perrin.

Reproduction d'un ouvrage imprimé à Lyon en 1657.

171. — *Ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Périgord en* 1557, ou la noblesse de cette province au XVI° siècle; par l'abbé Audierne. In-8°, 31 p. Périgueux, imp. Dupont et C°.

172. — *Bibliographie chartraine.* Un nouveau livre intitulé : Les Vœux des Hurons et des Anaquis à Notre-Dame de Chartres, publié, pour la première fois, d'après les manuscrits des archives d'Eure-et-Loir, avec les lettres des missionnaires catholiques au Canada, une introduction et des notes par M. Doublet de Boisthibault; par A. Lecoq. In-12, 16 p. Chartres, imp. Garnier.

173 — *De la grand'chambre*, de son origine et de son histoire. Discours prononcé par M. de Marnas, premier avocat général à la cour de cassation. In-8°. 103 p. Paris; lib. Cosse et Marchal.

174. — *Description du château de Pierrefonds;* par M. Viollet-Le-Duc, architecte du gouvernement, inspecteur général des édifices diocésains. In-8, 23 p. et 5 pl. Paris. imp. Bonaventure et Ducessois; lib. Bance.

175. — *Galerie des ducs de Lorraine* au château de Fléville. In-18, 104 p. et une planche. Nancy impr. et libr. Vagner.

176 — *Histoire du Roussillon;* par Jean de Gazanyola, ancien officier d'artillerie, chevalier de Saint-Louis; publiée et augmentée de quelques nouveaux documents historiques, par le baron Guiraud de Saint-Marsal, colonel du génie en retraite, etc. In-8° XXII-576 p. et une carte. Perpignan, imp. et lib. Alzine.

177 — *Histoire d'une guerre d'érudition.* M. Lenormant et la société du département de l'Eure. Par A. Darcel. In-8°, 16 p. Paris, imp. Paul Dupont.

178 — *Histoire des plus célèbres amateurs français* et de leurs relations avec les artistes, faisant suite à celle des plus célèbres amateurs italiens; par M. J. Dumesnil. T. II. Colbert, surintendant des bâtiments du roi, 1625-1683. In-8°, VI-399 p. T. III. Seroux d'Agincourt. — Aignan Desfriches, 1715-1814. In-8°, 398 p. Paris, Renouard. (chaque vol. 7 fr. 50 c.)

179 — *Histoire* générale de l'Église, depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours; par M. l'abbé J. E. Darras, cha-

noine honoraire d'Ajaccio, etc. 4 vol. in-8°, xxxii-2442 p. Angers, imp. Cosnier; Paris, Vivès.

180. — *Histoire de l'abbaye de la Grâce-Dieu*, au diocèse de Besançon; par l'abbé Richard, curé de Dambelin, in-8, xii-315 p., une grav., un plan et des lith. Besançon, imprimerie Jacquin.

181. — *Jean Calas et sa famille*. Étude historique d'après les documents originaux, suivie des dépêches du comte de Saint-Florentin, ministre secrétaire d'Etat, et d'autres fonctionnaires publics, et des lettres de la sœur A. J. Fraisse, de la Visitation, à Mlle Anne Calas; par Athanase Coquerel, pasteur suffragant de l'Église réformée de Paris. In-12, xix-523 p., 2 gravures et fac-simile. Paris, lib. Joel Cherbuliez. (5 fr.).

182. — *Journal de Jehan Aubrion*, bourgeois de Metz, avec sa continuation par Pierre Aubrion. 1465-1512. Publié en entier pour la première fois par Lorédan Larchey, de la bibliothèque Sainte-Geneviève. In-8, 552 p. Metz, imp. Blanc.

183. — *La ville de Montdidier*, ses souvenirs historiques, ses monuments et ses hommes dignes de mémoire; par H. Dusevel, etc. Grand in-8, 30 p. et une lithogr. Amiens, imp. et lib. Caron et Lambert. (1 fr.).

184. — *Le Département de l'Orne archéologique et pittoresque;* par M. Léon de la Sicotière, A. Poulet-Malassis et une société d'antiquaires et d'archéologues. In-f°, 326 p., 107 planches et une carte. Alençon, imp. Bonnet; L'Aigle, lib. Beuzelin. (60 fr.)

185 — *Les Chefs-d'œuvre de l'art chrétien;* par M. J. G. D. Armengaud, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand. In-4°, 67 p., frontispice, 26 portraits et 40 planches. Paris, Didot. (80 fr.)

186 — *Les Parlements de France*. Essai historique sur leurs usages leur organisation et leur autorité; par le vicomte de Bastard-d'Estang, conseiller à la cour impériale de Paris. 2 vol. in-8°, 1383 p. et 2 gr. Paris, Didier. (18 fr.)

187 — *Lettres* de la mère Agnès Arnaud, abbesse de Port-Royal, publiées sur les textes authentiques, avec une introduction par M. P. Faugère, 2 vol. in-8°, p. et fac-sim. Paris, Duprat. (14 fr.)

188. — *Manuscrits de Pagès*, marchand d'Amiens, écrits à la fin du xviie et au commencement du xviiie siècle, sur Amiens et la Picardie, mis en ordre et publiés par Louis Douchet, membre de la

Société des antiquaires de Picardie. T. 2. In-18 jésus, 472 p. Amiens, imp. Herment.

189. — *Mémoires de Claude Haton*, contenant le récit des événements accomplis de 1553 à 1582, principalement dans la Champagne et dans la Brie; publiés par M. F. Bourquelot, professeur adjoint à l'école des Chartes. Impr. imp., 1857. 2 vol. in-4° (1267 pag.).

Un prêtre du diocèse de Provins, qui vivait au plus fort des troubles civils et religieux du XVI° siècle, qui lui-même en prit sa petite part en servant à Provins dans la milice bourgeoise et en déclamant à toute occasion contre les huguenots, a écrit un volumineux journal de tout ce qu'il voyait ou de ce qu'il entendait dire. Comme tableau vivant et fidèle de ce qui se passait alors dans une des grandes provinces de la vieille France et des sentiments qui s'agitaient dans l'âme du peuple, l'œuvre de Claude Haton est d'un prix inestimable. L'éditeur à qui nous en devons la publication, y a joint tout ce qui pouvait rendre ce livre plus précieux; notamment une très-bonne introduction où il est traité des sources de l'histoire du XVI° siècle, un choix de pièces inédites où les historiens devront puiser à l'avenir, et un tableau de 119 observations météorologiques rapportées par l'auteur. En beaucoup d'endroits, il a dû, pour que l'ouvrage ne fût pas d'une dimension effrayante, remplacer par l'analyse de longs passages de son auteur; mais, ces coupures ne portent que sur des longueurs inutiles et sur quelques anecdotes plus regrettables mais dont la pruderie moderne aurait eu à souffrir. La publication faite par M. Bourquelot, restera une des plus remarquables que nous ayions sur le XVI° siècle.

190. — *Notice historique et critique* sur les armoiries de la ville de Vienne, en Dauphiné; par M. de Terrebasse. In-8°, 22 p. Lyon, imp. Vingtrinier.

191. — *Notice* sur le nouveau Louvre, contenant l'explication exacte des bâtiments, des statues et sculptures, le nom des artistes qui y ont travaillé, le prix des constructions, etc. In-16, 32 p. lib. Delavier. (25 cent.)

192. — *Notice sur Jean Pagès*, marchand et historien d'Amiens (1655-1723); par M. J. Garnier, conservateur de la bibliothèque d'Amiens, in-8, 28 p. Amiens, imprimerie Herment.

193. — *OEuvres* dv chanoine Loys Papon, seigneur de Marcilly, poëte forésien dv XVI° siècle, imprimées pour la première fois sur les manuscrits originaux par M. N. Yemeniz, membre de la Société des bibliophiles françois, précédées d'une notice sur la vie et les œuvres de Loys Papon; par Guy de la Grye. In-8°, LI-182 p., vignette et facsimile. Lyon, imp. Perrin.

194. — Quæ partes fuerint episcoporum in Capetianis ad regnum provehendis, disquirebat Ernestus Mourin, in lyceo Andecavorum professor aggregatus. In-8, 61 p. Angers imp. et lib. Cosnier et Lachèze.

195. — *Rapport* sur les archives de Turin; par Victor Langlois, chargé d'une mission scientifique en Sardaigne. In-8, 11 pages. Paris, imp. Paul Dupont.

196. — *Recherches sur Dinan et ses environs*; par Luigi Odorici, conservateur de la Bibliothèque et du Musée, etc. In-12, IX-636 p. Dinan, Huart. 5 fr.

197. — *Recherches* sur les origines des églises de Reims, de Soissons et de Châlons; par L. W. Ravenez. In-8°, XXXII-158 p. Reims, imp. Gérard; Lecoffre.

198. — *Recveil* des plaisants devis, recités par les supposts dv seignevr de la Coqville. Petit in-8°, 188 p. Lyon, imp. Perrin; lib. Scheuring. 9 fr.

199. — *Storia militare di Francia* dai tempi piu remoti sino a'nostri giorni, opera originale del professore G. B. Crollalanza. *Seconda edizione;* Fano (États-Romains) 1857. Publicazione dell' encyclopedia contemporanea. Tomo primo.

Voy. le *Spectateur militaire*, du 15 octobre 1857.

200. — *Saint-Malo* illustré par ses marins, précédé d'une notice historique sur cette ville, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par M. Charles Cunat, ancien officier de la marine. Saint-Malo, 1857, in-8°, 488 p. (5 fr.)

Saint-Malo est une petite ville héroïque dans notre histoire, et qui mérite bien les études spéciales dont on pourrait l'illustrer. Cet ouvrage, d'un de ses enfants et de ses admirateurs, est écrit avec un sentiment patriotique très-vif, et puisé en partie aux archives de la marine à Saint-Malo et à Brest. La vie de Duguay-Trouin nous a paru particulièrement à remarquer comme étude neuve et complète.

201. — *Saint-Victor de Marseille* (Cartulaire de l'abbaye de), publié par M. Guérard, membre de l'Institut de France, avec la collaboration de MM. J. Marion et L. Delisle. Paris, imp. Lahure. 2 vol. in-4, de 808 et 946 pages.

Ces deux volumes sont les huitième et neuvième de la Collection des cartulaires, que feu M. Benj. Guérard avait commencée d'une manière si brillante en 1840, par la publication du cartulaire de Saint-Père de Chartres (2 vol.), et à

laquelle il ne cessa de consacrer ses soins et son érudition jusqu'à la fin de sa vie. Il fit suivre le cartulaire de Saint-Père, de ceux de Saint-Bertin et de la Trinité-du-Mont, de Rouen (1 vol., 1840); puis, de Notre-Dame de Paris (4 vol., 1846-1850), et le cartulaire de Saint-Victor de Marseille était fort avancé, lorsque la mort vint surprendre le savant éditeur. Les fidèles collaborateurs, qui depuis longues années préparaient ce travail, de concert avec lui, et dont il associait affectueusement les noms au sien en tête de l'ouvrage, ont terminé seuls le cartulaire de Saint-Victor, et termineront de même, nous en avons l'espoir, cette belle Collection, qui sera l'une des plus importantes de celles qui furent entreprises, il y a vingt ans, sous les auspices du ministère de l'Instruction publique. Le cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble par M. Marion, le cartulaire de l'officialité de Cérisy par M. Delisle, suivront celui de Saint-Victor; et si la Collection doit s'arrêter là (ce qui n'est pas à désirer, car, bien des provinces, notamment la Bretagne, n'y seraient point représentées), elle sera couronnée sans doute par un inventaire général des cartulaires de la France.

Les deux volumes consacrés à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, sont une mine précieuse pour les historiens et les géographes qui auront désormais à parler du midi de la France. Ils contiennent 1134 chartes, datées des années 683 à 1318. Le XIe siècle, dont les documents sont si rares, en offre ici près de 500. Les tables géographiques du livre forment à elles seules un ouvrage dont l'exécution était des plus difficiles. On trouverait aisément un volume à faire pour l'histoire de l'administration publique et des mœurs privées dans le Midi, en recueillant les faits épars qui fourmillent dans ces diplômes. MM. Marion et Delisle en ont tracé le cadre et rassemblé les principaux éléments dans leurs préliminaires qui comprennent : 1° une Étude des cartulaires et autres documents relatifs a l'histoire de Saint-Victor de Marseille; 2° des Observations sur diverses questions de chronologie et de diplomatique que ces documents soulèvent; 3° un Catalogue des abbés de Saint-Victor; 4° une Étude sur l'état des personnes et des terres en Provence, principalement au XIIIe siècle; 5° une Étude sur les mesures, les monnaies et les divisions territoriales du même pays, d'après les données du cartulaire; enfin, un tarif des péages du comté de Provence, rédigé vers l'an 1250.

H. L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 2 FÉVRIER 1858,
A trois heures,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARION, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et la rédaction en est adoptée.

M. le président annonce la nouvelle perte que la Société vient de faire dans la personne de M. Gabriel Delessert, ancien préfet de police.

Ouvrages offerts.

De la part de diverses Sociétés savantes :

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. XXIII (3e série, t. III), Paris, 1857, in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1857, n° 4. Amiens, 1857, in-8°.

Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français, 6e année, n° 1 à 4. Paris, 1857, in-8°.



Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, t. I, n° 2. Angers, 1857, in-8°.

De la part des auteurs :

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par M. Arthur Dinaux, 3e série, t. VI, 1re livraison. Valenciennes, 1857, in-8°.

Ypres et Saint-Dizier; Études historiques sur deux communes du moyen âge, par M. J. J. Carlier. Dunkerque, 1857, in-8°. (Extrait des *Annales du comité flamand de France*.)

Christian Rauch, sculpteur; Souvenir d'un voyage en Allemagne, juillet 1857, par M. A. H. Taillandier. Paris, 1858, in-8°.

Memorie della vita e dei tempi di Mgr Giovani secundo Ferrero-Ponziglione, par M. J. B. Adriani. Turin, 1858, in-8°.

De la part de Mme veuve de Fréville :

Mémoire sur le commerce maritime de Rouen, par M. Ernest de Fréville. Paris, 1857. 2 vol. in-8°.

Correspondance.

M. Chéruel exprime ses regrets d'être empêché, par une indisposition, d'assister à la séance du Conseil.

— M. J. J. Carlier fait hommage du Mémoire indiqué précédemment.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Chroniques de Monstrelet, t. II, feuilles 20 et 21 chez l'auteur, feuille 22 et suivantes en composition.

Chroniques d'Angleterre, par Jean de Wavrin; ouvrage suspendu par la maladie de Mlle Dupont, qui a entre les mains les feuilles 12 et 13 et les placards 23 à 25.

Miracula Sancti Benedicti, la feuille 17 chez l'auteur, les feuilles suivantes en composition.

Mémoires de Beauvais-Nangis, 3 feuilles tirées, 2 feuilles chez l'auteur. Ouvrage dont l'impression est momentanément suspendue.

Annuaire arriéré ; la 1re feuille en bon à tirer, la feuille 2 en composition.

Topographie ecclésiastique de la France (suite, destinée à un prochain *Annuaire*) ; tirée jusqu'à la page 312 ; la suite en placards.

— Le Conseil fixe le tirage de l'*Annuaire de* 1854 à 600 exemplaires, plus 50 exemplaires de passe.

— M. Douet d'Arcq exprime le désir que l'impression du deuxième volume de *Monstrelet*, dont il est éditeur, avance plus rapidement. M. Lahure sera invité à hâter autant que possible cette publication.

— M. Bellaguet annonce que M. Quicherat lui a remis le manuscrit du quatrième volume des Œuvres historiques de *Thomas Basin*, qui termine l'ouvrage, et que ce volume pourra être mis sous presse dès qu'il aura été examiné par le Commissaire responsable, et que le Conseil en aura donné l'autorisation.

— Sur la demande, transmise par M. le président du Comité des fonds, le Conseil autorise la remise d'un exemplaire des *Mémoires de Molé* à M. Havas qui a déjà rendu compte du premier volume, et qui devra faire mention des volumes suivants dans sa feuille autographiée de correspondance allemande (*Bibliographisches Bulletin*), publiée à Paris en feuilles périodiques in-folio.

— M. le président du Comité de publication informe le Conseil que ce Comité n'est point encore en mesure de faire son rapport sur les *Mémoires de d'Argenson*.

— M. Lenormant demande si M. Taranne, que la Société vient de perdre, n'aurait pas laissé quelque travail commencé sur *Frédégaire*, dont il projetait la traduction et la publication par la Société. M. Bellaguet veut bien s'en informer auprès de M. Taranne fils qui doit lui remettre des travaux préparatoires laissés par M. son père pour le Comité historique du ministère de l'Instruction publique.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Fragment inédit de la Chronique de Jean Chartier [1].

Jean Chartier est très-connu comme auteur de la Chronique *française* publiée sous son nom pour le règne de Charles VII. Cette chronique fait suite au religieux anonyme, historien de Charles VI, et continue, pour le règne de Charles VII, les *Chroniques de Saint-Denis*. On n'ignore pas que jusque-là, c'est-à-dire jusques et y compris le *Religieux*, les chroniques de Saint-Denis avaient été écrites d'une part en *latin*, langue des clercs et de l'église, puis depuis le XIII[e] siècle, et de règne en règne, traduites en langue vulgaire. Cependant la chronique de Jean Chartier, imprimée en 1478, par les soins, évidemment, du monastère de Saint-Denis, et peut-être par Jean Chartier lui-même [2], est conçue en français et l'on n'en connaît aucune version en rédaction latine. Le manuscrit 5959 latin de la Bibliothèque impériale renferme un fragment inédit, qui vient en partie combler cette espèce de lacune. Ce fragment n'est qu'un essai, composé de quelques chapitres et auquel l'auteur paraît avoir promptement renoncé. Il se trouve immédiatement après le texte du religieux, historien de Charles VI. Jean Chartier se nomme en tête de ce nouveau fragment comme l'auteur. Ce rapprochement seul, et mieux encore le texte lui-même, prouvent que Jean Chartier, dans ce fragment de chronique latine, consacrée à Charles VII, s'était proposé pour but de continuer et d'imiter son prédécesseur, auteur de la chronique de Charles VI.

Ce fragment se recommande donc tout d'abord à l'intérêt des érudits par la langue dans laquelle il est conçu. Il offre en outre quelques détails intéressants et notamment sur la date tardive (1437) à laquelle Jean Chartier entra en fonctions comme historiographe ou chroniqueur royal. Le latin de Jean Chartier est extrêmement ampoulé et obscur. Nous avons cru devoir y joindre, par ce motif, une traduction française.

1. Cet article est dû à M. Vallet de Viriville.

2. Voyez la notice de Jean Chartier en tête de la nouvelle édition de la *Chronique de Charles VII*, dans la *Bibliothèque elzevirienne*, 1858, t. I.

PROLOGUS.

In nomine domini nostri Jhesus qui suis intellectum afflat cultoribus incipiunt gesta regis Karoli francorum hujus nominis septimi.

Anno Domini M.CCCC. XXII, Pontificatus;..... Imperatorum;..... Francorum..... Anglorum..... Sicilie.....

Assit principio sancta Maria meo;
Ne scribam vanum, duc, pia virgo, manum!

Piissime omnipotentis que cultrici Marie, reginarum solertissime, Ludovico viennensi delphino, amabili munito benignitate; consanguineis ex prosapia egressis; nec non cunctis fidelibus toto in orbe Christicolis, subsequencia quibus hec per lecturam innotescent, aut quovis modo noticie devenient, frater Johannes Cherterii, ipsius regis serenissimi, hujus nominis, ut prefertur, septimi, cronographorum, omnium et enim cappellanorum minimus, ecclesie ter beatorum martyrum Dyonisii, Rustici et Eleutherii nomine, non merito, monachus, eternam in omnium autore salutem.

Cum nuper rex ipse christianissimus rerum seriem gestarum, ut moris est, ac in melius spondens manualiter redigi, ne ut ea ab hominum

PRÉAMBULE.

Au nom de Notre-Seigneur Jésus, qui inspire l'esprit des fidèles, ici commencent les gestes de Charles VII[e] de ce nom, roi de France.

An du Seigneur 1422, du pape[1], de l'empereur[1], du roi de France[1], du roi d'Angleterre[1], du roi de Sicile[1].

Que la sainte Marie préside à mon commencement; ô Vierge pieuse, conduis ma main, afin que mon œuvre ne soit pas vaine!

A la très-pieuse Marie (d'Anjou), la plus assidue des reines dans son culte envers le Tout-Puissant; à Louis, Dauphin de Vienne[2], orné d'une aimable bienveillance; aux princes issus du sang royal, ainsi qu'à tous les fidèles chrétiens du monde entier qui prendront connaissance de ce qui suit, par la lecture ou autrement, frère Jean Chartier, le plus petit d'entre les chroniqueurs ou historiographes de ce sérénissime roi, le septième de ce nom, comme il a été dit ci-dessus, et le plus petit d'entre ses chapelains; religieux de nom, mais non par le mérite, des trois fois bienheureux martyrs saints Denis, Rustique et Éleuthère[3], salut éternel en l'auteur de toutes choses.

Le roi très-chrétien ayant naguère ordonné que la série des faits et gestes de

1. Le millésime ainsi que la désignation du prince manquent. Cette espèce de rubrique chronologique est imitée du *Religieux de Saint-Denis*.

2. Qui fut depuis Louis XI.

3. En abrégé, religieux de l'abbaye de Saint-Denis.

memoriâ aboleret oblivio, regali duntaxat primitus majestati, juramento, quampluribus fide dignis presentibus, inito; vide licet xviij[a] die mensis novembris anni ab incarnatione domini millesimi quadringentesimi xxx[i] septimi, et ejus regni xvj[i], michy hoc opus exequi edisserit. Quod tamen quamvis grave autumens, ducentum librarum parisiencium stipendia licteris regalibus insuper confectis pollicendo assueta, audaci animo nec ausus sum visus renuere. Ymo, quod deterius est, tria lustra supplere deffectum necessitas me compellit. Nam à xxj[a] die mensis octobris anni millesimi ejusdem domini quadringentesimi xxij[i], quâ bone memorie Karolus, ipsius nominis francorum rex sextus, jam xl. tribus annis sui regiminis, ut dignum duco, expletis, extremum altissimo, hoc sua cronica testante, reddidit spiritum. A quo siquidem tempore nullatenus execucioni aut saltem quid modici gesta denotabantur vel a nullo. Quare dictum tempus [recuperare [1]] sigillatim necessitas me compellit. Ac adeo in agendis propensius mens originem ducit; Que[2] persequendo non qua (*ou* quam) alicujus scientie conscius sim, sed ut si ea alteri diserciori postea venustius comprehendere et litteris commandare complaceat, hic materiam de facili repe-

l'histoire fût de nouveau couchée par écrit comme il est de coutume, et mieux que par le passé, afin que l'oubli ne les effaçât pas de la mémoire des hommes; après avoir, le 18 novembre de l'an 1437 de l'Incarnation et de son règne le seizième, prêté serment à sa royale Majesté, en présence de plusieurs témoins dignes de foi, j'ai été chargé d'accomplir l'œuvre ainsi prescrite. Bien que me défiant de mes forces pour porter ce grave emploi, les lettres royaux m'ayant été expédiées qui assurent au titulaire, à raison de cet office, le gage accoutumé de deux cents livres parisis annuelles, je n'ai point osé pousser la hardiesse jusqu'à me refuser aux vues du souverain. La nécessité, qui plus est, me contraint à combler une lacune de quinze ans. Car le vingt et unième jour d'octobre 1422, Charles, de bonne mémoire, roi de France, sixième de ce nom, après quarante-trois ans de règne, je dois le dire, rendit son dernier souffle au Très-Haut, d'après le témoignage de sa chronique. Or, depuis ce temps, la chronique de France n'a pas été continuée, ou bien peu, et sans qu'un titulaire en fût chargé. C'est pourquoi j'ai dû recueillir, année par année, ou pièce à pièce, les éléments qui pendant ledit temps auraient dû composer les matériaux de cette histoire.

En toutes choses, l'esprit remonte plus volontiers à l'origine. Si donc je poursuis cette œuvre, ce n'est pas que je me prétende le dépositaire de la science d'autrui. Mais c'est afin que s'il plaît à un autre, plus disert, de comprendre plus habilement que je le fais cette matière et de la mettre en écrit, il puisse la trouver facilement.

Ma langue et mon style sont ceux d'un enfant; mais ils se montreront du

1. Il a dans le texte *recipercare*.

2. *Quæ gesta ?* ou peut-être : *ea re*.

riat. Lingua mea et calamus scribe pueriliter scribantis (*sic*), quo verius poterant manuali scripto diligencius commandare curabunt, amplius que regio jussui parendo pocius quam glorie mundi favendo. Vereor equidem ne incultus sermo mei labilis intellectus, rudisque ac incompositus, tedium generet, aut aures audiencium vel occulos legencium aliquatenus offendat, et sic excellens materia apud aliquos minus debito placeat, si plus vilitas quam materie veritas attendatur. Absit tamen a cordibus benivolencium ut tenue condimentum sermonis, incrementum aufferat devocionis aut pro graphati[1] indignitate tanta res sui (*sic*) privetur veritate !

Ymo quisquis ipsius gesta in proprii cordis armario memoriter recipiat et si qua desunt, aut alias superfluunt, sagacis industrie singulorum apponendo emendationibus, vel minuendo, me protinus benigne submitto. Quos et orare humili animo precium est ad dandas forsitam excusaciones in peccatis, dum hystoriarum volumina, rectorice ve dogmata, nec usitavi; aut parumper speculatus sum; etiam in legendis sacri eloquii, revolvandisque ipsius voluminibus. Animus juvenilis hactenus intelligencie, talis qualis, eorum congeriem assectando quantum valebit, nutu divino concedente, laborem adhibebit; exorando

moins, à l'œuvre, aussi véridiques et aussi diligents que possible, ayant plus en vue d'obéir aux ordres du roi que de favoriser les glorioles du monde. Je crains donc que le langage inculte de mon entendement, sujet à faillir, je crains que ce langage rude et grossier engendre l'ennui, ou qu'il offense soit les yeux des lecteurs, soit les oreilles des auditeurs. Je crains qu'ainsi une matière excellente plaise à quelques-uns moins qu'elle devrait plaire, si l'on s'attache plus à considérer la vileté que la vérité de cette matière.

A Dieu ne plaise toutefois que, dans le cœur des hommes de bonne volonté ou des bienveillants, ce frivole condiment n'ôte rien à la bonne foi, ou que, pour l'indignité du scribe, la chose vraie soit privée de son caractère de vérité ! Que chacun, au contraire, veuille bien recevoir ces gestes dans le dépôt de sa mémoire ou de son cœur. Et s'il y a des lacunes par-ci, ou par-là du superflu, je me soumets en toute humilité à la bienveillance comme aussi à l'habileté du lecteur, afin qu'il me corrige, en émendant ici et en suppléant par tel autre côté, selon qu'il sera nécessaire.

J'ai besoin d'invoquer humblement son indulgence pour m'excuser à l'occasion dans mes fautes. J'ai fait peu d'usage en effet et des volumes d'histoire et des règles de la rhétorique. Je suis également peu familier avec la lecture ou les recherches de l'Écriture sainte. Mon esprit, encore juvénile, s'emploiera tel quel et de son mieux, à fournir, Dieu aidant, la masse des faits à l'intelligence du lecteur. Pour me guider, j'adresse particulièrement cette prière à celui qui, depuis le

1. *Sic* pour *graphariï?* *Graphati* est possible (sous-entendu *negocii*); mais absurde.

illum placabiliter, pro conductu, qui singulos actus suos equitati et justicie semper commandare assuevit ab ortu.

CAPITULUM I.

Sequitur primum cappitulum de obitu Henricy regis Anglie.

1422. Ego quedam demonstraturus legenti de nece Henrici regis Anglie compellor loqui, ut tamen regnum Francie eo tunc regencium enormitates videantur omnibus elucessantes. Decessit enim ipse ab hoc mundali seculo pre rege Francie bonitatis inolite Karolo. Quare hiis gestis nil deberet aptari. Quibusdam hunc vero de causis textum ab ipso incipere dignum duci. Anno prorsus ab incarnacione domini M° CCCC° XXII° in mense ultimo Augusti, rex ipse Henricus, filiam Francie Katherinam jam ducens in uxorem; cui, a rege Francie Karolo, de consensu Philippi, ducis Burgundie, fuit inita compromissio nullum videlicet usque corone diademati que liliaticis posse, preter ipsum, succedere, ac postmodum suos ex ipsa procreatos filia, temporibus futuris, velut ex proprio retinere; apud nemus Vicinarum

commencement, a coutume de soumettre constamment chacun de ses actes à l'équité ainsi qu'à la justice.

CHAPITRE PREMIER.

De la mort du roi Henri d'Angleterre[1] (1422).

Pour commencer ces explications, je dois d'abord parler du roi Henri[2] d'Angleterre, afin de signaler d'une manière plus éclatante les énormités de ceux qui gouvernaient le royaume de France à cette époque. Le roi Charles[3] était la bonté même : cependant le roi d'Angleterre mourut avant lui. Rien dans l'histoire ne devrait être commun à deux princes si dissemblables. Certaines causes, toutefois, me font juger à propos de commencer par ce personnage le cours de mon récit. Donc, le dernier jour du mois d'août, l'an de l'incarnation 1422, ce roi Henri d'Angleterre était au bois de Vincennes. Couché sur son lit de douleur, il payait le tribut au glorieux confesseur saint Fiacre[4], comme on disait, et souffrait le dernier martyre. Ce roi avait précédemment épousé Catherine, fille de France. Entre lui et le roi Charles VI, du consentement du duc Philippe[5] de Bourgogne, il avait été convenu par traité que nul autre que lui Henri ne parviendrait après le roi Charles à la couronne ainsi qu'au diadème fleurdelisés et que les enfants

1. La matière de ce chapitre se retrouve, mais très-abrégée, dans la chronique française, chapitre I.

2. Henri V de Lancastre.

3. Charles VI.

4. La maladie à laquelle succomba Henri VI, et qui s'appelait le *mal de Saint-Fiacre*, paraît avoir été une fistule de l'anus.

5. Philippe le Bon.

decumbans, grabbato, cum gloriosi confessoris Fiacri stipendiis, ut ferebatur, exterminium inibi paciebatur. Fuit etenim ferocissimus dum vitam duceret in humanis et atrox judex et suis multum obeditus subditis; subtilis conquestor et sagax in armis; honoribus dotatus plurimis et virtutibus. Post cujus obitum, rege Karolo adhuc convalescente, ut ossa a carne exarcuarentur ac postremo in Anglia tumularentur, caro ab ossibus, decoctione previa, humi vermibus cohercebatur rodenda. Que honorifice, cum aromatibus, scrineo in plumbeo condita, dux Bethfordie ejus frater senior, magnanimites[1] quamplurimi ve (*ou* ut) executores, curru vagante nigro vestito colore, conducentes, sanctum Dyonisium, cum ducentum facibus, quinquaginta que vel circiter cereis, adierunt. Cui obviam processionaliter totus cum cappis conventus quousque Indictum gressus submiserunt benivolos. Sed inde res mira ! et quasi inspicientibus stupenda : scilicet, vivam in ipso curru lampadem in interiori et posteriori partibus arsisse, nec a toto itinere ullatenus extincxisse. In medio denique chori ossa deffuncti nocte quieverunt. Ubi et nonnulli religiosi, pro ejus anima, cum taciturnitate, nocte preces fuderunt. Missa quoque ab episcopo Parisiensi fata, cum permissione domini abbatis sancti Dyonisii; servicio que peracto, dicti executores, Luce, evangeliste conso-

issus de lui et de Catherine conserveraient le royaume à perpétuité, comme leur propre héritage.

C'était, de son vivant, un cruel et très-dur justicier; fort obéi de ses sujets; subtil conquérant et habile aux armes; orné d'ailleurs de diverses qualités honorables et de vertus. Après sa mort (le roi Charles, malade, vivait encore), les os de Henri furent séparés de sa chair pour être finalement ensevelis en Angleterre. La chair, préalablement séparée des os par la coction, fut inhumée et donnée en pâture aux vers. Les os, placés avec des aromates dans un cercueil de plomb, furent portés honorablement à Saint-Denis. Le duc de Bedfort, qui était l'aîné de ses frères, accompagné de divers seigneurs ou exécuteurs testamentaires, conduisaient le char funèbre, *drapés* ou *vêtus* de noir. Ils arrivèrent à Saint-Denis le soir, à la lueur de deux cents torches et de cinquante cierges environ. Tout le couvent voulut bien se porter à sa rencontre jusqu'au champ du Lendit.

Un fait merveilleux et qui frappa les témoins d'étonnement, c'est qu'une lampe, placée dans le char même, à la partie intérieure et postérieure de cette voiture, conserva sa lumière toute vive et ne s'éteignit point durant tout le trajet. Ces dépouilles enfin furent placées dans le milieu du chœur, où elles reposèrent la nuit. Quelques religieux les accompagnèrent, priant en silence pour l'âme du défunt. Le lendemain, la messe fut dite par l'évêque de Paris, avec l'autorisation de Mgr l'abbé de Saint-Denis, et le service des morts accompli.

Les exécuteurs testamentaires, suivant la parole de saint Luc : « Tout ouvrier

1. *Sic* pour *Magnates*.

nantes aienti quod dignus est operarius mercede sua, pro religiosorum pena et labore, ecclesiam ex indumentis ecclesiasticis rosis deauratis contextis, dotaverunt; cum duobus pannis mirifice divitisque fabrice confectis, circa majus altare festivis solempnitatibus apponendis; eciam cum quadam argentea cruce. iiij[xx] marcas aut circiter ponderante; itidem utilitate caritatum, auri centum scuta earum rectori imparcierunt distribuenda. Postea in brevi apud Wuast monterium, itinere prospero, deo dante, applicuerunt et in ea abbacia, maximo cum honore, dicta ossa sepulture dederunt. Erat nanquenam ex ipso rege Anglie, illustrissima consorte que sua Katherina infens (*sic*) nomine Henricus; in Anglia procreatus, ac in bino anno patris decessus tempore provectus. Qui sub ducis Bethfordie ejus avunculi, tutela, regebatur et ideo regnum Francorum in quantis subdebatur obediencie Anglicorum sectis in tantis et ipsius rector generalis solus ipse dux manifestabatur pre omnibus.

mérite son salaire, » donnèrent à l'église, pour les peine et labeur des religieux, les habits de chœur, dont le tissu est orné de roses dorées, avec deux draps d'autel d'un travail merveilleux et riche pour garnir le maître-autel aux grandes solennités[1]. Ils donnèrent aussi à l'église une croix d'argent du poids de quatre-vingts marcs ou environ, comme enfin cent écus d'or pour *les charités*[2] de l'abbaye, qui furent remis au religieux préposé à cette œuvre, afin d'être distribués par lui.

Peu après, les ossements du roi Henri furent portés à Westminster, où ils arrivèrent, Dieu aidant, à la suite d'une heureuse traversée, et furent à grand honneur ensépulturés dans cette abbaye. Or il y avait un enfant nommé Henri, né en Angleterre de ce même roi et de son illustre épouse Catherine. Cet enfant avait deux ans à l'époque où mourut son père, et se gouvernait sous la tutelle de son oncle, duc de Bedford. En tant que le royaume de France était alors soumis à l'obéissance des sectes ou du parti anglais, c'était ce duc de Bedfort qui était le gouverneur général et qui seul paraissait en avant de tous autres[3].

1. Le couvent de Saint-Denis, par lettres de l'abbé en date du 29 novembre 1426, associa à ses prières Jean, duc de Bedford, à cause de la dévotion de ce prince envers saint Denis l'Aréopagite, et en reconnaissance de « plusieurs chapes, chasubles et ornements très-riches, » donnés par lui à cette église (Inventaire des titres de l'abbaye à la direction générale des archives, LL. 1192, t. IV, p. 630). Le texte est dans Doublet, *Histoire de saint Denys*, 1625, in-4, p. 1076-7.

2. Œuvre pie, enrichie surtout des libéralités de Charles V. L'office du *maître des charités* était un des offices claustraux.

3. Le lecteur a pu juger, par ce qui précède, combien la pensée de l'auteur est obscure, et combien la traduction de ce texte offre d'embarras pour l'intelligence. On voudra bien nous excuser si nous avons parfois cherché, au delà du vide des mots, à restituer un sens.

CAPITULUM II.

Quomodo et ubi rex Francie Karolus obiit ab hoc mundali lumine (1422).

Non minimis, ut veridicar, annis, vita serenessimi regis Karoli hujus nominis sexti vigente, longeva, propter cerebrositatem non modicam qua diebus sepius in suis, egrimonia, vergebatur, multa regno Francie anxia fuerunt illecta, que non immerito suis gestis planius enarrantur. Descriptio etenim regalis, inter cetera, utrobique sub buccine divulgabatur crepore, quod ipse filium ejus heredem naturalem, regni curam solum ultra Ligerim adipiscentem, jusserat exterminare. Sed nec hoc motu egisse animoso, nec proprio, ymo pocius coarctione Anglicorum, sub tutela ipsum tenencium credebatur. Demum vero compulsus xxj[a] die mensis octobris ejusdem anni, nece humana, atque lugendus post tempus vite sue exiguum, Parisiis in domo sancti Pauli orthodoxe migravit ad Christum. Ubi triduo prestans in cubitorio facies graciosa universali ostendebatur populo. Quibus transactis, ac in sarcofago cum aromatibus pronis incluso, apud Nostram Dominam honorifice et ut

CHAPITRE II.

Comment et où le roi Charles de France trépassa de ce monde [1] (1422).

A vrai dire, pendant de longues années, il se passa, du temps du sérénissime roi Charles sixième de ce nom, mainte chose fâcheuse et préjudiciable au royaume. Ces choses, assez longuement narrées, comme il convenait, dans l'histoire de ce prince [2], se produisaient à cause de la maladie du roi, qui avait atteint son cerveau d'une manière grave, et qui le priva de sa santé pendant la plus grande partie de sa vie. Ainsi, par exemple, un édit royal avait été publié partout à son de trompe. Par cet édit, le roi lui-même ordonnait d'exclure du trône son fils, son propre héritier naturel. Celui-ci [3], seul et de son autorité, avait franchi la Loire, et là, prit possession du gouvernement. Toutefois, on regardait cet édit comme n'étant pas le fruit du propre mouvement ni d'une passion réelle de la part du roi, mais bien plutôt le résultat de la contrainte exercée sur ce prince par les Anglais qui le tenaient en tutelle.

Poussé enfin par la mort, il périt le 21 octobre de la même année. Il finit d'une mort naturelle et toutefois lamentable, après le cours borné de sa carrière, en sa demeure de Saint-Paul, et passa catholiquement à Notre-Seigneur. Là, pendant trois jours exposé sur sa couche, la figure gracieuse, il fut montré publiquement à tout le monde. Il fut ensuite placé dans un cercueil avec des aromates, puis porté à Notre-Dame honorablement et avec la pompe qui convient aux rois,

1. Voy. notre préambule et le chapitre I de la chronique française.
2. Allusion à la chronique du religieux de Saint-Denis. J. Chartier était son continuateur.
3. Charles VII, Dauphin.

regibus congruit defferebatur, ut pro ejus anima luminaribus maximis presentibus, campanisque pulsantibus, devote deprecaretur. Multi denique recolentes gratuitam regis mansuetudinem, cordibus contritis, fletus et suspiria emittebant per viam. « O quantus, aiebant singuli, « dolor! Quante ve labilis cursûs asperitates in tali principe, vita co« mite, affuerunt! » Nam visioni Ysaie concordare ejus facta penitus valuerunt. Sibi et enim dicere licebat dum vitam duceret in humanis: « Filios enutrivi et exaltavi; ipsi autem spreverunt me. » Et iterum: « O vos omnes, qui transitis per viam, attendite et videte si est dolor « similis sicut dolor meus! » Hec et in ipso clarificata fuerunt precise, quia propter zizanie fomenta sub inimicorum manibus diu viguit regimine Francie. Unde vulgo insinuabant hoc fuisse sue brevius humane complementnm vite. Postmodum vero officiarii quidam regii *henouars* gallicè vocitati, prout assueverunt, corpus dicti bone memorie regis, humeris suis, magnatibus multis sequentibus et plebe, imponentes, apud sanctum Dyonisium, ipsius Francie peculiarem (patronum?)[1] cum processione maxima gressus direxerunt pedestres; duce dempto duntaxat Bethfordie anglico vestem gerente funeralem, qui equester sequebatur dictum corpus. Quatuor denique parlamenti curie presidentes pallium aureum quo dictum corpus tegebatur per quatuor angulos

afin que l'Église priât dévotement pour son âme. Ceci eut lieu avec un grand appareil de luminaire et les cloches sonnantes.

Beaucoup se rappelaient la mansuétude et l'affabilité du bon prince. Alors de leurs cœurs contrits les larmes et les soupirs s'exhalaient devant la marche du cortége. « Oh! quelle douleur, disait chacun, et combien de tribulations ont éprouvé ce prince pendant le cours de sa fragile existence! » Car les faits de ce roi semblèrent se conformer à la vision d'Isaïe. Il pouvait en effet se dire, lorsqu'il était de ce monde : « J'ai nourri, j'ai élevé mes fils, et mes fils m'ont méprisé. » Et encore : « Vous tous qui passez par la voie, considérez et voyez s'il est douleur semblable à ma douleur. »

Cette similitude se vérifia précisément en lui. En effet, il vécut longtemps sous le joug des ennemis de la France, à cause de la zizanie qui avait été semée dans le royaume; d'où l'on insinuait au vulgaire que c'était là ce qui avait abrégé ses jours. Ensuite les officiers, que l'on appelle en français les *henouars*[2] mirent sur leurs épaules, selon la coutume, le corps de ce roi de bonne mémoire. Suivis d'une multitude de grands et de peuple, ils se portèrent à pied en grande procession jusqu'à Saint-Denis, patron particulier des rois de France. Seul, le duc de Bedford, Anglais, suivait le corps à cheval et en habit de deuil. Quatre présidents de la cour du parlement tenaient de la main les quatre coins du poêle d'or qui couvrait le défunt.

1. Mot passé.
2. Ou *hennuyers*, du Hainaut; c'était la corporation des porteurs de sel.

manus annuerunt. Et sic, episcopo parisiensi pontificaliter precedente, ad locum qui *crux fumi* dicitur usque pervenerunt. Sed quia ipse episcopus nil posse abbatis licencia carente ulterius pontificali habitu presidere, idcirco servicio honorificencius parituro, litteras insuper confectas dicto abbati nitebatur impertire. Inibi venerabilis sancti Dyonisii conventus cum cappis liliaticis processionaliter dicto corpori occurrit. Cujus VIII religiosi in dalmatica velum liliis aureis contextum, cum tantisper lanceis, defferentes, desuper ipsum imposuerunt. Reliquis que indesinanter concinentibus, sic regali monasterio inhumandum devotissime satagerunt. Demum vero dum villam sancti Dyonisii delatores attigissent, juri cedentes abbatis, corpus ritu assueto ante Domum Dei, ecclesiamque tendentibus, reliquerunt subditis. Tunc cum ingentibns luminaribus, cereis et facibus VI[c] excedentibus, sub cappella in choro constipata, ac telis depictis ornata, nocte sola quievit. Nec non in crastino diversis precibus pro ipsius anime remedio fusis, servicioque solempni peracto, assistentibus multis optimatibus ipse idem episcopus,

Le cortége parvint ainsi jusqu'au lieu dit la Croix-au-Fiens [1], précédé de l'évêque de Paris vêtu pontificalement. Mais cet évêque n'ayant point le droit d'exercer plus loin que cette limite son office pontifical sans la permission de l'abbé de Saint-Denis, ledit évêque, afin que le service se fît honorablement, se montrait prêt à délivrer à l'abbé des lettres, sur ce faites, de non préjudice. En ce même lieu, le vénérable couvent de Saint-Denis, en chapes fleurdelisées, se porta processionnellement à la rencontre du corps.

Huit religieux en dalmatique mirent au-dessus le dais, semé de fleur de lis d'or, et le portèrent à l'aide de huit hampes. Ils poursuivirent ainsi la route très-dévotement, accompagnés des chants continus des autres religieux, jusqu'à la royale abbaye, où devait avoir lieu l'inhumation. Dès qu'ils eurent atteint la ville de Saint-Denis, devant l'Hôtel-Dieu et l'église de cet hospice [2], conformément au droit de l'abbé ainsi qu'à la coutume, ils cédèrent le corps aux sujets de l'abbé qui le prirent à leur tour.

Le corps fut placé sous la chapelle unie au chœur, à grand luminaire; les cierges et les torches excédant le nombre de six cents, et ladite chapelle décorée de toiles peintes. Le corps reposa en ce lieu pendant cette nuit seulement. Le lendemain, diverses prières furent dites pour le repos de son âme. Un service solennel fut célébré en présence de nombreux seigneurs. Enfin l'évêque de Paris

1. La Croix-au-Fiens (*crux fumi*). Il est question de cette croix dans une multitude d'actes et de relations historiques. Au XVII[e] siècle, elle servait encore de limite pour borner le territoire que l'on appelait « la banlieue de Saint-Denis, devers Paris. » Elle ne se nommait plus alors la Croix-au-Fiens, mais la *Croix qui penche*. Cette croix était placée sur la chaussée du village d'Haubervilliers. Voy. Doublet, *Histoire de saint Denys*, 1625, in-4, p. 421.

2. Voy. Doublet, *Ibid.*, p. 420.

juxta patrem suum humi corpus ipsum introclussit. Sed quia nemo tenetur propriis militare stipendiis, porro executores missis non minimis persolutis, cappellam sericam ex liliis deauratis, Karolumque continentem ecclesie donaverunt; ac cum centum Francorum munificencia *caritates* ecclesie solicite venustarunt. Multe etenim pecunie eo die a Charles Lalier et aliis executoribus erogabantur pauperibus. Quare rogetur ut ejus anima Christo annuente locetur in celestibus!

Funeralibus quibus peractis, serenissimoque ejus filio Karolo nece nota, cor ad dolorem flexit, sed pacienter hunc ferre meminit. Erat autem sacramento nupciali cum Maria Ludovici regis Cecilie filia jam artatus. Unde qui pro tunc regni rector dicebatur patre defuncto ac ejus primo genito Ludovico a crepundio jam elato, Francie rex vocitatur; quamvis septiennio postmodum propter guerras Remis non fuit coronatus, equidem nec inunctus. Noluit hactenus secretorum summus conditor, a jure hereditario ipsum causa carente privari ymo singula a patre Anglicis compromissa velut ab insano diruebantur exemplari.

lui-même l'introduisit dans la terre, à côté de son père [1]. Mais comme nul n'est tenu de faire la guerre à ses dépens, les exécuteurs payèrent d'abord une bonne somme de messes; ils donnèrent ensuite à l'église la chapelle [2] de soie aux fleurs de lis dorées, où se voit l'image du roi Charles. Ils consacrèrent en outre avec sollicitude à nos *charités* une somme de cent francs. Il y eut en effet ce jour-là beaucoup d'argent distribué aux pauvres par Charles Lallier et autres exécuteurs du roi. Prions donc que son âme, avec la grâce du Christ, soit placée au séjour céleste!

Ces cérémonies accomplies, et la nouvelle de cette mort étant venue à la connaissance du sérénissime Charles, son fils, ce prince en ressentit au cœur une douleur grande; mais il sut la supporter patiemment. Ce prince était déjà uni par le sacrement de mariage à Marie [3], fille du roi Louis de Sicile, et son premier né, Louis, sorti du berceau [4]. Il échangea donc son titre de régent contre celui de roi; encore bien qu'il ne fut, à cause des guerres, sacré et couronné à Reims que sept années plus tard.

Celui dont le secret gouvernement préside à toutes choses ne voulut pas que ce prince fût ainsi, sans motif, privé de son héritage. Cependant tout ce que le roi [5] son père avait livré aux Anglais s'écroulait dans leurs mains, comme dans les mains d'un fou exemplaire. Lui-même [6], par l'abjecte malice de ceux qui l'avaient

1. Charles V.

2. Ensemble ou fourniture complète de chapes pour le service du chœur.

3. Marie d'Anjou.

4. Erreur de Jean Chartier : Louis, Dauphin, naquit en 1423. Il ne pouvait donc être sorti du berceau en 1422, *sept ans avant le sacre*, comme le chroniqueur va nous le dire, et un an avant sa naissance.

5. Charles VI.

6. Charles VII.

Verum etenim abjecta malignitate veteratorum ipsum indeclivem observavit. Nam quod et homo proposuit sepius e contrario Deus disposuit. Nec mora : persequendo maxima cum comitiva, quod sibi incumbebat perempcioribus modo et forma quibus ex consilio sapuit.

précédé dans le gouvernement, se vit sur la pente de sa ruine. Car souvent l'homme propose et Dieu dispose. Sans perdre de temps il poursuivit l'œuvre qui incombait à sa responsabilité, avec l'aide des compagnons nombreux de sa fortune, par les voies et moyens que lui fit agréer son conseil.

(*La suite au prochain Bulletin.*)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

202. — *Clément V et Philippe le Bel.* Lettre à M. Charles d'Aremberg sur l'entrevue de Philippe le Bel et de Bertrand de Got à Saint-Jean-d'Angely, suivie du journal de la visite pastorale de Bertrand de Got dans la province ecclésiastique de Bordeaux en 1304 et 1305 ; par M. Rabanis. In-8, 203 p. Paris, imp. Raçon.

203. — *Coustumes* du pays de Vermendois et ceulx de envyron, publiées d'après le manuscrit inédit des archives du département de l'Aube ; par J. C. Beautemps-Beaupré, substitut du procureur impérial du tribunal civil de Troyes. In-8, xxiii-191 p. Batignolles, imp. Hennuyer ; lib. A. Durand. (5 fr.)

204. — *De Petri Venerabilis vita* et operibus disseruit B. Duparay, in Cabillonnensi gymnasio rhetoricæ professor. In-8, 98 p. Châlon-sur-Saône, imp. Montalan.

205. — *Die sæcularisirten Bisthümer Teutschlands* (Les évêchés sécularisés de l'Allemagne), von Dr G. V. Schmid. 2 vol in-8 de 488 et 590 pages. Gotha, Perthes, 1858.

Cet ouvrage est une véritable *Germania christiana* en abrégé, se terminant à l'année 1802 et embrassant l'histoire de trente-huit évêchés et archevêchés de l'Allemagne. L'ouvrage est disposé d'un bout à l'autre dans l'ordre alphabétique des noms des villes épiscopales, et chaque diocèse contient d'abord ses armoiries gravées en tête, puis un court historique de l'évêché ; un extrait des renseignements exacts fournis par l'histoire sur la vie de chaque évêque, enfin une liste chrono-

logique de tous ceux qui ont occupé le siége épiscopal. On avait déjà l'*Epitome* des évêchés de Germanie par Caspar Brusch (1569), le grand ouvrage de Buccellin appelé par son auteur *La Germanie topo-chrono-stemmato-graphique* (1655-1678), et un très-utile petit recueil anonyme, publié en 1724 sous le nom d'*Histoire ecclésiastique de l'Allemagne*, qui avait été conçu dans les mêmes vues; mais, en ces matières, l'avantage est acquis au dernier venu qui présente les recherches de ses prédécesseurs complétées par des travaux plus modernes, et poursuivies jusqu'à une époque plus avancée.

206. — *La Chasse à la haye*, par M. Peigné-Delacourt. In-fol. 46 pages, pl.

Réflexions et recherches diverses sur un genre de chasse fort employé par les anciens. L'ouvrage est orné d'un superbe dessin lithochromique.

207. — *Lexicon* manuale ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis, ex glossariis Caroli Dufresne, D. Ducangii, D. P. Carpentarii, Adelungii, et aliorum, in compendium accuratissime redactum; ou Recueil de mots de la basse latinité, dressé pour servir à l'intelligence des auteurs, soit sacrés, soit profanes, du moyen âge; par W. H. Maigne d'Arnis. Grand in-8 à 2 colonnes, 1168 p. Petit-Montrouge, imp. et lib. Migne. (12 fr.)

208. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1856 et 1857. 2 vol. in-8 de 500 pages. Poitiers.

Ces deux volumes, accompagnés d'une série de belles planches, sont entièrement consacrés, l'un à une histoire de la célèbre église de saint Hilaire de Poitiers, par M. de Longuemare; l'autre à une partie des chartes et autres pièces justificatives, formant l'appendice de cet ouvrage.

209. — *Notice historique sur Puyricord;* par l'abbé P. J. M. Roustan, ex-curé desservant de cette paroisse. Grand in-16, VIII-199 pag. Aix, imprimerie Illy.

H. L. B.

Ch. Lahure et Cie, imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation, rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 2 MARS 1858,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE BARANTE, PRÉSIDENT.

Il est fait lecture du procès-verbal de la dernière séance; la rédaction en est adoptée.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur admission à l'approbation du Conseil :

969. M. Du Pont-de-Gault, président du Cercle littéraire de la rue Neuve, à Grenoble (pour le Cercle); présenté par MM. Ethiou-Peron et A. Bouvier.

970. M. De Mouy, rue et hôtel Coquillière, n° 21; présenté par MM. Dumoulin et A. Bouvier.

Ouvrages offerts.

Par des Sociétés savantes :

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XV, 1852 (volume arriéré), et t. XXIII, 1856. Poitiers, 1857. 2 vol. in-8°.

Ces deux volumes sont entièrement consacrés à l'*Essai historique sur l'Église collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers*, accompagné de documents originaux et de dessins, par M. de Longuemar.

Bulletin de cette même Société, 4e trimestre de 1857. Poitiers, in-8°.

Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français, 6e année, nos 5, 6 et 7. Paris, 1858, in-8°.

De la part des auteurs :

Délimitation du flamand et du français dans le nord de la France, par M. de Coussemaker, avec une carte coloriée, par M. Bocave. Dunkerque, 1857, in-8°. (Extrait.)

Office du Sépulcre selon l'usage de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte, par M. de Coussemaker. Paris, 1858, in-8. (Extrait.)

Rapport verbal fait à la Société française d'Archéologie, pour la conservation et la description des monuments ;... sur divers monuments et sur plusieurs excursions archéologiques. Caen, 1857, in-8°. (Extrait.)

Histoire du jeton au moyen âge, par MM. Rouyer et E. Hucher, t. Ier, in-8°. Le Mans, 1858. (Prospectus.)

Correspondance.

Mme veuve Guérard (d'Amiens) adresse des remercîments au Conseil pour son admission au nombre des membres d'une Société dont son mari était heureux de faire partie depuis un grand nombre d'années.

M. le comte J. de Cosnac demande si le Conseil ne trouverait pas convenable de publier dans le Bulletin quelques documents inédits, lettres et autres pièces concernant Daniel de Cosnac, qu'il a récemment découverts. Cette demande est accueillie favorablement. L'examen des pièces est renvoyé à M. le rédacteur du Bulletin.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Chronique de Monstrelet, t. II ; la feuille 26 est chez l'auteur.

Miracula Sancti Benedicti ; feuilles 17 à 20 chez l'auteur.

Opera minora de Grégoire de Tours, t. II ; 3 feuilles en page, placard 7 chez l'auteur.

Les autres ouvrages n'ont pas fait de progrès depuis le mois dernier.

M. le Président du Comité de publication rend compte au Conseil, de l'examen que ce Comité a fait du manuscrit du Ier volume des *Mémoires de d'Argenson*.

Ce projet d'édition ayant déjà été adopté en principe par le Conseil, la majorité du Comité trouverait convenable d'attendre, pour mieux apprécier l'opportunité de la mise sous presse, que l'édition publiée en ce moment dans la Collection de M. Jannet fût terminée et que l'opinion publique se fût prononcée à son égard. L'étendue définitive de l'ouvrage et la limite des retranchements à faire dans le manuscrit original n'ayant pas été d'ailleurs suffisamment indiquées par M. Rathery, que le Conseil avait désigné pour éditeur, le manuscrit du I[er] volume aurait encore besoin d'une révision attentive.

Toutefois le Comité, tout en ne paraissant pas disposé à admettre cette opportunité immédiate, et étant un peu effrayé de l'étendue de l'ouvrage qui ne pourra être publié que dans le cours de plusieurs années, n'hésite pas à reconnaître combien le plan proposé par M. Rathery, c'est-à-dire l'ordre chronologique suivi par d'Argenson lui-même, est préférable au choix et à la distribution arbitraire des matériaux fort abrégés et altérés dans l'édition dont il a déjà paru quatre petits volumes, et qui doit être complétée par un cinquième.

M. Lenormant développe au Conseil l'opinion qu'il a émise dans le sein du Comité dont il est membre, en faveur de la publication proposée dont le mérite et l'originalité lui semblent garantir un succès d'autant plus assuré que l'ouvrage sera plus connu.

Il a étudié très-attentivement le manuscrit du I[er] volume, et il est convaincu que par l'importance des renseignements fournis à l'histoire de la première moitié du XVIII[e] siècle, non moins que par le caractère indépendant de l'auteur, par ses opinions politiques et sociales plus avancées que l'esprit général de son époque, les *Mémoires de d'Argenson* sont appelés à un succès qui égalera peut-être un jour, s'il ne le surpasse, celui des *Mémoires de Saint-Simon*. Ceux-ci, publiés d'abord par extraits en un petit nombre de volumes, n'ont pleinement satisfait la curiosité publique que lorsqu'ils ont été intégralement publiés.

Toutefois, une reproduction complète du manuscrit de d'Argenson est à peu près impossible, et le choix, la limite des retranchements convenables ou nécessaires sont d'une réalisation très-délicate.

M. Lenormant explique sous quel point de vue ces retranchements lui paraîtraient surtout devoir être envisagés par l'éditeur, dont le discernement et la critique judicieuse lui semblent ajouter un grand poids en faveur de la publication proposée.

MM. de Barante, Naudet et de Montalembert exposent les différents motifs qui leur font considérer cette publication comme fort utile, même sans attendre les délais que la prudence du Comité semblait lui commander, et malgré la concurrence de l'édition de M. Jannet.

M. Rathery, entrant dans les vues du Conseil, annonce être tout dis-

posé à profiter des observations qui viennent d'être développées, et à faire une révision rigoureuse de ces Mémoires, dans le sens et avec la mesure qui lui sont indiqués.

Le Conseil, en conséquence, décide, à la majorité, qu'il sera donné suite, aussitôt que possible, à cette publication, et invite M. Rathery à préparer définitivement le manuscrit du I[er] volume, de façon à pouvoir le remettre promptement au Conseil, après une révision attentive.

— M. Marion informe le Conseil qu'en l'absence de M. de Barante, il avait, comme Vice-Président, demandé à M. Taschereau, Directeur actuel de la Bibliothèque Impériale, de vouloir bien autoriser, ainsi que l'avait fait M. Naudet depuis un si grand nombre d'années, les réunions et le dépôt des livres et archives de la Société, dans un local dépendant de la Bibliothèque. M. Taschereau s'est empressé d'accueillir favorablement cette demande.

— M. Bordier annonce que M. Taranne fils lui a remis quelques fragments manuscrits laissés par M. son père pour la publication de la *Chronique de Frédégaire*. Ces fragments sont renvoyés à l'examen du Comité de publication.

— M. de la Villegille, Président du Comité des fonds, rend compte de l'état de la Caisse et des résultats de l'inventaire des ouvrages possédés par la Société au 1[er] janvier dernier. Ce compte rendu sera communiqué à MM. les Censeurs, pour le rapport qu'ils auront à présenter à la prochaine Assemblée générale.

— Sur la proposition du même Comité, le Conseil désigne pour composer le prix d'histoire fondé par la Société pour l'année courante, les trois ouvrages suivants :

Villehardouin....................	1 vol.
Commynes......................	3
Vie de saint Louis................	6
	10

— M. de Wailly exprime ses regrets de ne pouvoir plus faire partie du Comité de publication ; il demande au Conseil de vouloir bien le remplacer prochainement, afin que les travaux du Comité ne soient point suspendus. En conséquence, les membres du Conseil seront prévenus que cette élection devra être faite dans une prochaine séance.

Cette séance, en raison des vacances de Pâques, sera retardée de huit jours et remise au mardi 13 avril.

La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Fragment inédit de la Chronique de Jean Chartier.

(Suite du chapitre II.)

Vires corporeas exhibuit; nec reticuit. Insurgentibus igitur mundi turbinibus, et inter unius domestice plebis uniusve consanguinetatis homines perpetratis immanissimarum insultibus guerrarum, querelis inde dominorum multimodis concurrentibus, christiana plebs tanta pro delicto luit fortasse flagicia in insignissimamque liliatam Francorum coronam. Nam hostilis illa rabies anglicane gentis non modico tempore lapso nostris in temporibus insanivit. Unde prohdolor! nonnulli celeste viaticum repudiare posteris. Quamobram et gesta singulorum memoratu digna existunt. Ad describendum tum in hoc primo capitulo tocius Gallice desolationem, inaudita divisioque maledicta regnum Francie in tantum depressit, quod nedum in villis, fortaliciis, vel oppidis regnicole pro hiis propugnarent quibus terrenorum oppulencia sepius conquesta est, eciam in naturali proprioque rege sibi jura liliate corone dividentes, hii quidem serenissimo rege Karolo VII° jure patris hereditario constantissime ad-

Il déploya ses forces corporelles et ne se tint pas pour battu. La tempête des guerres civiles s'élevait de toutes parts. Entre les enfants d'une même maison, entre les hommes d'un même sang, se commettaient les attentats des guerres les plus cruelles. Les querelles multiples des seigneurs se mêlaient à ces conflits. Peut-être la chrétienté tout entière expie[1]-t-elle ses fautes, par ces forfaits commis contre l'insigne couronne des lis de France? Car ce n'est pas d'hier que date parmi nous cette rage de guerre qu'a soufflée la gent d'Angleterre. D'où l'on a vu, ô douleur! quelques-uns frustrer du remède céleste ceux qui leur survivaient.

C'est pourquoi les gestes des uns et des autres sont dignes de mémoire. Pour décrire donc, en ce premier chapitre, la désolation de tout le pays, une division inouïe et maudite pesait alors sur le royaume de France. A ce point que les habitants, non-seulement combattaient dans les villes, les forteresses et les châtellenies pour la possession de ce qui fait l'opulence terrienne, mais encore ils divisaient entre eux les droits de la couronne des lis, les droits de leur roi propre et naturel. Les uns, en effet, adhéraient fidèlement au sérénissime Charles VII,

1. Ou expia.

herebant, alii vero regi Anglorum, intruso tali qualicumque titulo, ut Anglici regimen possiderent, nova nampe minusque debita prestiterunt juramenta. Maxime Parisienses cives qui suo inordinato affectu, in quammultis divisionum civitatibus, villis, ceterisque oppidis guerrarum et rebellionum fomenta seminaverunt. Quapropter in toto terrarum orbe circumsiliit error pejor priore.

CAPITULUM III.

Quomodo Francisci se invicem nonnulli collegerunt ut villam Fresnay super Anglicos perquirerent.

Eodem anno (1422) Gallici ex eventu novi regis Karoli VII, cordibus animis que utrobique gaudio regenerati, in quampluribus partibus bellicose se certare decreverant. Inter quos domini Johannes du Belloy et Ambrosius dominus de Loré, cum multis consilium iniverunt in unum ut videlicet villam Freniaci vice comitis mereri super Anglicos valerent, qui dum ad ipsam pervenissent, videntes inibi nil posse profiteri nimiâ vigente custodiâ, ambo suis carptius remearunt ad propria utpote Dominus de Loré apud Sanctam Susannam cujus erat cappitaneus et Johannes du Belloy, ad iter tendens Cenomanenses qui a casu cum ducentum flictoribus cuidam capitaneo nacione Anglico Guillelmo Ker-

héritier du droit paternel. Les autres, au contraire, prêtèrent un serment inouï autant que criminel au roi d'Angleterre, cet intrus tel quel, afin de laisser le gouvernement aux Anglais. Ainsi se comportèrent notamment les Parisiens. Leur partialité désordonnée sema, dans une multitude de cités, de villes et autres lieux forts, des ferments de discordes, de guerre et de rébellions. C'est pourquoi la confusion ne fit que s'accroître en se propageant dans le monde entier.

CHAPITRE III.

Comment les Français s'assemblèrent à l'envi, pour tenter de conquérir Fresnay-le-Vicomte sur les Anglais[1] (1422).

Cette même année, les Français, à l'avénement du nouveau roi Charles VII, se sentirent de toutes parts régénérés de joie dans leurs cœurs et dans leurs esprits, et se préparèrent sur divers points à une lutte belliqueuse. Parmi eux Mgrs Jean de Bellay et Ambroise sire de Loré, se réunirent en conseil avec beaucoup d'autres, afin de prendre Fresnay-le-Vicomte sur les Anglais. Mais arrivés sur les lieux, ils virent que la place était trop bien gardée pour qu'ils pussent réussir. Ils se retirèrent donc dans leurs cantonnements respectifs. Le seigneur de Loré regagna Sainte-Suzanne, dont il était capitaine. Jean du Bellay se dirigea sur le Mans. Chemin faisant, il fut rencontré par un capitaine anglais nommé William

1. Voy. chapitre III de la chronique française; la matière du présent chapitre s'y trouve en partie reproduite.

keby nomine obviavit. Erant etenim IIII^{xx} secum et amplius Anglici pedestres qui contra Gallicos sub cujusdam sepis umbra viriliter dimicaverunt. In hoc denique conflictu plures utrobique extremos dies finierunt. Anglici tamen convaluerunt et quos nec caruuerunt[1], pro majori parte apud dictum Fresnayum ubi ipse Karkeby loci marescallus moram trahebat carceribus mancipandos conduxerunt.

CAPITULUM IV.

Quomodo comes d'Aumale et vice comes Nerbonensis Normanniam in quibusdam ipsius partibus visitaverunt.

Eodem anno (1422) comes d'Aumale nec non vice-comes Nerbonensis ut inimicos mire antiquitatis vi armorum invaderent, bis mille flictorum, in comitatu Cinomanensi, Normanniam directuros, autumentes pro rata diei Bernaium hospitari, eo acervaverunt. Inter quos dignos censeo nominandos dominos Johannem Sepis, baronum de Coulonchiis, scilicet et Ambrosium de Loré, milites qui ut magnanimi pugilles ante-gardiam hujus intercepti alebant. Sed dum villam attigissent, quinque centum aut circiter Anglicorum inibi reperientes,

Kirkeby; ils étaient avec lui quatre-vingts Anglais de pied, qui combattirent virilement les Français à l'ombre d'une haie. Dans cet engagement, beaucoup des deux côtés terminèrent leur vie. Mais finalement les Anglais eurent l'avantage. Ceux des Français que la mort avait épargnés furent conduits à Fresnay, où Kirkeby résidait comme maréchal du lieu, et détenus prisonniers.

CHAPITRE IV.

***Comment le comte d'Aumale et le vicomte de Narbonne pénétrèrent sur divers points de la Normandie*[2] (1422).**

Cette même année, le comte d'Aumale[3] et le vicomte de Narbonne[4], voulant attaquer nos anciens ennemis les Anglais, réunirent à cet effet, deux mille combattants dans le Maine, pouvant les diriger sur la Normandie. Ils les firent loger pour étape, à Bernay[5]. Parmi eux, je crois devoir nommer Mgrs Jean de La Haye, baron de Coulonces et Ambroise de Loré, chevaliers. Ces magnanimes champions conduisaient l'avant-garde de l'expédition; mais, dès qu'ils eurent atteint cette ville, ils virent environ cinq cents Anglais répandus çà et là dans la

1. On *caruverunt* pour *caruerunt*.

2. Les faits contenus dans ce chapitre, ne se retrouvent ni dans la chronique française de Jean Chartier, ni, à ma connaissance, chez aucun autre historien.

3. Jean d'Harcourt.

4. Guillaume III, tué à la bataille de Verneuil, en 1424.

5. Sarthe, canton de Conlie, arrondissement du Mans.

camporum demissos viderunt vagari limites. Quare veredarium quemdam erga ipsos dominos cum iis intimandis ut ultra dictum Barneyum sine mora citanter pergerent, direxerunt. Qui cum hoc egissent dictos Anglicos a longe paratos pugne perceperunt. Unde ipse vice-comes jugum militare dicto comiti d'Aumale proprio rogatu prebuit. Interim vero dum hoc ageretur, ambo milites dicti Johannes et Ambrosius, Anglicos cernentes levi motu iter arripere, tendentes, fortassis, eorum manus evadere, viriliter eos dimicando per agros insequebantur ac ipsos cum bellicis insultibus depecisci nitebantur. Tandem finali cohercione Gallici cum adjumento Christi Anglicos conjunxerunt. Nam quosdam neci subierunt; certos vero mancipaverunt et reliquos comite ac vice-comite supradictis ignorantibus, quia tardiusculi fuge dederunt. Demum etenim dominis cum eorum repatriantibus, Cinomanensem comitivam nocte dicto Barneio quieverunt inibi que bona lucrati sunt non minima. Sed in crastino dum gressus vias intendebant dirigere prosperos, vox insonuit asserens quemdam Anglicum, prepotentem milicie dominum Philippum Branche nomine, congregacionem armatorum Gallicos quantocius taminandi racione, duo mille excedentem vias campestres secum ducere. Pervigili denique curâ ipse dominus Philippus sciens predictam comitivam apud Molendinum in marchiâ quibusdam ex suis eam vi visitare imperavit. Neque opus hoc quis eorum

campagne. Ils envoyèrent alors au comte d'Aumale et au vicomte de Narbonne un messager pour les presser de passer hâtivement au delà de Bernay.

Le comte et le vicomte, dès qu'ils eurent obtempéré à cette invitation et qu'ils furent arrivés sur les lieux, aperçurent les Anglais qui depuis longtemps étaient prêts à combattre. C'est pourquoi le vicomte de Narbonne, sur la demande propre du comte d'Aumale, conféra à ce prince l'ordre de chevalerie. Cependant les deux chevaliers, Messires Jean et Ambroise, voyant les Anglais prendre leur route avec quelque tumulte, comme pour s'échapper de leurs mains, se mirent à les poursuivre sur les champs avec vigueur. Ils s'efforçaient de les harceler et de prendre sur eux leur avantage. Finalement les Français, avec l'aide de Dieu, rejoignirent les Anglais et les forcèrent à bout de retraite. Parmi ces derniers, les uns furent mis à mort, d'autres faits prisonniers. Le reste s'échappa en fuyant, à l'insu des deux chefs, le comte et le vicomte, qui s'étaient quelque peu attardés. Tous retournèrent ensemble à leur quartier du Mans et passèrent la nuit à Bernay, chargés de butin.

Le lendemain, lorsqu'ils se préparaient à se remettre en chemin et à poursuivre ces avantages, le bruit se répandit qu'un redoutable capitaine anglais, nommé Philippe Branch, était sur les champs, amenant avec lui plus de deux mille gens d'armes pour guerroyer contre les Français. Ce dernier, dans sa vigilance, fut informé que la compagnie des Français se trouvait auprès d'un moulin dans le voisinage. Il donna ordre aux siens de pousser une pointe sur cette compagnie et il n'y eut aucun parmi les siens qui récusât cette besogne.

recusavit. Unde clamor armorum maximus ambisariè atollebatur alioquin autem eo tunc quisquam nec collidebatur. Tunc Gallici, acriter in eos indignati, statim bellicose se habuerunt. Nam antegardiam dominis Johanni de Vallibus nec non Johanni du Belloy militibus, sagacitate munitis commiserunt. Retrogardia etiam domino Ambrosio militi domino de Loré in armis validissimo. Inter quos medium tenuere insignes domini comes d'Aumale, vice comes Narbonensis, dominus de Fontibus ac baronus de Coulonchiis. Qui baronus licet ab antedicto d'Aumale comite regis eotunc Cenomanensibus finibus vicegerente propter quasdam rebelliones, ut ferebatur, pulsatus, itaque ab faciei ingressu denuo videbatur diversus, tamen quia ipsius operepreciam juvaminis dinoscebatur, ordinatione consultâ alarem ducens invius alias regere, ne ulli Anglicorum in eos valerent prorumpere crebro exhortabatur. Dum vero ituri viam Mortagnie jam trinam equitassent leucam, dominus de Loré retrogradiens, ut prefertur, maximos visu pulveres ventilare precepit. Nec mora dominis jam prope Mortagnie villam existentibus, per nuntium quod viderat intimavit. Qua propter illico pede ad pedem quosquos expectare decreverunt. Detrimentum ergo sicut et Anglici suspicabantur in gallicos inferre, sic dominus de Lore tendebat eos hastiludiendo totis viribus diruere. Interim denique processerunt Anglici qui cum arroganciis ipsum diu ad pugnam invi-

Aussitôt un grand bruit d'armes s'éleva de toutes parts. Il n'y avait point cependant encore de collision. Alors les Français se précipitèrent sur eux avec une colère belliqueuse. L'avant-garde était commandée par deux chevaliers remplis de science militaire : Messires Jean de Vaux et Jean du Bellay ; Messire Ambroise, sieur de Loré, très-brave chevalier en armes, conduisait l'arrière-garde. Entre l'une et l'autre, le gros de la bataille était guidé par mes illustres seigneurs le comte d'Aumale, le vicomte de Narbonne, le sire des Fontaines et le baron de Coulonces.

Ce baron, comme on disait, avait récemment encouru, par quelques désobéissances, la disgrâce du comte d'Aumale, lieutenant général pour le roi sur les frontières du Maine. Le comte l'avait banni de sa présence, avec injonction de ne plus reparaître devant lui. Cependant, comme on avait besoin de son aide, et qu'il conduisait un renfort disposé en bon ordre, il reçut le commandement itératif de veiller sur les ailes, afin qu'elles ne fussent point enfoncées par les Anglais. Ils avaient chevauché trois lieues sur la route de Mortagne. Le seigneur de Loré, qui se tenait comme on l'a dit à l'arrière de la troupe, ordonna à cette troupe de faire le plus de poussière possible à la vue de l'ennemi. Sans perdre de temps, il fit savoir par un messager aux seigneurs, qui déjà touchaient près de la ville de Mortagne, ce qu'il avait vu. Puis ils décidèrent d'attendre là les Anglais pied à pied.

Le dommage que les Anglais se promettaient de faire aux Français, le sire de Loré tendait ainsi à le leur rendre et à les détruire de toutes ses forces dans cette joûte. Enfin, les Anglais se décidèrent à s'avancer et le provoquèrent arrogam-

taverunt. Unde nec obstupuit; ymo tali mercede quali ipsum promoverant, non immerito retribuit. Videntibus que Anglicis bellum ingens Gallicorum, supra montem propinquam stans, dejectando calcaria se pedibus pervolverunt, acutorum que sepem baculorum gallicè *paulx* frontis pre facie in deffencionem plantaverunt. Nec ob hoc mirabatur Gallorum pericia. Nam eos, insimul, motu animoso, equestres ac jubilatè in eos acriter quesierunt corruere. Quare turbati spiritu Anglici, quietos equos attingere, vias subito carptim ceperunt fugere. Decesserunt ab humanis eodem in loco, ex dictis Anglicis, relatu fide dignorum, septem centum; datis fuge inde reservatis; quorum quidem gladiis occisi fuerunt, ceterosque paucos demptos carceribus mancipaverunt. Quibus peractis dicti precones totaque eorum comitiva per Mortagniam hylari cum lucrifactis remearunt ad propria.

CAPITULUM V.

Quomodo dux Burgundie Philippus ante sanctum Requerium gressus proprios direxit intencione ponendi municium eotunc a Gallicis occupatum (1421).

Cum capcionis novitas ville sancti Riquerii facte duci Burgundie regis germano intervenerit, statim congregacione preconum ad se

ment à combattre. Le sire de Loré, sans se troubler, leur rendit la monnaie de leurs invitations. Bientôt les Anglais se virent entourés par un immense déploiement de Français, qui couronnaient une montagne voisine. Aussitôt, ils déchaussèrent l'étrier et se mirent à pied; puis, à l'aide de ces bâtons aigus, en français, *paulx*, ils plantèrent une haie sur leur front de bandière pour se défendre.

Cette manœuvre ne troubla pas l'habileté des Français. A l'instant tous ensemble, les Français montés à cheval, tombèrent précipitamment sur les Anglais. Troublés par cette charge, les Anglais éperdus reprirent leur montures qui les attendaient au repos, et se mirent à fuir subitement par diverses routes. D'après des rapports dignes de foi, les Anglais perdirent ainsi sept cents hommes, sans compter les fuyards. Plusieurs de ces derniers furent taillés en pièces; d'autres, à peu d'exceptions près, furent mis en captivité. Après cette action, les hérauts et toute la compagnie retournèrent joyeusement à leurs quartiers, avec les dépouilles conquises.

CHAPITRE V[1].

Comment le duc Philippe de Bourgogne se dirigea personnellement sur Saint-Riquier pour emparer cette place, alors occupée par les Français (1421).

Le duc de Bourgogne ayant appris que la ville de Saint-Riquier avait été prise par les Français, manda aussitôt une députation de héraults afin de mettre garni-

1. Ce morceau reparaît, mais extrêmement réduit, dans les chapitres IV et V de la chronique française.

advocata, municium ponere ut mereri valeret ante ipsam non distulit. Erat enim capitaneus ejusdem ville dominus d'Offemont cum quo Poton de Santraillez multis sociatus, strenue militabat. Verum eciam eo tunc sub regis obdiencia undequaque ut vice gerens dominus de Gamaches sagax vexcillifer guerram regebat. Obsidione tunc coram dicto d'Offemont cum instrumentis vulcassiniis, arbalistariis, curribus que non minimis equitibus posita quilibet in adversarium viriliter dimicando non modica protulit dampna. Sed quia hoc non diu a Gallicorum extitit noticia, seclusum idcirco quamplures domini in armis subtiles et providi quiete nulla frui quin in ducem ipsum irruere concluserunt. Inter quos, recommandacione previa, asperrimis motibus accurrerunt videlicet dominus de Conflans, Ludovicus de Nelle, Johannes Radulphy, dominus Reginaldus de Fontanis, dominus Ludovicus Bournel, dominus de Hellende, Rogerius que ejus frater, dominus de Calleville, dominus de Villetier, nec non dominus Egidius de Gamaches frater domini Guillelmi supradicti, cum pluribus aliis armorum viribus parere conatis. Qui consensu unanimo ipsum ducem invisere decreverunt ac socios minime expectantes per locum qui *la Blaque (sic) taque* dicitur, ferociter pertransierunt. Id sciens idem dux, volens possetenus prevenire sed nec preveniri, cum comite de Luxembour, una que armatorum comitiva, obsidionis utensilibus datis

son devant cette ville. Le capitaine de cette place était le seigneur d'Offémont, qui la tenait de concert avec Poton de Saintrailles et beaucoup d'autres compagnons de guerre. Le roi avait alors pour son lieutenant et chef de guerre dans ces parages un habile capitaine appelé Guillaume de Gamaches. Ce lieutenant mit le siége devant ledit d'Offémont à grand renfort de canon, d'arbalètres, de charrois, de cavalerie, et causa de grands dommages en combattant virilement quiconque se présentait comme adversaire.

Ceci ne demeura pas longtemps inconnu des gens de guerre qui tenaient le parti français. Aussi, plusieurs de ces derniers, habiles et expérimentés en armes, résolurent-ils de ne goûter aucun repos avant d'attaquer le duc même. Parmi eux et après avertissement préalable, se jetèrent avec vigueur dans cette attaque ; le seigneur de Conflans, Louis de Nelle, Jean Raoul ou Raoulet, Messeigneurs Regnaut de Fontaines, Louis Bournel, de Hollande, Roger son frère, de Calleville, de Villetier (Villequier) [1], Gilles de Gamaches, frère dudit Guillaume, et plusieurs autres. Ceux-ci résolurent donc, à l'unanimité, de se porter à l'encontre du duc, et passèrent fièrement à travers leurs compagnons, qui ne s'y attendaient nullement, au lieu dit la Blanque-Taque.

Le duc, à cette nouvelle, aima mieux prévenir qu'être prévenu. Il partit avec le comte de Luxembourg et une compagnie de gens d'armes, après avoir mandé puis congédié les charrois de siége, et se dirigea rapidement au devant des Fran-

1. Monstrelet, livre I, chapitre CCLVII, l'appelle *Colinet de Villequier*.

inde relictis obviam Gallicis veloces dedit gressus. Nil parumper tamen de vita desperans, propriam armorum tunicam, domino de Veterivilla delaturam cum vexillo commisit; habitum equidem in se minoris efficacie retinens cautius quam potuit. Videntes autem Gallici talem exercitum cum maximo apparatu properare, animosis cordibus, licet pauciculi, in dictum de Veteri-villa, velut in ducem sperantes, valuerunt prorumpere. Qui quidem dominus apud quendam villam que *Mons* dicitur, vite complementum bellicose assumpsit. Inibi tantus talis que conflictus ex ambo latere, affuit, quod necis tremende bravium gens non modica gustavit. Unde prodolor! finaliter Burgundorum quidam divisim, vias fugerunt, quos et Gallici in parte levi cursu mancipandos attrectaverunt. In quorum numero ipse de Luxembour a quodam fuit captus, qui postmodum clandestine sub quodam pacto fuit, nec mora crescente deliberatus. Revertentes denique Gallici cum prisonariis ad propria meare tendentes, jam ducem prenominatum ab humanis decessisse credentes, in alarem ab ipso duce recollectam, socios fore sperantes, ex devio cultu ipsam adientes, semetipsos colliserunt et sic Burgundi de secundo triumpho tanquam ipsius victores convaluerunt. In ipso namque dominus de Conflans, dominus Reginaldus de Fontibus, dominus de Villetier, dominus Ludovicus de Bournel, Joannes Radulphy et Ludovicus de Nelle, cum pluribus aliis, fidejussorum stimulo coacti, fuerunt mancipati. Vexillum vero domini de Gamaches licet absentis a Burgundis conquestum, dominis de

çais. Il craignait alors si peu pour ses jours, qu'il fit porter sa cotte d'armes ou habit de guerre par le seigneur de La Vieuville, lequel avait déjà la garde de sa bannière. Il marcha ainsi le plus cautement qu'il put, ne gardant sur lui qu'un vêtement non défensif. Les Français, quoique peu nombreux, voyant ce grand appareil, se précipitèrent sur le seigneur de La Vieuville, qu'ils prirent pour le duc lui-même. Ce dernier (le duc) se retira à Mons, pour se remettre en état de résistance.

Là s'éleva un combat si âpre et si acharné des deux parts, que bien du monde y trouva, pour prix de sa peine, une mort effroyable. Finalement, ô douleur! quelques-uns des Bourguignons s'enfuirent de divers côtés. Une partie des Français coururent après eux, les atteignirent et les firent prisonniers. Luxembourg lui-même fut pris; mais, moyennant un arrangement secret, il ne tarda pas à être délivré. Les Français retournaient vers leurs lignes, emmenant leurs prisonniers. Croyant que le duc lui-même avait péri, ils se promettaient une seconde victoire; ils abordèrent en désordre, cette troupe, et s'y enferrèrent. L'avantage de cette seconde affaire demeura ainsi aux Bourguignons.

Messeigneurs de Conflans, Regnaut de Fontaines, de Villetier (ou Villequier), Louis Bournel, Jean Raoulet, Louis de Nelle et plusieurs autres furent obligés de donner leur foi et faits prisonniers. La bannière dudit seigneur de Gamaches, absent, fut prise par les Bourguignons; mais, grâces aux efforts de Mgrs de Cal-

Calleville, de Hellende, Rogerio nec non ejus fratre mediantibus, secum reduxerunt intaminatum. Hiis demum factis, dux predictus, Gallicorum sancti Riquerii nil frustans desiderium, apud Abbeville festinanter cum suis preelegit fastigium. At ubi, Gallici cernentes se fore Burgundorum animo potentiores, in crastino duci dicto inierunt bellum, quod et recusavit ut dicebatur, propter discrimen aut aliud periculum. Nichilominus tamen honorifice dignum duco dictum dominum, Egidium de Gamaches, propriis in suis detentum vinculis prisonarium, a quacumque tributi solucione liberasse, eumque, quia prior manuali capcione acciderat, magno munere ac salvo conductu repatriando ipsum perornasse.

CAPITULUM VI [1].

De quadem murmuracione super regni regisque regimine [2] (1425-8).

Dominus de Giac....Nam dum sopore fretus cubili cum uxore nocte

leville, de Hollande, et de Roger son frère (qui la reconquirent?), cette bannière fut ramenée intacte avec eux.

Cela fait, le susdit duc, à la grande déconvenue des Français de Saint-Riquier, se rendit en toute hâte avec les siens à Abbeville. Là, dès le lendemain, les Français, assurés de surmonter les Bourguignons par leur courage, offrirent à ce duc la bataille. Mais celui-ci la refusa par prudence ou autre péril. Toutefois, je tiens ce fait pour digne d'une mention honorable : le duc exempta Gilles de Gamaches, son propre prisonnier, de toute rançon. De plus, il le renvoya dans sa patrie chargé de présents et avec sauf-conduit, attendu que ce prisonnier était le premier [3] qu'il eût fait de sa propre main.

CHAPITRE VI.

Des murmures qui se répétaient sur le gouvernement du roi et du royaume [4] (1425-8).

Le seigneur de Giac.... Une nuit qu'il reposait dans son lit à Issoudun, il fut

1. Les chapitres VI, VII, VIII, IX, X, sont reproduits avec un peu moins de détails dans les chapitres VI, VII, VIII, IX, X et XI de la chronique française.

2. Le chapitre XXVI de la chronique française offre la traduction d'une première partie de ce chapitre. La seconde partie du texte latin contient quelques détails nouveaux.

3. Monstrelet et les autres historiens bourguignons nous apprennent que le 31 août 1421, jour de cette rencontre, le duc Philippe le Bon fut fait chevalier sur le champ de bataille. Ils nous apprennent en outre que, dans l'action, le duc fit prisonnier de sa main *deux* hommes d'armes. Sans doute Gilles de Gamaches fut *le premier :* circonstance à laquelle Jean Chartier ferait allusion par le mot *prior?* Le duc pour inaugurer sa carrière de chevalier, aurait renvoyé sans rançon et chargé de présents son *premier* prisonnier.

4. Le chapitre XXVI de la chronique française répète une première partie de ce

quadam foret, manu quidem forti Ysodunum eum arripuerunt ne foras evaderet. Quamobrem jussu conestabularii processu super quibusdam initis inspecto aquas fluentes in profundo [2] conglutire fecit judicis condempnacio. Inde rex de sua nece primo motu condoluit. Sed postremo inscrutatus omnibus contrarium fuisse, nil maluit. Dictus illico conestabularius Symum de Baulieu ut in regis curia auctoritate premineret ac regni comodius regimen possideret, regi serenissimo obtulit. Sed nec longeve viguit. Nam non nulli ex ipsius conestabularii gentibus Pictavis eum punierunt. Post quem domino de la Trimouille plures liliatice dicionis regimen regi conferre persuaderunt Idcirco quemquem hortor vitare tale periculosum nec regni regimen querere quia invidiosum.

Hoc rogo pro speculo consideret peritus homo!

saisi de vive force, de peur qu'il ne s'échappât. Par ordre du connétable [1], on lui fit son procès sur diverses entreprises qu'il avait faites. Giac fut jugé et condamné à être noyé au fond de (l'Auron!) [2] ? A cette nouvelle, le premier mouvement du roi fut de se plaindre; mais il s'assura, en examinant de près les choses, que Giac en tout lui avait été contraire. Il finit alors par ne pas demander mieux (que ce qui avait été fait de ce favori).

Aussitôt le connétable offrit au sérénissime roi le Camus de Beaulieu, pour occuper la plus grande place en autorité à la cour, et afin de posséder plus commodément le gouvernement du royaume [3]. Mais ce Beaulieu ne dura guère. Car quelques gens de ce même connétable l'exécutèrent à Poitiers.

Après celui-ci, plusieurs personnes du sang royal persuadèrent au roi de confier le gouvernement au seigneur de la Trémouille. C'est pourquoi j'exhorte un chacun à ne pas se mettre en ce péril et à ne point briguer le gouvernement : car c'est une position sujette à l'envie. Que cet exemple serve à édifier là-dessus tout homme de sens!

présent chapitre. La seconde partie du texte latin contient quelques détails nouveaux et qui ne sont pas sans importance ; car l'époque à laquelle ils se rapportent est très-intéressante et non moins obscure. Nous traduisons cette seconde partie.

1. Artus de Richemont.

2. Les historiens varient sur le lieu où Giac fut noyé. Ce fut vraisemblablement à Dun-le-Roi. Le nom de la rivière est en blanc dans le manuscrit.

3. La construction de la phrase est amphibologique. Mais Chartier a certainement voulu dire que Richemont se proposait de gouverner par les mains de Beaulieu.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

210. — *Cabinet (le) historique.* Revue mensuelle, contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues, le catalogue général des manuscrits que renferment les bibliothèques publiques de Paris et des départements touchant l'histoire de l'ancienne France et de ses diverses localités, avec les indications de sources et des notices sur les bibliothèques et les archives départementales, sous la direction de Louis Paris, ancien bibliothécaire de Reims. T. III. Paris, imprim. Wittersheim ; 2, rue Rambuteau. (12 fr. par an.)

211. — *Imitation (l') de Jésus-Christ.* Traduction du chancelier de Marillac, avec la reproduction des anciens manuscrits depuis le VIe jusqu'au XVIIe siècle. 1° 400 pages de texte illuminé ; 2° titres du livre d'Heures de Louis XIV et des quatre livres empruntés à l'Iconographie des rois de France de du Tillet ; 3° tables des matières, avec les copies des manuscrits des premiers siècles ; 4° le calendrier des Heures de la Reine Anne de Bretagne ; 5° quatre miniatures empruntées au livre d'Heures de la reine Anne de Bretagne ; 6° des auteurs présumés de l'Imitation, par M. l'abbé Delaunay, avec portraits de Marillac, Gerson, Th. A. Kempis et Gessen ; 7° Histoire de l'ornementation des manuscrits, par M. Ferdinand Denis, conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, avec deux cents initiales ornées et tirées des manuscrits les plus précieux ; 8° le catalogue illustré des manuscrits reproduits dans l'Imitation et des imprimés cités dans l'Histoire de l'ornementation des manuscrits ; 9° la grande Danse macabre, avec plus de deux cents gravures, copies fidèles de Holbein, Hans Beham, Iollat, entourant la table indicative des manuscrits et accompagnée du texte de la Danse macabre. Imprimé, pour la chromolithographie, par Lemercier ; pour la typographie, par Claye à Paris, et Louis Perrin à Lyon, et formant 76 livraisons à 3 fr. 50 c., soit 266 fr. Paris, L. Curmer.

212. — *Le Poussin, sa vie et son œuvre*, suivi d'une notice sur la vie et les ouvrages de Philippe de Champagne et de Champagne le neveu ; par H. Bouchitté. In-8°, VIII-468 p. Paris, Didier.

213. — *Mémoires de Marguerite de Valois*, suivis des anecdoctes inédites de l'histoire de France pendant les XVIe et XVIIe siècles, tirées de la

bouche de M. le garde des sceaux du Vair et autres; publiés avec notes, par Ludovic Lalanne. Paris, P. Jannet, 1858 (Bibliothèque Elzevirienne).

Le texte de l'édition des mémoires de Marguerite donnée en 1842 par M. Guessard pour la Société de l'Histoire de France, revu soigneusement sur un bon manuscrit, est celui qui a été adopté par le nouvel éditeur. On sait que l'auteur de ces Mémoires a fait d'elle-même un trop beau portrait, mais qu'ils sont dignes de confiance, quant au reste, agréables à lire, et l'une des principales sources de notre histoire pour les années 1559 à 1582. M. Lalanne n'a pas joint aux Mémoires de Marguerite ses *Lettres* ni sa *Ruelle mal assortie*, documents très-connus aujourd'hui; mais il a ajouté au volume que nous annonçons un manuscrit tiré de la Bibliothèque impériale, dont on n'avait imprimé que quelques pages, et qui contient une foule d'anecdotes (p. 193-336 du volume) recueillies par Peiresc, et fruit des conversations de celui-ci avec le garde des sceaux du Vair et d'autres personnages.

214. — *Notice historique sur l'hôtel de la préfecture de Dijon*, par M. Joseph Garnier, archiviste de la ville. In-8, 21 pages. Dijon, Jobard.

Étude faite d'après des titres, inexplorés jusqu'ici, du dépôt des archives de la ville de Dijon. Cet hôtel, qui remontait au XVe siècle, fut reconstruit en 1765 par un membre de la famille des Bouhier, Bénigne Bouhier, seigneur de Pouilly et brigadier des armées du roi. Il est resté l'une des résidences les plus élégantes de la province à laquelle il appartient, et, comme le dit M. Garnier, un véritable type de cet édifice somptueux et de bon goût qu'on nomme un hôtel français du XVIIIe siècle.

215. — *Précis de l'histoire de l'Église*, par le docteur C. F. W. Clément, professeur d'histoire à Cassel, traduit de l'allemand par Jacques Colondre, ancien pasteur. Genève, Cherbuliez; in-8, XVI-514 pages.

Trop souvent, pour les protestants, l'histoire de l'Église chrétienne commence au XVIe siècle.

H. L. B.

Ch. Lahure et Cie, imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 13 AVRIL 1858,

A trois heures.

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE BARANTE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le Secrétaire ; la rédaction en est adoptée.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

971. M. le baron JEANNIN, préfet de l'Orne, à Alençon. Son correspondant à Paris sera M. Le Tellier de La Fosse, 19, rue des Capucines.

972. M. LE TELLIER DE LA FOSSE, ancien conseiller de préfecture, chef du personnel au Crédit foncier, 19, rue des Capucines.

973. M. LABROUSTE (Alexandre), directeur du Collége Sainte-Barbe, place du Panthéon.

974. M. DELAISTRE (Gustave), propriétaire, rue Beauvoisine, à Rouen, représenté à Paris par M. Boulatignier.

975. M. le vicomte Robert d'Estaintot, avocat à Rouen, rue de la Cigogne, 5. Son correspondant à Paris sera M. Boulatignier.

Ces cinq membres sont présentés par MM. Boulatignier et de Bouis.

976. M. Larcher de Coupigny, à Dieppe;

977. M. Boucheret, avoué à Neufchâtel-en-Bray;

Présentés par MM. Semichon et de Roissy. M. de Roissy sera leur correspondant à Paris.

978. M. Singer (Alexandre), ancien agent de change, 17, quai Malaquais, présenté par MM. Ch. Bellanger et Passy.

979. M. Hector Bossange, libraire, 25, quai Voltaire, présenté par MM. Jules Tardieu et A. Bouvier.

Ouvrages offerts.

Par l'Institut de France :

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission des Antiquités de la France, le 7 août 1857, par M. A. de Longpérier. Paris, in-4°.

Par la Société des Antiquaires de France :

Bulletin, 3e et 4e trimestres de 1857. Paris, in-8°.

Par la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie :

Mémoires et documents, t. Ier, Chambéry, 1856, in-8°.

Par la Société de l'Histoire du protestantisme français :

Bulletin, 6e année, nos 9 et 10. Paris, 1858, in-8°.

Par la Société d'Agriculture de l'Aube :

Mémoires, 2e série, t. VII, nos 43, 44 (3e et 4e trimestres de 1857). Troyes, in-8°.

Par la Société industrielle d'Angers :

Bulletin, 28e année, t. VIII de la 2e série (1857). Angers, in-8°.

De la part des auteurs :

Rome et la Judée au temps de la chute de Néron, par M. le comte Franz de Champagny. Paris, 1858, 1 vol. in-8°.

Coustumes des pays de Vermandois et de ceulx de envyron, publiées

d'après le manuscrit inédit des Archives du département de l'Aube, par M. Beautemps-Beaupré. Paris, 1858, in-8°.

Note sur un manuscrit du grand coutumier de France, conservé à la Bibliothèque de Troyes, par le même. Paris, 1857, in-8°.

Le Poussin, sa vie et son œuvre, suivi d'une notice sur la vie et les ouvrages de Ph. de Champagne le neveu, par M. H. Bouchitté. Paris, 1858, in-8°.

Un ouvrage inédit de Gilles de Rome, précepteur de Philippe le Bel, en faveur de la papauté, par M. Ch. Jourdain. Paris, 1858, in-8°.

Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia, par M. J. Quicherat. Paris, 1858, in-8°.

De la pénalité chez les Flamands de France et particulièrement à Dunkerque au XVI*e siècle*, par M. Derode. Dunkerque, 1857, in-8°.

Galerie bourguignonne (de biographie), par MM. Muteau et J. Garnier, t. Ier. Dijon et Paris, 1858, 1 vol. in-8°.

Correspondance.

M. le comte de Laborde, directeur général des Archives de l'Empire, met à la disposition de la Société la salle du cours de l'École des Chartes pour sa prochaine Assemblée générale. « Par sa réunion en ce lieu, dit M. de Laborde, la Société marque un heureux accord entre la jeunesse studieuse qui s'initie à l'étude des documents, les érudits illustres qui les mettent en œuvre, et nous enfin qui, chargés de les conserver, faisons nos efforts pour allier la prudence avec la libéralité, l'ordre avec le mouvement incessant des communications. »

— M. Lacabanne, directeur de l'École des Chartes, s'empresse de donner, en ce qui le concerne, la même autorisation.

— M. le comte Franz de Champagny et M. Bouchitté font hommage de leurs ouvrages indiqués précédemment.

— M. Lascoux communique une lettre de M. Boulatignier exprimant le désir que le Conseil entremêle à ses publications de textes latins ou de chroniques du moyen âge quelques ouvrages modernes susceptibles d'intéresser un plus grand nombre de lecteurs. — Le Conseil est déjà entré dans cette voie par sa décision récente concernant les *Mémoires de d'Argenson.*

— M. Rabut, président de la Société savoisienne d'Histoire et d'Ar-

chéologie à Chambéry, adresse le premier volume des Mémoires de cette Société nouvellement fondée. Il demande que la Société de l'Histoire de France veuille bien entrer en échange de publications avec la Société savoisienne. Cette proposition est renvoyée à l'examen du Comité des fonds.

— M. de La Fons-Melicocq adresse plusieurs extraits de documents originaux recueillis par lui à la Bibliothèque et dans les Archives de la ville de Lille. Ces extraits sont relatifs aux sujets suivants :

Documents pour l'histoire de Philippe le Bel et de Charles VI :

Le premier, de l'année 1294, concerne la famille du comte de Flandres Guy de Dampierre, et le projet de mariage de sa fille Philippe avec Édouard, fils du roi d'Angleterre, projet auquel le roi s'opposa énergiquement, et à l'occasion duquel Guy de Dampierre fit alliance avec l'empereur d'Allemagne et lui fit hommage de son comté.

Détails sur la mort de Philippe le Bel, dans une chasse au sanglier en 1314.

Expédition du duc d'Anjou en Italie en 1382.

— Priviléges pour voyages d'outre-mer (1335).

— Pierre de La Trémouille envoyé par le duc de Bourgogne en Prusse (1394).

— Présents faits aux membres du Parlement de Paris, tels que baleine, chapeaux de roses, épices, etc. (1345-1390).

— Documents inédits relatifs à différentes missions d'Olivier de La Marche, et à plusieurs autres envoyés de la ville de Bruges, de 1467 à 1477.

— Arrestation des ambassadeurs envoyés par Louis XI aux Liégeois, en 1467.

— L'étendard du duc de Bourgogne pour l'expédition contre les Liégeois (1467).

— Documents inédits pour servir à l'histoire des supplices et des suppliciés au XVI[e] siècle ; tels que prix des instruments de torture ; — taxe des salaires du maître des hautes-œuvres ; — prix de la fourche patibulaire des suicidés ; — frais du dernier repas des condamnés.

— Le roi des gheulx exécuté à Lille en 1566.

— Présents offerts par Marguerite aux ambassadeurs envoyés à Cambrai pour la paix, en 1514.

— Livret appelé le *Chapelet de N. D.*, présenté à Marguerite, 1525.

— Prix demandé pour apprendre les papagaes (perroquets) à parler en six mois (six philippes pour le moins).

— Portrait d'un monstre né en Italie, 1514 (v. s.).

Ces documents variés, et la plupart neufs et intéressants, sont renvoyés à la rédaction du Bulletin.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Chronique de Monstrelet. Le t. II est terminé; les feuilles 2 et 3 du t. III sont composées.

Chroniques d'Angleterre de Jehan de Waurin; toute la composition est chez l'auteur.

Miracula Sancti Benedicti; les dernières feuilles sont chez l'auteur.

OEuvres de Thomas Basin, t. IV ; les feuilles 1 et 2 sont composées.

Opera minora de Grégoire de Tours, t. II; feuilles 4 et 5 chez l'auteur.

M. Rathery annonce avoir terminé la copie du Ier volume des *Mémoires de d'Argenson* et être prêt à la soumettre à M. Cheruel, désigné pour commissaire responsable, dès que celui-ci sera de retour de son inspection. Le Conseil pense que l'impression de l'ouvrage pourra commencer aussitôt après cet examen.

— Le Secrétaire, au nom de M. le comte de Montalembert, empêché par la séance de l'Académie française d'assister à celle du Conseil, transmet la proposition d'insérer dans l'un des prochains Annuaires une table par ordre alphabétique de la liste des saints, beaucoup plus complète que celle publiée dans l'Annuaire de 1847, et qui serait le complément nécessaire de la liste générale, d'après le martyrologe de Chastelain, suivant l'ordre du calendrier, publié dans les deux Annuaires de 1857 et de 1858. Le Conseil reconnaît l'utilité de ce travail, dont l'auteur, M. Dupont, s'est déjà occupé; mais il regarde comme plus urgente l'insertion dans les prochains Annuaires de la suite de la *Topographie ecclésiastique de la France*, déjà imprimée et tirée en grande partie. Le Comité de l'Annuaire fera un rapport sur ce sujet dans une prochaine séance.

— Le Conseil fixe l'ordre du jour de l'Assemblée générale, qui aura lieu le 24 avril prochain, M. de Barante, qui doit la présider, étant

obligé de quitter Paris avant le 4 mai, jour précédemment fixé pour cette réunion.

Le Conseil renvoie à la séance qui suivra immédiatement l'Assemblée générale la nomination d'un membre dans le Comité de publication ; ce Comité devant être, suivant le règlement, renouvelé dans cette séance.

La séance est levée à 4 heures et demie.

II.

MÉLANGES.

L'ARCHEVÊQUE D'AIX,

Par le comte Jules de Cosnac.

Supplément aux Mémoires de Daniel de Cosnac.

L'intérêt qui s'est généralement attaché aux Mémoires de Daniel de Cosnac nous donne lieu de penser qu'il peut s'étendre à quelques documents qui, n'étant pas à notre connaissance en 1852, n'ont pu, par conséquent, trouver place, soit en entier, soit par extraits ou mention, dans notre première publication [1].

Ces Mémoires ont eu déjà pour effet de faire revivre des documents ignorés, de faire éditer des livres oubliés, ou de fournir des matériaux à des publications nouvelles; nous pouvons citer :

Les *Lettres inédites* adressées au maréchal de Noailles, retrouvées à la bibliothèque du Louvre et publiées dans le *Bulletin mensuel de la Société de l'Histoire de France*, année 1852, p. 297-304 ; année 1853, p. 133.

Les larmes de Jacques Pineton de Chambrun, ministre protestant, pasteur de la maison du prince d'Orange, éditées de nouveau en 1854, par M. Schœffer, sur l'édition originale de 1688. Cette édition, avec

1. *Collection de la Société de l'Histoire de France*; Paris, Renouard, 1852. 2 vol. in-8.

les annotations, a été faite dans un but protestant contre la prétendue intolérance religieuse qui renaîtrait de nos jours. Elle est, quoi qu'il en soit, curieuse à rapprocher des Mémoires du prélat[1] qui parle du ministre comme d'un fourbe qui l'avait trompé par une fausse conversion, tandis que le ministre, qui, après sa fuite à Genève, retourna au protestantisme, met sa conversion sur le compte des obsessions du prélat et des persécutions. Il n'en laisse pas moins échapper dans son livre ces paroles honorables pour le zèle du prélat et pour sa douceur : « L'évêque resta quelques moments dans ma chambre ; il m'exhorta à ne me laisser pas tourmenter, ajoutant qu'il prenait part à mon malheur, et, se penchant sur moi, il m'embrassa avec quelques larmes que je crus partir du fond du cœur. »

Les Nièces de Mazarin, par M. Amédée Renée, qui a fait à ces Mémoires d'intéressants et nombreux emprunts.

Arrivons à nos documents nouveaux.

L'un de ces documents est un bail notarié ; c'est la location faite pour le prélat d'un hôtel à Paris. Cette pièce fort longue, dont nous donnerons une analyse succincte, est curieuse sous plus d'un rapport ; elle prouve que si le style, en ces matières, a subi peu de modifications, il n'en est pas de même du prix des locations, même abstraction faite de la valeur relative du numéraire aux deux époques.

L'hôtel appelé *Beau-Séjour* était situé rue des Bons-Enfants, c'est-à-dire dans le beau quartier de Paris de ce temps, à deux pas du Palais-Royal et du Louvre, et de ces rues des Poulies et de Saint-Thomas du Louvre où l'hôtel de Rambouillet et ceux des plus illustres familles se pressaient à l'entrée de la demeure des rois. L'hôtel, à porte cochère, suivant la désignation du bail, tout entier, avec ses dépendances, était loué pour la somme annuelle de huit cent quatre-vingts livres.

La date de cet acte est du 22 septembre 1667, année qui a joué un grand rôle dans les destinées de l'évêque de Valence. Ce fut celle de la campagne de Flandre où il accompagna le duc d'Orléans et donna à ce prince les conseils qui déplurent tant à Louis XIV qu'ils furent la cause première de sa disgrâce ; ce fut celle où le chevalier de Lorraine prit sur Monsieur ce déplorable empire qui inspira au prélat, malgré les instances de Madame (Henriette d'Angleterre) et bien avant d'en avoir reçu du prince l'ordre formel, la résolution de se défaire de sa charge de premier aumônier.

Le bail du mois de septembre est consenti par un mandataire agis-

1. Tome II, p. 121-123, 190. Par une altération provenant du manuscrit probablement, l'auteur le nomme Chambon.

sant en son absence; cette absence, que nous trouvons ainsi authentiquement constatée, concorde entièrement avec ce que l'auteur rapporte, dans ses Mémoires, de son départ pour son diocèse au retour de la campagne de Flandre, et confirme son projet arrêté dès lors, de quitter la maison du prince chez lequel il occupait un logement au Palais-Royal. Le choix du mandataire est lui-même une confirmation des inimitiés qui s'étaient soulevées contre lui dans la maison du duc d'Orléans et des liaisons qu'il avait conservées dans celle du prince de Conti, mort dès l'année précédente. M. de Varangeville et M. de Jasse remplissaient dans l'une et l'autre maison des fonctions analogues, celles de trésoriers ou d'intendants. Le premier, raconte l'auteur des Mémoires, s'était efforcé de le perdre dans l'affection du prince; c'est au second, qui prend dans l'acte la qualité de trésorier de Messeigneurs les princes de Conti, qu'il s'adresse pour en faire son mandataire. M. de Jasse était, pour le prélat, une personne de confiance; on se rappelle dans quels termes il en parle : « J'avais dessein d'établir dans la charge de trésorier de la maison M. de Jasse qui était attaché à moi, et dont je connoissais la fidélité et l'habileté, je l'amenai avec moi. Je ne doutai pas que M. le prince de Conti ne le prît et n'avouât quelque jour, comme il l'a fait depuis si hautement, qu'en cet homme je lui avais fait un grand présent. » Il fut, après un *interim*, le successeur du célèbre Sarrasin qui avait dirigé les finances du prince plus en poëte qu'en calculateur.

L'évêque de Valence ne parle pas de cette maison à Paris dont le bail s'est si inopinément retrouvé ; c'est probablement parce qu'il ne dut jamais occuper cet hôtel loué pourtant pour six années. Évidemment, même en ce qui concerne les baux d'appartements, si l'homme propose, Dieu n'a jamais abdiqué son droit de disposer.

L'année suivante, 1668, le prélat revint à Paris, en toute hâte, en poste, en trois jours, mandé par Madame. Il part de Valence le jour de Pâques, après avoir célébré les offices; c'est au Palais-Royal qu'il va descendre. Il comptait sans doute prendre son temps à loisir pour trouver un successeur et préparer sa retraite au nom séduisant, dans son hôtel, dit *Beau-Séjour*. Cette dénomination était certainement conservée d'une époque où l'enceinte croissante de la capitale n'avait pas encore atteint l'emplacement occupé par la rue des Bons-Enfants, envahissement que nous pouvons fixer à peu près au règne de François Ier.

Mais le dénoûment de la disgrâce de l'évêque de Valence se précipite; il avait eu à peine le temps de croire qu'il avait opéré une heureuse réconciliation entre le prince et Madame, que Boisfranc, secrétaire des commandements de Monsieur, lui apporte l'ordre de se défaire de

sa charge. L'évêque se retire à l'instant, mais évidemment son hôtel de *Beau-Séjour* n'était pas prêt encore à le recevoir, car c'est chez M. de Saint-Laurent, receveur général du clergé, aux Quinze-Vingts, qu'il va s'établir, et c'est là qu'il reçoit, entre autres visites de condoléances, celle du duc de Gramont qui lui rapporte, par forme de consolation, ces paroles de Louis XIV : « Mon frère n'avait dans sa maison qu'un homme d'esprit et n'a pu le souffrir. » Quelques jours après, le prélat part pour l'exil, le roi n'ayant pu refuser cette satisfaction à son frère.

L'évêque de Valence ne revient à Paris qu'au commencement de l'année 1670, furtivement en raison de l'exil qui le frappe, et, cette fois encore, à l'appel de Madame. Il ne crut pas pouvoir lui refuser cette preuve d'un dévouement que la mort soudaine de cette princesse allait rendre la dernière. Ce n'est pas dans sa maison de *Beau-Séjour* qu'il va demeurer, c'est dans un domicile obscur de la rue aux Ours qu'il se cache; c'est au For-l'Evêque que Louvois, sous prétexte d'erreur, pourvoit un instant à son logement. Bientôt, sous l'escorte d'un exempt des gardes, l'évêque part pour son exil de l'île Jourdain, ne devant plus reparaître à la cour qu'après une longue disgrâce qui dépassa de beaucoup la limite des six années de bail; d'où nous pouvons induire que la maison de *Beau-Séjour* ne fut jamais occupée par son locataire de 1667.

Pour terminer avec ce bail, disons qu'au nombre des mandataires qui l'ont signé figure le nom de Sibour, chanoine de l'église collégiale de Saint-Honoré; nous ignorions que ce nom, naguère illustré par un saint martyre et de hautes dignités sacerdotales, se rattachât d'aussi longue date au diocèse de Paris. Ce chanoine Sibour était assisté de messire Jacques de Saran, chanoine de la même église collégiale, l'un et l'autre procureurs fondés pour consentir le bail au nom de l'église Saint-Honoré, propriétaire de la maison de *Beau-Séjour*. Quelques recherches que nous avons faites nous permettent d'affirmer, sans crainte de nous tromper, que cette maison avait fait partie autrefois du collége des *Bons-Enfans*, fondé en 1208, sous le nom d'*Hôpital des pauvres Écoliers*, dénomination qui ne doit nous surprendre dans aucune de ses parties, car, à cette époque, les colléges portaient le nom d'hôpitaux, et les élèves de celui-ci étaient si pauvres qu'ils demandaient l'aumône.

Les *bons enfans* orrez crier
Du pain, nes veuil pas oublier.
(*Les Crieries* de Paris.)

Jacques Cœur vint au secours de la détresse de ce collége qui fut,

grâce à sa libéralité et à celle de quelques autres personnes, doté de revenus suffisants. En 1605 ce collége disparut, et ses biens furent réunis à l'église collégiale Saint-Honoré démolie en 1792.

Passons à la description de trois diplômes sur parchemin, l'un de bachelier, l'autre de licencié, le troisième de docteur, délivrés au nom de l'évêque de Valence, en sa qualité de chancelier de l'Université de cette ville. Le plus ancien de ces diplômes nous a été donné par M. le comte de Quinsonas, qui l'a rapporté du Dauphiné; c'est un diplôme de docteur, délivré en 1661, manuscrit en lettres de plusieurs couleurs; le nom du candidat admis, noble Joseph de Peloux, est tracé en lettres d'or. Ce parchemin, déchiré en partie, conserve la trace du sceau qu'un accident en a détaché.

Les deux autres diplômes, d'une date plus récente, sont une preuve de l'extension de l'art de Guttemberg, qui partout se substitue aux anciennes calligraphies; ils sont imprimés; le nom même du candidat admis est imprimé, ce qui exigeait le luxe d'une édition spéciale pour chaque récipiendaire. Ces deux diplômes, l'un de bachelier, l'autre de licencié, de 1685 et 1686, sont délivrés à la même personne, à Charles Poupon de Maucune. A chacun d'eux un sceau est suspendu par un cordon de soie rouge; ces sceaux sont de grande dimension, ils présentent un ovale de sept centimètres de longueur sur six de largeur, et sont chacun enfermés dans une boîte en fer-blanc. Ils sont en cire rouge, leur conservation est parfaite; ils représentent, sur un fond semé de lis et de croissants, une vierge tenant l'enfant Jésus; aux pieds de la vierge se trouve l'écusson du prélat surmonté d'une couronne de comte et portant sur son champ d'argent semé de molettes de sable, un lion de sable armé, lampassé et couronné de gueules, le tout environné de cet exergue : *Sigillum almæ universitatis Valentinæ.*

Nous donnerons le texte d'un de ces diplômes comme spécimen intéressant des formules alors employées.

« Daniel de Cosnac, Dei et sanctæ Sedis apostolicæ gratia Valentinensis et Diensis episcopus et comes, almæ Universitatis famosi et fructiferi studii Delphinalis generalis Valentiæ, apostolico, regio et delphinale privilegiis communiti cancellarius. Omnibus notum esse cupimus, quod quum honores gradatim et ordine meritis conferantur, et maxime in utriusque juris professione, in qua, qui rite initiati firma fundamenta jecerunt, ut ad altiora provocentur, baccalaureatus gradu et honore decorari solent; ideo egregium dominum Carolum Poupon de Maucune Clavesonensem diæcesis Viennensis secundum edicta regia mensis aprilis anni 1679 et februarii 1683, in suprema curia registrata, et post examen prævium et disputationem per duas horas habitam ad

præsentationem clarissimi viri Antonii de Marville, primarii professoris regii in utroque jure oblatum, examinatum et probatum, baccalaureum facimus et creamus in utroque jure. In quorum fidem præsentes litteras concessimus, quas a secretario expediri et signari, necnon sigillo Universitatis magno muniri mandavimus, præsentibus magnifico rectore et viris meritissimis antecessoribus et doctoribus aggregatis utriusque juris et judicibus in actis publicis subsignatis ad hæc vocatis. Datum et actum Valentiæ in Delphinatu die vigesima octava mensis junii anno Domini millesimo sexcentesimo octuagesimo quinto.

« De mandato dicti domini mei cancellarii sic actum, et concessum, me pro secretario Universitatis subsignato.

« Morel. »

On sait que les anciennes universités, directement protégées par les papes, furent exemptées par eux de la juridiction de l'ordinaire, c'est-à-dire de l'évêque diocésain ; l'université de Paris, la plus illustre de toutes, jouissait de cette exemption. Cette disposition, qui provoqua souvent des conflits d'autorité, était en quelque sorte éludée dans le Dauphiné, pour le diocèse de Valence du moins, l'évêque en étant le premier dignitaire. Du reste, cette organisation était commune à plusieurs autres provinces, à la Provence, par exemple, où l'archevêque d'Aix exerçait également les fonctions de chancelier de l'Université. Son autorité y était cependant moins solidement établie qu'en Dauphiné, les Mémoires du prélat en font foi quand ils montrent les difficultés qu'il rencontra pour replacer ce corps sous son autorité.

Les attributions temporelles des archevêques d'Aix s'étendaient bien au delà du cercle universitaire : une part importante de l'administration civile leur revenait par suite du droit de présidence de l'assemblée des communautés de Provence, dérivation des anciens États. Nous ne reviendrons pas sur les nombreux documents que fournissent les Mémoires à cet égard; mais une acquisition qui nous a été vivement disputée à la vente récente des autographes de M. le comte de X...., nous en a procuré un nouveau ; c'est une lettre de Daniel de Cosnac, adressée à un ministre. La suscription est perdue, mais le destinataire devait être Colbert, marquis de Croissy, ministre secrétaire d'État chargé des affaires de Provence. Voici la lettre :

« Monsieur,

« J'ai eu l'honneur de vous informer par mes lettres précédentes que je n'avois rien oublié pour exécuter les ordres de Sa Majesté, touchant les mendiants, et que j'avois pris toutes les mesures possibles pour faire enfermer tous les invalides de cette ville et des environs, et

pourvoir à faire retirer incessamment les vagabonds dans leurs paroisses ; mais que tout avoit esté suspendu par le défaut de l'enregistrement de la déclaration du roi dans ce parlement. J'apprends qu'elle est arrivée, ainsi j'ose vous assurer que je ne perdrai pas un moment pour satisfaire aux volontés de Sa Majesté, et que je vous en rendrai un compte fort exact.

« J'ai fait faire l'imposition touchant les offices de police, et j'ay mesme fait payer quarante mille livres à la personne que vous avez commise pour en faire la recepte, et j'aurai soing de faire continuer les payements à mesure que l'on en aura fait taxation, n'ayant rien plus à cœur que de satisfaire à mes debvoirs envers Sa Majesté, et vous faire connoistre le respectueux attachement avec lequel je suis,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix.

« A Aix, le 29 septembre 1700. »

On voit, par le principal objet de cette lettre, que l'extinction de la mendicité, sujet d'une préoccupation si générale de nos jours, est loin d'être une question nouvelle; alors comme aujourd'hui la mesure se divisait en deux parts : premièrement, établissement de maisons de détention pour renfermer les mendiants invalides que la société doit nourrir, et probablement aussi, par mesure de correction transitoire, les mendiants valides récalcitrants; secondement, obligation imposée aux vagabonds de rentrer dans leurs paroisses. Cette disposition a été renouvelée par une loi de la république, qui obligeait chaque commune à nourrir ses pauvres. A juger par la lenteur des résultats obtenus depuis que ces questions sont à l'ordre du jour des gouvernements, on ne s'aperçoit que trop de l'immense difficulté d'une satisfaisante solution.

Une autre pièce autographe, que nous avons acquise à la même vente que la précédente, et que nous insérons ici parce qu'elle émane d'une personne illustre, cousine du prélat qui fait l'objet de cet article, est une lettre de la princesse des Ursins. Cette lettre, cependant, ne se rapporte point à l'auteur des Mémoires, et nous ne la donnerions pas, si tout ce qui émane des personnes qui ont joué un rôle historique, ne présentait de l'intérêt, même quand il s'agit de leurs affaires les plus ordinaires. Cet article est fort bigarré, nous en convenons, comme les pièces diverses qui en forment le canevas; nous passons par des transitions peu ménagées des baux notariés aux diplômes, de l'université au paupérisme, de Daniel de Cosnac à la princesse des Ursins;

mais un des principaux personnages dont il est question dans la lettre de la princesse, par le genre de célébrité même qui seul a perpétué son nom, doit rendre les liaisons faciles sous notre plume. Voici la lettre :

« J'espérois, monsieur, qu'on auroit cette semaine l'honneur de vous voir à Paris, et que je pourrois vous rendre la lettre que vous avez eu la bonté de m'envoyer pour M. de Béchameil. Je ne l'ay point donnée par la peine que je comprends que vous devez avoir à escrire sur de pareilles affaires, et quoyque j'en connoisse la différence, j'ay mieux aimé prendre le parti de m'expliquer moy-même. M. de Béchameil m'a donné parole que tout finiroit à ma satisfaction. Il semble néantmoins vouloir attendre, pour exécuter la promesse, que le traité du tresfonds soit signé! Ce n'est pas encore mon compte parce que cela peut tresner beaucoup, et ce n'est pas aussy ce qu'il m'avoit promis; mais il faut encore avoir quelque patience. Il souhaite que je presse l'abbé de Valseri de conclure son traité : je vais y travailler, quoique je me fusse flattée sur sa parole que mon affaire finiroit indépendamment de celle-là. Si vous le voyez, monsieur, dites-luy, je vous en supplie très-humblement, tout ce que vous croirez pouvoir contribuer à me tirer d'embarras, car il est bien seur, quelque peine que je me donne, que vous seul finirez cet ouvrage.

« Voici encore des lettres de Noirmoutiers, j'espère que ce seront les dernières de cette nature. Faites-moi la grâce de les lire, je vous en conjure. Elles vous éclairciront, monsieur, sur les dernières plaintes que l'on vous a fait contre le sieur Hertsfelt, et vous verrez qu'on a eu tort très-affreusement. Elles parlent aussi de l'affaire du commis des gabelles. Toutes ces affaires-là, en vérité, sont bien insupportables. Cela ne m'empêche pas de vous honorer, monsieur, plus que personne du monde; je suis seure que vous n'en doutez pas.

« La duchesse de Brachane. »

Cette lettre, dans sa dernière partie, paraît toucher à la politique. Le sieur Hertsfelt dont il est question est sans doute le même qui en 1706, sous les ordres de Jacques de Fitz-James, duc de Berwick, contribua puissamment au succès de la bataille d'Almanza, qui rendit à Philippe V le royaume de Valence. On voit que la princesse protégeait de longue main ceux que son crédit devait plus tard faire employer en Espagne. Hertsfelt y devint chevalier de la Toison d'or et surintendant des fortifications.

Quant au duc de Noirmoustiers, c'était le frère de la princesse des Ursins, atteint d'une infirmité cruelle, la cécité, qui vint le frapper à vingt ans, à la suite de la petite vérole; il profita du recueillement

forcé de ce triste état pour devenir un homme d'un grand savoir et de beaucoup d'esprit. Il n'était pas alors, ce nous semble, dans un parfait accord avec sa sœur ; mais il n'en fut pas toujours ainsi, car, après le premier retour d'Espagne de la princesse des Ursins, l'archevêque d'Aix et lui étaient ses fidèles conseillers et l'engagèrent à y revenir.

Cette lettre est sans date ; mais nous pouvons la fixer à peu près au moyen de quelques inductions qui vont nous conduire à jeter un coup d'œil rétrospectif sur les deux mariages de Mme des Ursins. Anne Marie de La Trémouille, mariée d'abord au prince de Chalais, fils de l'infortuné comte de Chalais, oncle maternel de Daniel de Cosnac, perdit de bonne heure son premier époux qu'elle avait suivi dans l'exil, suite de son duel fameux contre La Frette, le chevalier de Saint-Agnan et le marquis d'Argenlieu, dans lequel il avait eu pour seconds le duc de Noirmoustiers, son beau-frère, et Flamarens. La sévérité des ordonnances renouvelées par Louis XIV contre les duels les frappa tous d'une disgrâce plus ou moins prolongée ; quant au prince de Chalais, il ne revit plus sa patrie. Retirée à Rome, sa veuve, très-jeune encore, se remaria au duc de Bracciano, de la célèbre maison des Orsini. Cette lettre a été écrite du vivant de ce second époux, car ce ne fut qu'après sa mort et après la vente du duché, faite sous cette condition à don Livio Odescalchi, neveu d'Innocent XI, que la duchesse changea son nom pour celui de princesse des Ursins. Pendant la durée de ce second mariage, la duchesse qui vivait à Rome avec le duc, dans des termes convenables, mais assez froids, fit à Paris deux voyages dont le second, fort prolongé, dura près de cinq années. Ce fut pendant ce dernier séjour, qu'elle prit chez elle ses nièces, Mlles de Royan et de Cosnac ; elle s'occupait de les marier, lorsque la maladie qui enleva le duc de Bracciano, en 1696, la força de partir précipitamment pour Rome. Nous devons fixer la date de cette lettre entre les années 1692 et 1696.

Il nous est impossible de nous rendre compte d'une manière un peu précise de la nature des intérêts, importants alors pour la duchesse, qui font l'objet du commencement de la lettre. Contentons-nous d'y voir que M. de Béchameil n'était pas seulement un gourmet illustre dont l'esprit inventif a perpétué le nom, mais que c'était en outre un personnage. La lettre que la princesse avait eue pour lui, et dont elle ne fit pas usage, ayant préféré une explication verbale, était presque une lettre de recommandation ; il dépendait évidemment de sa volonté de lui rendre un grand service. Du reste, nous sommes moins loin des Mémoires de Daniel de Cosnac, qu'on pourrait le supposer ; nous sommes encore dans la maison du duc d'Orléans : M. de Béchameil était son trésorier ou intendant, le successeur de ce M. de Boisfranc,

qui se ligua avec le chevalier de Lorraine pour ruiner de fond en comble la faveur du prélat.

M. de Béchameil, opulent financier, eut le rare privilége de conserver une réputation intacte en s'enrichissant. Il était bien entré dans la liaison suspecte du chevalier de Lorraine et du marquis d'Effiat, mais c'était le seul moyen de se maintenir à la cour de Monsieur. Ses filles firent de grands mariages ; l'une épousa le duc de Cossé-Brissac, l'autre Desmaretz, contrôleur général des finances. Le seul faible de M. de Béchameil, après la gourmandise sans doute, était la vanité. Il était bel homme et infiniment flatté des méprises qui le faisaient parfois confondre avec le duc de Gramont. A ce propos, laissons raconter au duc de Saint-Simon une anecdote qui perdrait de son piquant si nous voulions la vêtir d'un style plus gazé.

« Le comte de Gramont le voyant se promener aux Tuileries : Voulez-vous parier, dit-il à sa compagnie, que je vais donner un coup de pied au cul à Béchameil, et qu'il m'en saura le meilleur gré du monde. En effet, il l'exécuta en plein. Béchameil bien étonné se retourne, et le comte de Gramont lui fait de grandes excuses sur ce qu'il l'a pris pour son neveu. Béchameil fut charmé, et les deux compagnies encore davantage. »

La lecture de ces vieux parchemins solennellement formulés et de ces lettres tracées d'une main rapide, répondant, les uns et les autres, à des situations ou à des événements que le temps a emportés, tandis qu'il a respecté la légère feuille de papier qui les rappelle, nous a inspiré des réflexions, provoqué à des recherches, ou évoqué des souvenirs attachants comme tout ce qui se rapporte au passé dans lequel notre présent ira se confondre à son tour. Peut-être cette impression sera-t-elle partagée par le lecteur.

Le comte Jules de Cosnac.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

216. — *Études sur le culte druidique et l'établissement des Francs et des Bretons dans les Gaules;* par Maurice de La Rochemacé. In-8°, VII-248 p. Rennes, imp. Catel. (3 fr.)

217. — *Galerie de la reine, dite de Diane, à Fontainebleau,* peinte par Ambroise Dubois, en MDC, sous le règne de Henri IV; publiée par E. Gatteaux et V. Baltard, d'après les dessins de L. P. Baltard et de C. Percier. In-folio, 8 pages de texte et 14 planches. Paris, Imp. Thunot.

218. — *Les Sceaux de l'église de Marseille au moyen âge,* avec grav.; par L. T. Dassy. In-8°, 76 p. Marseille, Olive.

219. — *Lettres familières écrites d'Italie à quelques amis,* en 1739 et 1740, par Charles de Brosses, avec une étude littéraire et des notes, par Hippolyte Babon. 2 vol. in-12, Alençon, imp. et lib. Poulet-Malassis. (3 fr.)

220. — *Traces du budhisme en Norvége avant l'introduction du christianisme,* par M. C. A. Holmboe, professeur de langues orientales à l'Université de Norvége, etc. In-8, 79 pages et 2 planches. Paris, imp. Raçon.

221. — *Un million de rimes gauloises,* fleur de la poésie drolatique et badine depuis le XV[e] siècle, reeueillie, annotée et précédée d'une préface par Alfred de Bougy. In-32, VII-560 p. Paris, Delahays. (2 fr.)

H. L. B.

Ch. Lahure et C[ie], imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 24 AVRIL 1858,

A trois heures,

Dans la salle des Cours de l'École des Chartes, au palais des Archives de l'Empire,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE BARANTE,
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, PRÉSIDENT.

M. le Président prononce le discours suivant. (Voir plus loin, p. 260).

— Le Secrétaire (M. J. Desnoyers) lit son rapport annuel sur les travaux de la Société depuis la dernière assemblée générale, en mai 1857, jusqu'à ce jour. (Voir ci-après, p. 266).

Il fait suivre ce rapport de recherches sur la part des Sociétés savantes dans le mouvement des études historiques.

— M. Dutens lit, en son nom et au nom de M. Bocquet, le rapport

de MM. les censeurs sur le compte des recettes et des dépenses faites pendant l'année 1857. (Voir p. 277).

Les conclusions de ce rapport, tendant à l'approbation de la gestion de M. le Trésorier, sont mises aux voix et adoptées par l'assemblée.

— La Société procède, par scrutin, à l'élection de douze membres du Conseil administratif, dix conformément à l'article 9 du Règlement, qui prescrit le renouvellement annuel du quart des Membres du Conseil, et deux autres en remplacement de M. le marquis de Pastoret, décédé depuis la dernière assemblée générale, et de M. Ch. Crapelet, démissionnaire.

Sont élus, à la majorité, membres du Conseil, pour siéger jusqu'en 1862 :

MM. Bouvier,
Guizot,
Hase,
Lenormant,
Naudet,

MM. Pasquier,
Quicherat,
Taillandier,
Teulet,
Vitet.

Sont pareillement élus à la majorité :

M. le comte de la Borde, directeur des Archives de l'Empire, en remplacement de M. le marquis de Pastoret, dont les fonctions cessaient en 1859 ;

M. Boulatignier, conseiller d'État, en remplacement de M. Crapelet, dont les fonctions cessaient à la même époque.

Quelques voix se sont portées sur MM. Lahure, H. Martin et Rathery.

Sont réélus censeurs :

MM. Bocquet et Dutens.

— M. le Président fait hommage à la Société de son dernier ouvrage, intitulé :

Nouvelles Études historiques et littéraires. Paris, 1858, 2 vol. in-8°.

— M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation de l'assemblée :

980. M. Leviez, maître des requêtes au conseil d'État, commissaire du gouvernement, rue Casimir Perrier, 3.

981. M. le comte de Pons-Renneport, auditeur de première classe au conseil d'État, rue Royale-Saint-Honoré, 9.

982. M. TARBÉ DES SABLONS, auditeur au conseil d'État, rue Neuve-des-Petits-Champs, 101.

983. M. DAVID, auditeur au conseil d'État, rue de l'Université, 29.

984. M. RÉALIER-DUMAS, auditeur au conseil d'État, rue Neuve-des-Mathurins, 49.

985. M. Charles WALCKENAER, auditeur au conseil d'État, rue Saint-Georges, 52. (M. C. Walckenaer est petit-fils de M. Walckenaer, décédé secrétaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

986. M. MAURENQ, chevalier de la Légion d'honneur, ancien agent de change, rue de Tivoli, 9.

Ces sept membres sont présentés par MM. Boulatignier et de Bouis.

987. M. LACORDAIRE, directeur des Gobelins, présenté par MM. Parent de Rosan et Lallemand ; aux Gobelins.

988. M. le baron D'OTREPPE DE BOUVETTE, conseiller honoraire à la Cour royale de Liége, membre du Conseil des mines de Belgique, Président de l'Institut archéologique liégeois, secrétaire général de la Société libre d'émulation à Liége, présenté par MM. de Monmerqué et J. Desnoyers. Son correspondant à Paris sera M. Derache, libraire.

La séance de l'assemblée est levée à six heures.

DISCOURS DE M. DE BARANTE, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

Il y a plus de vingt ans que la Société de l'Histoire de France a été fondée, et nous pouvons nous rendre la justice qu'elle a accompli les devoirs qu'elle s'était imposés. L'approbation du public n'a point cessé de l'encourager; le nombre des sociétaires n'a point diminué; d'année en année nous avons perdu d'illustres et laborieux confrères, mais leurs amis et leurs collaborateurs n'ont point été découragés.

Nous avons, ainsi que nous l'avions espéré, contribué à entretenir le goût et le culte de l'histoire nationale, à propager cet esprit d'exactitude et d'érudition consciencieuse, qui est devenu la condition observée par tous les écrivains historiques. Vous avez donné des éditions correctes et complètes des anciennes chroniques; vous en avez publié qui étaient inédites; des documents curieux et instructifs ont été mis au jour. C'est ainsi qu'a été formée la série de nos publications : collection vraiment précieuse, qui compte déjà soixante-quinze volumes.

Aux antiquités de l'histoire de France, aux annales de son âge moyen, nous avons ajouté des mémoires jusqu'ici inédits, légués par les deux siècles qui ont précédé l'époque actuelle, et ces publications ne sont pas celles qui ont obtenu le moins de succès. Le public ne prend pas aux annales des anciens temps, aux chroniques de la vieille monarchie le même intérêt que les hommes studieux qui cherchent à éclaircir et à connaître avec exactitude les mœurs, les lois, la composition sociale, les origines de la nation française. Le commun des lecteurs préfère les récits que lui présentent les mémoires ou les correspondances d'un temps plus rapproché; les noms propres sont connus; on sait les événements généraux ; c'est un motif de plus pour s'intéresser aux causes non apparentes, au dessous de cartes, aux anecdoctes, aux intrigues cachées; on aime à mieux connaître les personnages, à savoir le vrai sur leur caractère et sur les motifs de leur conduite. Les mœurs du temps, l'état de la société sont ainsi mieux connus.

Plus on approche du temps présent, plus vive est la curiosité, qui se porte sur les documents de ce genre ; le XVIIIe siècle a été signalé par une si grande et si complète mutation ; il y a eu une telle différence entre la veille et le lendemain, qu'on ne cesse pas de chercher les causes premières, les origines de l'écroulement subit de l'édifice; on recherche comment il était déjà ruineux avant de tomber en débris.

L'empressement des lecteurs pour le *Journal de Barbier*, témoigne de

cette disposition du public. S'il a accueilli avec tant de curiosité le témoignage d'un homme vulgaire qui n'avait ni la position, ni l'esprit, ni la réflexion nécessaires pour bien voir et bien juger, combien plus d'intérêt s'attachera au *Journal du marquis d'Argenson*, dont la publication commencera l'année prochaine.

Le marquis d'Argenson était fils aîné de Marc René d'Argenson, de célèbre lieutenant général de police pendant les dernières années de Louis XIV et les trois premières de Louis XV; celui dont Voltaire disait, avant d'avoir été mis à la Bastille :

... Ce vigilant génie
A qui Paris doit tout, et qui laisse aujourd'hui,
Pour le bien des Français, deux fils dignes de lui,
Ma voix vous nommerait, vous dont la vigilance
Étend de nouveaux soins sur cette ville immense,
Si vos jours consacrés au maintien de nos lois
Vous laissaient un moment pour entendre ma voix.

Puis, lorsqu'il y fut enfermé :

O Marc René, que Caton le Censeur
Jadis dans Rome eût pris pour successeur,
O Marc René, de qui la faveur grande
Fait ici-bas tant de gens murmurer;
Vos beaux avis m'ont fait claquemurer :
Que quelque jour le bon Dieu vous le rende.

Le comte d'Argenson, son second fils, fut intendant de Touraine, conseiller d'État, intendant de Paris, puis ministre de la guerre de 1743 à 1757.

Le marquis d'Argenson n'eut pas, dans les affaires publiques, une place aussi importante : il fut conseiller au parlement, conseiller d'État, intendant de Haynault, nommé ambassadeur en Portugal où il ne se rendit pas; en 1744, il fut appelé au ministère des affaires étrangères et y passa quatre ans. Dès lors sa carrière politique fut terminée, et il se donna tout entier aux occupations qui, depuis sa jeunesse, n'avaient pas cessé d'être le premier intérêt de sa vie. Il avait une rare vivacité d'intelligence : augmenter la masse de ses connaissances, se livrer à ses réflexions, apprendre et penser, telle fut la pente, on pourrait dire la passion de son esprit. « L'homme d'esprit ne veut savoir que pour raisonner, » disait-il.

Après avoir raisonné, il avait aussi le besoin d'écrire. Il a laissé des montagnes de manuscrits : non-seulement son Journal qui a beaucoup de volumes, mais deux volumes de Pensées diverses sur la réformation de l'État, des Remarques sur ses lectures, des Mémoires sur dif-

férents sujets. Ces diverses œuvres inédites sont, pour ainsi dire, un journal de ses pensées; elles étaient suscitées par des impressions vives qui, au premier moment, n'étaient point contrôlées par la réflexion, ni soumises à l'examen; elles sont sans suite, souvent absolues, exagérées, impraticables : plus loin elles sont contredites ou rectifiées par des pensées contraires. On y trouve sans cesse un laisser aller d'imagination et des propositions excessives. Il n'y a pas une des folles et périlleuses chimères des adeptes du socialisme qui ne trouve place dans ce curieux recueil, à côté d'idées très-raisonnables, et de critiques justes et sages de tout ce qu'il voulait réformer.

Aussi n'était-il nullement disposé à porter dans la pratique un esprit exalté et un caractère aventureux. — « Un ministre réformateur doit partir, dit-il, d'une réputation fondée; n'attaquer les préjugés que par la sape; semer des écrits; affecter un grand travail d'examen et de calculs; respecter les sots qui abondent dans les conseils, et ne pas manquer les premiers coups. »

Le seul ouvrage de M. d'Argenson qui soit véritablement composé et achevé, le seul qui ait un mérite de sagesse et de pratique, *les Considérations sur le gouvernement de la France*, donne une bien plus haute idée de son esprit et de son grand sens.

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans ses pensées soudaines et fugitives un grand penchant pour la liberté, ni un besoin de garanties. Aux réformateurs qui se proposent de changer radicalement la société, il faut une autorité absolue, pour vaincre les traditions et les habitudes, ou pour abolir les droits acquis. M. d'Argenson, en imaginant une « démocratie monarchique, » voyait très-bien qu'il augmenterait ainsi l'autorité royale. — « Elle emprunterait, disait-il, cet avantage aux républiques. » — Il comprenait que lorsqu'on commande au nom du peuple, il n'a plus qu'à obéir.

Mais c'était surtout l'administration qu'il voulait réformer, et en cela il était conforme à tous les hommes sages et éclairés qui, depuis la fin du règne de Louis XIV jusqu'à la Révolution, se sont occupés des affaires publiques. Le pouvoir arbitraire des intendants lui était odieux. — « Ce n'est pas, dit-il, les parlements ni les États, ni les gouverneurs, ni les ministres qui gouvernent la France. La France est soumise à trente intendants. » — Les assemblées provinciales et l'administration communale étaient le fond de son système.

S'occupant des intérêts matériels de l'État et des citoyens, beaucoup plus que des garanties d'une bonne justice et des précautions contre une police arbitraire, il était ennemi déclaré des parlements et citait avec complaisance une parole que son père lui avait répondue, lorsqu'étant conseiller au parlement, il lui parlait en faveur de sa com-

pagnie : — « Mon fils, votre parlement a-t-il des troupes ? Pour nous, nous avons cent cinquante mille hommes. Voilà à quoi cela se réduit. » — « C'était parler en grand homme, » ajoute le marquis d'Argenson.

Je me suis peut-être trop étendu sur les pensées de réformation, parce que, sans doute, elles ne seront pas publiées, quoiqu'il y ait quelque intérêt à lire ce compte rendu de ses opinions journalières. D'ailleurs, elles se trouvent souvent reproduites et dispersées dans le Journal de sa vie; surtout lorsque la jeunesse étant passée, M. d'Argenson s'occupe moins de ses plaisirs et davantage des affaires.

On pourrait hésiter à publier certains passages où apparaît tout le désordre de mœurs et le cynisme de langage qui régnaient sous la Régence et qui continuèrent pendant tout le règne de Louis XV. A peine peut-on y croire, mais on trouverait ce même signe du temps dans tous les mémoires et les correspondances de cette époque. M. d'Argenson n'est pas plus scandaleux que ses contemporains.

En avançant dans la vie, en prenant part aux affaires, M. d'Argenson avait à écrire chaque jour, un autre emploi de son temps et une plus sérieuse occupation ; il juge de haut les hommes, le gouvernement et les intérêts publics. Ce n'est pas que ses jugements soient prononcés avec gravité et après suffisante réflexion ; en cela il écrit aussi son impression du moment, sauf à y revenir une autre fois pour changer ou rectifier sa première appréciation.

Il faut remarquer que dans la société d'alors il y avait une habitude de malveillance, de présomption dédaigneuse, de crédulité du mal, de jalousie hostile. M. d'Argenson en convient assez naïvement.

« On peut dire de nous, dit-il en parlant de sa famille, le cœur excellent, l'esprit moins bon que le cœur, et la langue plus mauvaise que tout cela. »

Aussi, dans ses appréciations, qui ne sont le plus souvent que des boutades, M. d'Argenson, en cela conforme à la société où il vivait, n'épargnait ni parents ni amis; sa femme surtout, dont il se sépara, n'est aucunement ménagée. Pourtant il ne passait pas pour difficile à vivre, et il avait réellement un fonds de bonté; il juge son frère avec une sévérité prononcée, et ils ont vécu en très-bonnes relations.

Un des morceaux les plus curieux du Journal, c'est l'histoire de la société de l'Entresol, dont il est parlé dans plusieurs mémoires contemporains; c'était une conférence qui s'était d'abord tenue chez l'abbé Alary, de l'Académie française. Il logeait à un entresol, chez le président Hénault. Cette assemblée devint peu à peu plus nombreuse; beaucoup de personnages importants dans le gouvernement, à la cour, ou dans les ambassades y furent successivement admis. Chaque membre se chargeait d'un travail spécial, et on discutait son rapport.

L'existence de la société de l'Entresol n'était point cachée, et ne donnait aucune inquiétude au cardinal de Fleury; il n'était point fâché que des hommes sérieux et raisonnables s'occupassent des finances, des impôts, de l'administration, et même des relations extérieures et des traités entre les puissances; les discussions sur ce dernier point présentèrent cependant des inconvénients: des ambassadeurs se plaignaient; puis le public commença à devenir malveillant.—« C'était alors le bon air de mépriser les bonnes choses; on disait que nous voulions gouverner l'État, et que nous nous mêlions de choses où nous n'avions que faire ». —Enfin le cardinal cessa de protéger l'Entresol; il recommanda plus de circonspection dans le choix des sujets de discussion; peu à peu les réunions cessèrent, au grand regret de M. d'Argenson, à qui cette occupation convenait beaucoup; son goût l'appelait à traiter des matières d'administration et de bien public. On trouve souvent, dans son Journal, des passages qui témoignent que telle était sa vocation. « Nous ne sommes ici-bas que pour rendre heureux nous et nos compatriotes, autant qu'il est en nous. Par là nous honorons le Créateur, que nous ne perdons pas de vue. »

Avant d'être appelé au ministère, il s'occupa laborieusement, pendant plusieurs années, à écrire des mémoires sur des questions d'administration, de finances ou de politique extérieure, qui lui étaient demandés par le cardinal, et surtout par M. de Chauvelin, garde des sceaux, qui alors avait une grande et active part au gouvernement. Celui-ci montrait une confiance entière à M. d'Argenson, qui dans son Journal lui reconnaît un grand mérite, et d'autre fois le juge avec une sévérité malveillante. En somme, il résulte de son témoignage que M. de Chauvelin était alors plus réellement premier ministre que le cardinal, qui régnait et ne gouvernait pas. Lorsqu'il eut renvoyé M. de Chauvelin, il suivit une mauvaise politique et commit de grandes fautes.

Plus M. d'Argenson était mêlé, du moins par consultation, aux grandes affaires, plus il vivait dans la région du gouvernement, plus il s'affligeait et s'indignait de la manière dont les choses s'y passaient. Sans être inconnu du Roi, il n'était point de la cour, et c'était surtout sous le rapport de la politique et de l'administration qu'il observait et jugeait les intrigues, les désordres et les mœurs, qui ont caractérisé le règne de Louis XV. Mais il conservait un loyal respect pour le Roi, et voyait en lui — « la personnification de l'État; » tout en disant : —« Quand les monarques croyent la royauté patrimoniale, ils se font absolus. »

Aussi Louis XV, qui se comportait en propriétaire du royaume, ne s'inquiétait nullement du bien de l'État, et M. d'Argenson pouvait dire : — « Un roi est un homme qui chasse, qui boit, qui s'amuse avec

des courtisans et des courtisanes; il lui faut une société d'amusement; les ministres ne seraient que la société du travail. S'il préfère l'amusement, on juge des suites. »

— « La cour est le pays des niaiseries et noirceurs. Ce qui nous gouverne, ce sont des grands seigneurs ou des bourgeois gentilshommes ridicules et vicieux. Quand détruira-t-on cette race de seigneurs héréditaires et de leurs singes ? »

Le Roi se piquait même de ne se point mêler des affaires et en rejetait toute la responsabilité. — La reine avait demandé au cardinal de faire donner de l'avancement à un protégé ; il trouva que ce n'était point possible. Elle s'en plaignit au Roi. — « Je ne demande rien à tous ces gens-là , » répondit-il. M. d'Argenson ajoute : — « Le Roi se regarde comme un prince du sang qui n'a aucun crédit. »

Le Journal que nous publions ne donne pas l'idée que M. d'Argenson fût un frondeur chagrin et malveillant. Il blâmait et méprisait, sans avoir une autre prétention que de conduire les affaires plus raisonnablement et plus honnêtement.

— « Heureux, dit-il, qui n'attend la faveur et les emplois que de Dieu, et qui n'a ni le besoin ni le projet de se mêler dans les intrigues. Le moindre risque surpasse les plus hautes espérances. Je crains la disgrâce et la Bastille ; j'aime ma liberté et ma tranquillité, et ne voudrais jamais les sacrifier qu'au bonheur de mes concitoyens. »

Il prévoyait vaguement que cet état de choses aurait de grandes et déplorables conséquences. — « Les provinces, dit-il, sont dans une affreuse misère. On abandonne les campagnes, bien que l'agriculture soit bien préférable aux manufactures. »

— « Le public est plus frondeur que jamais : il va jusqu'à souhaiter du mal à la patrie pour voir tomber un ministre. »

Peut-être ai-je trop multiplié les citations : j'ai voulu faire voir quel intérêt doit s'attacher à la publication des mémoires du marquis d'Argenson. Ainsi que tous les documents qui nous font connaître cette époque, ils montrent qu'elle est en connexion évidente avec les grands événements qui ont changé la France et l'état de la société. Le règne de Louis XV est la préface de la Révolution.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE, M. J. DESNOYERS, SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, DEPUIS SA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN MAI 1857.

Messieurs,

Si je devais, comme je le fais depuis près de vingt-cinq ans, borner le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui au nom de votre Conseil administratif, à l'exposé des projets nouveaux de publications et aux progrès des travaux plus anciennement commencés sous les auspices et aux frais de la Société de l'Histoire de France depuis votre dernière assemblée générale, ma tâche serait bien promptement et bien facilement remplie.

Un seul projet nouveau, qui vous est déjà parfaitement connu, et quatre ou cinq ouvrages continués, tel est, en deux mots, le résumé de notre situation actuelle.

Mais votre Conseil administratif a bien voulu approuver l'intention que je lui ai manifestée de vous présenter, Messieurs, un aperçu général des services rendus pendant ces dernières années aux études concernant l'histoire et les antiquités de la France par les Académies, Commissions historiques et Sociétés savantes de notre pays et des pays voisins. Plusieurs fois j'avais exprimé la pensée d'ajouter ce coup d'œil à mes rapports habituels, et si j'y avais jusqu'ici renoncé, c'était surtout par la crainte de paraître juger des travaux et des institutions littéraires dont je ne dois et ne puis dresser qu'une sorte de statistique comparée. La haute et puissante direction que M. le Ministre de l'instruction publique se propose d'imprimer à l'ensemble des études de ces associations, comme il vient de l'annoncer dans l'arrêté de reconstitution des Comités historiques, donnera plus d'à-propos à l'esquisse que j'ai essayé de tracer.

Toutefois, avant d'aborder cette revue, je dois vous rappeler, Messieurs, la part annuelle de votre Société dans ce mouvement général, part bien faible en apparence, si l'on ne tenait pas compte des influences utiles d'une institution placée, en quelque sorte, comme une avant-garde, comme une sentinelle avancée auprès des principaux foyers d'études historiques, et qui en transmet au loin les bonnes et utiles inspirations par l'exemple de ses propres travaux, travaux modestes, mais constants, réguliers, et toujours dirigés dans la voie d'une sage critique.

Ainsi que je vous le rappelais, Messieurs, un seul ouvrage nouveau, (les *Mémoires de d'Argenson sur le* XVIIIe *siècle*), a été ajouté depuis un

an à la liste de ceux qui doivent prendre place dans votre collection. Vous venez d'entendre de la bouche d'un juge plus autorisé et plus compétent que je n'aurais pu être, une appréciation du caractère de cet ouvrage, ainsi que des réflexions sur l'opportunité et le succès presque certain de sa publication, qui rendraient superflus tous autres développements. J'avais eu l'honneur de vous exposer l'an dernier les premières vues qui avaient appelé sur ces Mémoires l'attention de votre Conseil et les motifs qui pouvaient exercer une influence favorable sur sa décision, tout en tenant compte des difficultés apportées par une concurrence assez naturelle, quoique contraire au but de la Société et qui envisageait cette publication sous un aspect différent. Dès lors, cependant, la première détermination que le Comité et le Conseil avaient unanimement prise de l'approuver en principe, sauf à fixer plus tard le plan définitif et le moment le plus opportun, rendait probable une acceptation définitive.

Depuis, la question a fait un grand pas. S. E. M. le Ministre d'État a accordé, avec le plus bienveillant empressement, à la Société de l'Histoire de France l'autorisation, que votre président lui avait demandée, de publier le manuscrit original des *Mémoires de d'Argenson*, conservé dans la Bibliothèque du Louvre. C'était une faveur dont la Société devait être d'autant plus reconnaissante que de semblables démarches faites antérieurement d'autre part, dans le même but, avaient eu moins de succès.

L'éditeur, qui avait tout d'abord fixé le choix du Conseil, par suite de l'étude attentive qu'il avait faite depuis longtemps de ces Mémoires, M. Rathery, attaché comme bibliothécaire à cette même Bibliothèque du Louvre, et connu par des recherches historiques que fait remarquer une critique fine et judicieuse, s'est mis plus activement à l'œuvre ; il a su tenir compte des réflexions de plusieurs Membres influents du Conseil qui, frappés de l'esprit novateur et hardi, quoique essentiellement droit de l'auteur, attachent un grand prix à ces Mémoires, et leur prédisent un succès au moins égal à ceux de Saint-Simon.

M. Rathery a donc préparé pour l'impression une partie du manuscrit et notamment le premier volume complet. Le Comité de publication en a reconnu l'intérêt, a approuvé le plan général, et s'il ne lui avait pas d'abord donné un assentiment entièrement et immédiatement définitif, c'est qu'il avait aperçu comme une double objection la concurrence d'une autre édition non encore achevée, et l'étendue considérable de l'ouvrage, qui pourrait, pendant plusieurs années, faire obstacle à l'adoption d'autres projets.

Votre Conseil, Messieurs, moins frappé de ces objections que de l'importance de l'ouvrage et de son opportunité, l'a adopté définitive-

ment, dans ses deux dernières séances. Il ne reste donc plus qu'à mettre sous presse le premier volume ; quoique déjà plusieurs autres ouvrages, dont l'impression a été décidée et commencée depuis plus longtemps, attendent l'impression, il est à peu près certain que celui-ci obtiendra prochainement un tour de faveur, surtout en vue de jeter quelque variété parmi les éditions d'auteurs latins ou de chroniques du moyen âge antérieurement admises par le Conseil et déjà commencées en partie. Ces choix plus anciens du Conseil suffiraient, en effet, non-seulement pour répondre aux besoins de l'Exercice courant, mais encore à ceux de plusieurs Exercices prochains, et soit pour les ouvrages qui vous ont été distribués l'an dernier, comme représentant l'Exercice de 1857, soit pour ceux qui composeront la livraison de 1858, soit même en très-grande partie pour le contingent attribuable à l'année 1859, les décisions antérieures et les prévisions du Conseil administratif eussent été suffisantes. Il restera même des matériaux pour l'année 1860. De telle sorte que si le Conseil n'avait pas été plus particulièrement inspiré par le désir de varier l'ensemble de vos publications, en y faisant entrer des Mémoires modernes propres à répondre, comme le *Journal de Barbier*, aux goûts d'un plus grand nombre de lecteurs, il eût pu se borner à laisser suivre leur cours lent et naturel aux travaux choisis depuis longtemps et dont la mise en œuvre se réalise successivement et régulièrement chaque année.

Ces ouvrages vous sont, Messieurs, tous parfaitement connus, et il me suffira de vous en indiquer les titres pour vous rappeler en même temps leur caractère et leur importance diverse, sans que j'aie besoin de vous retracer de nouveau les motifs qui ont déterminé les choix du Conseil, motifs que j'ai eu l'honneur de vous exposer dans mes précédents rapports, en même temps que je me suis fait un devoir de signaler à votre attention le zèle consciencieux et éclairé apporté par MM. les éditeurs et commissaires responsables à l'exécution de chacun de ces ouvrages, zèle qui ne s'est nullement démenti.

C'est ainsi que l'an dernier, en même temps que vous receviez le complément des *Mémoires de Mathieu Molé* [1], dont M. Aimé Champollion avait religieusement et scrupuleusement rassemblé les membres épars dans plusieurs des nombreux fonds de manuscrits de la Bibliothèque impériale, pour leur donner une vie nouvelle, vous voyiez continuer, par les soins actifs et éclairés de M. J. Quicherat, la publication des *OEuvres historiques de Thomas Basin* [2], cet évêque normand du xv[e] siècle, partial et passionné, mais généralement bien informé, mal-

1. Tome IV. — Rapport de 1857.
2. Tome III. — Rapport de 1856.

gré ses préventions, trop souvent légitimes, contre Louis XI. Vous voyiez en même temps M. Douet-d'Arcq commencer et poursuivre avec une activité non moins grande, aidée d'une critique non moins judicieuse, la publication de la *Chronique de Monstrelet* [1], réduite à sa portion vraiment authentique de 1400 à 1444.

Entre le sage et consciencieux chroniqueur de Cambrai, modeste continuateur de Froissart, calme narrateur des guerres civiles et étrangères de la première moitié du xve siècle, ne retraçant les faits qu'à l'aide des documents officiels ou authentiques dont il recherche l'autorité, même en garantie de ses observations personnelles, et l'ardent évêque de Lisieux, qui éclaire, non moins par ses opinions et sa polémique que par ses écrits, l'histoire de la seconde moitié du même siècle, il n'y a pas plus d'analogie qu'entre les deux méthodes et le caractère propre de leurs écrits; mais on y trouve deux autorités historiques dont la plus nouvelle, celle de Basin, incomplète et imparfaitement connue auparavant, a déjà pris rang au nombre des sources indispensables à l'étude de cette période de notre histoire.

C'est encore la suite de *Monstrelet* (tome II pour 1858, tome III pour 1859) qui contribuera sans doute à former une partie des publications de ces deux Exercices. Le tome II va vous être distribué, Messieurs, et l'impression du IIIe est commencée. Le tome II s'étend de l'année 1409 à 1413, période durant laquelle on voit se développer les funestes conséquences des rivalités des maisons de Bourgogne et d'Orléans, si peu de temps interrompues par les paix trompeuses de Bicêtre et d'Auxerre, qui devaient bientôt conduire la France à la fatale bataille d'Azincourt. Les deux volumes destinés à compléter l'Exercice courant, et dont l'impression est achevée, sont : le tome Ier des *Anciennes Chroniques d'Angleterre de Jehan de Wavrin*, par Mlle Dupont, et le volume des *Miracula S. Benedicti*, par M. de Certain.

Tous deux sont entièrement imprimés, sauf la table de celui-ci et un appendice à joindre à l'autre. Les récits des *Miracula S. Benedicti*, narration dramatique de la translation des reliques de saint Benoît, du mont Cassin jusqu'au monastère de Fleury-sur-Loire, tableau des guérisons miraculeusement opérées par leur influence, et qui accréditèrent de plus en plus autour de cette puissante abbaye la celébrité du fondateur de l'ordre religieux le plus justement renommé de toute la chrétienté, ces récits, dis-je, fourniront des renseignements utiles à l'histoire des mœurs, des croyances et à celle de la vie religieuse aux xe et xie siècles. J'ai déjà essayé [2] de vous en présenter, Messieurs, une analyse plus

1. Tome I. — Rapport de 1857.
2. Rapports de 1856 et de 1857.

complète, en vous signalant les résultats intéressants des recherches faites pour cette publication par M. de Certain dans la Bibliothèque du Vatican et la Bibliothèque impériale.

Il serait surabondant de vous rappeler les qualités qui distinguent les travaux de Mlle Dupont et qui lui assignent une place élevée, non-seulement en France, mais auprès des érudits étrangers les plus compétents. Cet ouvrage, de Jean de Wavrin, presque entièrement inédit, prendra bientôt place dans votre collection entre Monstrelet et Commines, pour la période qu'il embrasse, sans leur être comparable par le mérite de l'auteur. On annonce un projet de publication d'une partie de ces chroniques par une des nombreuses Sociétés historiques d'Angleterre, d'après un manuscrit différent; mais on ne voit pas de motifs pour que cette édition, tirée à petit nombre et qui s'adresse à des lecteurs différents, nuise à celle de la Société de l'Histoire de France.

Pour l'Exercice de 1859, indépendamment du premier volume des *Mémoires de d'Argenson*, que l'intention du Conseil paraît être de voir terminer dans le courant de l'année, et dont la copie est entièrement achevée, trois autres volumes sont sous presse; comme les manuscrits complets sont déposés à l'imprimerie, on doit espérer que leur publication n'éprouvera pas de retard, et qu'ils pourront vous être distribués dès le mois de janvier prochain. Tous trois sont des suites d'ouvrages, savoir : *Thomas Basin*, par M. Quicherat; *Grégoire de Tours*, par M. Bordier; *Monstrelet*, par M. Douet-d'Arcq.

Le quatrième volume des œuvres de *Thomas Basin* complétera cet important ouvrage, si longtemps mentionné d'après des manuscrits et des extraits, fort insuffisants, comme une source historique intéressante. Il contiendra les fragments suivants :

Le *Breviloquium peregrinationis*, histoire abrégée de la vie de l'auteur, présentée sous une forme allégorique, et dans laquelle il compare les quarante-deux déplacements de sa vie nomade à la marche et aux quarante-deux stations des Israélites dans le désert. Ce fragment de 25 pages fut écrit et répandu à Utrecht en 1488, par Thomas Basin, alors âgé de 76 ans.

Projet de réforme en matière de procédure. Texte entièrement inédit dans lequel on reconnaît toute la hardiesse d'esprit de l'auteur et qui éclaire l'histoire de l'administration de la justice au xve siècle. Commencé en 1454 et publié en 1455, il fut rédigé par Pierre de Brezé, grand sénéchal de Normandie, avec lequel Basin avait fait partie d'une commission convoquée à Paris pour s'occuper d'une réforme générale de la justice.

Mémoire pour le rétablissement de la pragmatique sanction, rédigé en France, et adressé au roi Louis XI en 1464.

Notices et extraits des autres écrits de Thomas Basin, tels que sa consultation sur le procès de Jeanne d'Arc, postérieure à 1452; — Mémoire pour la réduction des impôts et de l'armée; — Censure des erreurs d'un chartreux de Ruremonde; — Traité contre Paul, abbé de Middelbourg, écrit l'année de la mort de l'auteur, vers la fin de 1490 ou au commencement de 1491 ; —Témoignages des auteurs originaux sur Thomas Basin, au nombre de quinze environ ; —et enfin des documents, au nombre de cinquante à soixante, concernant la vie, les affaires ou la famille de l'auteur. On y remarquera, entre autres pièces intéressantes, le diplôme de son élection comme recteur de l'Université de Caen (1442); — Traité entre Thomas Basin et des capitaines français pour la reddition de Lisieux, peu avant 1449 ; — Les comptes de réparations faites à la cathédrale de Lisieux sous son administration (1451-1463);— L'affaire d'un *past*, ou festin, dû par Thomas Basin au clergé de la cathédrale de Rouen, à cause de son élévation au siége épiscopal de Lisieux (1447-1451); — L'hommage de Thomas Basin au roi d'Angleterre, après son installation à l'évêché de Lisieux (fév., 1448); — Une sentence en matière de foi contre de prétendus sorciers (1463); — La saisie du temporel de l'évêché de Lisieux ; — Une quittance de sa pension comme conseiller du roi (1450-1459); etc.

La réunion de ces pièces variées, presque toutes inédites, recueillies par l'auteur dans plusieurs des fonds de la Bibliothèque impériale, et dans des archives départementales, est une nouvelle preuve du soin consciencieux apporté par M. Quicherat à sa publication, mérite qu'il avait déjà si bien montré dans l'édition des Procès de Jeanne d'Arc.

Le deuxième volume des *Opera minora* de *Grégoire de Tours*, comprendra les quatre livres des miracles de saint Martin (texte et traduction); — le livre *De Gloria martyrum* formait le premier volume, et celui *De Gloria confessorum* entrera dans le troisième. Cette publication était un complément indispensable de la grande Histoire ecclésiastique de Grégoire de Tours ; elle fournit, avec d'assez nombreux faits historiques, à l'étude de mœurs publiques et privées du VIe siècle, les témoignages les plus précieux ; elle donne la base et la rédaction primitive d'un grand nombre de légendes qui ont été plus tard reproduites et modifiées ; elle montre la littérature populaire des siècles mérovingiens, et mérite sous tous les rapports une attention plus sérieuse que n'en obtiennent les recueils plus modernes de légendes tant de fois reproduites pendant le moyen âge. Vous avez remarqué, Messieurs, avec quel soin scrupuleux M. Bordier s'est efforcé de conformer sa traduction, non-seulement à la lettre, mais à la couleur, à la naïveté du texte original.

Le troisième volume de *Monstrelet*, qui probablement fera aussi par-

tie de l'Exercice de 1859, puisque l'impression en est commencée et que le manuscrit est déposé, ne terminera point ce grand ouvrage. Trois autres volumes au moins seront encore nécessaires.

Il restera donc pour les Exercices des années 1860 et 1861 les suites de *Grégoire de Tours*, de *Monstrelet*, de *Jean de Wavrin*, auxquels il convient d'ajouter les ouvrages suivants :

Le tome II des *Chroniques d'Anjou* (textes latins sans traduction), que M. Marchegay veut bien maintenant continuer seul, ayant été malheureusement privé, par la mort de M. Salmon, d'un excellent collaborateur et d'un ami.

Les *Mémoires* de *Beauvais-Nangis*, édités par M. de Monmerqué, dont quelques feuilles sont tirées et dont l'impression est suspendue par d'autres travaux du savant éditeur.

La *Chronique* du *sire de Joinville*, que le Conseil a confiée l'an dernier à M. Marion.

Enfin, sans parler d'autres projets d'ouvrages qu'on espère toujours et qui viendront aussi, un jour, combler de grandes lacunes dans votre collection, indépendamment des propositions nouvelles qui pourront surgir d'une séance à l'autre, et pour lesquelles l'on n'aurait que l'embarras du choix, la Société publiera, et vous devez désirer voir commencer le plus promptement possible les *Mémoires de d'Argenson*, bien propres à jeter une variété piquante sur ces publications non moins utiles sans doute, mais plus graves, plus connues et intéressant peut-être un moins grand nombre de lecteurs.

Vous voyez, Messieurs, combien il serait opportun que l'accroissement progressif de la Société lui permît d'augmenter le nombre de ses publications annuelles.

Avant d'aborder le sujet dont j'avais l'honneur de vous parler en commençant ce rapport, permettez-moi d'embrasser rapidement d'un regard rétrospectif l'ensemble des travaux de votre Société depuis son origine.

C'était une sorte de devoir de famille de ne point mettre en relief les travaux utiles des autres associations historiques de France sans nous rendre à nous-mêmes cette justice que votre Société n'a été sur la brèche ni la dernière, ni la moins active, ni la moins opiniâtre.

Depuis près de vingt-cinq ans que la Société existe, elle a publié, sans faire mention de son Bulletin périodique et de ses Annuaires, auxquels on reconnaît toutefois une grande utilité et une certaine valeur, 34 ouvrages devant former 83 volumes, dont 8 sont encore à paraître, ce qui réduit à 75 le nombre de volumes publiés, en y comprenant les 3 volumes de l'Exercice courant terminés ou sur le point de l'être ;

mais sans tenir compte des suites d'ouvrages qui se rapportent aux Exercices suivants.

Sur ces 34 ouvrages, 20 étaient entièrement inédits.

Une somme d'environ 240 000 fr., produit unique des souscriptions de ses Membres et de la vente de ses ouvrages, est entrée dans la caisse de la Société; elle a fourni aux frais d'impression et aux très-modestes honoraires attribués aux éditeurs, puisque ces honoraires ne consistent qu'en une somme de 500 fr. par volume, tandis que la générosité de l'État permet de porter jusqu'à 3 et 4000 fr. l'indemnité attribuée à l'éditeur de chaque volume de la Collection historique du ministère.

Cette liste serait presque doublée si l'on y ajoutait tous les projets de publications ajournées pour différents motifs, non encore commencées ou seulement signalées à l'attention du Conseil.

Il suffirait de rappeler, entre autres, le Recueil des sources grecques et latines de la période gallo-romaine au double point de vue de l'histoire et de la géographie; — la Chronique de Frédégaire; — les Annales et biographies des rois de la seconde race, tels que le moine de Saint-Gall; l'Astronome; Nithard, Ermold le Noir; les Annales de Metz et de Saint-Bertin; — les chroniques de Flodoard, de Raoul Glaber, d'Adalberon, de Hugues de Fleury; de Robert du Mont; de Hugues de Poitiers et autres sources des xe et xie siècles; — les écrits historiques de Suger; — Guillaume le Breton, Guillaume de Jumiéges et Guillaume de Poitiers, pour le xiie siècle; — les Chroniques de Froissart; — les écrits de Christine de Pisan, de Boucicaut, d'Olivier de Lamarche, de Matthieu de Coucy, de J. Duclerc, celles de S. Chastelain et de Molinet pour le xive et le xve siècle; — les Documents originaux à extraire des deux grandes collections des conciles des Gaules, des *Acta Sanctorum*, des Capitulaires des rois de France et peut-être même des Ordonnances de la troisième race.

Combien de chroniques et de mémoires intéressants pour le xvie siècle ont été signalés à l'attention du Conseil et ne figurent point encore dans votre collection, tels que le sire de Fleurange, les deux Du Bellay, Montluc, Tavanne, Castelnau et d'autres?

Pour le xviie siècle, même, malgré une certaine prédilection manifestée par le Conseil pour cette époque, que de mémoires figurent dans d'autres collections et manquent encore à la nôtre. Est-il besoin de vous rappeler la Correspondance de Madame de Maintenon et les Mémoires de Saint-Simon, vivement et éloquemment patronés devant le Conseil? S'il manque quelque chose à l'avenir de la Société, ce seraient donc plutôt les ressources que les sujets de publications.

Tableau des ouvrages publiés par la Société de l'Histoire de France depuis 1836 *jusqu'en* 1858. (Rap. du secrét., M. J. Desnoyers).

PÉRIODES.	AUTEURS.	OUVRAGES.	VOLUM.	ANNÉES.	ÉDITEURS.	COMMISSAIRES RESPONSABLES.
MÉROVINGIENNE. vie siècle. 2 ouvrages; 8 vol. dont 5 seulement ont paru.	GRÉGOIRE DE TOURS (mort en 493)....	*Histoire ecclésiast. des Francs* (texte et traduction)......	4	1836-1838	M. Guadet et M. Taranne...	M. Guérard.
		Opera minora, ou Livres des miracles et autres Opuscules (texte et traduct.)[2]......	4[2]	1857	M. Bordier......	M. Marion.
CARLOVINGIENNE. IXe et Xe siècles. 2 ouvrages; 4 vol.	EGINHARD (m. en 839).	*Œuvres complètes* (texte et tr.).	2	1840-1843	M. Teulet.......	M. Guérard.
	RICHER (écrivait de 993 à 998).......	*Histoire de son temps* (texte et traduct.).............	2	1845-1846	M. Guadet......	M. Berger de Xivrey.
MOYEN AGE (suite). XIe, XIIe, et XIIIe siècles. 11 ouvrages, dont 4 réunis en 2 vol.; 20 vol.	Le moine AIMÉ.....	*L'Ystoire de li Normant. La Chroniq. de Robert Wiscart.*	1	1835	M. Champollion-Figeac........	M. Hase.
	....	*Miracula S. Benedicti*[3] (Xe, XIe et XIIe siècles)..........	1	1858	M. de Certain....	M. L. Delisle.
	ORDERIC VITAL (a écrit de 1123 à 1141)...	*Histoire ecclésiastique*.......	5	1838-1855	M. Le Prévost...	M. Guérard.
	....	*Chroniques d'Anjou*........	1[4]	1856	M. Marchegay et M. Salmon....	M. L. Delisle.
	SARRAZIN.........	*Roman de Ham. — Histoire des ducs de Normandie*...	1	1840	M. Fr. Michel....	M. Géraud.
	VILLEHARDOUIN.....	*Conquête de Constantinople*..	1	1838	M. Paulin Pâris..	M. de Monmerqué
	PHIL. DE BEAUMANOIR.	*Coutumes de Beauvoisis*......	2	1842	M. le cte Beugnot.	M. Guérard.
	GUILLAUME DE NANGIS et ses continuat...	*Chroniques*..............	2	1843	M. H. Géraud...	M. P. Pâris (1er v.) M. V. Le Clerc (2e).
	LE NAIN DE TILLEMONT (a écrit au XVIIe s.).	*Vie de saint Louis*.........	6	1846-1851	M. de Gaulle....	M. N. de Wailly.
XIVe siècle. 6 ouvrages; 9 vol.	....	*Comptes de l'Argenterie des rois de France, au XIVe siècle*...	1	1851	M. Douët d'Arcq.	M. N. de Wailly.
	MONSTRELET......	*Chronique (de 1400 à 1444)*	2[5]	1857-1858	M. Douët d'Arcq.	M. Bellaguet.

xve siècle.						M. C. Lenormant. (vol. 2 à 5).
6 ouvrages; 16 v., plus 4 à 5 à publ.	Thomas Basin (mort en 1490 ou 1491)..	*Hist. des règnes de Charles VIII et de Louis XI, et autres écrits historiques*.............	4	1855-1858	M. Quicherat....	M. Bellaguet.
	Ph. de Commynes (mort en 1511)...	*Mémoires*................	3	1840-1847	Mlle Dupont.....	M. Ch. Lenormant
xvie siècle. 4 ouvrages; 6 vol.	Maximilien et Marguerite d'Autriche.	*Corresp. de l'empereur Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche, sa fille* (gouv. des Pays-Bas de 1507 à 1519).	2	1839	M. Leglay.......	M. Magnin.
	Marguerite d'Angoulême........	*Lettres et Nouvelles de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier*...........	2	1841-1842	M. Genin.......	M. P. Pâris.
	....	*Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier*.	1	1853-1854	M. L. Lalanne...	M. de Monmerqué
	Marguerite de Valois............	*Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois, Ire femme d'Henri IV*............	1	1842	M. Guessard.....	M. Ch. Lenormant
xviie siècle. 7 ouvrages; 16 v., dont 2 ouvrages réunis en 1 seul vol.	Mazarin..........	*Lettres du cardinal Mazarin à la reine* (1651-1652)......	1	1836	M. Ravenel.....	M. de Monmerqué
	....	*Bibliographie des Mazarinades*.	3	1850-1851	M. Moreau......	M. Ravenel.
	....	*Choix de Mazarinades*.......	2	1852-1853	M. Moreau......	M. Ravenel.
	....	*Registres de l'hôtel de ville de Paris pendant la Fronde*...	3	1846-1848	M. Leroux de Lincy et M. Douët-d'Arcq	M. Ravenel.
	Mathieu Molé.....	*Mémoires*...............	4	1854-1857	M. A. Champollion.	M. Ch. Lenormant
	Coligny-Saligny...	*Mémoires*...............	1	1844	M. de Monmerqué	M. A. Taillandier.
	Villette (marquis de)	*Mémoires*...............				
	Daniel de Cosnac...	*Mémoires*...............	2	1852	M. J. de Cosnac..	M. Ch. Lenormant
xviiie siècle. 1 ouvrage; 4 vol.	Barbier (avocat au Parlement de Paris).	*Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV*..	4	1847-1855	M. de La Villegille.	M. Ravenel.

[1] Il eût été injuste de ne pas rappeler la collaboration désintéressée que MM. les commissaires responsables apportent aux publications de la Société. — [2] 1 seul vol. est publié. — [3] Ce vol. paraîtra sous très-peu de temps. — [4] Un 2e vol. va paraître. — [5] 4 vol. à paraître. — [6] 2 autres à publier.

Les résultats de cet inventaire littéraire permettent de voir combien de savants distingués ont prêté leur utile concours à vos publications; combien de lacunes sont encore à combler dans cette liste ; quel nombre considérable de *desiderata* il serait possible d'y signaler, tout en reconnaissant la variété et la sagesse des choix, enfin dans quelles proportions est représenté chaque genre historique qui figure dans la collection de la Société de l'histoire de France.

Avant de mettre aussi en relief les publications des Sociétés qui, comme la nôtre, réunissent leurs efforts pour les progrès des études historiques, j'aurais encore un devoir à remplir, celui de vous signaler, Messieurs, les pertes nombreuses que la Société a faites depuis votre dernière assemblée générale et de vous rappeler, au moins en partie, leurs titres à l'estime publique et aux regrets de leurs collègues. Dans l'espace de moins d'un an, la Société s'est vue privée de huit de ses Membres, recommandables à différents titres :

M. le marquis de Pastoret, qui faisait aussi partie de votre Conseil administratif, et prenait un grand intérêt à vos travaux, malgré son rang élevé et ses fonctions de Président du Comité historique du ministère ;

M. Dureau de La Malle, l'un de nos fondateurs, que la variété de ses études n'empêchait pas d'attacher beaucoup de prix à celles de la Société, et que des liens d'une ancienne amitié attachait à beaucoup d'entre nous ;

M. Taranne, dont le savoir modeste, mais sûr et consciencieux, a contribué au mérite d'une de vos publications les plus importantes (*Grégoire de Tours*), et qui se proposait d'éditer aussi un jour pour la Société la *Chronique de Frédégaire* ;

M. le comte d'Argout, auquel une haute situation financière et administrative laissait encore des loisirs pour consulter les beaux ouvrages historiques de sa riche bibliothèque ;

M. Gabriel Delessert, qui, même au milieu des fonctions les plus actives de la politique administrative, savait trouver encore des jouissances, qui depuis a trouvé des douceurs et des consolations dans l'étude du passé, et qui avait, comme les autres membres de sa famille, le goût des belles collections ;

M. Fremyn, ancien président des notaires de Paris, l'un de nos plus anciens collègues et qui fut aussi le premier trésorier de la Société ;

Enfin plusieurs autres honorables Membres qui avaient uni leurs efforts aux nôtres et suivaient avec intérêt nos travaux ; M. le comte Pierrugue de Beaujour ; M. Casimir d'Hébrail, chef à la chancellerie de

la Légion d'honneur; M. Arthur Despretz, jeune auditeur au conseil d'État, plein d'espérance, et qui est mort à son retour d'une mission en Algérie.

Je me ferai un devoir, suivant le vœu de votre Conseil, de rédiger des notices sur chacun de nos regrettables collègues, et de les réunir dans l'un des plus prochains Bulletins à celles que j'avais préparées l'an dernier pour d'autres Membres non moins regrettables, et dont la Société s'est vue aussi privée. C'est un bien faible tribut à l'utile et bienveillant concours des hommes éclairés qui se plaisaient à encourager notre zèle, à partager notre dévouement pour le succès de cette Société.

N.B. La seconde partie de ce rapport sera insérée dans l'un des prochains Bulletins. Des recherches à compléter sur quelques sociétés historiques d'Angleterre et d'Allemagne rendent ce retard nécessaire.

RAPPORT DES CENSEURS MM. BOCQUET ET DUTENS (*rapporteur*) SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE DE 1857.

Messieurs,

La mission des Censeurs de votre Société devient chaque année plus aisée, et en même temps plus difficile à remplir. Rien de plus simple, en effet, de plus net, de plus exact que la comptabilité qui nous est soumise : les écritures qui l'établissent sont parfaitement tenues; les pièces justificatives sont en complète concordance avec les divers articles qui constituent l'ensemble des recettes et celui des dépenses. A cet égard, notre vérification est des plus faciles; mais cette régularité même, dont nous devons, à tout prendre, nous applaudir, rend nécessairement quelque peu ingrat et monotone l'exposé du résultat de notre examen, et ne nous laisse guère de chances d'obtenir, pour le rapport annuel que nous avons à vous présenter, votre attention et votre intérêt; à leur défaut, permettez-nous d'espérer votre indulgence.

Nous constaterons d'abord, Messieurs, que le nombre des Membres de la Société, qui, en 1856, a été de 384, s'est maintenu, pendant l'année suivante, à peu près au même niveau. Au 1er janvier 1857, ce nombre était de 380. Pendant le cours de cette même année, 6 décès et cinq démissions ont été compensés, et au delà, par 18 admissions nouvelles, et le total des Sociétaires, au 1er janvier 1858, se trouve

ainsi reporté au chiffre de 387. Cette augmentation comparative est sans doute peu considérable, mais nous devons faire remarquer que, en 1851, par exemple, le nombre des souscripteurs ne dépassait pas 314 ; que, depuis cette date, il n'a cessé de s'accroître graduellement, et que cette marche ascensionnelle, l'intérêt qui s'attache à vos publications étant loin d'ailleurs de se ralentir, est de nature à nous donner l'espérance de voir, dans un prochain avenir, le nombre des Membres de la Société revenir à ce qu'il était en 1847, année où il a atteint son chiffre *maximum* qui a été de 429.

Le nombre des cotisations recouvrables en 1857 a été, en fin de compte, de 391. Sur ce nombre, il en a été perçu 383 pendant le cours de ladite année. Il ne restait donc plus à recouvrer, au 1er janvier dernier, que 8 cotisations appartenant à l'Exercice 1857. Vous voyez que la rentrée du montant des cotisations s'opère régulièrement et sans éprouver de notables retards.

Nous allons maintenant mettre sous vos yeux le résumé des recettes et des dépenses effectuées en 1857 :

Recettes.

Au 31 décembre 1856, il restait en caisse............				1 228 f. 12 c.
Les recettes effectuées en 1857 se composent des articles ci-après :				
Encaissement de 383 cotisations......			11 490 f. » c.	19 027 50
Produit des ventes de livres faites :				
1° Par l'Archiviste :				
Au Ministère de l'Instruction publique...	1 280 f. »	4667 f. » c.	7 537 50	
A divers......	3 396 f, »			
2° Par Mme Ve Renouard et compagnie, libraires de la Société............		2861 50		
			Total....	20 255 f. 62 c.

Dépenses.

Il a été payé pour honoraires..................		3 332 f. » c.
Les frais d'impression se sont élevés à	13 058 fr. » c.	13 545 59
Ceux de reliure et brochage à.......	487 59	
Remises aux libraires............................		597 86
	A reporter....	17 475 45

Report........	17 475 45
Dépenses diverses : Frais de gestion, droit de recette, loyer, assurance et service du magasin, affranchissement et distribution d'imprimés, fournitures diverses, Gages, Étrennes, etc..............................	1 064 17
Dépenses accidentelles : frais de transport des livres des magasins de l'imprimeur dans ceux du libraire....	97 »
Total des dépenses..	18 636 62
Solde en caisse au 31 décembre 1857....	1 619 »
Total égal à celui des recettes..........	20 255 f. 62 c.

Vous aurez remarqué, nous n'en doutons pas, avec une véritable satisfaction, comme nous l'avons fait nous-mêmes, que la vente des volumes provenant de vos publications, continue de s'opérer dans une proportion croissante. Elle nous a valu, en 1857, un produit qui ne s'est pas élevé à moins de 7 537 f. 50 c. C'est le chiffre le plus haut que ces ventes aient atteint jusqu'à présent; et nous devons nous en féliciter, non-seulement au point de vue de l'accroissement qui en résulte pour les ressources et les garanties de durée de la Société, mais aussi, et surtout, parce que cette progression témoigne suffisamment de l'estime et du succès qu'obtiennent les ouvrages que vous publiez.

Ajoutons que cette augmentation annuelle du produit de la vente des livres ne vient pas atténuer sensiblement l'importance du fonds de volumes qui existe en dépôt entre les mains de l'archiviste et du libraire; les vides opérés par les ventes successives se trouvent comblés, ou peu s'en faut, par les exemplaires restant disponibles des volumes publiés annuellement, et cette réserve se maintient ainsi à un niveau presque égal sous le rapport du nombre des volumes et de la valeur considérable qu'ils représentent. Au 1er janvier 1858, votre double dépôt contenait, sans parler du bulletin ni de la table générale qui s'y rattache :

11 147 volumes papier ordinaire;
139 id. papier vélin,
3 434 annuaires.

Ce qui ne constitue, pour l'année 1857, qu'une infériorité numérique peu marquée, relativement aux deux années antérieures.

Abstraction faite du solde restant en caisse au 31 décembre 1856, les recettes se composent, en totalité, nous devons en faire l'observation :

1° Du produit de cotisations afférentes à l'année 1857, et recouvrées dans le cours de la même année;

2° Du produit de ventes de livres effectuées en 1857, et dont le montant a été également perçu dans le cours du même exercice.

Ainsi se trouve atteint, en ce qui touche les recettes, le but vers lequel nous vous avons précédemment exposé que tendaient, d'accord avec le vœu que nous avions exprimé à ce sujet, les efforts de M. le Président du Comité des fonds et de M. le Trésorier, afin de se conformer aux règles d'une bonne comptabilité en effectuant, avant le 31 décembre, toutes les recettes et tous les payements concernant un même exercice.

Un semblable résultat, quelque désirable qu'il soit à tous égards, n'a pu encore être obtenu en ce qui touche les dépenses; mais nous nous empressons de reconnaître que, s'il n'était au pouvoir ni du Comité des fonds, ni de son Président, ni de M. le Trésorier, d'en assurer la réalisation immédiate, tous du moins sont d'accord avec nous sur la nécessité de la poursuivre résolûment. Il importe en effet, Messieurs, comme démonstration de cette nécessité, que vous sachiez que, sur la somme de 18636 fr. 62 c., qui forme le montant des dépenses *payées* en 1857, la moitié environ de ce chiffre s'applique seule au payement de dépenses effectuées pendant le cours de ladite année, et que l'autre moitié a servi à *payer* en 1857 des dépenses faites en 1856, et dont voici le détail sommaire.

Vous avez publié, en 1856 :

3 volumes qui ont coûté, de frais d'impression......	7 960 f.	» c.
et l'Annuaire de 1857, qui a coûté..................	1 630	»
Ensemble..........	9 590	»

Cette dépense de 9 590 f., afférente à des publications faites en 1856, aurait dû, pour satisfaire aux règles dont nous avons parlé tout à l'heure, être payée avant le 31 décembre 1856. L'état de la caisse de la Société ne l'a pas permis, et le payement de cette dépense a dû dès lors être imputé sur l'Exercice 1857.

Il en est de même d'une somme de 500 f. payée, en 1857, pour honoraires relatifs à un volume faisant partie des publications de 1856. Cet article aurait dû rigoureusement figurer parmi les dépenses de cette dernière année.

Cette simple énonciation suffit pour démontrer qu'il y a là un arriéré à combler, un équilibre à rétablir, et nous ne craignons pas d'insister sur ce point, car si cette situation n'a rien d'inquiétant, soit pour le présent, soit pour l'avenir de la Société, il est néanmoins très-essentiel qu'elle ne soit point perdue de vue; il ne faut pas seulement

éviter qu'elle s'aggrave, il faut encore aviser aux moyens de la faire cesser.

Nous sommes heureux de reconnaître, au surplus, que depuis la clôture de l'année 1857 elle a déjà commencé de s'améliorer. Les frais d'impression des 3 volumes qui ont été publiés en 1857 se sont élevés à 8230 f., et l'un de ces volumes a coûté, à lui seul, plus de la moitié de cette somme, qui aurait dû être payée en 1857, et dont l'acquittement, par les raisons que nous venons d'exposer, a dû retomber à la charge de l'année 1858. Mais, du moins, cette dépense ne pèse déjà plus sur vos finances; elle a pu être payée dès le 6 mars dernier, et M. le Trésorier nous a déclaré qu'il espérait être en mesure de payer, sur les ressources de 1858, les frais d'impression d'au moins un des trois volumes qui vont être publiés dans le cours de la présente année; il se serait même regardé comme certain de pouvoir acquitter, d'ici au 31 décembre prochain, les frais d'impression de deux de ces trois volumes, si l'année 1858 n'avait point à faire face aux dépenses d'une publication arriérée, et qui, par l'effet d'une substitution autorisée par le Conseil, paraît enfin maintenant devoir être prochaine, celle de l'Annuaire de 1854 dont la Société reste, depuis quatre ans, débitrice envers ses souscripteurs.

Ainsi, Messieurs, si rien ne vient déranger ces prévisions, votre situation financière pourra, à la fin de 1859 ou dans le cours de 1860, se trouver ramenée aux conditions régulières d'un équilibre parfait entre les recettes et les dépenses spécialement afférentes à chaque Exercice, équilibre que nous devons souhaiter de voir strictement maintenu dans l'avenir. Mais, pour assurer l'obtention de ce résultat, il nous paraît absolument indispensable :

D'ajourner provisoirement toute pensée d'ajouter la publication d'un quatrième volume à celle des trois volumes que vous faites annuellement paraître;

De limiter rigoureusement l'étendue de chaque volume au nombre de feuilles actuellement déterminé par les décisions du Conseil, sauf dans les cas exceptionnels dont le Conseil s'est réservé l'appréciation;

D'appliquer la même règle aux *Annuaires* dont le prix de revient excédait depuis longtemps le prix de vente, et dont, pour mettre un terme à la perte très-notable qui en est résultée pour la Société, une décision récente du Conseil, après avoir fixé à 6 feuilles l'étendue de chaque Annuaire, a porté le prix, par chaque exemplaire, à 3 f. au lieu de 2 f.;

De restreindre, le plus possible, ainsi que nous en avons déjà exprimé le vœu, les frais d'impression, et spécialement les dépenses résultant

des corrections, dépenses qui parfois n'ont pas laissé que de prendre des proportions regrettables.

Nous avons l'honneur de vous proposer d'approuver les comptes présentés par M. le Trésorier pour l'exercice de 1857.

BOCQUET. DUTENS (*rapporteur*).

II.

VARIÉTÉS.

I.

Louis XIII[1].

M. Le Fèvre (précepteur de Louis XIII) disoit confidemment en mettant comme en dépôt, le 19 août 1642, que le roi seroit bon prince, qu'il aimeroit la justice et l'équité; mais qu'il n'aimeroit nullement les lettres ni les gens de lettres. Qu'il avoit un grand dédain des lettres parce qu'il reconnoissoit sa difficulté naturelle d'y profiter, ne pouvant lire ni prononcer qu'avec grandissime peine, jusque là qu'un jour, ne pouvant bien sortir à son gré de je ne sais quel mot, il s'empoignoit le visage de ses mains, à demi en furie de dépit de ne pouvoir prononcer comme les autres. De sorte qu'on eut de la peine de l'empêcher de se nuire, et de lui faire comprendre que Dieu vouloit montrer que les rois étoient comme les autres hommes sujets à des infirmités. Qu'aux choses sérieuses il montre un jugement fort rassis, mais aux autres, et principalement en l'étude, il tient encore grandement de l'enfant; ce qui n'est pas pour être hébété, mais de pure enfantise, qui désigne longueur de vie.

Qu'il y a eu de grands manquements en son éducation pour la trop grande mollesse de son gouverneur[2] et pour lui avoir trop tôt déféré le commandement.

Qu'on a été trop indulgent à son opiniâtreté et à lui laisser indifféremment prendre des plaisirs selon son inclination.

Que pour renfort, survenant la mort de Monsieur, la reine com-

1. Ces pages sont tirées des *Anecdotes de M. du Vair* dont nous avons parlé ci-dessus p. 240.

2. Gilles de Souvré.

manda qu'on le pressât encore moins, de peur d'aucuns mauvais accidents.

Qu'on lui a laissé dresser une fauconnerie tout contre son cabinet, laquelle le divertit totalement de l'étude; que ceux qui en ont la charge ne manquent jamais de flatter son inclination, quand il va écrire, et de lui subministrer de nouveaux objets pour se détourner de l'étude.

Qu'il tiendra un peu de l'avarice de son père, ne montrant d'être libéral que pour ses voluptés vers ceux qui s'y rendent indulgents.

Qu'il fait souvent des présents à Haran, jeune garçon qui lui garde ses oiseaux; mais qu'avec tout cela il ne laissa pas de lui donner son congé pour un sujet fort léger qui étoit d'avoir laissé échapper un chien qui avoit donné une bourrade à un des oiseaux, sans néanmoins le tuer. Et après toutes les remontrances de son gouverneur sur le congé d'une personne tant aimée sans légitime sujet et le pardon que ce pauvre garçon lui demanda à genoux, il y eut encore bien de la peine de faire la paix; car durant sept ou huit jours, il ne voulut jamais que Haran se présentât devant lui; et enfin on usa d'un artifice gentil, qui fut de dire que Haran, désespéré d'avoir perdu les bonnes grâces de son maître, s'en étoit allé dans les bois pour se désespérer, et un jour après on disoit en sa présence, sans faire semblant de parler à lui, que c'était grand'pitié de ce pauvre garçon, que les loups l'avoient mangé dans les bois. Aussitôt il demanda que c'étoit et dit qu'il en étoit bien marri; que c'étoit grand dommage de ce pauvre garçon. Et voulant savoir s'il étoit bien véritable, on lui dit qu'il y avoit grande apparence, parce qu'on avoit trouvé son chapeau dans le bois, sans le trouver lui; de sorte que l'on conjecturoit qu'il avoit été dévoré. Lors il dit qu'on le fît chercher; que si on le trouvoit on lui pardonneroit, et on le lui amena. Ce n'est pas le cocher, comme on disoit, ni ce prétendu Pierrot, dont il ne fut jamais parlé à la cour, quoi qu'on en ait voulu dire.

M. le Prince tenoit dernièrement à la main, en sa présence, une des monnoies que fait battre M. de Nevers, et dit au roi que M. de Nevers désiroit qu'elle eût cours dans la France, et que plutôt il donneroit trois ou quatre mille écus à Sa Majesté pour le lui permettre. Le roi dit qu'il ne s'y attendît point, que tant qu'il vivroit cette monnoie n'auroit jamais cours en France; que pour donner de l'argent, il ne falloit point qu'il y pensât, que c'étoit à lui de lui en donner, et qu'il lui en donneroit; mais que jamais cette monnoie n'auroit cours.

M. de Souvré disoit un jour quelque chose fâcheuse à Sa Majesté, et parloit couvert; le roi lui dit en riant qu'il se découvrît. Il répondit que la reine lui avoit permis de se couvrir. Mais la repartie fut qu'il falloit donc qu'il fût au-dessus de lui; et en même temps il prit sa

chaise et l'alla mettre sous M. de Souvré, en sorte qu'il se trouvoit et plus bas de rang et plus bas de siége. Enfin, M. de Souvré fut contraint de mettre tout cela en rire et de se lever de là et se découvrir, disant : « Sire, vous avez gagné. »

Il faisoit un jour courre ses petits chiens dans le jardin de la reine à Fontainebleau, lesquels se jetèrent sur un oiseau des Indes, coiffé comme le phénix, et lui donnèrent une si rude atteinte, qu'au cri d'icelui la reine se mit à la fenêtre et menaça le roi de le faire fouetter. Le roi oyant la voix de la reine, se cacha derrière une palissade, de peur d'être vu, et n'en voulut point sortir de grande appréhension, jusqu'à ce qu'on l'eût assuré que l'oiseau n'avoit point de mal et que la reine étoit apaisée.

Du Moustier le peignoit un jour dans le cabinet des livres, tandis qu'il disoit sa leçon, et le trouva, ce dit-il, sur la lecture de Jules César dans Plutarque; et quand il eût lu ce que M. Le Fèvre jugeoit suffire pour ce jour-là, il dit qu'il ne vouloit pas cesser parce qu'il y prenoit plaisir et vouloit voir la fin de l'histoire. Il arriva donc jusqu'au point où c'est qu'après avoir été pris des pirates et les avoir fait pendre, il s'en alla encore étudier sous Apollodore; et s'arrêtant, fit une admiration de ce que ce prince, qui avoit déjà porté les armes et avoit de l'âge bien plus que lui, ne se dédaignoit pas pourtant de retourner à l'étude. Et après une petite réplique de M. Le Fèvre, il dit tout d'un coup qu'à plus forte raison il devoit étudier et ne voulut bouger de là qu'il n'eût bien avancé sa lecture et beaucoup plus de temps qu'à l'ordinaire.

M. de Villeroy lui voulut faire écrire une lettre de sa main au pape, en réponse d'une que le pape lui avoit écrite de la sienne, mais en recommandation du sieur de Marcmon. Il fallut stipuler que cette lettre tiendroit lieu de leçon; mais nonobstant cela, il n'y avoit moyen de l'y faire mettre, parce qu'il ne pouvoit digérer de faire cette faveur à cet homme-là, jusqu'à ne vouloir pas faire une grande *M* au commencement, pour ce qu'il faisoit cette recommandation mal volontiers. Enfin, M. de Souvré le pressant un peu de près, il lui dit quelques paroles bien fâcheuses. Mais M. de Bouillon y survenant lui tint des discours si à son goût et avec tant de belles persuasions, qu'il le ramena à faire satisfaction à M. de Souvré; et lorsqu'il l'eut obtenu de Sa Majesté, voyant que la raison avoit eu le pouvoir sur ce jeune homme, il pria Sa Majesté les larmes aux yeux, de lui permettre de l'embrasser; et ce faisant, dit tout haut qu'il ne pouvoit souffrir qu'il y eût des esprits si malins en France qu'ils pussent n'être pas fidèles serviteurs à ce brave prince, et qu'il exposeroit toujours sa vie pour ce sujet. Et après il prit congé de Sa Majesté pour aller à Sedan. Mais toute la compagnie

et M. de Souvré même pleuroit à chaudes larmes de grand contentement de voir fléchir cette tendre jeunesse à la raison. Du Moustier disoit avoir été présent à Paris, le 4 septembre 1612.

II.

Dans l'une des dernières séances du conseil de la Société, M. Vallet de Viriville a communiqué deux croquis ou fac-similes pris par lui, en 1850, sur un manuscrit de la bibliothèque publique de Leyde, qui contient la Chronique de Monstrelet. Ce manuscrit est un in-folio sur vélin, exécuté avec un grand luxe. Il a appartenu à Isaac Vossius ; du moins on y lit cette note : *Ex bibliotheca viri illustris Isaaci Vossii.* La première page est occupée presque tout entière par une magnifique miniature ou composition peinte. On y voit des groupes de grands seigneurs et de grandes dames, vêtus des costumes les plus riches et les plus pittoresques (1er fac similé). Au-dessous (2e fac similé), se trouvent les armes d'un chevalier de la Toison d'or, propriétaire du volume, et pour qui cet exemplaire de Monstrelet fut sans doute exécuté. Le style de ces peintures et le costume semblent attester la fin du règne de Philippe le Bon (mort en 1467) ou le commencement de Charles le Téméraire, qui lui succéda. Mais ce qui n'est pas douteux, d'après toute apparence, c'est que ce manuscrit fut confectionné dans les États de Bourgogne, où il est resté. Ce manuscrit, qui peut-être offrirait quelque secours utile au texte que réimprime en ce moment M. Doüet-d'Arcq pour la Société de l'histoire de France, est digne, dans tous les cas et à coup sûr, d'être signalé aux amateurs de l'art et de l'histoire de France qui visiteraient la bibliothèque de Leyde, et qui pourraient le faire connaître, texte et peintures, d'une manière plus étendue.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

216. — *Catalogue* général et raisonné des camées et pierres gravés de la Bibliothèque impériale, suivi de la description des autres monuments exposés dans le cabinet des médailles et antiques, par M. Chabouillet, conservateur adjoint du cabinet des médailles et antiques, etc. In-12, XII-638 p. Paris, Claye (3 fr. 50).

217. — *Choix des lettres historiques* de la vénérable mère Marie, de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de Québec au Canada. In-12, VIII-388 p. Clermont-Ferrand, Thibaud.

218. — *Chronique de Charles VII*, roi de France; par Jean Chartier. Nouvelle édition, revue sur les manuscrits, suivie de divers fragments inédits. Publiée avec notes, notices et éclaircissements par Vallet de Viriville, t. 1er. In-16, LXIV-271 pages. Paris, P. Jannet (5 fr.).

219. — *Description* archéologique et historique du canton de Gamaches; par M. F. I. Darsy. In-8°, 260 p. Amiens, veuve Herment.

220. — *Description du château de Coucy*, par Viollet-le-Duc, inspecteur général des édifices diocésains. In-8, 23 p. et 4 pl. Paris, Bance.

221. — *Documents inédits* relatifs aux affaires religieuses de la France, 1790 à 1800. Extraits des archives secrètes du Vatican, publiés par le R. P. Augustin Theiner, prêtre de l'Oratoire, etc., préfet des archives secrètes du Vatican, etc. 2 vol. grand in-8°, LVI-670. Paris, Firmin Didot (15 fr.).

222. — *Essai de bibliographie départementale*, ou Catalogue des ouvrages imprimés et manuscrits, opuscules, brochures, cartes et plans, etc., tant anciens que modernes, ayant pour objet le département de Seine-et-Marne et les pays dont il est formé, sous les différents rapports historique, descriptif, statistique, topographique, archéologique et biographique; par Th. Lhuillier. In-18, VI-118 p. Meaux, imp. Carro.

223. — *Essai sur les monnaies des Arverni;* par A. Peghoux. In-8, 72 p., 3 pl. Clermont, impr. et lib. Thibaud.

224. — *Galerie bourguignonne;* par Ch. Muteau, docteur en droit,

et Joseph Garnier, archiviste de la ville de Dijon. In-16, VII-584 p. Dijon, lib. Picard; Paris, lib. A. Durand, Dumoulin.

225. — *Guillaume de Conches*. Notice biographique, littéraire et philosophique; par A. Charma, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Caen, etc. In-8, 64 p. et pl. Caen, Hardel; Paris, Hachette.

226.—*Le Père André*, jésuite. Documents inédits pour servir à l'histoire philosophique, religieuse et littéraire du dix-huitième siècle, contenant la correspondance de ce père avec Malebranche, Fontenelle, et quelques personnages importants de la Société de Jésus, publiés pour la première fois et annotés par MM. A. Charma et G. Mancel, conservateur de la bibliothèque de Caen. 2 vol. in-8, XXIII-908 p. Caen, Hardel.

227. — *Le Roman* en vers de très-excellent, puissant et noble homme Girart de Rossillon, jadis duc de Bourgoigne, publié pour la première fois d'après les manuscrits de Paris, de Sens et de Troyes, avec de nombreuses notes philologiques et neuf dessins, dont six chromolithographiés, suivi de l'Histoire des premiers temps féodaux, par Mignard. Gr. in-8, LXII-460 p. Dijon, imp. Loireau-Feuchot; Paris, Techener; (12 fr.).

228.—*Les Tombes celtiques* situées près d'Heidolsheim. Rapport présenté au Comité de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace; par Max. de Ring, secrétaire de la Société. In-8°, 16 p. et 3 pl. Strasbourg, Berger-Levrault.

229. *Les Villes consulaires* et les républiques de Provence au moyen âge; par Jules de Séranon, avocat. In-8°, VIII-131 p. Toulon, Remondet-Aubin (3 fr. 50 c.).

230. — *Marie Stuart et Catherine de Médicis*. Étude historique sur les relations de la France et de l'Écosse dans la seconde moitié du seizième siècle; par A. Chéruel. In-8°, VIII-406 p. Paris, Hachette (6 fr.).

231. — *Notice historique* sur la paroisse de Blécourt (Haute-Marne); par l'abbé J. B. A. Crépin, curé de Blécourt, avec pl. In-8°, 106 p. Chaumont, imp. Cavaniol.

232.—*Notice sur Pierre de Brach*, poëte bordelais du seizième siècle; par Reinhold Dezeimeris. Petit in-8° XXIV-135 p., portr. et fac-simile. Bordeaux, Gounouillou; Paris, Aubry.

233. — *OEuvres complètes de Gringore*. Réunies pour la première fois

par M. Ch. d'Héricault et A de Montaiglon. T. 1 : Œuvres politiques. In-16, LXXX-344 p. Paris, P. Jannet (5 fr.).

234. — *Richelieu et la Fronde;* par J. Michelet. (Histoire de France au dix-septième siècle.) In-8°, 470 p. Paris, Chamerot. (5 fr. 50 c.).

235. — *Sarcus*, département de l'Oise (Picardie). In-4°, 78 p. — Idem., in-8°, 78 p. Paris, imprimerie Chaix et C°.

236. — *Violier (le) des histoires romaines*, ancienne traduction françoise des *Gesta Romanorum*. Nouvelle édition, revue et annotée par M. G. Brunet. In-16, XL-459 p. Paris, Jannet (5 fr.).

237. — *Journal de Jehan Ambrion, bourgeois de Metz*, publié par L. Larchey. Metz, chez Blanc; Paris, chez Aubry. 1 vol. gr. in-8 de 550 pages, avec plan.

Ce journal, qui embrasse les années 1463 à 1513, est l'œuvre d'un petit scribe de cette petite république Messine, qui maintint si habilement son indépendance et son commerce florissant sous l'illusoire suzeraineté de l'empire. Grâce aux notes recueillies chaque jour par Ambrion, nous avons en main une véritable gazette de l'époque, un répertoire où l'on trouve depuis l'écho des grands faits politiques jusqu'aux mercuriales du marché et jusqu'aux variations de l'atmosphère. Bien que Metz ne fût pas encore une ville française, on y voit poindre visiblement les commencements d'une influence qui se révèle de mille façons, particulièrement lors des savantes menées de Louis XI et de l'expédition victorieuse de Charles VIII en Italie : cette brillante campagne, suivie, commentée, admirée à chaque pas par le bourgeois de Metz qui oubliant un moment sa réserve ordinaire, s'écrie que : « *Depuis le roi Alexandre*, l'histoire n'a enregistré d'actions si glorieuses. »

Ch. Lahure et Cie, imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation, rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 1er JUIN 1858,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARION, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la séance du Conseil, tenue le 13 avril, et celui de la dernière assemblée générale sont lus par le secrétaire ; la rédaction en est adoptée.

M. le président informe le Conseil que ses deux nouveaux membres nommés par l'assemblée générale, M. le comte de la Borde et M. Boulatignier, sont présents à la séance.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

989. M. Henry Gentil, ingénieur des mines ; rue de Suresnes, n° 13; présenté par MM. Boulatignier et de Bouis.

990. Rodolphe Hanquez, rue de Verneuil, 33 ; présenté par MM. Paret et Bellaguet.

M. Vallet de Viriville, qui avait cessé de faire partie de la Société par suite d'une absence momentanée, ayant témoigné le désir d'y rentrer, sera inscrit de nouveau sous le numéro qu'il avait précédemment.

Ouvrages offerts.

Par le ministère de l'Instruction publique :

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire, etc., t. IV, nos 5 à 8 (année 1857), in-8.

Par diverses Sociétés savantes :

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 2e série, t. V et VI. Angers, 1854-1855, in-8.

Mémoires de l'Académie des siences, arts et belles-lettres de Caen, 1858, in-8.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1858, no 1. Amiens, 1858, in-8.

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, 7e année, 27e livraison. Janvier à mars 1858, in-8.

De la part des auteurs :

Inauguration de la statue de Mme de Sévigné à Grignan, présidée par M. de Monmerqué, conseiller honoraire à la Cour impériale de Paris, membre de l'Institut. — *Rapport fait à l'Académie des inscriptions* le 20 novembre 1857. Paris, mars, 1858. Br. in-8.

Observation sur l'ancien monument érigé à Orléans en l'honneur de la Pucelle, par M. Vallet de Viriville. 1858. Br. in-8.

Les trois notices suivantes de M. J. Desnoyers, extraites du *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire, etc.* 1856-1857.

Rapport sur un document communiqué par M. Merlet, archiviste de la préfecture d'Eure-et-Loire, et présentant une liste d'ouvrages de jurisprudence du XIIIe *et du* XIVe *siècle*, lu à la séance du 8 juin 1856 par M. J. Desnoyers, membre du Comité. Br. in-8.

Rapport fait à la section le 8 juin 1857 par M. J. Desnoyers, membre du Comité, sur les documents suivants communiqués par plusieurs correspondants :

1° *Le mobilier d'une paroisse rurale au* XIIIe *siècle*, par M. d'Arbois de Jubainville ;

2° *La bibliothèque d'un trésorier de la Sainte-Chapelle au commencement du* XVIe *siècle*, par M. le baron de Girardot.

3° *Bail d'une forge en* 1508, par M. Merlet.

4° *Punition du suicide à Amiens au* XVe *siècle*, par M. Dusevel.

5° *Documents sur les enfants trouvés d'Amiens au* XVe *siècle*, par le même correspondant.

6° *Statuts de la corporation des maçons de Coulommiers en* 1336; envoi de M. Dauvergne.

7° *Affranchissement de serfs dans le Limousin vers la fin du* XIe *siècle*. Communication de M. Ardant.

Charte de fondation du couvent des Célestins de Limay, près Mantes, par Charles V, en 1376. Notice par M. Moutié; Rapport au Comité par M. J. Desnoyers. Br. in-8., avec un dessin lithographié d'après une photographie communiquée par M. le duc de Luynes.

Correspondance.

MM. Letellier, Delafons, Maurenq, Réalier-Dumas et Leviez adressent des remercîments de leur admission au nombre des membres de la Société.

Élections.

Le Conseil procède au renouvellement de son bureau pour l'Exercice 1858-1859.

Sont élus à la majorité des suffrages :

Président : M. de Barante.

Vice-présidents : M. Lascoux,
M. le duc de Luynes.

Secrétaire : (Les fonctions du secrétaire, M. J. Desnoyers, dureront jusqu'en 1861).

Secrétaire-adjoint : M. Teulet.

Trésorier archiviste : M. Bouvier.

Le Conseil procède ensuite au renouvellement des Comités.

Comité de publication.

MM. Ravenel, *président*,
Magnin,
MM. Lenormant,
L. Delisle.

Comité des fonds.

MM. de la Villegille, *président*,
Bellaguet,
MM. de Bouis,
Boulatignier.

Le Comité de l'*Annuaire* a été renouvelé précédemment.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Miracula Sancti Benedicti ; on termine la composition de la table.

Chronique de Monstrelet, t. III ; la feuille 9 est en pages.

Thomas Basin, t. IV ; la feuille 7 chez l'auteur ; trois autres feuilles en composition.

Grégoire de Tours, opera minora, t. II ; en pages feuilles 12 et 13.

— M. L. Delisle, empêché par un malheur de famille d'assister à la séance du Conseil, transmet au nom du Comité de l'*Annuaire*, dont il est président, les propositions suivantes, relatives au travail de M. J. Desnoyers sur la *Topographie ecclésiastique de la France.*

La première partie de ce travail, comprenant les quatre *Lyonnaises*, a été publiée dans l'*Annuaire* de 1853 ; la deuxième partie, qui contiendra les deux *Belgiques* et les deux *Germanies*, devait fournir la matière d'un *Annuaire ;* mais les recherches de l'auteur l'ont mis en possession d'un si grand nombre de renseignements nouveaux, et l'ont conduit à des résultats si complets qu'il s'est vu forcé d'élargir son cadre, et de donner à cette partie de son ouvrage de plus vastes proportions. En conséquence, la *Topographie des Belgiques et des Germanies*, qui primitivement devait tenir dans un seul *Annuaire*, remplira au moins 550 pages, dont plus de la moitié est tirée, et dont l'autre moitié est imprimée en grande partie. Le Comité s'est donc vu dans la nécessité de distribuer cette deuxième partie dans trois *Annuaires*. Même en adoptant cette combinaison, le Comité ne se conforme pas strictement à la décision que le Conseil a prise dans une de ses précédentes séances, et la limite de six feuilles pour chaque *Annuaire* sera dépassée.

Si le Conseil voulait bien adopter les propositions du Comité, propositions auxquelles M. Desnoyers a donné son plein assentiment, la Société publierait :

1° Dans l'*Annuaire* pour 1859, les 236 premières pages déjà tirées de la deuxième partie de la *Topographie ecclésiastique*, comprenant la *Première Belgique* et trois diocèses de la *Seconde Belgique.*

2° Dans l'*Annuaire* pour 1860, la fin de la *Seconde Belgique* (178 pages environ).

3. Dans l'*Annuaire* pour 1861, les deux *Germanies*, 184 pages au moins. — La pagination de ces trois parties se continue.

Le Comité des fonds a exprimé un avis entièrement conforme sur ces propositions.

Un membre du Conseil fait remarquer qu'en divisant ainsi en trois années cette partie de la *Topographie ecclésiastique*, qui aura encore une suite pour la *Séquanaise*, les *Viennoises*, les *Aquitaines*, les *Narbonnaises* et autres provinces du midi de la Gaule, on retarde beaucoup la publication de la *Liste alphabétique des Saints*, dont le Conseil a reconnu récemment l'utilité et qu'il a admise en principe comme complément de la liste insérée par M. Dupont dans les deux derniers *Annuaires*.

Mais les membres des deux Comités répondent que cette objection, qui s'est, en effet, présentée comme très-sérieuse, a dû cependant céder devant les motifs qui ont déterminé les propositions soumises à l'approbation du Conseil.

Ces propositions sont enfin mises aux voix et adoptées par le Conseil.

En conséquence, l'*Annuaire* de 1859 pourra être distribué au mois de septembre prochain.

— Sur la proposition de M. le président du Comité des fonds, M. de Monmerqué donnera le *bon à tirer* des premières feuilles des *Mémoires de Beauvais-Nangis* composées depuis longtemps.

A l'occasion de cet ouvrage, M. Taillandier exprime le désir de rentrer en possession d'un manuscrit qu'il avait, il y a plusieurs années, déposé sur le bureau du Conseil, et qui fut communiqué à M. de Monmerqué, d'abord, pour compléter le volume de *Beauvais-Nangis*, puis à MM. Lenormant et Champollion pour faire partie des pièces accessoires jointes au dernier volume des *Mémoires de Molé*. Ce manuscrit, petit in-4°, d'une écriture du temps de la Fronde, est relatif au *Procès de Joly, chanoine de Notre-Dame*, pour un coup de fusil tiré contre lui par un certain Laboulaye, et qu'on prétendit être un assassinat supposé.— Une copie en fut faite aux frais de la Société; elle n'a pas non plus été retrouvée. Les membres auxquels le manuscrit avait été communiqué ne l'ayant point retrouvé, non plus que la copie, le Conseil transmet la juste réclamation de M. Taillandier à tous les membres qui peuvent avoir eu connaissance de ce manuscrit.

— D'après l'avis du même Comité, le Conseil décide que les volumes à distribuer en 1859 seront les suivants :

Mémoires de d'Argenson, t. Ier.

Th. Basin, t. IV et dernier.

Opera minora de *Grégoire de Tours*, t. II, ou *Monstrelet*, t. III,

selon que l'impression de l'un ou l'autre de ces deux volumes sera le plus tôt terminée.

— Le Conseil autorise un tirage à part, demandé par M. le comte de Cosnac, de l'article inséré dans le dernier numéro du *Bulletin*, et qui forme une sorte de supplément aux *Mémoires* originaux de Daniel de Cosnac publiés par la Société.

— Le Conseil autorise le don d'un exemplaire des *Mémoires* de *Molé* à M. A. Thierry, qui a rendu compte de cet ouvrage dans le *Moniteur*.

— M. Vallet de Viriville communique quelques renseignements sur un manuscrit de Monstrelet, conservé dans la bibliothèque de Leyde. Ce manuscrit, remarquable par la richesse des miniatures et la variété de costumes des personnages, paraît avoir été exécuté dans les États du duc de Bourgogne par un chevalier de la Toison d'or.

M. V. de Viriville soumet aussi au Conseil quelques remarques sur ces mots de la devise du duc d'Orléans : *Je l'envye*, appliqués au duc de Bourgogne. Il lit et interprète différement cette devise, conservée par Monstrelet, qu'on ne le fait généralement. Plusieurs membres ne partagent pas l'opinion de M. de Viriville.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES XIVe, XVe ET XVIe SIÈCLES

(Tirés des archives du département du Nord; communiqués et annotés par M. le baron de La Fons-Mélicocq.)

Priviléges des Croisés.

1335. A mestre Jaquemon le Clerc, envoyet à Tournay, à mestre Pirien Soris, pour Tieri le Coureur et Maryen Markote, se femmes, qui, comme croisiet, avoient fait deffense à eschevins, par le court de Tournay, que, sour leur cors, ne sour leur biens il ne sesissent riens.

En 1333 on donne x[s] au messagier qui apporta lettres dou roy, que doy (*deux*) de nos seigneurs alaissent à le croissie.

A mestre Jaquemon le Clerc, envoiet à Paris, pour respondre au roy pour le ville, en le cause du voiâge d'outremer, et, pour plusieurs autres besoingnes, le mardy xiii[e] jour en march, par xxvi jours, pour luy, pour ses deus keumis et sen valet, pour les jours dessusdis, à xiii[s] le jour, vallent xviii[l] iii[s].

Pierre de la Tremouille envoyé par le duc de Bourgogne en Prusse.

1394. A Jehan Uxore, de Meldinghe, en Pruce, xii los de vin, présentés le xiii[e] jour du mois de décembre : liquelx Jehans Uxore, pour honneur de nostre très-redoubté seigneur nos. le duc de Bourgongne, conte de Flandres, avoit grandement reçeus, compaignié, honnoré et conforté Piere de la Tremoulle, ja piecha envoyé par nostredit très-redoubté seigneur oudit pays de Pruce. Si coume par ycelli Pieres, retourné dudit voyage, a esté remonstré ausdis eschevins.

En 1389, les échevins de Lille avaient fait présenter vin de courtoisie à Mons. Willeaume de la Trimoulle, du grand conseil du duc de Bourghongne.

Présens faits aux membres du Parlement de Paris.

1345. Pour ii[c] xxiii[l] de ballaine [1], acatée à Bruges, xxviii[d] la livre, pour présenter à Paris, xxvi[l] iii[d].

A i varlet, qui porta iii pieches de cheli balaine à mons. Jehan Hanière, iii[s].

Au Bourghinon, qui porta à Paris le remanant de chelle balaine, parmi chanevas en coy on l'encousi, lxix[s].

1365. A Jehan Doufour, le barbieur, pour l'accat de la balaine, portée et présentée à Paris, à nossigneurs de Pallement, au quareme dairain passet, et, pour les frés et sallaires doudit Jehan et de Audrieuwet Mariage, qui ledite balaine porta à Paris, l frans dou roy, des xliiii[l] iii[s] iii[d].

1366. Pour c et une livre de balaine, acatée à Bruges, pour envoyer à nos singneurs de Pallement, xiiii gros et demi le liv., val. vi[l] ii[s] de gros, de xlii[l] xiii[s] iii[d].

Payet, à cause de ledite balaine, à le coustume dou pois de Bruges, xx gros de xi[s] viii[d]. — On leur en présente encore vi[xx] viii[l] achetée à

1. Consult. *le Ménagier de Paris*, note 2 du t. II, p. 200, et Legrand d'Aussy, *Vie privée des Français*, t. II, p. 83.

Bruges LXIIII[l] monn. de Flandre, val. XXXVII[l] VI[s] VIII[d], à raison de x gros la livre. Puis, IIIIXX[l], achetées XXIIII gros la livre.

1345. Pour thubiane et vin de grenade, envoyet à madame Dierkinghehean, parmy le portaige, XVIII[s] IIII[d]. — 1346. Vin au gouverneur, II lo de thubiane, VIII[s] II[d].

1366. Pour frés et despens de Collart Boinefille, par IIII jours, à II fois, qu'il fu à Paris, pour pappyer et fourchine, pour pluseurs laies et boistes, pour cappiaus de roses, envoyés à mestre Jehan d'Audrie, qui les requist à avoir à I dinner qu'il fist, et pour frés des procureurs de le ville et d'une autre personne, pour avoir, par lui, coppie de pluseurs personnes de la ville, que Clémens Fenars pourcachoit à adiourner, pour tout che IIII frans de LXIIII[s] VIII[d].—1370. On envoit à Paris, porter cappiaus de roses as hosteuls de mestres Denis Fite et des procureurs au Pallement, Guillaume du Bois et Nicolas de Vred, qui soutenoient les interests de la ville contre la vesve de feu mons. de Liny et de St-Pol (ancien gouverneur).

1366. Pour pluseurs courtoisies fetes à pluseurs de nos signeurs de Pallement, tant en capons de haulte crasse, comme en autre manière, XV frans, de XII[l] V[s].

1390. Pour II layes d'espisses, pes. cascune II lib., de chitron à chucre rosach vermeil, envoyés par le conseil des procureurs, à maistre Henry Mauloé et donné aud. maistre Henri, en courtoisie, I pot de gingembre verd, qui cousta XXXVI[s] p., de LXXVIII[s], et à sa mesnie VIII[s], p., monn. de France, de XVII[s]. IIII[d] et à I secretaire, ordene avoec lui par mons. le chancelier de France, à veir et visiter les requestes et privileges de le ville, et ont fait rapport audit mons. le chancelier et au grant conseil du roy, XII[s] pour cascune lib., val. XLVIII[s] p., de CV[s].— Donné en grâce ou portier de le chancelerie de France, pour avoir entrée plus légièrement, IIII[s] p., de VIII[s] IX[d] [1].

Olivier de la Marche, Antoine de Lameth, Jehan Carondelet.

1467. A Pietre de Couloigne, messagier de la ville de Bruges, la somme de douze livres, du pris de XL gros monnoye de Flandres la livre, qui deue luy estoit pour ung voyaige par lui fait dudit lieu de Bruges par devers messire Olivier de la Marche, estant de par ms. de Charrolois ou pays d'Angleterre, lui porter lettres closes touchant ses besoingnes et affaires : pour ce, par quictance dudit Pierre contenant affirmacion, faite le derrenier jour du mois d'avril mil CCCCLXVII, la dicte somme de XII[l].

1. Ce dernier article est tiré des archives de l'hôtel de ville de Lille.

On voit ailleurs que xxiiii^{l} furent allouées à Olivier de la Marche, pour son voyage en Engleterre, du 1er janvier 1466 (V. S.) au x avril suivant, à raison de xlviii^{s} de ii gros chaque par jour.

A Anthoine de Lameth, escuier d'escuirie de mondit seigneur, la somme de deux cens trente deux livres seize sols, dicte monn., qui deut lui estoit pour ung voyaige qu'il a fait, du commandement de mondit seigneur, ou pays d'Engleterre, avec mess. Olivier de la Marche et d'illec, en Bretaigne et de Bretaigne retourné encoire en Engleterre, et d'illec estre venu à Gand, par devers ycelui seigneur. Enquoy faisant, yl a vacquié : assavoir depuis le xxviie jour de décembre lxvi jusque au xiiie du dict mois de may, où sont, l'un et l'autre incluz, six vint dix huit jours entiers qui, au pris de xxxii^{s} par jour, font ii^{c} xx^{l} xvi^{s}. — Item, que ledict Anthoine a payé à ung compaignon que, pendant son dict voyaige yl avoit envoyé hastivement devers ycelui seigneur, lui apporter certaines nouvelles, en dix escus xii^{l}.

Anthoine de Lameth reçoit encore cvi^{l} viii^{s}, pour le reste de la somme à lui deue pour certain voyaige nagaire faict en Engleterre devers le roy, comme en Bretaigne. Il reçoit vi$^{xx\,l}$ en prest sur le voyaige qu'il fait présentement devers le roy d'Angleterre, et delà devers le duc de Bretaigne, pour matières secrètes, et, pour autres voyages es mois d'octobre, novembre, décembre, janvier et février lxvii (1467).

A messire Mathieu, presbtre chapellain de mess. Olivier de la Marche, la somme de huit livres, que ycelui seigneur lui a fait donner nagaires qu'il est venu par devers lui, à Bruxelles, de par ledit messire Olivier, son maistre, lui porter lettres touchant matières secrètes, et dont yl ne veult icy autre déclaracion estre faicte.

A messire Olivier de la Marche, chevalier, conseillier et maistre d'ostel de mondit seigneur, la somme de l^{l}, que mondit seigneur lui a fait délivrer en prest et payement, sur certain voyaige qu'il fait de par lui, pour ses besoingnes et affaires secretz, par devers le duc de Bretaigne.

On lit à la marge : soit corrigié, ou yl prendra le surplus.

En est parpaié ou premier compte de Guilbert de Rupple, argentier, subséquent f^{o} iii^{c} xlv, où ces l lui sont rabatues et parpayé, reste de ii^{c} xl^{l}.

Olivier de la Marche reçoit ii^{c} vii^{l} xiii^{s}, pour le xviiie jour de novembre lxvii, estre party de la cité de Liége [1], où mondit seigneur se tint lors, et estre alé en ambassade avec maistre Jehan Carondelet, maistre des requestes, et Nicolas Bouesseau, secrétaire de mondit

1. A messire Olivier de la Marche, à cause de certaines vaccacions et voiages par lui fais du commandement mond. seigneur, depuis le xe jour de may jusques

seigneur, par devers messeigneurs les ducs de Normandie et de Bretaigne, et delà, par devers le roy, nostre sire, pour affaires secrètes. Son voyage dure jusqu'au XXIIe jour de mars.

A messire Jehan Carondelet, conseillier et maistre des requestes de l'ostel de mondit seigneur, IIII^{xx l} en prest à lui fait sur le voiaige que mondit seigneur lui ordonna lors faire avec ledit messire Olivier de la Marche et maistre Nicolas Bouesseau, secrétaire d'icelui seigneur, par devers le roy, nostre sire, pour aucunes matières secrètes, dont mondit seigneur ne veult ici plus ample déclaracion estre faicte.

1468. XIII^l X^s à Olivier de la Marche, pour avoir vaqué, à Bruges, pour le fait des ouvraiges de la feste des nopces du duc (Charles-le-Téméraire, marié le 3 juillet 1468), depuis le XXI jusques au XXVIe jours d'avril.

1467. A Thomas de Loreille, escuier, bailly du Can, la somme de deux cens quarante livres, que mondit seigneur lui a fait baillier et délivrer en don, quant yl est venu en ambassade devers luy es villes de Bruges et de Gand, de par le duc de Normendie, et il, pour soy aidier à desfrayer desdis lieux et autrement, pour ce, par sa quictance faicte le XIIIIe jour de may LXVII, ladicte somme de II^c XL^l.

A Anthoine de Lameth, escuier d'escuirie de mondit seigneur, la somme de III^{xx} liv., de XL gros, monn. de Flandres, la livre, que ycelui, seigneur lui a fait baillier et délivrer comptant en la ville de Bruxelles, sur et entant moins de certain voyaige qu'il ala lors faire, par son commandement et ordonnance tant en Engleterre comme en Normendie, et devers mons. de Berry, pour aucunes matières dont yl lui a baillié charge, pour ce, par sa quictance faite le XXIIIe jour du mois de juing audit an LXVII.

Arrestation des ambassadeurs envoyés par Louis XI aux Liégeois.

1467. A Drieu de Humières, escuier d'escuirie de mondit seigneur, la somme de soixante-dix livres, qui deue lui estoit, et que, par le commandement et ordonnance de mondit seigneur, il a payée et distribuée comptant, pour le desfrayement et despence de certains ambassadeurs du roy, lesquelx, en passant derrenièrement par la ville de Bonnes, pour aler en ambassade devers ceulx de la cité de Liége, ont esté arresté par aucuns des officiers de mondit seigneur audit Bonnes, auquel lieu ylz ont esté détenuz ou nombre de trente personnes et autant

au XXVe du mois d'octobre ensieuvant : comme sur certain voyage qu'il aloit faire dela cité de Liége par devers les ducs de Normendie et de Bretagne VII^{xx} X l. — En 1472, la ville de Lille fait offrir IX los de vin à mess. Olivier de la Marche, et XII los en 1477.

de chevaulx, par l'espace de huit jours entiers finis le xve du mois de mars, pour ce, par quictance dudit Drieu et certificacion de mess. Anthoine Roulin, seigneur d'Aymeries, faictes le derrenier jour dudit mois de mars oudit an LXVII, après Pasques, la dicte somme de LXX[l].

Cornette et étendard du duc de Bourgogne pour l'expédition contre les Liégeois.

1467. A Jeheonin Hannequart, paintre et varlet de chambre de mondit seigneur, pour ung gnydon d'archiers, de taffetas asuré, où sont semez pluiseurs lettres, croix saint Andrieu, fuzil, arcs, flesches et autres devises pour remplir le champ, pour fachon et estoffes, xxv[l].

Pour la fachon, estoffes et painture d'une cornette, qui se porte après mondit seigneur aussi de taffetas, à ung ymages de Saint-George, à piet, et remply de lettres, flambes, fusilz et autres devises XII[l].

Et, pour deux autres cornettes, l'une pour les archiers du corps, et l'autre pour le mareschal du logiz, paintes de deux costez d'un ymage de Saint-George, à pié, combatant comme dessus, remplies de lettres, fuzilz, flesches, arcs et autres devises, xx[l].

Pour ung estandart, asuré à deux costez, où est pourtrait ung ymage de Saint-George, à cheval, combatant le dragon, jectant flame par tout le champ, et est ycelui champ remply et semé de fuzis et autres lettres, à la devise de mondit seigneur, XXXVI[l] [1].

Documents sur les supplices au XVI[e] *siècle.*

1507. Une changle pour servir à la torture d'aucuns sodomites, x[s] [2].

1562. Pour chaingles et cordes servans à la torture, XXVIII[s].

1568. Changles pour lyer garchons que l'on fustige de verges en secret.

1570. Pour chaingles et chappelet nouveaulx servans à la torture, XXVI[s].

1552. A Jacques Le Dieu, orlogeur, pour ung instrument à vir (vis) par luy faict, par ordonnanche d'eschevins, pour legièrement et sans paine ouvrir la bouche des prisonniers mis à la torture, c[s].

1. Arch. gén. du Nord, comptes de la recette générale des ducs de Bourgogne.

2. En 1509, trois sodomites furent brûlés vifs. D'autres, sans doute moins coupables, étaient exposés sur les piloris, la tête couverte d'un chapel d'étoupe auquel on mettait le feu.

1571. Le maître des hautes œuvres [1] fait payer IIII[l] III[s] un collet de bief [2], garny par le dedans d'espingles de bonnetier, servant à torturer les délinquans.

1539. Ung billon de fer servant à la torture.

1566. Pour trois noucquettes pour enfermer des prisonniers au querquant, XXXVI[s] [3]. — En 1577, on parle de ronts nocquets et de nocquets à cœur pour loger ensemble les vaccabondes et aultres qui travaillent aux fortifications de Lille.

1563. Le maître des haultes œuvres a droit à XX patars chaque fois qu'il assiste à la torture ou qu'il y applique un prévenu.

1582. Il reçoit IIII[l] lorsqu'il applicque la torture du collet, eu regard que ceste torture dure par plusieurs heures; VIII[l] lorsque, à deux reprises différentes, il soumet un patient à la torture extraordinaire du collet; LX[s] lorsqu'il met un prévenu en présence et puis sur la torture; XLVIII[s] pour marquer de ung fer haut (à la marque de Lille) sur le dos, deux coupables par lui fustigés.

1510. On donne II[s] au chepier (geôlier), pour reschauffer ung prisonnier qui avoit esté torturé.

1511. III[s] pour rescauffer aucuns prisonniers qui avoient esté torturez; VIII[s] à une femme mise trois heures au pillory pour ses larchins, le XV[e] jour de janvier, où elle obt grant foidure, pour soy rescauffer.

1577. En 1577, afin de réconforter les malheureux que la torture avait mis dans un état presque désespéré, le chepier [4] recevait ordre de les alimenter de delicatates (*sic*) viandes et de touttes doucheurs et de faire chaudeaux et vin. On dépense à cet effet VII[l] pour une femme mise à la question.

1585. Pour une fourcque pour certain personnaige, soy ayant deffait hors la porte de la Magdelaine IIII[l]. — Le bourreau recevait XL[s] pour y pendre le cadavre; son valet, XX[s].

1. 1571. On donne VIII l. en don gratuit, à Robert Cambier, m[e] des hautes œuvres, le jour de la solennité de la 1[re] messe de son fils au couvent des frères prescheurs, à Lille.

2. Sans doute *bièvre*, loutre. (*Biffa*, gall. *bife*, panni species; du Cange.)

3. 1333. Pour nettoyer entour le pellorit et oster les carongnes, V[s]; — 1335. A Wiet, pour oster carongne ou grant market, III[s].

4. Pour chaque prisonnier le chepier avait droit à VIII[s] de prébende et pytanche, et, en outre, à XIIII[s] d'entrée et de sortie, aussi pour chaque prisonnier.

Le document suivant prouve combien violents étaient les murmures que soulevait cette odieuse vengeance, qui n'atteignait que la famille du malheureux défunt. — 1575. A Robert Cambier, exécuteur de la justice criminelle, pour aulcunes fascheries par luy eues le XVIe de juing LXXV, en mectant à une fource Marie, femme de Jean Baisast, trouvée noiée, XLs.

1577. A Nicollas le Douch, escrignier, pour avoir faict et livré ung thonneau servant pour purger les malfaicteurs, XIIIIl.

1572. A Jean Piedanas, lieutenant du prévost, pour avoir, avec aucuns sergeans de ladicte prévosté, mené, conduit et patouré Victor Piedfort, portant le thonneau par ordonnance d'eschevins, XXIIIIs.

1560. Pour le disner d'une homme d'Armentières, exécuté par l'espée, la nuict de la Toussains XVc soixante, en viande, XXXXIs; pour trois lotz de vin, à XIIs le lot, XXXVIs; pour ung lincheul à l'ensevelir, comprins le portaige du corps aux frères mineurs, XXXIIs; sont ensemble CIIIIs.

Ce document nous a paru précieux pour l'histoire des mœurs. En effet, il nous fait connaître que les condamnés étaient parfois exécutés pendant la nuit, et que celles qui précédaient les plus grandes fêtes n'en étaient même pas exceptées. Remarquons aussi que des viandes sont servies au patient, condamné au dernier supplice comme huguenot, même la veille de la Toussaint, bien que l'abstinence de viande fût alors si rigoureusement observée.

Lorsque l'exécution avait eu lieu le soir, le corps du supplicié était conservé dans la prison jusqu'au lendemain.

1563. Aux quatre sergentz en la prévosté, pour leur sallaire de avoir veillé une nuict, es prison de ceste ville, le corps de ***, pour ce que, le jour de l'exécucion de icelluy, il estoit trop tard pour le mener au lieu deu, IIIl.

1587. Il faut quatre chaînes de dix pieds de long pour enchaîner une femme brûlée devant la halle.

1566. On condamne à être pendu Willaume Le Plat, labourier de Bondues, chargié d'avoir, par diverses jours, esté avecq aultres, par assamblées illicites, rompre et saccagier les ymaiges et aultres choses : si comme ès églises de Los, Lhomme, Marque, Wasquehal, Croix, Flers, Roubaix, etc.; meismes en l'une d'iceulx soy porter chief, futant ceulx qui sortoient, et commandant aux aultres de tout rompre, et aussy d'avoir, en retournant de Chisoing avec ladicte trouppe,

portant couronne sur sa teste, cryé qu'il estoit roi des geulx [1], provocant ceulx de ladicte trouppe le tenir et appeller tel.

1447. A Christophle Dingle, que accordé et donné lui a esté par eschevins pour son sallaire d'avoir alé avoec eschevins, tant par devers le doyen de Chrestienté de ceste ville de Lille, comme par devers le lieutenant du gouverneur d'icelle ville, pour estre présent, comme tabbellyon, à certaines remonstracions à eulx faictes de par eschevins, adfin qu'ilz se dépportaissent de vouloir congnoistre du mesme fait, la veille du Noël darrain passé, par ceulx qui mirent l'encre en l'iauwe benoite des églises de ceste dite ville, pour ce xII[s].

1584. A Nicollas Le Douch, escrignier, pour avoir tourné une couppe en forme de chibolle, pour mectre deseure la teste d'ung surnommé Hellebaut, exécuté par ladicte ville, xxIIII[s].

A Andrieu Blanoult pour desboursement par luy faict, si comme pour la despense du disner de Pierre Heddebault, exécuté par le feu, à luy faict et à deux cordeliers assistant, LXX[s] [2].

(*La suite prochainement.*)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

238.—*Annales de la société Éduenne*, 1853-1857, Autun, Dejussieu, in-8., 624 p.

Notes sur cinq tombes de la cathédrale d'Autun (xv[e] et xvI[e] siècles). — Testament de dame Jeanne Poillot, d'Autun, épouse de Ferry-Morin Chatelain de Cromey (1532). — Du livre intitulé le *Manant* et le *Maheustre*, attribué à Lazare Morin de Cromey. — La colonne de Cussy. — Origines de l'église Éduenne, par M. l'abbé Deroucoux. — Du culte de Saint-Lazare à Autun, par le même.

239. — *Ce qu'on apprenait aux foires de Troyes et de la Champagne au treizième siècle*, suivi d'une notice historique sur les foires de la Cham-

1. En 1567, on envoie à Lincheul (sic), pays à l'envyron, pour soy informer de la conduit des franchoys ou gheulx.

2. Arch. de l'hôtel de ville de Lille. — 1562. Le repositoire de la sainte Sibolle.

pagne et de la Brie; par l'auteur des Archives curieuses de la Champagne. Petit in-8°, 48 p. Troyes, imp. Bouquot; Paris, Aubry.

240. — *Correspondance de Roger de Rabutin*, comte de Bussy, avec sa famille et ses amis. (1666-1693.) *Nouvelle édition*, revue sur les manuscrits et augmentée d'un très-grand nombre de lettres inédites, avec une préface, des notes et des tables, par Ludovic Lalanne. Tomes I et II. (1666-1693.) In-18 jésus. Paris, Charpentier (3 fr. 50 le vol).

Cette publication fait suite aux Mémoires de Bussy-Rabutin et à l'Histoire amoureuse des Gaules. Elle se composera de 8 vol.

241. — *Des murailles romaines du château de Brest*; par Bizeul (de Blain). In-8°, 36 p. Nantes, Guéraud.

242. — *Études biographiques* pour servir à l'histoire de l'ancienne magistrature française; par C. A. Sapey, substitut du procureur général à Paris. In-8, XXIII-496 p. Paris, Amyot.

Guillaume du Vair; Antoine Le Maistre.

243. — *Histoire de l'église de Sarlat*, traduite du *Gallia Christiana;* par l'abbé de La Nauze, avec des notes et des additions. In-8, 99 p. Périgueux, Boucharie; Paris, Lecoffre.

244. — *Histoire du Bugue;* par M. L. Dessalles, archiviste du département de la Dordogne, etc. In-8°, 140 p. et une pl. Périgueux, impr. Dupont.

Le Bugue, chef-lieu de canton, arrondissement de Sarlat (Dordogne).

245. — *Histoire du canton d'Athis* (*Orne*) *et de ses communes,* précédée d'une étude sur le protestantisme en basse Normandie; par le comte Hector de La Ferrière-Percy. In-8°, VIII-582 p. avec de nombreux blasons, sceaux et vignettes. Caen, Hardel; Paris, Aubry (7 fr. 50).

246. — *Histoire universelle de l'Église catholique;* par l'abbé Rohrbacher; précédée d'une notice biographique et littéraire; par Charles Sainte-Foi, augmentée de notes inédites de l'auteur, colligées par M. A. Murcier, et suivie d'un Atlas géographique spécialement dressé pour l'ouvrage, par A. H. Dufour. In-8, Paris, Gaume frères et Duprey.

Édition en 20 volumes. Prix de chaque volume, 5 fr. L'Atlas se compose de 24 cartes.

247. — *La Réaction païenne* dans la seconde moitié du Ier siècle de l'ère chrétienne; par Michel Nicolas. In-8, 44 p. Paris, Cherbuliez.

248. — *L'Aristocratie,* aux Ve et VIe siècles, s'est-elle emparée de l'épiscopat pour rester maîtresse de la société? Dissertation lue, en 1857, à

la Société d'émulation de l'Ain, par M. l'abbé Gorini. In-8, 50 p. Bourg, imp. Milliet-Bottier.

249. — *Le château de Maisons-sur-Seine*. Son histoire et celle des principaux personnages qui l'ont possédé ; par Henri Nicolle. Gr. in-8°, 191 p. et une vignette. Paris, Ledoyen (4 fr).

250. — *Les Émailleurs limousins*. Les Penicaud ; par M. Maurice Ardant, archiviste de la Haute-Vienne. In-8°, 32 p. Limoges, imp. Chapoulaud.

251. — *Les Thermes de Vésune* ou la description des substructions récemment mises à découvert à Périgueux ; par M. l'abbé Audierne, inspecteur des monuments historiques du département de la Dordogne. In-8°, 20 p. Périgueux, imp. Dupont.

252. — *Manuel du Bibliographe normand*, ou Dictionnaire historique et bibliographique, contenant : 1° l'indication des ouvrages relatifs à la Normandie, depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à nos jours ; 2° des notes biographiques, critiques et littéraires sur les hommes qui appartiennent à la Normandie par leur naissance, leurs actes et leurs écrits ; 3° des recherches sur l'histoire de l'imprimerie en Normandie ; par Edouard Frère. Rouen, Le Brument : Paris, Aubry. L'ouvrage se composera de deux volumes gr. in-8° rel. (30 fr).

253. — *Mémoire* sur les archives du monastère du Château-l'Abbaye ; par le docteur Le Glay, garde des archives du Nord. In-8, 23 p. Valenciennes. Prignet.

254. — *Modèles de calices* du XIe au XIVe siècles, mesurés et dessinés sur les originaux à la grandeur de l'exécution ; par M. Thomas H. King, architecte à Bruges. Texte. In-4°, 8 p. Paris, Didron (12 fr. 50).

H. L. B.

Ch. Lahure et Cie, imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation,
Rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 6 JUILLET 1858,

A trois heures.

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu; la rédaction en est adoptée.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

991. M. Léon Godard, rue de Rivoli, 194, présenté par MM. de Bouis et Boulatignier.

992. M. Henri Beaune, substitut du procureur impérial à Langres, présenté par MM. Jules Marion et Ch. Muteau.

993. M. Darricau, conseiller d'État, intendant général inspecteur, directeur de l'administration générale de la guerre (G.-O.), rue de Grenelle-Saint-Germain, 67.

994. M. Daverne, maître des requêtes, sous-gouverneur de Crédit foncier (✵), rue Neuve-Saint-Augustin, 42.

995. M. Sollicoffre (✵), rue de Clichy, 28.

Ces trois derniers membres sont présentés par MM. Boulatignier et Le Tellier Delafosse.



Ouvrages offerts.

Par des sociétés académiques :

Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort. Travaux : année 1856-57. Rochefort, 1857, in-8°.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Rouen : précis analytique de ses travaux. Année 1855-56. Année 1856-57, 2 vol. in-8°.

Société de l'histoire du protestantisme français : son *Bulletin*. Tome IV, nos 11 et 12. Paris, 1858, in-8°.

Société française d'archéologie (Programme de la) : 2e partie de la 25e session du Congrès archéologique de France, qui s'est ouvert à Cambrai, le 21 juillet 1858 ; in-4°.

Programme du concours ouvert par la *Société philomatique de Verdun* pour 1860, sur la *biographie de Chevert*. In-8°.

De la part des auteurs :

La question d'Alésia dans la Revue des Deux-Mondes, par M. Jules Quicherat. Paris, 1858, in-8°.

Notice historique sur l'église réformée de Sainte-Marie aux Mines (Haut-Rhin), par M. Ch. Drion, président du tribunal de Schélestadt, membre du Consistoire supérieur de la Confession d'Augsbourg et de la Société de l'histoire de France. Colmar, 1858, in-8°.

Des usurpations des titres nobiliaires, au double point de vue de l'histoire et du droit pénal, par le vicomte Robert d'Estaintot. Paris, 1858, in-12.

Notice sur quelques droits féodaux de la généralité de Rouen, présentée à la Société française d'archéologie ; par le même. Caen, 1857, in-8°.

Épitaphe du cœur de François Ier, dauphin de Viennois, par M. de Terrebasse. 1858, in-8.

La Bibliothèque d'Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, roi de France ; suivie de la notice d'un livre d'Heures, etc. ; par M. Vallet de Viriville. Paris, 1858, in-8°.

De la part de l'éditeur, M. le marquis d'Argenson :

Mémoires et journal inédit du marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères sous Louis XV, publiés et annotés par M. le marquis d'Argenson. Paris, Jannet, 1857-58. 5 vol. in-12.

Correspondance.

M. Guizot adresse à la Société des remercîments pour sa réélection comme membre du Conseil d'administration ; il espère être plus libre l'hiver prochain, et « ce sera avec autant de plaisir que de reconnaissance qu'il offrira à la Société le tribut de sa sympathie et de son zèle. »

— M. le marquis d'Argenson fait hommage de l'édition qu'il vient de publier des mémoires de d'Argenson, son grand-oncle.

— M. le vicomte R. d'Estaintot offre les deux notices dont il est auteur et qui sont ci-dessus indiquées; il remercie le Conseil de sa nomination.

— MM. le comte d'Otreppe de Bouvette (Liége), et Al. de Mouy adressent des remercîments de leur admission au nombre des membres de la Société.

— M. Ch. Drion fait hommage de son *Histoire de l'église réformée de Sainte-Marie aux Mines*, dont il a recueilli les matériaux dans les archives des églises protestantes de Strasbourg et de Sainte-Marie.

— M. Bordier transmet, de la part de la *Société archéologique d'Eure-et-Loir*, une demande d'échange de ses publications en retour de celles de la Société. Cette demande est renvoyée au Comité des fonds.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Grégoire de Tours ; Opera minora. T. II ; la composition est terminée ; on corrige les épreuves.

Miracula sancti Benedicti : le texte presque entier est composé ; la fin est entre les mains du commissaire responsable, M. L. Delisle.

Chronique de Monstrelet, t. III ; la feuille 9 est chez l'auteur, la feuille 10 est en composition.

Thomas Basin, t. IV et dernier; les feuilles 12 et 13 sont chez l'auteur; les feuilles 14 et 15 en composition.

Annuaire arriéré de 1854, les dernières épreuves sont corrigées ; on va terminer le tirage.

Annuaire de 1859, la fin de la copie de l'introduction de la 2e partie de la *Topographie ecclésiastique*, qui complète cet annuaire, a été remise par l'auteur.

Ce volume pourra être distribué en même temps que les *Miracula sancti Benedicti*.

Le Conseil s'occupe de différents objets d'administration.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Rapport à l'Empereur sur la Bibliothèque impériale,

Par M. le ministre de l'instruction publique.

La Bibliothèque impériale, par le nombre et par l'importance des richesses qu'elle renferme, est au premier rang des bibliothèques de l'Europe. Les savants de tous les pays viennent y puiser sans cesse, et l'abondance de ses collections n'est pas l'un des moindres éléments de la supériorité de l'érudition française. Cependant son organisation actuelle est loin d'assurer au public studieux la possession complète de tous les avantages qu'il est en droit d'attendre d'un tel établissement; de vives réclamations se sont formulées au nom de l'intérêt de la science et des lettres. Votre Majesté a voulu que satisfaction y fût donnée. Par son ordre, j'ai réuni une commission (1) chargée de se rendre un compte exact de la situation de la Bibliothèque, et de rechercher les améliorations de toute nature qui pourraient y être introduites.

La commission a été investie de tous les pouvoirs nécessaires à l'utile accomplissement de sa tâche. Installée au sein de la Bibliothèque, elle a pénétré dans les moindres détails du service; elle a interrogé tous les systèmes, recueilli tous les avis et tous les vœux. Je me hâte de la remercier ici de son excellent concours. Dans le rapport que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté, M. Mérimée a exposé le résultat des délibérations de la commission. Elles étaient dignes d'un aussi éminent interprète. Parmi les questions de toute nature examinées dans ce rapport avec autant de talent que de fermeté, un certain nom-

(1) MM. Mérimée, président; le général Allard; Lélut; Marchand; Chaix d'Est-Ange; Lascoux; Pelletier; de Laborde; de Longperrier; de Saulcy; G. Rouland, secrétaire.

bre doivent être réservées pour faire l'objet d'un règlement de service intérieur. Je demande donc à Votre Majesté la permission d'appeler exclusivement son attention sur celles qui appartiennent au décret ci-joint, où sont posées les bases de l'organisation nouvelle.

Le premier point à déterminer est le mode de direction auquel la Bibliothèque doit être subordonnée à l'avenir.

La Bibliothèque impériale a conservé jusqu'ici la trace de la constitution primitive inventée par la Convention le 25 vendémiaire an IV. Nulle part ne réside la responsabilité de sa direction, de ses progrès; autant de chefs que de services divers agissent en dehors de tout contrôle sérieux, et un administrateur sans pouvoir ne connaît guère les résolutions du conservatoire que pour les exécuter. Il est bien démontré aujourd'hui, et la Bibliothèque n'en est pas le seul exemple, que toute organisation de ce genre est moins destinée à garantir les établissements qu'elle continue de régir qu'à défendre des habitudes ou des priviléges peu compatibles avec l'intérêt général. Tous les gouvernements qui se sont succédé l'ont reconnu tour à tour, et si leur volonté de remédier aux abus a échoué, c'est qu'elle a été moins énergique que les résistances personnelles qu'elle a rencontrées.

Dans son rapport, la commission a trop nettement caractérisé les dangers de cette situation pour que j'aie besoin d'insister davantage. Je proposerai donc à Votre Majesté que l'administration de la Bibliothèque impériale soit remise à un directeur, chef unique et responsable, revêtu d'une autorité réelle, exerçant une surveillance efficace sur tous les services, non plus entravé par des pouvoirs rivaux, mais éclairé, soutenu par l'expérience et le zèle de tous ses collaborateurs. Soumis à une impulsion commune, les départements de la Bibliothèque ne continueraient pas moins de profiter, chacun, des connaissances spéciales du conservateur qui en serait chargé.

Mais, Sire, avant d'appeler l'attention de Votre Majesté sur la constitution de ces départements, il importe de dissiper les incertitudes que le rapport de la commission a fait naître sur l'opportunité de consacrer, dans la présente organisation, le maintien de toutes les collections actuellement réunies dans la Bibliothèque impériale. Il ne m'a pas été possible de partager l'avis exprimé à ce sujet par la majorité demandant la translation du département des estampes au Musée du Louvre.

En effet, le Musée rassemble et offre à l'étude de l'art les chefs-d'œuvre que les maîtres ont produits. Le cabinet des estampes a des limites bien différentes. Il suffit, pour en juger, de se faire une idée exacte de la nature des collections qu'il renferme. Parmi toutes les pièces qu'il possède, celles qui mériteraient d'être exposées ne sont pas, à beaucoup près, dans la proportion d'un centième. Vignettes, affi-

ches, prospectus, complaintes, caricatures, grotesques, lithographies, photographies, stéréoscopies y abondent. A côté des travaux restreints qui ont une valeur artistique, le dépôt légal introduit chaque jour dans ce département deux exemplaires des mille productions que le dessin met au service de tous les genres de publicité. Si l'on songe que ces collections remontent à de longues années, que tous les souvenirs populaires y occupent une large place, voudra-t-on comparer les secours que peut leur emprunter l'artiste et ceux qu'elles fournissent à l'historien des événements et des mœurs?

Une enquête consciencieuse a été prolongée pendant huit semaines au département des estampes. La moyenne des demandes de communications est de 150 par jour. Sur ce nombre, 70 portent sur des recueils ou des pièces d'un intérêt étranger à l'art; les autres ont, en grande partie, pour objet la collection des portraits, qui sont loin d'être tous des chefs-d'œuvre, et que, le plus souvent, on ne consulte que dans le but de connaître les noms ou la date de naissance d'un personnage n'ayant d'article dans aucune biographie, ou bien encore pour étudier une physionomie et vérifier un costume.

Comment donc se déciderait-on à éloigner le cabinet des estampes du centre ordinaire des travaux de ceux mêmes qui ont le plus fréquemment besoin d'y recourir? Une grave considération prédomine d'ailleurs; elle suppléera, Sire, aux autres objections qu'il serait facile de multiplier ici. La pensée qui a présidé, dès longtemps, au laborieux développement des collections rassemblées dans le palais Mazarin ne doit pas être méconnue. On a voulu qu'au sein de la Bibliothèque consacrée à la France par ses souverains, tout concourût à l'étude et à la sûreté des recherches. Pour les éclairer, pour les inspirer, imprimés, manuscrits, estampes, cartes, médailles ont à la fois rapproché leurs témoignages. Le faisceau ne saurait en être rompu sans porter atteinte à une institution dont il importe de ne pas altérer l'incomparable renommée.

La commission a aussi demandé, Sire, que le cabinet généalogique fût envoyé aux archives de l'Empire. Il y a lieu de remarquer d'abord que le cabinet généalogique, qui appartient au département des manuscrits, compte un grand nombre de pièces provenant de différents fonds dont ce département se compose. Ces emprunts ont pu être faits, sans inconvénient, au profit de la collection généalogique, à la condition de la maintenir étroitement liée aux manuscrits de la Bibliothèque impériale. Mais transporter cette collection aux archives, ce serait décompléter absolument des fonds qui perdraient ainsi presque toute leur valeur.

J'ajoute que les archives de l'Empire, dont les attributions sont limitées à la conservation des pièces officielles constatant des faits politi-

ques et des droits ou priviléges administratifs, ne paraissent avoir aucun titre pour prétendre à la possession du cabinet généalogique, qui est bien plus souvent consulté, on doit s'en applaudir, dans l'intérêt de la science historique que dans celui de préoccupations toutes personnelles.

Mais, en n'estimant pas qu'il soit à propos d'opérer les déplacements dont il s'agit, je suis éloigné de croire que, dans l'immensité des collections de la Bibliothèque impériale, un certain nombre d'objets ne puissent pas être revendiqués, à bon droit, par des établissements qui, à leur tour, auraient aussi des restitutions à lui faire. Les demandes de la commission ne reposent donc pas moins, à mes yeux, sur une pensée juste, à laquelle je suis prêt à m'associer, en provoquant la réunion de représentants des différents ministères dont les établissements auraient entre eux d'utiles échanges à effectuer.

Si Votre Majesté, Sire, partageant mon opinion, gardait intact, et tel qu'il est institué, le domaine de la Bibliothèque impériale, ses collections seraient partagées entre quatre départements sous les désignations suivantes :

Département des livres imprimés, cartes et collections géographiques;
Département des manuscrits, chartes et diplômes;
Département des médailles, pierres gravées et antiques;
Département des estampes.

D'après ce plan, deux départements aujourd'hui divisés seraient réunis : celui des imprimés et celui des cartes et collections géographiques. La place de ce dernier département n'a jamais été bien marquée. Pour la première fois, il figure isolément dans l'ordonnance de 1828; l'ordonnance de 1832 le confond avec les estampes. Reconstitué en février 1839, il rejoint encore, au mois de juillet de la même année le département des estampes dont il n'est distrait qu'en 1854. La commission elle-même a indiqué la réunion que je propose, en exprimant combien il serait à désirer que la disposition des locaux, par le rapprochement des cartes et des imprimés, permît de consulter les unes et les autres simultanément.

Cette disposition, d'où il résulterait pour l'avenir une économie notable, serait en étroite harmonie avec un système dont l'application générale me paraît, comme à la commission, essentielle au bien du service. Je veux parler de la réduction du nombre des fonctionnaires supérieurs de la Bibliothèque, de l'extension des emplois inférieurs et d'une juste rémunération de tous.

Le budget du personnel de la Bibliothèque impériale, Sire, est au-

jourd'hui grevé par une superfétation de conservateurs et de conservateurs-adjoints qui absorbe la majeure partie des ressources. D'un côté, cette situation ne permet pas d'attribuer à chacun un traitement en rapport avec des fonctions qui exigeraient une activité et une régularité constantes; en outre, il a été nécessaire de laisser le nombre des employés secondaires au-dessous des besoins d'un service surchargé de détails et pour lequel sont indispensables des agents multipliés. Force a été d'emprunter au fond des acquisitions pour créer les emplois qui faisaient défaut.

A l'avenir, chaque département aurait à sa tête un seul conservateur, désigné sous le titre de *conservateur sous-directeur*, et un seul conservateur adjoint, portant l'appellation analogue de *conservateur sous-directeur adjoint*. L'unité de direction, représentée au sommet de la hiérarchie par un administrateur général, chef unique de la Bibliothèque, ne serait pas moins intéressée à cette disposition que le besoin d'une bonne répartition du budget affecté au personnel. Si une exception était admise, ce ne serait qu'en faveur du département des imprimés qui, à raison de son importance encore accrue par l'adjonction des cartes et collections géographiques, pourrait avoir, selon les nécessités que l'expérience aidera à connaître, jusqu'à trois conservateurs sous-directeurs adjoints.

Le traitement des conservateurs sous-directeurs serait de 10 000 francs; celui des conservateurs sous-directeurs adjoints, de 7000 francs. Ainsi dotées, ces fonctions deviendraient incompatibles avec toute autre.

Sans doute, Sire, en décidant que les emplois de la Bibliothèque ne seront plus confiés qu'à des hommes qui pourront s'y consacrer exclusivement, il est impossible de ne pas songer qu'une ressource précieuse cessera désormais d'être offerte à de savants professeurs pour qui le traitement attaché à une seule chaire est encore bien insuffisant. Mais il faut, avant tout, obéir aux nécessités spéciales des services publics, et il est évident que les fonctionnaires de la Bibliothèque impériale ne pourraient, sans un grave dommage pour cet établissement, être distraits par d'autres soins. Au reste, je suis rassuré, Sire, par les espérances que vous m'avez permis de concevoir. Il ne dépendra pas de la sollicitude de Votre Majesté que le moment ne vienne où toutes les fonctions du haut enseignement seront rétribuées de telle sorte que l'État, pour assurer une existence honorable à ceux qui les occupent, ne sera plus contraint de recourir aux inconvénients du cumul des cours dans les établissements destinés, au contraire, à manifester la diversité des idées et des systèmes.

Vous voulez, Sire, sans effacer le bienfait concédé à l'Université par la loi de finances du 28 juin 1852, que tant de maîtres illustres n'aient

plus nécessairement à partager et affaiblir leurs forces entre des devoirs trop multipliés, et vous avez hâte de tenir ainsi plus largement ouvertes, sans qu'il soit besoin d'en augmenter le nombre, les chaires élevées où tant d'hommes de savoir et de talent, qui ne peuvent être venus trop tard, attendent que la libérale protection du Gouvernement leur permette de se produire à côté de leurs devanciers.

La même loi d'incompatibilité appliquée à l'administrateur général, aux conservateurs sous-directeurs et conservateurs sous-directeurs adjoints, serait commune pour tous les emplois de la Bibliothèque, auxquels serait également attaché un traitement qui permettrait d'exiger de chacun toute son assiduité. La régularité du service est à ce prix.

Les employés de 1re classe recevraient de 3200 fr. à 3600 fr.;
Ceux de 2e classe, de 2500 fr. à 3000 fr.;
Ceux de 3e classe, de 1900 à 2400 fr.

Les surnuméraires, dont la nomination ne deviendrait définitive qu'après qu'ils auraient justifié de leur aptitude et de leur zèle, jouiraient temporairement d'une indemnité de 1800 fr.

Nul ne serait admis comme employé sans être pourvu du diplôme de bachelier ès lettres ou de bachelier ès sciences.

La commission, Sire, avait proposé de placer dans chaque département un certain nombre de chefs de section. Cette combinaison ne m'a pas semblé exempte du danger auquel la réduction du nombre des conservateurs-adjoints a pour but de remédier.

Mais, pour faire face à tous les besoins et ne pas diminuer, avec les grades supérieurs, les chances d'un avancement légitime, j'ai pensé qu'il conviendrait de former un ordre de fonctions intermédiaires. La création de *bibliothécaires* recevant un traitement de 4 à 5000 fr. permettrait d'appeler exceptionnellement à la Bibliothèque impériale, dans un poste utile et honorable, des hommes distingués par leur science bibliographique. Elle serait facultative dans les départements les plus chargés, et constituerait surtout une récompense spéciale en faveur des employés les plus méritants qui, cependant, ne pourraient aspirer encore aux fonctions de conservateur sous-directeur adjoint. L'émulation salutaire que la perspective du grade de bibliothécaire entretiendrait parmi les employés a besoin d'être éveillée à tous les degrés, et je n'hésite pas à appeler le bienveillant intérêt de Votre Majesté sur l'institution également nouvelle de la classe des employés auxiliaires, qui se recruterait exclusivement dans les rangs des gens de service, ouvriers et gagistes éprouvés au service de la Bibliothèque. Quelques-uns, d'une activité, d'une aptitude que la pratique développe, rendent, parfois, des services

vraiment recommandables que l'administration récompensait précédemment par le titre d'employé ordinaire. L'obligation de présenter un diplôme ne leur laissant plus accès à ce grade, ils trouveraient une heureuse compensation dans l'espérance d'obtenir celui d'employé auxiliaire, auquel serait attaché un traitement qui varierait de 1300 à 1800 fr. Le nombre des employés auxiliaires ne devrait pas s'élever à plus de six.

Ces dispositions, Sire, dont le résultat serait d'améliorer notablement la situation de tous les fonctionnaires de la Bibliothèque, mettraient la direction en mesure de réclamer, à bon droit, le concours zélé de chacun. Elles favoriseraient le développement du personnel actif et auraient pour conséquence immédiate, dans l'intérêt du public, des modifications dont je demande à Votre Majesté de consacrer la promesse dans le décret ci-joint.

A l'avenir, la durée des séances de la Bibliothèque serait de six heures au lieu de cinq.

Les vacances du second semestre coïncident avec la seule époque dont pourraient profiter, pour leurs recherches, un grand nombre de travailleurs français ou étrangers retenus loin de Paris pendant le reste de l'année; elles seraient remplacées par des congés accordés à tour de rôle.

Au département des imprimés, on formerait deux salles distinctes : l'une réservée aux personnes qu'un travail très-sérieux conduirait à la Bibliothèque ; l'autre publique, ouverte à tous les lecteurs amenés par un moins grave intérêt, et dont les demandes seraient amplement satisfaites par une réunion de 30 à 40 000 volumes.

La commission a tout particulièrement débattu cette proposition. Les développements que son rapport y consacre en démontrent les incontestables avantages.

Enfin, il serait dressé un inventaire général de toutes les collections de la Bibliothèque impériale. Le catalogue méthodique, dont deux parties, celles de l'histoire de France et de la médecine, vont être bientôt achevées, ne serait pas moins ultérieurement continué pour les autres sections. Mais il importe de suppléer dès à présent à son exécution difficile et coûteuse, de manière à garantir la propriété de l'État et à faciliter le service public. Tel est le vœu de la commission.

En même temps qu'elle recherchait ainsi les moyens d'assurer la conservation des richesses que possède déjà la Bibliothèque, elle devait se préoccuper de l'accroissement des collections. Elle n'a pas constaté sans regret l'insuffisance des ressources qui y sont annuellement affectées, et l'infériorité à laquelle la Bibliothèque impériale serait bientôt exposée, en présence des sacrifices considérables que d'autres États s'impo-

sent pour le même objet. Elle a signalé l'urgente nécessité d'y pourvoir. Je dois être, auprès de Votre Majesté, l'interprète de ces craintes, inspirées à la fois par le soin des intérêts de la science et par un juste sentiment d'orgueil national.

Mais plus la situation appelle la sollicitude du Gouvernement, plus il importe de ne négliger aucun des éléments certains dont il est possible de disposer en faveur du développement des collections. L'avis de la commission, à ce sujet, est aussi le mien. Le dépôt légal est une source abondante dès à présent ouverte; rien ne doit échapper du tribut que la loi a voulu lui imposer. Il ne fonctionne qu'incomplétement encore; je prierai Votre Majesté de vouloir bien m'autoriser à me concerter avec mon collègue le ministre de l'intérieur pour la préparation d'un travail de révision des dispositions législatives qui régissent le dépôt légal.

La commission, Sire, a, dans le cours de ses délibérations si fécondes, signalé beaucoup d'autres améliorations de détail, consignées dans le remarquable rapport de son président. Le règlement intérieur y reviendra, je le répète, et tant de lumières seront encore mises largement à profit. Je ne veux pas, toutefois, omettre ici la proposition que la commission a faite de créer près la Bibliothèque impériale un comité de haut patronage. Il y a peut-être dans cette proposition le germe d'une institution qui exercerait la plus salutaire influence; mais faudrait-il en limiter le bienfait à la Bibliothèque impériale? Les autres bibliothèques et tous nos grands établissements scientifiques n'auraient-ils pas également droit d'y participer? Cette question demande un examen approfondi. Ce qui, aujourd'hui, importe avant tout, c'est de donner à l'administration de la Bibliothèque l'unité et la force qui lui manquent; c'est de rattacher étroitement les fonctionnaires de ce grand établissement à sa prospérité, par la garantie d'un indispensable bien-être; de donner aux emplois toute leur valeur d'utilité publique, de pourvoir à la sûreté des collections, de tout faire concourir à l'amélioration des services en souffrance. J'ai la confiance que les dispositions contenues dans le présent décret pourraient y satisfaire, et j'ai l'honneur de les soumettre, Sire, à la haute approbation de Votre Majesté. Seront-elles immédiatement applicables en ce qui concerne le personnel? Je dois constater d'abord qu'elles n'entraîneront, dans l'avenir, aucun surcroît de dépense pour les traitements. L'organisation nouvelle, au contraire, réaliserait, au profit des acquisitions, une économie notable.

Mais le respect des positions acquises, que je me suis plu à proclamer au nom de Votre Majesté, maintiendra temporairement des emplois que cette organisation supprime en principe. Le cadre normal ne se reformera donc qu'au fur et à mesure des extinctions; sa constitu-

tion immédiate nécessiterait un crédit supplémentaire. Il appartient au conseil d'État, Sire, d'examiner s'il ne serait pas à propos de la réaliser sans retard, dans une certaine mesure, et si les avantages qui en résulteraient ne compenseraient pas et au delà une dépense peu considérable et essentiellement passagère.

— Ce rapport est suivi d'un décret impérial, en date du 14 juillet 1858, dont voici la teneur :

Art. 1er. L'administration et la direction de la Bibliothèque impériale et de tous les départements qui la composent sont confiées à un administrateur général placé sous l'autorité de notre ministre de l'instruction publique et des cultes.

Art. 2. L'administrateur général est nommé et révoqué par nous, sur la proposition de notre ministre.

Il est tenu de résider à la Bibliothèque impériale; il ne peut s'absenter sans autorisation préalable.

Art. 3. La Bibliothèque impériale est divisée en quatre départements, savoir :

1° Les livres imprimés, les cartes et les collections géographiques ;

2° Les manuscrits, chartes et diplômes;

3° Les médailles, pierres gravées et antiques;

4° Les estampes.

Art. 4. A partir de 1859, la Bibliothèque impériale demeurera ouverte toute l'année, excepté pendant la quinzaine de Pâques.

Art. 5. A partir du 1er octobre prochain, la durée des séances de travail, qui est actuellement de cinq heures, sera portée à six.

Art. 6. Aussitôt que le permettront les travaux de construction entrepris à la Bibliothèque, deux salles seront ouvertes au département des imprimés, l'une pour la lecture, l'autre pour les travailleurs autorisés.

Art. 7. Il y a, pour le service de la Bibliothèque impériale, un conservateur sous-directeur, et un conservateur sous-directeur adjoint par département. Toutefois, au département des imprimés, cartes et collections géographiques, pourront être attachés trois conservateurs adjoints.

Le personnel se compose, en outre :

De bibliothécaires, d'employés de 1re, 2e et 3e classe, de surnuméraires et d'auxiliaires, d'ouvriers et gagistes ;

D'un trésorier comptable ayant rang de bibliothécaire;

D'un secrétaire de la direction et d'un commis d'ordre ayant rang soit de bibliothécaire, soit d'employé.

Art. 8. Les traitements sont fixés de la manière suivante :
Administrateur général, *directeur*, 15 000 francs ;
Conservateurs sous-directeurs, 10 000 fr.;
Conservateurs sous-directeurs adjoints, 7000 fr.;
Bibliothécaires, 4000 à 5000 fr.;
Employés de 1re classe, 3200 à 3600 fr.;
Employés de 2e classe, 2500 à 3000 fr.;
Employés de 3e classe, 1900 à 2400 fr.;
Surnuméraires, 1800 fr.;
Auxiliaires, 1300 à 1800 fr.

Ouvriers et gagistes.

Chef du service, 1500 fr.;
Hommes de service, 1100 à 1200 fr.;
Concierges femmes et femmes de service, 500 fr.;
Relieurs de l'atelier intérieur, 1300 à 1500 fr.;
Relieuses de l'atelier intérieur, 800 à 900 fr.;
Colleurs de l'atelier d'estampes, 1100 à 1200 fr.

Art. 9. Les conservateurs sous-directeurs et conservateurs sous-directeurs adjoints sont nommés et révoqués par nous, sur la proposition de notre ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes.

Les bibliothécaires, employés, surnuméraires et auxiliaires sont nommés et révoqués par notre ministre.

La nomination comme la révocation des gagistes est faite par notre ministre, sur le rapport de l'administrateur général.

Art. 10. A l'avenir, nul ne pourra être nommé employé à la Bibliothèque, s'il n'est pourvu du diplôme de bachelier ès lettres ou de celui de bachelier ès sciences.

Toutefois ce grade ne sera pas exigé des surnuméraires qui peuvent être actuellement en exercice et des employés auxiliaires aujourd'hui attachés aux travaux de catalogue.

Art. 11. Nul ne peut être nommé employé s'il n'a été pendant un an, au moins, surnuméraire, ou s'il ne compte trois années de service dans une administration publique. Néanmoins, ce stage ne sera pas exigé des personnes appelées aux emplois de trésorier, de secrétaire de la direction et de commis d'ordre.

Tout employé prend rang, au jour de sa nomination, dans la troisième et dernière classe.

Nul n'est promu à la classe immédiatement supérieure s'il ne compte au moins deux ans de service dans celle qu'il occupe. La même règle

est applicable aux employés de 1re classe pour l'obtention du titre de bibliothécaire.

Art. 12. Aucun fonctionnaire nommé à l'avenir ne pourra cumuler un autre emploi avec celui qu'il occupe à la Bibliothèque impériale.

Art. 13. Les conservateurs sous-directeurs et les conservateurs actuellement en exercice forment un comité consultatif que l'administrateur général réunit une fois par mois.

Art. 14. Le cadre des conservateurs et des conservateurs adjoints actuellement en exercice à la Bibliothèqué impériale ne sera ramené aux proportions déterminées par le présent décret qu'au fur et à mesure des extinctions, ou par voie de compensation et d'admission à faire valoir des droits acquis à la retraite.

En conséquence, les conservateurs et conservateurs adjoints actuels continueront à remplir leurs fonctions avec le même titre et le traitement qui y est aujourd'hui affecté.

Art. 15. Il sera immédiatement procédé à l'inventaire général de toutes les collections de la Bibliothèque impériale.

Art. 16. Notre ministre de l'instruction publique et des cultes pourvoira, par un règlement particulier, à tous les détails du service intérieur de la Bibliothèque.

Art. 17. Toutes les dispositions contraires au présent décret sont abrogées.

Art. 18. Notre ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

255.—*Études historiques sur le Rouergue*, par A. F. baron de Gaujal. Ouvrage donné par l'auteur au département de l'Aveyron, et publié après sa mort par ordre et sous les auspices du conseil général de l'Aveyron. T. Ier. In-8°, 550 p. Paris, imp. Paul Dupont.

L'ouvrage aura 4 volumes.

256.—*Jacmart Pilavaine*, miniaturiste du xve siècle, par Léon Paulet. In-8°, 55 p. Amiens, Lenouël-Herouart.

257.—*Horlogerie.* Description et iconographie des instruments horaires du XVIe siècle, précédée d'un abrégé historique de l'horlogerie au moyen âge et pendant la Renaissance, suivie de la bibliographie complète de l'art de mesurer le temps depuis l'antiquité jusqu'à nos jours ; par Pierre Dubois, auteur de l'*Histoire et traité de l'horlogerie.* In-4°, 218 p. et 10 pl. grav. Paris, Didron. (30 fr.)

258.—*La Saint-Barthélemy en Normandie,* par L. D. Paumier, pasteur. In-8°, 15 p. Paris, Meyrueis.

259.—*L'Escalier de la reine Berthe* et la maison des vieux consuls à Chartres, par Ad. Lecocq, Chartrain. In-8°, 12 p. Chartres, imp. Garnier.

260.—*Les Vitraux des églises de Châlons-sur-Marne.* Étude et description par M. Ed. de Barthélemy. In-8°, 48 p. Paris, Didron.

261.—*Mémoire de la société des Antiquaires de Normandie* (22e volume de la collection). Paris, Derache, 1856, in-4°.

Recherches sur les races des hommes du Nord dans la Normandie, par M. Adam Fabricius, professeur d'histoire en Danemark (10 p.).—Sépultures chrétiennes de la période anglo-normande trouvées à Bouteilles, près Dieppe, en 1855-56, par M. l'abbé Cochet (20 p.)— Sur la cheminée sculptée de la maison rue Saint-Jean, 28, à Caen, par M. G. Mancel (6 p.) —Le siége du château de Caen par Louis XIII, épisode de la guerre de 1620; par M. Léon Puiseux (53 p.).—Notice sur le prieuré de Briouze, par M. Alf. de Caix (37 p.).—Note sur une découverte faite dans l'église de la Sainte-Trinité de Caen (10 p.).—Note sur deux bracelets en or et sur une pierre tombale conservés au musée de la Société, par M. Charma (10 p.).—Notes historiques et archéologiques sur les communes de l'arrondissement de Cherbourg, par M. L. de Pontaumont (72 p.).—Documents relatifs à l'histoire de l'ancienne Normandie recueillis en Angleterre, par M. Hippeau (12 p.).—Souvenirs de Saint-Cande le Jeune, ancienne paroisse de la ville de Rouen, par M. E. de La Quérière (14 p.).—L'ermitage Sainte-Anne, par M. Latourette (6 p.).—Documents inédits pour servir à l'histoire de l'ancienne université de Caen, par M. Charma (10 p.).— Note sur les fouilles entreprises à Avranches, aux abords des rues Ormont et de Mortain, en 1855 et 1856, par M. E. R. de Beaurepaire.— La commune de Sainte-Honorine la Chardonne, par M. de La Ferrière-Percy (20 p.).—Notice sur le bas-relief qui décore le tympan du portail sud de la cathédrale de Bayeux, par M. Chigouesnel.—Notice sur la chambrerie de l'abbaye de Troarn, par M. A. de Caix (70 p.).—Vases funéraires du XIIIe siècle trouvés au Havre (10 p.).—Guillaume de Conches, par M. Charma (30 p.).—Siége et prise de Caen par les Anglais en 1417.— Le collége des Droits de l'ancienne université de Caen, par M. J. Cauvet (102 p.).—Le combat judiciaire en Normandie, par M. Canel (80 p.).

262.—*Mémoires du maréchal duc de Richelieu,* avec avant-propos et

notes, par M. François Barrière. T. II. In-18, 479 p. Paris, Didot. (3 fr.)

Bibliothèque des mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le XVIII[e] siècle. T. XVII.

263. — *Notice historique et généalogique sur la maison de Rastignac;* publiée par la famille. In-12, 185 pages et un tableau. Paris, imp. Wittersheim.

264. — *Notice historique* sur l'ancienne abbaye de Notre-Dame des Plans, près Mondragon, diocèse d'Avignon; par l'abbé L. C. Fer. In-12, 118 p. Pont-Saint-Esprit, imp. et libr. Gros.

265. — *Notice* sur la vie et les ouvrages de l'abbé P. A. Grandidier. In-8, 8 p. Colmar, imp. Decker.

Notice signée : Un de ses petits-neveux, Tony Grandidier. Philippe-André Grandidier (1732-1787) est l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique de Strasbourg.*

266. — *Notice historique sur l'Eglise réformée de Sainte-Marie aux Mines,* par M. Ch. Drion, président du tribunal de Schelestadt, etc. In-16, VII-104 p. Colmar, imp. Decker.

267. — *Recherches sur l'Abbaye de la Jeunesse* à Forcalquier; par Camille Arnaud, juge au tribunal civil de Marseille, etc. In-8°, 51 p. Marseille, imp. Arnaud.

268. — *Revue numismatique.* Tables générales et raisonnées par ordre de matières des 20 volumes de la première série, rédigées par M. E. Cartier père. T. 21 et dernier. Grand in-8, XVI-432 p. Blois, imp. Lecesne; Paris, Rollin. (16 fr.)

Prix de la première série de la Revue y compris les tables (1836-1856), 20 vol. : 400 fr.

H. L. B.

Ch. Lahure et C[ie], imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation,
Rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 AOUT 1858,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu; la rédaction en est adoptée.

M. le président annonce au Conseil la perte que la Société vient encore de faire de deux de ses membres :

M. Geoffroy-Château, juge au tribunal de première instance de la Seine;
Et M. de Montferrant, architecte de l'Empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

996. M. le baron Clément, ancien préfet, rue Bonaparte, 29.

997. M. Bouquet, professeur au Lycée impérial et à l'École municipale de Rouen, rue Beauvoisine, 127; M. Boulatignier sera son correspondant à Paris.

Ces deux membres sont présentés par MM. Boulatignier et A. de Bouis.

998. M. Amédée Berger, référendaire à la Cour des comptes, rue Blanche, 8, présenté par MM. Lascoux et J. Desnoyers.

Ouvrages offerts.

Par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique :

Annuaire de l'Académie, année 1857, 24e année. Bruxelles, 1858, in-12.

Bulletins de l'Académie, 26e année, 2e série, t. I, II et III, *ibid.*, 1857, in-8.

— *Der naturen blœme van Jacob Maerlant met inleiding*, etc., par M. J. H. Bormans, 1re déel., *ibid.*, 1857, gr. in-8.

— *Rymbybel van Jacob Maerlant met voorrede*, etc., par M. J. David, *ibid.*, 1858, gr. in-8.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire de Belgique, 2e série, t. IX, 2e et 3e *Bulletins* (complet). T. X, *ibid.*, 1857-58, in-8.

De la part de la Société des antiquaires de Picardie :

Ses *Mémoires*, 2e série, t. V, Amiens, 1858, in-8.

Son *Bulletin*, 6e année, 1858, no 2.

De la part de la Société des antiquaires de l'ouest :

Son *Bulletin*, 1er et 2e trimestres de 1858. Poitiers, in-8.

Mémoires, t. XVIII et XIX, et *Bulletins* arriérés qui manquaient à la bibliothèque de la Société.

De la part de la Société de l'histoire du protestantisme français :

Bulletin, année 1858, nos 1 à 3. Paris, 1858, in-8.

De la part de la Commission historique du département du Nord :

Bulletin, t. I, II et III.

La Société possédait le t. IV. C'est par l'entremise de M. de Godefroy de Menilglaise que cette collection a été complétée.

De la part de la Société archéologique de l'Orléanais :

Mémoires, t. II et III.

Bulletin, t. II (le t. Ier est épuisé).

De la part de la Société archéologique et historique du Limousin :

Bulletin, t. I à VII. Limoges, 1846-1855, 7 vol. in-8. Tome VIII, 2e livraison.

De la part de la Société d'histoire de la Suisse Romande :

Mémoires et documents, t. XI. Lausanne, 1857, in-8.

Ce volume contient le tome II de l'*Histoire du comté de Gruyère*.

Ouvrages offerts par les auteurs :

Alésia, *Étude sur la septième campagne de César en Gaule* (par M. le duc d'Aumale). Paris, 1858, in-8. Extrait de la *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1858.

Froissart, *Étude littéraire sur le* XIVe *siècle*, par M. Kervyn de Lettenhove. Bruxelles, 1857, 2 vol. in-12.

Par M. Travers :

Annuaire du département de la Manche, 30e année, 1858. Saint-Lô. 1858, in-8.

Correspondance.

— M. le président annonce avoir reçu, en l'absence de M. de Barante, de M. le Ministre de l'instruction publique une lettre d'invitation pour assister à la séance du Concours général des colléges, où sera décerné le prix d'histoire fondé par la Société. Des billets d'entrée pour cette séance seront pareillement adressés à tous les membres du bureau par M. le V.-Recteur de l'Académie de Paris.

— M. de Barante transmet l'avis qu'il a reçu de la création d'une nouvelle société fondée à Bruxelles, sous le titre de *Société de l'histoire de Belgique*. Le secrétaire de cette Société annonce l'envoi d'une première publication, qui se compose des *Mémoires de Ferry de Guyon*, Franc-Comtois et archer-du-corps de Charles-Quint; mémoires réimprimés d'après une édition publiée à Tournai en 1663. Cet ouvrage n'est point parvenu à la Société.

— M. le duc de Luynes remercie le Conseil de l'avoir choisi pour l'un de ses deux vice-présidents. Il se fera un devoir et un plaisir d'assister aux séances du Conseil toutes les fois que sa présence à Paris le lui permettra.

— M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Belgique accuse réception des derniers ouvrages offerts par la Société à l'Académie.

— M. de La Plane, secrétaire perpétuel de la *Société des antiquaires de la Morinie*, adresse le programme du prochain concours ouvert

par cette compagnie pour 1859, dont le prix est une médaille de 500 francs, et le sujet :

Décrire dans leur parcours les quatre voies romaines allant de Terouanne à Boulogne, à Sangate, à Arras, à Cassel, et la voie directe de Boulogne à Cassel par Watten.

— M. V. Derode, secrétaire perpétuel de la *Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, envoie le programme des sujets de prix qu'elle propose pour 1859 et 1860; les sujets historiques sont :

Pour 1859 : — 1. *Histoire des troubles religieux au* XVIe *siècle, dans le nord de la France, et particulièrement en Belgique;*

2. *De l'influence de la domination espagnole dans la Flandre, au point de vue des lois, des mœurs et des institutions.*

Pour 1860 : — 3. *Une carte archéologique de l'arrondissement de Dunkerque.*

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Chronique de Monstrelet, t. III; la f. 9 est corrigée.

Grégoire de Tours, *Livre des miracles*, t. II; f. 12 à 16 rendues corrigées à l'imprimerie.

L'éditeur, M. Bordier, annonce que le volume est à très-peu près composé.

Thomas Basin, t. IV; les f. 6 à 15 sont à l'imprimerie; il reste 2 f. à composer pour terminer l'ouvrage.

Annuaire pour 1859, composé, moins la liste des membres et le règlement.

L'*Annuaire* arriéré de 1854 est prêt à être mis en distribution.

— Sur la proposition du Comité des fonds, le Conseil autorise l'échange du *Bulletin* avec les publications de la *Société savoisienne d'histoire* et avec celles de la *Société archéologique* du département d'Eure-et-Loir, suivant le désir exprimé par ces sociétés :

— M. Rathery est de nouveau autorisé à mettre sous presse le premier volume des *Mémoires et journal de d'Argenson*, dès que l'examen fait par M. Cheruel, commissaire responsable, aura été terminé.

M. Lahure, imprimeur de la Société, sera invité, de la part du Conseil, à ne pas manquer d'employer des caractères neufs pour l'impression de cet ouvrage, qui aura une grande étendue.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES XIVe, XVe ET XVIe SIÈCLES.

(Suite des communications de M. de La Fons de Melicocq)

Lettres diverses.

« Les président et gens des comptes de l'empereur, nostre seigneur, à Lille :

« Très-chier et espécial amy, nous avons par ce porteur, maistre de la haulte œuvre de la ville d'Arras, receu vos lettres par lesquelles appert nous requerez de taxer audict porteur ses saillaires, pour avoir fustighié deux malfacteurs, et en exoreillié ung; ensemble, pour avoir faict ces arrestes pour brusler une fille [1], ainsy que vosdictes lettres contiennent plus au long. Très-chier et espécial amy, pour response vous savez et povez trouver par les comptes de vostre recepte, ce qui s'est accoustumé de tauxer et payer le temps passé, pour semblables exécuttions que dessus selon lesquelz vous debvez régler au payement, et nous à les passer en compte, et, après avoir faict veoir lesdicts comptes, nous a samblé que povez payer audict maistre pour lesdictes fustigacions, exorillations de chascune, xxx^s, selon qu'il demande, faict IIII^l x^s. Pour cesdictes arrestes, aussy xx^s; veu que pour exécution de mort il n'est accoustumé avoir que LX^s; et, pour ses vacations, combien que ne les a eues d'anchienneté, XII^s par jour. Dont vous advertissons, afin de selon ce vous régler, vous advisans que là où ledict maistre ou d'autre ville voisine ne vouldroient venir audict Béthune

1. Une femme est condamnée au dernier supplice par le feu, pour avoir susfocquié et précipité ung sien enffant, nouvel enffanté, en ung puich.

pour le prix que dessus, les officiers des lieux, veu mesmement que c'est tout soubz un maistre et seigneur, les doivent à ce contraindre. Très-chier et espécial amy, Dieu vous ayt en sa garde. Escript en la chambre des comptes à Lille, le xxviiie de décembre xv^c xxix. »

Politique d'un évêque d'Arras.

10 avril 1514. (V. S. Pâques, le 16 avril.)

« Ma très-redoubtée dame (Marguerite d'Autriche), tant et si très-humblement comme je puis à votre bonne grâce me recommande.

« Madame, Mgr d'Anthoing, mon nepveu, est allé devers vous, affin qu'il vous pleust luy bailler six cens chevaux : Madame sa mère, tous ses parens et moy vous prions très-humblement qu'il vous plaise de point luy en accorder; car s'il en a, tous ses biens qui sont en Arthois et en France seront confisquez, comme est la conté de Faucquemberque que je crois que scavez; et, en ce faisant, vous serez cause que la maison dont il est party ne sera perdue. Et, quand l'empereur et Monseigneur se déclareront à la guerre, nous serions tous bien marris sy mondict nepveu ne se déclaroit et feist service comme y est tenu.

« Ma très-redoubtée dame, s'il est service que vous puisse faire, commandez-le moy, et je le ferai de très-bon cœur, aidant Nostre Seigneur, auquel prie vous donner acomplissement de voz hauts et nobles désirs. Escript à Béthune ce x^e jour d'apvril.

« Vostre très-humble serviteur et orateur, madame,

« François de Meleun,
« évêque d'Arras (arch. gén. du Nord). »

1514. *Présents offerts par Marguerite aux ambassadeurs envoyés à Cambrai pour la paix.*

« A feu Mgr le légat au traictié de la paix de Cambray, par advis de ceulx du conseil qui estoit avecq madicte dame, une très-belle couppe pesant près de vi^c escus, avec une couverte garnie de perles et riches pierreries, comme s'ensuyt : Et, premier, au bout de la couverture d'icelle couppe avoit cincq trufle de grosses perles, et en chascune trufle avoit trois perles, qui font xv, et entre chascune trufle avoit une table de balay bien fine, prisée une chascune desdictes tables plus de iii^c l florins d'or, et estoient au nombre de cincq, toutes pareilles de grandeur et valeur. Au-dessus de ladicte couppe avoit une belle et grande esmeraude. Au pied de ladicte couppe avoit cincq autres treufles de moyennes perles, que faisoit aultres xv perles et cinq autres tables de balay, non du tout si grandes que celles de dessus : et estoit

extimée ladicte couppe plus de IIIIm florins d'or, et fust despuis, pour excellence et beaulté, donnée par ledict légat au feu roy de France.

« A ms. l'évesque de Paris, pour ce qu'il estoit ecclésiastique, luy furent données par madicte dame unes belles et riches heures que avoient esté achetées de Mailliardet pour le prix et somme de IIIc escus d'or, et estoient garnies toutes d'or, et sur les deux fermaulx avoit deux belles et grandes tables de diamant. Et, pour tenir le registre, avoit un grant balais longuet tout à jour et percé, que l'on extimoit plus de mil florins, et estoient les petits cordons de soye atachez audict balay en nombre de xxv; au pied desquelz cordons et en ung chescun avoit une bien belle monnoie, extimées ycelles heures plus de xvc escus d'or.

« Au comte de Carpy, deux grans, beaux et riches flaccons d'argent que madicte dame avoit apportez d'Espaigne, pesantz chescun environ XXII marcz, bien ouvrez (*Ibid.*). »

Prix demandé pour apprendre les papagaes à parler.

Bruges, 23 décembre 1514.

« Madame, tant et si très-humblement que le fere puis, à vostre bonne grâce me recommande.

« Madame, j'ay parlé avec l'homme qui apprendra vos deux papagaes à parler, lequel est le plus abile pour ce faire que l'on saroit trover, car il a longuement usé et n'a point d'aultre mestier que aprendre parler papagais et fere *gayolas* (cages), autant belles que l'on le veult avoir; et dit qu'ilz aprendra an six o sept mois, et le plus tost qu'il pourra; et tant qu'ilz sont plus josnes et plus petits ilz aprent myeulx. Il dit qu'il n'a aprins nulz de quoy il n'a six p̄hs (*Philippus*) ou plus; et avec ce bon mestier il est fort poure, et l'aumosne est bien amployée. Madame, vous farez vostre bon plaisir de les anvoyer ou garder, car l'homme n'est pas pour aller de par de là.

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« PERO XIMENEZ. »

Pourtraiture d'un monstre né en Italie.

Rome, 8 janvier 1514 (V. S.)

« Très-redoubté dame, en toute humilité, me recommande à vostre très-noble grâce.

« Madame, pour don vous annoncer de longe Bible, je respons à Mgr le secrétaire Marnix de tout ce que m'avez commandé de faire, lequel vous en farra rapport ou long.

« Ma très-redoubtée dame, je vous envoye la figure d'un monstre, né

prez de Bolongne, lequel a esté baptisé à Bologne, en présence et à la maison du légat, nommé le cardinal de Grasses, lequel a fait portraire ledict monstre, et envoyé à nostre saint Père, et par le moyen du comte de Carpy ay eu ledict monstre pour le faire portraire. De vous escripre tout ce qu'on dist dudict monstre et aultres (car toutes les Ytalies sont plain ceste an de samblables monstres), je ne le saroye escripre en dix jours ; et vous envoyeroye dudict compte, priant autant Nostre Seigneur qu'il vous doinst, très-redoubté dame, ce que vostre très-noble cuer désire. Escript à Rome hultime (*sic*) de janvier.

« Vostre très-humble et indigne serviteur,

« JA ANNOCQUE [1]. »

Livret, appelé le chapelet de N.-D., présenté à Marguerite.

« A Madame,

« 1525. Remonstre en toute humilité Jehan Courtois, huissier des finances, comme il y a dix-huit mois ou environ qu'il vous feist présenter ung livret, appellé le chapellet Nostre-Dame, tout par figures, pour ce qu'il avoit entendu que vous y aviez bonne dévotion. Et combien que depuis yl ait pluseurs foiz prié de vous en faire souvenir, néantmoins jusques à oyres n'a esté averty de vostre bonne veuille, par quoy vous supplie très-humblement de rechief que, en considération de la sollicitude, payne et travail qu'il a pris par l'espace d'ung an ou plus, pour faire achever ledit livret, que aussy, pour la fachon et estoffe, quy vous plaise luy ordonner vostre bonne grâce et plaisir, et yl sera tenu de plus en plus à prier Nostre-Seigneur, vous voloir maintenir, sans fortune contraire, en prospérité et santé.

« A la marge : Madame a ordonné dresser ce suppliant de la somme de cent florins pour ce livre mencionné en sa requeste, et s'il n'est contenté, fera rendre ledict livre et luy donnera vingt florins pour une robe. Fait à Malines, ce XIe de novembre, a° XXV (*Ibid.*). »

Philippe le Bel s'oppose au mariage de la fille du comte de Flandre avec le fils aîné du roi d'Angleterre [2].

1294. Au tamps le roy Philippe le Biel avoit ung comte en Flandre, que on appelloit Guy de Dampierre, et fu fils la contesse Magrite :

1. Jean Annocque était solliciteur des affaires ecclésiastiques pour Marguerite d'Autriche, à Rome (Voy. le Glay, correspondance de Maximilien et de Marguerite, t. II, p. 139, éd. de la Soc. de l'hist. de France.

2. Les documents qui suivent sont tirés du manuscrit n° 26 de la bibliothèque de Lille, intitulé : *Chroniques de France.*

lequel eut en son vivant deux femmes, desquelles yl eut pluiseurs enfants. Sa première femme[1] fut fille de l'avoé de Biethune[2], et de celle eut le conte trois filz : c'est asavoir Robert, Willame et Philippe[3], et plusieurs filles[4], dont l'une fu mariée au conte de Gueldres[5], et l'autre (Marie), au conte de Juliers; et, de (sic) la seconde femme dud., qui fu fille au conte de Luxembourg (Henri II), et contesse de Namur, eut le conte trois filz : c'est asavoir Jehan, Guy et Henry, et une fille, laquelle fu apellée Philippe[6], et fu filleule aud. biau roy Philippe. Avint que longtemps après, que ladite fille fu en point de marier, le roy d'Engleterre le fist *zonner* (sic) pour Édouard, son fils, et le conte luy octroia, et fu fianchié en la main des messagiers. Laquelle cose ainsy faite, fu yncontinent adverty le roy de France par ung des chevaliers de la court du conte, qui estoit appellez Simon Lauvars. Adont le roy prist consail aulx Pers de Franche. Adont manda le conte de Flandres, qu'il venist parler à luy, et qu'il amenast Philippe sa filleule : et le conte y ala, et y mena la pucelle. Et, quant le roy les vit, yl dist qu'elle demoroit par devers luy, et le retint : après blâma moult le conte de ce qu'il avoit fait, et luy commanda qu'il widast la conté de Flandres; car yl l'avoit fourfaite, pour la cause qu'il avoit establi en France, par le conseil des princes et des Pers de France, que nulz des contes, chevaliers, ne quelque noble homme du royaume de France ne povoit marier ses enfants hors du royaume, sans le congiet du roy et des Pers, et, pour tant qu'il avoit fait contre led. estatus, yl estoit en le volenté et puissance du roy de les desheriter : et ne pot ledit conte trouver merchy, ne moien envers le roy, pour prière de quelques amis qu'il eust, et demora ladite Philippe devers le roy, qui ne vault mie que le marrage se fesist, pour ce que le roy d'Engleterre estoit son ennemy. Et après, eult le conte conseil d'aulcuns de ces amis qu'il appellast du roy par devant le Saint Père, et qu'il envoiast à Romme pour fourmer son appel. Le pape Bonifaces vault bien que ly appiaulx fust fais, et envoia à Paris le

1. Mathilde, morte le 8 novembre 1264 (*Art de vérifier les dates*, XIII, 329).

2. Robert, seigneur de Béthune et de Tenremonde.

3. L'*Art de vérifier les dates* (*ibid.*) dit que Gui de Dampierre eut aussi de ce mariage Bauduin; Jean, évêque de Metz, puis de Liége.

4. Beatrix, femme de Florent V, comte de Hollande; Marguerite, femme de Jean Ier, duc de Brabant.

5. C'est Marguerite, fille du second lit, qui épousa Renaud, comte de Gueldre.

6. De ce second mariage, Gui eut encore Marguerite, déjà nommée; Jeanne, religieuse; Beatrix, femme de Hugues de Châtillon, comte de Blois et de Saint-Pol; Isabelle, mariée à Jean de Fiennes (*ibid.*).

légat de Melan, qui dist au roy, de par le Saint Père, qu'il rendesist au conte de Flandres sa fille, et le laissast marier à son volloir, où yl l'avoit fianciet, et luy laissast de sa terre gouverner paisiblement : et, sie ce ne voloit faire, yl envoiast à le court de Romme, où yl estoit appellés contre ledit conte de Flandres. Le roy respondy au légat que de sa seignourie le pape ne s'en devoit en rient mesler, et que yl avoit court de droit pour ces hommes jugier, et que à la court du pape yl ne plaideroit point. Adont le légat s'en retourna à Romme, et dist au pape Boniface la response du roy. Et, quant le conte seut que le roy ne se cesseroit point par l'appel, adont manda-yl le fait au roy d'Engleterre, et requist aide à ses amis, et fist une grande aliance, et fist grande assamblée de parlement, à Grammont, en Hainau : et là fu le roy d'Engleterre, le roy Ardoufle d'Alemaigne [1], le duc d'Ostriet, le duc de Brabant, le conte de Gueldres, le conte de Julers, le conte de Holande, le conte de Bar, qui avoit espousée Aliénor, fille du roy d'Engleterre. Et, par devant ces princes, que j'ay cy nommez, et plusieurs aultres, fist le conte Guy hommage de la conté de Flandre, qui devoit tenir du roy de France, au roy d'Alemaigne, lequel le rechut et luy promist de le deffendre contre tous ses nuisans (fol. I r° et v°; II r°).

Comment le roy Philippe mourut mauraclement
l'an mil IIIᶜ· XVI [2].

Après avint, au mois de septembre, que le roy ala cachier en la forest de la Bière, et eurent ses gens eslevés ung grant et mervilleus saingler, et le roy le cacha tant qu'il passa toutz ses gens par force de cheval. Et, quant le saingler fu escoffés, yl se retourna contre le roy, et le roy faly de l'enferrer de l'espée, et le saingler fery le cheval de ses dens en le gambe, dont le cheval se drecha pour l'angouse de la blecure, et jetta le roy à terre, et demora ung de ses piés en l'estrier. Ainsi traina le cheval longement le roy par le bas, tant qu'il fut moult travelliez, et, ainsy, ses gens le trouvèrent et le portèrent à le Fontaine Bliaut (Fontainebleau), et là morut et fu enterré, en l'an mil et XVI en l'abeie de Barbiaus, et avoit esté le cinquantime roy de France. En celle meismis sepmaine que le roy trespassa, le pape [3] et l'archêvesques de Raims [4] trespassèrent de ce siècle; et, pour tant, Lois, le aisné filz du biau roy, se détria d'aler au sacre, à Raims, jusques atant qu'yl y

1. L'empereur Adolphe de Nassau.
2. Philippe le Bel mourut le 29 novembre 1314.
3. Clément V mourut le 20 avril 1314.
4. Robert Iᵉʳ de Courtenay, archevêque de Reims, ne mourut qu'en 1324.

eut ung pape, par qui les archévesques fust ordonnés. Et, en ce tamps fist le roy morir Enguerant de Marigny, pour le haine des guerres de Flandres (*ibid.*, fol. XIIII v°).

Armée par le duc d'Ango (Anjou) *pour secoure la royne Jehenne* (1382).

En celui tamps, c'est asavoir l'an mil IIIe IIII^{xx} et ung, dont nous avons parlet pour aultrez guerres, fist le duc d'Ango grande et noble assamblée vers Avignon, pour aler en Ytalie, et fist mettre sur mer XVIII galerez, furnies d'abalestres et de ce qu'il y appartient : et le duc bien ala par terre, droit à Melan. Et estoit avec luy le conte Amés de Savoie, et le marquis de Saluche et le conte de Genneves (Genève), et jusques au nombre de VII^{m} chevaliers et escuiers. Et, pour avoir aliance à Galeace, Sr de Melan, yl luy acorda le mariage de son aisné filz, Loys [1], et de le fille de celui Galeace, duquel mariage nous parlerons plus à plain cy après, et passa led. duc Loys d'Ango parmy Lombardie, lui et sez gent, parmy paiant tout che qu'il prenoient; car le duc avoit largement payet tous ces saudoiers; et fist plusieurs fois crier et deffendre, sur le hart, qu'il ne fust sy hardys, qui en son ost demorast, ne alast, se yl n'estoit à ces gaigez et de se retenue, et qu'il ne fust hons qui presist vivre, ne aultrez biens, sans payer. Et avoit en l'ost deulx maresaeulx, l'un de la lange franchoise, et l'aultre de la langhe ytalicque, qui faisoient asprement justice des malfaiteurs, sans nul espargnier; car aultrement n'euissent-yl peut passer pasiblement, ne trouver vivres, pour sy grant peuple gouvrener, et tant de chevaulx qui là estoient; car en celuy ost estoient plus de C^{m}, comme on maintenoit de pluiseurs (fol. IIII^{xx} XVIII r° et v°).

Trahison de Jehan de Bonmont.

1346. En che tamps avoit ung chevalier en Terrase (Thiérache), que on appelloit Jehan de Bonmont, et s'estoit, par trahison, alyés aux Englés, et avoit fait tant par son conseil que ung bourgois de Laon avoit fait caver le mont de Laon par dessoubz terre, et fait ung trau, que pour mettre les Englés, par nuit, dedens la cité. Et yl fu sceu, et fu le bourgois prit et justiciés de moult honteuse mort, et estoit appellez Gauvains de Blement; et envoia le roy Phle (Philippe de Valois) assalir led. chevalier en son chastiel; mais yl s'en doubta, sy s'enfuy hors du royaume; et fu son castiel abatus (fol. XXXVIII v°).

1. Chacun sait que Valentine de Milan épousa Louis d'Orléans, second fils de Charles V, assassiné en 1407.

Désastre de l'armée anglaise près de Chartres.

1360. Quant à Édouard (III), party de Paris, yl ala vers Chartres et vers Bonneval, et advint en ce tamps mil IIIᶜ· LX, qu'une tempeste du ciel quey en l'ost du roy d'Engleterre de sy grosses pieres [1] et merveilleuse, que moult y ot grant perdition de gens et de chevaux, et moult en furent Englés esbahis (fol. LIII v°).

Étandart de le livrée Jean Sans-Peur, et robes de livrée de ses chevaliers et de ses écuyers.

1414. Au partir de Grant Villers (Grandvilliers), le duc Jehan desploia son estendart, avec les robes pareilles audit estandart, toutes vermelles, à deux bendes, une blancque et une verde, toute semée de rabos avec les essielles (planches) semez parmy les bendes, et en pluiseurs lieus sur ledit estendart [2], et donna à plus de mille hommes lesdites robes de livrée, et fist vestir celles aus chevaliers, ouvrez d'or, et celles aus escuiers, ouvrez d'argent, et, au derrière dudit estandart, avoit XII paires de parement, tous vestuz de robes pareilles (fol. VIII VII v°).

Ces robes de parure faisaient reconnaître le parti auquel tel corps de troupe appartenait. Ainsi, en 1477, le magistrat de Lille faisait compter XVˢ· à une femme, qui apporta lettres de Douay adrechans aux eschevins, par lesquelles l'on les advertissoit, comment les Franchois avoient fait faire grant nombre de paltos à la croix saint Andrieu [3]. Les échevins lillois en préviennent ceux de Courtrai, ainsi que le capitaine, afin que ceux-ci en avertissent ceux d'Audenarde et se tiennent sur leurs gardes. On envoie aussi à Yppre.

Quelque temps auparavant, on avait accordé XIIˢ· à ung messagier à piet, qui avait apporté lettres closes aux eschevins de par ceulx de la loy de la ville de Douay, par lesquelles ils advertissoient yceulx

1. Nos paysans flamands et artésiens nomment encore la grêle *des pierres*. — De son côté, le continuateur de Guillaume de Nangis s'exprime ainsi : « In crastino autem, scilicet feria secunda sequente (le lundi 13 avril), per totum diem fuit tantorum imbrium et grandinum abundantia, quod maxima pars bigarum et curruum ipsorum Anglicorum in viis et itineribus imbre nimis madentibus remansit, etc. » (t. II, p. 303, éd. H. Géraud, pour la Société de l'histoire de France).

2. Il nous dit ailleurs que le duc Jehan, après avoir donné congiet à ses Flamens, estoit alé au-devant du conte d'Arondel, et moult grant honneur luy fist en la ville d'Aras, où yl tint court ouverte, et fist tendre la tapisserie où estoit en histore tout ie fait des Liégois, et le bataille d'iceulx (fol. VIIˣˣ XVII r°).

3. Ailleurs : Paltos aux parures de Mgr le duc, ayant la croix saint Andrieu.

eschevins que les Franchois avoient fait faire en la ville d'Arras et cyté la quantité de v^c· robes à la fachon d'Allemaigne, pour, par ce moyen, faire quelque emprinse et decepvoir aucune ville, ou forteresse, ou, sur aucunes gens de guerre du party de notre seigneur monsieur le Duc.

Le franciscain frère Estienne d'Arras (xvie siècle), fait allusion à ces ruses, lorsque parlant de ceux qui transgressent les commandements de Dieu, il dit : que Dieu scavoit que tous ne le garderoient pas, et qu'ils tourneroient leur palletot, en voeullant servir à ses adversaires, qui sont Mondus, Caro et Demonia (M^s n° 101 de la bibl. de Lille).

Autres ruses de guerre.

1481. Le jour de Toussains, on donne xxiiii^s au messagier de la ville de Bruges, pour honneur de ce que ledit jour il avoit apporté lettres auxdits eschevins, de par ceulx de la loy de ladicte ville de Bruges, par lesquelles ils advertissoient yceulx eschevins que ung manant de ladicte ville de Bruges avoit receu lettres d'un sien amy, demourant à Calais, lesquelles contenoient certaine emprinte, que l'on disoit estre concleue par les Franchois, et les préparratoires par eulx faites à cette fin, comme de piaux de moutons soufflées, eschielles et autres choses, servans à prendre villes, ou forteresses, adfin que l'on fust sur sa garde.

1485. On apprehende ung personnaige qui avoit fait faire à ung cordevanier une paire de sollers à double semmelle, et y fait laissier l'espace pour y enclore une lettre [1].

Manière de combattre des Biscayens [2].

Les Bisquaens, dit notre chroniqueur du xve siècle, estoient gens qui estoient tous nus et descaulz, et avoient de moult bons chevaulx, qui n'avoient nulles selles, lesquels estoient richement couvers, à manière de flassars, comme sur bas trestoit, ouvré de finne soie, et por-

1. Archives de l'hôtel de ville de Lille.

2. Un chroniqueur du xvie siècle s'exprime ainsi au sujet du siége d'Hesdin de 1536 :

Et y est le roy (de France), comme on dist, en propre personne, le dauphin, le roy d'Eschosse et de Navare, et sont bien xl mil hommes. Il y a aussi ung villain matin roy, nommé le roi de Fipheto (Martin du Belley, roi d'Yvetot), lequel a en sa bande des Lombars, des Ytaliens, Gascons et Biscayens, tous gens cruelz et inhumains, desflorant filles de ix, x et xi ans (M^s n° 52, cc^vii r°, bibliothèque de Lille).

toient II ou III dars en leurs mains : et les nobles hommes avoient haubregons à sy grant mailles, que on euist bien bouté ung doit oultre, et portoient chaccun aveuc les dars ung trenquet comme de cordouanier. Et, quant yl estoient en plain camps acuelliet d'un homme d'arme de Franche, corps à corps, yl se metoient à piet, et dardoient sy radement que pour perchier ung harnas, et s'il falloient du dart, et il peussent mettre le main ou que ce fust sur l'ome, ou sur le cheval, yl saloient à plain sault derière l'omme, et du trenquet copoient le gorge (fol. VIII^{xx} XIII r°).

III.

BIBLIOGRAPHIE.

269. — *Curiosités de l'histoire de France;* par P. L. Jacob, bibliophile. In-16, 390 p. Paris, Delahays.

La Fête des fous. — Le Roi des ribauds. — Les Francs-taupins. — Les Fous des rois de France. — Le Journal de la santé de Louis XIV. — Les Citoyens nobles de Perpignan. — Les registres du parlement de Paris. — La liste des nobles de Dulaure. — Emploi du temps dans les prisons d'État. — La Chanson de Marlborough.

270. — *Ethnogénie gauloise,* ou Mémoires critiques sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes; par Roget, baron de Belloguet. Introduction, 1re partie. Glossaire gaulois, avec deux tableaux généraux de la langue gauloise. In-8, XV-288 p. Paris, Duprat; A. Frank.

271. — *Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon;* par don Roberd Wyard, moine bénédictin, publiée, annotée et continuée par l'abbé Cardon, aumônier du lycée, et l'abbé A. Mathieu, vicaire de la paroisse de Saint-Quentin. In-8, XVI-601 p. et gravures. Saint-Quentin, Dacheux-Williot; Hourdequin.

272. — *Histoire du comté de Chiny et des pays haut-wallons;* par M. Jeantin, président du tribunal civil de Montmédy (Meuse), etc. T. I, in-8, XLVII-504 p., avec cartes, monuments, armoiries, portraits, etc. Nancy, Grimblot; Paris, Tardieu.

273. — *Histoire du culte de la très-sainte Vierge en Lorraine*, et prin-

cipalement dans l'ancien diocèse de Toul, formant aujourd'hui ceux de Nancy, Toul et Saint-Dié; par M. l'abbé Guillaume, chanoine de Nancy, etc. In-12, 285 p. Nancy, impr. Hinzelin.

274. — *Journal du marquis de Dangeau*, publié en entier, pour la première fois, par MM. Eud. Soulié et L. Dussieux, avec les additions inédites du duc de Saint-Simon, publiées par M. Feuillet, de Conches. Tome XIV (1711-1713). In-8, 491 p. Paris, Didot.

275. — *L'Année historique de Boulogne-sur-Mer*. Recueil de faits et d'événements intéressant l'histoire de cette ville, et rangés selon leurs jours anniversaires; par M. F. Morand, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. Boulogne-sur-Mer, Deligny.

276. — *La Révolution*, recherches historiques sur l'origine et la propagation du mal en Europe, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours; par Mgr Gaume, protonotaire apostolique, vicaire général de Reims, etc. In-8. Paris, lib. Gaume frères (4 fr.).

277. — *Le Roi Voltaire*, sa jeunesse, sa cour, ses ministres, son peuple, ses conquêtes, sa mort, son Dieu, sa dynastie; par Arsène Houssaye. In-8, VIII-436 p. Paris, Michel Lévy (6 fr.).

278. — *Les Héros du christianisme à travers les âges;* par dom Marie Bernard, de l'ordre de Cîteaux. Avec une introduction et des notes historiques, par P. Christian. T. VIII, 4e partie. Les Milices du Vatican. Grand in-8, 484 p. et 6 grav. Paris, Dufour, Mulat et Boulanger.

279. — *Les Tapisseries du sacre d'Angers*, classées et décrites selon l'ordre chronologique; par l'abbé X. Barbier de Montault, historiographe du diocèse d'Angers. In-12, 78 p. Angers, impr. de Lainé.

280. — *Mémoires du duc de Lauzun* (1747-1783), publiés pour la première fois avec les passages supprimés, les noms propres, une étude sur la vie de l'auteur, des notes et une table générale, par Louis Lacour. In-12, LVI-330 p. Alençon, imp. et lib. Poulet-Malassis et de Broise; Paris, même maison (4 fr.).

281. — *Monument à Jean Froissart*, chroniqueur et historien au XIVe siècle. Description et compte rendu des ouvrages exécutés aux frais d'une souscription publique dirigée par l'autorité municipale, à laquelle s'est associé tout le conseil de la glorieuse cité valenciennoise, etc.; par Casimir Pétiaux, architecte du monument, etc. In-4, 58 p. Valenciennes, imp. Henry.

282. — *Nobiliana*. Curiosités nobiliaires et héraldiques. Suite du

livre intitulé : *Les Nobles et les vilains;* par Alph. Chassant, paléographe. Petit in-8, IV-183 p., vignettes, fleurons et frontispices. Évreux, impr. Herissey; Paris, librairie A. Aubry (4 fr.).

283. — *Notice des tableaux et des portraits exposés dans les galeries du muséum Calvet*, de la ville d'Avignon. In-8, 174 p. Avignon, impr. Séguin aîné.

Catalogue comprenant l'analyse de 391 portraits et tableaux, par le conservateur du musée M. A. Deloye.

284. — *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale et autres bibliothèques*, publiés par l'Institut de France. T. XIX. In-4, VIII-431 p. Paris, Duprat (15 fr.).

Seconde partie du t. XIX. Contient : Poëme allégorique de Meliténiote, publié, d'après un manuscrit de la bibliothèque impériale, par M. Miller; notice et extrait du manuscrit intitulé : Gestes des nobles Françoys descendus du roy Pirame, par M. Vallet de Viriville. Extrait des manuscrits relatifs à la géométrie pratique des Grecs, par M. Vincent.

285. — *Philibert de Lorme, architecte;* par J. Passeron. In-8, 35 p. Lyon, imp. Vingtrinier.

Biographie des artistes lyonnais, 3e livraison.

286. — *Recherches sur la géographie et la topographie de la cité d'Auxerre et du Pagus de Sens;* par Max. Quantin. In-4, 80 p. Auxerre, impr. Perriquet et Rouillé.

287. — *Siége et prise de Caen par les Anglais en* 1417, épisode de la guerre de cent ans; par M. L. Puiseux. In-8, 98 p. Caen, Legost.

288. — *Vocabulaire du patois d'Uchon*, canton de Mesvres, arrondissement d'Autun; par M. S. In-8, 7 p. Paris, imp. F. Didot.

Tiré à 10 exemplaires.

H. L. B.

Ch. Lahure et Cie, imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation, rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 OCTOBRE 1858,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu, la rédaction en est adoptée.

M. le Président annonce que le prix d'histoire, fondé par la Société de l'histoire de France, a été remporté, au dernier Concours général, par M. Édouard Sayous, de Genève, élève de rhétorique au lycée impérial Bonaparte.

Ouvrages offerts.

De la part de l'Académie royale des sciences de Bavière :

Abhandlungen der philos.-philol. Classe, t. VIII, parties 1 et 2, 1857, in-4.

Abhandl. der Math.-physik Classe, t. VIII, partie 1, 1856, in-4.

Gelehrte Anzeigen, vol. XLII à XLV, 1856-1857, in-4.

Quatre discours ou notices lus aux séances générales de l'Académie. Munich, 1857-1858, in-4.

De la part de la Société des antiquaires de Normandie :

Mémoires, 3ᵉ série, second volume, 4ᵉ livraison. Caen, 1858, in-4.

De la part de la Société de statistique du département des Deux-Sèvres :

Mémoires, t. XVIII, 2e livr., 1855-1856. Niort, in-8.

De la part des auteurs :

Monumenti storico-diplomatici degli archivi Ferraro-Ponziglione e di altri nobili case subalpine (XIIe-XIXe s.), *raccolti per Giovani-Batista* ADRIANI. Torini, 1858, in-folio.

Spicilége d'histoire littéraire, ou documents pour servir à l'histoire des sciences, des lettres et des arts dans le nord de la France; par M. LE GLAY. Lille, 1858, in-8, 1er fascicule.

Note sur un exemplaire relié de la Pragmatique sanction; par M. VALLET DE VIRIVILLE. Br. in-8. Paris, 1858.

De la revendication des livres, estampes et autographes appartenant à la Bibliothèque impériale et à la Bibliothèque Sainte-Geneviève ; par M. Ch. RACINET. Paris, 1858, in-8.

De la perpétuité en matière de littérature et d'art; Lettre à l'Académie des sciences de Rouen; par M. J. T. (Jules Tardieu), de Saint-Germain. Paris, 1858, in-8.

Les Ghildes dunkerquoises; par V. DERODE. Dunkerque (s. d.), br. in-8. (Extr. des *Mém. de la Soc. dunkerquoise.*)

Géographie de Grégoire de Tours; le Pagus et l'administration en Gaule; par M. Alfred JACOBS, docteur ès lettres, archiviste paléographe. Paris, 1858, in-8.

Gallia ab anonymo Ravennate descripta è codd. mss. recognovit commentariisque et tabula illustravit Alfred JACOBS. Parisiis, 1858, in-8.

De la part de M. le marquis d'Argenson :

Discours et opinions de Voyer d'Argenson, préfet des Deux-Nèthes, membre de la chambre des représentants, député du Haut-Rhin, précédés d'une notice biographique. Paris, 1846, 2 vol. in-8.

Ces deux volumes, publiés par M. le marquis d'Argenson, fils de l'auteur, n'ont point été mis en vente.

De la part de M. de Bouis, éditeur de l'ouvrage :

Traicté et abregé de la chasse du lièvre et du chevreuil, dédié au roy Louis XIIIe du nom; par messire René DE MARICOURT. Paris, 1858, in-8.

Correspondance.

M. V. Le Clerc adresse, de la part de M. Charma, la 4e livraison du t. II des *Mémoires* de la Société des antiquaires de Normandie ; et de la part de l'auteur, les deux thèses de doctorat de M. Jacobs, ci-dessus indiquées.

— M. le marquis d'Argenson offre à la Société les discours et opuscules de M. son père, publiés par lui, avec une notice biographique.

— M. le professeur G. Adriani fait hommage de son ouvrage ci-dessus annoncé, qui complète un recueil précédemment offert à la Société par l'auteur.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Grégoire de Tours. Lib. de miraculis. On termine la composition.

Thomas Basin. T. IVe et dernier. La composition est presque achevée ; on manque de copie.

Monstrelet. T. III. La feuille 19 est composée ; on manque de copie.

Mémoires du marquis d'Argenson, etc. T. I. On compose. L'auteur, M. Rathery, et le commissaire responsable, M. Chéruel, vont recevoir des épreuves.

Annuaire pour 1839. Ce volume, qui contient la suite de la *Topographie ecclésiastique de la France*, par M. J. Desnoyers, sera distribué à la prochaine séance du Conseil, avec le volume des *Miracula S. Benedicti* et l'*Annuaire* arriéré.

La séance est levée à 4 heures.

Erratum au Bulletin du mois d'août, p. 324, l. 11. Programme du prix proposé par la société dunkerquoise sur l'histoire des troubles religieux dans le nord de la France : au lieu de en Belgique, *lisez* dans la Flandre maritime.

II.

VARIÉTÉS.

I.

Frais de justice. 1351.

Les pièces du genre de celle qui suit sont rares parmi les documents du moyen âge. C'est un tarif des frais faits pour un procès entre particuliers, sur le fond duquel nous n'avons d'ailleurs aucun renseignement. Mais l'intérêt n'est pas dans l'affaire elle-même, il est dans l'examen de la série des « journées » dont se composa la procédure, qui dura douze ans, et dans les « salaires » demandés et accordés pour chaque article. En effet, la partie condamnée devant payer les frais provenant du fait de ses adversaires, ceux-ci fournissent leur mémoire, sauf au perdant à le faire régler par le tribunal, qui était ici le parlement de Paris. En effet, après chaque article de la note se trouve le règlement écrit de la main d'un commissaire du parlement, qui tantôt alloue la somme demandée, tantôt la supprime entièrement ou lui fait subir une notable réduction. Ainsi, le prix des plaidoiries, que la partie gagnante portait à trente sols tournois pour deux avocats, est généralement réduit à la simple somme de quatre sous. Cette pièce, malheureusement, a été mutilée de telle façon que nous n'en avons que le commencement. Le total des sommes qui s'y trouvent portées ne s'élève pas beaucoup au-dessus de 20 livres, et l'on voit par une indication reportée au dos du mémoire que le total véritable des frais s'élevait à la somme de 152 livres, 10 sous et six deniers. Elle se trouve à la direction générale des Archives, parmi les rouleaux des *Accords*, au dos d'une procuration donnée à ses gens d'affaires au mois de février 1367, par Jehan de Chastillon, chevalier, sire de Bonneilg-sur-Marne, pour lui et Ysabeau de Trie, sa femme.

CE SONT les despens que Giraut et Loys Gaite frères ont fais en la poursuite de la cause qu'il avoient contre Jehan et Mathieu Gaite et les autres hoirs de feu Jacques et Mathieu Gaite; es quiex les diz hoirs ont esté condempnez par arrest de la court envers les diz frères, les

quiex requirent les diz frères estre tauxez par la court et exécution faite contre les diz hoirs et chascun d'eulz.

Premièrement pour les despens d'un clerc qui ala empetrèr la monicion contre les dessus diz à la court de Rion l'an m. ccc. xxxix........	iiij s. tourn.	*Habeat.*
Item pour le seel et escriture de la dite monicion..................	ij s. tour.	*Habeat* x (?) *et maille tournoize.*
Item pour le salaire dudit clerc...	v. s. tour.	*Nichil quia de familia.*
Item pour le salaire du sergent qui les amoneta par devant le chancellier de Rion au mardi avant la Purification Notre Dame le dit an........	vj. s. iij d. t.	*Habeat* ij s.
Item pour une procuration faite pour tenir la journée.............	vj s. t.	*Habeat* vj s.
Item pour les despens du procureur qui ala tenir la journée le mardi dessus dit et y fu au giste des le lundi au soir........................	viij s. vj. d. t.	*Habeat* v s.
Item pour le salaire dudit procureur.........................	v. s. t.	*Nichil quia de familia.*
Item pour ij advocas pour plaidier ladite cause ledit jour........	xxx s. t.	*Habeat* iiij s.
Item pour les escriptures et le seel de l'acte dudit jour.............	xviij d. t.	*Habeat* vj d. et o [bole].
Item pour les despens d'un procureur qui fu à Riom pour tenir une autre journée le samedi avant la chaere saint Pierre..............	v s. t.	*Habeat* iij s.
Item pour l'escripture et le seel de l'acte dudit jour..............	xviij d. t.	*Habeat* vj d. et o [bole].
Item pour ij advocas pour plaidier ladite cause ledit jour........	xv s. t.	*Habeat* iiij s.
Item pour le salaire dudit procureur.........................	v s. t.	*Nichil quia de familia.*
Item pour les despenz du procureur qui fu à Riom pour tenir		

une autre journée le samedi emprès les witienes de la chaere saint Pierre........................	viij s. vj d. t.	*Habeat* iij s.
Item pour son salaire..........	viij s. t.	*Nichil quia de familia.*
Item pour l'escripture et le seel de l'acte dudit jour................	xviij d. t.	*Habeat* vj d. et o.
Item pour ij advocas pour plaidier ladite cause................	xxx s. t.	*Habeat* iiij s.
Item pour les despenz du procureur qui fu à Riom pour tenir une autre journée le mardi après la nunciacion Notre Dame de mars l'an quarante.......................	viij s., 6 d. t.	*Habeat* iij s.
Item pour son salaire..........	v s. t.	*Nichil quia de familia.*
Item pour l'escripture et le seel de l'acte dudit jour................	xviij d. t.	*Habeat* vj d. et o.
Item pour ij advocas pour plaidier ladite cause................	xxx s. t.	*Habeat* iiij s.
Item pour les despens de Gir. Gaite qui fu à Riom pour tenir une autre journée le mardi après l'uitaine de ladite feste...............	xvij s. t.	*Habeat* iij s.
Item pour l'escripture et le seel de l'acte dudit jour................	xviij d. t.	*Habeat* vj d. et o.
Item pour ij advocas pour plaidier ladite cause................	xxx s. t.	*Habeat* iiij s.
Item pour les despenz du procureur qui fu à Riom pour tenir une autre journée le mardi après saint George......................	viij s. 6 d. t.	*Habeat* iij sous.
Item pour son salaire..........	v s. tour.	*Nichil quia de familia.*
Item pour l'escripture et le seel de l'acte dudit jour................	xviij d.	*Habeat* vj d. et o.
Item pour ij advocas pour plaidier ladite cause	xxx s.	*Habeat* iiij s.
Item pour les despenz de Gir. Gaite qui fu à Riom pour tenir une autre journée le mardi après la feste de S. Jacques et S. Philippe a la-		

quele journée fu exibié une letre royal par la partie de Jehan et Mathieu Gaite par laquele la cause fu renvoié par devant noz seigneurs les presidens lors en parlement en tant comme touchoit Jehan et Mathieu........................	xxj s. tour.	*Habeat* xv s.
Item pour l'escripture et le seel de l'acte dudit jour................	xviij d. t.	*Habeat* vj d. et o.
Item pour ij advocas pour plaidier ladite cause................	xxx s. t.	*Habeat* xxx s.
Item pour les escriptures et le seel de la remissoire par laquele la cause fu renvoiée par devant nos diz seigneurs au mardi après S. Barnabé et fu donnée le mardi après S. Jacques et S. Philippe..................	xv s. t.	*Habeat* v s.
Item pour les despens de Gir. Gaite qui fu a Rion pour tenir une autre journée le mercredi après les huitiénes de la feste S. Nicolas de may à laquele journée fu exibié une autre lettre royal par laquele le demourant de la cause fu renvoiee par devant noz diz seigneurs et audit jour dessus de la première remission en tant comme touchoit les autres hoirs de feu Jacques et Mathieu Gaite........................	xxi s. 6 d. t.	*Habeat* xv s.
Item pour ij advocas pour plaidier ladite cause................	xxx s.	*Habeat* xx s.
Item pour l'escripture et le seel de la seconde remissoire par laquele le demourant de ladite cause fu renvoié par devant noz diz seigneurs donnée le mercredi dessus dit......	xv s. t.	*Habeat* v s. *Summa turon*. vij l. xx d. —Valent cxiij s. iiij d. par.

Item pour les despenz que Gir. Gaite fist, pour soy et un vallet à ij chevaux, pour aler au jour qui li

estoit assignez et à ses consors par devant noz diz seigneurs; dès le jeudi premier jour de juing que ledit Gir. parti de son hostel jusques au mardi que il entra à Paris vj^e jour de juing au soir, à xv s. par jour un pour autre. Valent....................	iiij l. x s. par.	*Habeat* lx s. par.
Item pour iij rolles de memoriaulz pour baillier aus advocas.........	xx s. par.	*Habeat* vj. s. p.
Item pour les despens que firent les ij chevaus des le mardi vj^e jour de juing jusques au samedi xxvj^e jour dudit mois que il renvoia les diz chevaux en son païs a iij s. parisis le cheval le jour, valent............	vj l. viij s. p.	*Nichil.*
Item pour le retour des diz chevaux au païs....................	lx par.	*Habeat* xxx s. p.
Item pour les despens dudit Gir. dès ledit mardi vi^e jour de juing et un vallet jusques au mardi tiers jour d'octobre qui sont vj^xx jours à vj s. parisis le jour, valent............	xxxvj l. par.	*Habeat* xl s. p.
Item pour la procuracion par laquele fu faite la presentacion par ledit Gir. et ses consors...........	xij s. par.	*Habeat* v s. p.
Item pour une grace pour plaidier par procureur..............	vij s. par.	*Habeat* vij s. p.
Item à maistre Guillaume Durant et à maistre Jehan Doli advocaz en parlement à chascun xij^l par. Monte tout.........................	xxiiij l. par.	*Nichil quia non fuit litigatum.*
(*Le reste de la pièce est coupé*).....	c s. par.	*Habeat* c s. par.

Au dos :

Taxatæ sunt prædictæ expensæ ad summam vij^xx xij lib. x sol. vj den. par. xiij^a die junii anno CCCLI.

Et plus bas :

Ludovicus Gueitte solvit mihi Dyonisio Tilé lxx s. par. pro taxacione dominorum xix^a die septemb. M° CCC° LI°.

II.

Nous tirons d'un travail que vient de publier M. Dufour, secrétaire de la Société des antiquaires de Picardie, sur l'administration financière des villes de cette province au temps de saint Louis, une pièce qui nous paraît d'un extrême intérêt. C'est une sorte de dénonciation faite au roi par le clergé de Laon contre la commune de cette ville, et plus particulièrement contre son pouvoir et sa richesse.

Se nostres sires li roys, comme bons princes, fait droit as églises de Laon, en tenant son jugié qui est bons et loiaus, il en droit faisant aura Dieu en guerrendon, et si aura profit et honeur tres grant, sanz faire tort à autrui, es choses qui s'ensuient.

Cil qui se tiennent pour maieur et juré de Laon, tiennent la terre qui fu mons. Jean de Seris et estoit tenue du roy, et l'orent par achat du roy. Item il tiennent pluseurs maisons à Laon de grant value, et ausi à Ardon. Item une pescherie de grant value qui est à Ardon. Item il tiennent à Laon les mesurages, les estalages, le portage, les amendes des méllées, des larrecins forcelés, les amendes des larrencins occultes et des meffaiz occultes. Item des bannissemens et des rapiaus d'iciaus, des depors qui sont à leur volenté, des adjournemens, des deffaus, des amendes faites en la main le maieur, qui valent à volenté, des chauciés de la ville de Laon et des villes entour, des roages que il tiennent, et pluseurs autres redevances que il ont acoustumé.

Somme que les choses dessus dites valent par an........ III^{m} lib.

Item cil de Laon font taille chascun an, qui monte à chascune année x^{m} liv. paris. au mains, et souvent plus assés, et especialment il ont taillié ceste année, si comme on dit, bien xxx^{m} liv. parisis, et de ce ne rendent il nul compte ne n'ont rendu, fors que entre aus.

Somme de la taille faite à Laon chascun an, au mains.... x^{m} liv.

Item li eschevin sont nez de la ville de Laon et se, se font entre aus par élection et jugent les causes le roy, les gentis hommes du païs, si comme le seigneur de Couci et le conte de Rouci et autres, et bien XIX^{c} villes qui viennent estre jugiés par devant les diz eschevins. Et vaut bien li profis du dit eschevinage à vint eschevins qui i sont, que en recognoissances faites par devant aus, que en procurations passer, que en adjournemens, que en arrés, que en faire enquestes et en autres

manieres et en coustumes que il ont acoustumés, IIII^m liv. chascun an. C'est à savoir à chascun eschevin II^c liv. l'un parmi l'autre.

Somme du profit de l'eschevinage par an............. IIII^m liv.

Toutes les choses dessus dites, se li roys tenoit son jugié, venroient à lui et en son profit et au grant profit dou païs, et ne seroient mie estaintes les amendes le roy, ensi comme elles sont par les eschevins. Il seroit bien trouvé es comptes le roy, que les amendes de Laon et du ressort de Laon ne valent mie chascun an au roy II^c livres. Lesqueles amendes se li eschevin ne les anientissent, vausissent au roy chascun an plus de II^m livres.

Somme que les amendes de Laon vauroient plus que elles ne valent.. XVIII^c liv.

Et soit certains nostres sires li roys, que se li jugiez estoit tenus, la ville de Laon seroit li plus nobles, li plus grans, li plus profitables sièges et ressors tant par tant, qui soit en France, après Paris. Et seroit li païs miex gouvernez que il n'est, et plus en pais, se il i avoit autretel gouvernement, et autretel auditoire comme il a à Paris, ou à Orliens, sanz mestre eschevins du grant linage de la ville, que il mestent par linages et par élection, ce que il ne font mie ne à Paris ne à Orliens. Et est voirs que cil de Laon n'ont voisin nul qui ne se duellent d'aus [1], et de leur commune, et de lor eschevinage, pour la force que il ont, et que on leur sueffre à avoir.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

289. — *Abrégé chronologique de l'histoire des papes*, précédé de notions sur la papauté (pouvoir spirituel et pouvoir temporel), et suivi de détails authentiques sur le mode d'élection des papes, sur leurs conseils, leurs ambassadeurs, leurs officiers, sur les décorations qu'ils ont créées, sur les conciles généraux, etc.; par M. Théodore Grabeuil. In-18, XII-294 p. Paris et Lyon, Périsse frères.

1. Ne se plaignent d'eux.

290. — *Album de Villard de Honnecourt*, architecte du XIIIe siècle, manuscrit publié en fac-simile, annoté, précédé de considérations sur la renaissance de l'art français au XIXe siècle, et suivi d'un glossaire, par J. B. A. Lassus, architecte de Notre-Dame de Paris, de la Sainte-Chapelle, etc. Ouvrage mis au jour, après la mort de M. Lassus, et conformément à ses manuscrits, par Alfred Darcel. In-4, XXII-232 p., portrait et 64 pl. Paris, impr. impér.; lib. Delion.

291. — *Algeria romana.* Recherches sur l'occupation et la colonisation romaine en Algérie; par O. Mac Carthy. In-8, 76 p. et une carte. Alger, impr. Bastide; Paris, Challamel, rue des Boulangers (4 fr.).

292. — *Alise-Sainte-Reine* (Côte-d'Or) *avant et après l'ère chrétienne.* Précis historique et critique; par l'abbé J. B. E. Pascal. In-8, 65 p. Toulouse, impr. Cazaux.

Se vend au profit de l'œuvre de la restauration de l'ancienne église des cordeliers Alise Sainte-Reine.

293. — *Aperçu historique sur l'abbaye de Pébrac, la vie et les écrits de Jacques Branche*, religieux de l'ordre de Saint-Augustin; par l'abbé Marmeisse. In-12, 23 p. Clermont-Ferrand, Thibaud.

294. — *Armorial de la noblesse de France*, publié par une société de généalogistes paléographes, sous la direction de M. d'Auriac. In-4, 226 p., lettres ornées et armes. Paris, impr. d'Aubusson et Kugelmann.

295. — *Brest et le Finistère sous la terreur*; par A. du Chatellier. In-8, IV-236 p. Brest, Normand; Paris, Dumoulin.

296. — *Chronique d'Auvergne.* Lettres authographes adressées à des personnages de la province par les rois, reines, princes, cardinaux, ministres, grands officiers de la couronne et personnages célèbres, et documents historiques divers, entièrement inédits, découverts aux archives de la préfecture du Puy-de-Dôme; par Michel Cohendy, archiviste du département, etc. In-8, 23 p. Clermont, Thibaud.

297. — *Construction d'une Notre-Dame au treizième siècle*, suivie des comptes de l'œuvre de l'église de Troyes au quatorzième siècle; par l'auteur des Archives curieuses de la Champagne. In-12, 60 p. Troyes, Bouquot; Paris, Aubry.

2e livrais. de la Bibliothèque de l'amateur champenois, publiée par M. Alexandre Assier.

298. — *Curiosités de l'Histoire de France;* par P. L. Jacob, bibliophile. 2e série. Procès célèbres. In-16, 368 p. Paris, Delahays.

Le Maréchal de Rays, Gutenberg, la Comtesse de Chateaubriand, la Veuve de Molière, le Marquis de Sade, Gamain, Marat, André Chénier.

299. — *Des actes de l'état civil au quinzième siècle*, et particulièrement de ceux de la Madeleine de Châteaudun; par M. Lucien Merlet, ancien élève de l'École des chartes et de l'École d'administration. In-8, 20 p. Chartres, impr. Garnier.

300. — *Des mœurs du barreau au seizième siècle* (barreau de Lyon). Discours prononcé par A. Rater, avocat. In-8, 31 p. Lyon, impr. Perrin.

301. — *Essai historique et critique sur les sermons français de Gerson*, d'après les manuscrits inédits de la Bibliothèque impériale et de la Bibliothèque de Tours; par l'abbé Ern. Bourret, chanoine honoraire de Tours. In-8, VII-184 p. Paris, Douniol.

302. — *Étude sur quelques points d'histoire ecclésiastique au treizième siècle.* Les Attaques de l'incrédulité et l'apologétique chrétienne. In-4, 88 p. — Le Dogme catholique et la littérature chrétienne au quatrième et au cinquième siècle. In-4, 88 p. Nancy, imprim. lithogr. Christophe.

303. — *Études sur la révolution en Bretagne*, principalement dans les Côtes-du-Nord; par J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthelemy. Grand in-8, XXI-314 p. Paris, Dumoulin.

304. — *Histoire de Chartres;* par E. de Lépinois. 2 vol. grand in-8, VIII-1236 p., et lithographies. Chartres, impr. et libr. Garnier (15 fr.).

305. — *Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la ligue*, et particulièrement dans le diocèse de Cornouailles; par M. Moreau, chanoine dudit diocèse, conseiller au présidial de Quimper, avec des notes et une préface; par M. Le Bastard de Mesmeur. In-8, XLIV-420 p. et un fac-simile. Saint-Brieuc, impr. et libr. Prud'homme.

Nouvelle édition. La première, imprimée à Brest, a été publiée en 1836.

306. — *Histoire de la littérature française sous la Restauration;* par M. Alfred Nettement. 2 vol. in-8, XXIV-1000 p. Paris, Lecoffre (10 fr.).

307. — *Histoire-musée de la république française*, depuis l'assemblée des notables jusqu'à l'Empire; par Augustin Challamel, accompagnée des estampes, costumes, médailles, caricatures, portraits historiés et

autographes les plus remarquables du temps. T. II. In-8, 558 p. Paris, G. Havard.

308. — *Histoire de Montfort et des environs;* par F. L. E. Oresve, recteur de l'Hermitage. In-8, 304 p. Montfort-sur-Mein, impr. et libr. Aupetit (7 fr.).

309. — *Histoire des classes agricoles en France;* par C. Dareste de La Chavanne, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Lyon. 2ᵉ édition, entièrement refondue. In-8, xII-556 p. lib. Guillaumin (7 fr. 50 c.).

310. — *Histoire des protestants et des églises réformées du Poitou;* par Auguste Lièvre, pasteur. 3 vol. in-8. Poitiers, Cler; Paris, Grassart (4 fr.).

Premier mémoire. Subdivision de Tlemcen, avec une carte de l'occupation romaine dans la subdivision de Tlemcen.

311. — *Histoire pittoresque des villes les plus remarquables de la France, la Belgique, la Hollande, l'Angleterre et l'Espagne;* par H. Fournier, ingénieur civil. In-8, 175 p. et grav. Paris, imp. Walder (6 fr.).

312. — *Institution au droit français;* par Claude Fleury, publiée par M. Édouard Laboulaye, avocat à la Cour impériale de Paris, professeur de législation comparée au Collége de France, membre de l'Institut, et M. Rodolphe Dareste, avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation. 2 vol. in-8, xxxI-876 p. Paris, Durand (12 fr.).

313. — *La langue et la littérature romanes;* par M. L. Dessalles, archiviste de la Dordogne. In-8, 97 p. Bordeaux, Gounouilhou.

Mémoire couronné par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

314. — *L'Art céramique et Bernard Palissy;* par M. Émile Enjubault, conseiller à la Cour impériale de Riom. Gr. in-8, 184 p. Moulins, Desrosiers.

315. — *Légende du bienheureux Raoul de la Roche-Aymon*, de l'ordre de Cîteaux, archevêque de Lyon, en MCCXXXV. 2ᵉ édit. Petit in-8, 22 pages. Lyon, impr. Louis Perrin; Paris, libr. Techener.

Par M. Augustin Galitzin. Tiré à 60 exemplaires.

316. — *Le Prieuré de Saint-Arnoult*, d'après d'anciens titres authentiques conservés aux archives de l'hospice de Clermont; par P. S. E. Feret. In-8, 31 p. Clermont, imp. Huet.

Recherches historiques sur la ville de Clermont (Oise), 2ᵉ brochure.

317. — *La Révolution*, recherches historiques sur l'origine et la propagation du mal en Europe, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours; par Mgr Gaume, pronotaire apostolique, vicaire général de Reims, etc. 10e livraison. La Renaissance. In-8, 344 p. Paris, libr. Gaume frères (3 fr. 50 c.).

L'ouvrage se compose de 12 livraisons.

318. — *Les Fiefs dv Forez*, d'après le manuscrit inédit de M. Sonyer dv Lac, premier avocat du roy av siége domanial de Montbrison, ressort et comté de Forez, en 1788. Avec notes, carte et une table raisonnée des noms de lieux et de personnes jointes audit recueil, par M. P. d'Assier de Valenches. In-4, XXII-352 p. Lyon, impr. Louis Perrin.

Ce beau travail typographique est tiré à petit nombre et non mis en vente. Le manuscrit appartient à l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

319. — *Les Miracles de Mme sainte Katherine de Fierboys en Touraine* (1375-1446), publiés pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale; par M. l'abbé J. J. Bourassé, chanoine de l'église métropolitaine de Tours, président de la Société archéologique de Touraine. Petit in-12, 106 p. Tours, impr. Mame et Ce; Paris, Potier (4 et 5 fr.).

320. — *Les Nièces de Mazarin*. Mœurs et caractères au dix-septième siècle; par Amédée Renée. Édition de luxe, avec les portraits photographiés d'après les peintures du temps. Grand in-8, XII-556 p. Paris, Didot (25 fr.).

Portraits de Laure Mancini, duchesse de Mercœur, Marie Martinozzi, princesse de Conti; Laure Martinozzi, duchesse régente de Modène; Olympe Mancini, comtesse de Soissons; Marie Mancini, connétable Colonna; Hortense Mancini, duchesse de Mazarin; Marie-Anne Mancini, duchesse de Bouillon.

321. — *Les Origines historiques de la ville de Vannes*, de ses monuments, communautés religieuses et établissements de bienfaisance, de ses armoiries, des noms de ses rues; par Alfred Lallemand, juge de paix du canton est de Vannes. In-8, 360 p. Vannes, Cauderan.

322. — *Lettre de François Ier à sa mère après la bataille de Pavie* (25 février 1525); par M. Lucien Merlet. In-8, 11 p. Chartres, impr. Garnier.

323. — *Mémoires de Jean, sire de Joinville*, ou Histoire et chronique du très-chrétien roi saint Louis, publiés par M. Francisque Michel, correspondant de l'Institut de France, de l'Académie impériale de Vienne, etc.; précédés de dissertations par M. Ambroise Firmin Di-

dot, et d'une notice sur les manuscrits du sire de Joinville, par M. Paulin Paris, membre de l'Institut. 1 vol. gr. in-18 jésus, CLXVIII-356 p. et 6 grav. Le Mesnil, impr. H. F. Didot; Paris, libr. Firmin Didot (5 fr.).

324. — *Mémoires du maréchal duc de Richelieu*, avec avant-propos et notes; par M. F. Barrière. 2 vol. in-18. Paris, Didot (6 fr.).

Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le XVIIIe siècle.

325. — *Mémoire et documents sur la détermination de la mesure longimétrique du mille romain et de la* leuca *des anciens Gaulois*. Suivi de : Documents relatifs à un donjon du douzième siècle et à quelques immeubles qui l'avoisinent; par de La Ponce. In-8, 20 p. et 2 pl. Tours, imp. Ladevèze.

326. — *Note sur un reliquaire du douzième siècle*, appartenant à l'église de Molsheim et conservé au presbytère de cette ville. In-8, 16 p. et une lith. Strasbourg, Berger-Levrault.

Signée : l'abbé Straub, professeur au petit séminaire. Suivie de l'énumération des monuments historiques des cantons de Molsheim et de Rosheim, par le même.

327. — *Notice historique sur la paroisse de Futeau, diocèse de Verdun* (Meuse). In-18, 36 p. Sainte-Menehould, imp. Duval-Poignée.

328. — *Notices et extraits des documents manuscrits conservés dans les dépôts publics de Paris, et relatifs à l'histoire de la Picardie;* par Hippolyte Cocheris. T. II, gr. in-8, IV-626 p. Paris, Durand (8 fr.).

329. — *Nouvelles françoises en prose du quatorzième siècle*, publiées d'après les manuscrits, avec une introduction et des notes; par MM. L. Moland et C. d'Héricault. In-16, CXXXIX-306 p. Paris, Jannet (5 fr.).

330. — *Numismatique lilloise*, ou Description des monnaies, médailles, méreaux, jetons, etc., de Lille. Essai par Édouard Venhende. In-8, IX-289 p., 80 pl. Lille, impr. Danel; Paris, Didron (12 fr.).

331. — *OEuvres complètes de Pierre de Bourdeille*, abbé séculier de Brantôme, et d'André, vicomte de Bourdeille. Édition revue et augmentée d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale, avec notices littéraires; par J. A. C. Buchon. 2 vol. grand in-8 à deux colonnes, XVI-1482 p. Paris, Sabe.

Des hommes. Grands capitaines estrangers et françois, couronnels et maistres de camp françois. Discours contre les duels. D'aucunes belles rodomontades espaignolles, sur M. de La Noue. D'aucunes retraites de guerre. — Des dames,

des dames illustres, des dames galantes. Opuscules divers. Du maniement de guerre. Correspondance.

332. — *Origine de plusieurs villages des environs de Reims.* — Berru, Nogent et Selles, d'après le manuscrit de Seramidal, curé de la paroisse Saint-Georges, près Prosnes, et la statistique du P. Anselme, par P. Georgin, ex-gardien de la bibliothèque de l'artillerie de la garde. In-18, 48 p. Reims, impr. Regnier.

333. — *Plan de Paris*, dressé géométriquement en 1649, et publié en 1652 par Jacques Gomboust, avec le texte, les vues et les ornements qui accompagnent quelques exemplaires, augmenté d'une feuille d'assemblage pour faciliter les recherches, gravé en fac-simile par Lebel, et publié par la Société des bibliophiles français. Texte grand in-folio à deux colonnes, 6 p. Paris, Techener, Potier, Aubry (55 fr.)

Plan de Paris en neuf feuilles. Avec un texte que M. Le Roux de Lincy croit être de Petit, collaborateur de Gomboust, et qui donne une description remarquable de Paris au milieu du dix-septième siècle. Texte imprimé en placards, afin qu'il puisse être coupé et collé à côté et au-dessous des neuf feuilles réunies du plan.

334. — *Prise et pillage du château de Chavigny par les protestants en* 1568, par M. l'abbé Bourassé. In-8, 23 p. Tours, imp. Ladevèze.

335. — *Procès de Renée de France, dame de Montargis, contre Charles IX;* par M. le baron de Girardot. In-8, 28 p. Nantes, Mellinet.

H. L. B.

Ch. Lahure et Cie, imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation, rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

AVIS.

Les volumes suivants sont mis en distribution chez Mme veuve Renouard ; des lettres d'avis ont été envoyées à MM. les Sociétaires par M. A. Bouvier, trésorier :

1. Les *Miracles de saint Benoît*, édit. par M. E. de Certain. 1 vol. in-8, complétant l'exercice de 1858.
2. *Annuaire historique pour l'année* 1854 (ann. arriéré). Ce volume contient un *Calendrier perpétuel* et le *Tableau des fêtes mobiles*, par M. L. Delisle.
3. *Annuaire historique pour l'année* 1859. Ce volume contient la suite de la *Topographie ecclésiastique de la France*, par M. J. Desnoyers, dont la 1re partie (*les Quatre Lyonnaises*) est insérée dans l'*Annuaire* de 1853. Cette 2e partie donne le tableau des subdivisions géographiques des diocèses des *Belgiques* et des *Germanies*, au nombre de 55, avec l'indication de 210 archidiaconés et de 846 archiprêtrés ou doyennés ruraux. — Les diocèses de la 1re Belgique et une portion de ceux de la 2e, composent l'*Annuaire* de 1859. Le Conseil de la Société a décidé que la suite, qui est imprimée en très-grande partie, formerait les deux annuaires subséquents.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 2 NOVEMBRE 1858,

A trois heures,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire ; la rédaction en est adoptée.



Ouvrages offerts.

De la part des Sociétés savantes :

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'avancement des sciences, des lettres et des arts. T. V, 1857-1858. Dunkerque, 1 vol. in-8.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. T. IX, 2e série, nos 45, 46. Troyes, 1858, in-8.

De la même Société, *Mémoires*, etc., nos 1 à 18, formant les tomes I à IV de la même série, et Table de la 1re série.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. T. VIII, 3e livr. Limoges, 1858, in-8.

De la part des auteurs :

Henri d'Oisy : Fragments d'études historiques sur les seigneurs de Dunkerque, par M. Carlier J. J. (Extr. des *Mém. de la Soc. dunkerq.*). Dunkerque, 1858, in-8.

Rapport sur les archives municipales de la ville de Troyes, par M. Boutiot. (Extr. des *Mém. de la Soc. du dép. de l'Aube.*) Troyes, 1858, in-8.

Dissertation sur les armoiries attribuées à la province de Picardie, par M. Ch. Dufour. Amiens, 1857, in-8.

Situation financière des villes de Picardie sous saint Louis, par M. Ch. Dufour. Amiens, 1858, in-8.

Causeries de salons, ou *le Savoir-vivre, dédié aux Sociétés liégeoises*, par le président de l'Institut archéologique liégeois, et secrétaire général honoraire de la Société libre d'émulation de Liége, A. d'Otreppe de Bouvette. Liége, 1858, in-12.

Causeries de salons. — Excursions dans le monde moral; Souvenirs d'une longue vie et impressions de voyages; par le même, 2e volume. Liége, 1858, in-12.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Monstrelet, t. III; la feuille 19 est chez l'éditeur. On manque de copie.

Grégoire de Tours, Livre des miracles, t. II; les feuilles 18 à 21 sont chez l'éditeur.

Thomas Basin, t. IV et dernier; feuilles 16 et 17 chez l'éditeur. On manque de copie.

M. Quicherat, éditeur de ce dernier ouvrage, annonce que l'impression, suspendue pendant son absence des vacances, va être activement reprise. Il doit remettre au commissaire responsable, M. Bellaguet, un appendice composant 8 à 10 feuilles et la table.

Mémoires de d'Argenson. La composition du Ier volume se continue.

M. Rathery, éditeur, demande que l'impression soit hâtée; il a remis depuis longtemps la copie complète de ce volume.

— M. Ravenel informe le Conseil que la copie du IIe volume des *Grandes Chroniques d'Angleterre de J. de Wavrin*, lui a été remise par l'éditeur, Mlle Dupont; il demande qu'on mette ce volume sous presse. Cette proposition est renvoyée à l'examen du comité de publication.

La séance est levée à 4 heures.

II.

VARIÉTÉS.

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES XIVe, XVe ET XVIe SIÈCLES.

(Suite des communications de M. de La Fons de Melicocq.)

Louis le Barbu, duc de Bavière, frère d'Isabeau, femme du roi Charles VI.

Le 5 octobre 1407, un mois à peine avant l'assassinat de Louis d'Orléans, Louis le Barbu, frère d'Isabeau de Bavière, grand maître de France en 1402-1405, contracte de nombreux emprunts à Valenciennes, et y fait vendre les pièces d'argenterie les plus remarquables de son trésor.

Voici le texte des diverses obligations souscrites en son nom :

« Sachent tout chil qui chest escript veront ou oront, que honierables et discrès, maistre Fédric Schilperger, secrétaire de très-poissant prinche, mons. Loys, duc en Bavière, frère germain de la royne, et Banduin de Rostart, orfèvre et bourgois de Paris, et Piere le Maire,

dit Feval, ont vendut bien et loyaument, parmy juste et loial pris, douquel il se sont tenut et tiennent plainement assols et apayet, à Jaquemart Sayon, xxiiii florins d'or, nommez couronnes dou roy, dou vrai quing et forge le roy Charle de France, à présent resgnant, tels et ossi souffissans de pois et d'aloy, comme il couroient au jour de ces convens, de rente et pention, cascun an, tout le cours des vies doudit Jaquemart Sayon, meismes et de Alardin, sen fil bastart, et sou darrain (vivant), ou manant d'iaux deus. Lequelle ditte rente li dessus dit vendeur doivent, et ont en convent à rendre et payer, cascun an, en le ville de Valenchiennes, en sauf et seur lieu à leur coust et à leur frait, et cascun d'iaux pour le tout, audit Jaquemart Sayon, ou à sen ayant cause, ou v^{e} jour dou mois d'octembre, et en doivent faire et payer le premier paiement au ve jour d'octembre, qui sera l'an mil iiii^{c} et viii, et enssi d'an en an, à celui tiérme poursuiwaument, le cours desdis viages et dou darrain vivant, en quel lieu, estat, ou abit que il soient, ou seront, en religion, ou dehors, haittiet, ou malade : réservet que lidit vendeur pueent et poront, ou li uns d'iaux, ceste rente racater en tous tamps, toutesfois et quant il leur plaira, faisant ledit racat tout à une fois en leditte ville de Valenchiennes, en sauf lieu, à leur frait, enviers ledit Jak Sayon, ou celui qui cause aroit de leditte rente, par le prit de ix deniers le denier, qui monte ii^{c} et xvi florins d'or à le couronne dou roy, tels que deviset sont, tous à un seul paiement. Parmy paiant avoecq celi prit leditte rente, à l'avenant dou tamps de l'anée qu'il le racteroient, et les arrierages, s'aucuns en y avoit. Sauf tant, que s'il desfaloient de leditte rente payer, de tout ou empartie, par le tierme d'un mois prochain apries jour de paiement eskeut, quant que ce fust, jamais racater ne le poroient, ne autres pour yaux, ains encourroit paisiulement comme ferme rente, sans racat, le cours desdit viages et dou darrain vivant. Et si seroient tenut ledit vendeur et deveroient avoir fait à leur coust et à leur frait, devens yceli mois qu'il aroient desfalit de paiement, chiertain about [1] et espécial assenne [2] de leditte rente, en le comtet de Haynnau, et non ailleurs, sur boin hiretaige et souffissant, qui vaille, au los dou cousseil doudit Jakemart Sayon, ou de sen command, xxxvi florins d'or à la couronne de France,

1. Fonds assuré à un créancier pour sa sûreté (Roquefort, Gloss., t. I, p. 8). — Securitatem et *haboutamentum* fecit (Obit., manuscrit n° 945 de la bibl. d'Arras).

2. Une veuve emportera, à la mort de son mari (1419), ses draps, *lingues*, *laignes*, reubes, joyaux, viestures et habis à sen corps appartenant, sen lit, escring et coffre avoecq tous les aournemens de se cambre, sans or, ne argent monnais, et sans vaissielle, et xv florins d'or à la couronne dou roy, pour sen assenne et amendement.

tels que dit sont, de reveneue, par an, pour prendre ens et rechevoir, cascun an, leditte rente, le cours desdis viages et dou darrain vivant, si comme dit est. Encore doivent lidit vendeur et ont en convent à reinforchier le crant de ces convens, à leur coust et à leur frait, touttezfies et quantezfies qu'il en seront requis, au los dou cousseil doudit Jáquemart, ou de sen commant, devens les VIII jours prochains, apries chou que il les ensemonrra, ou l'un d'iaux, ou fera semonrre de par lui. Et, s'il desfaloient de faire le dessusdit about, ou doudit crans reinforchier, douquel, ne quant que ce fust, il seroient attaint et enkeut enviers ledit Jak Sayon, ou sen ayant en ce cause, en le somme de III^c XXIIII folrins d'or à le couronne de France, tels que dit sont deseure, de boine dette et loial, et come de jour passet et eskeut, et adrès leditte rente courant en le manière devant ditte [1].

« Ils vendent (moyennant certain et juste pris à yaux délivret en deniers secs [2]) a Jehan Creste, une ymage de saint Loys, à II angeles, pesant XVI mars ou environ, où il poet avoir 1 march d'or, ou environ, et XV mars d'argent, yceli saint Loys, garny en le couronne de IIII safirs, II balés et XVI perles; ou tabliel III balés, I safir et XVI perles, et, sur le diestre espaule, I fremail de I balai et VII perlez : se faut (manque) à I desdit angeles une elle.

« A Jehan Bizet, Cambier, et à Simon Trickot I plat d'or et deux escuyelles d'or, pesant IX mars, VI onces, ou environ.

« A demoisielle Marie Paonne, vesve de Alard Ghillebert, dit de Boussut, sire Alart Akiet, dit Compiègne, religieus de l'église saint Jehan, en Valenchiennes, et Jaquemart le fautrier, comme mambours (tuteurs) de Pierit et Maignon, enfans Jehan de Boussut, et à Piettre le Wigre, dit Dougard, I grant piet d'argent doret, dont l'entablement est esmaillié, sur lequel piet a II angelez, qui ont cascun II ellez d'argent dorez, pesant ledit piet, ensi qu'il est (si faut une clef), LXIII mars d'argent, ou environ.

« A Colart de Pons, cambier, I godet d'or à couvercle, garny de IIII safirs, III balés et XII grosses perles, et le bordure semet autour de perles. Si faut I perle. Item, I temproir d'or, garny d'un safir et III perles, pesans lesdit godet et temproir siept mars, VI onces et demie, ou environ, et I hault piet d'argent doret, pesant XII mars, ou environ.

« A demisielle Simonne Dougardin une aiguière, garnie de VIII balés, X safirs, et semet de perles entre deux, pes. IIII mars.

« A Jakemart Sayon, Jehan de Landas et Jehan de Haussi l'aisnet,

1. Les lettres patentes du duc signeez et passées par devant notaire du roy, et seelleez du seel de le prévosté de Paris, en datte de l'an mil IIII^c et sept, le merquedy XXVIIIe jour dou mois de septembre.

2. Distribuuntur *in sicca pecunia* (Obit. d'Arras déjà cité).

comme manbour de Jehan Warquegnies, I pot de let d'or, pes. X mars et trois onces.

« A Jaquemart Breyn, pissenier, I gobelet d'or à couvercle, garny sur le bout de I balai, VI perles, et autour semet de perles, pes. IIII mars, II onces, et deux piés d'argent dorés, pes. IX mars, II onces.

« A Nicaise Doutilloit, peletier, une couppe d'or à couvercle, I tenproir d'or et II hanaps d'or, l'un à piet et l'autre sans piet, pes. ensemble IX mars IIII onces.

« A Jaquemart Gontran I hault temproir d'or, garny de III saphirs, II balais et XXIIII perles, et I godet d'or à couvercle, pesant ensamble IIII mars et V onces.

« A demisielle Jehane de Frasne, vesve de Jehan dou Martroit, I godet d'or à couvercle, garny de IX balés, XII saffirs et semet de perles, pes. V mars et II onces.

« A Pierart Bonnet, I bachin d'or pes. X mars, III onces d'or. »

Louis le Barbu dépose dans le trésor de Saint-Jean de Valenciennes son testament et ses joyaux.

1412. « Sacent tout chil qui cest escript veront, ou oront, que très-poissans princes, Loeys, comte palatin dou Rin et ducz en Bavière, à ce jour estans en Valenchiennes, à l'ostel au chine, sour le marquiés d'icelle, en se plaine vie, boin soin et vray entendement, et de sen pur plaizir et francque volentet, sans aucune constraincte, considérans ce qui lui est à advenir, et que, après Dieu, n'est rien plus chiertain que de le mort, ne mains asceurée coze que del heure savoir, à deu droit tout ce qui en I coffre de bos, en manière d'un coffre de mer, à ront couvercle, fierés de boughes et de traviers de bendes de fier, estameez à un estrier à cescun lès, seans sour IIII petittes roelx de fier, et sourt une cedulle en parquemin, là où, au bout de le darraine ligne est escript de le proppre main doudit monsigneur de Bavière, sen nom, en manière de signe et dales seellés en vremeille chire de son signet : ossi en II boistes pendues au dehors doudit coffre, et qui par ledit mons. est mis en le trésorrie del église Saint-Jehan, en Valenchiennes, sera trouvet au jour de sen trespas, avoecq tous ses autres biens, meubles, joyaux et catteuls qui, audit jour, seront trouvés en leditte trésorrie de Saint-Jehan, fait doin et ordonnance, en le manière qu'il s'enssieult. Premier, voelt lidit monsigneur de Bavière que, après sendit trespas, ledit coffre et tout ce qui, adont, cera trouvet ens et hors en autres coffres, ou boistes, estans oudit dépos, se, par lui ou par sen command, n'avoient estet rostés en sen vivant, soient et appiertiengnent as mambours, chi desous nomées, pour sanner et warder, à oels

et pourfit de Loeys [1], sen fil, qu'il eut de madamoisielle Agnies de Bourbon [2], sa chière et amée compaigne, cui Dieu pardoinst, se à ce dont estoit vivant. Et, se à ce dont vivant n'estoit, que pareillement appertiengne asdis mambours, pour sanner et warder au prumier fil que audit jour de sen trespas, yl ara de loyal mariaige. Item, se nuls fils n'avoit audit jour de sen trespas doudit mariage, qu'il soient, apries sendit trespas asdis mambours, pour sanner et warder, à oels et pourfit de le prumière fille que, audit jour, il ara de celle condition. Et, se fils, ne fille n'avoit audit jour de sen trespas de loyal mariage, yl voelt et a ordonné qu'il soient asdis mambours, pour sanner et warder à oels et pourfit de Sebille, se fille bastarde [3], et lequelle mons. appielle Barbe, de XVI ans d'eaige, que yl eut de une gentil feme, nomée Prantuerin. Entendut que ledit monsigneur de Bavière voet et ordonne que chiux, ou celle, à cui chiulx présent doins appertenra, apries sen trespas, ne puist riens atout ce qui trouvet sera devens celui coffre, et hors doudit coffre, estans audit dépos, en aultres coffres, ou boistes, pour sen pourfit faire clamer, ne demander, ne les avoir hors de le main desdis mambours, jusques as eaige de vingt ans acomplis et passés. Et, pour ces présent doin mettre en boine conclusion, en a lidit monsigneur de Bavière prit et eslieut à mambours, pour celui, ou celle, à cui chils présens doins appertenra, après sendit trespas, monsigneur Grars, dit Perssans, de Ville [4], signeur d'Andregnies et d'Yvuiy, chevaliers, Willaume de Quaroube et Martin de Frasne, lors pruvost de Valenchiennes. Liquel dit mambour, pour complaire audit monsigneur de

1. Louis, dit le Bossu, mort en 1445.

2. Anne de Bourbon, veuve de Jean de Berri, seigneur de Montpensier, fille de Jean, comte de la Marche, et de Catherine, comtesse de Vendôme (*Art de vérifier les dates*, t. XII, p. 502).

3. Louis le Barbu, dit Moréri, étant retourné dans ses États, où il avait apporté des sommes considérables, il en prit occasion de traiter ses peuples avec dureté. Il vouloit instituer un bâtard qu'il avait pour son héritier, et qui fut cause de la guerre qu'il eut avec son fils, qui le fit prisonnier et le mit entre les mains d'Albert, électeur de Brandebourg (selon l'*Art de vérifier les dates*, t. XVI, p. 417, ce fut Albert lui-même qui le fit prisonnier en 1444), des mains duquel Henri, duc de Bavière, à Landshut, qui était mortel ennemi de Louis, se le fit livrer moyennant une somme considérable, et le retint pendant un long temps en prison, où il mourut en 1447, âgé de 81 ans.

4. Dans un acte de 1416 figurent nobles hommes Piere, dit Brongnars, sire de Haynin, baillieux de Haynnau; Gerar de Ville, dit Pesside, sire d'Andregnie et Disvin; Ghuis, sire de Monchiaulx et de Baudegnies, chevalier, et Jehan Rasoir (sans doute le même que Jehan Rasoir, massart de Valenchiennes, mentionné en 1412, comme fils Pieron Rasoir, maistre de monnoie de Haynnau), sire d'Audommes, généraulx trésorriers mons. le Dalphin.

Bavière, sont en ycelle ditte mamburnie, pour ens uzer et esploittier dou tout et avant toutte œuvre, au coust et au frait desdis biens trouvés oudit dépos de Saint-Jehan, après sendit trespas, en quel lieu et manière que ce soit, à leur loyal sens et pooirs, tousjours estans d'un meisme accor et volentet. Et, parquoy, yl en soient ossi quitte, pur et neth, al issir come yl estoient al entrer, et, sans ce que il, ne aucun d'iaux, en soient tenus de rendre nul compte par devant quelconque personne, cens siége de juge, ne aultrui, eclesiastre, ou séculer, ainschois en soient et demeurent francq, quitte et délivre pour yaux, pour leur hoirs, et pour leur remanant, à tous jours, non contrestant droit, loy, ne uzaige au contraire, ossi que se li uns d'iaus trespassoit de cest siècle, quant que ce fust, li autre qui en vie demoroient, em poroient reprendre I autre avoecq yaux, tel que boin leur sambleroit, qui otel pooir y aroit que chiulx qui trespassés seroit, se demorés fust en vie, et enssi de cescun d'iaus qui trespasseroient. Lequel doin lidit mons. de Bavière a fait de sen pur plaizir, sans nul rappiel, moyennant que ledit coffre et tout ce qui seroit trouvet ens et hors, en aultre lieus, seroit audit jour de sen trespas oudit dépos de Saint-Jehan; car yl a retenut et retient plain pooir de les, en sen vivant, roster, recroistre, ramensir, reseeller, ou renvoyer querre, à sen plaizir, toutesfois qu'il lui plaira, comme se proppre coze, et sans nul desdis mambours, ne aultrui, hucquier, ne appieller. A se doin faire et congnoistre furent comme esquievin de le ville de Valenchiennes Jehans dou Martroit et Willaume Dangriel, et, par non d'eskevin et par non de tiesmoing en furent appiellés. Che fu fait l'an mil IIIIc et XII, le IXe jour dou mois d'aoust [1]. »

—

Chroniques de Grande-Bretagne et d'Irlande au moyen âge.

Depuis une année environ, l'on a commencé en Angleterre la publication d'une importante collection historique intitulée : « *Rerum Britannicarum medii ævi scriptores*, or great Britain and Ireland during the middle ages [2]. » Cette entreprise, soutenue des deniers de l'État et exécutée sous la direction du maître des rôles, en vertu d'un acte du mois de décembre 1857, offre aux lecteurs étrangers, trop souvent découragés par la cherté de la librairie anglaise, le double avantage de très-beaux volumes et d'un prix minime (8 shell. 6 den. le volume).

1. Archives de l'hôtel de ville de Valenciennes, greffe des Werps.
2. Londres, chez Longman, Brown et Ce, Paternoster row.

C'est une nouvelle mine d'investigations que les amis de l'histoire de la France voient s'ouvrir pour eux, car une partie des ouvrages qui vont être mis au jour dans cette collection, touchent également les deux pays. Voici les premiers volumes préparés par les éditeurs, et dont quelques-uns sont déjà publiés :

1. La *Vie de saint Édouard le Confesseur*, en vers français du XIII[e] siècle (voy. ci-après, p. 365). — 2. *Epistolæ Adæ de Marisco;* publié par le révérend J. S. Brower, d'après le manuscrit unique du British Museum. — 3. *Richardi Cirencestrensis Speculum*, ab anno Domini 449 ad 1338; en quatre livres. Publié par le révérend J. E. Mayor, d'après un manuscrit de Cambridge. Richard de Cirencester est ce religieux anglais qui a copié, on ne sait où, une curieuse liste celto-romaine des noms géographiques de la Grande-Bretagne. — 4. *Eulogium*, etc., in quinque libros; Chronique embrassant depuis la Création jusqu'à l'an 1413; Publiée par le révérend F. S. Haydon, d'après quatre manuscrits. — 5. *Liber de illustribus Henricis*, auctore Johanne Capgrave; publié, d'après deux manuscrits, par le révérend F. C. Hingeston. — 6. *Henrici quinti* illustrissimi Anglorum regis historia, Roberto Redmanno auctore. — *Versus rythmici* in laudem regis Henrici quinti, ubi multa habentur contra Lollardos; avec d'autres mémoires inédits relatifs à Henri V. Publié par C. A. Cole. — 7. *Fasciculi Zizaniorum*, par Thomas Walden, confesseur de Henri V, et le plus habile controversiste catholique dans l'affaire de l'hérétique Lollard. Publié par le révérend W. W. Shirley. — 8. *The Repressor* of overmuch blaming of the clergy (Réfutation du blâme exagéré qu'on fait du clergé); par Reginald Pecock; ouvrage curieux du milieu du XV[e] siècle; publié par le révérend Churchill Babington. — 9. *Historia fundationis* et donationis abbatiæ sancti Augustini Cantuariensis; d'après un manuscrit unique de Cambridge entre 1430 et 1450; publié par le révérend C. Hardwick. — 10. *Recueil des Croniques* et anchiennes istories de la Grant-Bretaigne apresent nommé Engleterre; par Jehan de Wawrin, seigneur de Forestal; publié d'après le manuscrit unique de Paris; par W. Hardy. — 11. *Chronicon* de vita atque gestis Henrici VII ad captionem Perkini Warbeck; avec d'autres documents sur le même règne; publié d'après le manuscrit de British Museum; par J. Gairdner. — 12. *Chronique d'Écosse*, en vers écossais, recueillie par ordre de Marguerite, mère du roi Jacques V (1512 à 1520), pour l'instruction de ce prince; publié d'après un manuscrit de Cambridge; par W. B. Turnbull. — 13. *Chronicon monasterii de Abingdon;* publié par le révérend J. Stevenson.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

336. — *Annales de la Société Éduenne*, 1853-1857. Autun, Dejussieu; 1858, in-8, 424 p.

Notes sur cinq tombes de la cathédrale d'Autun (xve et xvie siècles). — Testament de dame Jeanne Poillot, d'Autun, épouse de Ferry Morin, châtelain de Cromey (1532). — Du livre intitulé : le Manant et le Maheustre, attribué à Lazare Morin de Cromey. — La Colonne de Cussy. — Origines de l'église Eduenne, par M. l'abbé Devoncoux. — Du culte de saint Lazare à Autun, par le même.

337. — *Chants liturgiques d'Adam de La Bassée*, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre, à Lille, au xiiie siècle; publiés par M. l'abbé D. Carnel. Gand, 1858, in-8, avec pl. de musique.

338. — *De dignitate majoris domus* regum Francorum a Romano sacri cubiculi proposito ducenda scripsit H. E. Bonnell. Berlin, T. Enslin, 50 p. in-8. (Paris, Klincksieck, 1 fr. 50.)

Mémoire emprunté surtout aux sources grecques du Bas-Empire, où l'auteur recherche des points de comparaison pour déduire, d'après l'étude des offices du palais impérial qui s'en rapprochent, les attributions du maire du palais et l'origine de ses fonctions.

339. — *Dictionnaire du protestantisme*, ou Histoire de l'établissement de la réforme, depuis son origine jusqu'à nos jours, dans tous les pays où elle a pénétré ou essayé de s'introduire. Comprenant : 1° ses causes générales; 2° ses erreurs et ses variations; 3° ses diverses sectes; 4° son influence; 5° des documents spéciaux sur les conférences, les diètes, etc.; 6° la biographie. Précédé d'une préface et d'une introduction, et suivi d'une table méthodique et d'une table générale alphabétique; par M. l'abbé Louis Vallée, prêtre du diocèse de Rennes. Gr. in-8 à deux col., 692 p. Impr. et libr. Migne (7 fr.).

Troisième et dernière série de dictionnaires sur toutes les parties de la science religieuse, publiée par M. l'abbé Migne. Tome XXXVI. Collection en 60 volumes.

340. — *Gallia ab anonymo Ravennate* descripta è codicibus manuscriptis recognovit commentariis et tabula illustravit Alfred Jacobs, Scholæ chartarum olim alumnus, in facultate litterarum Parisiensi doctor. *Parisiis*, Furne, in-8, 66 p.

Dissertation qui contient une édition, enrichie de commentaires et d'une belle carte, de la partie gauloise de l'œuvre du géographe barbare connu sous le nom d'anonyme de Ravenne.

341. — *Géographie de Grégoire de Tours;* le pagus et l'administration en Gaule; par Alfred Jacobs. Paris, Furne; in-8, 158 pages et une carte de la géographie de Grégoire de Tours.

M. Benj. Guérard avait posé les premières bases de son autorité scientifique par un mémoire intitulé : « Des divisions territoriales de la Gaule. » C'était, surtout pour l'époque où il avait été composé (1829), un grand et beau travail, réduit en un petit volume. La thèse française que nous annonçons est aussi le début d'un jeune docteur, fils d'un habile géographe, et déjà lui-même géographe expérimenté. Elle prend place à côté du mémoire de M. Guérard, non-seulement par la nature du sujet et la ferme érudition que l'auteur y montre, mais parce qu'elle complète le travail du savant académicien. Après avoir jeté un coup d'œil sur les matériaux que nous possédons pour refaire la géographie de la Gaule, M. Jacobs recherche dans l'étude de Grégoire de Tours la valeur de la nomenclature géographique de cet écrivain, et démontre en peu de mots qu'elle n'avait rien de régulier, rien de constant, et que les antiques appellations *civitas*, *urbs*, *oppidum*, par exemple, se confondent perpétuellement chez lui l'une avec l'autre. Le désordre qui régnait dans les choses se reflétait dans les noms de lieux, comme dans l'anarchie de la grammaire. M. Guérard avait pensé, après Sanson et Adrien de Valois, que le *pagus* mérovingien pouvait être assimilé, en règle générale, soit à la cité, et qu'alors il portait le nom de *pagus major*, soit à une subdivision de la cité, *pagus minor*. M. Jacobs fait valoir contre ce système, qui a prévalu jusqu'ici, quelques passages (au nombre de six) où Grégoire appelle *pagus* des localités infimes (*vici*, *villæ*, *domus*), et il conclut avec justesse en disant qu'habitués à l'admirable régularité de notre temps, nous devons nous défier de notre propension à chercher d'instinct une régularité analogue dans le passé. Suivant lui, le *pagus*, mot d'origine latine, mais qui fut appliqué par les Romains au territoire des peuplades secondaires de la Gaule, a eu le sens primitif de peuplade gauloise, ensuite celui de district de l'administration romaine; puis, sous les barbares, il n'avait plus que le sens vague de territoire, endroit, *pays*.

Tout en reconnaissant que l'étude de la langue des Gaulois est à peine entamée, M. Jacobs donne une grande attention, au moins dans ses espérances, à l'élément celtique. En voici un exemple heureux : « En général, quand sur la carte nous trouvons à peu de distance plusieurs localités identiques ou rapprochées par la forme de leurs noms, alors même que leur territoire ne porte pas un nom de pays, soyons attentifs et interrogeons les textes : là il devait y avoir un pagus, et si le sol qui le représente a de l'étendue, il est possible que ce n'ait pas été seulement un district gallo-romain, mais un vieux peuple celtique. Aux environs de Tours, dans une étendue d'environ 60 kilomètres au sud de cette ville, je trouve cinq ou six localités du nom de Azay : Azay-le-Rideau, Azay-sur-Cher, Azay-sur-Indre, Azay-le-Férou, Assay. Grégoire de Tours mentionne un *territorium Ausiense*. N'est-ce pas l'emplacement d'un ancien pagus? Un instant j'ai été tenté d'y chercher les *Atesui* mentionnés par Pline à côté des *Turones*, et dont l'attribution est des plus incertaines. » (P. 68.)

Cette dissertation est terminée par un dictionnaire composé d'environ 300 noms de lieux, que l'auteur a choisis dans les ouvrages de Grégoire de Tours pour en faire l'objet d'éclaircissements spéciaux.

342. — *La chasse royale*, composée par le roy Charles IX, et dédiée au roy très-chrestien de France et de Navarre Louys XIII, très-utile aux curieux et amateurs de chasse. Nouvelle édition précédée d'une introduction par Henry Chevreul. Paris, A. Aubry; petit in-8 de XLVIII et 104 p. (avec un beau portrait par A. et R. Digeon).

Nous ne saurions mieux faire, à l'égard de ce joli volume, que d'emprunter à la CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE de M. Lud. Lalanne l'article instructif que voici :

« On sait que, suivant Brantôme, le bon roi Charles IX mourut « pour s'être « trop fatigué à sonner de la trompe à la chasse du cerf, qui lui avait trop gâté « son pauvre corps. » Outre ce résultat, cette passion fanatique pour la chasse en eut un autre fort connu des bibliophiles : c'est le petit traité de vénerie que le prince laissa en mourant entre les mains de Villeroy, et qui fut publié en 1625, quelques années après la mort de ce ministre. Le petit livret était devenu très-rare quand, en 1857, M. L. Bouchard-Huzard et M. Henri Chevreul en donnèrent simultanément deux éditions. Celle de M. Chevreul a été assez vite épuisée pour qu'il vienne de la redonner au public. Malheureusement les deux éditeurs se sont bornés à reproduire l'édition originale, et ne pouvaient faire autrement, car ils ignoraient l'existence à la bibliothèque de l'Institut d'un manuscrit provenant très-probablement de Villeroy, et qui est resté inconnu jusqu'ici. Il est intitulé : *Livre du roy Charles, De la Chasse au cerf.* C'est évidemment une copie fidèle du manuscrit original, car le texte et l'orthographe sont de beaucoup préférables au texte imprimé. En tête se lit une petite pièce qui a bien son mérite, et nous ne savons pourquoi le premier éditeur l'a supprimée : c'est la dédicace même du livre adressée par le prince à Mesnil, « son lieutenant de ve-« nerye. » Comme elle n'est pas fort longue, nous la reproduirons :

« Mesnil, je me sentirois roy ingrat et penserois estre reprins d'oultrecuidance « sy en ce petit traicté que je veulx faire de la chasse du cerf, devant que per-« sonne commence à le lire, je n'advouois et confessois que j'ai appris de vous ce « peu que j'en sçai. Pour tesmoignage de quoy, j'ai voulu le vous addresser, « asseuré que vous prendrez aultant de plaisir à voir le narré de vostre disciple, « comme faict le jardinier à recueillir le premier fruict de l'arbre qu'il a plancté, « lequel s'il cognoist n'avoir si bon goust qu'il doibt, tout ainsy qu'il prend « bien la peyne de l'anter et reanter jusques à ce qu'il l'ayt rendu parfaict, je « vous prie aussy, Mesnil, vouloir corriger et limer ce qui sera de mal dans ce « mien traicté, lequel si d'avanture est si accomply qu'il n'y ait que redire et « changer, la gloire en sera premièrement à vous de m'avoir si bien instruict, « et puis à moi d'avoir si bien retenu. Doncques estant appris d'un si bon « maistre, je me hazarderay à le commencer, vous priant l'accepter d'aussy « bon cœur que je le vous présente et desdie. »

343. — *Lives of Edward the Confessor.* I. La Estoire de seint Aedward le rei, II. Vita beati Edvardi regis et confessoris. III. Vita Æduardi regis qui apud Westmonasterium requiescit. Edited by H. R. Luards. *London;* Longman; gr. in-8 de xlvj et 448 p., avec trois fac-simile coloriés (12 fr. 50; chez Klincksieck, rue de Lille).

Les pièces qui composent ce volume sont toutes trois anonymes. La première,

qui offre un intérêt tout spécial aux lecteurs français, a été conservée par un manuscrit richement exécuté, dont chaque page est occupée, dans le premier tiers de sa hauteur, par une grande miniature représentant une scène de la vie de saint Édouard. C'est un poëme français du XIIIe siècle, comprenant 4686 vers octosyllabiques. L'éditeur, M. Luard, qui examine et décrit avec un grand soin, dans sa préface, les manuscrits dont il s'est servi, pense que celui-ci doit être attribué à un moine de Westminster, que la reine « Aliénor, » à laquelle il est dédié, est Éléonore de Provence, femme du roi Henri III, fils de Jean sans Terre, et que le volume a été offert à l'occasion d'une grande restauration que le roi fit faire, en 1245, à l'abbaye de Westminster. Voici quelques vers de ce nouvel échantillon de notre vieille poésie, qui jusqu'ici était inconnu chez nous, et qui, même pour le langage, n'est pas dépourvu de mérite :

En mund ne est, ben vus l'os dire,
Païs, réaume ne empire
U tant unt esté bons rois
E seinz, cum en isle d'Englois,
Ki après règne terestre
Onc règnent reis en celestre,
Seinz martirs e cunfessurs
Ki pur Deu mururent plursurs.
Li autre, forz et hardiz mutz (cœurs; *germ.*)
Cum fu Arthurs, Aedmunz et Knudz
Ki par force et vasselage
Élargirent leur barnage.
Li autre, ki erent plus senez,
Paisible e atemprez . . . . .
Numéement Aeduuard li rei,
Teus fu de ki escrivre dei.
Sa char venqui par chasteté
Le mund par humilité
E diable par ses vertuz;
Kar dreiture fist a tuz
Par sa créance fine et certe
Ki par ses ovres fu aperte :
Dunt vus escrif e vus translat
Sans fauseté et sans barat
En franceis de latin l'estoire
Pur refreschir sa memoire,
Dunt treis (*traxi*) a guarant le livere ;
Quank'en franceis voil escrivere,
N'en voil unc un cuple faire
Si l'estoire n'eusse essamplaire
Ki est en latin escrite
U nule fauseté n'est dite.

En vostre garantie met,
Ke pur vus ai fait, cest livret,
Noble dame de haute orine,
Alianore riche reïne
d'Engleterre, ki estes flurs
De dames par bens e honurs ;

N'est homme ki ne vus eime e prise
Vos buntez, sens e franchise;
Si dit n'en fuse losengers,
Vos bens diroie volenters.
Ki funtaine es d'afaitement
A vuz faz cest petit présent;
Kant ke eime reis Henris tes sires
Chéris, bien sai, e desires.
E cel amur fait a preiser
D'aveir en bens commun voler.
Ke vout amis, ço voile amie,
Dunc est bone la compagnie.
. . . .

Ore pri chescun ki lit e ot
Cèst treité, s'en aucun mot
Mesprein, k'il l'amender voile;
Kar n'est hom ki ne sumoile.
Language par païs varie,
Si language de France die
N'en doi estre a droit repris
De gent de veisin païs.

M. Luard a fait suivre ce poëme anglo-normand, qui n'est pas toujours aisé à entendre, même pour nous, d'une traduction anglaise où l'original est rendu vers pour vers, et très-exactement, à ce qu'il nous a paru. Les deux autres textes, latins tous deux, le premier en vers, le second en prose, qui complètent le volume, sont encore d'un haut intérêt pour l'histoire d'Angleterre; mais nous y avons vainement recherché quelques détails nouveaux sur les relations d'Édouard avec la Normandie.

344. — *Notice* historique et critique sur le tombeau et l'épitaphe de saint Léonien, premier abbé du monastère de Saint-Pierre de Vienne, au VIe siècle. Vienne, *Roure*, in-8, 20 p. (par M. de Terrebasse).

Ce tombeau qui existe à Vienne est un ouvrage en marbre blanc orné de sculptures gallo-romaines, qui ont été en partie grattées pour faire place à une inscription. On a jusqu'ici regardé cette restauration et l'inscription qui en fut le résultat comme un travail fait sous l'influence et sous les yeux de Louis XI, lorsqu'il n'était encore que dauphin et gouvernait le Dauphiné. M. de Terrebasse pense qu'elle est du Xe siècle, et qu'il faut l'attribuer à Hugues, marquis de Provence et roi d'Italie, qui restaura l'abbaye de Saint-Pierre en 926. La femme de ce prince était inhumée sous le porche même de l'église.

345. — *Notice* sur la grande et la petite galerie du Louvre, par Adolphe Berty. Extrait de l'ouvrage intitulé : *la Renaissance monumentale en France*. Paris, Claye, 24 p. in-folio.

Nos lecteurs connaissent, par ce *Bulletin* même, le genre exact et sérieux des travaux de M. Berty sur la topographie de l'ancien Paris. C'est leur promettre

une mine abondante d'informations archéologiques, exposées avec une clarté parfaite, que leur annoncer un grand ouvrage de cet architecte érudit. La première partie de ses études sur la Renaissance monumentale en France, doit former une « Histoire du Louvre, des Tuileries et des terrains sur lesquels s'étendent « aujourd'hui ces deux palais. » Cet espace est peu de chose en regard de celui que Paris embrasse; mais son importance est grande, et son étendue comprend encore trois quais, dix-neuf rues, trois fragments et six portes de l'enceinte de la ville, une église collégiale, quatre couvents, un collége, un hospice et environ 450 maisons, dont une quarantaine d'hôtels seigneuriaux. Les renseignements particuliers relatifs à la grande et à la petite galerie du Louvre, qui font l'objet du présent spécimen, peuvent se résumer ainsi : La grande galerie parallèle au quai a été commencée en 1566 par Catherine de Médicis, pour joindre le Louvre aux Tuileries. La petite galerie placée en équerre sur la première, et réalisant la jonction, a été entreprise vers le même temps et est l'œuvre de Pierre Chambiges, second architecte de ce nom. L'une et l'autre n'avaient que l'étage du rez-de-chaussée, surmonté d'une terrasse. Henri IV ordonna, en 1594, qu'on les achevât en les exhaussant d'un étage. Ces travaux furent complétement terminés en 1609 par Louis Fournier et un nommé Coin pour la petite Galerie, Louis Métezeau et Jacques Androuet du Cerceau II pour la grande. Sauf ce dernier, ce sont des artistes bien inconnus aujourd'hui, et pourtant de grands artistes. En passant, l'auteur examine la question de savoir s'il est permis de nier, comme on l'a fait en ces derniers temps, par le seul examen des dispositions de la petite galerie, que Charles IX ait tiré depuis le balcon du quai sur les protestants. Cette négation, dit-il, ne repose sur aucun fondement, et il ajoute avec raison qu'il aurait été indispensable, avant de trancher la question, d'avoir acquis, par une étude spéciale, le droit d'en juger.

346. — *Vie des saints d'après Lipoman, Surius, Ribadeneira et autres auteurs;* par le R. P. Simon Martin, religieux de l'ordre des Minimes, recherchée dans les sources, corrigée sur les actes originaux qui ont paru depuis, et mise dans la pureté de notre langue, avec des discours sur les mystères de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, le martyrologe romain traduit en français et mis à la tête de chaque jour, et le martyrologe des saints de France qui ne sont pas dans le romain; par le R. P. François Giry, religieux du même ordre. Édition revue et augmentée de la vie des saints et bienheureux nouveaux, et des personnes de notre temps mortes en odeur de sainteté, avec une table alphabétique des matières de dogme, de morale, etc., répandues dans l'ouvrage, par une société d'ecclésiastiques, sous la direction de M. l'abbé P. G. T. Ier, janvier à mars, gr. in-8 à deux colonnes, 724 p. Bar-le-Duc, impr. et libr. De Laguerre.

L'ouvrage se composera de quatre volumes grand in-8 d'au moins 720 pages à deux colonnes, papier jésus satiné, beaux caractères neufs fondus exprès. Prix de l'ouvrage : avant la publication du premier volume, 26 fr.; avant celle du deuxième, 28 fr.; avant celle du troisième, 30 fr.; avant celle du quatrième,

32 fr.; après, 40 fr. Cet ouvrage se vend sans l'entremise des grands libraires de a capitale. (*Journal de la librairie.*)

347. — *Vie de Jean de Ferrières, vidame de Chartres, seigneur de Maligny*; par un membre de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. In-8, 283 p. et portrait (gravé par A. Riffaut). Auxerre, Perriquet.

Jean de Ferrières, vidame de Chartres, beaucoup moins connu que le chansonnier du XIIIe siècle qui portait le même titre, avait des droits plus sérieux à la célébrité. C'était un des chefs les plus intrépides de la France protestante au XVIe siècle et sa vie fut un long dévouement. Allié par sa naissance aux Vendôme, aux Montmorency, aux Bourbons, il pouvait tout se promettre de la fortune. A dix-huit ans il était déshérité par son père et sa mère pour avoir embrassé la Réforme (1539), et plus tard, jeté dans la guerre civile avec ses coreligionnaires, il prit sa part de tous leurs désastres, combattit sans cesse au premier rang, tantôt l'épée à la main, tantôt assumant sur sa tête la responsabilité des missions les plus compromettantes, deux fois condamné à mort, échappé par sa rare prudence au massacre de la Saint-Barthélemi, exilé plusieurs fois en Angleterre, dépouillé peu à peu de tous ses biens et réduit à la pauvreté, il combattait encore à l'âge de 65 ans sous le drapeau protestant de Henri de Navarre, lorsqu'il fut pris sur les côtes de Saintonge par les catholiques, et mis à bord d'une galère jusqu'à ce que la mort vînt le délivrer. Ce noble vieillard périt là, enchaîné à fond de cale. Remercions l'auteur de ce volume d'avoir raconté cette belle vie avec une érudition puisée non-seulement dans les dépôts d'archives de la France, mais même à l'étranger, et avec cette modération clairvoyante qui est le langage de la vérité. Nous aurions voulu trouver en lui plus de chaleur, plus d'enthousiasme pour la cause de ceux qui mettent l'idée d'un devoir au-dessus des avantages de ce monde; mais il nous suffit de cette déclaration par laquelle il termine : « Je pense qu'il n'est pas permis de mettre en doute, sans preuves contraires, la sincérité d'un homme qui sacrifie, à la défense d'une cause politique ou religieuse, son patrimoine, son repos et sa vie. »

348. — *Vie du Dauphin*, père des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, d'après l'abbé Proyart et le P. Griffet, enrichie de pièces inédites et précédée d'une lettre à M. l'abbé Vervorst, chanoine honoraire, etc.; par Henri de l'Épinois. Grand in-18, XXXVI-371 p. Paris, Vermot (2 fr.).

H. L. B.

Ch. Lahure et Cie, imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation, rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

